



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 141^e Assemblée de l'UIP

**Belgrade (Serbie)
13 –17 octobre 2019**

Table des matières

	<u>Page(s)</u>
Introduction	5
Cérémonie inaugurale de la 141^e Assemblée	
• Discours de Mme Maja Gojković, Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie	7
• Message de M. Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU et discours de Mme Tatiana Valovaya, Secrétaire générale adjointe de l'ONU, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève	7
• Discours de Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire ..	8
• Discours de M. Aleksander Vučić, Président de la République de Serbie	8
Organisation des travaux de l'Assemblée	
• Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée, et ouverture du débat général	12
• Établissement d'un quorum	14
• Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	22
• Ordre du jour définitif	25
Débat général sur le thème <i>Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale</i>	
• Allocution liminaire de Mme Maja Gojković, Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie	10
• Allocution liminaire de Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire	10
• Intervention spéciale de M. Lakhdar Brahimi, membre de <i>The Elders</i>	11
• Interventions de Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes Parlementaires de l'UIP, et M. M. Bouva (Suriname), Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	12
• Débat de haut niveau au débat général (Présidents de parlement)	12
• Interventions des Membres et Observateurs permanents	63
• Interventions des jeunes parlementaires	74
• Intervention spéciale de M. Gilles Carbonnier, Vice-Président du CICR	36
• Volet spécial à l'occasion du 130 ^e anniversaire de l'UIP	37
• Déclaration de M. Miroslav Lajčák, Président en exercice de l'OSCE	66
• Cérémonie de remise des prix 2019 des Future Policy Awards : Politiques exemplaires en faveur de l'autonomisation des jeunes	67

	<u>Page(s)</u>
Point d'urgence intitulé <i>Lutte contre les changements climatiques</i>	
• Débat en séance plénière	26
• Adoption de la résolution	29
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme	
• Adoption de l'ordre du jour	78
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 140 ^e Assemblée de l'UIP à Doha (avril 2019)	78
• Préparatifs de la résolution intitulée <i>Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé</i>	
a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif par les co-rapporteurs	78
b) Débat sur le projet de résolution	79
c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière	85
d) Désignation d'un rapporteur à la 141 ^e Assemblée de l'UIP	86
• Préparatifs des Assemblées suivantes	
a) Thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission	86
b) Ordre du jour de la Commission à la 142 ^e Assemblée de l'UIP	88
• Divers	88
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	
• Adoption de l'ordre du jour	89
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 140 ^e Assemblée de l'UIP à Doha (avril 2019)	89
• Élections au Bureau de la Commission permanente	89
• Suivi de la résolution de 2014 intitulée <i>Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements</i>	90
• Réunion-débat sur le thème <i>Criminalisation du blanchiment d'argent</i>	96
• Audition d'experts sur le thème <i>Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences</i>	101
• Divers	108
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	
• Adoption de l'ordre du jour	109
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission lors de la 140 ^e Assemblée de l'UIP à Doha (avril 2019)	109
• Débat sur le thème <i>Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables</i>	109
• Contribution parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2019 (COP 25)	118
• Suivi de la résolution de l'UIP intitulée <i>Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles</i>	121
• Élections au Bureau	121
Commission permanente des Affaires des Nations Unies	
• Adoption de l'ordre du jour	128
• Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 140 ^e Assemblée de l'UIP à Doha (avril 2019)	128
• Réunion-débat : <i>Respect du droit international dans le cadre de la Charte des Nations Unies et des autres résolutions pertinentes</i>	128
• Réunion- débat : <i>Le sondage de l'UIP en 2019 sur les relations entre les parlements et l'ONU</i>	135
• Aperçu des principales activités relatives aux Nations Unies pour 2020	138
• Élections au Bureau	138

	<u>Page(s)</u>
Forum des femmes parlementaires	
• Élection de la Présidente de la 30 ^e session du Forum des femmes parlementaires	139
• Allocution de bienvenue	139
• Adoption de l'ordre du jour	139
• Activités relatives à l'égalité des sexes	
a) Rapport du Bureau des femmes parlementaires	139
b) Rapport du Groupe de partenariat entre hommes et femmes	140
c) Informations sur les activités récentes de l'UIP en matière d'égalité des sexes	140
• Contributions aux travaux de la 141 ^e Assemblée dans une perspective de genre	140
• Réunion-débat sur le thème <i>Éliminer la discrimination dans la loi</i>	141
• Élections au Bureau des femmes parlementaires	149
• Rapport des rapporteuses des groupes de discussion	150
• Lieu et date de la 31 ^e session du Forum des femmes parlementaires (Genève, avril 2020)	150
Forum des jeunes parlementaires	
• Adoption de l'ordre du jour	151
• Élection d'un membre du Conseil du Groupe Asie-Pacifique	151
• Rapports des pays sur la représentation des jeunes	152
• Contribution aux travaux de la 141 ^e Assemblée	155
• Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2019-2020)	157
• Préparatifs de la 142 ^e Assemblée (avril 2020)	158
• Débat sur les politiques en faveur des jeunes	159
• Divers	160
Dialogue des Présidents de parlement sur la gouvernance	162
Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème <i>Priorité à l'humanité : les Conventions de Genève et la protection des personnes dans le cadre de conflits armés depuis 70 ans</i>	166
Débat paritaire #PasDansMonParlement : stratégies nationales et régionales	171
Atelier sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : réalisations et défis 30 ans après son adoption	177
Atelier sur l'Objectif de développement durable 8 : Atteindre le plein emploi productif et assurer un travail décent pour tous : le défi économique de notre époque	183
Adoption des résolutions, documents finaux et rapports	
• Déclaration de Belgrade – <i>Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale</i> (débat général)	192
• Déclaration à l'occasion du 30 ^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant	194
• <i>Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé</i> (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)	192
• Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement durable, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies	194
• Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 143 ^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs	195
• Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	195
Clôture de l'Assemblée	196

	<u>Page(s)</u>
Annexes	
I. Déclaration de Belgrade – <i>Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale</i> (Point 3)	198
II. Déclaration à l'occasion du 30 ^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant	201
III. <i>Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé</i> (Point 4)	
Texte de la résolution	202
IV-A – IV-C Rapports des Commissions permanentes	208-216
V-A – V-D Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	217-220
VI. <i>Lutte contre les changements climatiques</i> (Point 8)	
Texte de la résolution	221
VII. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP	223
VIII. Liste des participants	224

Introduction

Des délégations des 149 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les neuf Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée :

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT), Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Assemblée parlementaire des pays de langue turcique, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association parlementaire du Commonwealth, Conseil consultatif maghrébin, Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (FP-CIRGL), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement panafricain, Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI),

iii) des organisations non gouvernementales mondiales : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme,

iv) des associations politiques internationales : Internationale libérale (IL), Internationale socialiste (IS),

v) des autres organisations partenaires de l'UIP : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

Sur les 1 729 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 739 étaient parlementaires. Parmi eux, 63 étaient Président(e)s de parlement, 57 Vice-Président(e)s, 227 étaient des femmes (30,7 %) et 129 des jeunes parlementaires (21,5 %).

Cérémonie inaugurale de la 141^e Assemblée

DIMANCHE 13 OCTOBRE 2019

La cérémonie inaugurale se déroule le dimanche 13 octobre 2019 à 19 h 30 au Blue Hall du Centre Sava de Belgrade, en la présence de Son Excellence M. Aleksandar Vučić, Président de la République de Serbie.

Mme M. GOJKOVIĆ, Présidente de l'Assemblée nationale serbe, souhaite la bienvenue aux délégués en Serbie pour la seconde Assemblée de l'UIP à Belgrade, la première remontant à 1963. La Serbie, qui a rejoint la communauté parlementaire en 1891, est engagée depuis pas moins de 128 années en faveur des valeurs et des objectifs de l'UIP. Elle a développé sa démocratie parlementaire en parallèle de cette appartenance, au fil des convocations et des générations, de telle façon que son Assemblée nationale peut aujourd'hui constituer un modèle pour les autres parlements du monde.

La famille de l'UIP continue à croître dans un esprit de respect et de confiance et le rassemblement de ses Membres met en évidence l'importance de la coopération interparlementaire et de la diplomatie parlementaire pour relever les défis du monde moderne et œuvrer en faveur de la paix. Les parlementaires, au nom des peuples qu'ils représentent, doivent inciter leurs gouvernements à suivre cet exemple en lançant des initiatives de coopération.

L'UIP est forte d'une longue tradition et d'une vaste expérience, associées à la connaissance des défis modernes et au désir de s'y adapter. Il est donc fondamental d'intensifier la coopération à l'intérieur de l'Organisation, qui se révèle depuis des décennies un socle ferme sur lequel peuvent s'appuyer les parlements du monde entier pour relever des défis en permanente évolution.

La Serbie ayant été l'un des premiers pays à ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la 141^e Assemblée accordera une place particulière au 30^e anniversaire de la Convention. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront également au premier plan, puisque des réunions y seront consacrées et qu'une réunion-débat sera organisée pour marquer le 40^e anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La participation égale des femmes à la société, aux processus politiques et à l'économie rendra sans aucun doute le monde plus humain et plaisant à vivre.

M. A. GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU, adresse à l'Assemblée le message vidéo suivant :

"C'est avec grand plaisir que je salue l'Union interparlementaire. Je me réjouis de l'attention que vous portez au droit international, à la couverture sanitaire universelle, à l'urgence climatique et aux Objectifs de développement durable.

En ma qualité d'ancien parlementaire, je sais que votre apport, en tant que représentants du peuple, est crucial pour que nous progressions ensemble.

Pour relever les défis actuels, il nous faut un monde multipolaire pourvu d'institutions multilatérales puissantes et caractérisé par un respect universel pour le droit international. Tel est le chemin qui nous permettra de construire un monde pacifique, prospère et durable, ne faisant aucun laissé-pour-compte.

Je compte sur votre indéfectible soutien. Je vous remercie."

Mme T. VALOVAYA, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, qui représente le Secrétaire général de l'ONU à la 141^e Assemblée, se félicite de la portée de la coopération nouée de longue date par l'ONU et l'UIP aux échelons national, régional et international, tout particulièrement en ce qui concerne le développement durable et les changements climatiques.

Le monde a célébré en 2019 le centenaire du multilatéralisme et célébrera en 2020 le 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, il a plus que jamais besoin de parlementaires gagnés à la cause du multilatéralisme moderne et capables de résister à la montée du populisme et du nationalisme que connaissent de nombreuses régions du monde. Les parlements peuvent jouer un rôle important dans le rétablissement de la confiance dans les

sociétés modernes. Les gouvernements et les organisations intergouvernementales ne peuvent pas relever seuls les complexes défis mondiaux. Le rôle incombant aux parlementaires est crucial, puisque ce sont eux qui affectent les ressources et adoptent les lois permettant de traduire les engagements mondiaux en actes à l'échelon national et local.

Les 17 Objectifs de développement durable ne pourront être atteints que si la législation requise est adoptée. L'UIP pourrait se consacrer à élaborer une liste des recommandations législatives minimales indispensables pour réaliser chaque Objectif (une sorte de "feuille de route législative" permettant de nouer des partenariats à l'échelle mondiale). Une telle initiative créerait un environnement axé sur les ODD et propice à leur réalisation, ce qui contribuerait à en faciliter le financement.

Mme G. CUEVAS BARRON, Présidente de l'Union interparlementaire, déclare que les Assemblées de l'UIP constituent une occasion unique de rassembler les parlementaires du monde entier afin qu'ils tournent leur regard, au-delà des différences nationales, vers les expériences et les difficultés communes. La diplomatie parlementaire consiste à créer les conditions propices au dialogue, à l'entente et à la coopération à l'intérieur des nations et entre elles. Les parlementaires se doivent de défendre une institution parlementaire ouverte, représentative, responsable et efficace, c'est-à-dire un espace permettant à toutes les voix de se faire entendre et respecter.

La promotion de la démocratie exige la promotion de l'autonomisation des femmes et des jeunes, deux points importants à l'ordre du jour de l'Assemblée, qui coïncide avec le 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et, à une année près, avec le 25^e anniversaire, en 2020, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Le débat de l'Assemblée générale portera sur le renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, sujet particulièrement pertinent à l'heure du 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Le débat général abordera également la contribution de la coopération régionale. La tradition de la coopération parlementaire régionale prend progressivement de l'ampleur à l'UIP. Elle a pour objectif de permettre aux parlementaires de se pencher sur les questions clés de notre temps, telles que l'élimination des armes de destruction massive, le terrorisme et l'extrémisme violent, le commerce, la santé, les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les Membres seront appelés à adopter une résolution sur la réalisation de la couverture sanitaire universelle d'ici 2030, qui déclenchera un plan d'action parlementaire de nature à promouvoir la vision récemment formulée par l'ONU. Ils étudieront également une résolution sur le renforcement de la paix et de la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences, dont l'adoption est prévue au cours de la prochaine Assemblée, en avril 2020.

Une fois l'Assemblée terminée, les délégués doivent, de retour dans leur pays, assurer le suivi des décisions et des engagements pris, afin que ce qu'ils ont entendu et appris puisse se traduire en actes significatifs à l'échelle nationale.

L'Assemblée offre l'occasion de soutenir le multilatéralisme tel qu'il était initialement compris, à savoir pour représenter les peuples du monde, défendre leurs aspirations, défendre le progrès et trouver des solutions. Le multilatéralisme était l'enceinte où se négociaient les accords les plus larges et les plus inclusifs, où se dessinaient des solutions mondiales aptes à régler les problèmes qui dépassent le cadre national et où s'ouvraient les espaces les plus propices à la paix. Les délégations présentes à Belgrade représentent le pluralisme politique et social des peuples du monde. Participer aux travaux de l'UIP signifie avoir la conviction que la diplomatie parlementaire est la meilleure façon de renforcer la coopération internationale, de transformer le monde et d'obtenir des résultats pour les générations futures.

M. A. VUČIĆ, Président de la République de Serbie, souhaite la bienvenue aux parlementaires et à tous les participants à la 141^e Assemblée de l'UIP. Honoré d'accueillir une manifestation aussi prestigieuse, il souligne le nombre très élevé de parlementaires et de parlements assistant à l'Assemblée. L'ampleur de l'Assemblée est la preuve qu'il suffit de peu pour réaliser les plus grands rêves. Voici 130 ans environ, deux parlementaires seulement, originaires de deux pays ayant beaucoup guerroyé l'un contre l'autre au cours de l'histoire, ont décidé d'unir leurs forces pour mettre un terme aux conflits et créer une instance qui allait se transformer en une organisation multilatérale majeure.

Les parlements sont des institutions dans lesquelles les divergences de vues et de positionnements sont négociables et surmontables, et qui œuvrent pour instaurer une égalité des chances dans la société. Les parlementaires doivent continuer à espérer et à rêver d'égalité, ainsi qu'à s'inspirer des progrès accomplis dans les Balkans pour apaiser les conflits d'autrefois et se respecter entre pays voisins. Le partage d'expériences dans des enceintes telles que l'Assemblée de l'UIP est bienvenu, mais il est indispensable que la prise de décision se fasse sans ingérence. Cette voie, qui est la voie à suivre pour accomplir des progrès communs, doit servir de modèle dans la résolution des conflits. L'Assemblée de l'UIP offre l'occasion d'accompagner tous les peuples du monde dans les rêves qui sont les leurs.

Les allocutions sont suivies par la projection d'un court film sur la Serbie et d'un spectacle de musique et de danse traditionnelles serbes.

Séance du lundi 14 octobre

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 10 sous la conduite de Mme M. Gojković (Serbie), Présidente de l'Assemblée.

La PRÉSIDENTE dit que le thème du débat général, *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*, est un choix tout indiqué en cette année de 130^e anniversaire d'une organisation dont les objectifs fondateurs incluaient l'établissement de mécanismes de résolution des conflits au moyen de normes et instruments internationaux. Grâce à leurs travaux visant à préserver et à promouvoir l'ordre international établi et à assurer la pleine conformité avec les principes et les normes en la matière, les parlementaires ont toujours exercé une profonde influence dans ce domaine. Forte de sa tradition et de son expérience de longue date dans le domaine de la promotion de la paix, de l'équité et de la justice dans les relations internationales, l'UIP représente le cadre international le plus approprié pour réaffirmer le droit international et en débattre à la lumière des défis actuels.

Ces défis comprennent la violation des normes, principes et règles internationaux et un usage de la force souvent placé au-dessus de la justice et du droit, ce qui a des effets dévastateurs. Afin de préserver la paix et la sécurité internationales, il convient de respecter la Charte des Nations Unies, les conventions et d'autres instruments juridiques garantissant l'ordre et le droit internationaux dans leur intégralité, et non pas de façon arbitraire et mitigée. De même, la coopération régionale est cruciale pour résoudre les conflits par un dialogue et des accords compatibles avec le droit international, qui doivent être élaborés dans un langage clair afin d'éviter toute erreur d'interprétation et tout risque de politisation susceptibles, à terme, de perturber la paix et la sécurité dans la région concernée et même au-delà. Pour que le dialogue soit durable, il doit associer tous les intervenants et reposer sur un véritable compromis.

En conséquence, dans le cadre du dialogue et de la coopération, les parlementaires doivent rétablir la confiance du public dans les institutions et dans les principes du droit international. Seule l'acceptation des obligations internationales permettra de créer un monde stable à l'avenir certain. La présente séance offrira aux parlementaires une occasion précieuse de réaffirmer l'importance des traités internationaux de longue date, d'échanger des vues sur leurs réalisations, et de mettre en avant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces instruments. Par le biais de leurs fonctions législative et de contrôle, les parlementaires doivent exiger la mise en œuvre intégrale de ces traités internationaux. À cette fin, il est essentiel que l'UIP poursuive sa coopération étroite avec l'ONU. Les parlements du monde œuvrent ensemble depuis 130 ans pour construire une communauté de valeurs au sein de l'UIP ainsi que des mécanismes pour sauvegarder la paix et la sécurité en s'appuyant sur le droit international. L'UIP est par conséquent le cadre idoine pour lancer un appel qui sera relayé à travers le globe pour protéger et renforcer les mécanismes et institutions juridiques internationaux.

Mme G. CUEVAS BARRON, Présidente de l'UIP, remercie la Serbie, pays hôte de l'Assemblée, pour son accueil chaleureux à Belgrade, où l'UIP se réunit pour la seconde fois en 56 ans. Elle déclare que les fondateurs visionnaires de l'UIP ont ouvert la voie à la médiation et à l'arbitrage internationaux, jetant les bases de ce qui allait devenir le droit international dans sa forme actuelle et d'un cadre de résolution des conflits. Conformément à cet héritage, il est du devoir des parlementaires de continuer à renforcer le droit international. En tant que garants de la paix et de l'harmonie, ils doivent promouvoir l'amitié, tisser des liens et apaiser les tensions sociales et politiques par le dialogue et la compréhension, en plus de combattre l'injustice et les discours de haine et de veiller à ce que les gouvernements respectent leurs engagements en matière de prévention des crimes contre l'humanité. À cette fin, les parlementaires doivent promouvoir et protéger l'état de droit.

Le droit international sert de feuille de route pour la coexistence pacifique, le respect mutuel et la protection des droits de l'homme. C'est un outil légitime pour améliorer la vie, qui doit être transposé dans la législation nationale et dûment mis en œuvre par le biais de politiques fondées sur des données probantes, par l'octroi des budgets nécessaires, par un contrôle rigoureux et, le cas échéant, par des réformes législatives et constitutionnelles. Il est fondamental de respecter strictement le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international pour parvenir à un monde pacifique et harmonieux. Il est du ressort des parlementaires de participer à la création d'un tel monde. Cela nécessite également de mener une action concertée pour protéger la planète contre les conséquences du comportement humain sur l'environnement et pour garantir la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). La coopération régionale, dans le cadre de laquelle les organes parlementaires régionaux et

sous-régionaux assument un rôle, est un autre élément essentiel pour renforcer le droit international, contribuer au règlement pacifique des différends et promouvoir une paix durable. En conclusion, elle invite les membres à faire le bilan de leurs réalisations, tirer les enseignements de leurs échecs et renouveler leur engagement à créer un monde plus inclusif et plus juste en transformant les accords internationaux en réalités locales.

La PRÉSIDENTE déclare qu'elle est heureuse d'inviter l'orateur principal, M. L. Brahimi, membre fondateur de l'illustre groupe *The Elders* (les Anciens), à prendre la parole devant l'Assemblée en sa qualité d'expert en maintien de la paix et en reconstruction après les conflits.

M. L. BRAHIMI, *orateur principal*, affirme que la menace nucléaire – thème sur lequel portera en grande partie son allocution – ne reçoit pas toute l'attention voulue. Les résultats de conférences importantes et influentes mettent des décennies pour devenir pertinents. Ces résultats comprennent les Cinq principes de la coexistence pacifique et appellent au désarmement nucléaire, à la coopération internationale et à un soutien accru à l'ONU, à sa Charte et à son Secrétaire général. La chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide en 1991 ont suscité des attentes pleines d'espoir envers la Charte, qui devait enfin tenir sa promesse de résoudre les difficultés en suspens, comme cela s'était effectivement produit dans différentes situations à travers le monde. Ces attentes ont également été des catalyseurs de l'Agenda pour la paix, de l'Agenda pour le développement et de cinq grandes conférences au sommet sur l'environnement et le développement, la population, les femmes, le développement social et les établissements humains. D'aucuns estiment toutefois que l'après-guerre froide a provoqué des affrontements coûteux et des changements douloureux, et que le nouvel ordre mondial proclamé – le "siècle américain" – n'est autre que la vision du monde d'une seule superpuissance. Avec la montée des pays du Sud, cependant, l'attention s'est déplacée vers la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine et les spéculations concernant un éventuel conflit et une nouvelle guerre froide.

La menace d'une catastrophe nucléaire pèse de plus en plus sur le monde contemporain, où règnent tensions inquiétantes et imprévisibilité. Or, les changements climatiques, en tant que menace existentielle pour la vie sur Terre, suscitent une attention beaucoup plus importante. Une nouvelle course aux armements nucléaires entraînant des effets en cascade est une perspective réaliste que les parlements peuvent contribuer à repousser en prenant la tête d'une nouvelle campagne anti-nucléaire. De lourdes menaces pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les contrôles de sécurité en matière d'armes ont été réduits suite au retrait des États-Unis de traités sur le nucléaire – une situation qui sera encore davantage exacerbée par d'autres non-renouvellements ou non-signatures de traités similaires. Toutes les puissances nucléaires doivent collaborer de façon responsable afin de réduire leur arsenal d'armes nucléaires si le régime de non-prolifération est amené à survivre. Dans ce contexte, les parlements peuvent utiliser le pouvoir de la bourse et de l'influence au sein de la population, y compris pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires, un objectif particulièrement urgent dans la région du Moyen-Orient.

De leur côté, *The Elders* ont formulé des propositions pour sensibiliser l'opinion publique à la question et pour progresser sur la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaires grâce à un programme de réduction progressive (*minimization agenda*). Ce programme reconnaît les réalités géopolitiques tout en insistant sur le caractère urgent de l'action à mener. Il est fondé sur les "Quatre D" : *doctrine, de-alerting, deployment, et decreased numbers*. Les initiatives pour renforcer les processus juridiques et normatifs dans ce domaine incluent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) et la campagne "Global Zero". Avec détermination et motivation, les parlements et l'UIP peuvent contribuer dans une large mesure à défendre, renouveler et élargir l'architecture fondamentale des instruments de contrôle des armes qui ont permis d'éviter une catastrophe nucléaire ces 70 dernières années.

Quelles que soient la complexité et les difficultés que pose la question climatique aux décideurs, les protestations véhémentes des jeunes en faveur d'une action urgente ont montré que la confiance du peuple était brisée. Le fait est que, comme dans le cas de défis tels que l'égalité économique, la justice sociale, la discrimination et la corruption, la double menace des changements climatiques et des armes nucléaires ne sera affrontée efficacement que si tous les secteurs de la société sont convaincus qu'ils ont leur mot à dire s'agissant de la politique et de la gouvernance de leur pays. Il souhaite aux participants un débat riche et beaucoup de succès.

La PRÉSIDENTE remercie M. L. Brahimi pour ses propos importants.

Point 1 de l'ordre du jour**Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée**

La PRÉSIDENTE demande aux délégations qui n'ont pas encore désigné un de leurs membres pour assumer la fonction de vice-président de l'Assemblée de communiquer le nom de leur candidat au Secrétariat de l'UIP.

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale***
(A/141/3-Inf.1)

La PRÉSIDENTE présente ce point et indique que, conformément à la pratique habituelle, le débat sera précédé d'allocutions exposant le point de vue des femmes et des jeunes sur ce thème.

Mme S. KIHKA (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, présentant le point de vue des femmes, dit que le droit international est un moteur de paix et qu'il fournit une protection, en particulier aux personnes les plus vulnérables, contre la tyrannie, l'insécurité et les souffrances. En cas de restriction, quelle qu'en soit la cause, les droits fondamentaux des femmes et des filles doivent être réaffirmés et revendiqués, notamment en poursuivant les efforts visant à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, en droit comme en pratique. Les décideurs et les législateurs doivent également saisir toutes les possibilités offertes par les traités, les résolutions et les cadres internationaux pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et élargir la portée des garanties des droits des femmes.

En défendant ces principes fondamentaux et en œuvrant en faveur de l'inclusion et du bien commun, les parlementaires doivent demander que les femmes soient associées aux négociations et à l'élaboration de traités internationaux et régionaux, y compris les accords de paix, jouer un rôle de chef de file pour surveiller l'application de ces traités, et mener des réformes juridiques pour la promotion de l'égalité des sexes. Les défis doivent être reconnus et les décisions bien comprises, et à cette fin, il faut de la transparence, de la responsabilisation, de l'ouverture et des institutions qui soient véritablement inclusives et représentatives de tous les secteurs de la société. Les temps sont durs, mais les parlements doivent saisir l'occasion d'unir leurs efforts pour promouvoir la protection des droits des femmes.

M. M. BOUVA (Suriname), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, exposant le point de vue des jeunes sur le thème, explique que les jeunes générations sont en train de perdre confiance dans les institutions et qu'elles subissent les conséquences de l'inaction actuelle ou passée. Les parlementaires doivent adopter une approche qui prend en compte la réactivité des jeunes face à l'urgence climatique, la protection des droits de l'homme, la promotion de l'équité et de l'égalité et l'action en faveur de la démocratie et de la paix. Les parlements doivent être plus inclusifs. Un plus grand nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes doivent participer aux processus décisionnels, aux processus de paix, aux activités des médias et aux débats publics.

Les parlementaires façonnent le droit international et ont le devoir de l'appliquer. Ce faisant, ils doivent répondre aux besoins et défendre les intérêts des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des migrants, des minorités sexuelles et des générations futures. La démocratie et la Terre sont en danger. Il est temps de réitérer l'engagement de respecter pleinement les principes et les ambitions du droit international et de défendre les droits de l'homme et la justice climatique internationale en unissant les forces pour bâtir un monde pacifique, inclusif et durable.

La PRÉSIDENTE invite les participants, en commençant par les Présidents de parlement, à prendre la parole devant l'Assemblée sur le thème du débat.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) ouvre le débat et indique que le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit sont des éléments clés de toute démocratie. Toutefois, la mondialisation a posé des défis importants associés à des questions transfrontalières, notamment la migration forcée, la traite des êtres humains et le terrorisme – tous liés à la protection des droits de l'homme. Les parlements ont un rôle important à jouer dans ce domaine en faisant connaître les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et en intégrant les normes et les principes des droits de l'homme dans les nouvelles lois. Il est de leur devoir d'améliorer les existences, grâce à leur capacité unique de garantir à tous les mêmes droits et les mêmes opportunités. Ils doivent donc unir leurs efforts pour promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit et veiller à ce que la voix du peuple soit prise en compte dans les processus décisionnels.

Les parlements jouent un rôle central dans le renforcement du droit international. Ils doivent donc prendre une part active aux forums internationaux et s'efforcer de développer une diplomatie parlementaire à plusieurs niveaux par un dialogue, des négociations et des interactions bilatérales. Les parlements sont en effet des partenaires du changement dans cette nouvelle "ère de la subsidiarité", où les États ont une responsabilité renouvelée en matière de protection des droits de l'homme. À l'instar des institutions qui s'emploient à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à promouvoir la démocratie durable en cultivant des valeurs intrinsèques, telles que l'égalité, la liberté, la justice et le respect de la diversité, les parlements peuvent ouvrir la voie à un monde inclusif, équitable et pacifique.

M. N. NIGMATULIN (Kazakhstan) explique que la montée du protectionnisme et des politiques nationalistes sape les partenariats et la coopération internationaux, ce qui entraîne la violation d'accords de longue durée entre États et de résolutions de l'ONU. Le Kazakhstan continue de respecter les principes fondamentaux du droit international et, en tant que pays situé au carrefour de l'Europe et de l'Asie, attache une importance particulière à la coopération régionale. Il engage un dialogue pour résoudre des conflits régionaux et mondiaux dans le cadre de mécanismes de négociation reconnus au plan international et participe à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Comme cela est affirmé dans des propositions du Kazakhstan présentées lors d'une importante réunion de Présidents de parlements eurasiens tenue récemment, la diplomatie parlementaire est un mécanisme important pour permettre aux parlements de contribuer de manière significative à renforcer le droit international. Ces propositions comprennent l'organisation d'une conférence de haut niveau des Nations Unies visant à réaffirmer les principes fondamentaux du droit international, l'harmonisation des lois portant notamment sur le terrorisme et la vente de drogues en ligne, et la ratification des traités et accords internationaux. Dans ces contextes, les parlements pourront tenir des débats législatifs visant à réaffirmer le caractère crucial de la Charte des Nations Unies et encourager la ratification du TIAN, traité auquel le Kazakhstan a récemment adhéré. Des efforts conjoints et des actions coordonnées sont indispensables pour renforcer le droit international et la coopération régionale. Les possibilités de coopération interparlementaire doivent donc être exploitées au maximum aux fins de l'harmonisation des législations nationales avec les instruments réglementaires internationaux, principalement les conventions des Nations Unies.

M. H.-S. MOON (République de Corée) affirme que la mise en œuvre effective des normes internationales multilatérales, y compris des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, doit reposer sur l'engagement des États parties à s'y conformer. Les parlements jouent à cet égard un rôle important compte tenu de leurs compétences en matière de ratification de traités, de promulgation de législations nationales en vue de leur mise en œuvre, et de contrôle de l'application des lois. Après avoir pris des mesures de cette nature pour garantir le respect des obligations internationales incombant à son pays en vertu de différentes conventions, l'Assemblée nationale de Corée est systématiquement associée à la mise en œuvre de normes internationales. Étant donné l'augmentation de la fréquence des conflits économiques et la nécessité de régler les litiges commerciaux en conformité avec le droit international, les parlementaires doivent en outre renouveler leur engagement en faveur d'un libre-échange équitable et fondé sur des règles, en soutenant pleinement les organisations et les traités internationaux liés au commerce.

Les négociations en matière de dénucléarisation étant dans l'impasse, il est plus que jamais nécessaire d'institutionnaliser les engagements et les accords sur une base de confiance pour accomplir la tâche herculéenne consistant à instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne. Malgré des obstacles en apparence insurmontables, il est essentiel de poursuivre, avec patience et détermination, sur la voie d'un dialogue sincère fondé sur la confiance mutuelle. Une péninsule pacifique exempte d'armes nucléaires contribuera à la paix et à la sécurité au niveau aussi bien régional qu'international. Il appelle de ses vœux un soutien et une coopération sans faille à cette fin ainsi que des idées novatrices pour améliorer les normes internationales dans la société actuelle hautement "connectée", née de la révolution en matière de technologies d'information et de communication.

M. I. BRAJOVIĆ (Monténégro) explique que l'histoire récente de sa région ne serait pas associée à des conflits, à la haine et à l'intolérance si une volonté de dialogue avait existé à l'époque. Les conséquences se font encore sentir, ce qui démontre combien l'avenir des générations futures est façonné par les décisions passées. Le Monténégro suit néanmoins une ligne de conduite fondée sur des valeurs fondamentales pour sa société pluriethnique et pluriconfessionnelle : la solidarité, le dialogue et le respect de la diversité. Il entretient des relations de bon voisinage et suit une politique nationale et étrangère responsable alignée sur celle de l'Union européenne. Salué pour son ouverture en termes de communication avec la population et d'autres interlocuteurs, le Parlement de son pays

s'emploie activement à renforcer les processus démocratiques et à améliorer l'environnement politique et socio-économique. Il a également entrepris la création d'un forum parlementaire régional en vue de promouvoir le dialogue et la coopération, ainsi que le rôle et la visibilité des parlements.

Les parlements ont une responsabilité sans pareil : concilier les intérêts et les attentes de différents groupes par le dialogue et le compromis. Ils doivent contribuer à relever divers défis à tous les niveaux en adaptant les lois aux nouveaux besoins, en contrôlant les actions du gouvernement et en collaborant avec d'autres intervenants pour trouver des réponses respectueuses des autres cultures et traditions. La réalisation de ces objectifs est tributaire d'institutions fiables, axées notamment sur l'état de droit, les droits de l'homme et la communication positive. En conséquence, les parlements doivent être solidaires et unis par des intentions nobles et une volonté d'améliorer les vies.

M. A. ALTARAWNEH (Jordanie) estime que les valeurs fondamentales du droit international sont mises à mal par des États, des organisations et des entités qui ne connaissent que le langage de la force, de l'argent et du terrorisme. Les voix de la modération et de la sagesse restent sans écho. Des résolutions des Nations Unies ne sont pas mises en œuvre par des États irrespectueux du droit international, en premier lieu l'occupant israélien systématiquement soutenu par l'Administration des États-Unis. Les contributions parlementaires visant à renforcer le droit international et la coopération régionale ont peu de chances d'aboutir sur le court terme tant que le monde fera la sourde oreille et appliquera une politique de deux poids deux mesures, en ne garantissant pas le respect universel du droit international.

Au Moyen-Orient, le conflit persiste, et les jeunes générations ont devant elles un avenir sombre en termes d'insécurité, notamment en Palestine, où l'occupant israélien bafoue systématiquement les résolutions des Nations Unies et tous les principes du droit international. Il viole également le traité de paix qui l'unit à la Jordanie, pays qui encourage la coopération régionale, respecte les principes du droit international, accueille des millions de réfugiés et combat le terrorisme. Le silence de la communauté internationale s'agissant des crimes et des pratiques de l'occupant ne fait qu'alimenter l'extrémisme dans la région, où la solution à deux États est la seule valable en vue de la paix et de la stabilité. Les parlements doivent faire pression sur leur gouvernement pour mettre un terme aux pratiques de répression de l'occupant et ne pas transférer l'ambassade de leur pays à Jérusalem. Dans le reste de la région, les défis varient, allant de l'ingérence étrangère et des guerres menées par procuration, aux crises et aux attaques à l'encontre des installations pétrolières. Les vies sont contrôlées par une minorité, et les organisations internationales devraient entamer des réformes structurelles afin d'empêcher cela.

M. N. RADMANOVIĆ (Bosnie-Herzégovine) déclare que la tenue d'une Assemblée de l'UIP - une organisation qui défend la coopération interparlementaire et la diplomatie parlementaire - dans une région où des guerres civiles et ethniques sanglantes ont fait rage il y a à peine trois décennies donnera sûrement l'impulsion requise à tous les États des Balkans occidentaux pour laisser derrière eux les conflits passés et résoudre par le dialogue les autres conflits qui les menacent. La coopération politique et économique, des réformes vitales et le respect des principaux instruments et normes internationaux sont autant de moyens d'aider ces pays à trouver leur place au sein de l'Union européenne.

Cette perspective est un puissant facteur d'intégration pour tous les pays de sa région, mais plus particulièrement pour la Bosnie-Herzégovine, où une crise politique continue d'empêcher la formation d'un gouvernement un an après la tenue d'élections démocratiques. Des parlementaires de renom ont récemment pris des mesures visant à résoudre la crise et à permettre aux pouvoirs législatif et exécutif d'entamer leurs travaux, ce qui illustre l'un des nombreux rôles que peuvent endosser des représentants démocratiquement élus. Parmi les autres fonctions qu'ils assument, ils s'emploient à promouvoir le dialogue politique, les relations fructueuses et la coopération entre États aux niveaux régional et international. Ils prennent une part active aux initiatives parlementaires et politiques régionales en faveur de l'intégration des États des Balkans occidentaux à une communauté économique unique, autorisant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux, dans une région pacifique, stable et prospère.

Établissement d'un quorum

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que, conformément à l'article 33.2 du Règlement de l'Assemblée, le quorum de 61 est établi pour la 141^e Assemblée, sur la base de 120 délégations participant effectivement à cette première séance plénière.

La séance est levée à 13 h 05.

Séance du lundi 14 octobre

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h 40, sous la conduite de M. P. Nyabenda (Burundi), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*

Reprise du débat

M. D. O'DONOVAN (Irlande), relançant les discussions dans le cadre du débat de haut niveau, affirme que la coopération régionale a joué un rôle significatif en ce qu'elle a permis d'instaurer la paix sur l'île d'Irlande et de tourner la page d'un passé trouble. Les forums parlementaires régionaux offrent aux parlementaires irlandais l'occasion de nouer le dialogue et de coopérer avec leurs homologues sur des sujets d'intérêt et de préoccupations communs, au profit de leurs électeurs. L'Irlande veille au respect de son attachement constitutionnel à un ordre international fondé sur l'état de droit, notamment comme principe essentiel de sa politique étrangère. Compte tenu de sa petite taille, elle accorde une grande importance au multilatéralisme, au partenariat et à la coopération. Les parlementaires irlandais sont également de fervents défenseurs des objectifs des Nations Unies et des principales organisations européennes et s'engagent activement en faveur de leurs travaux. L'Irlande est Partie aux principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et contribue au renforcement des cadres multilatéraux en la matière et au respect du droit international humanitaire. Son acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice (CIJ) illustre encore davantage cet attachement.

Le multilatéralisme est néanmoins menacé. Il est donc indispensable que tous les États soutiennent les objectifs et les principes de la Charte de l'ONU, respectent le droit international et adhèrent au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), qui joue un rôle essentiel en veillant à ce que les auteurs des crimes internationaux les plus graves rendent des comptes. La coopération régionale pourrait jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de l'ordre juridique international. Les parlementaires ont la responsabilité d'encourager les gouvernements à préserver cet ordre et de les soutenir à cet égard, ce qui implique de les obliger à rendre des comptes et de garantir le respect du droit international.

M. S. CHENINE (Algérie) indique que les mutations géostratégiques profondes qui surviennent dans le monde entier donnent lieu à une application sélective du droit international, notamment en matière d'état de droit, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et d'autorisation obligatoire du Conseil de sécurité en cas de mesures unilatérales. Tous les États, parlements et organes parlementaires doivent donc prendre part à la diplomatie multilatérale en vue d'une réforme de la gouvernance mondiale visant à améliorer le caractère représentatif et équilibré des décisions ainsi que leur capacité à garantir la paix et la sécurité internationales, la souveraineté des États, la dignité des peuples et les droits des citoyens.

La Constitution algérienne reconnaît non seulement le rôle central du Parlement dans le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, mais consacre également les principes et les objectifs de la Charte de l'ONU, ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales reconnus dans de nombreux instruments internationaux ratifiés par l'Algérie. Elle proclame également la primauté du droit international sur les législations internes, le Parlement étant en conséquence chargé de l'harmonisation ou de l'adaptation de la législation pertinente. Des réformes constitutionnelles ont en outre permis de consolider le statut du Parlement et de renforcer les droits de l'opposition parlementaire. Le Parlement a également contribué à consolider l'ordre juridique dans une multitude de domaines afin de garantir le respect des obligations conventionnelles internationales du pays. Il a par ailleurs assuré la conformité de la loi électorale avec les normes reconnues au niveau international et adopté une loi prévoyant la mise en place d'une autorité nationale indépendante des élections. Ces deux lois répondent aux demandes pacifiques du peuple en faveur d'élections démocratiques, transparentes et impartiales, qui se dérouleront en fin d'année 2019.

M. M. ALSULAMI (Parlement arabe) affirme que la région arabe a été le théâtre de graves violations du droit international, principalement eu égard aux agissements de la puissance occupante israélienne contre le peuple palestinien. Il faut exiger qu'elle respecte l'ensemble des résolutions de l'ONU. En outre, tous les États doivent reconnaître l'État de Palestine et sa capitale Jérusalem. Le règlement de la question palestinienne constitue un élément clé de la paix et de la stabilité régionales et, par voie de conséquence, internationales, récemment menacées par une violation flagrante du droit international dans le détroit d'Ormuz, principale voie navigable pour l'exportation du pétrole en particulier. La situation, exacerbée encore davantage par la récente attaque de raffineries subie par l'Arabie saoudite, met en péril l'ordre international et exige une action urgente. Le Parlement arabe condamne de telles attaques, exprime sa solidarité à l'égard de ceux qui ont en été victimes et soutient leurs efforts visant à maintenir la sécurité, la stabilité et la sûreté des infrastructures qui leur sont indispensables.

M. O. BIRLA (Inde) déclare que l'équilibre de l'ordre international nécessaire à un monde juste, pacifique et prospère implique des normes universellement acceptables. L'existence de règles de droit dans des domaines allant, entre autres, des échanges commerciaux à la propriété intellectuelle, du transport à l'environnement, dénote une volonté évidente des États nations de s'unir. De nouvelles normes sont également en cours d'élaboration dans des domaines complexes émergents, comme la biodiversité marine dans des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, les armes automatisées et la cybersécurité. Il est néanmoins regrettable qu'aucun instrument juridique international n'ait pour l'heure été établi dans d'autres domaines, à l'instar du terrorisme, dans lequel des intérêts géopolitiques étroits entravent les avancées et une collaboration internationale efficace.

En Inde, plus grande démocratie du monde et l'une des économies qui enregistrent la croissance la plus rapide, l'indépendance des instances judiciaires, du Parlement et de l'exécutif constitue le fondement de l'état de droit. L'Inde est très attachée à cette indépendance, à la liberté et au dynamisme des médias et de la société civile et à des traditions électorales fortes. Pour l'Inde, un multilatéralisme coopératif représente la seule réponse aux nombreux défis interdépendants qui se posent dans un monde interconnecté. Les parlements jouent un rôle significatif en ce qu'ils adoptent les législations nécessaires au respect des engagements internationaux, approuvent les budgets y afférents et affirment les engagements gouvernementaux auprès de la communauté internationale et des citoyens. Les activités de sensibilisation des parlements sont donc essentielles pour communiquer avec le public, promouvoir le dialogue sur des sujets nationaux et internationaux et faire comprendre les actions parlementaires et les initiatives de l'exécutif. Dans ce contexte, l'UIP constitue le foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale sur des sujets fondamentaux d'ordre mondial et de la promotion de la coopération régionale.

Mme L.A. ROJAS HERNÁNDEZ (Mexique) précise que le rôle des parlementaires en matière de renforcement du droit international s'appuie, en particulier, sur leur travail d'harmonisation législative et de contrôle de la conformité. Au Mexique, chacune des deux Chambres du parlement a établi un groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Chambre basse est également en train de mettre en place un groupe de travail chargé de contrôler le respect par le Gouvernement des engagements que lui impose l'Accord de Paris sur les changements climatiques. La législation du pays a également été mise en conformité avec le droit international, ce qui implique souvent une transformation de la société et un changement de vie. Au Mexique, plusieurs générations de femmes ont progressivement acquis des droits, notamment le droit de vote, le droit à l'éducation et le droit de participer à la vie publique et politique.

Grâce à l'engagement des parlementaires en faveur du respect des obligations internationales au moyen de réformes nationales, le Mexique se trouve désormais au quatrième rang mondial quant au nombre de femmes élues à la chambre haute. Les deux Chambres du Parlement sont en outre dirigées par des femmes. Le Parlement a récemment pris des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions publiques. Il est à espérer que l'expérience du Mexique inspire d'autres États à garantir l'accès égalitaire des femmes aux postes de décision. Il est néanmoins indispensable de redoubler d'efforts à cette fin, dans la mesure où l'on ne recense dans le monde entier qu'un quart de femmes parlementaires. La coopération régionale doit également s'intensifier pour lutter contre les changements climatiques, les parlementaires devant exercer leurs fonctions législatives et de contrôle de manière optimum à des fins de préservation de la planète.

M. A. ABDEL AAL (Égypte) confirme que l'engagement en faveur de la mise en œuvre du droit international, qui peut donner lieu à diverses interprétations et parfois être politisé, est tributaire de la volonté politique et peut aussi être influencé par l'équilibre des pouvoirs et les intérêts en jeu. Le droit international – et plus particulièrement le droit international humanitaire – est souvent bafoué,

principalement dans des zones depuis longtemps en proie aux conflits. La menace terroriste persiste et nous ne sommes toujours pas parvenus à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. La mondialisation de l'économie a par ailleurs creusé l'écart entre les pays développés et les pays en développement. Pour résumer, le monde est polarisé et le système est en crise, certains pays tentant même d'imposer leur volonté aux autres. Toutefois, le règlement des conflits exige le respect du droit international et de la souveraineté des États.

Les États sont tenus de respecter les principes du droit international pour l'essentiel dégagés par l'ONU, en particulier ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales, et de se conformer au droit international humanitaire en temps de conflit armé. Dans tous les cas, les parlements doivent s'acquitter de leur tâche titanesque consistant à demander des comptes au Gouvernement en cas de défaillance, y compris eu égard au respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains. Le droit international concourt pour une très large part à la réalisation des aspirations universelles à un monde meilleur capable de faire face aux défis actuels et émergents, d'éliminer les armes nucléaires, mais aussi de régler les différends. À cet égard, prenons l'exemple des souffrances qu'endure de longue date le peuple palestinien, auxquelles seule la création d'un État palestinien indépendant, dont Jérusalem serait la capitale, saurait mettre un terme.

Mme C. GOTANI HARA (Malawi) estime que la coopération régionale ne peut être efficace qu'à la condition que les parlements soient impliqués en amont dans la rédaction des instruments régionaux et qu'ils contrôlent strictement leur mise en œuvre. Les questions abordées dans le droit international ne connaissent pas de frontières, alors que les instruments internationaux supposent que l'adoption de législations visant à régler ces questions tienne compte de perspectives nationales et régionales. Les parlements sont les seules institutions capables de garantir la nature acceptable et applicable du droit et de la coopération internationaux. Les décisions gouvernementales liées à la coopération régionale et internationale nécessitent l'approbation des représentants des bénéficiaires envisagés d'une telle coopération, bien qu'une telle approbation ne soit, à elle seule, pas suffisante pour produire les effets escomptés. Considérant leur rôle crucial de contrôle, les parlements doivent, le plus tôt possible, avoir la parole sur ces questions et sur les instruments concernés.

Il est dès lors exigé des parlements qu'ils donnent effet aux obligations internationales d'un État en intégrant le droit international dans la législation interne, à des fins d'uniformité et, par voie de conséquence, pour instaurer la paix, la coopération, la coexistence et le développement rationnel au niveau mondial. C'est grâce à leur participation à des forums parlementaires internationaux, à l'instar de l'UIP, que les parlementaires peuvent partager leurs expériences sur la manière de gérer au mieux les questions afférentes au droit international et à la coopération régionale.

Mme R.A. KADAGA (Ouganda) remarque que les parlements partagent, avec les institutions juridiques, la responsabilité de protéger l'état de droit et les droits de l'homme. Toutefois, le système universel d'établissement des rapports relatifs aux droits de l'homme néglige les parlements – qui sont les représentants élus des victimes de violation des droits de l'homme, alors que la société civile – qui n'est pas élue et ne répond devant personne – peut apporter sa contribution. L'audition parlementaire annuelle à l'ONU a été organisée grâce aux efforts de l'UIP, qui informe également régulièrement les parlementaires des cycles d'établissement des rapports et facilite leur participation, sur invitation plutôt que de plein droit, aux sessions du Conseil des droits de l'homme et de certains organes conventionnels.

Les parlements jouent un rôle important dans la transposition des traités internationaux dans le droit interne et leur contrôle s'avère aussi essentiel pour mettre en lumière les violations des droits de l'homme et y remédier. Il est donc temps de formuler un ensemble de principes et de lignes directrices convenu au sujet de la relation entre les parlements et les institutions des droits de l'homme. Par ailleurs, les parlements doivent mettre en place des commissions permanentes sur les droits de l'homme ainsi que des organismes parlementaires régionaux chargés de connaître des questions y afférentes. L'organisation de débats consacrés à la solidarité visant à mettre en lumière des violations des droits de l'homme dans leur région pourrait en outre encourager les parlementaires à renforcer leur maîtrise des valeurs fondamentales et, par voie de conséquence, à faciliter, au niveau national, le respect des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme. Une plus grande implication des parlementaires dans ses travaux s'avérerait très certainement bénéfique pour l'ONU.

Mme A. AL QUBAISI (Émirats arabes unis) annonce que son pays a tiré les leçons de son expérience et a pris conscience de l'importance de la coopération avec d'autres États au profit de ses générations actuelles et futures. Le pays reconnaît également le rôle crucial des femmes. Il a augmenté leur présence au parlement pour atteindre la moitié de l'ensemble des sièges et protège Pleurs droits en application d'une charte arabe mise au point de manière coopérative et eu égard à laquelle le Parlement de son pays a joué un rôle de précurseur. Les Émirats arabes unis ont réalisé

ces avancées et d'autres grâce au respect du droit international et du droit international humanitaire qui sont la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales, auxquelles les parlements contribuent en coopérant avec les institutions internationales.

Cependant, à l'heure actuelle, la capacité de l'ordre international à parer les menaces grandissantes pour la paix et la sécurité, y compris dans sa région, en raison de violations flagrantes du droit international suscite la méfiance. L'actuelle invasion turque du territoire arabe syrien, la récente attaque de raffineries perpétrée en Arabie saoudite et les efforts déployés pour semer la haine religieuse sont autant d'autres menaces qui sont toutes exacerbées par la négligence d'une communauté internationale trop souvent motivée par des intérêts personnels. Fidèle à ses valeurs fondamentales de respect de la souveraineté des États, son pays défend son droit de reprendre le contrôle de ses trois îles occupées par l'Iran et soutient le droit du peuple palestinien à la création de son propre État, dont Jérusalem serait la capitale. Le non-respect du droit international ne peut aboutir qu'au chaos et à la dévastation, que les parlementaires peuvent contribuer à éviter en jouant leur rôle en matière de renforcement du droit international.

Mme D. Mukabalisa (Rwanda), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. P. KATJAVIVI (Namibie) indique que la voie suivie par son pays vers l'indépendance a permis de tirer des leçons quant à l'importance de l'intervention internationale dans le règlement des conflits et que dans un effort de renforcement du droit international et de promotion de la paix et de la sécurité, le Parlement namibien a ratifié plusieurs traités internationaux. De plus, le Parlement contrôle et évalue les progrès du pays en matière de réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), il est membre d'organismes parlementaires régionaux, continentaux et internationaux et travaille en proche collaboration avec la société civile dans l'espoir de renforcer la démocratie. Dans le cadre de son obligation de défendre le règlement pacifique des conflits internes et régionaux, il offre une tribune aux manifestations pacifiques et à des campagnes de pétition publiques. Les citoyens peuvent également discuter de sujets qui les préoccupent avec des parlementaires ou communiquer avec eux via les différents réseaux sociaux du parlement. Ce dernier accueille par ailleurs un parlement des enfants dans l'optique d'inculquer une culture démocratique aux jeunes en leur donnant l'occasion de prendre part à un débat et à une prise de décisions informés.

L'ordre juridique international ne pourra être renforcé et préservé qu'à la condition que tous les États respectent l'esprit et la lettre des instruments internationaux, tout spécialement ceux qui ont trait au règlement des conflits. Les parlements pourraient contribuer à améliorer la cohérence en matière de coopération interparlementaire et régionale grâce à leur participation active au sein d'organismes à ces niveaux. En conclusion, il invite tous les Membres à soutenir les appels respectifs des peuples du Sahara occidental et de la Palestine à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Mme V. MATVIENKO (Fédération de Russie) fait savoir que de nombreux pays ont subi les conséquences de violations du droit international, qui ne se limitent pas à la mort de victimes innocentes ni à la destruction de biens et d'infrastructures. Dans certains cas, ces violations ont également provoqué des désastres géopolitiques qui ont des répercussions tenaces sur les sociétés concernées. Il est donc essentiel de déployer des efforts concertés de sorte à promouvoir le respect du droit international, ce qui permettrait également de mettre un terme à toute remise en cause du rôle central de l'ONU à cet égard. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de parvenir à un monde sûr, stable et prospère.

La coopération régionale pourrait grandement contribuer au renforcement du droit international, les parlements jouant un rôle crucial sur ce point. À titre d'exemple, dans sa région, les parlements se regroupent au sein d'une Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté d'États indépendants afin de développer des lois modèles visant à harmoniser les législations nationales respectives. En 2020 sera célébré le 75^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, l'on peut constater des tentatives de réécrire l'histoire, y compris concernant le rôle de l'Union soviétique dans la destruction du fascisme, qui connaît aujourd'hui une résurgence. Des monuments à la mémoire de soldats morts pour la liberté sont détruits dans une tentative d'exploitation de l'histoire à des fins politiques, alors qu'il faudrait reconnaître la victoire sur le nazisme comme un héritage global, dans le cadre d'une initiative qu'elle invite les États à soutenir.

M. A. ARDESHIR LARIJANI (République islamique d'Iran) rapporte que les efforts collectifs visant à préserver le droit international représentent les seuls moyens de veiller au respect des normes, au maintien de la sécurité et de la gouvernance mondiale. Un avenir imprévisible est inévitable si l'on ne prend pas des mesures pour pallier l'absence de mécanismes effectifs visant à

contrer et à punir les violations des règles et des normes internationales, à l'instar du recours à des sanctions économiques unilatérales imposées dans le dessein de défendre des objectifs de politique étrangère illégitimes au détriment des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité internationales.

De tels actes sont désormais monnaie courante pour le Gouvernement des États-Unis. Le retrait d'accords internationaux fondamentaux et l'implication dans des guerres commerciales illustrent encore davantage les manquements des États-Unis eu égard à leurs engagements internationaux.

Malgré ses discours, la communauté internationale n'a pris aucune mesure concrète pour mettre un terme au terrorisme économique perpétré contre son pays par les États-Unis, qui ont par ailleurs créé, à des fins politiques, le réseau terroriste le plus connu de la région. De surcroît, les États-Unis agissent en toute impunité, compte tenu de leur rôle au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui pousse à conclure à l'absence de mécanisme juridique effectif visant à préserver les droits et à assurer le respect des engagements internationaux. De même, un autre exemple de ce malaise est le fait que plusieurs décennies de pratiques brutales et inhumaines du régime sioniste contre le peuple palestinien ont en substance été récompensées par l'"accord du siècle" ou la proposition de paix des États-Unis visant à régler le conflit, mais qui en réalité fera tout sauf ça. Toutes ces tactiques finiront par venir hanter les responsables.

Quant à l'allégation des Émirats arabes unis concernant une interférence iranienne dans la région, son pays a promptement répondu aux demandes gouvernementales légitimes aux fins d'une aide visant à éradiquer l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Pour cette raison, il devrait recevoir des félicitations, dans la mesure où l'on ne peut préjuger des éventuelles conséquences qu'aurait pu subir le Golfe persique. Il se demande pour quelles raisons les Émirats arabes unis interfèrent en Libye et au Soudan et pourquoi les autorités émiraties se comportent différemment selon qu'elles agissent dans le cadre de discussions secrètes ou de forums publics.

M. M. AL-GHANIM (Koweït) explique que la justice et la sécurité sont mesurées à l'aune du droit international, ce qui n'est pas juste. Le droit international est le seul moyen acceptable de régler les différends et de remédier aux actes d'intimidation internationale. Parmi les violations du droit international, celles systématiquement perpétrées pendant des décennies par l'occupant israélien contre le peuple palestinien en sont un exemple particulièrement âpre et révoltant. Du fait de son inaction et silence persistants, la communauté internationale a en réalité encouragé l'agresseur israélien en lui donnant une sorte de carte blanche l'autorisant à poursuivre ses violations, notamment dans le dessein de fragiliser l'identité et l'intégrité territoriale palestiniennes.

De fait, Israël est le premier pays qui vient systématiquement à l'esprit lors de discussions sur diverses questions liées aux droits de l'homme au sein de l'UIP. Les pratiques israéliennes en violation du droit international sur ces sujets vont à l'encontre de valeurs reconnues comme universelles et sont indéfectiblement condamnées par la communauté internationale. Néanmoins, l'incapacité de passer des paroles aux actes permet à l'occupant israélien d'agir en toute impunité. La décision unilatérale des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël, ainsi que l'annexion par ce dernier du plateau du Golan syrien exacerbe encore davantage l'actuelle occupation de la Palestine et les violations du droit international y afférentes. Israël prévoit en outre d'annexer la vallée du Jourdain. Le silence actuel face à de tels actes de violence engendre désespoir et frustration, cette situation représente une véritable bombe à retardement qui aura des conséquences, sur la région et au-delà, dont personne n'est à l'abri.

M. M. ŞENTOP (Turquie) signale que les organisations internationales n'ont pas réussi à créer les conditions nécessaires à la paix, à un minimum de prospérité et à une vie décente. Elles appliquent de plus en plus une sorte de deux poids, deux mesures, notamment en matière de non-respect des résolutions de l'ONU ; certains États agissent en toute impunité et d'autres non. On s'emploie donc actuellement à trouver un nouvel ordre mondial fondé sur la justice et l'égalité pour tous les États et les êtres humains, sans distinction de race et de religion. À cette fin, la Turquie a mis en place une politique étrangère prospective et humanitaire, elle a développé une présence diplomatique mondiale extensive, au moyen de laquelle elle établit et entretient des relations de haut rang dans le monde entier, elle accueille le plus grand nombre de réfugiés et elle est classée, dans des rapports internationaux récents, parmi les donateurs d'aide humanitaire les plus généreux au monde.

Quant à la récente opération turque lancée en territoire syrien, elle vise simplement à neutraliser la menace terroriste actuelle qui pèse sur la Turquie depuis ce territoire et qui provient d'organisations terroristes qu'elle connaît bien. La Turquie se contente donc d'exercer son droit à la légitime défense, convaincue en outre que l'intégrité territoriale et l'unité politique syriennes sont cruciales tant pour la sécurité de la Turquie que pour celle de la région. La Turquie souffre directement de l'absence de frontière syrienne et de contrôle du territoire syrien qui sont à l'origine de la brèche dans laquelle se sont engouffrés des groupes terroristes déterminés à attaquer la Turquie.

Cette opération est par ailleurs légitime en vertu de l'accord d'Adana sur la coopération en matière de sécurité conclu entre les deux pays. Contrairement à d'autres opérations menées en territoire syrien par des pays éloignés géographiquement, cette opération a été condamnée, y compris – de manière assez ahurissante – par des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Mme T. MODISE (Afrique du Sud) promet que l'Afrique du Sud est engagée en faveur de la justice, du droit international, du multilatéralisme et d'un système fondé sur des règles. Elle continue également à adhérer au concept de l'Ubuntu, qui insiste sur l'interconnexion et l'interdépendance de l'humanité grâce au dialogue et à des règles d'engagement restreintes. Quant aux parlements, l'ODD 16.7 (Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions) met en exergue l'évolution de leur rôle, notamment dans les relations internationales. En Afrique du Sud, où la majorité des accords ne sont contraignants qu'à condition d'être ratifiés par les deux chambres, les contributions de toutes les parties prenantes sont prises en considération dans le processus législatif. Il pourrait être intéressant d'envisager d'instaurer, en vue d'assurer la mobilisation le plus tôt possible des parlements et des citoyens eu égard au droit international, qui s'avère particulièrement importante en cas d'accords ayant un impact socio-économique, la présentation, en annexe des instruments de ratification, des rapports parlementaires.

Les traditions culturelles, juridiques et politiques locales doivent impérativement être prises en considération dans la mise au point de mécanismes relatifs aux droits de l'homme et à l'état de droit. À cet égard, les systèmes de savoirs autochtones et les mécanismes de gouvernance africains, y compris les chefs traditionnels, revêtent une importance particulière. Les principes du patriarcat et du communautarisme établis de longue date ont produit des modèles de gouvernance ancrés dans la participation de la communauté et soutenus par les valeurs inébranlables de la dignité humaine et du respect. Ces modèles sont des contrats sophistiqués fondés sur le partage des ressources pour le bien commun, dans le cadre desquels les interactions sont construites sur la cohésion sociale. Tout cela instaure une responsabilité collective d'assurer le respect de la loi et la protection de tous les membres de la communauté. L'Afrique s'est toujours déclarée favorable au multilatéralisme, n'a laissé personne de côté et a intégré les systèmes de gouvernance traditionnelle dans le fonctionnement moderne des parlements.

M. C. LEEKPAI (Thaïlande) précise que l'évolution constante de la démocratie thaïlandaise a soulevé des difficultés et a enseigné des leçons douloureuses, parmi lesquelles le fait qu'une application juste et non discriminatoire des lois résout effectivement les problèmes, redresse les inégalités économiques et enrayer ainsi l'exploitation des plus défavorisés. La Thaïlande progresse vers la réalisation des ODD et son parlement joue un rôle crucial dans la mise en place de cadres juridiques en la matière visant à garantir le respect de toutes les obligations.

La Thaïlande continue à apporter son soutien à l'ONU dans le cadre de sa mission de sauvegarde des droits de l'homme, de garant de la sécurité, de préservation de l'environnement et de maintien de la paix et reste convaincue que l'ordre juridique international est le mieux placé pour garantir l'indépendance et la souveraineté. Elle réaffirme donc ses engagements au titre du droit international et le rôle déterminant qu'elle joue au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA). Dans un effort de dynamisation de la communauté par voie parlementaire, l'AIPA a travaillé en faveur de l'harmonisation des lois au sein de l'ASEAN dans l'optique de créer des communautés robustes fondées sur les règles et centrées sur l'individu qui ne laissent personne de côté. Une gouvernance régionale effective implique néanmoins une coordination efficace entre l'exécutif et le législateur, ce dernier étant le mieux placé pour comprendre et résoudre les difficultés des électeurs qu'il représente, en faisant part de leurs besoins à l'exécutif. La démocratie fonctionne correctement grâce à des parlements dynamiques qui représentent véritablement la volonté et les besoins des populations. Ils aident à maintenir l'état de droit et à garantir un traitement équitable pour tous.

M. V. SOTTO III (Philippines) rappelle que le rythme rapide du changement au niveau mondial a suscité non seulement de l'interconnexion et de l'interdépendance, mais également de l'incertitude et de la volatilité. Le droit international représente donc la pierre angulaire d'un monde pacifique, rationnel, sûr et juste dans lequel les nations préconisent l'état de droit plutôt que le recours à la force et prennent part à des négociations et conciliations dans le cadre desquelles les arguments juridiques et éthiques rationnels l'emportent. Les parlements sont appelés à ratifier des traités et, dans ce cadre, sont mandatés pour les passer au crible, les examiner voire les rejeter au niveau national. En adaptant des indicateurs et des normes internationaux, les parlements sont par ailleurs en mesure de renforcer la protection des citoyens, en particulier des plus vulnérables aux abus et à la violence. Les traités internationaux doivent être traduits en droit interne dans l'optique d'impacter positivement les

vies et d'améliorer le bien-être de la population. À titre d'exemple, son parlement a adopté une loi sur les drogues dangereuses et approuvé la ratification d'un accord visant à régler pacifiquement un différend frontalier.

Grâce à une coopération parlementaire régionale, l'ASEAN promeut scrupuleusement l'état de droit et la mise en œuvre du droit international. En outre, l'AIPA est un excellent modèle d'une telle coopération, notamment en matière de résolution pacifique de différends, tant territoriaux que de compétence, et de retenue, en vertu des principes universellement reconnus du droit international. Les parlements contribuent à renforcer le droit international qui s'intègre parfaitement dans leur travail, le fait que les parlementaires acquièrent une meilleure compréhension du droit international devrait normalement bénéficier au public, par l'intermédiaire de la législation en résultant.

M. L. VLAVONOU (Bénin) précise que le Bénin est membre de plusieurs organisations régionales et se dit conscient de l'importance de la coopération à ce niveau. Le Bénin est également Partie à des accords de libre-échange signés avec d'autres pays de la région, bien que dans certains cas, ces accords aient été rompus du fait de décisions unilatérales de fermer les frontières afin d'éviter l'afflux illicite de produits, notamment d'armes légères et de petit calibre. Quant aux accords internationaux, les parlementaires ne sont pas consultés lors de la phase de mise au point. Leur rôle se limite donc principalement à approuver la ratification de tels instruments et à adopter les lois nécessaires à leur mise en œuvre.

Au Bénin, la révision des lois électorales est prévue sur la base de recommandations présentées après l'exclusion de plusieurs partis politiques lors des dernières élections. Particulièrement nombreux pour un pays d'une si petite taille, ces partis ont souvent une origine régionale, tribale, voire familiale, mais ont toujours été exclus du pouvoir en raison de la corruption systémique existante. La population est donc favorable à un changement qui permettrait aux candidats de tous les partis de se présenter aux élections, par opposition au système de restriction de la participation à ceux qui s'allient à deux partis spécifiques. Un dialogue politique est donc en cours dans l'optique de moderniser le système et de réaliser l'objectif du Bénin qui consiste à construire une démocratie forte sur des fondations solides.

M. M. ALI HOUMED (Djibouti) fait savoir que la consolidation du droit international constitue une préoccupation primordiale pour les parlementaires de son pays, dans la mesure où il s'agit d'un pilier stable dans une région en proie à des tensions. Le droit international est en réalité un atout précieux que les parlementaires doivent promouvoir dans toute la Corne de l'Afrique, principalement pour son rôle crucial en faveur du règlement pacifique des différends. Pour sa part, il a œuvré à la sensibilisation des parlementaires et du public au droit international, entre autres, en plaidant pour le respect des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme portant sur des sujets tels que les besoins fondamentaux, l'éducation et l'égalité des sexes. Le soutien de l'UIP a par ailleurs permis de renforcer la capacité de son parlement à contrôler la mise en œuvre de lois nationales en la matière.

La coopération régionale et sous-régionale représente une autre part importante de l'ordre juridique international. À cet égard, des efforts concertés sont nécessaires pour surmonter les difficultés rencontrées sur le continent, où la croissance démographique et économique est forte et où un accord de libre-échange est en vigueur. Djibouti, qui accueille le plus grand port de la côte est de l'Afrique, tient à encourager le libre-échange dans l'intérêt de l'intégration régionale. Les réunions régulières du Parlement panafricain renforcent de manière significative le dialogue politique sur le continent, tandis que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'engage à promouvoir la paix dans la sous-région d'Afrique de l'Est et a effectivement contribué au règlement de nombreux différends intra et interétatiques. L'IGAD est donc un exemple à reproduire, comme le prouve l'attribution du prix Nobel de la paix au Premier ministre de l'un de ses membres, l'Éthiopie.

M. I. FLORES (Chili) déclare qu'en tant qu'élément fondamental de l'architecture multilatérale de la gouvernance mondiale, le droit international doit être respecté et effectivement appliqué grâce aux efforts concertés de tous. Les principales règles à respecter à cet égard portent sur la souveraineté territoriale, l'interdiction de la menace ou du recours à la force et le règlement pacifique des différends. Le développement progressif du droit international en matière de droits de l'homme et dans d'autres domaines a conféré aux États des droits et obligations mutuels. Dans un monde marqué par une interdépendance croissante, dans lequel les risques et les tensions sont partagés, il est essentiel de renouveler son engagement en faveur de l'état de droit, y compris en faveur de la réalisation de l'ODD 16 qui tend à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Pour le Chili, le respect du droit international représente un principe sans équivoque de politique étrangère ainsi qu'un élément clé de la stabilité, de la coexistence et du règlement pacifique des différends. Le Chili continuera donc à accepter les décisions rendues par les tribunaux

internationaux. Son parlement a approuvé la ratification d'un certain nombre de traités internationaux et a adopté des législations nationales visant à garantir le respect des obligations du pays en découlant. Le respect sans condition du droit international représente le fondement de la coopération internationale en faveur du développement et du bien-être, ce qui implique des règles transparentes et des possibilités égales pour tous les États, dont les parlements jouent un rôle fondamental à cet égard. La politique étrangère chilienne soutient vivement l'affirmation du multilatéralisme comme structure institutionnelle fondée sur des règles visant à définir les programmes internationaux et à résoudre les problèmes courants. Dans cet esprit, le Chili accueillera un certain nombre de réunions internationales importantes dans un proche avenir.

Un délégué de la RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, s'exprimant dans le cadre de son droit de réponse, fait valoir que le délégué de la Turquie a argué, à tort, que l'invasion turque du territoire syrien était possible en vertu de l'accord d'Adana, ce qui n'est pas le cas. Un État souverain a été attaqué, par un pays réputé pour ouvrir ses frontières aux terroristes du monde entier et leur fournir un appui financier, militaire et logistique. Il rejette donc catégoriquement les allégations de ce délégué.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP, préside la séance.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée (A/141/2-P.1, P.3, Inf.1.rev.2 et Inf.2)

La PRÉSIDENTE, présentant ce point, dit que deux nouvelles demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée ont été reçues en plus des deux demandes énoncées dans le document A/141/2-Inf.1.rev.2 et exposées en détail dans les documents A/141/2-P.1 et P.3. Comme la documentation relative à ces deux demandes, soumises seulement ce jour, est toujours en cours de préparation, les projets de résolution proposés seront lus aux participants pour les informer de leur substance.

Mme A. FILIP (Secrétaire de l'Assemblée) donne lecture d'un projet de résolution intitulé *Le double langage des pays occidentaux dans la lutte contre le terrorisme, en particulier en ce qui concerne le règlement du conflit en Syrie*, qui a été proposé par la délégation de la Turquie.

La PRÉSIDENTE donne lecture d'un projet de résolution intitulé *Appel urgent au rétablissement d'un ordre démocratique représentatif et au respect des principes démocratiques au Pérou*, qui a été proposé par la délégation du Pérou.

La Présidente invite les auteurs des quatre demandes à présenter leurs propositions respectives, puis il sera procédé à un vote par appel nominal pour décider laquelle d'entre elles sera inscrite à l'ordre du jour comme point d'urgence.

M. S. THAROOR (Inde), présentant la proposition de point d'urgence de sa délégation intitulée *Résolution sur la lutte contre les changements climatiques* (A/141/2-P.1), déclare que l'Union interparlementaire est une instance appropriée pour débattre de la question des changements climatiques et la faire progresser au moyen de décisions concrètes permettant d'élargir les possibilités de programmes donnant lieu à des actions. Des mesures draconiennes s'imposent de toute urgence pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et, à cette fin, les pays développés doivent diriger les efforts résolument déployés par tous les intervenants pour promouvoir des modes de vie respectueux du climat et des moyens de consommation et de production durables. À cet égard, un accent important doit être placé sur la mobilisation des ressources et l'accès aux technologies peu coûteuses, afin de renforcer les capacités des pays en développement notamment pour qu'ils s'adaptent aux défis qui se présentent à eux, faute de quoi la situation sera irrécupérable. Un soutien précieux à la proposition de sa délégation sera bénéfique à toute l'humanité, car il permettra de diriger l'attention sur cette question et d'envoyer un message clair sur la nécessité de protéger la planète contre de nouvelles dégradations.

M. H. JULIEN-LAFERRIÈRE (France), présentant la proposition de point d'urgence intitulée *Protection des populations et sécurité internationale : demander l'arrêt de l'offensive turque en Syrie* (A/141/2-P.3), soumise conjointement par sa délégation et celles du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Égypte, précise que la Turquie accueille plusieurs millions de réfugiés et qu'elle doit faire face à des problèmes de sécurité le long de sa frontière avec la République arabe syrienne. Pour autant, l'offensive militaire unilatérale qu'elle a déjà lancée a entraîné des difficultés sur le plan humanitaire, provoqué des déplacements massifs et fait de nombreuses victimes. La Turquie entrave

les efforts diplomatiques et autres déployés actuellement pour stabiliser la région, ce qui constitue une menace pour la sécurité internationale et accroît les risques de résurgence de Daech. De plus, l'attaque turque cible précisément ceux qui ont été des alliés majeurs dans la lutte contre le groupe État islamique et la chute de son "califat". L'UIP doit condamner l'intervention militaire turque unilatérale et demander instamment le respect du droit international, de l'intégrité territoriale de la Syrie et de la feuille de route pour la paix dans la région.

Mme R. KAVAKCI KAN (Turquie), exprimant une opinion contraire à la proposition, estime que tous les pays ont le droit de défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale. La Turquie a, depuis le début, demandé de mettre fin à la crise syrienne et ouvert ses frontières aux réfugiés. Ayant été le premier pays à demander une zone d'exclusion aérienne, elle a mené avec succès des opérations contre les terroristes de Daech et partagé les renseignements qu'elle possédait avec une courtoisie qui ne lui a pas été retournée. Elle a engagé des pourparlers en vue de la création de zones de sécurité et a permis le rapatriement d'innombrables réfugiés syriens. À l'inverse, et comme en témoignent les faits en possession des autorités turques, le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection du peuple constituent une organisation terroriste qui se livre à des massacres.

M. M. ŞENTOP (Turquie), présentant la proposition de point d'urgence de sa délégation intitulée *Le double langage des pays occidentaux dans la lutte contre le terrorisme, en particulier en ce qui concerne le règlement du conflit en Syrie*, remarque que les effets négatifs de l'actuel système mondial, dans lequel certains États ont des droits tandis que d'autres n'ont que des devoirs, sont notamment les conflits, la pauvreté, l'injustice et le double langage. La Turquie est directement prise pour cible par des organisations terroristes en activité, telles que le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection du peuple, avec l'appui de certains États occidentaux, y compris la France - pays dont l'histoire est marquée par le colonialisme et les bains de sang, notamment en Algérie et au Rwanda. Le terrorisme représente une nouvelle forme d'agression coloniale, c'est pourquoi une action internationale est nécessaire face à l'hypocrisie, à la tromperie et au double langage des États qui soutiennent implicitement les organisations terroristes dans le but de manipuler l'opinion publique et de favoriser l'instabilité de la région. Pour bâtir un monde juste et nouveau, il demande instamment que soit soutenue la proposition turque condamnant les desseins impérialistes.

M. H. JULIEN-LAFERRIÈRE (France), exprimant une opinion contraire à la proposition, fait savoir que la France n'a jamais soutenu le terrorisme et, pour rappel, qu'elle n'a jamais non plus commis de génocide. La France agit dans le cadre du droit international. C'est dans le but de promouvoir le respect de cette branche du droit et le multilatéralisme que sa délégation s'est associée à d'autres pays pour élaborer sa proposition de point d'urgence.

Mme R. BARTRA BARRIGA (Pérou), présentant la proposition de point d'urgence de sa délégation intitulée *Appel urgent au rétablissement d'un ordre démocratique représentatif et au respect des principes démocratiques au Pérou*, déclare que le Président de son pays a procédé à la dissolution du Parlement deux semaines auparavant, une décision qu'il a qualifiée de nécessaire pour permettre des réformes politiques et judiciaires. Centrée autour de la question d'une motion de censure, la situation a créé un intolérable précédent – une assemblée législative interprétant des questions à ses propres fins. Elle demande aux Membres de l'UIP de soutenir la proposition de sa délégation dans le but de garantir la séparation des pouvoirs et la représentation démocratique.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée concernant les dispositions auxquelles les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée sont subordonnées, l'article 16.1 des Statuts de l'UIP concernant le vote par appel nominal, et l'article 15.3 sur l'expression des voix. Il attire également l'attention sur le document A/141/Inf.2, qui contient un tableau présentant le nombre de voix attribuées à chaque délégation et fait savoir que la procédure appliquée sera celle ayant cours à l'UIP, à savoir combiner tous les votes en un seul tour.

Il a été procédé à un vote par appel nominal sur les quatre propositions d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Avec 156 voix pour, 490 voix contre et 718 abstentions, la proposition soumise par la délégation de la Turquie n'obtient pas en sa faveur les deux tiers des 646 suffrages exprimés.

Avec 174 voix pour, 419 voix contre et 771 abstentions, la proposition soumise par la délégation du Pérou n'obtient pas en sa faveur les deux tiers des 593 suffrages exprimés.

Avec 677 voix pour, 73 voix contre et 614 abstentions, la proposition soumise conjointement par les délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Égypte obtient en sa faveur les deux tiers des 750 suffrages exprimés.

Avec 809 voix pour, 364 voix contre et 191 abstentions, la proposition soumise par la délégation de l'Inde obtient en sa faveur les deux tiers des 1 173 suffrages exprimés.

Ayant obtenu en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés ainsi que le plus grand nombre de voix pour, la proposition soumise par la délégation de l'Inde est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée sous le point 8.

La séance est levée à 19 heures.

Ordre du jour définitif

-
1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 141^e Assemblée
 2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
 3. Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*
 4. *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
 5. Rapports des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale ; du développement durable, du financement et du commerce ; et des Affaires des Nations Unies
 6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 143^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
 7. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
 8. Point d'urgence : *Lutte contre les changements climatiques*
-

Point d'urgence intitulé *Lutte contre les changements climatiques*

SÉANCE DU MARDI 15 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 05 sous la conduite de M. V.C. Sotto III, Président du Sénat des Philippines.

Point 8 de l'ordre du jour

Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé *Lutte contre les changements climatiques* (A/141/2-P.1)

Le PRÉSIDENT, rappelant l'article 16.2 du Règlement des Commissions permanentes concernant le nombre de membres et la composition des comités de rédaction, demande aux groupes géopolitiques de soumettre leurs candidats en vue de l'élection des membres du comité de rédaction, qui sera chargé de finaliser le projet de résolution sur le point d'urgence choisi intitulé *Lutte contre les changements climatiques*, afin de le transmettre à l'Assemblée pour éventuelle adoption. Il invite les participants à débattre sur ce point.

Mme C. GOTANI HARA (Malawi) ouvre le débat et indique que de nombreux pays continuent d'affronter la fureur et les conséquences coûteuses de phénomènes météorologiques provoqués par les changements climatiques. Les stratégies et les politiques de lutte contre les changements climatiques doivent être adaptées à la situation. Des moyens financiers suffisants doivent être consacrés à la fourniture de l'aide et aux travaux scientifiques visant à trouver des solutions concrètes pour éradiquer les causes. Les parlementaires doivent également s'assurer que les questions relatives aux changements climatiques sont considérées comme prioritaires lors de l'élaboration des politiques. Les pays en développement auront besoin d'une aide pour renforcer leurs capacités en la matière, tandis que l'UIP devra, pour sa part, envisager la création d'une commission permanente sur les changements climatiques ou donner mandat de traiter cette question à l'une de ses commissions existantes. Le Malawi a grandement bénéficié des opérations de secours menées après le passage du cyclone Idai, et sa délégation ne peut qu'appuyer le projet de résolution proposé par la délégation indienne.

Mme J. ODUOL (Kenya), exprimant également son soutien au projet de résolution, estime que les bonnes décisions deviennent mauvaises si elles ne sont pas prises à temps. Les changements climatiques continuent d'être à l'origine de destructions dans le monde entier. Leurs conséquences, notamment sur l'accès à l'eau, la production alimentaire et les questions liées à la santé, menacent des vies mêmes. Si rien n'est fait, les changements climatiques engendreront encore plus de perturbations écologiques et économiques et nuiront gravement aux populations et aux régions déjà vulnérables. En unissant leurs efforts autour d'une question aussi importante, les Membres de l'UIP pourront promouvoir un puissant partenariat entre pays développés et pays en développement visant à intégrer des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les processus de planification stratégique. Prendre rapidement des mesures à cette fin est le seul moyen d'avoir un véritable effet sur les changements climatiques. Par conséquent, elle invite les membres à prendre la bonne décision, au bon moment.

M. W. WILLIAM (Seychelles) signale que les petits États insulaires en développement, dont les Seychelles, sont des laboratoires vivants où les effets des changements climatiques comme le blanchissement des coraux, l'élévation du niveau de la mer et les inondations sont clairement manifestes. Convenant que les Membres de l'UIP doivent se rassembler pour avoir un véritable impact par le biais de mesures plus radicales pour lutter contre les changements climatiques, il demande que le projet de résolution qui sera présenté soit appuyé à l'unanimité.

Mme A. MULDER (Pays-Bas) considère qu'un partenariat entre pays développés et pays en développement est la voie à suivre pour traiter la question urgente des changements climatiques, qui doit être prise en main avant tout par les pays développés. Il est néanmoins important de souligner, notamment dans le projet de résolution, la nécessité de mener une action concertée pour obtenir les résultats souhaités, ce que les pays développés ne pourront faire seuls. Les Pays-Bas collaborent eux-mêmes activement avec toutes les parties prenantes pour réduire leurs émissions de dioxyde de carbone dans des secteurs clés d'ici à 2030 et ont réussi à faire pression sur des pays de l'Union européenne afin qu'ils prennent davantage de mesures de réduction de leurs propres émissions. Mais c'est l'ensemble des pays qui doivent adopter des mesures plus ambitieuses pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris, et les parlements doivent prendre leurs responsabilités en répondant à l'appel des jeunes du monde à agir d'urgence.

M. T. DORJI (Bhoutan) explique que, en dépit du fait que le Bhoutan contribue moins aux changements climatiques, il n'a pas été épargné par les effets néfastes des conditions météorologiques extrêmes et de la hausse mondiale des températures. Ses infrastructures limitées ont été endommagées par des inondations soudaines, et ses glaciers – la principale source d'énergie hydro-électrique du pays soit sa plus grande source de revenus – connaissent une fonte prématurée. Conformément à son mandat constitutionnel, le Bhoutan s'emploie très activement à préserver ses écosystèmes et l'environnement. Les forêts protégées qui recouvrent ses terres font partie des forêts les plus saines et les plus intactes du monde. Par conséquent, dans le village planétaire interconnecté, le Bhoutan contribue humblement au bien-être de l'humanité. En œuvrant ensemble dans le cadre d'un engagement visant à mettre en œuvre des politiques et des programmes respectueux de l'environnement, celui-ci pourra être préservé pour les générations futures, et la résilience face au changement climatique renforcée. Il exhorte les parlementaires à prendre cet engagement.

M. A. SUDHAKAR (Fidji) fait savoir que, à l'instar d'autres petits États insulaires du Pacifique, les Fidji ont récemment subi des cyclones plus puissants, des sécheresses plus graves et des crues d'un niveau sans précédent. Les conséquences sur ses principaux secteurs économiques ont été catastrophiques. À un coût substantiel, il a réinstallé des villages en altitude et dragué des rivières pour permettre l'écoulement des eaux de crue dans la mer. Si les changements climatiques et leurs effets ne sont pas rapidement maîtrisés, les Fidji et leurs voisins du Pacifique risquent d'être rayés de la carte. Souvent tenus pour responsables du réchauffement de la planète, les pays industrialisés en subissent aussi les conséquences, comme le montre le récent typhon au Japon. Il est toutefois particulièrement urgent de prendre des mesures pour lutter contre ce phénomène dans le cas des États insulaires du Pacifique. Il est donc vital de soutenir le projet de résolution.

Mme R.A. KADAGA (Ouganda) rappelle que des climatologues ont averti que la Terre allait subir des ravages s'il n'était pas mis un terme à la hausse mondiale des températures et des émissions de gaz à effet de serre. En collaboration avec des intervenants, son Parlement s'est employé à lutter contre les conséquences socio-économiques et écologiques des problèmes liés aux changements climatiques qui nuisent aux ressources naturelles du pays. À cette fin, il a notamment créé une commission chargée d'examiner tous les projets de loi relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci et de formuler des recommandations sur les mécanismes juridiques et institutionnels de lutte contre les changements climatiques, lancé un programme communautaire de plantation d'arbres, alloué des fonds supplémentaires à des projets d'irrigation, et baissé les taxes sur les panneaux solaires. Une délégation parlementaire participe régulièrement aux sommets annuels mondiaux sur les changements climatiques, et l'Ouganda lui-même est partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

M. J.P. LETELIER (Chili) estime, quoi qu'en disent ceux qui nient l'existence des changements climatiques, qu'il existe un consensus scientifique irréfutable selon lequel les changements climatiques sont une menace pour l'existence même de l'humanité. Des données récentes sur le climat témoignent de l'ampleur des responsabilités à endosser par les parlementaires et, de fait, le secteur privé pour s'attaquer au problème, comme le demandent instamment les jeunes militants pour le climat dans le monde. Les parlements doivent s'employer à aligner les budgets avec les valeurs de référence fixées pour les émissions de gaz à effet de serre et les niveaux de pollution au niveau national, ainsi qu'à promouvoir la nécessaire transition des énergies à base de charbon vers les énergies renouvelables. De telles mesures représenteront un engagement ferme à changer les mentalités en vue de bâtir un avenir meilleur, mais sans jeter la pierre à quiconque. En effet, si l'humanité doit périr de ses manquements, l'identité des coupables importe peu.

M. D. PACHECO (Portugal) indique qu'il est vain de vouloir nier l'existence des changements climatiques et stérile de faire une distinction entre les rôles que doivent jouer les pays développés et les pays en développement. Les changements climatiques constituent un problème universel et doivent être abordés conjointement dans une perspective commune, à l'instar de celle qui est à l'origine des préoccupations mondiales à propos de la forêt amazonienne. Il est temps de mettre en œuvre l'engagement à lutter contre les changements climatiques incarné dans les objectifs fixés dans l'Accord de Paris et dans l'Objectif de développement durable 13. Dans cette optique, tous les parlements doivent s'employer à faire changer les comportements, afin de maîtriser efficacement le réchauffement de la planète. Comme l'affirment les militants pour le climat : il n'y a pas de planète B.

M. F. RABBI (Bangladesh), exprimant son soutien au projet de résolution, dit que le Bangladesh compte parmi les pays les plus vulnérables face aux changements climatiques. Alors que les changements climatiques constituent un problème d'ordre mondial, le Bangladesh – et, par extension, son développement socio-économique – en fait souvent et gravement les frais. Les zones côtières du sud du pays sont facilement inondées, et l'élévation prévue du niveau de la mer menace le pays de perdre une grande partie de ses terres. Une stratégie et un plan d'action sur les changements climatiques ont donc été lancés, ainsi qu'un fonds spécial pour les changements climatiques, notamment pour les projets d'adaptation et d'atténuation. En outre, le Bangladesh a présenté ses contributions conditionnelles et inconditionnelles déterminées au niveau national au Secrétariat de la CCNUCC. La coopération mondiale et régionale dans le domaine des changements climatiques est essentielle, surtout pour le Bangladesh, qui appelle de ses vœux un renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer sa résilience face aux changements climatiques.

M. S. THAROOR (Inde), se félicitant de l'appui exprimé en faveur de l'initiative de sa délégation, indique que les changements climatiques constituent un défi mondial qui touche tout le monde et que, par conséquent, tout le monde devrait s'approprier le projet de résolution. Étonnamment, la majorité des précieuses contributions à ce riche débat ont été apportées par des participants de pays en développement, ce qui montre que les pays non industrialisés sont paradoxalement les premières victimes des changements climatiques et ceux qui y paient le plus lourd tribut. Les pays développés et les pays en développement doivent néanmoins trouver ensemble des solutions face aux conséquences considérables, graves et destructrices du réchauffement de la planète, faute de quoi celles-ci ne feront qu'augmenter. La prévention des catastrophes et la réduction des risques doivent être placées au premier plan de ces efforts, au nom d'une humanité commune, en mettant l'accent sur les technologies peu coûteuses. Sa délégation se réjouit à la perspective de collaborer avec d'autres participants pour incorporer au projet de résolution des éléments qui reflètent les vues formulées durant le débat, y compris s'agissant de la participation des jeunes aux efforts de lutte contre les changements climatiques, tout en conservant l'esprit du texte.

M. J. ROCHA (Brésil), exerçant son droit de réponse à l'intervention portugaise, fait savoir que cela fait très longtemps que le Parlement du Brésil promulgue des lois pour protéger l'environnement. Avec son appui, le Président du Brésil accomplit la tâche qui lui incombe consistant à préserver la biodiversité naturelle du pays, y compris la forêt amazonienne, et poursuivra ses efforts dans ce sens.

M. T. Dorji (Bhoutan), Vice-Président de l'Assemblée, prend la présidence.

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 15 heures sous la conduite de la Présidente de l'Assemblée, Mme M. Gojković (Serbie).

Point 8 de l'ordre du jour
(suite)

Lutte contre les changements climatiques
(A/141/8-DR)

La PRÉSIDENTE appelle l'attention sur le projet de résolution (A/141/8-DR) relatif au point d'urgence établi par le comité de rédaction créé à cette fin.

M. S. PATRA (Inde), Rapporteur du comité de rédaction, présentant le projet de résolution intitulé *Lutte contre les changements climatiques*, indique que le débat en plénière sur le point d'urgence a été l'occasion d'échanger des idées sur les sujets de grave préoccupation. Les membres des 11 délégations qui ont pris la parole ont été unanimes pour déclarer que les changements climatiques inquiètent tout le monde, sur toute la planète. Ils ont engagé la communauté mondiale à s'unir dans l'action, car le genre humain risque de courir à sa perte. Les parlements se doivent d'agir immédiatement, en étant à l'écoute des jeunes et des solutions qu'ils proposent. Le comité de rédaction comprenait des représentants des délégations de la Belgique, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), de la Fédération de Russie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Seychelles, qui ont tous travaillé dans un esprit de compromis pour parvenir à un consensus et rechercher ensemble une solution. Ses travaux ont abouti à un projet de résolution qui exprime les craintes que nourrissent les parlementaires du monde entier concernant la crise climatique et souligne la nécessité d'une action collective immédiate. Le rapporteur recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Séance du mardi 15 octobre

(Matin)

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*

Reprise du débat

Mme D. MUKABALISA (Rwanda), reprenant le débat, rappelle que les parlementaires se doivent de représenter et défendre les intérêts de leurs électeurs dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques, tout en exerçant leur fonction de contrôle pour veiller à ce que ces politiques soient mises en œuvre dans la transparence, conformément aux lois en vigueur, et à ce qu'elles réalisent l'impact socio-économique voulu. Comme tous les pays du monde, le Rwanda subit le poids de sa culture et de son histoire, celle-ci ayant été marquée par une période sombre qui a débouché sur le génocide de 1994 et ses terribles conséquences. Aussi, conscient des terribles séquelles laissées par une mauvaise gouvernance, à savoir l'exclusion, l'absence de paix et de sécurité et des violations des droits de l'homme, le Rwanda s'est engagé à mettre en place l'état de droit ainsi qu'une démocratie pluraliste qui assure l'égalité pour tous.

La Constitution du Rwanda proclame ainsi les principes des droits de l'homme énoncés dans la Charte des Nations Unies. De plus, le pays a ratifié de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont plusieurs concernant la situation des réfugiés. La mise en œuvre des traités internationaux est contrôlée par le Parlement, qui, pour certains d'entre eux, doit d'abord les approuver avant qu'ils puissent être ratifiés. Tous les accords internationaux auxquels le Rwanda a adhéré ont la même force que la législation nationale, conformément à la hiérarchie constitutionnelle des normes. Par ailleurs, les mécanismes mis en place pour promouvoir la bonne gouvernance font annuellement rapport au Parlement, qui exerce sa fonction de contrôle avec rigueur afin de veiller à ce que l'État respecte ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. Enfin, le Rwanda participe activement à la coopération internationale et régionale, notamment par le biais de nombreux forums parlementaires, et sa contribution exemplaire aux opérations de maintien de la paix de l'ONU est saluée.

M. B. LLANO (Paraguay) dit que le monde est confronté à de nouvelles difficultés dans ses efforts pour maintenir la paix, promouvoir l'unité et garantir le développement, et que ces défis soulignent l'importance du droit international dans les ordres juridiques nationaux ainsi que la responsabilité de l'exécutif d'appliquer les normes du droit international. Les ordres juridiques nationaux doivent tenir compte de l'expansion du monde numérique, qui a permis notamment aux mouvements sociaux et aux groupes de citoyens d'être plus visibles et de renforcer leur influence en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Les citoyens ont donc davantage de moyens à disposition pour participer à la prise de décisions sur les défis mondiaux tels que les changements climatiques. D'un autre côté, la mondialisation a fait naître de nouvelles menaces pour la sécurité, lesquelles traversent les frontières et contraignent les gouvernements à définir ensemble la voie à suivre.

Un cadre de gouvernance mondiale doit être établi pour réglementer l'environnement numérique et empêcher la suprématie des algorithmes. Les avantages d'Internet peuvent toutefois être exploités pour dynamiser la démocratie, car les réseaux sociaux permettent de promouvoir un dialogue inclusif entre les citoyens et avec les autorités nationales. Si l'on veut créer une gouvernance plus ouverte, plus transparente et plus participative, les parlements doivent s'employer en permanence à promouvoir la démocratie représentative et à renforcer l'état de droit afin de garantir l'harmonie, le bien-être et la coexistence pacifique. De leur côté, les dirigeants politiques doivent se montrer plus humains en prônant la tolérance, en rejetant la haine et en encourageant le dialogue international en faveur de la paix et d'un monde meilleur pour tous.

M. M.A. OQUAYE (Ghana) explique que les principaux problèmes existentiels de l'Afrique sont liés aux changements climatiques, à la menace nucléaire, et à la pauvreté, la souffrance et la maladie. Le réchauffement climatique a modifié les modèles agricoles et bouleversé la planification, tandis que les armes nucléaires menacent de déclencher une avalanche qui engloutira l'humanité. Les ressources doivent être canalisées de manière à accroître les retombées bénéfiques pour les pays en développement, qui deviendront encore plus pauvres si la course nucléaire reste aussi effrénée. Dans l'ordre économique mondial actuel, ce sont généralement les pays en développement qui produisent les matières premières et les pays développés qui fabriquent et exportent les produits finis. Or, au

sein de ce système, les pays africains sont susceptibles de ne toucher qu'un quart des revenus globaux issus de leurs matières premières. De plus, la libre circulation des marchandises a fait de l'Afrique une "décharge" pour les produits bon marché, affaiblissant ainsi les jeunes industries locales qui ont besoin de mesures protectionnistes pour survivre.

Un nouveau modèle économique mondial doit être établi afin de libérer l'Afrique du dilemme auquel elle est confrontée en empêchant la compétition. Aussi, un accord de partenariat juste et équitable doit être mis en place pour que toutes les parties prenantes retirent le plus d'avantages possible de l'abondance des ressources en Afrique. Un plan Marshall doit être mis en place sur ce continent pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, qui, en l'absence d'une telle mesure, persistera. À cet effet, le monde doit agir pour mettre un terme au transfert illicite de fonds hors de l'Afrique, qui équivalent chaque année à des milliards de dollars. Ce nouveau modèle doit prévoir des lois qui encouragent notamment la justice, l'égalité et l'éradication de la pauvreté et des maladies dans le monde. Lorsque cette libération économique aura eu lieu, la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) suivra automatiquement.

M. N. PREA (Seychelles) fait observer qu'en tant que jeune démocratie, sa petite nation insulaire a déjà beaucoup progressé. Le Parlement des Seychelles s'emploie à renforcer le droit international et la justice en appliquant l'état de droit dans un pays qui, il y a à peine quelques décennies, n'avait pas d'institutions démocratiques et dans lequel les droits de l'homme étaient bafoués. Aujourd'hui pleinement opérationnelles, ces institutions ont fait l'objet de mesures législatives visant à les rendre encore plus efficaces pour servir les intérêts d'une société démocratique moderne. Le Parlement a joué un rôle déterminant dans la récente mise en place d'une commission de vérité et de conciliation nationale chargée de panser les plaies ouvertes par les violations des droits de l'homme commises dans le passé et de promouvoir l'unité. La Constitution des Seychelles contient une déclaration des droits, et l'État promeut le règlement pacifique des conflits au moyen du dialogue, qu'il a favorisé avec succès dans toute la région.

L'UIP est une plateforme idéale pour défendre les grandes valeurs et pour encourager le dialogue et la coopération en vue d'un avenir pacifique et inclusif. Aussi, les Seychelles participent activement aux conférences interparlementaires régionales et contribuent ainsi de manière décisive à la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit. De plus, elles s'emploient sans réserve à l'avancement des objectifs d'intégration et de coopération au niveau socio-économique, politique et de la sécurité au sein des pays de l'Afrique australe. Les parlementaires des Seychelles sont résolus à améliorer la bonne gouvernance et la transparence dans leur pays. À cet effet, ils s'attachent à répondre de façon anticipée aux attentes du peuple en modernisant les lois, en contrôlant les dépenses et en demandant régulièrement des comptes à l'exécutif. Néanmoins, les Seychelles ainsi que les autres petits États insulaires en développement ont cruellement besoin d'un soutien extérieur dans leur lutte pour survivre aux changements climatiques.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) rappelle que les règles et les principes du droit international ont force obligatoire même pour les États les plus puissants, conformément aux accords internationaux ainsi qu'aux pratiques et à la jurisprudence de la *common law*. En effet, lorsque ces instruments sont violés, des sanctions économiques ou d'autres peines sont appliquées à tous les États, sans exception. L'application effective du droit international, qui est un phénomène juridique complexe, repose sur les décisions des cours internationales de justice et des tribunaux ad hoc. Dans ce contexte, les parlements doivent veiller, au moyen de leurs différents rôles et mécanismes, à l'adhésion de leurs États respectifs aux accords internationaux, à l'alignement des lois et chartes des droits locaux sur ces accords, et à l'adoption de dispositions constitutionnelles habilitant les parlementaires à approuver ces accords et permettant une interprétation judiciaire du droit qui leur est conforme.

En Afrique, les parlements doivent encourager la recherche universitaire visant à donner au droit international une teinte afrocentrique tangible fondée sur la philosophie Ubuntu. Cette contribution à la coopération régionale pour le développement de la jurisprudence du droit international doit ensuite imprégner l'Union africaine et d'autres forums régionaux en vue de faciliter les échanges économiques et politiques dans le monde entier. Une telle jurisprudence doit être encouragée également dans le contexte européen et au sein des organisations internationales, y compris à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, le droit international doit impérativement évoluer dans ce sens. Il faudra en outre tenir compte d'un élément nouveau, à savoir le fait que le droit international doit désormais être appliqué dans l'économie numérique mondiale, laquelle est au cœur de la quatrième révolution industrielle basée sur l'Internet des objets.

M. A. MIRZOYAN (Arménie) souligne que le droit international a été créé dès les débuts de la civilisation humaine pour réglementer les relations entre les nations en vue de promouvoir leur sécurité et leur développement. Cela étant, le droit international a fait l'objet de violations au cours de

l'histoire, que les États ont soit ignorées soit hésité à prévenir, condamner et combattre, ce qui a entravé le développement dans des régions spécifiques et parfois même très vastes. Dans les décennies ayant suivi la redéfinition des règles communes pour qu'elles tiennent compte du principe universel du règlement pacifique des différends, de nombreux États se sont déclarés résolus à soutenir les objectifs et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. En dépit des critiques, le droit international reste à ce jour le seul ensemble de règles ayant été délibérément adoptées pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Toutefois, il est aujourd'hui impératif de protéger le droit international en général et les droits de l'homme en particulier. Récemment, de nombreuses personnes ont été tuées tandis que des milliers d'autres ont été déplacées à la suite de l'opération lancée par les forces armées turques dans les régions habitées par des Kurdes en République arabe syrienne. Ironie du sort, ces régions abritaient aussi des restes des victimes du génocide arménien perpétré un siècle plus tôt. Les parlementaires doivent donc tirer la sonnette d'alarme afin d'éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise. Au XXI^e siècle, l'application du droit international sert à sauver des vies, à faire respecter les libertés et les droits de l'homme et à préserver les valeurs et l'esprit des Nations Unies. On ne peut se permettre de rester indifférents. L'UIP doit dénoncer les agissements turcs comme étant des actes inacceptables et exiger leur arrêt immédiat.

M. G.P. TIMILSINA (Népal) estime que la complexité et la fragilité des relations internationales constituent à elles seules une raison suffisante pour renforcer le droit international et viser un "droit mondial" qui améliorera et harmonisera les comportements et les actes au moyen de nouvelles initiatives visant à prévenir le chaos, la violence et l'effondrement écologique. Toutefois, si l'on veut que le droit international atteigne ses objectifs, il faudra gagner la confiance de tous et, par conséquent, agir de manière équitable et efficace vis-à-vis des groupes les plus faibles et les plus pauvres de la société. L'aspiration – commune à l'humanité tout entière – à l'égalité, à la paix et au développement exige la simplification du droit international, laquelle est le point de départ de la promotion et de la protection des droits de l'homme pour tous, de la préservation de l'environnement que nous partageons et du renforcement de la lutte collective contre les menaces mondiales. Les parlements sont chargés de le mettre en œuvre en exerçant leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle. Ils jouent par ailleurs un rôle important dans le renforcement des partenariats parlementaires régionaux pour consolider la démocratie et assurer un développement axé sur l'être humain. Le renforcement des capacités institutionnelles et un travail de sensibilisation au niveau politique faciliteront la réalisation de cet objectif et harmoniseront les intérêts.

Membre actif de différentes organisations régionales et internationales, le Népal a participé avec vigueur au renforcement du système multilatéral fondé sur des règles dans des domaines comme l'égalité souveraine des États, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, et le règlement pacifique des différends. Il attache une grande importance notamment à la Charte des Nations Unies et aux Cinq principes de la coexistence pacifique, ainsi qu'au respect des obligations qui lui incombent en vertu des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il a adhéré. Quant à son processus national de règlement des conflits, qui prévoit un mécanisme de justice transitionnelle, il pourra servir d'exemple et être reproduit dans des contextes similaires ailleurs dans le monde.

M. N. QUIJANO (El Salvador) dit que le conflit armé qui a sévi dans son pays a finalement été résolu grâce à la médiation des Nations Unies et au désir de réaliser la paix au moyen du dialogue. Néanmoins, les mesures qui ont été prises pour consolider la paix sont entravées aujourd'hui par les agressions verbales que l'exécutif dirige constamment contre le Parlement. Les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif ont été houleuses depuis que le nouveau Président a pris ses fonctions. La situation est tendue et délicate, ce qui compromet le fonctionnement du Parlement élu. Il appelle donc l'UIP à se montrer solidaire avec son Parlement, indiquant à cet égard avoir remis à la Présidente de l'Organisation un projet de déclaration qui lance un appel pour que l'harmonie prédomine à El Salvador.

Mme F. ZAINAL (Bahreïn) estime que les parlementaires se doivent de créer un monde plus sûr et plus pacifique en s'attachant à renforcer le droit international pour le bien des générations futures. Le droit international influence notre vie au quotidien, c'est pourquoi il est primordial de veiller à ce qu'il soit pleinement respecté et appliqué sans discrimination. Il faut donc exhorter Israël à cesser de mépriser ouvertement les nombreuses résolutions de l'ONU relatives à la situation dans la Palestine occupée, sans quoi l'établissement d'une paix réelle et durable au Moyen-Orient n'aboutira pas. Outre le terrorisme qui gangrène cette région, d'autres événements mettent en péril la paix et la stabilité et doivent donc être condamnés par la communauté internationale, à savoir les récentes attaques contre des installations pétrolières en Arabie saoudite et l'incursion en cours sur le territoire souverain de la Syrie.

La collaboration entre l'UIP et l'ONU doit impérativement être renforcée en vue de promouvoir le rôle des parlements dans la mise en œuvre du droit international. Dans ce contexte, la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, qui a été adoptée en 2012, servira de fil conducteur aux travaux de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement. Bahreïn s'est toujours efforcé de participer au système international fondé sur des règles, et a amendé sa législation en conséquence, sauf dans les cas où les règles de ce système vont à l'encontre de celles de la charia ou des croyances nationales. Sa politique étrangère est basée sur les principes du droit international, qu'il applique avec rigueur. L'oratrice rappelle enfin que le terrorisme est un fléau mondial qui doit être combattu au moyen de la coopération internationale.

M. D. SYLLOURIS (Chypre) déclare que le droit international doit être mis en œuvre partout dans le monde au nom de la solidarité, de la transparence et de la responsabilité partagée. Les Membres de l'UIP affirment sans relâche leur attachement aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, car ils estiment que le renforcement de ce droit au moyen de la coopération internationale est indispensable pour l'avenir de la paix et de la prospérité mondiales. La coopération régionale constitue un partenariat inclusif important qui est basé sur une vision commune d'une coexistence pacifique, de relations de bon voisinage, des principes du droit international, du respect mutuel et d'une action conjointe en faveur du bien-être. Dans ce contexte, les parlements peuvent contribuer pour beaucoup aux initiatives et actions communes et aux synergies visant à promouvoir la paix, la stabilité, la prospérité et l'application rigoureuse du droit international.

La diplomatie parlementaire peut renforcer encore la coopération actuelle et créer de nouvelles relations en vue d'aller au-devant des difficultés et préoccupations communes. Aussi, le Parlement chypriote a participé à des sommets trilatéraux et a soutenu des initiatives similaires. Les violations du droit international sapent les efforts communs de maintien de la paix et de la sécurité, comme le montre le problème chypriote, qui persiste et menace la paix et la stabilité dans toute la région en raison des violations répétées de la souveraineté de Chypre et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer par la Turquie. Pour renforcer concrètement le droit international, il faut une volonté politique à tous les niveaux, et ce sont principalement les parlements qui créent les conditions nécessaires à cette volonté politique globale. Les assemblées parlementaires régionales et internationales, y compris l'UIP, apportent une contribution essentielle à la promotion de la coopération régionale en établissant un dialogue politique, en faisant prévaloir l'état de droit et en encourageant le règlement pacifique des conflits.

M. W. SOBOTKA (Autriche) souligne que la coopération transfrontalière et régionale est intrinsèque à l'Europe, où le processus d'intégration a indéniablement joué un rôle clé dans le renforcement de l'ordre juridique international, la promotion de la paix et de la stabilité et le développement de relations de bon voisinage. Les organisations régionales offrent une plateforme solide pour le dialogue qui doit être mené en permanence afin d'assurer une coopération efficace. L'Autriche a organisé de nombreuses réunions parlementaires régionales et a ainsi offert aux parlementaires des occasions privilégiées de nouer des relations interpersonnelles et d'examiner des questions présentant un intérêt régional. De plus, son parlement soutient l'intégration des pays des Balkans occidentaux, notamment par un programme de bourses pour les fonctionnaires parlementaires.

Principales enceintes pour le débat politique, les parlements doivent être des institutions ouvertes veillant à inclure tous les citoyens, indépendamment de leur âge, et à offrir un espace de dialogue entre le monde politique et, par exemple, les communautés scientifique et artistique. Les parlements doivent aussi se rapprocher des citoyens, en particulier des jeunes, pour veiller à ce qu'ils participent pleinement aux décisions publiques et à la vie politique. L'UIP peut contribuer à la réalisation de cet objectif en rassemblant les bonnes pratiques en matière d'éducation à la démocratie. À titre d'exemple, le Parlement autrichien forme les jeunes dans ce domaine par le biais d'ateliers interactifs sur la démocratie. L'éducation à la démocratie serait un thème d'étude approprié pour la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement à Vienne. L'extrémisme violent et le discours de haine pourraient également être au cœur des débats, au vu des attaques de plus en plus fréquentes dont sont victimes certains groupes de la société. L'orateur se réjouit d'accueillir ses collègues Présidents de parlement à la Conférence. En participant à cet événement, ils montreront que les parlements apportent des réponses aux défis mondiaux auxquels la démocratie est confrontée.

M. P. NYABENDA (Burundi) dit que le Burundi a ratifié de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au développement socio-économique entre autres, et que la plupart des principes fondamentaux qui y sont énoncés ont été transposés dans la législation nationale. Le

Parlement burundais a ainsi promulgué des lois pour que divers dispositifs soient mis en place, à savoir un observatoire national pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, une commission nationale des droits de l'homme, et un bureau de l'ombudsman chargé de fournir des services de médiation et d'enquêter sur les plaintes déposées contre des fonctionnaires publics pour mauvaise administration et violation des droits de l'homme. Par ailleurs, des dispositions ont été introduites dans le code pénal afin de sanctionner la détention illégale et le port d'armes à feu, les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, la discrimination raciale et la violence sexiste. De plus, les soins de santé sont gratuits pour les femmes pendant la grossesse et l'accouchement ainsi que pour les enfants de moins de cinq ans. L'école primaire est également gratuite au Burundi.

Eu égard à la coopération régionale, le Burundi a signé un pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, lequel est fondé notamment sur les principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de non-agression et de règlement pacifique des différends. Le Parlement burundais est Membre de l'UIP et de plusieurs autres organisations parlementaires internationales, mais aussi régionales. Sa participation à ces différentes organisations lui permet d'une part de contribuer au renforcement du droit international, mais aussi, au niveau national, de jouer le rôle qui lui revient et de se préparer à des élections libres, inclusives et transparentes en 2020.

M. M.R. RAHMANI (Afghanistan) souligne que le dialogue interparlementaire contribue à affermir les relations internationales et que les gouvernements doivent travailler en parallèle pour réaliser leurs objectifs communs tout en basant leurs propres stratégies de gouvernance sur les valeurs universelles dans l'intérêt de leurs citoyens. Le respect du droit international facilite la coopération régionale, qui est basée sur ces valeurs et qui vise à faire avancer des causes communes telles que l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, la promotion et la protection des droits de l'homme, et la garantie de la liberté d'expression. Le respect du droit international humanitaire, l'assistance aux victimes de la guerre et l'interdiction des armes nucléaires, par exemple, peuvent contribuer pour beaucoup au développement des relations internationales et régionales. De leur côté, les parlementaires doivent faire en sorte que les principes du droit international humanitaire soient systématiquement inscrits dans leurs législations nationales.

Le Parlement et le peuple afghans défendent les valeurs véhiculées par les droits de l'homme et sont impatients de voir se réaliser la paix et la stabilité régionales, qui encourageront dès lors la paix et la sécurité internationales. La paix internationale est en effet menacée par le terrorisme et l'extrémisme. L'Afghanistan s'est donc engagé dans l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le terrorisme. Le Parlement afghan prend des dispositions pour relever les grands défis que sont notamment les changements climatiques et le blanchiment d'argent, et met l'accent sur des enjeux tels que la mise à disposition de soins de santé, la participation des femmes à la société et l'autonomisation des jeunes. Pays enclavé, l'Afghanistan est confronté à plusieurs problèmes, mais il a une importance géostratégique et géopolitique avérée. Son Gouvernement et son Parlement attachent une grande importance à la coopération régionale pour œuvrer notamment en faveur de la croissance économique et de l'élimination du terrorisme, de l'extrémisme, du trafic de drogue et à d'autres fléaux.

M. D. ŽIDAN (Slovénie) fait remarquer que la Slovénie défend résolument l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Attaché au multilatéralisme, son pays soutient fermement l'égalité souveraine des États et le développement progressif du droit international dans un monde en constante évolution. La coopération régionale et des mécanismes régionaux coordonnés sont également importants pour créer la sécurité, la prévisibilité et les relations nécessaires pour promouvoir la stabilité macroéconomique et les réformes structurelles tout en aménageant un environnement propice à l'investissement. La coopération transfrontalière et interrégionale est également indispensable pour résoudre des enjeux complexes tels que le crime organisé, la traite des êtres humains et la migration illégale. Le renforcement du droit international exige le respect des engagements internationaux et la mise en œuvre des décisions des cours internationales. Les parlementaires doivent être conscients qu'il n'y a pas d'alternative à l'état de droit, qui est en effet le fondement de l'ordre juridique international.

Les parlements sont essentiels en ce qu'ils transposent les engagements internationaux dans des cadres nationaux. Ils doivent continuer à travailler de manière ouverte et transparente pour faire évoluer la législation et renforcer la capacité des institutions de l'État à répondre aux attentes du peuple. Il est primordial qu'ils honorent leurs engagements mutuels et qu'ils coopèrent avec tous leurs partenaires sur un pied d'égalité afin de renforcer la confiance du public. Aucun fardeau, qu'il soit de nature environnementale, économique ou politique, ne doit être porté par la nouvelle génération, qui demande à ce que des mesures urgentes soient prises pour contrer les changements climatiques et

réaliser les ODD. C'est seulement en associant nos efforts pour répondre à ces exigences et renforcer la participation du public aux débats parlementaires, dans l'intérêt de tous, que nous relèverons les défis mondiaux.

M. T. XHAFERI (Macédoine du Nord) estime qu'un système juridique international basé sur un cadre mondial global et ayant force de droit est indispensable pour prévenir les différends juridiques entre États, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et l'occupation de territoires, et pour établir la culpabilité et la responsabilité des personnes ayant commis des violations. En adhérant aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies et de l'état de droit, les États contribuent à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au droit fondamental de vivre dans la dignité. Les forums interparlementaires comme l'UIP sont l'occasion de créer des contacts directs et d'échanger des informations sur les mesures prises pour relever les défis qui se présentent dans ce domaine, entre autres. Les parlements sont en effet essentiels en ce qu'ils harmonisent les cadres juridiques avec les traités internationaux et contrôlent la mise en œuvre des dispositions concernées.

Convaincue que le dialogue politique et une attitude sincère vis-à-vis des différends permettent d'aboutir à des compromis acceptables, la Macédoine du Nord s'emploie à renforcer ses relations avec son voisinage. Le pays a donc signé des accords régionaux avec des pays voisins – dont un pour mettre fin à un conflit de longue date –, si bien qu'il progresse désormais vers la réalisation de ses objectifs stratégiques d'intégration européenne et d'adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Concernant son Parlement, la Macédoine du Nord met actuellement en place un cadre juridique pour renforcer son indépendance ainsi que sa capacité à répondre aux besoins de la population et à contribuer à la paix et au développement. Le Parlement n'hésite pas à travailler directement avec ses citoyens pour aller au-devant de leurs préoccupations, ce qui représente une part importante de ses tâches et de ses efforts pour conserver la confiance du peuple macédonien.

M. G. MOHABA MESU (Guinée équatoriale) rappelle que les parlements contribuent pour une très large part au renforcement du droit international puisqu'ils contrôlent la mise en œuvre des règles et principes de ce droit ancrés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments connexes. Parmi les valeurs qui sous-tendent le droit international, il faut mentionner en particulier la paix, la sécurité, les droits de l'homme, la démocratie et le développement économique. Aussi, la Constitution de la Guinée équatoriale consacre le respect des principes du droit international et réaffirme l'engagement du pays à observer les droits et les obligations qui lui reviennent en vertu des instruments auxquels il a adhéré.

La Guinée équatoriale soutient en outre la communauté internationale et les organisations internationales dans leurs efforts pour régler pacifiquement les conflits et maintenir l'état de droit, ainsi que dans les domaines de la coopération internationale, du développement, de la diplomatie préventive, de la négociation de solutions et en particulier de la défense, qui sont indispensables pour garantir la sécurité. La coopération est l'un des outils essentiels dont nous disposons pour veiller au respect de l'ordre juridique international, car elle contribue au règlement pacifique des différends et au développement durable. La Guinée équatoriale participe aux mesures prises par l'Union africaine pour promouvoir la stabilité politique et le développement économique en Afrique. Elle réaffirme en outre sa ferme intention d'œuvrer avec l'ONU et ses États membres en faveur d'un ordre juridique démocratique qui répond aux appels lancés au niveau mondial à la paix, au développement et à la justice et qui garantit et renforce le multilatéralisme.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP, prend la présidence.

Le représentant de la TURQUIE, exerçant son droit de réponse, dit que tous les orateurs ayant émis des allégations infondées contre son pays n'accepteraient jamais la création d'un État terroriste artificiel au-delà des frontières de leur propre pays. Les Unités de protection du peuple (YPG) – une branche du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui est une organisation terroriste connue – sont actives dans l'est de la République arabe syrienne, où les habitants ont été contraints d'abandonner leurs logements et de devenir des réfugiés. La Turquie a demandé à plusieurs reprises aux États-Unis de cesser de soutenir les YPG, mais en vain. C'est pourquoi elle a été obligée de lancer son opération terrestre en Syrie.

La représentante de la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, exerçant également son droit de réponse, estime que les remarques sans fondement formulées à l'encontre de son pays sont une déformation des faits dans la région. Sans surprise, les pays qui n'ont cessé d'entretenir Al-Qaïda et le terrorisme takfiriste de Daech et qui ont soutenu l'invasion de pays voisins comme le Yémen, sont embarrassés par l'échec de leurs politiques – des politiques qui compromettent la paix et la sécurité. À l'inverse, son pays a toujours joué un rôle utile dans la lutte contre le terrorisme et en particulier

contre les groupes takfiristes, dont certains pays de la région ont été victimes. La présence iranienne dans ces pays a été sollicitée par les gouvernements concernés, qui ont pris conseil auprès de l'Iran sur les moyens les plus appropriés de combattre des groupes terroristes bénéficiant du fervent soutien de régimes comme celui de Bahreïn. Ces régimes doivent revoir leurs politiques contre-productives, tenir compte des réalités locales et coopérer avec d'autres pays pour assurer la paix et la stabilité régionales.

Le représentant du YÉMEN, exerçant à son tour son droit de réponse, déplore les allégations fallacieuses, infondées et totalement fausses de la déléguée iranienne. Le Yémen a saisi un navire iranien transportant des armes à l'intention des milices houthistes coupables de crimes contre l'humanité au Yémen. Ces milices épaulées par l'Iran ont pris le Yémen par la force et soutiennent Al-Qaïda et Daech. Le monde entier est au courant et a des preuves de l'intervention iranienne au Yémen.

Volet spécial à l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève

La PRÉSIDENTE DE L'UIP, ouvrant le volet spécial à l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève, dit que les parlementaires se doivent de veiller au respect de ces Conventions, qui ont été adoptées en 1949 en vue d'empêcher que les horreurs et les ravages de la Seconde Guerre mondiale ne se répètent, et qui sont fondamentales pour protéger l'humanité et la dignité humaine. L'UIP est très attachée à son partenariat de longue date avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), avec lequel elle collabore par l'intermédiaire de son Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire en vue de renforcer l'engagement et l'action parlementaires dans ce domaine. Elle se réjouit donc d'accueillir l'invité spécial de ce volet, M. G. Carbonnier, Vice-Président du CICR, qu'elle appelle à la tribune.

M. G. CARBONNIER, *invité spécial*, fait remarquer que le 70^e anniversaire des Conventions de Genève est l'occasion d'examiner ce qui a été accompli et surtout d'aller au-devant des enjeux à venir d'une manière différente et plus appropriée. Les parlementaires doivent contribuer aux importants efforts menés pour que toutes les parties à un conflit respectent le droit international humanitaire (DIH). Les Conventions de Genève, qui ont été universellement ratifiées, sont l'une des réalisations les plus importantes de la coopération interétatique. Au fil des ans, le droit international humanitaire s'est adapté à l'évolution de la guerre, comme en témoigne l'adoption des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève en 1977 – qui renforcent les règles relatives à la conduite des hostilités et à la protection des victimes des conflits armés non internationaux – et de règles spécifiques interdisant ou limitant le recours à différents types d'armes.

Le DIH demeure un outil essentiel pour gérer les conflits contemporains, y compris les opérations de lutte contre le terrorisme dans les conflits armés, pour protéger les civils dans les guerres urbaines et pour encadrer l'utilisation des nouvelles technologies à des fins militaires. Même si l'on entend souvent parler de cas de violations du DIH, les délégués du CICR rencontrent tous les jours des situations où ce droit est respecté, prévient des souffrances inutiles et ouvre la voie à un redressement, une réconciliation et une paix durables. Le nouveau discours selon lequel on ne peut empêcher que le DIH soit violé est faux et peut avoir un impact désastreux sur les personnes touchées par un conflit armé, alors que faire connaître les cas où ce droit a eu des retombées positives permet de renforcer son respect, qui doit être sollicité lorsqu'il fait l'objet de violations.

Particulièrement bien placés pour veiller à ce que le DIH soit dûment mis en œuvre, les parlementaires peuvent apporter une contribution significative aux efforts menés pour alléger les souffrances des personnes touchées par un conflit armé et pour éviter de nouvelles épreuves. Leurs fonctions essentielles et leur rôle mobilisateur au niveau politique leur permettent de promouvoir la ratification des instruments du DIH, de promulguer des lois de mise en œuvre, de veiller à ce que les forces militaires et de sécurité connaissent les règles du DIH et rendent compte de leurs actions, de faire connaître le DIH auprès du public, et de fournir les ressources nécessaires pour que l'action humanitaire soit efficace. Dans ce contexte, le guide à l'usage des parlementaires intitulé *Droit international humanitaire*, qui a été élaboré conjointement par l'UIP et le CICR, offre des conseils pratiques et des outils utiles pour renforcer le respect du DIH. Les bureaux du CICR sont à la disposition des parlementaires partout dans le monde pour soutenir leurs efforts à cet égard, qui contribueront pour une très large part à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

La PRÉSIDENTE DE L'UIP remercie M. Carbonnier pour ses importantes remarques et pour sa reconnaissance du rôle majeur des parlements qui concrétisent les engagements internationaux.

Mme Á. VADAI (Hongrie), Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, souligne que le Comité n'épargne aucun effort pour s'acquitter de son mandat, à savoir la promotion du respect du droit international humanitaire. Elle invite les Membres à participer à la séance publique du Comité qui aura lieu dans le cadre de la présente Assemblée. Ce sera pour eux l'occasion non seulement de mieux comprendre le travail du Comité, mais aussi de visiter l'exposition organisée conjointement par ce dernier et le CICR pour le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Intitulée *Les femmes dans la guerre*, cette exposition présente les rôles divers et complexes assumés par les femmes dans les conflits.

La PRÉSIDENTE DE L'UIP remercie Mme Á. Vadai ainsi que tous les membres du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire pour leur travail essentiel.

Volet spécial à l'occasion du 130^e anniversaire de l'UIP

La PRÉSIDENTE DE L'UIP, ouvrant le volet spécial à l'occasion du 130^e anniversaire de l'UIP, se réjouit d'accueillir à la tribune les parlementaires qui s'exprimeront devant l'Assemblée lors de ce volet spécial, à savoir Mme V. Matvienko (Fédération de Russie), Mme M. Gojković (Serbie), M. H. Julien-Laferrrière (France), et M. J. Whittingdale (Royaume-Uni).

L'UIP, qui est la plus honorable organisation politique multilatérale et la plus ancienne et plus grande famille parlementaire, a célébré son anniversaire à son Siège à Genève, le 30 juin 2019, qui était également la Journée internationale du parlementarisme. Fondée par un petit groupe de parlementaires qui se consacraient à la promotion de la paix par la diplomatie parlementaire, l'UIP est depuis devenue l'organisation mondiale des parlements. Comptant aujourd'hui 179 Membres, elle est plus forte et plus pertinente que jamais. Elle n'a toutefois jamais perdu de vue ses principes fondateurs.

Unique en ce qu'elle réunit différents partis politiques et différentes idéologies, l'UIP doit, sans plus attendre, montrer la voie à suivre pour contrer les menaces grandissantes auxquelles sont exposés la démocratie, les droits de l'homme, le multilatéralisme et l'état de droit – autant de valeurs que les parlementaires se doivent de protéger avant toute autre. Des parlements forts jouent un rôle décisif au sein de la démocratie et contribuent pour beaucoup à la recherche, par le dialogue, de solutions communes pour assurer le bien-être des personnes qu'ils représentent, en particulier des femmes et des jeunes. Le 130^e anniversaire de l'UIP est une occasion unique pour les parlementaires de réaffirmer leur engagement à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, une mission qui exige des parlements efficaces, dynamiques et transparents. Dans cet esprit, l'UIP doit s'attacher à accroître sa visibilité, un objectif auquel les parlementaires peuvent contribuer en célébrant le 130^e anniversaire de l'Organisation et en diffusant ainsi son message.

Mme V. MATVIENKO (Fédération de Russie) dit que le nombre de Membres que compte l'UIP 130 ans après sa création confirme son statut d'organisation interparlementaire la plus importante et la plus influente dans le monde. Son expansion témoigne également de l'essor de la diplomatie parlementaire en tant que facteur majeur dans les relations interétatiques et le développement international. L'UIP a toujours œuvré pour la paix de manière efficace et dans un esprit constructif. Ce n'est donc pas un hasard si l'un de ses pères fondateurs, le Français Frédéric Passy – surnommé "l'apôtre de la paix" –, a été le colauréat du premier prix Nobel de la paix, que sept autres personnalités de l'UIP ont également remporté. En dépit du temps qui passe, l'UIP reste fidèle à ses principes en tant qu'association véritablement démocratique adoptant une position non discriminatoire et impartiale dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux.

La réunion du Quintette – qui rassemblait les Présidents des dernières Assemblées et de l'Assemblée suivante, y compris l'oratrice – s'est tenue au Siège de l'UIP le 30 juin 2019, à l'occasion du 130^e anniversaire de l'Organisation et de la Journée internationale du parlementarisme. Lors de cette réunion, le Quintette a mis en avant l'importance des principes et objectifs fondamentaux de l'UIP et a proposé des domaines auxquels l'UIP souhaitera peut-être se consacrer, comme la médiation et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. L'UIP pourrait également soutenir l'organisation d'une conférence mondiale sur le dialogue interreligieux et interethnique en 2022. Par ailleurs, le Quintette a délibéré sur l'établissement de relations plus étroites avec les organisations parlementaires régionales, ainsi que sur l'éventuelle création d'un groupe de travail chargé d'examiner l'inadmissibilité des sanctions à l'encontre de parlementaires. En outre, les participants ont décidé d'instaurer une réunion annuelle du Quintette afin d'assurer une continuité dans les travaux de l'UIP et de promouvoir l'échange de connaissances concernant les activités de l'UIP. L'oratrice ajoute que l'UIP pourrait envisager l'adoption d'une déclaration sur la diplomatie parlementaire qui, tout en étant indissociable de la Déclaration universelle sur la démocratie, constituerait un instrument clé pour la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Mme M. GOJKOVIĆ (Serbie) relève que, depuis la création de l'UIP il y a 130 ans, les parlements ont changé et se sont adaptés à l'évolution du monde. En dépit d'un contexte mondial compliqué, les parlements restent sensibles au désir des citoyens de les voir coopérer et apporter une réponse commune à tous les enjeux actuels. Face aux violations récurrentes des règles et des principes du droit international, le monde est à la croisée des chemins. Les parlements sont eux aussi confrontés à de multiples difficultés et doivent donc, à l'égard de leurs électeurs, rechercher d'un œil critique les meilleurs moyens de servir leurs intérêts et de gagner leur confiance. La promotion de la démocratie est la principale mission de l'UIP. Aussi, les parlements nationaux doivent être constamment encouragés à trouver des solutions pour répondre aux besoins des citoyens. Pour être forts et visionnaires, les parlements doivent travailler de manière transparente et s'attacher en permanence à renforcer la compréhension et la confiance entre leurs membres et leurs électeurs. La présente Assemblée doit donc axer ses travaux sur l'action future de l'UIP à la lumière de ces enjeux, ainsi que sur le développement du parlementarisme.

En tant que parlement hôte, le Parlement serbe attache beaucoup d'importance à cette 141^e Assemblée de l'UIP, non seulement parce qu'elle est consacrée aux valeurs de l'UIP, mais aussi parce qu'outre le 130^e anniversaire de l'UIP, plusieurs autres anniversaires majeurs y sont célébrés, à savoir le 30^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève, et le 40^e anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, la dernière Assemblée de l'UIP organisée dans un pays du Groupe des Douze Plus (hormis la Suisse, qui est le pays hôte de l'UIP) a eu lieu il y a tout juste 20 ans. L'oratrice invite tous les Membres à visiter l'exposition intitulée *1889-2019 : célébration des 130 ans de l'Union interparlementaire*, qui a été mise sur pied par son Parlement dans les locaux de la présente Assemblée. Les parlementaires doivent voir dans les témoignages historiques qu'elle contient une mise en garde sans appel sur leur responsabilité de bâtir un monde de coopération, de compréhension et de confiance, pour le bien des générations à venir.

M. H. JULIEN-LAFERRIÈRE (France), s'exprimant en tant que compatriote de l'un des pères fondateurs de l'UIP, rappelle qu'il y a 130 ans, deux parlementaires – William Randal Cremer et Frédéric Passy – qui n'avaient rien en commun hormis la volonté d'établir la paix et le dialogue, ont créé l'UIP. Ils ont convaincu des parlementaires français et britanniques d'adopter et de diffuser leur idée selon laquelle les différends peuvent être réglés pacifiquement et la guerre peut être évitée par l'intermédiaire du dialogue et du droit international. Suite à cela, des parlementaires issus de pays autres que la France et le Royaume-Uni, à savoir de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de la Hongrie, de l'Italie et du Libéria, ont décidé, lors d'une conférence organisée à Paris en 1889, de se rencontrer chaque année. C'est ainsi que l'UIP est née et qu'elle a embrassé dès ses débuts les valeurs immortalisées à l'Article 1 de ses Statuts.

L'attachement de l'UIP à la paix, au dialogue entre les nations et au recours au droit pour régler les différends a abouti à la création, en 1899, de la Cour permanente d'arbitrage, qui est toujours opérationnelle. En outre, les deux pères fondateurs de l'UIP ont remporté le prix Nobel de la paix. Le 27 juin 2019, les Groupes français et britannique de l'UIP ont célébré ensemble le 130^e anniversaire de l'Organisation lors d'une rencontre en présence de son Secrétaire général. Ils ont adopté à cette occasion une déclaration conjointe qui perpétue les principes fondateurs de l'Organisation, à savoir la participation, le multilatéralisme et le règlement pacifique des différends. Cette déclaration est disponible sur le site web de l'UIP.

M. J. WHITTINGDALE (Royaume-Uni), s'exprimant également en tant que compatriote de l'un des pères fondateurs de l'UIP, précise que, contrairement à Frédéric Passy, William Randal Cremer avait reçu une éducation tout à fait élémentaire et que lorsqu'il est entré au parlement en 1885, il était l'un des premiers représentants de la classe ouvrière. Il était convaincu que l'arbitrage était la seule voie vers la paix. En 1887, animé par cette profonde conviction, il obtient le soutien de ses pairs en faveur d'une résolution proposant un traité d'arbitrage avec les États-Unis. C'est ainsi que, très intéressé par cette résolution, Frédéric Passy a organisé la réunion historique de 1888 à Paris, laquelle a mené à la création de l'UIP. Cremer a ensuite reçu le prix Nobel de la paix – devenant ainsi le premier lauréat britannique de ce prix – pour son rôle de "premier père" de l'UIP.

L'orateur ajoute que la déclaration conjointe mentionnée par son collègue français réaffirme l'attachement des parlementaires du Royaume-Uni et de la France aux valeurs fondamentales de la démocratie représentative ainsi que leur engagement pour ces valeurs, qui sont basées sur des principes essentiels comme l'organisation d'élections libres, justes et régulières, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté des parlementaires de s'acquitter de leur mandat librement et sans entraves, et la promotion de la paix par la négociation, le dialogue et la foi dans la diplomatie interparlementaire pour maintenir des contacts et des voies de négociation. Cremer et Passy seraient certainement fiers

de ce que leur initiative est devenue, à savoir une UIP forte de 179 Membres partageant les valeurs et les convictions qui les ont fait se réunir pour la première fois. Le Groupe britannique de l'UIP demeure résolu à poursuivre l'action des deux cofondateurs de l'Organisation.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ajoute que ces deux pères fondateurs de l'UIP, qui étaient visionnaires, seraient en effet fiers de ce que des générations de parlementaires ont réalisé depuis les modestes débuts de l'UIP en juin 1889. Aux pères fondateurs de l'UIP est venue s'ajouter, en 1922, une mère fondatrice, à savoir une parlementaire allemande qui a été la première femme à participer à une conférence de l'UIP. Organisation mondiale diversifiée qui représente aujourd'hui les points de vue de quelque 46 000 parlementaires dans le monde, l'UIP a été dynamisée par la contribution croissante des jeunes à ses travaux. Le bien-être de l'humanité est à l'évidence le fil rouge de la célébration du 130^e anniversaire de l'UIP.

Un film présentant les différents événements organisés dans le monde pour célébrer le 130^e anniversaire de l'UIP est projeté.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que le Secrétariat de l'UIP dispose de nombreux documents et informations concernant les événements organisés par les parlementaires pour célébrer l'anniversaire de l'UIP et qu'il serait heureux d'aider les parlements qui ne l'ont pas encore fait à préparer des manifestations de ce type.

La PRÉSIDENTE DE L'UIP invite plusieurs délégués à donner des exemples des événements organisés par leurs parlements et à décrire les initiatives prises à cette occasion pour célébrer le 130^e anniversaire de l'UIP au niveau national.

Le représentant de BAHREÏN explique que son Parlement a produit un documentaire sur les activités de l'UIP, lequel a été diffusé sur une chaîne de télévision et qui est également disponible sur le site web du Parlement. Des entretiens télévisés menés avec le Vice-Président du Conseil de la choura et avec des parlementaires, dont lui-même, sur l'UIP et ses activités, ainsi que des discours prononcés par la Présidente de l'Organisation ont été diffusés via les réseaux sociaux. Les écoliers et les étudiants qui visitent l'Assemblée nationale sont également informés sur l'UIP.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) dit que son parlement a mis sur pied une exposition photo retraçant l'évolution de l'UIP au cours de ses 130 années d'existence, ce qui a permis à ses parlementaires d'en savoir plus sur l'UIP et son histoire. L'un de ses membres ayant été Président de l'UIP, le Parlement bangladais est très fier de participer aux célébrations d'une occasion aussi prometteuse.

Le représentant du BHOUTAN explique que son parlement a profité de la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août 2019, pour célébrer le 130^e anniversaire de l'UIP en organisant un débat interactif en présence de jeunes parlementaires et d'écoliers. Cet exercice avait un double objectif : permettre aux parlementaires de mieux comprendre les préoccupations des jeunes, et faire découvrir aux écoliers le rôle des parlementaires pour aller au-devant de ces préoccupations et d'autres enjeux. L'événement a également montré que les parlementaires sont accessibles et que les problèmes peuvent être réglés à l'amiable par la voie du dialogue.

Le représentant de DJIBOUTI indique que, le 30 juin 2019, son Parlement s'est réuni en session extraordinaire, en présence du Premier Ministre de la République et d'autres représentants du Gouvernement. À cette occasion, le Président du Parlement a prononcé un discours en l'honneur du 130^e anniversaire de l'UIP. Le rôle primordial de l'UIP dans plusieurs domaines, notamment en matière de renforcement des capacités, a été souligné à l'ouverture de la session parlementaire en cours ainsi qu'auprès d'écoliers venus de tout le pays pour visiter le Parlement.

Le représentant de la HONGRIE dit que son parlement, qui fait partie des Membres fondateurs de l'UIP, a organisé un événement spécial le 4 juin 2019, auquel la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ont participé. À cette occasion, deux timbres commémoratifs représentant l'Assemblée nationale hongroise et le Siège de l'UIP à Genève ont été dévoilés, avant d'être reproduits et envoyés à tous les Présidents de parlement dans le but d'accroître la visibilité de l'UIP. Ces timbres ont également été présentés dans le cadre d'une exposition intitulée *La Hongrie, 130 ans à l'UIP*, mise sur pied en juillet 2019 à New York en marge du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Le représentant de l'OUZBÉKISTAN fait remarquer que son Parlement célèbre chaque année la Journée internationale du parlementarisme. L'UIP promeut la solidarité parlementaire et relaie la parole des parlementaires à travers le monde. Elle facilite la coopération régionale et contribue d'une manière inestimable au renforcement du droit international et à la promotion et protection des droits de l'homme. Les principes de la démocratie parlementaire et des droits de l'homme prônés par l'UIP doivent être respectés par tous et sans réserve.

Le représentant de CHYPRE informe qu'en juin 2019, la Présidente de l'UIP s'est exprimée devant son parlement lors d'une session spéciale tenue à l'occasion du 130^e anniversaire de l'UIP. Lors de son allocution, elle a souligné le rôle de l'UIP dans la promotion de la paix, du dialogue et des valeurs démocratiques. Elle a également salué l'initiative du Parlement chypriote de créer une chambre parlementaire parallèle, la "Chambre des citoyens", en vue de rendre la démocratie parlementaire du pays encore plus représentative. La visite de la Présidente de l'UIP à Chypre, qui est un petit État, a mis en évidence que la démocratie et l'état de droit ne sont pas des prérogatives réservées aux grands pays et aux pays riches.

La séance est levée à 13 h 30.

Séance du mardi 15 octobre

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de M. P.F. Casini (Italie), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*

Reprise du débat

M. M. WOLD (Norvège), à la reprise de la discussion, souligne le prix qu'attache la Norvège à la coopération internationale et à l'UIP en particulier. Bien que peu peuplée, elle a une économie mondialisée et un système politique fondé sur la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Ces valeurs sous-tendent la coopération internationale et la Norvège va donc continuer à les promouvoir dans le monde entier. Un système mondial fondé sur le respect du droit international favorise la prévisibilité, la confiance, la stabilité, la prospérité et, surtout, la paix. La meilleure façon de régler les désaccords qui surviennent est de recourir à des institutions telles que les cours et tribunaux, avec les parlementaires pour veiller à ce que leurs gouvernements acceptent et appliquent les décisions rendues.

En Europe, les pays sont étroitement liés par une coopération dont ils tirent tous des avantages, même les États non membres de l'Union européenne, comme la Norvège, qui tissent des liens au travers de l'Accord sur l'Espace économique européen. Sa région compte plusieurs instances dédiées à la coopération comme le Conseil nordique et le Conseil de l'Arctique et nombre d'instances parlementaires. Le Conseil de l'Europe fait aussi un travail important et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits énoncés dans la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour reçoit des milliers de demandes d'Européens qui estiment que leurs droits de l'homme ont été violés. Dans certains cas, elle s'est prononcée contre la Norvège, qui est tenue d'en accepter les arrêts et de les mettre en œuvre sans tarder.

M. A. SYAMSUDDIN (Indonésie) dit que, vu l'imbrication des États dans le monde actuel, la coopération est un acquis que facilite le droit international. L'instauration de la paix et d'une sécurité suffisante dans un monde aussi dynamique passe par des approches et des politiques multiples et par l'implication de divers acteurs, dont les parlementaires, aux niveaux national et international. La conduite de ces acteurs est régie par le droit international, qu'ils considèrent comme contraignant et dont les violations ont un prix. Les parlements sont stratégiquement placés pour renforcer le droit international, qu'ils ont le devoir de transposer dans la législation nationale et dont ils doivent surveiller la mise en œuvre dans le respect de l'intérêt national. Comme en témoigne la part active qu'elle prend depuis longtemps aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Indonésie souscrit à une approche globale de la légalité internationale dans le but de mettre en place un écosystème mondial de paix et de sécurité. Son Parlement la soutient à cet égard, maintenant en outre l'équilibre des pouvoirs nécessaire à l'exercice d'un contrôle.

Grâce à leurs associations, les parlementaires peuvent communiquer les uns avec les autres, débattre des solutions à apporter à des problèmes complexes, transfrontières et mondiaux qui peuvent toucher leurs électeurs. Portée par des tendances telles que l'intégration régionale, la mondialisation, la démocratisation et la création d'instances transgouvernementales, la coopération interparlementaire est en plein essor et les forums interparlementaires de plus en plus d'actualité. Cette coopération est en outre un terreau fertile pour la paix et nourrit le débat sur le droit international. Le régionalisme, qui se prête bien au dialogue interrégional sur les questions politiques difficiles à résoudre, ne peut que se développer. Dans sa région, le respect du droit international s'est révélé un moyen efficace de s'attaquer aux problèmes régionaux, notamment à ceux qui touchent au patrimoine marin et à la pêche sauvage.

M. P. MATIBINI (Zambie) dit que tous les parlements doivent travailler collectivement et dans leurs juridictions pour prévenir les violations de l'ordre juridique international et des engagements contraignants pris au niveau mondial dont dépendent la paix et la sécurité internationales. Dans bien des cas, il serait nécessaire de procéder à des évaluations nationales pour déterminer si les pays ont les capacités institutionnelles et opérationnelles nécessaires à l'exécution de ces engagements. Avec ses compétences en la matière, l'UIP devrait apporter beaucoup aux efforts déployés individuellement

par les pays pour mettre fin aux violations répétées du droit international, notamment des principes fondamentaux d'une bonne gouvernance. Il est en outre impératif, vu le rôle que jouent les Nations Unies dans la formation dispensée pour faire respecter le droit international dans le monde, de renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et les parlements par l'intermédiaire de l'UIP.

En Afrique, la coopération régionale et subrégionale ne contribue pas seulement à un renforcement vital de l'ordre juridique international mais est aussi porteuse d'un espoir de paix et de sécurité. Dans ce but, il est essentiel que les parlements contrôlent étroitement l'exécution des engagements pris pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2063, le projet africain qui vise à transformer le continent en puissance mondiale de l'avenir. Par leur affiliation à diverses organisations régionales et leur participation à des initiatives tripartites réunissant des groupements régionaux, les pays d'Afrique ont aussi souscrit des engagements en matière d'intégration régionale. À tous ces niveaux, les parlements devraient jouer un rôle stratégique en demandant des comptes et en contrôlant l'exécution des engagements mondiaux et régionaux. On ne saurait donc trop insister sur le rôle de l'UIP dans la diffusion des bonnes pratiques.

M. W.W. SIMINA (États fédérés de Micronésie) dit que, depuis la fondation de son pays, il y a une quarantaine d'années, le peuple a la chance de vivre dans une démocratie constitutionnelle forte et stable. L'ordre juridique mondial, par contre, est menacé par la renaissance d'anciennes passions politiques comme le populisme, l'unilatéralisme, le nationalisme et la lutte pour l'autodétermination. Dans un monde qui tourne le dos à la légalité et remet en cause jusqu'à l'idéal de l'état de droit, il importe de souligner que le droit international en est le fondement et que, sans lui, il n'y aurait pas de recours possible à des organisations telles que l'UIP et les Nations Unies qui s'emploient à résoudre les problèmes communs. La loi de la jungle pourrait à nouveau triompher, avec la colonisation et l'oppression des petits par les plus grands et les plus puissants.

Les pays puissants n'ont pas besoin du droit international, contrairement aux petits pays qui ont dû attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour se faire entendre et obtenir que leurs préoccupations soient prises en compte. Ces derniers sont donc d'ardents défenseurs du droit international, qui est pratiquement le seul moyen pacifique de faire valoir avec succès leurs intérêts communs dans les enceintes internationales. Dans le cas des petits États insulaires en développement comme la Micronésie, c'est un régime international – la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – qui les aide à protéger l'océan dont ils vivent. Sa délégation s'engage à demander au Congrès des États fédérés de Micronésie d'affecter à l'UIP un montant modeste – bien que non négligeable pour un petit pays pauvre – pour ses projets de renforcement et de promotion du droit international et de l'ordre juridique international. Il prie instamment les autres délégations de faire de même.

M. A. AL MAHMOUD (Qatar) rappelle que la communauté internationale a adhéré au nouvel ordre international instauré après la Seconde Guerre mondiale pour préserver la paix et la sécurité internationales. Cependant, il est temps maintenant que les parlements et d'autres trouvent le moyen d'en finir avec les violations du droit international et de remédier à l'absence de négociations pour la paix. La communauté internationale devrait s'opposer à Israël, par exemple, qui continue de fouler aux pieds les résolutions des Nations Unies, en réaffirmant son soutien à la création d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale. Le non-respect du droit international a aussi pour effet de grossir le nombre des laissés-pour-compte et des exclus et d'alimenter le terrorisme. Attaché aux principes de ce droit, le Qatar tient à prévenir tout conflit régional en éliminant les causes profondes et en réglant les difficultés par le dialogue.

La paix et la stabilité sont menacées aussi par les effets néfastes des technologies modernes, notamment par leur utilisation à des fins criminelles, qui se situe pour la majeure partie hors du champ réglementé par le droit international. Lui-même victime de la piraterie informatique, le Qatar est résolu à combattre la cybercriminalité, notamment par une coopération internationale accrue, et a d'ailleurs offert dans ce but d'accueillir une conférence mondiale sur le sujet. Il est également attaché à la protection des droits de l'homme et déterminé à lutter contre le terrorisme sous toutes ces formes et manifestations, y compris par l'éducation et la création d'emplois pour les jeunes. L'UIP, les parlements et les organisations régionales ont un rôle essentiel à jouer pour venir à bout du fléau du terrorisme.

Mme K. IBRAHIM (Éthiopie) dit que son pays fait de gros efforts pour la paix, comme en témoigne l'attribution récente du prix Nobel de la paix à son Premier Ministre. Grâce aux deux dernières années de réforme, ses concitoyens commencent à ressentir les bienfaits de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'égalité des chances et acquièrent la conviction que la primauté du droit et une forte participation citoyenne sont les ingrédients qui font la force des sociétés

et des nations. Les femmes occupent une place de premier plan dans la vie politique éthiopienne puisque près d'un tiers des parlementaires et la moitié des ministres sont des femmes. La présidence de la République et celle de la Cour suprême sont actuellement assumées par des femmes.

Quant au Parlement, plus il est transparent et inclusif, mieux il répond aux revendications du public, ce qui favorise la stabilité, laquelle a contribué à la détente des relations avec l'Érythrée voisine. L'État travaille aussi à l'intégration régionale par une initiative qui vise à instaurer une paix durable dans la Corne de l'Afrique. L'ordre public international est le pendant de la stabilité interne, qui permet d'établir des relations de bon voisinage. Le renforcement du système parlementaire est un pas important sur la voie de l'intégration régionale et de l'instauration de l'ordre international public. Il faut donc traiter les problèmes internes avec sensibilité pour éviter qu'ils n'aient des répercussions néfastes sur la région.

M. K.M. NGOGA (Assemblée législative est-africaine – ALEA) dit que les nations qui se serrent les coudes et travaillent ensemble envisagent l'avenir avec moins d'incertitude et ont les moyens d'assurer à leurs peuples une coexistence pacifique et harmonieuse. Des voix s'élèvent actuellement en Afrique pour souligner la nécessité d'une interaction plus étroite entre les institutions nationales et régionales et l'on attend des parlements qu'ils indiquent la voie à suivre pour surmonter les obstacles. S'ils doivent veiller au respect du droit international, les parlements doivent aussi s'employer à promouvoir une coopération régionale volontariste, qui se heurte souvent à des facteurs tels que la fierté nationale, les tensions politiques et la distribution asymétrique des coûts et des bénéfices. Les parlements régionaux, quant à eux, doivent adopter des lois importantes, là où ils le peuvent, exercer un contrôle avec les parlements nationaux pour veiller à l'observation des traités, et mettre en évidence les violations avérées et potentielles du droit international et s'y attaquer. S'agissant de sa propre Assemblée, qui a une responsabilité collective touchant le renforcement du droit international, elle a essentiellement pour mandat de veiller à ce que les préoccupations des citoyens de l'Afrique de l'Est soient pleinement prises en compte.

M. K. LUSAKA (Kenya) dit que la coopération internationale et régionale oblige les États à renoncer à une partie de leurs droits souverains et à laisser le droit international existant régir officiellement les relations entre eux. Les parlementaires concourent de manière non négligeable au renforcement du droit international en adaptant la législation nationale pour donner effet aux obligations découlant des traités internationaux, en supervisant la mise en œuvre de ces traités et en veillant, par le processus budgétaire, à l'allocation de ressources suffisantes à cette fin. Le Kenya a adhéré à de nombreux instruments internationaux qui, une fois ratifiés, sont devenus partie intégrante de son droit interne.

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, la politique étrangère kényane en matière de coopération régionale a évolué du fait de la mondialisation, de l'intégration régionale et des menaces pour sa sécurité et son environnement auxquelles il a fallu parer. Le Kenya est membre de diverses organisations et zones de libre-échange africaines, de tribunaux régionaux et internationaux et, outre l'UIP, d'organisations parlementaires africaines et régionales. Il a ainsi beaucoup apporté à la coopération internationale et régionale et son Parlement a soutenu le Gouvernement dans ses efforts de coopération, en particulier lorsque celui-ci s'est employé à régler les conflits et à instaurer la paix dans la région. Le Kenya est une terre d'accueil pour des centaines de milliers de réfugiés et joue un rôle de premier plan dans la région pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et du renforcement du système judiciaire, des droits de l'homme et de la démocratie. Sous la bannière de la paix, de la sécurité et d'un développement durable, il brigue actuellement un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.

M. T. DORJI (Bhoutan) dit que son petit pays n'est une puissance ni économique ni militaire mais qu'il est toujours resté souverain et en paix, ce qu'il doit sans doute à l'importance qu'ont accordée ses chefs d'État successifs au maintien de la légalité et à une coopération étroite avec les pays de la région. Sa Constitution habilite le Parlement à ratifier tous les traités internationaux auxquels le Bhoutan a adhéré et qui, une fois ratifiés, deviennent partie intégrante du droit national. Le Parlement a ainsi ratifié sans réserve de nombreux instruments internationaux, après en avoir épluché le contenu et étudié la faisabilité de leur mise en œuvre. Il joue aussi un rôle important en veillant à ce que les lois nationales telles que celles qui ont trait aux droits de l'enfant, aux violences domestiques et à la corruption, soient alignées sur les conventions pertinentes des Nations Unies.

Les principes et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 cadrent parfaitement avec le concept de développement de son pays connu sous le nom de bonheur national brut. Guidé par la vision intemporelle que traduit cette notion, le Bhoutan a toujours veillé à ce que la paix, le bonheur et le bien-être restent au cœur des efforts qu'il déploie pour le bien de son peuple.

Dans ce contexte, une commission parlementaire a été récemment mise en place et chargée de veiller à ce que le Gouvernement réalise les ODD en temps utile. Le Bhoutan, qui protège depuis longtemps son environnement originel, s'est en outre engagé à continuer à respecter la neutralité carbone. Il a aussi modestement contribué aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et, considérant la coopération régionale comme essentielle à la promotion de la paix et de la sécurité, il prend part aux travaux de nombreuses instances parlementaires régionales et subrégionales et leur apporte un soutien indéfectible.

M. R.E. NAILATIKAU (Fidji) dit que la communauté mondiale dont les Nations Unies sont l'émanation, est une réalité incontestable. Si les réseaux de communication et de partages d'information créent des liens par-delà les frontières, de même que la circulation des personnes et des biens, des problèmes comme les maladies, la criminalité et la dégradation de l'environnement se répandent irrésistiblement d'un État à l'autre à une vitesse stupéfiante et menacent la souveraineté nationale. Après avoir doté avec succès les États d'un droit international, fixé des normes internationales et conçu des programmes internationaux dans tous les domaines de l'activité humaine, le système des Nations Unies leur fournit les moyens d'atteindre des buts communs. Mais son pouvoir n'est pas sans limite et l'ONU dépend de la volonté politique et de la coopération de ses Membres. Les parlements, plus proches des citoyens et directement comptables devant eux, doivent participer à la prise de décision lorsqu'il s'agit de contracter et de remplir des obligations internationales contraignantes.

Les Fidji ont toujours été volontaires pour participer aux efforts mondiaux les plus marquants entrepris pour instaurer la paix et la sécurité et apporter la prospérité à tous. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies comptent du personnel fidjien dans pratiquement toutes les zones de conflit majeures et cette contribution, que les Fidji apportent de longue date, témoigne de leur attachement aux idéaux de la coopération internationale et de l'ordre public international. Elles sont fières de leurs casques bleus et de la part qu'ils prennent à la protection des innocents et des populations vulnérables et à la défense des droits de l'homme et elles considèrent le maintien de la paix comme un devoir noble et honorable. Les petits États membres des Nations Unies comme les Fidji voient dans la légalité internationale et la paix les garanties de leur indépendance et de leur existence même. Aussi sont-elles résolues à se comporter en bon citoyen du monde et attachées au multilatéralisme qu'incarnent les Nations Unies et d'autres institutions similaires.

Lord FAKAFANUA (Tonga) relève que, sans les parlements et la volonté politique d'adopter des traités internationaux, le droit international n'aurait aucune pertinence pratique. Ces traités sont de puissants outils aux mains des dirigeants politiques dans les domaines les plus divers et peuvent aussi indiquer les grandes lignes à suivre pour atteindre des buts communs, en particulier en matière de protection de la planète et de préservation de l'environnement. Les parlementaires doivent travailler ensemble à l'avènement d'un avenir sans carbone s'ils veulent empêcher le réchauffement planétaire de causer des atteintes irréversibles à l'environnement. Dans ce but, ils doivent mettre en place de solides cadres législatifs et réglementaires pour accompagner l'adaptation aux changements climatiques, réduire au maximum les effets du dérèglement climatique et assurer la primauté du droit et une bonne gouvernance ; approuver les crédits budgétaires nécessaires et veiller à ce que les recommandations des organes conventionnels soient suivies. L'augmentation exponentielle du nombre des traités qui touchent à la sphère nationale oblige en outre les parlements à s'impliquer davantage dans l'élaboration des traités.

Cependant, les pays de sa région sont ceux qui ont ratifié le moins de conventions internationales – et cela vaut même pour les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme – ne s'estimant pas à même d'assumer, financièrement et à d'autres égards, les obligations incombant aux signataires. Pour compenser ce manque de ratifications, un nouveau régionalisme du Pacifique a vu le jour, porté par une initiative d'action collective pour la sécurité, l'harmonie et la prospérité dans toute la région. Son Parlement reste déterminé à soutenir ces dispositifs régionaux et se joint à ceux qui demandent la création d'un groupe géopolitique réunissant les petits États insulaires en développement afin que tous soient équitablement représentés dans les structures de l'UIP.

M. P.F. CASINI (Italie) constate que l'évolution politique en cours est sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. De grands pays qui se sont démenés pour établir et défendre le multilatéralisme semblent lui tourner le dos, faisant passer leur convenance avant les règles. Des abus de pouvoir sont tolérés et des organisations multilatérales réduites à l'impuissance dans un monde sans règle ni repère. Comme l'ont confirmé de nombreux événements cruciaux, l'UIP a toujours joué un rôle historique en se prêtant à une diplomatie parlementaire officieuse. Au travers de leurs parlements, des pays dotés de systèmes politiques différents ont trouvé la force d'interagir avec leurs adversaires traditionnels.

Bien que la valeur du multilatéralisme tienne précisément à l'existence d'enceintes neutres se prêtant au règlement des différends, on recourt de nouveau à la force pour régler les conflits. Beaucoup considèrent la fonction de réglementation des instances internationales comme une nuisance. Vue sous cet angle, même l'UIP est menacée car certains peuvent faire valoir que le multilatéralisme coûte trop cher pour les parlements nationaux. La négociation politique et la démocratie ont un coût mais ceux qui s'en plaignent sont souvent de mauvaise foi. Il est essentiel de réagir à cette vision des choses en défendant le multilatéralisme, qui est l'acquis majeur du XX^e siècle et le seul moyen de garantir à l'humanité la paix et la liberté.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada) dit que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ordre juridique international s'est transformé en un puissant outil au service de la paix et de la prospérité et incarne les aspirations de l'humanité à un monde meilleur. Il appartient à tous mais il incombe aux parlementaires de traduire ces aspirations en réalités à l'échelle nationale. Si la plupart des lois au Canada émanent du Gouvernement, les parlementaires, y compris ceux de l'opposition, peuvent aussi proposer des lois à titre individuel. Elle a donc présenté deux propositions de loi visant à obtenir une meilleure adhésion du Canada aux normes juridiques internationales.

La première visait à interdire aux Canadiens d'investir dans des sociétés étrangères productrices d'armes à sous-munitions pour combler une brèche qui permettait à des investisseurs d'États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, dont le Canada, de continuer à faire de tels placements. Le but était de veiller à ce que le Canada respecte l'esprit de la Convention, ainsi qu'une interprétation large de ses dispositions. La deuxième proposition de loi traitait d'une autre question difficile : le prélèvement sans consentement et le trafic illégal d'organes humains, qui se pratiquent aux dépens des plus vulnérables. Si le Canada a interdit le trafic d'organes comme le lui dictaient ses obligations internationales, il n'a rien fait pour criminaliser "le tourisme de transplantation". Sa proposition de loi visait à punir ceux qui ignorent le mal que peuvent causer de tels procédés. Bien qu'aucune des deux propositions n'ait été adoptée, elle a l'intention de les présenter à nouveau et de continuer à sensibiliser les esprits à ces questions, convaincue qu'il est de sa responsabilité de parlementaire de donner effet au droit international dans son pays.

M. F. SALIM (Libye) dit que le peuple libyen est très reconnaissant à l'UIP du soutien qu'elle continue d'apporter à sa juste cause et à sa quête de paix, de développement, de liberté et de bien-être. Son pays espère sortir du chaos et de l'insécurité dans lequel il a sombré pour participer pleinement à la vie politique régionale et internationale afin de mettre fin au conflit, à la guerre et aux tensions et d'instaurer la paix et la justice auxquelles tous aspirent.

La Chambre des représentants libyenne se réjouit de renforcer sa coopération avec l'UIP sur tous les sujets de préoccupation communs, en particulier le droit international, le droit international humanitaire et le rôle que peuvent jouer les parlements et les mécanismes régionaux dans leur application, surtout la réalisation des droits de la femme et de l'enfant et les droits de l'homme en général. Il faudrait, dans ce contexte, réexaminer diverses lois et prendre des mesures énergiques pour interdire les guerres par procuration, l'ingérence dans les affaires intérieures des États, l'emploi de mercenaires dans les zones de conflit et la traite d'êtres humains. Ces situations ne sont que trop connues en Libye, où le but est de faire régner la paix et la sécurité, notamment en garantissant la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030, afin d'encourager le développement socio-économique.

M. B. BOUTTANAVONG (République démocratique populaire lao) dit que les questions politiques de sécurité, les conflits économiques et commerciaux, les problèmes sociaux et les changements climatiques placent le monde devant des défis majeurs et font peser une grave menace sur la paix, la stabilité, la coopération et l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les parlements apportent une contribution cruciale à la paix et à la stabilité internationales et régionales par leurs fonctions de législateur et de contrôle et par la sensibilisation du public à l'importance de faire respecter le droit, y compris le droit international. Il faut redoubler d'efforts pour favoriser la diplomatie parlementaire et renforcer encore la coopération internationale et le développement durable. Son pays recherche toutes les occasions de coopérer afin de pouvoir relever les défis par des moyens pacifiques et de créer des conditions propices à la paix, au développement socio-économique et au bien-être général.

Son Parlement joue un rôle essentiel en approuvant la ratification des traités internationaux conclus par l'État, en traduisant toutes les dispositions dans le droit national, et en veillant à la mise en application intégrale des lois par l'exécutif et la justice. Les parlementaires doivent s'employer à renforcer le droit international, qui est essentiel au règlement pacifique des conflits, et à le faire mieux respecter. Ils doivent aussi soutenir les initiatives qui contribuent au développement et au règlement des problèmes afin que règnent la paix, la sécurité et la prospérité générale.

Mme C. EGUILUZ (Uruguay) dit que le respect des engagements internationaux s'inscrit dans une longue tradition en Uruguay, qui incorpore au droit national les instruments qu'il signe. Le profond enracinement de la démocratie dans le pays tient à un système politique solide, maintenu conforme au droit international, dans lequel il voit le garant de la coexistence pacifique des nations. L'Uruguay est aussi attaché au multilatéralisme qui offre à ses yeux les moyens les plus complets de trouver des solutions efficaces aux problèmes communs et de garantir la démocratie et la protection des droits de l'homme. Le multilatéralisme permet d'aborder des problèmes tels que la pauvreté, l'absence de développement durable, le terrorisme, les changements climatiques, les atteintes aux droits de l'homme, les inégalités et l'exclusion, qui ne peuvent pas être résolus au seul plan national et doivent l'être au niveau mondial.

La coopération internationale tient une place capitale dans le système juridique international et elle est essentielle à la transformation du monde. Quant aux parlements, ils jouent un rôle vital et peuvent, en exerçant leurs responsabilités, améliorer l'architecture internationale existante. Il importe donc de promouvoir la diplomatie parlementaire pour obtenir des résultats là où la diplomatie traditionnelle serait en échec et de privilégier, pour cette raison, le renforcement des capacités parlementaires. Quant à la coopération régionale fondée sur les échanges de bonnes pratiques, elle contribue à parfaire les systèmes juridiques nationaux, notamment par l'élaboration de lois types, et doit être elle aussi encouragée et renforcée. Les parlementaires doivent aussi s'attacher à aligner la législation nationale sur les engagements internationaux contractés par leur gouvernement, comme l'a fait son Parlement à propos, notamment, de la protection des apatrides, du financement du terrorisme, et de l'interdiction des armes de destruction massive.

Mme T.P. TONG (Viet Nam) dit que des événements politiques complexes, touchant notamment la sécurité, se déroulent dans le monde, créant des risques imprévisibles. Des phénomènes tels que les conflits raciaux et religieux, les menaces inhabituelles à la sécurité, le terrorisme et les manifestations d'un nationalisme étroit sont en augmentation. Les principaux responsables en sont des actes unilatéraux, commis en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui constituent une menace pour la paix et qu'il faut combattre par la coopération multilatérale. Le Viet Nam a, entre autres, une politique étrangère indépendante et autonome, défend le multilatéralisme, la légalité et les principes communs régissant les relations internationales et respecte l'ordre juridique international. Le Parlement du Viet Nam joint ses efforts à ceux de son pays en exerçant ses fonctions de législateur et de contrôle et en participant activement aux activités de diplomatie parlementaire.

Pour renforcer le droit international, il est essentiel de respecter la Charte des Nations Unies, de se conformer au droit international et de promouvoir la coopération, le dialogue et les échanges d'informations afin de progresser sur la voie de la compréhension, de la confiance et du respect mutuels. Les parlements, quant à eux, doivent ratifier les traités internationaux et élaborer des lois, les réviser et les modifier en conséquence ; surveiller la mise en œuvre des principaux accords multilatéraux ; et aider la diplomatie parlementaire à se développer dans le respect du droit international et de l'égalité des nations souveraines, pour le maintien de la paix et de la démocratie. La coopération entre l'UIP et les organisations internationales, en particulier les Nations Unies, doit aussi se développer dans des domaines aussi divers que le développement durable, la lutte contre la pauvreté et l'éradication de la faim, l'égalité des sexes, la mobilisation des jeunes et la consommation et la gestion durables des ressources naturelles. Parlements et nations devraient aussi favoriser l'établissement de liens susceptibles d'éclairer la prise de décision en matière de changements climatiques.

M. J. HASLER (Liechtenstein) dit que, grâce à une diplomatie prévoyante s'appuyant sur des partenariats de longue durée, le Liechtenstein a préservé son autonomie et n'a pas de protection militaire. Il est donc tributaire de l'ordre juridique international, naguère considéré comme valable et respecté universellement, et dont le caractère consensuel est aujourd'hui menacé. Cette menace et la désaffection pour le multilatéralisme lui apparaissent comme une évolution inquiétante. Le Parlement adhère aux objectifs de politique étrangère de son pays, qui est en particulier un ardent défenseur du multilatéralisme. De nombreux principes du droit international sont systématiquement violés à l'échelle mondiale et ces violations banalisées ; des institutions telles que la Cour pénale internationale (CPI) sont attaquées et leur protection judiciaire encore refusée à beaucoup. Les parlements devraient donc faire davantage pour mettre en lumière le rôle de la CPI dans la prévention de crimes odieux. Quant au Mécanisme international, impartial et indépendant (MII) chargé d'enquêter sur les crimes de ce genre commis dans la République arabe syrienne, il permet de demander des comptes dans des situations où il n'existe pas d'autres options. Le Liechtenstein est fier d'avoir été à l'origine des efforts qui ont abouti à sa création.

En autorisant l'affectation d'un crédit budgétaire à la coopération humanitaire et au développement international, la Diète du Liechtenstein contribue de manière non négligeable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le même but, le Liechtenstein a lancé une initiative de partenariat public-privé pour combattre le financement de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains, combat dans lequel des parlements pourraient aussi s'investir. Le respect et le renforcement de l'ordre international fondé sur des règles devraient être une priorité absolue pour les parlements, qui doivent toujours mettre l'être humain au centre et soutenir vigoureusement les initiatives tendant à renforcer l'ordre juridique aux niveaux national et international.

M. H. MINGJIN (Chine) dit que la tendance actuelle est à l'unilatéralisme, au protectionnisme et aux démonstrations de force tandis que le multilatéralisme, la mondialisation économique et l'autorité du droit international affrontent des vents contraires. Les parlements doivent donc s'employer à renforcer le droit international en défendant le système international qui gravite autour des Nations Unies et qui doit à son tour servir les intérêts légitimes de toute la communauté internationale, même s'ils vont dans le sens d'une démocratisation des relations internationales. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est au centre du système commercial multilatéral qui joue un rôle capital dans la promotion des échanges commerciaux internationaux, la construction d'une économie mondiale ouverte et l'accès de tous au bien-être. Des politiques commerciales unilatérales et protectionnistes vont à l'encontre de ce système libre, ouvert et non discriminatoire qui protège les droits et intérêts des pays en développement et leur espace de développement.

Renforcer le droit international, c'est aussi défendre l'équité et la justice pour que la coopération profite à tous. En suivant sa politique étrangère indépendante de paix, la Chine respecte les choix de tous en matière de développement et de système social, n'imposant jamais sa volonté à d'autres, convaincue que les différends doivent se régler sur le fond, par la consultation, sans appliquer deux poids, deux mesures, sans politique de force ni atteinte au droit international. La Chine, qui doit son développement sans égal au labeur de son peuple, s'est rapidement transformée en une société ouverte et dynamique et entraîne aujourd'hui par sa stabilité la croissance économique du monde entier. Ses réalisations montrent qu'un socialisme innovant à la chinoise, qui met les êtres humains au centre, fonctionne. Les législateurs doivent s'employer à renforcer le droit international afin d'empêcher que la force ne prenne le dessus et de prévenir l'érosion des normes qui sont à la base du système international dont dépendent l'existence, le développement et la prospérité de l'humanité.

M. G. TSERETELI (Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – AP-OSCE) dit que, pour remporter l'adhésion du public, les gouvernements doivent mettre en place des institutions démocratiques efficaces, responsables et inclusives, et les parlements, renforcer leur contrôle pour que les lois adoptées, administrées et appliquées le soient dans l'intérêt de tous. Il faut une volonté politique pour tenir les engagements internationaux et réaliser la vision commune d'un ordre mondial pacifique et fondé sur des règles. Les risques croissants de conflits internationaux, la dégradation de la situation des droits de l'homme dans le monde et l'effondrement du multilatéralisme exigent aussi des parlements une étroite coopération régionale. Il est de la responsabilité collective des dirigeants politiques d'exploiter au maximum les résultats obtenus par la diplomatie parlementaire, surtout quand les discours enflammés se doublent d'intransigeance. Les parlementaires doivent continuer à travailler à la détente et à la recherche de solutions créatrices, à faire participer la société civile à leurs activités, à promouvoir la prise du compte du genre dans tous les domaines et à encourager la participation des jeunes. Seul le Gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple permettra de renforcer le droit international, de parvenir à une paix durable, de protéger les droits de l'homme, d'agir efficacement pour le climat et le développement durable et d'améliorer la situation du monde.

Mme V.E. MARQUES LEMOS MARTINS (Timor-Leste) dit que le recours à la guerre pour régler les conflits internationaux est une tendance inquiétante. Outre qu'il engloutit d'énormes ressources, il ignore les principes fondamentaux du droit international régissant l'emploi de la force et fait du monde le lieu de tous les dangers. C'est au contraire par le dialogue qu'il faut régler les conflits et réaliser le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La coopération régionale interparlementaire est étroitement liée au multilatéralisme et, si l'intégration régionale est certainement valable, les liens politiques, sociaux et culturels peuvent l'emporter sur la proximité géographique. Le Timor-Leste, par exemple, n'a trouvé le chemin de l'indépendance qu'en abandonnant une vision purement régionale pour se tourner vers la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

Dans le même esprit, le groupe du g7+ réunit des États géographiquement disparates, fragiles pour beaucoup, et leur permet d'interagir et de confronter leurs expériences dans le but de régler des problèmes qui leur sont communs, malgré les contrastes qu'ils peuvent présenter par ailleurs. Son Parlement s'emploie actuellement à mettre en place une assemblée parlementaire qui soutienne les initiatives du g7+. Pour faciliter les changements nécessaires à la réalisation de la vision d'un monde meilleur, les institutions nationales, régionales et internationales doivent passer au crible leurs structures et mécanismes de reddition de comptes et les renforcer. Les jeunes générations doivent être associées elles aussi à la vie politique pour écarter le danger silencieux d'une insatisfaction larvée chez ceux qui représentent l'avenir. Gardant cela à l'esprit et de peur d'oublier que laisser de côté certains groupes peut avoir des conséquences graves pour la paix sociale, son Parlement a récemment constitué un groupe de jeunes parlementaires chargé de traiter des préoccupations des jeunes.

Mme A. TOLLEY (Nouvelle-Zélande) dit que, dans un monde de plus en plus divisé et déchiré par les conflits, il est de la responsabilité des parlementaires de contribuer au maintien de l'ordre et de la légalité aux niveaux national, régional et international, notamment en coopérant avec des institutions mondiales. En Nouvelle-Zélande, les commissions parlementaires soumettent au Parlement de nombreux traités multilatéraux et bilatéraux avant qu'ils ne soient ratifiés afin qu'ils soient examinés à fond avec les intérêts supérieurs des citoyens à l'esprit. Quant à la coopération régionale, en particulier avec les voisins du Pacifique, elle est considérée comme essentielle au partage des connaissances et à la stabilité dans la région.

Dans ce contexte, son parlement a récemment co-organisé avec l'UIP un séminaire pour les parlements des États insulaires du Pacifique sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Il a aussi envoyé des délégations dans diverses îles du Pacifique pour rencontrer de larges échantillons de la population, notamment des femmes responsables avec lesquelles les délégations ont discuté de ce que les femmes pouvaient apporter au parlement. Le but est d'encourager une représentation paritaire des femmes et des hommes dans les parlements afin de consolider la paix régionale et d'améliorer encore les relations et la compréhension entre parlementaires. Cependant, pour le Parlement néo-zélandais et les institutions apparentées, l'un des plus grands défis consiste à garder la confiance du public, dans l'intérêt du maintien de l'ordre légal et de la stabilité. En fait, la perte de confiance dans le fonctionnement de la démocratie est la plus grave menace qui pèse sur la démocratie et l'ordre public internationaux. Les parlementaires ont donc le devoir de se comporter de manière à donner à leurs concitoyens une raison de garder cette confiance.

Mme S. KHUON (Cambodge) dit que l'unilatéralisme, le protectionnisme, la politique de force et les rivalités posent au niveau mondial des défis sans précédent et menacent les fondements du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles qui a été patiemment mis en place depuis la Seconde Guerre mondiale. Le droit international est important pour tous les États, quelles que soient leur taille, leur richesse et leur force, car son non-respect déboucherait inévitablement sur le conflit et la violence. Tous les États ont le droit souverain de choisir la voie qui leur semble la plus propre à servir leurs intérêts nationaux, aussi longtemps qu'ils remplissent leurs obligations juridiques internationales. La Charte des Nations Unies n'établit que les principes de base devant régler les relations entre États, mais il n'y a pas de modèle unique ni de définition standard d'un ordre international fondé sur des règles.

Le Cambodge a opté pour une politique étrangère flexible et pragmatique, fondée sur la réforme à l'intérieur et l'établissement de relations amicales avec les autres États sur la base du respect de la souveraineté. Il est fermement résolu à défendre la primauté du droit, qui est la pierre angulaire de la bonne gouvernance et d'une démocratie solide. Comme il sort d'un conflit, il chérit la paix et la stabilité comme conditions nécessaires du développement et de la croissance. La paix qu'il a chèrement acquise reste cependant fragile and vulnérable face aux multiples menaces liées à la montée de l'extrémisme et du populisme en politique et à l'ingérence dans les affaires intérieures. Comme ils sont de plus en plus interdépendants, tous les États voient leur sécurité étroitement liée à celle des autres. Son Parlement contribue au renforcement de l'ordre international fondé sur des règles en participant activement aux travaux de diverses organisations régionales et internationales. Le Cambodge est fermement résolu à promouvoir les valeurs fondamentales de l'UIP, ainsi que celles de la diversité et du respect de l'égalité des États souverains.

M. V. BOLOGAN (République de Moldova) dit que, récemment encore, la Moldova était la proie de politiciens au service de leurs intérêts propres. Les institutions de l'État avaient été peu à peu confisquées, la corruption prospérait, des milliards étaient volés au système bancaire et les dispositifs de blanchiment d'argent étaient monnaie courante. Des maires élus voyaient leur élection annulée, la

Cour constitutionnelle entretenait une crise politique sans précédent ; les membres de l'opposition étaient systématiquement persécutés ; la société civile et les médias étaient inféodés à la politique et les entreprises harcelées par l'État. Les élections législatives de février 2019 ont été suivies de mois d'incertitude mais un gouvernement de coalition a enfin été formé. Ce fut un jour historique qui restera dans les mémoires comme celui où les Moldoves ont reconquis leurs droits.

Le peuple moldove doit maintenant saisir l'occasion pour remettre le pays sur de bons rails. Les événements se sont déroulés comme dans un brillant jeu d'échecs dans lequel le mal a été déjoué par les manœuvres, les sacrifices, les pièges et le courage qui ont précédé l'assaut final. Le Parlement européen a été d'un grand secours lorsque la Moldova a été déclarée État "confisqué" en novembre 2018, et la Commission de Venise n'a cessé de donner de précieux conseils juridiques aux chefs des missions diplomatiques, qui se sont tenus aux côtés des parlementaires du pays en ce jour historique pour les protéger des arrestations ou d'autres mesures illégales. Avec une gouvernance efficace et non plus corrompue, la liberté d'expression, la protection des droits de l'homme et des relations stables de bon voisinage, la Moldova espère voir le tourisme se développer et accéder à la prospérité économique et à des niveaux de vie plus élevés.

M. S. KADER MEER WAYES (Iraq) dit que l'Iraq s'est heurté à des obstacles prévisibles après la guerre de 2003, les nouvelles autorités ayant hérité d'un régime corrompu et d'autres maux. Après une longue période d'isolement, l'Iraq a travaillé dur pour combler son retard, mettre à profit ses ressources et la technologie moderne et jeter les bases d'un système politique et économique solide. Ses efforts pour se reconstruire pacifiquement et oublier les tensions du passé ont cependant été ralentis par les activités des groupes terroristes de Daech et l'horreur qu'elles ont semée. L'optimisme l'a cependant emporté dans ce pays qui a toujours jeté des ponts entre les civilisations et favorisé des relations de bon voisinage et la compréhension entre les peuples. L'Iraq avance à nouveau avec des perspectives d'avenir plus prometteuses.

S'il a mis fin à l'infiltration de groupes terroristes sur son territoire, l'Iraq a aussi augmenté sensiblement sa production de pétrole et, par voie de conséquence, son produit intérieur brut. Les femmes jouissent aussi de plus d'indépendance et participent davantage à la vie publique et politique – plus d'un quart des parlementaires sont des femmes – et les institutions et la gouvernance du pays s'améliorent sans cesse. Il reste cependant beaucoup à faire et l'Iraq a besoin d'investissements régionaux et internationaux dans tous les secteurs pour accomplir les progrès désirés en matière de stabilité et de développement. En conclusion, il déplore la récente invasion de la République arabe syrienne par les Turcs, qui non seulement menace la souveraineté syrienne mais fait ressurgir aussi le spectre du retour de Daech et d'autres groupes terroristes dans la région.

M. K. BAYRAMOV (Azerbaïdjan) dit que, sans le soutien du droit international, aucun État, aucune organisation intergouvernementale ou interparlementaire ne parviendrait jamais à régler un problème important, mondial ou régional. Les principes universels sur lesquels repose le droit international sont les fondements de la paix, de la sécurité, de la prospérité et du développement. Les Nations Unies, à cet égard, jouent un rôle unique, leur Charte jetant les bases normatives nécessaires à l'établissement et au maintien de relations amicales entre les États et les nations. Il est regrettable, cependant, que le droit international soit en crise, menacé par le nombre croissant de conflits, de guerres et d'offensives, dont certains sont contraires aux principes fondamentaux de la Charte. En réalité, certains États violent depuis longtemps des résolutions du Conseil de sécurité en toute impunité, ce qui est à l'origine de la défiance conçue à l'égard de l'ONU.

Des violations flagrantes du droit international ont été commises contre son pays par l'Arménie ; elles prennent la forme d'atteintes à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique de l'Azerbaïdjan. L'Arménie ignore totalement les résolutions du Conseil de sécurité relatives à son occupation de territoires azerbaïdjanais, ce qui révèle non seulement sa réticence à régler le conflit pacifiquement mais aussi l'inexistence ou le dysfonctionnement du mécanisme de mise en œuvre de ces résolutions. La délégation arménienne à la présente Assemblée de l'UIP devrait s'abstenir de prôner le respect de la Charte des Nations Unies, que son pays ne respecte pas dans le cas de l'Azerbaïdjan, qui illustre la nécessité de renforcer le droit international et d'engager des réformes à l'ONU. L'UIP devrait intensifier à cette fin sa coopération avec elle, notamment à l'occasion de l'Audition parlementaire annuelle qui se tient à New York.

M. M. TIMBINÉ (Mali) dit que le non-respect de l'ordre juridique international conduit inévitablement à une triste réalité : des conflits aux conséquences incalculables, malgré la myriade d'engagements pris au niveau mondial. La crise est profonde et exige le renforcement du droit international par de nouvelles formes de coopération régionale et internationale fondées, entre autres, sur la défense de la légalité, le respect de la souveraineté nationale et le règlement pacifique des différends, et incluant des mesures essentielles à la réalisation des ODD. Ces objectifs doivent guider

les activités parlementaires, notamment l'alignement des législations nationales sur les obligations internationales. Les parlements sont souvent en retrait lorsqu'il s'agit d'établir la primauté du droit, se contentant d'approuver ou de ratifier des traités, ce qui amène à s'interroger sur le contraste entre le rôle du parlement et celui de l'exécutif dans le domaine des relations internationales.

La recherche vitale de la sécurité collective et de mécanismes novateurs de gestion des conflits passe par la coopération multilatérale. Dans sa sous-région, le combat incessant contre la fragilité qui prélude à l'insécurité est mené par des entités telles que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et une commission interparlementaire du G5 Sahel. Le G5 Sahel s'est en outre engagé sur la voie d'une coopération internationale responsable en nouant récemment un partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel avec le Groupe des Sept (G7). Cette coopération est capitale aussi pour relever bien d'autres défis, qu'ils soient liés à la paix et à la sécurité internationales, aux armes nucléaires ou aux changements climatiques, et pour parer aux dangers très réels de l'inaction.

M. A. GRYFFROY (Belgique) dit que les biens publics internationaux sont menacés par l'ampleur et la complexité des problèmes de plus en plus nombreux qui se posent dans le monde et qui exigent une approche multilatérale concertée et coordonnée si l'on veut atteindre les objectifs nationaux et internationaux. Le nationalisme et l'internationalisme ne sont pas opposés mais complémentaires. Lorsqu'on veut conserver et renforcer l'adhésion du public à des initiatives multilatérales, il faut se laisser guider par le principe de subsidiarité. La prise de décision à un échelon supérieur n'est justifiable que lorsque des avantages d'échelle permettent d'obtenir de meilleurs résultats qu'à un niveau plus proche des citoyens.

En Belgique, les régions et communautés mènent des politiques étrangères autonomes ; les décrets régionaux ont la même valeur que les lois fédérales ; et les États fédérés peuvent conclure des traités de manière autonome pour autant que leurs parlements respectifs les aient ratifiés. C'est un modèle unique qui donne à la Belgique de nombreuses possibilités de peser dans les préoccupations internationales. La coopération multilatérale passe par un nombre limité d'organisations multilatérales efficaces qui s'efforcent d'atteindre leurs objectifs prioritaires ainsi que ceux des régions. Les organisations multilatérales, en particulier la mesure dans laquelle elles réussissent à atteindre les objectifs internationaux et nationaux, doivent cependant faire l'objet d'une évaluation continue. Quant à l'Union européenne, c'est un levier important pour l'action multilatérale, la conclusion d'accords de coopération avec des organisations multilatérales et, de plus en plus, la représentation des États membres dans les instances internationales. Dans le contexte multilatéral, l'efficacité, la démocratie et les intérêts de la puissance publique aux différents niveaux exigent que les pouvoirs publics des échelons inférieurs participent activement à la prise de décision et que les obstacles procéduraux aient été précédemment levés.

M. N. ANZOUR (République arabe syrienne) dit que le monde actuel est semé d'embûches et que les parlementaires risquent de tomber dans les filets de forces politiques et financières très influentes. Alors que les violations répétées du droit international se multiplient et que les crises s'éternisent, que font les parlements pour sauver l'ordre juridique international et les peuples qu'ils représentent de la menace que font peser ces forces ? Dans quelle mesure vérifient-ils si leur gouvernement respecte le droit international ? Par quels moyens pourraient-ils, eux et les organismes interparlementaires, accroître la transparence des organisations internationales ? Comment pourrait-on redéfinir et renforcer les institutions nationales, régionales et internationales de gouvernance ? Que peuvent faire les parlements pour comprendre les causes profondes des conflits et s'y attaquer avant que la situation ne les dépasse complètement ? Quelles initiatives régionales contribuent le mieux à la promotion de la paix, de la sécurité et de la légalité internationales ? Que peuvent faire les parlements pour aider à renforcer la coopération parlementaire internationale et régionale ? Que peut faire l'UIP pour s'acquitter de sa mission fondamentale qui est de promouvoir le dialogue politique et de sauvegarder l'ordre juridique international ?

Les événements dans son pays sont un exemple éclatant des violations du droit international, ne serait-ce que tout dernièrement l'invasion et l'occupation de parties de son territoire par la Turquie qui, tout au long de la guerre, a servi de pays de transit et de camp d'entraînement à des terroristes désireux de renverser le régime syrien. La condamnation internationale de cette agression flagrante de la Turquie, dont il se réjouit, augure bien du réexamen vital de la situation dans son pays et va encourager un bilan complet des initiatives interparlementaires prises dans l'intérêt des peuples du monde.

M. P. BEYER (Allemagne) dit qu'il est temps que les parlementaires prennent vraiment conscience de leur rôle, ce qui n'est possible que s'ils comprennent l'immense responsabilité qu'ils endossent en exerçant leur mandat de représentants élus dans des démocraties fonctionnant comme telles. Ils devraient avoir un poids, une réputation et des pouvoirs qui leur permettent d'exercer le type

d'influence normalement associée à leur position. Parmi les propositions allant dans ce sens, qui s'inspirent d'exemples tirés de sa région, figurent la création d'assemblées parlementaires communes et de groupes d'amitié parlementaires bilatéraux, la coopération transfrontières entre parlements pour l'échange des bonnes pratiques et des réunions annuelles de porte-parole des parlements. On pourrait en faire bien davantage, compte tenu du petit nombre de plateformes parlementaires régionales comparé à celles dédiées à la coopération régionale intergouvernementale.

Dans la région occidentale des Balkans, les parlements sont souvent exclus des décisions politiques importantes, en partie parce que les parlementaires sont assimilés à l'ancienne élite. Une plateforme intergouvernementale connue sous le nom de Processus de Berlin a été mise en place pour assurer la stabilité et la transformation à long terme de cette région par le biais de la croissance économique et d'une coopération régionale plus étroite. Parallèlement, une initiative interparlementaire a été prise pour faire prendre conscience du poids politique des parlementaires et accompagner la démocratisation et le passage à l'État de droit. Il est impératif de renforcer la communication interparlementaire dans le monde sur des sujets tels que la réforme de la justice, la liberté de la presse, la promotion et la protection des droits de l'homme, et la promotion de la femme dans la vie politique et publique aux fins d'échanges d'informations.

Mme M. KIENER NELLEN (Suisse), exprimant sa solidarité avec tous les peuples qui souffrent dans les zones de conflit et de guerre, relève que certaines de ces zones sont presque oubliées, comme l'est de l'Ukraine, où la paix est un besoin vital. La région est aussi l'une des plus infestées de mines au monde. Le déminage prend des décennies et, entre-temps, les munitions non explosées font de nombreux morts. La Suisse, pour sa part, continue d'honorer l'engagement humanitaire qu'elle a pris il y a fort longtemps, en 1863, lors de la fondation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève, dont le but est d'assurer protection et assistance aux victimes de conflits armés. En qualité de dépositaire des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels y relatifs, la Suisse reste un allié de poids dans les efforts déployés pour faire mieux respecter le droit international humanitaire et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il est important que les parlements supervisent la surveillance des services de sécurité, des armées et des forces de police, notamment pour s'assurer que ces personnels reçoivent la formation nécessaire pour ne pas être mêlés à des atteintes aux droits de l'homme. À cet égard, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), organe international, est prêt à prodiguer des conseils sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Les parlements ne doivent pas voir peur des gouvernements. Au contraire, ce sont les gouvernements qui doivent rendre compte aux parlements de leurs efforts pour faire mieux respecter le droit international humanitaire.

Mme M. PALMITJAVILA (Andorre) dit que, comme le prévoit la Constitution andorrane, le droit international occupe une place de premier plan dans le cadre juridique du pays. Andorre est membre de diverses organisations intergouvernementales et interparlementaires, ce qui témoigne de son attachement aux valeurs démocratiques, à la paix et au respect des droits de l'homme, ainsi que de sa volonté de s'acquitter de ses obligations internationales. À cette fin, le Conseil général d'Andorre aligne régulièrement la législation nationale sur les instruments internationaux auxquels Andorre est partie. Les lois concernées ont trait à des domaines tels que les droits de l'enfant, l'égalité et la non-discrimination, la protection humanitaire des réfugiés, la traite des êtres humains et la protection de l'environnement. Beaucoup de ces lois répondent aussi à des revendications du public transmises par des organisations de la société civile. Cette participation du public est vitale pour le renforcement du multilatéralisme, qui est à son tour indispensable face aux problèmes mondiaux.

Les parlements contribuent à renforcer le droit international en s'acquittant de leur fonction première, la représentation de leur électorat, avec lequel ils doivent forger des liens étroits. Son Parlement, par exemple, est ouvert au public, qui peut assister à ses débats ou les suivre en direct ou en différé. Il organise aussi des visites pour les enfants des écoles, ainsi qu'une session annuelle d'un parlement des jeunes. Les institutions du pays s'emploient actuellement à réaliser les ODD et plus particulièrement leurs aspects environnementaux et sociaux. Pour les parlementaires, le défi consiste à répondre efficacement à ce que demande le public, par exemple à agir sur le climat comme le réclame la jeune génération.

M. G. DAUDZE (Lettonie) dit que la principale mission des parlementaires est de communiquer et de s'exprimer sur des questions d'importance régionale et mondiale, notamment par le biais d'organisations interparlementaires comme l'UIP et, dans sa région, l'Assemblée balte. Ces organisations se prêtent bien au débat, à la coopération et à la confrontation des expériences et des bonnes pratiques. Les États baltes, qui célèbrent cette année leur centenaire, sont des démocraties jouissant de la sécurité et de la prospérité. Ils sont membres de l'Union européenne, de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et de nombreuses organisations interparlementaires. Ayant tiré

les leçons du passé, ils savent qu'on peut aller plus loin en se serrant les coudes en matière de sécurité, de protection sociale et de développement et en améliorant les contacts interpersonnels. Ils coopèrent aussi à l'exécution de projets dans des domaines tels que la protection des frontières, l'équipement et les achats médicaux et coordonnent leurs positions au sein de l'Union européenne.

Assumant actuellement la présidence de l'Assemblée balte et du Conseil des États de la mer Baltique, la Lettonie est guidée dans son action par la devise "Réaliser plus ensemble" ; elle privilégie une approche globale de la sécurité et de la défense, un renforcement des secteurs de l'énergie, des transports et de l'équipement, ainsi que la croissance et la compétitivité régionales. La distance géographique n'est pas un obstacle à une coopération étroite et à la réalisation d'objectifs communs. Son Parlement comprend en outre que les efforts déployés dans ce sens seront vains sans une politique en faveur des jeunes. Ce sont les jeunes qui vont édifier une société durable et adopter des lois équitables aux niveaux régional et mondial. En politique aussi, il appartiendra aux jeunes de comprendre l'importance de la coopération régionale et de préférer le partenariat à la rivalité.

M. S. AL-BARKANI (Yémen) dit que, tant que les droits d'opprimés tels que les Palestiniens, qui souffrent de l'occupation, ne seront pas réalisés, les discours sur le renforcement du droit international ne seront que de vains mots. Son propre pays est déchiré par la guerre ; sa situation humanitaire est sans précédent et s'aggrave encore, tout cela à cause des pratiques des rebelles houthis décidés à semer la destruction derrière eux, sans parler de leurs violations des droits et des libertés. Outre la prise du pouvoir par les Houthis, l'ingérence iranienne dans la région est allée jusqu'à lancer des attaques contre des installations pétrolières saoudiennes et à commettre d'autres actes en violation du droit international. Les milices houthies ont en outre traîné en justice le président nouvellement élu et de nombreux membres de la Chambre des représentants yéménite, après sa session à Seiyun – simulacres de procès qui se sont conclus par des condamnations à mort et la confiscation des biens des accusés. L'UIP doit prendre fermement position contre la loi de la jungle que tentent d'imposer les Houthis, dont les agissements sont une cause d'inquiétude majeure, contraires à l'intérêt général et compromettent la sécurité régionale.

Le Yémen apprécie vivement les efforts déployés à l'initiative de l'Arabie saoudite pour défendre son unité et son intégrité territoriale et rejette tous les agissements de l'Iran qui sont contraires à sa sécurité. Avec l'aide de l'ONU et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Yémen, il recherche une paix durable et engage les Houthis à faire de même, à renoncer à la violence pour se conformer au droit, aux conclusions du dialogue national et aux résolutions des Nations Unies. Cette paix dépend de la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm par les Houthis et de la tenue de toutes leurs promesses.

M. D. PACHECO (Portugal) dit que le monde traverse une période de turbulence comme en témoignent la montée du populisme, de la xénophobie, du nationalisme et de l'isolationnisme et l'érection de nouveaux murs entre les peuples et les nations. Les parlementaires sont les mieux placés pour combattre ces phénomènes et défendre les valeurs communes de la démocratie pluraliste, de la liberté et de la primauté du droit. Avec des principes aussi fondamentaux que le respect des droits de l'homme, ces valeurs ont une portée universelle. Le multilatéralisme est indispensable à la compréhension et au respect mutuels qui naissent de la concertation, et passe par les plateformes offertes par l'UIP et d'autres organisations internationales. Après son passage de la dictature à la démocratie, le Portugal a été membre fondateur de nombreuses assemblées interparlementaires régionales. Il a ainsi montré clairement sa foi dans la démocratie parlementaire comme moyen de venir à bout des différends, de régler les conflits et de rapprocher les gens.

De nombreuses organisations multilatérales souffrent néanmoins d'un manque d'efficacité et de transparence, ce à quoi elles doivent remédier, tout en cherchant à se faire mieux connaître au plan international pour faire respecter leur mission. À côté des traités et des contacts politiques, les relations interpersonnelles sont aussi un excellent moyen de resserrer les liens entre les peuples. Les programmes d'échanges d'étudiants, par exemple, font tomber les barrières en permettant aux jeunes de découvrir d'autres cultures et de comprendre qu'il est de leur devoir à tous de construire un monde meilleur. De leur côté, les parlementaires doivent tenir leur engagement de renforcer le droit international et de défendre le multilatéralisme.

M. I. AHMED (Nigéria) constate que le droit international, malgré sa contribution à la coexistence pacifique et à l'harmonie entre les nations, est de plus en plus violé. Membre actif et responsable de la communauté internationale, le Nigéria est pleinement conscient de l'importance de s'acquitter des obligations internationales découlant des traités qu'il a souscrits. Il respecte aussi les décisions des tribunaux internationaux, comme le jugement rendu contre lui dans le contentieux frontalier qui l'opposait au Cameroun. En outre, il s'emploie sans relâche à renforcer ses liens régionaux et subrégionaux, participant activement à la défense de la paix régionale contre tout ce qui la menace.

Le Nigéria a aussi ses propres problèmes, comme le terrorisme, l'insurrection et le banditisme, contre lesquels il se débat. Les pays développés peuvent l'aider à en venir à bout en fournissant du matériel militaire, du personnel de formation et en lui communiquant des renseignements. Curieusement, cependant, certains ont décliné cette aide. Le Nigéria tient aussi à promouvoir la croissance économique de la région, comme le révèle sa signature récente de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Quant au Parlement nigérian, il s'efforce constamment de remplir plus efficacement son rôle et de travailler à l'instauration de la paix et de l'harmonie dans son pays, sa région et le monde. Il continue à aligner la législation du pays sur les traités internationaux auxquels le Nigéria est partie ; a adopté des lois pour lutter contre la corruption et la délinquance financière ; contrôle la mise en œuvre des programmes et politiques du Gouvernement ; et participe à la surveillance des opérations de la Force multinationale mixte (FMM) créée pour mettre fin aux activités de Boko Haram dans la région.

M. K. FUJISUE (Japon), intervenant sur la question des armes nucléaires, dit que sa mère a assisté au bombardement atomique de Nagasaki dans lequel des milliers de personnes ont été calcinées en quelques minutes. Elle n'a jamais oublié l'image du champignon pourpre. Sa mission à lui est de faire en sorte qu'une telle arme ne soit plus jamais utilisée. En tant de parlementaire indépendant, il entend donc s'employer à faire avancer la mise en œuvre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté en 2017.

Malheureusement, cependant, aucun des États dotés de l'arme nucléaire n'est partie au TIAN. D'importants instruments pour la réduction des armes nucléaires ont vu en outre leur efficacité sapée avec l'abandon du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI) et la remise en cause du Plan d'action global conjoint, plus connu sous le nom d'accord sur le programme nucléaire iranien. Les parlementaires doivent donc faire davantage pour encourager le dialogue entre les États dotés de l'arme nucléaire et ceux qui ne le sont pas. Des échanges de vues exploratoires entre parlements nationaux permettraient aussi de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Mme R. KAVAKCI KAN (Turquie), exerçant son droit de réponse, dit que la Turquie a lancé son opération antiterroriste Source de paix pour sécuriser sa longue frontière avec la République arabe syrienne, neutraliser les terroristes opérant dans la région et préserver la population syrienne de la cruauté de ces terroristes. Ce faisant, la Turquie exerce son droit à la légitime défense, reconnu par la Charte des Nations Unies, tout en respectant pleinement l'intégrité territoriale et l'unité syriennes, qui sont menacées par les unités de protection du peuple du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK/YPG) et par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). Selon Human Rights Watch et Amnesty International, ces groupes doivent répondre de leurs actes de violence et de leurs crimes contre l'humanité. Le PKK/YPG ne représente pas les Kurdes de Syrie. Le but de l'opération turque est de pacifier la région et de créer une zone de sécurité pour permettre le retour des Syriens actuellement réfugiés en Turquie.

Mme S.F. HOSSEINI (République islamique d'Iran), exerçant elle aussi son droit de réponse, dit que les allégations d'invasion militaire portées contre son pays à propos du Yémen ne sont rien d'autre qu'une manœuvre de plus de la part de certains gouvernements pour éviter l'humiliation et détourner l'attention de leurs ambitions dans la région. Ces allégations cadrent aussi avec l'objectif de certaines puissances mondiales qui veulent diviser et déstabiliser la région sensible du golfe Persique. Sa délégation rejette toutes ces allégations et réitère son adhésion à une solution pacifique de la crise du Yémen qui mettrait fin en même temps à la catastrophe humanitaire dans ce pays. Heureusement, les pourparlers inter-yéménites, bien préparés, ont été constructifs et ont abouti à l'Accord de Stockholm et au processus de suivi sous les auspices de l'ONU.

La séance est levée à 18 h 40.

Séance du mercredi 16 octobre

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 05 sous la conduite de M. I. Flores (Chili), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*

Reprise du débat

Mme C. WIDEGREN (Suède) déclare que la démocratie ne doit pas être considérée comme acquise, elle doit être nourrie de génération en génération. La Suède fête les 100 ans de sa démocratie. Petit pays, la Suède dépend de ses exportations commerciales. Elle accorde donc une grande importance à la coopération. Son parlement et son gouvernement ne ménagent pas leurs efforts pour se concerter concernant des questions à long terme telles que la politique étrangère, la défense et le climat. La Commission de la défense de la Suède, pourtant nommée par le Gouvernement, n'en est pas moins dirigée par des parlementaires. Les liens entre démocratie et paix et sécurité internationales sont étroits. La société suédoise, ouverte et inclusive, se caractérise par le respect de l'état de droit, une forte participation électorale et une société civile dynamique. Le suffrage universel égalitaire a jeté les bases d'une croissance économique régulière et d'une prospérité majeure pour tous. L'état de droit, l'ouverture et la transparence, qui constituent le fondement d'échanges commerciaux de qualité, finiront par générer une croissance économique stable. Il est important de défendre les valeurs fondamentales de la démocratie. La Charte des Nations Unies commence par la formule : "Nous, Peuples des Nations Unies". Les parlementaires, représentants élus de ces peuples, doivent, par l'intermédiaire de l'UIP, continuer à renforcer leurs relations avec les Nations Unies.

Mme L. WICKS (Australie) estime que seuls les gouvernements nationaux, tenus au verdict des urnes et au respect de l'état de droit, peuvent définir l'intérêt national. Pour leur part, les parlementaires ne peuvent rendre compte de leur action à aucune instance plus élevée que leurs électeurs. Une telle perspective assurera la pérennité, l'efficacité et la longévité des institutions multilatérales internationales, indispensables à un ordre mondial fondé sur des règles. Toutefois, la réglementation adoptée au siècle précédent doit être modernisée pour préserver la capacité du droit international à protéger la sécurité et la prospérité mondiales, à établir un cadre permettant la résolution pacifique des conflits, ainsi qu'à orienter la coopération sur des questions d'importance mondiale. Le Gouvernement australien soutient donc les mécanismes internationaux de reddition de comptes et d'arbitrage, contribue à la définition de nouvelles règles et normes et aide ses voisins et partenaires de la région indo-pacifique à élaborer des lois et des mécanismes judiciaires efficaces. Le contrôle parlementaire est essentiel et la fonction législative du Parlement permet de transposer le droit international dans le cadre national. Les parlementaires australiens sont membres de leur délégation nationale à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'UIP pourrait déterminer comment éliminer toutes les atteintes à la capacité du Parlement à contribuer efficacement à la préservation et à la progression de l'ordre juridique international. Les mécanismes parlementaires australiens garantissent le respect des obligations juridiques internationales de l'Australie.

M. S.I. SYED NOH (Malaisie) considère que le droit international a été établi pour assurer la paix et la sécurité dans le monde. Le système judiciaire international continue à jouer un rôle fondamental dans le règlement des différends interétatiques, en garantissant la reconnaissance d'une responsabilité en cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, en luttant contre l'impunité et en veillant à ce que les États respectent leurs engagements internationaux. Les parlements, par le biais de leurs fonctions législative et de contrôle, ont un rôle essentiel à jouer. L'engagement du Gouvernement malaisien à l'égard du multilatéralisme vise à faire avancer la paix, la sécurité et la prospérité mondiales. Conformément à la Constitution, l'exécutif conclut des accords multilatéraux, qui sont ensuite transposés dans l'ordre juridique national. Les élections générales de 2018 ont constitué un tournant fondamental en signant la défaite d'un gouvernement au pouvoir depuis 60 ans et en permettant l'instauration d'une réforme parlementaire progressive. Le Parlement malaisien prend une part active au dialogue concernant des questions d'importance mondiale,

notamment la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, en particulier à l'échelon régional. Des efforts significatifs sont également déployés pour contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment en encourageant les partenariats internationaux.

M. J.J. RABENIRINA (Madagascar) rappelle l'émergence de nouveaux défis mondiaux, qui imposent de faire évoluer les relations interétatiques et les organismes des Nations Unies. De nouvelles idées et de nouveaux principes ont vu le jour, par exemple l'intégration régionale et le principe de subsidiarité, désormais essentiels pour tenir compte de la nature endémique et spécifique des problèmes économiques et socio-politiques contemporains. Les parlements ont un rôle important à jouer dans les relations internationales, en particulier par le biais des forums parlementaires régionaux et internationaux, qui permettent la mise en commun des idées et des bonnes pratiques afin de développer la bonne gouvernance. Les activités de l'État exigent l'approbation du peuple, qui passe par l'institution parlementaire, y compris lorsqu'il s'agit d'adhérer à des traités et accords internationaux. Les parlements doivent ratifier ces accords et, le cas échéant, sont habilités à émettre des réserves à l'égard de certaines des dispositions qu'ils contiennent. Le Parlement de Madagascar participe activement à la mise en œuvre de la politique étrangère de l'État en renforçant la diplomatie et la coopération parlementaires, en particulier dans la région de l'Océan indien. Il a ratifié les conventions et traités internationaux signés par l'exécutif et les a transposés dans la législation nationale. Il reste fort à faire, toutefois, pour renforcer ses fonctions de contrôle et de surveillance. L'aide de l'UIP sera toujours nécessaire.

M. S. BADIBANGA NTITA (République démocratique du Congo) déclare que le droit international établit un cadre pour la coopération mondiale. Le monde est en permanente évolution et il est essentiel de faire preuve de souplesse dans la coopération. Les changements climatiques, les inégalités économiques et sociales à l'intérieur des nations, les problèmes domestiques et internes tels que la corruption, mais aussi les crises humanitaires, figurent au nombre des défis majeurs auxquels est confronté le monde contemporain. Ces déséquilibres sont susceptibles de déclencher des conflits armés. Le droit international doit par conséquent être mis au service de la coopération et du développement internationaux, en particulier la mise en œuvre de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des ODD. La coopération internationale exige donc des cadres tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. La Déclaration universelle des droits de l'homme constitue le fondement du droit international. Son application exige encore aujourd'hui une vigilance et un effort constants. La Charte des Nations Unies est la pierre angulaire de la coopération internationale. Les parlements doivent veiller à ce que les instruments internationaux soient ratifiés, transposés dans le droit national et correctement mis en œuvre. Pour être efficaces, les institutions doivent être légitimes et inclusives et refléter la volonté du peuple. L'approfondissement de la démocratie est donc un moyen de renforcer le droit international. Pour trouver des solutions aux problèmes contemporains, les parlements doivent maintenir une interaction constante avec la société civile, les milieux d'affaires et les jeunes et non imposer des règles depuis le haut. Ce faisant, ils garantissent que le droit international soit utilisé comme un outil permettant de résoudre tous les problèmes de la société mondiale contemporaine.

M. I. BECIC (Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (AP-CEMN)) rappelle le caractère unique de l'AP-CEMN, enceinte de dialogue interparlementaire de la région de la mer Noire, qui rassemble les parlements des 12 États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Elle a pour principal objectif de renforcer la coopération économique régionale en faisant de la région de la mer Noire une zone de paix, de stabilité et de prospérité. À l'échelle mondiale, la région de la mer Noire remplit l'importante fonction de trait d'union entre l'Asie et l'Europe. Elle est en outre riche en ressources énergétiques. Les parlements nationaux s'appuient sur la coopération interparlementaire pour améliorer le climat politique, renforcer le dialogue et développer la solidarité dans la région de la mer Noire. La démocratie parlementaire joue un rôle particulièrement important dans la promotion du dialogue visant à permettre un règlement pacifique des conflits, le renforcement de la sécurité et de la stabilité et la garantie du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des nations. L'AP-CEMN réitère son engagement en faveur d'une intensification de la diplomatie parlementaire de nature à renforcer le climat d'amitié et de compréhension mutuelle indispensable à une coopération internationale fructueuse.

M. H.M. VIGNER (République centrafricaine) précise que la préservation de l'ordre juridique international constitue une priorité de tous les instants pour le Parlement de la République centrafricaine, qui s'y consacre notamment en ratifiant les textes juridiques internationaux et en

supervisant leur mise en œuvre. Le but est de garantir le renforcement de la paix, de la défense, du commerce et de l'environnement, l'utilisation optimale des ressources naturelles, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme. Pour s'acquitter de sa fonction de contrôle, le Parlement centrafricain se conforme aux normes démocratiques universellement acceptées, en supervisant et en adressant à l'exécutif des questions orales et écrites et en instaurant des commissions d'enquêtes et autres auditions. Il veille à ce que les instances nationales respectent leurs engagements internationaux en toute transparence et dans le plein respect des principes de la bonne gouvernance. Les parlements doivent veiller à ce que leur peuple vive en harmonie et en paix, comme le permet l'état de droit. Ils doivent donc coopérer les uns avec les autres par le biais d'institutions multilatérales telles que l'UIP et l'ONU afin d'étouffer la moindre étincelle de conflit. Toutes les initiatives législatives et parlementaires doivent avoir comme objectif de renforcer la cohésion sociale. Les risques et les conséquences imprévisibles du conflit ne doivent jamais être oubliés.

M. K. VALENTIN (Danemark) affirme que les parlementaires sont conscients de l'importance d'un dialogue constructif et de la nécessité d'accepter des compromis politiques. Chaque membre d'une délégation parlementaire à l'Assemblée de l'UIP représente sa couleur politique. Les divergences d'opinion à l'intérieur des délégations ne constituent pas un signe de faiblesse, mais sont bien plutôt un reflet fidèle de la composition démocratique des parlements nationaux. Au Danemark, la part prise par la société civile dans la formation informelle des adultes a constitué un ingrédient important de la mise en place d'une démocratie performante après la deuxième Guerre mondiale. L'objectif de cet engagement a été de faire circuler les informations et d'inciter à la mobilisation en faveur du développement de la démocratie, pour éviter de nouvelles vagues de fascisme et d'extrémisme. La société danoise prospère grâce au dialogue entre les individus et à un niveau de confiance élevé à l'égard des institutions publiques. Elle est fondée sur des valeurs telles que la liberté d'expression, d'association et de religion et la société civile est son moteur. Seuls les États démocratiques sont ouverts au dialogue constructif et tiennent compte de l'avis de leurs citoyens. Ils acceptent les compromis et ont conscience de la nécessité de disposer d'institutions fortes. Malheureusement, l'ordre international fondé sur des règles est de plus en plus malmené par les jeux de pouvoir et la désinformation. L'éducation est la seule solution.

M. V. ORLIC (Serbie) déclare que la politique nationale et étrangère de la Serbie repose sur la promotion de la paix mondiale et régionale, le respect de l'état de droit et la défense des normes internationales. Bien qu'ayant été victime de violations flagrantes du droit international et d'atteintes graves à sa souveraineté et à l'intégrité de son territoire, le Gouvernement de la Serbie n'a eu de cesse de défendre ces principes. L'exemple du Kosovo et de la Métochie révèle l'ampleur des conséquences que pourrait avoir le non-respect du droit international. Les mesures unilatérales prises par Pristina montrent que le sort d'un peuple est en jeu. La Serbie n'en reste pas moins prête à reprendre le dialogue dès la levée des tarifs douaniers, ainsi qu'à reprendre ses efforts pacifiques pour résoudre la problématique du Kosovo et de la Métochie sur la base des principes du droit international. Le renforcement de la coopération et de la stabilité régionales n'est pas seulement important dans la perspective de l'appartenance future à l'Union européenne, mais aussi en tant que condition *sine qua non* de la croissance économique et du progrès en général dans les Balkans occidentaux. Dans un monde en constante mutation, l'importance que revêt le respect du droit international ne fait aucun doute. Le rôle des parlements devrait et doit être renforcé grâce à l'engagement direct au sein des systèmes politiques et par le biais des organisations internationales. La Serbie et son Assemblée nationale resteront fidèles au dialogue et à la coopération internationales, ainsi qu'à la réalisation de la mission de l'UIP.

M. T. WIN (Myanmar) rappelle que le droit international, fondement de relations justes, pacifiques et stables entre les États et leurs peuples, reflète le souhait de la communauté mondiale de prévenir les conflits. Les principes fondamentaux du droit international en matière de prévention des conflits ont été inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment l'interdiction du recours à la force hormis dans les cas de légitime défense, la primauté de la souveraineté nationale et la promotion des droits de l'homme. Le droit international doit être transposé dans la législation nationale pour garantir son application. Les parlements, qui jouent un rôle important en matière de ratification des instruments juridiques internationaux, assument la responsabilité de contrôler les activités de l'exécutif. Ils peuvent veiller à ce qu'il ne subsiste aucun décalage entre les engagements pris par l'État au titre du droit international et la réalité sur le terrain. Les parlements peuvent renforcer les droits de l'homme et l'état de droit et prévenir les violations en collaborant avec les tribunaux et les autres institutions de maintien de l'ordre. Pour résoudre les problèmes régionaux, il est indispensable de recueillir auprès de toutes les parties des données objectives, impartiales et équilibrées. Il est aussi

important de connaître et de comprendre le contexte historique et culturel dans lequel se place un problème particulier, ainsi que les parties concernées. Les groupes ou les assemblées parlementaires régionaux ont un rôle clé à jouer en matière de promotion de la coopération régionale.

M. J. WHITTINGDALE (Royaume-Uni) déplore les restrictions limitant la liberté des médias, qui constituent une menace croissante pour la démocratie. Les médias libres et indépendants remplissent une fonction essentielle en demandant des comptes au gouvernement, en révélant les injustices et la corruption, en informant les électeurs des choix qu'ils peuvent poser et en luttant contre la désinformation. La liberté des médias est de plus en plus menacée. Ces 10 dernières années, 1 000 journalistes ont été tués, un grand nombre délibérément, trop souvent dans le cadre d'agressions orchestrées par des États. Bien plus souvent encore, des journalistes sont menacés d'emprisonnement, persécutés et harcelés. 400 journalistes et employés de médias sont en prison dans le monde entier, la moitié d'entre eux dans l'un des cinq pays suivants : Arabie saoudite, Chine, Égypte, République islamique d'Iran et Turquie. Les coupables du meurtre de M. J. Khashoggi et Mme D. Caruana Galizia, deux journalistes, n'ont toujours pas été identifiés ni poursuivis en justice. En réaction à ces menaces croissantes, le Royaume-Uni et le Canada ont organisé une conférence sur la liberté des médias, à l'issue de laquelle 32 pays ont signé un engagement mondial à former une alliance œuvrant en faveur de la liberté des médias. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer en faisant pression sur leur gouvernement pour qu'il honore les engagements pris dans le cadre de cette alliance. Le déclin de la liberté des médias constitue l'une des menaces les plus inquiétantes pour la démocratie internationale et l'état de droit.

M. A. TOUIZI (Maroc) rappelle les parlements à leur devoir de renforcement des institutions nationales et internationales garantissant le respect du droit international. Le Parlement du Maroc a pris des mesures importantes pour veiller à ce que les engagements pris par le Gouvernement soient honorés. En matière de coopération internationale, le Maroc a organisé sur son sol la cérémonie d'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et rempli les fonctions de coordonnateur régional afin de renforcer les interventions communes dans des domaines d'intérêt commun, tels que les changements climatiques. Le Parlement marocain a également instauré des mécanismes de coopération interrégionale avec l'Amérique latine et entre l'Afrique et les pays arabes. Il ne faut ménager aucun effort pour trouver des solutions aux conflits qui continuent à déchirer le monde, notamment celui du Sahara occidental, et défendre les droits des personnes détenues dans les camps de réfugiés de Tindouf. La situation en Palestine est elle aussi extrêmement grave. Depuis des décennies, le peuple palestinien est en permanence exposé à des violations de ses droits de l'homme et les récents événements internationaux ont encore fait reculer sa cause. Outre les efforts qu'ils doivent consentir pour résoudre les conflits, les parlements doivent collaborer dans des domaines tels que la protection des droits de l'homme, l'égalité des sexes et la criminalité transnationale organisée.

Mme O. RUDENKO (Ukraine) déclare que le droit international offre les outils requis pour garantir la coexistence pacifique de toutes les nations. Les atteintes portées à ces règles se soldent par des violations des droits de l'homme, le terrorisme, la violence, la souffrance humaine et la mort. Les attaques constantes subies par l'Ukraine et l'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie constituent les plus graves violations du droit international depuis la signature, en 1975, des Accords d'Helsinki proclamant l'inviolabilité des frontières. Les droits de l'homme sont violés en Crimée, où des militants et journalistes sont persécutés et où la population autochtone des Tatars subit la répression. La Crimée est de plus en plus fortement militarisée, ce qui pourrait menacer la sécurité de la région de la mer Noire et provoquer de graves problèmes écologiques. La pire conséquence de telles agressions est le mépris pour la vie humaine. Les morts sont réduits à de simples statistiques. Les conflits et les tragédies qui font rage dans le monde révèlent l'importance de respecter le droit international et les conséquences qu'entraîne son non-respect. La communauté mondiale doit revoir sa façon de réagir aux agressions et élargir ses formats de négociation de règlements pacifiques et de cessez-le-feu. Les objectifs géopolitiques et les ambitions de pouvoir ne doivent en aucun cas faire oublier la valeur de la vie humaine.

M. J. KRABAL (Assemblée parlementaire de la Francophonie - APF) affirme que la signature d'un accord de partenariat entre l'APF et l'UIP permettrait de renforcer la coopération entre les deux organisations, ce qui les rendrait toutes deux plus efficaces et donnerait un élan majeur aux progrès démocratiques, sociaux et environnementaux. Une coopération plus étroite renforcerait les efforts consentis pour relever les défis d'un monde interconnecté. La démocratie parlementaire est toutefois confrontée à des difficultés. Les peuples rejettent les partis politiques, ne se déplacent plus pour voter et remettent en cause le système parlementaire. Le populisme, qui mise sur la peur et alimente la

division, a le vent en poupe. Pour relever ces défis et garantir la justice sociale et climatique, ainsi que l'existence de systèmes justes et équitables d'imposition et d'éducation, les parlements doivent disposer de réelles capacités de contrôle. Ils doivent être véritablement inclusifs et représentatifs pour refléter la diversité de la société et s'attaquer prioritairement au fossé séparant les riches des pauvres s'ils veulent fortifier la relation de confiance les unissant au public.

M. S. IRO (Niger) déplore que le monde soit caractérisé par la prolifération des conflits violents, des guerres commerciales et des crises migratoires, qui portent tous atteinte aux relations et au droit internationaux. L'ordre juridique international, instauré pour préserver la paix et la sécurité et garantir les droits de l'homme, est un système des plus précieux et il doit être protégé et renforcé. Il est donc de la plus haute importance que des organisations mondiales telles que l'UIP prennent une part active aux efforts visant à consolider l'ordre juridique international. Le Niger est membre de nombreuses organisations internationales, régionales et sous-régionales, aux travaux desquelles il participe activement, et l'Assemblée nationale joue un rôle important en ratifiant les instruments juridiques auxquels le pays souscrit dans ce contexte et en veillant à leur mise en œuvre. Les autorités nigériennes respectent scrupuleusement les décisions des tribunaux internationaux et les résolutions des Nations Unies. Le fonctionnement efficace de l'ordre juridique international est toutefois menacé, car les populations se sentent de plus en plus éloignées des autorités qui les représentent. Les institutions démocratiques doivent être réformées pour impliquer les citoyens dans la prise de décision et développer ainsi la confiance. La coopération régionale, facteur d'union et catalyseur d'une paix durable et d'un monde meilleur pour tous, est aussi essentielle. L'UIP est une source d'inspiration à cet égard.

Mme M.I. OLIVEIRA VALENTE (Angola) rappelle que, quand la communauté mondiale a établi l'ordre juridique international actuel en adoptant la Charte des Nations Unies, aux lendemains de la seconde Guerre mondiale, elle a pris l'engagement de protéger les droits de tout un chacun, de promouvoir le progrès social et d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous en garantissant la sécurité et la liberté. Ces principes n'ont rien perdu de leur validité. Le respect du droit international est fondamental pour garantir les droits et les aspirations de l'humanité. L'Angola a été la proie d'un violent conflit, qui a fait de nombreux morts, provoqué une migration de masse, détruit des familles et des infrastructures et dissous le tissu économique et social de la nation. Le rôle des partenariats, de la diplomatie et de la coopération dans le contexte des enceintes internationales est essentiel au maintien de la paix. Le Gouvernement de l'Angola, acquis à la cause du multilatéralisme, soutient le droit à l'auto-détermination des peuples et l'adoption de toutes les mesures requises pour renforcer la paix internationale et promouvoir l'unité dans la diversité. Les instruments internationaux ratifiés par l'Assemblée nationale sont intégrés dans l'ordre juridique national. Le contrôle parlementaire de leur mise en œuvre mériterait toutefois d'être renforcé. Le Parlement de Mme Oliveira Valente accorde une grande importance à l'intégration régionale, selon lui de nature à créer les conditions propices à l'établissement d'une paix durable grâce au partage d'expériences entre pays africains.

M. Á. LINS (Brésil) réitère l'engagement plein et entier du Gouvernement et du Parlement du Brésil à l'égard des principes du droit international, de la promotion des droits de l'homme, du respect des droits à l'auto-détermination et à la protection contre l'ingérence étrangère, ainsi que de la promotion de la paix et de la résolution pacifique des différends. Le Brésil, qui a une longue histoire de médiation impartiale des conflits et de renforcement de la paix, a envoyé des troupes contribuant actuellement au maintien de la paix dans huit zones de conflit dans le monde. Les deux chambres du Parlement brésilien jouent un rôle important en matière de politique étrangère et de ratification des accords internationaux signés par l'exécutif. Le Parlement joue aussi un rôle de premier plan en matière de coopération régionale et internationale en cherchant des solutions à des problématiques dépassant les frontières nationales au moyen du dialogue interparlementaire aux échelons régional et mondial. Pour promouvoir la paix et le développement dans un monde de plus en plus interconnecté, les parlements doivent être considérés comme des agents œuvrant pour la préservation de la cohésion sociale et le respect du droit international.

Mme S.-M. DINICĂ (Roumanie) juge particulièrement important le renforcement de la confiance à l'égard du droit international au vu des menaces sans précédent pour la paix, la sécurité, la stabilité, la prospérité et le respect des droits de l'homme fondamentaux. En Roumanie, la législation relative aux traités garantit une forte implication parlementaire tout au long de la vie d'un traité. La législation relative à la coopération en matière d'affaires européennes assure pour sa part au Parlement une participation efficace au processus de prise de décision européen et un suivi législatif à l'échelon national. La promotion des principes et des normes du droit international passe par plusieurs mécanismes parlementaires, parmi lesquels : les échanges et la participation à la coopération

interparlementaire régionale et internationale ; la participation à des missions d'observation des élections ; la transposition des instruments et des accords signés par l'exécutif dans la législation nationale et le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre. En tant que représentants des peuples, les parlements du monde entier doivent veiller à ce que le multilatéralisme contribue au respect des principes fondamentaux du droit international et à la réalisation d'objectifs communs servant les intérêts de la société entière. Le 130^e anniversaire de l'UIP, qui marque une étape majeure en matière de parlementarisme et de diplomatie parlementaire, nous offre l'occasion de nous tourner vers l'avenir avec l'ambition de renforcer le rôle de catalyseur de la démocratie parlementaire et du développement durable joué par l'UIP à l'échelle mondiale.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) déplore que les principes des traités internationaux sur les changements climatiques, les droits de l'homme, le commerce et la non-prolifération nucléaire soient sapés et que la loi de la jungle s'impose. L'incapacité de la communauté internationale à respecter le droit international et les résolutions des Nations Unies en Palestine prouve que des politiques délétères menaçant la paix mondiale et sapant l'ordre juridique et mondial international sont imposées. Le peuple palestinien subit en permanence les crimes et les violations des droits de l'homme perpétrés par le Gouvernement israélien avec le soutien des États-Unis. Ces actions, qui font fi des résolutions adoptées par les Nations Unies pour protéger les réfugiés palestiniens et les aider à rentrer dans leur patrie, entravent l'aide humanitaire et battent en brèche les efforts consentis par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le double langage des membres du Conseil de sécurité de l'ONU doit être rejeté. Les parlements doivent s'appuyer sur leur fonction de contrôle pour veiller à ce que leur gouvernement respecte le droit international. En dépit des violations et des souffrances qu'il endure, le peuple palestinien continue à croire à une solution pacifique et durable et demande à être soutenu dans ses efforts pour exercer son droit à l'auto-détermination et pour que l'État de Palestine, avec pour capitale Jérusalem-Est, devienne membre des Nations Unies. La paix, la prospérité, le développement et le respect des droits de l'homme ne sauraient coexister avec l'oppression, l'occupation, l'injustice et le mépris pour la dignité des peuples.

M. A.C. BUNDU (Sierra Leone) rappelle que la Sierra Leone est signataire d'un grand nombre de traités internationaux. Le Parlement veille à ce que le Gouvernement respecte les accords internationaux auxquels il est partie et ne ménage pas ses efforts pour contribuer à la préservation et au renforcement de l'ordre juridique international. Le Parlement de la Sierra Leone a amendé la législation nationale relative aux droits des femmes et des filles en réponse à un appel mondial à mettre un terme à la violence sexuelle. La coopération régionale contribue de façon significative au développement de la législation nationale et à l'harmonisation des lois et de leur application d'un pays à l'autre. Des efforts doivent être consentis pour rapprocher les populations des institutions qui les représentent. À cet égard, les institutions nationales, régionales et internationales doivent être renforcées pour répondre aux besoins des citoyens et dissiper toute sensation de distance excessive par rapport à la population. Le Parlement de la Sierra Leone s'engage à défendre les droits de l'homme de tous les citoyens et à apporter une dimension parlementaire aux efforts visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à réaliser les ODD. Pour promouvoir la paix et la gouvernance démocratique, il est essentiel de renforcer la coopération régionale, de défendre le droit international et de promouvoir et protéger les droits de l'homme. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que des progrès tangibles soient réalisés.

Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

M. S. RAKHMANOV (Biélorus) estime que l'ordre juridique international établi après la Seconde Guerre mondiale constitue le fondement de la paix et de la sécurité dans le monde. Les parlements doivent veiller à ce que leur gouvernement honore ses engagements internationaux et ne mène pas une politique étrangère agressive. Le Gouvernement du Biélorus a toujours mené une politique étrangère pacifique et soutenu les initiatives visant à renforcer le droit international, qui est pourtant de plus en plus fréquemment ignoré, ce qui rend le monde moins prévisible et plus dangereux. La coopération par le biais du dialogue mondial est plus indispensable que jamais pour développer l'entente mutuelle. Le temps est venu pour les grandes puissances de convenir des principes d'un nouvel ordre mondial. Dans cette optique, le Président du Biélorus a appelé au lancement d'un dialogue sur la sécurité mondiale. Un rôle important incombera aux parlements dans ce processus, car ils devront inciter leur exécutif à participer à ce dialogue et à mettre en œuvre tout accord en résultant. Un tel processus contribuerait considérablement à renforcer le droit international et à rendre le monde plus paisible, juste et stable.

M. M. AL-GHASSANI (Oman) considère le respect du droit international comme indispensable pour protéger la paix et la stabilité, résoudre pacifiquement les conflits et les guerres dans le monde entier et, par conséquent, garantir la prospérité, l'éradication de la pauvreté et la réalisation des ODD. Pour instaurer un monde de tolérance, de coexistence pacifique, de développement et de prospérité, exempt de pauvreté ou de criminalité, et reposant sur le respect de l'humain, le droit international doit être respecté sans exception ni double langage. Les parlementaires, en leur qualité de législateurs et de représentants du peuple, ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. Le respect du droit international est indispensable pour promouvoir des relations harmonieuses entre les États et garantir la paix et la stabilité, qui constituent la pierre angulaire du développement. Tous les parlements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer le respect du droit international. Israël est un exemple flagrant d'État violant en permanence le droit international en attaquant le peuple palestinien et ses lieux de culte, en construisant des colonies et en contrevenant aux libertés fondamentales. La persécution de la population musulmane Rohingya constitue un autre exemple de grave violation des droits de l'homme. Les parlementaires du monde entier doivent dénoncer des violations aussi flagrantes de l'ordre juridique international. Les bonnes intentions ne suffisent pas, il faut une intervention ferme pour que les gouvernements et les peuples du monde collaborent et réconcilient leurs différences.

Mme H. JÄRVINEN (Finlande) déclare qu'en acquérant son indépendance voici un siècle environ, la Finlande a connu une période de forte instabilité sociale, au terme de laquelle la souplesse, le compromis et la décision de respecter l'état de droit se sont imposés. Lors de la reconstruction exigée par la destruction de la Seconde Guerre mondiale, l'état de droit s'est révélé plus indispensable que jamais. Soixante-dix ans plus tard, la stabilité de la Finlande, la qualité de son éducation, le faible niveau de corruption, l'égalité des droits et le niveau de vie élevé de sa population suscitent fréquemment l'envie. L'état de droit est pourtant mis à l'épreuve partout dans le monde. Des défis complexes, tels que les changements climatiques et les migrations de masse, exercent une forte influence. La guerre en République arabe syrienne a eu pour effet que des milliers de femmes et d'enfants de combattants terroristes ont été abandonnés dans des conditions désastreuses dans des camps de réfugiés. Devant la loi, tout un chacun est innocent tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée. Certains pays manifestent toutefois de la réticence à rapatrier les veuves et les enfants de l'EIL. Les enfants n'ont pas décidé de quitter leur foyer pour soutenir une cause ni participer à une guerre. Comment le refus de leur droit à rentrer dans leur pays pourrait-il être justifié ? La situation est extrêmement complexe, ni l'Iraq ni la Syrie n'étant parties au Tribunal pénal international (TPI). Même les pays respectant le plus l'état de droit sont confrontés à des dilemmes concernant la situation des combattants terroristes étrangers et de leur famille. L'état de droit est trop précieux pour être sacrifié. Les parlementaires du monde entier doivent unir leurs forces pour trouver des solutions à des questions aussi complexes.

M. A.M. MARI MACHADO (Cuba) déplore que les super puissances mettent en danger la vie et la coexistence pacifique des peuples en faisant fi du respect du droit international. Les pays développés, qui détiennent le monopole du pouvoir économique, politique et technologique, réduisent le multilatéralisme à néant. Pour établir un ordre mondial plus juste, il est essentiel d'assurer le respect du droit international, la démocratie et l'équité. Les parlements ont un rôle important à jouer sur ce plan. Cuba vient d'approuver une nouvelle Constitution, fondée sur les principes du droit international, notamment l'égalité, l'intégrité territoriale, l'indépendance des États, le non-recours à la force dans les relations internationales et le règlement pacifique des différends. Et pourtant, dans le monde entier, la nature est détruite par égoïsme, le climat change, les réserves d'eau sont polluées et diminuent et les denrées alimentaires s'épuisent. Les États-Unis ont durci leur blocus financier contre Cuba dans l'optique d'alimenter la méfiance et de miner la stabilité financière cubaine en empêchant le matériel médical et le carburant de transiter par le sol cubain. Ces actes constituent une violation flagrante et systématique des droits de l'homme du peuple cubain et une entrave majeure au développement. La communauté internationale doit condamner un tel comportement en adoptant une résolution sur la question à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. H. JULIEN-LAFERRIERE (France) insiste sur le fait que seul l'état de droit permet la constitution de sociétés libres et égales. Les cadres législatifs sont établis par les parlements, mais ce sont les gouvernements qui déterminent l'ordre juridique international. Il revient toutefois aux parlements de veiller à la mise en œuvre du droit international. En France, le Ministre des Affaires étrangères rend régulièrement compte de l'activité diplomatique de la France et de l'état du droit international au Parlement. Les parlements offrent également une enceinte de dialogue. Ces deux dernières années, 12 États européens ont collaboré à la rédaction d'une déclaration condamnant les bombardements frappant des zones peuplées. Les civils représentent 90 pour cent des victimes des guerres contemporaines. Les peuples et les gouvernements du monde entier doivent se mobiliser

pour mettre un terme au bombardement aveugle de zones urbaines dans des pays tels que la République arabe syrienne et le Yémen. Le droit international doit être protégé et renforcé. Le multilatéralisme, axé autour des Nations Unies, a un rôle essentiel à jouer dans ce contexte. Le Conseil de sécurité de l'ONU, dont la structure est désormais obsolète, doit être réformé. La responsabilité du droit de veto lors d'interventions multilatérales ne doit pas relever uniquement de cinq États, tout particulièrement lorsque l'un d'eux a unilatéralement attaqué un pays voisin. Les parlements doivent veiller à ce que l'ordre juridique international ne soit pas détourné au bénéfice d'un État particulier.

Mme O. KEFALOGIANNI (Grèce) déclare qu'en Grèce, le Parlement joue un rôle de premier plan dans les prises de position adoptées par l'État sur la scène internationale et dans les activités de communication et de coopération avec la communauté parlementaire internationale. La gestion de la situation extrêmement délicate des migrants et des réfugiés sur le pourtour de la Méditerranée constitue un défi majeur. La Grèce a assumé une lourde charge en sa qualité de pays d'accueil. L'Union européenne a lancé, dans le cadre de ses efforts pour prendre en charge les flux migratoires entre des pays tiers et ses États membres, un programme d'action conjoint, et rendu publique une déclaration conjointe avec la Turquie, dans laquelle cette dernière accepte de coopérer pour empêcher les migrations illégales vers l'Union européenne. Malheureusement, cet accord n'est pas appliqué de façon sérieuse. Ces engagements, associés à l'application scrupuleuse du droit international en matière d'opérations de recherche et de sauvetage et de politiques migratoires et d'asile doivent servir de cadre à la gestion des migrations. Il convient d'établir une distinction entre les migrants économiques et les demandeurs d'asile, tant pour des raisons juridiques que pratiques.

La Turquie doit respecter ses engagements internationaux et le droit international, notamment le droit de la mer international auquel elle est tenue en vertu de la zone économique exclusive chypriote. Simultanément, tous les États membres de l'Union européenne doivent respecter leurs obligations internationales relatives aux réfugiés et garantir l'application juste des politiques de solidarité, la confiance mutuelle et le partage équitable des responsabilités. S'ils ne sont pas maîtrisés par le biais de décisions et d'accords mutuels, les flux migratoires massifs en direction de l'Union européenne, et de la Grèce en particulier, feront éclater le consensus politique et social des pays d'Europe du Sud et du Sud-Est. Les migrations constituent une question humanitaire et géopolitique complexe. La Grèce condamne l'intervention militaire unilatérale de la Turquie sur le territoire souverain de la République arabe syrienne, qui menace de faire voler en éclat la stabilité de l'ensemble de la région.

Mme K.J. BETETA RUBÍN (Pérou) précise qu'au Pérou, la dissolution du Parlement par le Président, assimilée à une persécution agressive exercée à l'encontre de représentants tirant leur légitimité des urnes, est anticonstitutionnelle. Le Congrès était en train d'élire les membres du Tribunal constitutionnel quand une motion de censure a été déposée dans l'intention de suspendre le processus électoral. Les articles du règlement intérieur relatifs à la motion de censure n'ont pas été respectés et le Président a publié unilatéralement une déclaration publique, dans laquelle il a annoncé la dissolution du Congrès, privant donc ce dernier de la possibilité de prendre une décision concernant les membres du Tribunal constitutionnel et remettant par conséquent en cause le principe de la séparation des pouvoirs. Les membres du Congrès se voient refuser l'accès à leur lieu de travail depuis cette date et les parlementaires ont fait l'objet d'agressions verbales et physiques. Ceux d'entre eux qui ont tenté de défendre les activités parlementaires ont été menacés de poursuites judiciaires. Un recours contestant la constitutionnalité de la dissolution du Parlement a été déposé devant le Tribunal constitutionnel, mais des membres influents du pouvoir judiciaire ont été victimes de menaces et de tentatives d'intimidation. Le Gouvernement tente de toute évidence d'entraver toute velléité de contrôler ou examiner son action. Seuls les représentants du peuple peuvent défendre la démocratie.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela) rappelle qu'aucun pays n'est à l'abri du danger d'une dictature. Le Venezuela souffre énormément. Le peuple vénézuélien, qui n'aurait jamais imaginé une dictature possible, vit dans les pires conditions imaginables. Plus de six millions de personnes ont fui pour sauver leur vie. L'accès à la nourriture et aux médicaments a été coupé. Les gens fouillent les poubelles pour manger et ont remplacé les médicaments par des herbes et des plantes. Les pays voisins portent le fardeau que constituent les milliers de réfugiés vénézuéliens. Plus de 200 parlementaires sont en butte aux persécutions politiques. Nombre d'entre eux se sont exilés, ou ont été incarcérés, et ils subissent tous des menaces de harcèlement. Il ne saurait y avoir de démocratie sans parlement. La représentation politique n'existe plus au Venezuela. Mme Solórzano et son collègue assistent à la 141^e Assemblée de l'UIP de leur propre initiative et à leurs propres frais. Le droit international, s'il n'est pas suivi d'action, se résume à des mots creux. Dans tous les pays, la situation peut dégénérer comme au Venezuela. Le droit doit être appliqué.

M. L. BOLD (Mongolie) déplore qu'en dépit d'avancées rapides, le monde soit confronté à des difficultés importantes : le terrorisme et l'extrémisme sont en hausse, le populisme nationaliste a le vent en poupe et le fossé entre les peuples et leurs gouvernants ne cesse de se creuser. La Mongolie a pris voici une trentaine d'années le chemin de la démocratie. Dans sa Constitution figurent les principes du respect du droit international et d'une politique étrangère pacifique. Les traités internationaux auxquels la Mongolie est partie ont été transposés dans la législation nationale et, en cas de conflit, priment sur cette dernière. Le Parlement mongol contrôle les mesures prises par le Gouvernement pour veiller au respect du droit international et pour honorer les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que les décisions de la Cour internationale de justice. Le Gouvernement mongol attache une très grande importance à la coopération régionale. La Mongolie a participé à la création d'un dialogue régional sur la sécurité en Asie du Nord-Est, qui se réunit régulièrement sur son sol et contribue de façon significative au développement, à la sécurité, au renforcement de la confiance et à l'entente mutuelle de la région. La région Asie-Pacifique est en train de devenir un acteur majeur sur la scène internationale, tant sur le plan politique qu'économique. Enfin, les efforts consentis par l'UIP pour développer la coopération régionale dans le but de réaliser les ODD sont particulièrement bienvenus. L'intensification de la coopération parlementaire est essentielle pour renforcer la confiance, la paix et la sécurité dans le monde entier.

Mme M. MONTEMAGGI (Saint-Marin) annonce que la Constitution de Saint-Marin souligne l'importance du droit international en tant que garant suprême des droits des citoyens. Dans un monde dans lequel l'interdépendance ne cesse de croître, les problèmes affectant un pays concernent tous les autres. Des solutions doivent être trouvées grâce à la coopération. Saint-Marin, qui s'est toujours efforcé de jouer un rôle actif à l'échelon international, est honoré d'accueillir des conférences internationales, par exemple la prochaine session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi qu'une récente conférence internationale sur la désinformation. Saint-Marin est signataire du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui réaffirme les droits de l'homme et la dignité des migrants et appelle à une meilleure gestion des migrations grâce au renforcement de la coopération internationale. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est essentielle pour créer des sociétés inclusives, résilientes et pacifiques, dont la société civile induira des changements bénéfiques. Le changement commence avec les jeunes. Leurs droits doivent être protégés et leur enfance défendue contre l'exploitation et les abus. C'est dans cette optique que Saint-Marin a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Le renforcement de la coopération est essentiel pour venir à bout des problématiques mondiales et le Parlement de Saint-Marin réitère son engagement à promouvoir la coopération interétatique et le dialogue entre les peuples.

Mme S. HERNANDEZ (Espagne) considère le multilatéralisme comme fondamental pour relever les défis mondiaux. L'accès universel aux soins médicaux est essentiel. L'Espagne a un système public de prise en charge médicale universelle gratuite. Les changements climatiques constituent un défi majeur et la coopération multilatérale est fondamentale pour le relever, au nom de la santé et de la sécurité des générations futures. Les changements climatiques et leurs conséquences écologiques n'épargnent aucun pays. L'Espagne est confrontée à ses propres difficultés dans ce contexte, notamment dans la région de Murcie, où une crise écologique a frappé le lagon d'eau salée de la Mar Menor. Il est essentiel de respecter l'ordre juridique international pour surmonter les difficultés internationales. La Cour suprême d'Espagne a récemment rendu une décision condamnant les responsables du référendum illégal et de la déclaration d'indépendance de la Catalogne. Cette décision a été prise par les sept juges suprêmes espagnols en toute transparence et dans le respect de la séparation des pouvoirs. Aucun effort ne sera ménagé pour rétablir de bonnes relations avec la Catalogne. Les libertés politiques sont garanties en Espagne, où l'ordre juridique permet la défense du système juridique et constitutionnel.

Mme S. SAMIDIN (Suriname) annonce que, selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Suriname, qui figure au nombre des rares pays absorbant plus de carbone qu'il n'en produit, est le pays du monde ayant le bilan carbone le plus négatif. Le peuple et le Gouvernement du Suriname, qui est un petit pays, sont convaincus que la mise en commun des forces et des ressources rapproche les nations de l'objectif d'une sécurité durable. Aucune nation prise individuellement ne peut rendre le monde meilleur. Le Gouvernement du Suriname, qui soutient le multilatéralisme en prenant part à des enceintes internationales de dialogue et de coopération, est activement impliqué dans les travaux de nombreuses organisations internationales. L'Assemblée

nationale participe à la prévention des crimes et des conflits violents en instaurant des procédures de résolution des différends légitimes dissuadant les citoyens d'avoir recours à la criminalité et à la violence. Pour assurer la sécurité, il est indispensable de disposer d'institutions fortes, aptes à défendre l'état de droit. La législation primaire du Suriname dérive des conventions internationales auxquelles le pays est partie. Le Gouvernement s'est efforcé, pour lutter contre le terrorisme et renforcer la sécurité, d'améliorer la mise en œuvre de ses engagements internationaux, notamment la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Le Parlement joue un rôle clé dans le respect de la bonne gouvernance, tout particulièrement grâce à ses fonctions de contrôle. La coopération interparlementaire permettra l'établissement d'une direction politique stable, de nature à assurer la paix et la sécurité et à garantir les droits de l'homme.

Mme M. ESPINALES (Nicaragua) rappelle que la Constitution du Nicaragua consacre les principes d'un ordre juridique et d'une politique étrangère reposant sur des relations pacifiques et amicales entre les nations et sur le respect mutuel entre les États, dans le plein respect des affaires souveraines des États et des droits des peuples à l'auto-détermination, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Nicaragua condamne les sanctions économiques appliquées contre Cuba et rejette les tentatives unilatérales pour nuire à la souveraineté de l'État. Ce pays fait tout ce qui est en son pouvoir pour préserver et renforcer la paix, mais aussi promouvoir et respecter les droits de l'homme, contrairement aux idées fallacieuses répandues dans le cadre de campagnes de désinformation, qui visent à souiller l'image du Gouvernement du Nicaragua. Ce gouvernement, convaincu de la pertinence des efforts internationaux visant à lutter contre les changements climatiques et à protéger l'humanité, se déclare prêt à combattre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants, ainsi qu'à promouvoir le droit des États à l'auto-détermination et à la protection à l'égard de l'ingérence étrangère. La coopération internationale doit s'imposer, au bénéfice de la paix et de la sécurité internationale.

M. S.F. IMAM (Pakistan) déclare que les difficultés auxquelles sont confrontés les parlementaires du monde entier ne cessent de s'accroître. Les parlements doivent se montrer à la hauteur des engagements pris au nom de leur peuple et les uns vis-à-vis des autres et garantir que leur gouvernement agisse dans le respect du droit international. La démocratie ne saurait se prétendre réellement représentative si elle ne réussit pas à protéger les droits de l'homme fondamentaux, tout particulièrement ceux des populations les plus vulnérables et marginalisées. Le drame des victimes de conflit ne doit pas être ignoré. Depuis 1987, 100 000 Cachemiris ont été tués ou ont disparu et plus de 8 000 fosses communes anonymes ont été découvertes. Le droit inaliénable à l'auto-détermination des populations du Jammu-et-Cachemire doit être défendu. L'UIP doit envoyer une mission d'enquête au Cachemire, où le conflit doit être résolu par le biais du dialogue et de la diplomatie. La diplomatie parlementaire internationale doit ouvrir la voie à un avenir commun. La représentation de la volonté du peuple est la pierre angulaire de la démocratie parlementaire. Les parlements doivent être réellement inclusifs et offrir des chances égales à tous. Les femmes et les jeunes sont les moteurs du changement, des modèles de résilience et les chantres de la paix. La paix et la stabilité régionales sont des éléments clés pour le développement et la prospérité. Les parlements du monde, qui doivent s'unir pour que les démocraties soient pleinement représentatives, doivent réitérer leur engagement à œuvrer pour le bien commun en défendant l'égalité et la justice sociale.

M. M. DLAMINI (Eswatini) estime que les parlements ne peuvent s'acquitter de leurs mandats respectifs de façon isolée ; la coopération régionale et internationale est essentielle. Le rôle joué par le Parlement dans le renforcement du droit international consiste à ratifier les instruments internationaux et à les transposer dans la législation nationale. Les parlementaires doivent par conséquent avoir pleinement conscience de l'impact des dispositions contenues dans ces instruments et doivent en débattre avec leur gouvernement. Eswatini participe activement au dialogue parlementaire international par le biais de l'UIP, de l'Association parlementaire du Commonwealth et du Parlement panafricain (PAP). Des efforts sont consentis pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des enfants, en particulier grâce à l'adoption de lois visant à interdire le mariage d'enfants et à promouvoir le droit à la santé sexuelle et reproductive.

M. M.R. MAJIDI (Assemblée parlementaire asiatique - APA) s'inquiète des menaces qui pèsent sur l'ordre juridique international, qui doit être protégé. La démocratie parlementaire continue à jouer un rôle important dans la prise de décision aux échelons national et international. L'APA a été créée pour intensifier la coopération parlementaire régionale et mobiliser les parlementaires de divers horizons en faveur de la paix. Elle offre une plateforme de partage d'idées sur des questions clés

d'importance régionale et internationale, notamment les changements climatiques, la gestion des données et le développement durable. L'APA est fermement résolue à rejeter l'action unilatérale et à promouvoir de façon globale et intégrée la coopération entre les pays asiatiques, au bénéfice de tous.

M. I. SARAKIOTIS (Assemblée interparlementaire de l'orthodoxie - AIO)) déclare que l'AIO s'efforce de défendre les principes et les valeurs de l'ordre juridique international et européen, ainsi que de renforcer la coopération régionale et internationale, en mettant l'accent sur le parlementarisme indépendant.

M. B. QASEM (Assemblée parlementaire de la Méditerranée - APM)) précise que l'APM se réjouit de la perspective de coopérer avec l'UIP. Les associations régionales ont beaucoup à apporter à la coopération internationale sur des questions d'intérêt commun telles que les changements climatiques, le terrorisme et la consolidation de la paix, entre autres. L'APM collabore également avec plusieurs autres partenaires internationaux, parmi lesquels l'ONU, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de veiller à ce que la voix de la région méditerranéenne soit entendue et à ce qu'une paix durable s'établisse dans la région. L'APM s'efforce de défendre l'indépendance de ses parlements membres et de préserver la séparation des pouvoirs.

M. S. BOULE (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) déclare que toute incapacité des gouvernements et des parlements à impulser le changement en faveur d'un monde meilleur et à améliorer concrètement la vie quotidienne des populations alimentera les conflits, les violations des droits de l'homme et les atteintes au droit international. La couverture sanitaire universelle peut transformer la vie des gens et jeter les fondements de la stabilité et de la prospérité. Le Fonds mondial a récemment publié son rapport annuel sur les résultats, qui analyse les données de plus de 100 pays bénéficiaires des dons attribués par le Fonds. En 2018 seulement, 18,9 millions de personnes ont reçu des traitements antirétroviraux contre le VIH qui leur ont sauvé la vie, plus de 5,3 millions de personnes ont été traitées contre la tuberculose et 131 millions de moustiquaires traitées aux insecticides ont été distribuées pour prévenir le paludisme. En outre, le Fonds mondial continue à être le plus gros donateur multilatéral de financements destinés à soutenir des systèmes de soins de santé durables. Lors de sa récente Conférence de reconstitution, le Fonds mondial a levé un peu plus de 14 milliards de dollars É.-U. pour le prochain cycle triennal de dons, somme qui dépasse l'objectif de collecte de fonds fixé pour en finir d'ici 2030 avec l'épidémie de VIH, la tuberculose et le paludisme. Grâce à ce financement, 16 millions de vies humaines devraient être épargnées et 234 millions de nouvelles infections évitées, ce qui divisera par deux les taux de mortalité et d'incidence en créant un avenir plus sain, plus sûr et plus stable pour tous.

Mme R. KAVAKCI KAN (Turquie), en exerçant son droit de réponse, déclare que la position adoptée par la Turquie en Syrie est de nature humanitaire et repose sur le respect du droit international, du droit à l'auto-défense et du droit à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Elle est donc fondée sur le droit, ce qui n'était pas le cas de la présence américaine. Les organisations internationales de défense des droits de l'homme affirment que les troupes kurdes collaborent avec Daech et qu'elles se sont rendues coupables, à ce titre, de graves violations des droits de l'homme à l'intérieur des frontières syriennes. En Turquie, personne n'est considéré comme au-dessus des lois. Personne n'est mis en prison ni jugé sur la base de sa profession. L'apologie du terrorisme, de la violence et des propos haineux est interdite, ce qui est conforme au droit international.

Mme H. ALHELAISSI (Arabie saoudite), s'exprimant en réponse à la déclaration prononcée par M. J. Whittingdale, du Royaume-Uni, déclare que l'Arabie saoudite condamne le meurtre de M. J. Khashoggi, qui est pris très au sérieux. Des procès sont en cours, auxquels ont assisté des diplomates et des observateurs représentants d'organisations internationales et de plusieurs pays, dont le Royaume-Uni. Il s'agit d'une question judiciaire qui ne concerne pas le Parlement. Le Royaume d'Arabie saoudite tiendra néanmoins son engagement à traîner en justice les coupables du décès de M. J. Khashoggi.

M. G. CHEN (Chine), répondant aux inquiétudes soulevées à propos de la liberté des médias, affirme qu'en Chine, la liberté des médias est respectée et protégée conformément à l'état de droit. Les critiques sans fondement ne sont pas admissibles. Hong Kong est une région administrative spéciale de la Chine, dont la responsabilité n'incombe plus au pouvoir colonial britannique, et les questions relatives à Hong Kong relèvent des affaires intérieures souveraines de la Chine, dans lesquelles aucun pays, aucun individu et aucune organisation n'a le droit de s'ingérer. Le Gouvernement chinois est tout à fait capable de préserver la prospérité et la stabilité de Hong Kong.

M. S. THAROOR (Inde) accuse la délégation du Pakistan de s'être servie de l'espace de parole que constitue l'UIP pour soulever une question intérieure à l'Inde dans l'optique d'en tirer un bénéfice politique mesquin. La délégation indienne rejette fermement et condamne vivement de tels écarts. Le Parlement indien continuera à débattre de la question du Cachemire avec son gouvernement. Il continuera à régler ses problèmes nationaux de façon démocratique, en l'absence de toute ingérence internationale. Le Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde. Il est surprenant que l'État qui s'est rendu coupable d'innombrables attentats terroristes transfrontières au Jammu-et-Cachemire tente de se faire passer pour un défenseur des Cachemiris. Le Parlement indien ne laissera pas une telle perfidie aboutir. Le monde attend mieux de ses parlementaires que des invectives injurieuses.

La séance est levée à 13 h 05.

Séance du mercredi 16 octobre

(Après-midi)

Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP, prend la présidence.

Déclaration de M. Miroslav Lajčák, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Dans son allocution devant l'Assemblée, M. M. LAJČÁK, *Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)*, souligne qu'alors que les modèles commerciaux et les chaînes d'approvisionnement nous rapprochent et nous rendent plus interdépendants que jamais, la technologie élargit nos marchés et crée des emplois, permettant de diminuer les inégalités entre pays et de réduire la pauvreté. Pourtant, les outils conçus pour nous rapprocher les uns des autres sont aussi utilisés pour répandre la haine, la criminalité et la désinformation à un rythme sans précédent et avec peu de risques de poursuites. La technologie crée effectivement de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux emplois, mais, ce faisant, elle en met d'autres en danger. Tandis que de plus en plus de personnes sortent de l'extrême pauvreté, les inégalités entre les différents groupes au sein des sociétés s'accroissent. La coopération n'est donc pas un luxe ; elle est indispensable. Qu'il s'agisse de lutter contre le terrorisme ou les changements climatiques, l'époque où nous pouvions faire cavalier seul est révolue. Or, les méthodes et moyens de coopération semblent menacés comme jamais.

Les parlementaires sont à même de lancer des initiatives, de prendre part à des votes décisifs et de faire ainsi basculer la balance. Ensemble, ils détiennent les clés de l'avenir, celui de leur circonscription ou de leur pays, mais aussi celui de l'ordre international. Négocié par des diplomates, des délégués et des experts, le droit international a une influence sur chacun d'entre nous. Les parlementaires ont un rôle de premier plan à jouer pour ce qui est de transposer le droit international dans le droit interne et le rendre applicable dans la vie quotidienne, du fait de leur prérogative de ratification et de leur fonction de contrôle, mais aussi parce qu'en leur qualité de représentants du peuple, ils ont vocation à faire sortir le droit international des enceintes internationales et à l'intégrer dans la vie des citoyens.

La coopération régionale est essentielle pour trouver des solutions adaptées face aux défis qui se posent au niveau régional. C'est la raison pour laquelle la coopération régionale est de plus en plus plébiscitée. En tant que Président de l'OSCE, la plus grande organisation régionale du monde, l'intervenant est bien placé pour apprécier les avantages de la coopération régionale lorsqu'il s'agit de mobiliser l'expertise et les connaissances locales. Les organisations régionales ont un fort pouvoir d'attraction et sont perçues comme un véritable partenaire par les acteurs sur le terrain. Cependant, tout le monde n'est pas convaincu de leur utilité. On n'entend pas toujours parler du travail qu'elles accomplissent. Et, à l'inverse, certaines des questions discutées quotidiennement comme celles qui ont trait aux Objectifs de développement durable (ODD) sont moins présentes dans certaines instances régionales. Il faut donc continuer de s'employer à ce que la coopération régionale fasse partie intégrante de l'ordre multilatéral. Les parlements ont un rôle clé à jouer à cet égard.

L'histoire nous enseigne des leçons précieuses. Née il y a 130 ans, l'UIP a connu la Première Guerre mondiale et a vu naître la Société des Nations. Elle a vu se dérouler la Seconde Guerre mondiale et assisté à la création de l'Organisation des Nations Unies, puis de bon nombre des organisations multilatérales et régionales. Chaque fois que nous avons failli nous détruire, nous nous sommes tournés vers un ordre multilatéral plus fort. Comme nous le savons, le droit international ne dispose pas de sa propre police et rien ne contraint les États de se conformer aux cadres et systèmes qu'ils ont créés. Tout repose sur notre bonne volonté et sur la connaissance de ce que nous risquons de perdre en nous engageant sur la mauvaise voie.

Les systèmes multilatéraux sont actuellement remis en cause. S'il est vrai qu'une certaine remise en question peut être l'occasion de combler des lacunes et de trouver des solutions créatives, il ne reste qu'à mettre en doute le bien-fondé des systèmes multilatéraux ; on risque d'ignorer les leçons de l'histoire et de répéter les erreurs du passé. Nous ne pouvons que nous féliciter du fait que les parlementaires du monde voient dans l'UIP une plateforme de dialogue et de coopération et de ce qu'elle a placé la coopération régionale au cœur de son ordre du jour.

La PRÉSIDENTE de l'UIP remercie M. M. Lajčák de la coopération étroite qu'il a su instaurer avec l'UIP, en particulier lorsqu'il a assuré la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il faut que les parlementaires du monde entier passent des paroles aux actes afin de combler le fossé qui existe entre les accords internationaux et les réalités locales, en veillant à ce que le droit international soit transposé dans le droit interne et inclus dans les budgets nationaux, et dans le cadre de leur fonction de contrôle.

Cérémonie de remise des prix 2019 des Future Policy Awards : Politiques exemplaires en faveur de l'autonomisation des jeunes

La cérémonie de remise des prix s'ouvre sur un message musical d'espoir de Mme K. Basu, Ambassadrice jeunesse du World Future Council et fondatrice de la Green Hope Foundation.

Mme K. BASU, *Ambassadrice jeunesse du World Future Council*, rappelle que 1,8 milliard d'habitants de la planète ont entre 15 et 35 ans. Les jeunes jouent un rôle crucial en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les Future Policy Awards sont l'occasion de recenser les lois et politiques des pays de toute la planète qui visent à régler les problèmes mondiaux les plus pressants et de distinguer les plus efficaces. Par le passé, les prix ont récompensé des politiques consacrées à des questions telles que la biodiversité, les océans, les forêts et la sécurité alimentaire, le désarmement, les droits des enfants et la violence à l'égard des femmes et des filles. Le prix 2019 a pour thème l'autonomisation des jeunes. Au total, 67 politiques, de 36 pays, ont été retenues. Elles ont été évaluées par un groupe d'experts internationaux, qui a ensuite désigné les lauréats.

Mme G. CUEVAS BARRON, *Présidente de l'UIP*, salue le travail accompli par le World Future Council, qui gère toute la procédure d'attribution des prix. L'UIP a été heureuse de collaborer avec le Conseil, ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse et le Youth Policy Labs pour recenser les meilleures politiques en faveur de l'autonomisation des jeunes appliquées dans le monde entier. L'évaluation des politiques a fait apparaître qu'il existe des politiques exemplaires, qui ne reçoivent pas toujours l'attention qu'elles méritent. La tâche du jury n'était pas aisée. Bon nombre d'initiatives excellentes n'ont pas été primées ; elles figurent toutefois dans une brochure publiée sur les politiques sélectionnées. La Présidente de l'UIP espère que ces politiques sauront inspirer les parlementaires du monde entier.

Tous les parlementaires devraient avoir à cœur de favoriser l'autonomisation des jeunes. La planète compte actuellement plus de jeunes que jamais, puisque la moitié de la population mondiale a moins de trente ans. La manière dont sera opérée la transition vers l'âge adulte déterminera si une population aussi importante est une bombe à retardement ou un dividende démographique. Il faut en faire davantage pour tirer parti de ce réservoir et préparer les jeunes à mener une vie prospère dans les années qui viennent. La jeunesse d'aujourd'hui est la première génération qui aura moins de perspectives que la génération précédente. Plus de 260 millions d'enfants et de jeunes ne sont pas scolarisés. Les jeunes sont plus exposés au risque de chômage que les adultes. Ils restent au bord de la route sur le plan économique comme sur le plan politique. Alors que les jeunes forment la moitié de la population mondiale, seuls 2 pour cent des parlementaires appartiennent à ce groupe d'âge. Dans beaucoup de pays, l'âge minimum pour se présenter aux élections est nettement supérieur à l'âge requis pour voter. Associer les jeunes aux processus politiques n'est pas seulement reconnaître ce qui est leur droit, c'est la chose à faire. Nous avons besoin de leur esprit d'innovation, de leur talent et de leur optimisme pour relever les défis de notre époque.

La participation des jeunes à la vie politique est un sujet auquel l'UIP s'intéresse depuis une dizaine d'années. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a été le moteur de l'autonomisation des jeunes à l'UIP et dans le monde. Les politiques visant à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique devraient être neutres sur le plan du genre, correctement financées et fondées sur des informations éprouvées ; elles devraient aussi être conçues, appliquées et évaluées avec la participation des jeunes. Aucune décision concernant les jeunes ne devrait être prise sans eux. La Présidente de l'UIP félicite les lauréats du prix et dit espérer que ces politiques ne seront pas seulement une source d'inspiration, mais aussi une incitation à agir.

Mme K. BASU, *Ambassadrice jeunesse du World Future Council*, rappelle que l'UIP s'emploie depuis un certain temps à encourager les jeunes à prendre part à la vie politique afin de rendre les institutions plus démocratiques, plus fortes et plus représentatives. De nombreuses initiatives dans le monde pourraient servir d'exemple quant à la manière d'inciter les jeunes à participer activement à la vie civile et politique.

***Engagement civique et participation politique des jeunes en faveur
du développement durable et de la paix***

Médaille de bronze

Mme M. DARMANIN, *Coordonnatrice pour les droits de l'homme et la solidarité du Comité exécutif de l'Union européenne des étudiants*, annonce que la médaille de bronze pour l'*engagement civique et la participation politique des jeunes en faveur du développement durable et de la paix* est attribuée au système de cogestion du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

M. M. BOUVA, *Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, tient tout d'abord à saluer d'excellentes politiques qui ont été présélectionnées mais n'ont pas remporté de prix. L'UIP appelle depuis longtemps ses membres à fixer des quotas pour que la jeunesse soit mieux représentée au Parlement. Le Pérou et la Tunisie, où des quotas de ce type ont été appliqués, ont ainsi été retenus sur la liste des candidats au prix de l'engagement civique et de la participation politique des jeunes. L'UIP a également appelé à ce que l'âge minimum pour se présenter à des élections soit abaissé. Les modifications que le Nigéria a apportées à sa Constitution, connues sous le nom de "Not Too Young to Run", faisaient également partie de la présélection. Ces politiques méritent d'être saluées et de servir d'inspiration à tous les parlements.

Le système de cogestion du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe est l'un des exemples les plus anciens de démocratie participative dans une institution supranationale, qui illustre bien un système de prise de décision partagée entre les gouvernements et les jeunes, dans lequel le pouvoir est assumé de manière égalitaire. Grâce à ce modèle de cogestion, plus de 10 000 bourses ont été accordées à des organisations de jeunesse, pour un montant total dépassant les 130 millions d'euros. Des dirigeants et des militants des mouvements de jeunes ont ainsi pu bénéficier de formations et poursuivre leurs études, ce qui a modifié en profondeur le secteur de la jeunesse. Le modèle de cogestion a également été appliqué dans toute une série de contextes décisionnels et de gouvernance.

Une vidéo est projetée, qui illustre le travail réalisé sous l'égide du système de cogestion du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et donne un aperçu des différentes activités menées à ce titre.

En recevant le prix, M. T. FLESSENKEMPER, *Chef du Bureau du Conseil de l'Europe, Belgrade*, rappelle que la politique en faveur de la jeunesse du Conseil de l'Europe remonte à 1972. Le Conseil de l'Europe a deux centres de la jeunesse, l'un à Strasbourg et l'autre à Budapest, où les jeunes participent à la prise de décision et ont l'occasion de travailler dans un environnement international et de contribuer à des initiatives en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération en Europe, sur un pied d'égalité avec tous les autres délégués.

Médaille d'argent

Mme M. DARMANIN, *Coordonnatrice pour les droits de l'homme et la solidarité du Comité exécutif de l'Union européenne des étudiants*, annonce que la médaille d'argent pour la catégorie engagement civique et participation politique des jeunes en faveur du développement durable et de la paix est attribuée à la Constitution du Népal.

M. M. BOUVA, *Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, félicite le Parlement du Népal et voit dans l'adoption de la Constitution népalaise un jalon important dans la transition pacifique du pays vers la démocratie, après 10 ans de guerre civile. La Constitution instaure en effet un système démocratique compétitif et multipartite, et consacre les droits de l'homme, notamment le droit à un environnement sain. Elle contient des dispositions relatives aux droits des jeunes notamment en ce qui concerne leur participation à la vie publique et leur capacité d'agir, et leur offre une protection contre toute discrimination. Depuis qu'elle a été promulguée, plusieurs politiques et changements institutionnels en faveur de la jeunesse ont été introduits, dont l'adoption de la Politique nationale sur la jeunesse et la création du Conseil national de la jeunesse, d'un plan stratégique de l'initiative *Youth Vision – 2025* et d'un *plan stratégique décennal*.

Une vidéo est projetée au sujet des politiques en faveur de la jeunesse qui ont été adoptées au Népal sous l'égide de la Constitution.

En recevant le prix, M. G.P. TIMILSINA, *Président de l'Assemblée constituante du Népal*, remercie le World Future Council et explique que la Constitution adoptée en 2015 est la garante des droits de la jeunesse népalaise et qu'elle a servi au Gouvernement pour élaborer des politiques propres à donner aux jeunes les moyens d'agir grâce à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, qui prévoient le versement d'allocations de chômage, en cas de besoin.

Médaille d'or

Mme S. NAJID, *Représentante pour l'Afrique du Nord de l'Union panafricaine des étudiants (UPE)*, annonce que la médaille d'or dans la catégorie engagement civique et participation politique des jeunes en faveur du développement durable et de la paix est attribuée au *Programme estonien de développement en faveur de la jeunesse pour la période 2014-2020*.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'UIP indique que le *Programme de développement en faveur de la jeunesse pour la période 2014-2020* est une politique globale qui vise à soutenir les jeunes et le secteur de la jeunesse, l'idée étant d'offrir à chaque jeune de vastes possibilités de s'épanouir et de se réaliser. Fondé sur la connaissance et des données factuelles, le Programme a été conçu et mis en œuvre sur un mode participatif et soucieux de la dimension genre. Il se fonde sur une approche globale du développement de la jeunesse et bénéficie de tous les moyens et ressources nécessaires. C'est l'une des premières politiques en faveur de la jeunesse à respecter pleinement les Principes de Bakou relatifs aux politiques destinées aux jeunes et une des rares qui insiste sur les liens existant entre les politiques publiques en faveur des jeunes, la durabilité et l'environnement. Il a donné aux jeunes travailleurs l'occasion de s'engager activement, puisque plus de 50 pour cent des jeunes Estoniens participent tous les ans depuis 2014 à des activités liées à l'action en faveur de la jeunesse.

Une vidéo est projetée, qui présente les principaux aspects de l'action en faveur de la jeunesse en Estonie.

En recevant le prix, Mme R. OJAKIVI, *Chef du Département estonien de la jeunesse*, explique qu'au lieu d'essayer de deviner ce que voulaient les jeunes, les décideurs estoniens leur ont demandé de participer à la prise de décision. Elle espère que les jeunes Estoniens seront aussi fiers de cette médaille d'or que ne le sont les décideurs.

M. M. LAIDMETS, *Secrétaire général du Ministère de l'éducation et de la recherche*, ajoute que le *Programme de développement en faveur de la jeunesse pour la période 2014-2020* témoigne de l'engagement du Gouvernement estonien de promouvoir l'action en faveur de la jeunesse et montre que les jeunes Estoniens sont des citoyens actifs et pleinement engagés dans les initiatives qui les concernent.

Emplois décents et durables pour l'autonomisation économique des jeunes

Premier prix Vision

Mme K. BASU, *Ambassadrice jeunesse du World Future Council*, fait observer qu'à l'échelle mondiale, le taux de chômage des jeunes est trois fois plus élevé que celui des adultes, un jeune sur cinq n'ayant pas d'emploi, pas d'instruction et pas de formation. Les prix *Vision* distinguent des politiques novatrices qui sont de nature à contribuer efficacement à la résolution des grands problèmes de notre époque. Le premier prix dans la catégorie des politiques sur les emplois décents et durables pour l'autonomisation économique des jeunes est attribué au New Deal écologique de Los Angeles (2019).

Une vidéo présentant le New Deal écologique de Los Angeles est projetée, l'accent étant mis sur les mesures prises pour réduire la consommation d'eau et l'utilisation de combustibles fossiles, qui ont permis la création de 30 000 emplois verts, plaçant ainsi Los Angeles sur la voie d'un avenir neutre en carbone.

M. M. OUMAROU, *Directeur général adjoint pour les opérations de terrain et les partenariats à l'OIT*, s'adressant à l'Assemblée par vidéo-conférence, indique que Los Angeles a lancé son New Deal écologique en avril 2019, avec l'objectif de piloter sa transition vers une économie équitable et prospère reposant à 100 pour cent sur l'énergie renouvelable d'ici à 2045. Répondant aux objectifs ambitieux fixés par l'Accord de Paris, le New Deal écologique a fait suite au Plan pour une ville durable, qui avait déjà atteint 90 pour cent des objectifs à court terme qui avaient été fixés. Le New Deal écologique représente une feuille de route complète visant à protéger l'environnement, à renforcer l'économie grâce à des emplois verts destinés aux jeunes et à construire un avenir plus équitable. Cette initiative a inspiré d'autres villes tant aux États-Unis qu'ailleurs dans le monde.

Deuxième prix Vision

Mme S. NAJID, *Représentante pour l'Afrique du Nord de l'Union panafricaine des étudiants (UPE)*, annonce que le lauréat du deuxième prix dans la catégorie politiques relatives aux emplois décents et durables pour l'autonomisation économique des jeunes est la Stratégie nationale du Sénégal pour la promotion des emplois verts (2015–2020).

Une vidéo est projetée, qui donne un aperçu des principaux aspects de la Stratégie nationale du Sénégal pour la promotion des emplois verts, laquelle vise à combattre la pauvreté et à promouvoir le développement durable et la bonne gestion environnementale.

M. A. WARE, *Fondateur et coordinateur mondial des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)*, souligne que la Stratégie nationale du Sénégal pour la promotion des emplois verts a été conçue sur un mode participatif et sert de cadre de référence à la mise en place d'une économie verte. Elle renforce le cadre législatif, institutionnel et réglementaire, crée des perspectives d'emplois verts et établit des mécanismes de suivi et de durabilité. Elle a été conçue avec le soutien du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE), qui rassemble cinq organismes des Nations Unies ayant pour objectif d'aider les pays qui souhaitent adopter des trajectoires de croissance plus vertes et plus inclusives. Depuis juin 2019, quelque 2 000 emplois verts ont été créés au Sénégal, dont les jeunes et les femmes sont les premiers bénéficiaires.

Médaille de bronze

Mme M. DARMANIN, *Coordonnatrice pour les droits de l'homme et la solidarité du Comité exécutif de l'Union européenne des étudiants*, annonce que la médaille de bronze pour les politiques relatives aux emplois décents et durables pour l'autonomisation économique des jeunes est attribuée au Programme élargi de travaux publics de l'Afrique du Sud.

M. C. CHAUVEL, *Responsable mondial des Processus et institutions inclusives du Programme des Nations Unies pour le développement*, explique que le Programme élargi de travaux publics de l'Afrique du Sud est un programme national offrant du travail temporaire aux chômeurs pour combattre la pauvreté et générer des revenus. Il s'agit de la plus ambitieuse politique mise en œuvre dans ce domaine par l'Afrique du Sud, qui a permis de créer plus de huit millions d'emplois, dont les premiers bénéficiaires sont les femmes et les jeunes. Contrairement à la plupart des programmes de travaux publics, il a créé des possibilités d'emploi temporaires dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre que sont les services socio-culturels et environnementaux.

Une vidéo est projetée, qui montre les principaux éléments du Programme élargi de travaux publics, ainsi que les possibilités qu'il a offertes aux jeunes en matière d'accès à l'emploi et de création d'entreprises.

En recevant le prix, Mme N. KIVIET, *Vice-Ministre des travaux publics et des infrastructures*, se dit convaincue que ce prix donnera au Gouvernement sud-africain l'impulsion nécessaire pour faire encore plus pour les jeunes. Le Programme élargi de travaux publics a jusqu'à présent permis de créer 10 millions d'emplois, et la création de cinq autres millions d'emplois est prévue, l'accent étant mis en particulier sur les femmes. Le Programme a pour objectif de briser le cercle de la pauvreté et de faire en sorte qu'aucun enfant ne souffre de la faim. Il permet d'atténuer les effets du chômage et donne aux jeunes les moyens de devenir de meilleurs citoyens, en leur permettant d'acquérir des compétences essentielles en matière de création d'infrastructures et de gestion environnementale. Au titre de la section du programme consacré à la gestion environnementale, les jeunes ont été formés à la lutte contre les incendies et une aide a déjà été apportée à d'autres pays, comme le Canada, pour lutter contre les feux de forêt. Le Programme est censé inspirer l'Ubuntu (le sentiment d'exister parce que les autres existent).

Médaille d'argent

Mme S. NAJID, *Représentante pour l'Afrique du Nord de l'Union panafricaine des étudiants (UPE)*, annonce que la médaille d'argent pour des politiques relatives aux emplois décents et durables pour l'autonomisation économique des jeunes est attribuée à la stratégie intitulée "Formation des jeunes actifs" (2014–2021) mise en œuvre en Écosse.

Une vidéo est projetée, qui explique la stratégie écossaise "Formation des jeunes actifs" et montre les possibilités de formation et d'éducation qu'elle a offertes aux jeunes.

Pour M. V. MARINKOVIC, *Vice-Président de l'Assemblée nationale de Serbie*, la stratégie "Formation des jeunes actifs" témoigne de la volonté du Gouvernement écossais de lutter contre le chômage des jeunes et d'améliorer leur niveau de qualification de sorte que leurs compétences répondent aux besoins du marché. Elle associe le système éducatif, les employeurs, la société civile, les organisations de jeunesse et les autorités locales à la conception et à l'application de mesures visant les programmes d'enseignement ainsi qu'à la mise en place d'un système d'apprentissage moderne. La stratégie fait partie intégrante du système éducatif écossais. Alignée sur d'ambitieux objectifs nationaux fixés en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, elle vise à promouvoir la transition vers une économie verte et une société équitable. La principale cible de la stratégie, à savoir réduire le chômage des jeunes de 40 pour cent d'ici à 2021, a été atteinte quatre ans avant l'échéance.

Une vidéo a été projetée, dans laquelle les jeunes écossais remercient le World Future Council du prix qui leur a été attribué et se disent satisfaits de la stratégie "Formation des jeunes actifs". Globale et complète, cette stratégie a été élaborée par tout un éventail de parties prenantes, qui ont été à l'écoute des jeunes et ont veillé à ce que la stratégie les aide véritablement à passer des études à l'emploi.

Médaille d'or

Mme M. DARMANIN, *Coordonnatrice pour les droits de l'homme et la solidarité du Comité exécutif de l'Union européenne des étudiants*, annonce que la médaille d'or pour les politiques relatives aux emplois décents et durables pour l'autonomisation économique des jeunes est attribuée à l'initiative YouthConnekt du Rwanda.

Mme A. WANDEL, *Directrice exécutive du World Future Council*, présente l'initiative YouthConnekt, programme multidimensionnel et novateur qui autonomise les jeunes, les rapproche du secteur privé et des emplois publics, les informe sur les possibilités d'entreprendre et renforce leur leadership et leur engagement civique. Depuis 2012, quelque 600 000 jeunes participent chaque année aux activités organisées dans le cadre de la stratégie et des millions d'emplois ont ainsi été créés. Douze pays africains ont déjà adopté le modèle YouthConnekt. Les sommets YouthConnekt Afrique visent à transformer le continent avec le concours de jeunes acteurs puissants en créant 10 millions d'emplois pour les jeunes dans des environnements de travail durables et en réduisant les inégalités entre les sexes.

Une vidéo est projetée, qui expose les objectifs et les activités menées au titre de l'initiative YouthConnekt afin de promouvoir l'émancipation économique, l'innovation et la création d'emplois.

En recevant le prix, Mme D. MUKABALISA, *Présidente de la Chambre des députés du Rwanda*, remercie le World Future Council et se dit honorée de la récompense qu'elle accepte avec gratitude. Ce prix reconnaît les efforts déployés par le Gouvernement rwandais pour donner aux jeunes les moyens d'agir et de participer aux différents aspects de la vie en société. Il montre combien il est important de travailler avec les jeunes et de leur donner l'espace qu'ils méritent s'agissant de modeler l'avenir de leur société. YouthConnekt a permis aux jeunes de rencontrer des pairs et des modèles à suivre, en leur donnant accès aux moyens de financement et aux possibilités de création d'entreprises. Cette initiative a contribué de manière importante au développement des compétences et à la création d'emplois, et donc à la croissance économique, et aidé la jeunesse à faire siens des programmes publics fondés sur la culture et l'histoire du Rwanda.

Clôturent la cérémonie de remise des prix, Mme K. BASU, *Ambassadrice jeunesse du World Future Council*, rappelle que les parlements ont un rôle clé à jouer pour aider les jeunes à devenir les artisans de leur propre avenir. Elle espère que toutes les personnes qui ont assisté à la cérémonie y ont trouvé une inspiration et qu'elle les a mieux sensibilisés aux initiatives lauréates. Elle remercie tous ceux qui, grâce à leur soutien, ont rendu cette cérémonie possible.

Point 3 de l'ordre du jour**Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale****Reprise du débat*

Mme F. Zainal (Bahreïn), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

Mme S.-M. MICULESCU, *Chef du Bureau des Nations Unies à Belgrade*, dit que, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, les États Membres s'emploient à faire respecter les principes consacrés dans la Charte. Sous l'effet d'une mondialisation accrue et d'une interdépendance croissante entre les États, les migrations se sont intensifiées jusqu'à atteindre un niveau sans précédent, tandis que les menaces s'accroissent, qu'il s'agisse de terrorisme, de changements climatiques, de croissance démographique ou d'urbanisation rapide. Tous ces problèmes rendent la mission de l'Organisation plus ardue que jamais. L'ONU et ses États Membres ne parviendront à instaurer un monde plus pacifique et plus prospère que si l'Organisation est véritablement inclusive. Les parlements nationaux sont parmi les protagonistes de son action car, en raison de leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle, ils sont la principale courroie de transmission entre les gouvernements et les peuples. Les parlementaires ont contribué à apaiser les tensions ethniques et religieuses et fait progresser le statut de la femme, des jeunes et des minorités. Ils sont très bien placés pour faire lien entre les engagements pris par les États en vertu du droit international et la réalité sur le terrain. Ce sont donc des partenaires indispensables dans l'action visant à assurer un développement pacifique inclusif et durable. Le rôle de l'UIP est crucial s'agissant d'apporter la dimension parlementaire dans les processus de l'ONU, tout en donnant à leurs électeurs des informations sur les priorités et les activités de l'Organisation.

Malgré des années de conflit et de violences interethniques, les Balkans donnent un exemple éclatant de reconstruction après le conflit, de renforcement démocratique et de promotion du développement. Pourtant, les divisions ethniques et nationalistes, le déficit de gouvernance, le chômage et le déclin démographique persistent. De plus, le travail des parlements dans la région est devenu plus compliqué et leurs fonctions de contrôle et législative s'en sont trouvées affaiblies. L'UIP et ses membres ont la responsabilité de faire en sorte que les parlements du monde demeurent forts, représentatifs, comptables de leurs actes et transparents. Les parlements et les parlementaires doivent se montrer intrépides et promouvoir les réformes nécessaires pour que la planète devienne plus pacifique et plus juste. Aucun effort ne doit être ménagé pour renforcer le partenariat stratégique entre l'ONU et l'UIP ; la paix n'est pas seulement une nécessité, c'est une obligation.

Mme A. SHKRUM (Ukraine) fait observer que les dirigeants de certains États se croient au-dessus du droit international. En 2014, la Fédération de Russie a envahi l'Ukraine, annexé la Crimée et déclenché une guerre. Cette agression militaire se poursuit encore aujourd'hui, puisque des unités militaires russes occupent toujours des villes ukrainiennes. L'agression perdure et pourtant le reste du monde l'a oubliée. Plus de 13 000 Ukrainiens ont péri, 30 000 ont été blessés et plus de 1,4 million sont devenus déplacés à la suite de l'agression russe. Quelque 230 000 de ces victimes sont des enfants. Les nombreuses résolutions de l'ONU dénonçant la violation des droits de l'homme en Ukraine et la militarisation de la Crimée par la Fédération de Russie restent lettre morte et n'ont toujours pas atteint leurs objectifs. Le droit international est à la croisée des chemins, car la confiance investie en lui s'affaiblit. Il faut le revivifier et les parlements ont un rôle central à jouer pour faire en sorte qu'il soit appliqué.

M. R.U. ROMLOW (États fédérés de Micronésie) dit que, chaque année, la Micronésie commémore son adhésion à l'Organisation des Nations Unies. La Micronésie a ratifié des instruments internationaux portant sur toute une série de questions, allant des droits de l'homme au désarmement. Le Gouvernement micronésien est particulièrement fier d'avoir pris part à la négociation de l'Accord de Paris, qu'il a ratifié en un temps record. Il s'enorgueillit aussi des efforts qu'il déploie pour combattre les menaces qui pèsent sur la couche d'ozone. Les parlementaires micronésiens ont récemment participé à un atelier régional sur les ODD, organisé à Oulan-bator par l'UIP, à la suite de quoi, le Gouvernement micronésien a décidé de s'intéresser en priorité à trois grands domaines : changements climatiques, couche d'ozone et santé. Le Gouvernement et le Parlement de la Micronésie sont désireux de contribuer à la coopération régionale et bilatérale pour s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques, ainsi que pour assurer une couverture universelle en matière de soins de santé.

M. T. PRINGLE (Irlande) rappelle que l'action des parlements nationaux est déterminante s'agissant de renforcer le droit international et les normes relatives aux droits de l'homme. Mais, pour que le droit international ne reste pas lettre morte, il doit être visible, concret et accessible aux citoyens, et surtout être transposé dans le droit interne. En élaborant des lois prohibant l'importation de biens ou de services produits dans un territoire considéré comme occupé par le droit international, le Parlement irlandais entend donner une expression concrète à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (Quatrième Convention de Genève), qui dispose que les États ne doivent pas tirer profit de transferts de population civile et de l'occupation, laquelle soulève maintes critiques sur le plan politique. La proposition de loi a donc été rédigée pour s'appliquer aux territoires qui sont définis comme "occupés" par la Cour internationale de Justice (CIJ), la Cour pénale internationale (CPI) et les tribunaux internationaux, ce qui inclut par conséquent les territoires palestiniens ; en 2004, la CIJ a déclaré illégales les colonies israéliennes en Cisjordanie. Le droit international doit trouver une application pratique grâce à l'action des parlements. En adoptant cette proposition de loi, le Parlement irlandais a pris position en faveur de tous les territoires qui sont occupés illégalement dans le monde et encourage d'autres parlements à l'imiter.

M. A.D. GHEORGHE (Roumanie) considère qu'il est essentiel de promouvoir et de renforcer le droit international, et que l'appui apporté aux tribunaux internationaux est un élément essentiel du renforcement de l'état de droit. La Roumanie a toujours vu dans la coopération régionale un moyen de contribuer efficacement à la sécurité et à la stabilité. Au cours des 30 dernières années, la démocratie roumaine s'est renforcée et la qualité de la vie de ses citoyens s'est améliorée. Les progrès accomplis sont largement imputables à la participation de la Roumanie à des forums multilatéraux et régionaux comportant une importante dimension parlementaire ; leur rôle a été déterminant pour l'élaboration du cadre législatif de la Roumanie. L'interaction entre l'UIP et d'autres organisations internationales doit être renforcée, de même que les relations entre les parlementaires du monde entier.

M. O. RONDEROS (République bolivarienne du Venezuela) affirme que le droit humanitaire a atteint ses limites. Le droit humanitaire est né de la volonté de remédier aux conséquences de la guerre. Pourtant, la guerre n'est pas la seule cause de destruction. Le deuxième flux migratoire au monde provient du Venezuela, où aucune guerre n'a été déclarée. La population est en butte à d'immenses difficultés : elle n'a plus accès à la nourriture et aux soins et le pays compte six millions de déplacés. Les enfants souffrent de malnutrition. Une action urgente s'impose. Des élections présidentielles libres, régulières et démocratiques doivent être organisées pour restaurer la démocratie au Venezuela.

M. T. FUKUI (Japon) affirme que la coopération internationale est indispensable pour relever les défis contemporains. Le Japon s'emploie à se conformer au droit international et considère que le respect de l'état de droit est l'un des piliers de sa politique diplomatique. Il a participé activement aux procédures des tribunaux internationaux. Les autorités japonaises continuent de contribuer aux efforts de coopération internationale à l'appui de l'état de droit. Il appartient au Parlement japonais d'adopter les lois nécessaires pour transposer les traités et accords internationaux au niveau interne. Les résolutions et décisions émanant de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions internationales, comme l'UIP, montrent toute l'importance de la coopération internationale comme moyen de réaliser des objectifs communs. La coopération est particulièrement cruciale en ce qui concerne le partage d'informations dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation de leurs effets. À cet égard, le Japon a parrainé une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies tendant à ce que tous les 5 novembre soit célébrée la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis. Les catastrophes liées aux changements climatiques ont des conséquences désastreuses. Aucun effort ne doit être ménagé pour favoriser la résilience des communautés et assurer leur sécurité.

Mme R. BARTRA BARRIGA (Pérou) dit que la démocratie est le meilleur système de gouvernance qui soit et qu'il ne pourrait pas exister sans les parlements. La démocratie doit être défendue. Lorsqu'il a dissous le Parlement péruvien, le Président a porté atteinte à la démocratie. La voix des parlementaires péruviens doit être entendue. L'intervenante engage les parlementaires du monde entier à suivre de près la situation au Pérou.

M. W. WILLIAM (Seychelles) considère qu'il ne suffit pas que les États ratifient les instruments du droit international. L'heure est venue de réfléchir aux moyens de les faire appliquer. Un consensus mondial est nécessaire à cette fin. On ne peut pas se contenter de continuer à agir comme par le passé. Les peuples du monde ne veulent pas d'un avenir fondé sur la discrimination. L'honnêteté s'impose. Un nouvel ordre mondial, assorti d'objectifs mesurables, devrait être mis en place. Il sera bientôt trop tard.

Pour Mme L. MAKUNTS (Arménie), c'est la démocratie qui confère leur légitimité aux gouvernements et elle est le fondement de sociétés stables. L'Arménie est née d'un génocide. La guerre sur le sort de l'Artsakh a été imposée à l'Arménie. Le Gouvernement arménien continue de participer au processus de paix, en privilégiant la diplomatie plutôt que le recours aux armes. Pourtant, l'Arménie n'a pas de partenaire pour consolider la paix. Le peuple de l'Artsakh a été victime de décisions injustes prises sous le régime soviétique. Dans les années 1990, le Haut-Karabakh a déclaré son indépendance dans le respect du droit international et de la Constitution de l'Union soviétique. Le règlement de la question doit être acceptable pour les peuples de l'Artsakh, de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan. Une vision à long terme est nécessaire pour promouvoir la paix. La violence est inacceptable ; les parlements du monde doivent être unis dans leur appel à la paix et à la sécurité pour protéger les populations les plus vulnérables du monde.

Segment du débat général consacré aux jeunes parlementaires

M. V. MARINKOVIC (Serbie) dit que le monde doit relever de redoutables défis, provoqués par des intérêts antagonistes qui menacent chaque jour la paix et la stabilité. L'ordre juridique international actuel, qui a été instauré à la fin de la Seconde Guerre mondiale, au moment où l'Organisation des Nations Unies a été créée et sa Charte adoptée, demeure en grande partie un garant de paix efficace. Les violations de cet ordre juridique, en particulier de ses dispositions relatives à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique des États, sont à l'origine de conflits, d'insécurité et de souffrances humaines. Selon le droit international, les États doivent s'abstenir de recourir à la force, respecter le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et veiller au respect des droits de l'homme. Dans le turbulent climat actuel, la paix et la sécurité sont indispensables à la stabilité et à la prospérité dans tous les sens du terme ; les parlementaires ont la responsabilité particulière de promouvoir et garantir le respect de l'état de droit par le biais des institutions démocratiques. Les nouvelles générations de parlementaires auront un rôle particulièrement important à jouer pour défendre les valeurs de l'UIP et améliorer ses résultats.

M. I. SEREEWATTHANAWUT (Thaïlande) insiste sur le fait qu'au-delà des catastrophes naturelles et du réchauffement de la planète, les erreurs humaines et les abus de pouvoir suscitent une inquiétude généralisée. Les parlementaires représentent les peuples du monde et, en tant que tels, ils se doivent de travailler ensemble pour satisfaire les besoins de toute l'humanité, au lieu de se limiter à ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières nationales. La masse critique des problèmes mondiaux s'accroît, malgré les efforts conjugués déployés au niveau international, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (notamment les ODD). Le moment est venu d'agir pour promouvoir la coopération et s'attaquer aux causes profondes des problèmes mondiaux. Chaque parlementaire devrait avoir à cœur de répondre aux aspirations de l'électorat.

Mme Z. YILDIZ (Turquie) dit qu'elle voudrait appeler l'attention de l'Assemblée sur le sort de 54 familles kurdes à Diyarbakır à la recherche de leurs enfants disparus qui sont aux mains du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et des Unités de protection du peuple (YPG). Grâce à la sécurité assurée par la République turque par les opérations de pacification qu'elle a menées avec succès, les femmes kurdes peuvent sans crainte s'enquérir du sort de leurs enfants et se rebeller contre l'oppression que leur font subir des organisations terroristes. Des enfants sont enlevés et armés par les YPG. Le droit international doit être renforcé et les parlements du monde entier doivent être les porte-parole des mères kurdes dont les enfants sont exploités par des organisations terroristes.

Mme L. VASYLENKO (Ukraine) fait observer que le Parlement ukrainien est l'un des plus jeunes du monde ; l'âge moyen des parlementaires est de 41 ans et 20,5 pour cent d'entre eux sont des femmes. Le Gouvernement ukrainien est respectueux du droit international et des engagements qu'il a pris dans ce cadre. En 1994, il a renoncé à son arsenal nucléaire, qui était l'un des plus importants du monde, en échange des garanties de sécurité collective énoncées dans le Mémorandum de Budapest. Depuis février 2014, la Fédération de Russie n'a cessé de violer ce Mémorandum, au mépris des principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et d'autres accords internationaux ayant force obligatoire. L'annexion de la Crimée et l'occupation illégale de l'est de l'Ukraine donnent à la Fédération de Russie le contrôle de plus de 7 pour cent du territoire ukrainien et lui permettent de commettre d'innombrables crimes de guerre et violations des droits de l'homme. Le mépris flagrant de la Fédération de Russie pour le droit international et les résolutions internationales montre bien à quel point la violation des règles est acceptée de tous. Le droit international perd tout sens lorsqu'il est violé par l'une des plus grandes puissances du monde, qui dispose d'un siège permanent au Conseil de sécurité de

l'Organisation des Nations Unies. Les parlements doivent s'unir pour inverser la tendance et s'engager résolument à faire en sorte que tous les États, quelle que soit leur taille ou leur statut nucléaire, respectent le droit international.

M. S. PATRA (Inde) dit que, tandis que l'Inde encourage l'autonomisation de ses jeunes grâce aux technologies de l'information et au développement des capacités, le Pakistan se distingue tristement en leur inculquant l'extrémisme violent, avant de les recruter dans des groupes terroristes. Le Pakistan utilise à mauvais escient la tribune de l'UIP en prétendant que des innocents sont tués au Cachemire. Ceux qui sont tués au Cachemire sont des terroristes que le Pakistan a envoyés en Inde. Des hommes, des femmes et des enfants sont massacrés, violés et assassinés au Pakistan. La communauté internationale doit dénoncer les agissements du Pakistan au Cachemire. L'Inde s'insurge avec la plus grande fermeté contre le fait que le Pakistan utilise honteusement le forum de l'UIP pour répandre le mensonge et la haine.

Mme V.S.Y. WONG (Malaisie) affirme que le Parlement malaisien est déterminé à améliorer l'universalité du droit international, à renforcer le consensus international, à veiller à ce que les États rendent compte de leurs actes et à participer activement au niveau régional au processus multilatéral d'élaboration de traités. Les élections tenues en 2018 sont une preuve éclatante des progrès du pays en matière démocratique et ont donné lieu à la formation d'un nouveau gouvernement. Les jeunes représentent 40 pour cent de l'électorat et leur engagement politique actif témoigne de leur volonté de contribuer à l'avenir de la nation. La participation des jeunes à l'élaboration des politiques est essentielle pour atteindre les ODD. C'est dans cette optique que le Parlement malaisien a adopté deux textes de loi sur la participation des jeunes, notamment sur l'abaissement de l'âge minimum pour voter. Des efforts sont également déployés pour accroître les perspectives d'emploi des jeunes et augmenter le budget du Fonds pour le développement de la jeunesse. Les jeunes ont le temps, l'énergie, les idées et la force de travail nécessaires pour relever les défis mondiaux ; il faut leur donner la possibilité de le faire.

M. S. JARA CRUZ (Mexique) rappelle que les instruments internationaux créent des liens entre les États. La Convention relative aux droits de l'enfant est l'instrument international le plus largement ratifié au monde. La santé mentale des enfants est une question de première importance. Les orphelins, les enfants des rues, les enfants déplacés et réfugiés, ceux qui sont victimes d'abus et d'exploitation sexuelle doivent recevoir une aide professionnelle. Les législateurs ont la responsabilité de donner la parole à ces enfants vulnérables. La couverture sanitaire universelle sera une réalisation cruciale. Les parlementaires du monde entier doivent faire en sorte que les promesses et les engagements pris lors de l'Assemblée actuelle soient tenus dans leurs pays respectifs et se traduisent par des actions concrètes et des résultats tangibles au niveau local.

M. S. TYNKKYNNEN (Finlande) voit que la démocratie est une source de force émanant du peuple. La démocratie est fragile ; elle doit être respectée et honorée, même si ses résultats ne plaisent pas toujours à tous. Il est difficile de définir quels sont les groupes de personnes qui ont droit à l'autodétermination et quels sont ceux qui doivent être considérés comme faisant partie d'une entité démocratique plus large. Des incidents regrettables se sont produits à cet égard à Hong Kong, en Catalogne et au Kurdistan. Il faut trouver des solutions pacifiques en respectant la volonté du peuple. Les sociétés et les nations ne peuvent se développer de manière efficace et durable que si le peuple considère que l'exercice du pouvoir est légitime. Une gouvernance légitime est également cruciale pour une coopération internationale efficace et le respect de l'état de droit international. Ni les règles ni la législation ne peuvent empêcher un conflit si les populations ont le sentiment que leur liberté est restreinte et que leur voix n'est pas entendue. Respecter la démocratie et lui permettre de s'épanouir est la seule garantie d'une coopération internationale efficace qui favorise la paix et le bien-être.

M. F.G. BABEL (Bangladesh) annonce que le Bangladesh s'est engagé à atteindre les ODD et qu'il est en passe de devenir une nouvelle puissance économique. La jeunesse a contribué de manière significative à la libération du Bangladesh en 1971. La politique nationale en faveur de la jeunesse a fourni des directives sur la participation des jeunes aux progrès accomplis en matière de développement. Il faut s'employer à assurer l'accès des jeunes à une éducation de qualité et à leur offrir des possibilités d'emploi décent. Il est essentiel d'associer les jeunes aux processus décisionnels est essentielle pour les encourager à participer activement à la vie politique. La coopération régionale est indispensable pour trouver des solutions concertées aux problèmes régionaux.

M. M. KARLSSON (Suède) fait observer que les maisons doivent être bâties sur des fondations solides ; cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la démocratie et les droits de l'homme. La Suède, qui célèbre son centenaire, a été le premier pays au monde à adopter une législation garantissant la liberté de la presse et la liberté d'expression. La liberté de parole et de pensée est fondamentale dans un système démocratique et, en retour, la démocratie est une condition essentielle de la défense des droits de l'homme. Rien n'est donc plus important que la protection de la liberté d'expression, qui doit être défendue chaque fois qu'elle est en péril. Empêcher la discussion n'est jamais une solution aux différences d'opinion. Les différends devraient être aplanis par la clarté et le bien-fondé des arguments. L'intervenant dit espérer que l'on reviendra sur la décision prise l'année dernière à Genève de proscrire les suggestions et les débats à l'UIP relatifs aux droits fondamentaux à la vie et à la liberté des minorités sexuelles.

M. K. YAKURA (Japon) souligne que le réchauffement de la planète accroît le risque de catastrophe naturelle. Le Japon est résolu à jouer un rôle de premier plan dans la coopération internationale en matière de réduction des risques de catastrophe. Le ralentissement économique mondial de ces dernières années a entraîné une montée du nationalisme et des menaces toujours plus fortes contre le multilatéralisme qui, à court terme, peuvent paraître un moyen de protéger les intérêts nationaux, mais qui, à long terme, entraîneront un ralentissement des échanges commerciaux. Si le nationalisme et la marginalisation devenaient le fondement de l'activité économique, la stabilité et la paix seraient compromises. La jeune génération doit s'employer à favoriser le multilatéralisme et à renforcer la collaboration. Les parlements doivent encourager leurs gouvernements à appliquer les principes de base du libre-échange. En tant que porte-drapeau du libre-échange, le Japon continuera d'exercer son leadership pour promouvoir une économie libre et équitable, fondée sur des règles. Les initiatives en faveur de l'abolition des armes nucléaires sont cruciales ; le Japon est le seul pays à avoir subi les conséquences d'une attaque à la bombe atomique, et il peut jouer un rôle de premier plan dans les négociations sur le désarmement.

M. S. SOK (Cambodge) affirme que la paix et la prospérité ont été possibles dans son pays grâce à l'instauration et à la consolidation d'une démocratie libérale multipartite et d'une économie de marché. Ensemble, l'ONU et le Gouvernement cambodgien ont créé les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour permettre la participation de la communauté internationale aux procès visant à traduire en justice les dirigeants du régime génocidaire des Khmers rouges. L'appui de la communauté internationale a été particulièrement bien accueilli dans le cadre des efforts visant à rétablir la paix et à promouvoir le développement économique au Cambodge. Le Gouvernement et le peuple cambodgiens souhaitent que les épreuves qu'ils ont traversées et les souffrances qu'ils ont endurées ne se reproduisent pas ailleurs dans le monde et, à cette fin, ils ont affecté 6 300 membres des forces armées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans huit pays africains. L'étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a joué un rôle essentiel dans la préservation du patrimoine culturel du Cambodge. Le Gouvernement et le peuple cambodgiens restent fermement résolus à respecter le droit international et le multilatéralisme fondé sur des règles et ne doutent pas que les institutions internationales sauront s'adapter aux nouveaux défis tout en préservant un respect égal pour toutes les nations par la défense des principes du droit international appliqués à l'objectif commun de promouvoir la paix et la prospérité mondiales.

Mme S.F. HOSSEINI (République islamique d'Iran) dit que le monde est victime du non-respect des règles et des normes du droit international. Le Gouvernement des États-Unis croit pouvoir servir ses intérêts en bafouant les principes fondamentaux du droit international et des droits de l'homme, afin de garantir sa propre sécurité au dépens de tiers. Le recours à des sanctions économiques illégales, qui s'apparente à du terrorisme économique, fait naître de graves préoccupations en matière de droits de l'homme et nuit aux conditions de vie dans les pays concernés. La victimisation des nations témoigne de la défaillance du droit international et de ses institutions gardiennes. Les défis communs qui découlent du non-respect du droit international et des normes relatives aux droits de l'homme appellent une solution concertée. Les jeunes parlementaires doivent exiger une paix ancrée dans la justice et le dialogue.

M. S. DURRANI (Pakistan) tient à apporter un message de paix et d'harmonie de la part du peuple et du Parlement pakistanais. Des atrocités et des violations flagrantes des droits de l'homme sont systématiquement commises contre les femmes et les enfants du Jammu-et-Cachemire que l'Inde a occupé dans une flambée brutale et manifeste de racisme et de fascisme. Le Cachemire est devenu l'une des régions du monde les plus militarisées et, en réalité, il s'agit de la plus grande prison du monde. Depuis août 2019, le couvre-feu est imposé 24 heures sur 24, ce qui a eu de graves

répercussions sur la santé et le bien-être de la population. L'accès aux médicaments a été suspendu, des enfants ont été enlevés et les droits de l'homme ont été systématiquement bafoués par les forces armées indiennes. Le discours de l'Inde selon lequel la question du Jammu-et-Cachemire relève de la politique intérieure de l'Inde est gravement entaché de mauvaise foi. Le Pakistan entend utiliser toutes les instances disponibles pour révéler le véritable visage fasciste et raciste de l'Inde.

M. S. ISMAYILOV (Azerbaïdjan) accuse l'Arménie d'occuper l'Azerbaïdjan et de violer les principes fondamentaux du droit international. Le différend concernant la prétendue république du Haut-Karabakh, qui perdure depuis 30 ans, pourrait être réglé si l'Acte final d'Helsinki ainsi que l'intégrité territoriale et les frontières internationalement reconnues de l'Azerbaïdjan étaient pleinement respectés. L'Arménie contrevient aux normes et aux principes du droit international.

Mme S. NUÑEZ CERÓN (Mexique) dit que tous les parlementaires présents doivent tirer les enseignements du débat général. À cet égard, elle souhaite prendre trois engagements, à savoir être plus active pour améliorer les quotas de participation des femmes au parlement, redoubler d'efforts pour promouvoir la représentation des jeunes au Congrès et œuvrer pour instaurer à la couverture sanitaire universelle.

M. S. PATRA (Inde), exerçant son droit de réponse, dit qu'il condamne les allégations mensongères et désobligeantes du délégué du Pakistan, pays qui n'a jamais cessé de persécuter les minorités et de donner asile aux terroristes. Le Jammu-et-Cachemire continuera de prospérer en même temps que le reste de l'Inde.

Mme S. REHMAN (Pakistan) se dit déçue par le ton du délégué de l'Inde. Le Jammu-et-Cachemire est occupé par le Gouvernement indien depuis le 5 août 2019, ce qui a pour conséquence que la population est prisonnière chez elle. Si l'Inde continue à boycotter les pays qui condamnent les violations des droits au Jammu-et-Cachemire, elle devra boycotter le monde entier. La privation des droits et de la citoyenneté au Jammu-et-Cachemire est manifeste. Même si l'Inde muselle le peuple du Jammu-et-Cachemire, elle ne fera pas taire le Pakistan.

La séance est levée à 18 h 10.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé

SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 05 sous la conduite de Mme A. Gerken (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 140^e Assemblée de l'UIP à Doha (avril 2019)

Le compte rendu est approuvé.

Préparatifs de la résolution intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif par les co-rapporteurs

La PRÉSIDENTE déclare que trois co-rapporteurs préparent la résolution : M. Md. H. Millat (Bangladesh), M. C. Lohr (Suisse) et Mme M. Carvalho (Brésil). Elle invite les co-rapporteurs à présenter le projet.

M. C. LOHR (Suisse), *co-rapporteur*, explique que le projet de résolution représente une étape décisive vers la réalisation de la couverture sanitaire universelle. Il est parfaitement injuste que la moitié de la population mondiale ne puisse pas accéder à des services médicaux lorsqu'elle en a besoin. Chaque année, les frais médicaux plongent cent millions de personnes dans le dénuement. Huit cents millions de personnes dépensent au moins 10 pour cent du budget de leur ménage en frais médicaux. Il est essentiel de ramener ces chiffres à zéro. D'importantes mesures doivent être prises en matière de législation, de sensibilisation, de transparence et de financement. La couverture sanitaire universelle est un choix politique.

Les populations doivent être au cœur du dispositif de couverture sanitaire universelle. Les services médicaux doivent être organisés en fonction des besoins et attentes des populations. Ils doivent permettre aux gens de protéger leur santé. Il incombe aux parlementaires de s'engager en faveur de la couverture sanitaire universelle et de traduire en actes concrets la résolution. Cette dernière constitue le socle sur lequel s'appuiera la couverture sanitaire universelle. Tous les êtres humains ont la même valeur et chaque personne doit donc pouvoir accéder à des services médicaux de bonne qualité.

M. Md. H. MILLAT (Bangladesh), *co-rapporteur*, fait valoir que la résolution représente une opportunité unique de mettre en œuvre la couverture sanitaire universelle. Le processus de préparation de la résolution se déroule conformément aux processus de l'ONU sur ce thème.

La résolution vise à définir des actes concrets en matière de couverture sanitaire universelle. Elle examine les moyens d'harmoniser et de réformer les lois en vue d'éliminer toute entrave à l'accès aux soins. Elle précise la manière de pérenniser la couverture sanitaire universelle, notamment par le biais d'une mobilisation des ressources. Elle définit également le meilleur cadre pour assurer le suivi des progrès réalisés et demander des comptes au Gouvernement. Parmi les autres points traités par la résolution, on peut citer certains concepts critiques, comme la qualité des soins, la sécurité des patients et le caractère abordable du coût, ainsi que les partenariats permettant d'encourager la collaboration.

Les co-rapporteurs ont toujours tenu compte du fait que certains groupes, plus que d'autres, doivent affronter des obstacles financiers pour accéder aux services médicaux. Parmi ces groupes, on peut citer : les femmes, les enfants, les adolescents, les personnes handicapées, les gens qui vivent dans un contexte humanitaire et précaire, et ceux qui se trouvent dans la misère. Ceux qui subissent l'exclusion et les discriminations portent le plus lourd fardeau en matière de problèmes de santé et de décès évitables.

Les situations d'urgence sanitaire à grande échelle peuvent provoquer de lourdes pertes en vies humaines et une désorganisation des systèmes de santé, des économies et des sociétés. Un engagement multisectoriel en faveur de la couverture sanitaire universelle est crucial pour assurer une préparation efficace. Les prestations essentielles de soins doivent se poursuivre pendant les situations d'urgence. Les pays doivent absolument améliorer leurs capacités à prévenir les cas d'urgence, les détecter et y réagir. Ce sont des outils comme le Règlement sanitaire international qui peuvent les y aider.

Mme M. CARVALHO (Brésil), *co-rapporteuse*, déplore que la moitié de la population mondiale n'ait pas accès à des services médicaux de base. Les parlements doivent s'attaquer à ce problème en élaborant des politiques appropriées et en assurant le suivi de leur mise en œuvre. La résolution sur la couverture sanitaire universelle servira à orienter les efforts à cet égard. Il est particulièrement important de répondre aux besoins des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes âgées, qui ont beaucoup de mal à accéder aux services médicaux. Un financement pérenne de ces services est également nécessaire. L'UIP peut œuvrer en faveur de la prévention, du diagnostic et du traitement avec le soutien des gouvernements et des Nations Unies. Le Brésil a mis en œuvre la couverture sanitaire universelle même dans les régions les plus reculées, comme l'Amazonie. C'est la preuve qu'une telle couverture est possible.

b) Débat sur le projet de résolution

Mme I. DIMIC (Slovénie) déclare que la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle est l'un des plus grands défis de la communauté internationale. La Slovénie possède un système de santé d'envergure, basé sur la solidarité, l'égalité et la justice, qui bénéficie à l'ensemble de la population. Le pays s'efforce de réduire les inégalités face à la santé et d'apporter des services répondant à chaque besoin. L'une des priorités nationales de la Slovénie est de limiter les listes d'attente qui sont apparues du fait du vieillissement de la population et des faibles taux de natalité. L'une des mesures prises par la Slovénie est le plan national de santé publique 2015-2025. Ce plan est centré sur le patient et sur le prestataire, et il facilite l'élargissement des investissements dans le domaine de la santé. L'objectif de la Slovénie est de créer un système de santé pérenne sur le plan financier et de haute qualité. Les parlementaires jouent un rôle essentiel pour l'adoption de la législation relative à la couverture sanitaire universelle.

M. S. ALKHATEEB (République arabe syrienne) estime que le droit à la santé est un droit de l'homme fondamental. Toutefois, la guerre en Syrie a détruit une grosse partie des infrastructures médicales du pays. Avant la guerre, la santé de la population syrienne s'améliorait grâce à des services gratuits et d'excellente qualité. Les dépenses du Gouvernement en matière de santé représentaient une part importante du PIB. Le pays disposait de 56 000 médecins et de 500 hôpitaux. Il était même producteur et exportateur de médicaments. Depuis la guerre, 70 pour cent des médecins ont été déplacés, tués ou obligés de fuir. Des ambulances et des hôpitaux ont été pris pour cibles. Les équipements hospitaliers ont été pillés. Cette situation a entraîné des milliards de dollars de dommages. La guerre en Syrie n'est pas un soulèvement mais un conflit international mené par les grandes puissances sur le territoire syrien. L'intervenant appelle la communauté internationale à faire cesser cette guerre et à annuler toute résolution préjudiciable.

Mme W. SYIEM (Inde) précise que les plans de développement de son pays sont en cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 3 sur la santé. Le Gouvernement met en œuvre la Politique nationale de santé 2017, qui vise à atteindre le niveau de santé et bien-être le meilleur possible dans la population, notamment grâce à des méthodes axées sur la prévention et la promotion. Cette politique s'appuie sur un accès universel à des services de bonne qualité qui ne mettent pas les gens dans la précarité financière. En outre, le Plan national de santé (National Health Mission, NHM) a beaucoup contribué à l'universalisation des services, en particulier pour les mères, les enfants et les personnes souffrant de maladies transmissibles. Autre action positive décisive : le programme Ayushman Bharat lancé en 2018. Ce programme vise à réaliser une couverture sanitaire universelle par le biais d'une approche progressive des soins. Il se caractérise par deux axes interdépendants. Le premier concerne la création de 150 000 centres de santé et bien-être offrant une gamme complète de services gratuits, notamment de dépistage, de diagnostic et de

gestion thérapeutique. Le second correspond au dispositif Pradhan Mantri Jan Arogya Yojana (PM-JAY) : plus important régime d'assurance maladie au monde, il est intégralement financé et son objectif est de couvrir 550 millions d'Indiens.

M. M. SULAIMAN (Malaisie) déclare que la Malaisie a pris diverses mesures destinées à promouvoir la couverture sanitaire universelle. Dans son plan d'action 2016-2020, le Ministère de la santé a identifié une voie stratégique vers le renforcement des prestations médicales pour toutes les maladies, en mettant l'accent sur les soins primaires. Des services primaires ont ainsi été proposés à 93 pour cent des migrants et des réfugiés. Le pays prend également des mesures pour lutter contre le mariage des enfants en modifiant des lois et des réglementations, et en faisant mieux connaître les effets physiques et mentaux de ce phénomène. Les besoins des personnes handicapées sont pris en compte par le Conseil national pour les personnes handicapées. Il existe également un plan d'action stratégique national pour la santé mentale.

Bien que les mutilations génitales féminines soient largement considérées comme inacceptables, la circoncision représente une question distincte. Les efforts pour inclure la circoncision dans le même cadre que les mutilations génitales féminines doivent tenir compte des aspects médicaux et culturels. Les vaccins Halal sont louables mais ils doivent respecter les normes appropriées.

Mme Y. KAMIKAWA (Japon) estime que le concept de santé numérique est important en vue de promouvoir le droit des personnes à prendre des décisions sur leur santé. Ceux qui peuvent accéder à des informations médicales numérisées sont mieux à même d'éviter les maladies, notamment grâce à l'automédication. Le Japon met donc en place un système en ligne public et centralisé, destiné à stocker les données médicales de chaque personne, par exemple pour les examens médicaux des enfants. Il est également essentiel de créer des bases de données publiques normalisées relatives à la santé, aux traitements et aux soins. Les big data permettront d'identifier des tendances en matière de santé et donc de développer des programmes de soins plus efficaces.

Outre leurs initiatives au plan national, les parlementaires doivent œuvrer en faveur de politiques de santé efficaces et pérennes au plan mondial. Parmi les exemples de politiques mondiales, on peut citer : la collaboration avec d'autres pays pour la promotion de la santé numérique et la prévention de la propagation des maladies infectieuses.

Des besoins existent en particulier en matière de politiques relatives aux déficits auditifs chez les nouveau-nés et les enfants. Il est possible de limiter les conséquences des déficiences auditives sur le développement du langage si le problème est repéré et pris en compte dès le plus jeune âge. La technologie des implants peut changer la donne à cet égard. Le Japon a créé un groupe parlementaire multipartite en vue de mettre au point un test d'audition universel destiné aux nouveau-nés et de proposer des soins personnalisés aux enfants souffrant de déficits auditifs.

M. V. MARINKOVIC (Serbie) estime que chaque être humain a droit à la santé et au bien-être, sans distinction de genre, race, âge ou de tout autre critère. La couverture sanitaire universelle est liée à d'autres problèmes comme les inégalités, la faim et la crise climatique. La démocratie est au cœur de la couverture sanitaire universelle. Il est du devoir des parlementaires de protéger le droit à la santé par le biais de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle. Ils doivent promouvoir la santé au plan local en échangeant directement avec la population et en la sensibilisant à ses droits. Les parlements doivent être un lieu de débat public et permettre à des groupes sociaux larges de contribuer au développement de la politique de santé. Une mesure prise par la Serbie concerne la création d'un groupe de travail interministériel sur les questions de santé. L'Assemblée nationale de Serbie a également examiné des projets de lois sur la santé et a proposé des amendements.

Mme U. HEINDORFF (Suède) déclare que chaque pays doit classer la couverture sanitaire universelle dans ses priorités. Le système de santé suédois vise à assurer des soins de qualité, de manière égale pour chaque personne, quelles que soient ses ressources. La Suède soutiendra certains amendements à la résolution proposés par d'autres pays. L'intervenante encourage les autres pays à appuyer les amendements proposés par la Suède, notamment un paragraphe supplémentaire sur la résistance aux antimicrobiens, phénomène provoqué par l'abus d'antibiotiques et qui représente une très sérieuse menace mondiale.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) constate que les dirigeants mondiaux ont pris d'importantes mesures, aux plans national et international, pour réaliser la couverture sanitaire universelle d'ici 2030. Toutefois, une contradiction entrave leurs efforts. D'une part, des progrès ont été accomplis en science, recherche médicale et traitements pharmaceutiques. D'autre part, des millions de personnes restent privées des services de base en matière de santé et de produits pharmaceutiques du fait des objectifs de rentabilité des multinationales. Les parlementaires doivent

renforcer les liens de coopération entre les organismes gouvernementaux et les prestataires de services médicaux. Certains groupes vulnérables doivent absolument être protégés, par exemple les personnes âgées, les enfants et les réfugiés. Une attention particulière doit être portée à la santé des femmes et aux droits en matière de procréation. Chypre vient de commencer à mettre en œuvre son premier système général de santé. Ce système permettra à chaque Chypriote d'accéder de manière libre et égale à des services de haute qualité, basés sur les principes d'universalité et de solidarité sociale. Si les progrès au plan national sont importants, une coopération internationale est également souhaitable. Il faut partager les meilleures pratiques et créer des liens de communication multidimensionnels.

Mme N. QOMARIEL ARIFIN (Indonésie) précise que 83 pour cent de la population indonésienne a accès aux soins médicaux. Les services de base sont garantis par la Loi sur la santé. La législation met l'accent sur l'équité et contraint le Gouvernement à allouer au secteur de la santé 5 pour cent du budget de l'État. L'Indonésie s'est en outre engagée en faveur de la couverture sanitaire universelle grâce à la création d'une agence de santé et de sécurité sociale. Son ambition est de réaliser une couverture totale d'ici décembre 2019. Un mécanisme de suivi et d'évaluation est également en place pour recueillir les avis de la population. Les parlementaires ont un important rôle à jouer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour améliorer la santé des citoyens.

M. S. PHETPANOMPORN (Thaïlande) constate que la Thaïlande a souvent été félicitée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour son système de santé. En dépit d'un faible revenu national brut par habitant, quasiment 100 pour cent de la population thaïlandaise a accès à des services médicaux. Cela montre que la couverture sanitaire universelle est possible et financièrement réalisable quels que soient les niveaux nationaux de revenu.

La réussite de la Thaïlande se fonde sur trois principes : l'équité, l'efficacité et l'engagement multipartite. La Thaïlande a réalisé l'équité en développant un système de santé accessible à tous. Elle espère améliorer l'efficacité en affectant à la promotion de la santé 15 pour cent du budget de la couverture sanitaire universelle. En outre, le pays encourage la participation de tous les acteurs, notamment des secteurs public, privé et de la société civile.

Il faut remarquer que la Thaïlande reconnaît, dans sa Constitution, la couverture sanitaire universelle et le droit à la santé. Elle vient d'adopter une loi sur les soins médicaux primaires.

La réalisation de la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 nécessite une forte volonté politique, un engagement financier pérenne, la participation de tous les acteurs et un sentiment d'adhésion. La Thaïlande réaffirme son engagement envers l'amélioration de la couverture sanitaire universelle, en mettant l'accent sur les populations vulnérables et marginalisées. Elle se tient prête à partager avec d'autres pays son savoir et son expérience.

Mme A. TALABANI (Iraq) précise que l'Iraq dispose d'un principe de droit définissant le droit à des soins de haute qualité sans discrimination. Toutefois, la résolution doit souligner l'importance de l'accès à des médicaments de haute qualité en plus des soins médicaux. Il faut lutter contre le problème de la contrefaçon ou du manque de qualité des médicaments vendus au marché noir.

M. W.Y. CHOI (République de Corée) estime que la couverture sanitaire universelle permet à tous de bénéficier de soins de haute qualité sans être financièrement accablé. En République de Corée, la Loi nationale sur l'assurance maladie couvre tous les Coréens quel que soit leur niveau de revenu. Il faut réformer les lois et les systèmes de santé pour que tous les citoyens aient les moyens d'accéder aux services de base. Les économies avancées doivent apporter une assistance technique aux pays à revenus faible et moyen, en particulier dans les domaines des médicaments, des vaccins, des diagnostics et des soins médicaux. Les parlementaires doivent jouer un rôle actif dans le suivi de la résolution.

M. N.A. CHEEMA (Pakistan) se déclare favorable au projet de résolution. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans le développement et la mise en œuvre des lois et politiques relatives à la couverture sanitaire universelle. Toutefois, les citoyens doivent adhérer aux mesures prises. Les parlementaires doivent rester sensibles aux besoins de la population et en tenir compte. Il est essentiel d'inclure les parlementaires dans les travaux sur le secteur de la santé. Avec leur aide, le secteur de la santé au Pakistan a obtenu de multiples succès. Il a, par exemple, maîtrisé la plus importante épidémie de dengue en une seule année. La résolution doit souligner la nécessité de partager les cas de réussite. Elle doit également mettre l'accent sur l'importance de la coordination avec les organismes onusiens, par exemple l'OMS. L'UIP doit créer un sous-groupe pour la coordination avec l'ONU.

M. A. NIYONGABO (Burundi) annonce que son pays a pris des mesures en faveur de la couverture sanitaire universelle. Par exemple, les enfants jusqu'à cinq ans ont accès à des services gratuits. Des services de maternité sont également disponibles. La couverture sanitaire est actuellement étendue aux personnes travaillant dans les secteurs ruraux et informels ainsi qu'aux personnes handicapées. La solidarité et la coopération internationales sont nécessaires pour réaliser la couverture sanitaire universelle d'ici 2030. Les pays en développement doivent bénéficier d'une aide publique au développement, indépendamment de toute considération religieuse ou politique. L'UIP doit insister sur ce point auprès des Nations Unies et d'autres organisations chargées du développement.

Mme D. O'NEILL (Australie) fait valoir que la carte Medicare garantit un accès universel aux soins médicaux en Australie. Avant l'entrée en vigueur de cette carte dans les années 70, les soins représentaient l'une des principales causes de faillite dans le pays. Toutefois, certains problèmes persistent en matière de coût pour l'accès universel aux soins. La couverture sanitaire universelle est, par exemple, souvent assimilée à une charge dans un budget et non à un investissement dans le capital humain. Les frais médicaux sont en augmentation en Australie. De plus, de nombreux pays développés ont recours à des spécialistes à l'étranger afin d'équilibrer leur budget. L'éducation peut jouer un rôle important et permettre aux spécialistes locaux de rester dans leur pays d'origine.

Autres problèmes : les grandes disparités qui existent dans l'accès aux soins entre ceux qui vivent sur la côte et ceux qui habitent dans des zones rurales ou distantes de l'Australie. Il est également essentiel de répondre aux besoins des peuples autochtones dans le monde, notamment en matière de spiritualité et de santé psychosociale. Enfin, il faut agir davantage en ce qui concerne la santé mentale, qui représente un thème prédominant dans tous les milieux.

Mme S. ISAYAN (Arménie) précise que la couverture sanitaire universelle n'implique pas la gratuité des soins mais signifie que les frais encourus ne dissuadent pas les gens d'utiliser des services médicaux. La couverture sanitaire universelle est un choix politique. La santé est un investissement fondamental dans le capital humain d'un pays. La mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle représente en particulier un défi dans les pays à revenus faible et moyen. Les gouvernements doivent redoubler d'effort pour étendre la couverture et consacrer au moins un pour cent du PIB aux soins primaires.

En dépit des progrès réalisés en matière de santé, 20 pour cent de la population arménienne n'a pas accès à des services de qualité du fait de difficultés financières. Parmi les mesures prises en Arménie, on peut citer l'augmentation de 30 pour cent de la rémunération des praticiens en soins primaires et le lancement d'un programme national de vaccination gratuite couvrant 90 pour cent des adultes et des enfants. Le pays espère également proposer un régime d'assurance maladie en 2022. Il existe plusieurs programmes publics de santé, par exemple pour le traitement des accidents ischémiques. Les parlements peuvent jouer un rôle crucial dans la mise en place de la couverture sanitaire universelle en votant des lois, en demandant des comptes au Gouvernement et en allouant des ressources.

M. D. MARIE (France) constate qu'environ la moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services médicaux et que 10 pour cent s'endettent en raison des coûts des soins. Il faut faire en sorte que toute la population puisse accéder aux services médicaux, notamment en matière de prévention, de traitement et de soins palliatifs. La France s'appuie constamment sur le système de sécurité sociale qu'elle a instauré en 1945. Les pays doivent s'assurer que tous leurs citoyens utilisent les services disponibles. Il est particulièrement important de mieux sensibiliser les personnes vulnérables, par exemple les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile, qui ne sont pas toujours informées de leurs droits. Les parlementaires doivent s'attaquer aux groupes anti-vaccins qui sapent les efforts en faveur de la couverture sanitaire universelle. La communauté internationale doit œuvrer de concert et se montrer solidaire pour réaliser la couverture sanitaire universelle. Une solution possible consiste à rechercher des financements internationaux, par exemple un prélèvement sur les billets d'avion.

M. M.S. BENMASSOUD (Maroc) estime que la politique sociale, notamment en matière de prestations médicales, doit être basée sur les principes de solidarité et de cohésion sociale. Les services médicaux doivent donc prendre en charge autant de citoyens que possible. L'une des priorités du Maroc est que chaque citoyen dispose d'un accès égal aux soins primaires. En 2002, le Parlement marocain a voté une loi sur la couverture sanitaire qui s'appuie sur deux principes fondamentaux. Tout d'abord, les personnes ayant un emploi à temps plein doivent être couvertes par l'assurance maladie. Ensuite, le système de santé doit bénéficier aux citoyens qui en ont le plus besoin. Le pays souhaite atteindre une couverture de 90 pour cent d'ici 2025.

Le représentant de la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO déclare qu'il souhaite lancer un cri d'alarme sur la très sérieuse situation de son pays. La maladie à virus Ebola fait des ravages dans l'Est et se propage dans les pays voisins. Les prestataires de services médicaux sont dans l'incapacité de se rendre dans certaines régions du pays en raison de l'insécurité liée à la présence de groupes armés. L'intervenant appelle la communauté internationale, notamment les parlementaires, à éradiquer cette maladie.

M. R. MUGUME (Ouganda) estime qu'il incombe aux parlementaires de contrôler la mise en œuvre du programme de développement, de s'assurer que le budget national est en adéquation avec les plans nationaux de développement et de voter des lois en faveur du développement. Le Parlement ougandais s'engage à réaliser la couverture sanitaire universelle dans le cadre de son programme de développement. Il met en particulier l'accent sur la santé de la mère et de l'enfant et sur celle du nouveau-né. Parmi les exemples de mesures prises, on peut citer la remise en état des unités de soins intensifs néonataux, la formation des professionnels de santé en matière de soins de base pour les nouveau-nés, la mise à disposition de services d'allaitement au Parlement et la mise en place de solides partenariats avec des organisations de la société civile.

Mme E.C. LUNA MORALES (Cuba) explique que le système de santé cubain propose des soins primaires à tous les citoyens. Pour Cuba, les soins médicaux primaires représentent des points d'accès à l'ensemble du système. Le pays essaie ainsi de traiter 70 pour cent des problèmes de santé au niveau primaire.

Cuba a mis en place un système de polycliniques et a adopté une approche centrée sur le médecin de famille. Médecins et infirmières vivent donc dans les communautés où ils sont utiles. Les méthodes cliniques et épidémiologiques sont également mises en avant. Ce système repose sur la promotion de la santé, la prévention des maladies, le dépistage précoce, le traitement, les soins palliatifs et la guérison. La population est encouragée à prendre en charge sa santé.

Cuba bénéficie de bons indicateurs de santé avec une faible mortalité infantile et l'une des plus longues espérances de vie au plan mondial pour les enfants. C'est également l'un des premiers pays au monde à éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Le pays cherche toutefois à améliorer encore son système en utilisant plus efficacement les ressources humaines, en planifiant les besoins et en assurant sa pérennité.

M. A. IBRAHIM (Ghana) précise que le Ghana a pris de nombreuses mesures en faveur de la couverture sanitaire universelle tout en mettant l'accent sur les soins médicaux primaires. Le pays a mis en place un régime d'assurance maladie qui a permis d'accroître l'espérance de vie. Ce régime présente toutefois des problèmes de pérennité. Suite à la création d'un hôpital dans presque chaque district et à l'augmentation du nombre de polycliniques, les infrastructures se sont améliorées. De nombreuses institutions de formation médicale ont également été créées.

D'autres actions ont été réalisées, comme le programme intitulé "Planting for Food and Jobs" qui vise à lutter contre le manque de nourriture. Les enfants, de la maternelle jusqu'au lycée, reçoivent une éducation gratuite dans laquelle on leur enseigne la propreté et l'hygiène corporelle. Une politique de reboisement est également appliquée pour lutter contre la crise climatique et ses conséquences sur la santé.

Le rôle des parlements en matière de santé consiste à demander des comptes au gouvernement, à assurer un financement adéquat et à voter et mettre en œuvre les lois nécessaires.

Mme E. DIENDA (Namibie) précise que la Namibie a créé un groupe visant à assurer le suivi de la santé des prisonniers, en particulier des prisonnières, qui représentent une population négligée. Un système de e-santé est également en place pour stocker l'historique de l'état de santé des patients. Ce système facilite l'obtention d'un traitement partout dans le pays. Les centres publics proposent des vaccinations gratuites pour tous, des traitements gratuits de la tuberculose, du cancer et du VIH/sida.

M. R. MAVENYENGWA (Zimbabwe) déclare que son pays travaille à la réalisation de la couverture sanitaire universelle d'ici 2030. Les populations des zones rurales sont les plus touchées par le manque de couverture sanitaire. Dans le cadre de sa stratégie nationale de santé, le Zimbabwe garantit la présence d'au moins deux médecins et deux infirmières dans chaque clinique de district. Il s'efforce également d'accroître, de 8 à 15 pour cent, le budget alloué au Ministère de la santé et de la protection de l'enfance. Un appel a été lancé pour la construction d'au moins 6 200 cliniques au cours des 5 prochaines années avec l'aide d'une ONG britannique. Les parlementaires ont alloué les fonds permettant de réaliser ces cliniques dans leurs circonscriptions. En outre, le Zimbabwe va bientôt recevoir 6 millions de dollars É.-U. pour lutter contre le VIH/sida. Il incombe au Parlement de suivre la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé, notamment en matière d'utilisation des fonds. La communauté internationale doit lever les sanctions illégales imposées au Zimbabwe car elles entravent ses efforts en faveur de la couverture sanitaire universelle.

M. W. AYENNEW (Éthiopie) indique que l'accès à la santé représente un enjeu majeur pour l'Éthiopie. Le Parlement a voté de nouvelles lois et réglementations visant à améliorer les services médicaux. D'autres facultés de médecine ouvrent dans le pays. Davantage d'hôpitaux et de cliniques sont construits dans des zones marginalisées afin de traiter plus de femmes et d'enfants. Il n'est pas possible de réaliser la couverture sanitaire universelle sans accès à l'eau potable. Le Parlement a donc alloué un budget supérieur à cette fin. Il est crucial que les citoyens et la société civile participent aux efforts de mise à disposition des soins médicaux primaires.

M. J. CALDERON (Organisation internationale pour les migrations (OIM)) déclare que le droit à la santé est fondamental pour tous les êtres humains, quel que soit leur statut juridique. La couverture sanitaire universelle répond non seulement au droit à la santé mais aussi aux droits de l'homme en général. Elle n'est cependant pas universelle si elle n'inclut pas les migrants, surtout ceux qui sont stigmatisés, marginalisés ou se trouvent dans des situations vulnérables. Le socle de la couverture sanitaire universelle repose sur la mise à disposition de soins médicaux primaires pour tous, y compris les migrants. Les services primaires doivent être garantis comme un minimum à tous les migrants. Les États doivent également faire en sorte que les mêmes droits et prestations bénéficient aux migrants comme aux ressortissants nationaux. La collaboration transfrontalière est essentielle pour la continuité des soins en ce qui concerne les maladies transmissibles et non transmissibles. Une approche multisectorielle est nécessaire afin d'impliquer non seulement le secteur de la santé mais d'associer également les politiques d'emploi et de protection sociale. La participation de la société civile est aussi importante. Les parlementaires doivent prendre en compte le potentiel positif des migrations en matière de développement, notamment en ce qui concerne la démarche en faveur de la couverture sanitaire universelle. Plus de 18 millions de professionnels de santé supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030 pour atteindre les ODD. Un recrutement international éthique et bien géré des professionnels de santé, associé à des contrats de travail efficaces et à l'engagement de la diaspora, peuvent renforcer la capacité des systèmes de santé.

M. O. HAMAYEL (Palestine) regrette que, en dépit du régime d'assurance maladie mis en place par la Palestine, les citoyens de son pays se heurtent à des difficultés d'accès aux soins imposées par les forces d'occupation. Des permis spéciaux sont, par exemple, nécessaires pour importer des équipements médicaux spécialisés qui sont soumis à des vérifications aux points de contrôle. Environ 740 professionnels de santé ont été blessés ou tués, l'année précédente, par les forces d'occupation. L'intervenant appelle les parlementaires dans le monde à aider les Palestiniens afin qu'ils bénéficient du droit fondamental à la santé. Dans la résolution, les co-rapporteurs doivent s'intéresser de près à la situation particulière de la Palestine.

M. M. ALHAIZAN (Arabie saoudite) déclare que son pays a défini une stratégie relative aux prestations médicales pour tous, sans discrimination, d'ici 2030, en particulier pour les plus vulnérables. Des indicateurs de qualité et de quantité sont en place afin d'évaluer la portée de la couverture sanitaire dans le pays. Suite aux efforts mentionnés ci-dessus, l'espérance de vie s'est accrue, pour passer de 70 à 74 ans, et les taux de mortalité infantile ont baissé. Plus de 31 millions de citoyens et 18 millions de visiteurs bénéficient des services médicaux du pays. Les professionnels de santé d'Arabie saoudite viennent également en aide aux pays voisins, notamment ceux subissant des catastrophes naturelles ou connaissant des conflits.

M. A. ALDEQBASI (Koweït) estime que l'accès aux soins médicaux constitue un droit de l'homme fondamental. La moitié de la population mondiale ne jouit pourtant pas de ce droit du fait de la pauvreté, de l'illettrisme, du manque de volonté politique et d'autres facteurs. Le Koweït bénéficie de meilleurs services nationaux de santé grâce aux efforts du Parlement et du gouvernement. Il finance également des projets dans des pays subissant des catastrophes naturelles. Les parlementaires ne doivent pas se contenter de faire des déclarations et d'adopter des résolutions. Ils doivent agir, notamment en faisant appliquer la législation.

La PRÉSIDENTE annonce que la Commission permanente va poursuivre la préparation du projet de résolution en plénière.

La séance est levée à 11 h 10.

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 17 h 05 sous la conduite de Mme A. Gerken (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission.

Préparatifs de la résolution intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*
(suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
(C-III/141/DR-cr)

La PRÉSIDENTE, insistant sur le partenariat étroit entre l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UIP, se dit enchantée d'accueillir son Directeur général à cette réunion, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus. L'OMS a fourni d'excellents conseils techniques tout au long de la préparation de ce projet de résolution (C-III/141/DR-cr) qui est maintenant présenté à la Commission. Le Dr Tedros joue lui-même un rôle de premier plan dans les efforts visant à s'assurer le concours plein et entier des parlementaires dans les travaux de l'OMS en faveur d'un monde sain. Elle invite ce dernier à s'adresser à la Commission.

Le Dr T.A. GHEBREYESUS (Directeur général de l'OMS), en présentant les étapes de la préparation du projet de résolution sur la couverture sanitaire universelle (CSU), indique que la signature du protocole d'accord entre l'OMS et l'UIP sur la coopération dans un certain nombre de domaines liés à la santé, y compris la CSU, a représenté une étape majeure. Un droit de l'homme qui doit être garanti à tous, la santé est une fin en soi ainsi qu'un moyen de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD). Elle aide à réduire la pauvreté, permet aux gens d'apprendre et de gagner leur vie et constitue un moteur de la croissance économique inclusive. Il s'agit également d'un investissement essentiel en faveur d'un monde plus sûr, dans la mesure où la fragilité des systèmes de santé favorise les épidémies qui provoquent d'importantes pertes en vies humaines et ont des effets socio-économiques néfastes. L'équité étant au cœur de la CSU, le fait que le projet de résolution mette l'accent sur l'égalité des sexes, y compris sur des questions essentielles relatives à la santé sexuelle et reproductive, est particulièrement apprécié. La formule la "santé pour tous" doit être très claire, aucune distinction n'est possible.

Le projet de résolution est également indispensable pour traduire dans les faits, essentiellement au moyen de soins de santé primaires, la déclaration politique détaillée sur la CSU adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019. Un changement d'orientation en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies incite par voie de conséquence à s'intéresser aux déterminants de la santé qui ne relèvent pas directement de ce secteur : l'air, la nourriture, l'eau, les conditions de travail et de vie. Une action coordonnée de tous les acteurs est nécessaire à cet égard, comme l'affirme le projet de résolution, qui appelle également l'OMS à apporter un appui coordonné et multiforme aux pays pour permettre l'instauration de la CSU. L'OMS s'est effectivement engagée à fournir un tel appui, qui sera encore davantage renforcé par ses travaux menés en collaboration avec d'autres organismes multilatéraux de santé au titre du Plan d'action mondial pour permettre à chacun de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, plan qui vise à accélérer les avancées réalisées en matière de cibles des ODD liées à la santé. L'OMS se dit impatiente de travailler avec les parlementaires en faveur d'une vision commune d'un monde dans lequel tout le monde bénéficierait du meilleur état de santé possible.

La PRÉSIDENTE remercie le Dr Tedros pour ses remarques et invite l'un des co-rapporteurs à présenter le projet de résolution, à la révision duquel le Comité de rédaction a travaillé de manière constructive et, ce faisant, a résolu de façon satisfaisante un certain nombre de questions complexes.

M. C. LOHR (Suisse), *co-rapporteur*, en présentant le projet de résolution révisé, fait savoir que le texte a pu être amélioré grâce à ces travaux. Il propose néanmoins de l'améliorer encore davantage, en supprimant la deuxième partie de l'alinéa 16 de sorte à conserver la démarche générale initialement liée aux déterminants de la santé en supprimant toute référence à des groupes spécifiques.

La PRÉSIDENTE dit qu'elle considère que la Commission souhaite approuver cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

M. C. LOHR (Suisse), *co-rapporteur*, propose en outre, par souci de cohérence avec le terme finalement adopté par l'OMS à l'issue d'un long débat, de remplacer, au paragraphe 13 du projet de résolution révisé, le terme "contrefait" par "falsifié".

Un délégué de la FRANCE, après avoir suggéré que les versions françaises des projets de textes soient également fournies à l'avenir dans un souci de clarté, précise que les termes "contrefait" et "falsifié" sont complémentaires en français. Il faudrait donc conserver les deux termes dans le texte afin d'éviter toute mauvaise interprétation des lecteurs de la version française.

M. Md.H. MILLAT (Bangladesh), *co-rapporteur*, explique que, si le terme "falsifié" a été proposé, c'est qu'il est désormais le seul terme utilisé en anglais eu égard aux produits médicaux.

La PRÉSIDENTE s'associe à la suggestion concernant les textes français et estime que l'introduction des deux termes dans le texte équivaut à un sous-amendement sur lequel la Commission doit voter.

Il est procédé à un vote à main levée sur le sous-amendement proposé.

Le sous-amendement proposé est approuvé.

La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite approuver le projet de résolution révisé, tel qu'amendé à l'oral, afin de le transmettre à l'Assemblée en vue d'une éventuelle adoption.

Il en est ainsi décidé.

d) Désignation d'un rapporteur à la 141^e Assemblée de l'UIP

La PRÉSIDENTE propose sa désignation pour présenter à l'Assemblée, au nom de la Commission, le projet de résolution approuvé.

Il en est ainsi décidé.

Préparatifs des Assemblées suivantes

a) Thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La PRÉSIDENTE affirme que sa délégation fait partie de celles qui ont présenté des propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission. Pour éviter tout conflit d'intérêts, elle invite M. A. Niyongabo (Burundi), membre du Bureau, à présenter les résultats de l'examen desdites propositions.

M. A. Niyongabo (Burundi) prend la présidence.

Le PRÉSIDENT précise que, lors de sa réunion tenue le matin même, le Bureau a examiné les propositions de thème d'étude émanant de la délégation du Kenya concernant le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de la délégation des Pays-Bas sur une législation visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et de la délégation de la Fédération de Russie portant sur les sanctions unilatérales. Sur demande de la Vice-Présidente de la Commission, membre de la délégation des Pays-Bas, il a présidé les discussions portant sur ces propositions afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Après ces discussions, le Bureau a décidé de recommander à la Commission d'approuver la proposition des Pays-Bas comme prochain thème d'étude à son ordre du jour.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) indique que la proposition présentée par sa délégation l'était en réalité au nom de presque 20 délégations représentant l'ensemble des groupes géopolitiques. Si la Vice-Présidente de la Commission n'a effectivement pas présidé les discussions sur ces propositions, elle a participé au vote décisif en sa qualité de membre du Bureau. Dans la mesure où la proposition des Pays-Bas l'a emporté par une voix, il n'est pas certain que l'on ait effectivement réussi à éviter un conflit d'intérêts.

Le PRÉSIDENT, confirmant que cinq des neuf membres du Bureau ont voté pour la proposition des Pays-Bas et que quatre ont voté pour la proposition présentée par la délégation russe, affirme que la Vice-Présidente a exercé son droit, en tant que membre du Bureau, de voter sur les propositions présentées. Il invite cette dernière à présenter la proposition des Pays-Bas à la Commission.

Mme A. GERKENS (Pays-Bas), présentant la proposition de sa délégation, indique qu'Internet a de nombreux avantages, mais qu'il facilite également la manipulation psychologique des enfants à des fins sexuelles dans l'optique d'inciter des mineurs, y compris au moyen d'incitations financières voire de chantage, à fournir des images indécentes d'eux-mêmes à des prédateurs en ligne. La diffusion en ligne de telles images est un problème croissant à l'échelle mondiale, contre lequel la législation actuelle n'est pas conçue pour lutter. Sa délégation a donc suggéré que la Commission devrait se consacrer à la préparation d'un projet de résolution portant sur cette question et garantissant qu'elle soit effectivement réglée grâce à l'élaboration d'une législation adaptée. L'oratrice et Mme J. Oduol (Kenya) ont confirmé leur volonté d'agir en qualité de co-rapporteurs, en cas d'approbation de la proposition. La délégation de la Thaïlande a accepté de nommer l'un de ses membres pour agir en qualité de troisième co-rapporteur.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) estime que les résultats du vote du Bureau sur les propositions montrent clairement qu'un conflit d'intérêts a joué dans la décision de recommander la proposition des Pays-Bas à la Commission, ce qui a entravé toute possibilité d'en apprendre davantage sur les autres propositions. La Commission est donc totalement dépendante de la décision du Bureau, ce qui ne représente pas un processus très démocratique.

Le PRÉSIDENT explique que le thème d'étude proposé par la délégation des Pays-Bas a été recommandé par le Bureau conformément aux dispositions pertinentes des Statuts et Règlements de l'UIP. Il donne lecture de l'article 19.2 du Règlement des Commissions permanentes, qui énonce que la Commission peut examiner une proposition qui n'a pas été acceptée par le Bureau. Il informe M. Kosachev qu'il a le droit, s'il le souhaite, de poursuivre dans cette voie, mais que la Commission respecte également les Statuts et Règlements en votant pour ou contre la proposition recommandée par le Bureau.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) lit à voix haute le texte de l'article 19.3 du Règlement des Commissions permanentes selon lequel si une Commission permanente se voit demander par un Membre de l'UIP d'examiner une proposition qui n'a pas été acceptée par le Bureau, elle décide en premier lieu de l'opportunité d'examiner ladite proposition. Puisque tel était le cas, il confirme qu'il souhaite que la Commission examine la requête présentée par sa délégation. Le Président doit donc demander à la Commission si elle souhaite examiner sa requête.

Le PRÉSIDENT demande à la Commission si elle souhaite examiner la demande de la Fédération de Russie. Dans l'affirmative, la Commission sera alors appelée à se prononcer entre la proposition présentée par les Pays-Bas et la proposition présentée par la Fédération de Russie. Comme suite aux demandes de clarification de Mme A. Talabani (Iraq) et d'un délégué du Qatar, les deux propositions sont projetées à l'écran.

Une déléguée de l'AFRIQUE DU SUD attire l'attention sur le règlement, qui prévoit que la première étape consiste à déterminer s'il est opportun d'examiner la proposition de la Fédération de Russie.

Une déléguée de la TURQUIE estime que pour procéder à un vote sur la proposition, la Commission doit en savoir plus quant à la teneur de la proposition présentée par la délégation russe.

Le PRÉSIDENT invite M. Kosachev à esquisser brièvement la proposition de sa délégation en matière de sanctions unilatérales. La Commission décidera ensuite si elle souhaite ou non l'examiner, en application de l'article 19.3 du Règlement des Commissions permanentes.

M. K. KOSACHEV (Fédération de Russie) accepte de présenter brièvement la proposition, étant entendu que, si la Commission décide ensuite d'examiner la proposition, il aura une autre occasion de faire un exposé plus approfondi. Il déclare que, en vertu du droit international, les sanctions doivent être autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Cependant, ces dernières années, des sanctions unilatérales ont été imposées de manière plus fréquente et ont engendré d'importantes conséquences humanitaires et autres, notamment pour la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable, dans les pays visés. Les sanctions unilatérales sont donc inadmissibles et, à ce titre, justifient une discussion au sein de l'UIP.

Il est procédé à un vote à main levée quant à savoir si la Commission examinera la proposition présentée par la délégation russe.

La Commission décide, par 23 voix contre 17, de ne pas examiner cette proposition.

Le PRÉSIDENT dit qu'il considère que la Commission souhaite adopter la proposition présentée par la délégation des Pays-Bas au sujet de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT croit également comprendre que la Commission souhaite approuver la désignation de Mme J. Oduol (Kenya), Mme A. Gerken (Pays-Bas) et d'un membre de la délégation de la Thaïlande en qualité de co-rapporteurs pour le thème d'étude adopté.

Il en est ainsi décidé.

Mme A. Gerken (Pays-Bas), Vice-Présidente de la Commission permanente, reprend la présidence.

b) Ordre du jour de la Commission à la 142^e Assemblée de l'UIP

La PRÉSIDENTE signale que, après une discussion sur les thèmes à examiner par la Commission à la session suivante, le Bureau recommande d'organiser un débat consacré à *L'influence d'Internet sur la démocratie*, sans que cela ne débouche sur une résolution, dans le cadre des suites à donner à la résolution de l'UIP intitulée *La démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour la vie privée et les libertés individuelles*, adoptée en 2015. À la lumière des discussions de suivi engagées sur ce dernier sujet lors de la précédente Assemblée tenue à Doha, il est suggéré que le débat devrait se concentrer sur les difficultés liées aux élections, à la désinformation et à l'incitation à la haine. La Présidente considère que la Commission souhaite approuver la recommandation du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

Divers

Élection d'un membre du Bureau

La PRÉSIDENTE rapporte que le Groupe Eurasie a informé le Secrétariat de l'UIP qu'il souhaite nommer M. E. Primakov (Fédération de Russie) pour remplacer l'ancien membre du Bureau de la République de Moldova, qui n'est plus parlementaire. Elle pense que la Commission souhaite approuver cette nomination.

Il en est ainsi décidé.

Déclaration à l'occasion du 30^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

La PRÉSIDENTE déclare avoir participé à un atelier intéressant organisé en marge de la présente Assemblée, consacré aux réalisations de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 30 ans après son adoption et aux défis actuels dans le cadre de sa mise en œuvre. Afin que la Commission fasse sienne la déclaration adoptée par cet atelier à l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention, elle invite l'un de ses membres à en présenter le texte.

Mme A.D. MERGANE KANOUTÉ (Sénégal) donne lecture du texte de la déclaration.

La PRÉSIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite faire sienne la déclaration.

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE, après les échanges de politesses habituelles, déclare la séance close.

La séance est levée à 18 h 10.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SÉANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 50 sous la conduite de M. J.I. Echániz (Espagne), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-I/141/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 140^e Assemblée de l'UIP à Doha (avril 2019)

Le compte rendu est approuvé.

Élections au Bureau de la Commission permanente

Le PRÉSIDENT annonce qu'il y a deux postes vacants au Bureau de la Commission permanente : un pour le Groupe arabe et l'autre pour le Groupe des Douze Plus. Le Secrétariat a reçu les candidatures de M. M.B.M. Al-Ahbab (Qatar) du Groupe arabe et de M. P. Dallier (France) du Groupe des Douze Plus. S'il n'y a pas de commentaires ou d'objections, le Président considérera que la Commission permanente approuve ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Information par le Président

Le PRÉSIDENT informe la Commission permanente que la séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire portera sur le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Les Conventions de Genève sont l'un des rares traités internationaux ayant été universellement ratifiés. Depuis leur adoption, elles ont contribué à sauver un nombre incalculable de vies et à réduire les souffrances dans des centaines de conflits armés. Prévue pour s'appliquer aux situations les pires, les Conventions de Genève préservent l'essentiel de notre humanité commune.

Rappelant que la résolution suivante de la Commission permanente traitera des changements climatiques, il déclare que l'UIP, conjointement avec le Sénat du Chili, tiendra une réunion parlementaire à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25) afin que les parlementaires puissent obtenir des informations de première main sur les principales questions abordées à la Conférence. Un document final dont l'avant-projet a été préparé par le rapporteur désigné par le Sénat du Chili, M. G. Girardi, sera adopté. Le projet est disponible sur le site web de l'UIP et l'application mobile de l'Assemblée. Les Membres de l'UIP sont invités à formuler des commentaires ou des observations sur le fond et la forme du document d'ici au 15 novembre 2019.

Enfin, l'UIP participera à la Semaine de la paix de Genève, qui se tiendra du 4 au 8 novembre 2019. Cet événement consiste en quelque 60 manifestations organisées par les différentes missions permanentes, des organisations internationales et des groupes de réflexion basés à Genève. L'UIP co-organisera une manifestation intitulée *Préparer l'avenir pour tous : justice climatique et consolidation de la paix*, qui sera, pour les co-rapporteurs de la Commission permanente, l'occasion de se familiariser avec les pratiques exemplaires et innovantes susceptibles d'être mentionnées dans la résolution.

Suivi de la résolution de 2014 intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*

Une vidéo est diffusée sur le Séminaire régional à l'intention des parlements du Pacifique sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui s'est tenu en septembre 2019 à Wellington (Nouvelle-Zélande). Le séminaire a été organisé conjointement par la Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande et l'UIP, avec la contribution financière du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et le soutien du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540.

Le PRÉSIDENT présente le modérateur de séance, M. A. Ware, Coordonnateur mondial du forum Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND).

Le MODÉRATEUR rappelle que la résolution intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements* a exhorté les parlements des pays dotés d'armes nucléaires (et leurs alliés) à collaborer avec leur gouvernement pour réduire le nombre d'armes nucléaires et accroître la transparence quant aux stocks d'armes nucléaires et aux budgets correspondants, à mettre en place des mesures de réduction des risques nucléaires et des mesures propres à renforcer la confiance, y compris lever l'état de haute alerte des armes nucléaires, et à supprimer la place ménagée aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. La résolution a aussi énoncé de nombreuses mesures pouvant être prises par tous les parlements pour faire du désarmement nucléaire une priorité et sensibiliser les citoyens à l'importance de l'élimination des armes nucléaires, notamment : veiller à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et participer activement à son examen, ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) afin de garantir son entrée en vigueur, négocier un traité interdisant la production de matières fissiles, et contrôler l'application de tous les accords internationaux juridiquement contraignants relatifs aux armes nucléaires. La résolution a également préconisé la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, et l'ouverture de négociations sur une convention visant à interdire et à éliminer totalement les armes nucléaires. Pour aider les parlementaires à mettre en œuvre la résolution, le Plan d'action parlementaire pour un monde exempt d'armes nucléaires a été lancé à la 137^e Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie).

Depuis l'adoption de la résolution, des progrès notables ont été réalisés, notamment la tenue annuelle de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, l'adoption du Plan d'action global commun (accord sur le nucléaire iranien) et l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). En 2018, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a affirmé que les armes nucléaires constituaient une violation du droit à la vie, et l'Assemblée générale a décidé d'organiser une conférence pour promouvoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Malgré ces avancées positives, des revers ont également été enregistrés, notamment le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, et le retrait des États-Unis et de la Fédération de Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI). Le budget consacré à l'armement nucléaire au niveau mondial a augmenté pour passer à 100 milliards de dollars É.-U. par an.

Il présente les intervenantes : Mme E. Whyte Gómez, Représentante permanente du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, qui, en sa qualité de Présidente de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires, a mené avec succès les négociations relatives au traité historique qu'est le TIAN, et Mme E.G. Tudor (Chef de la Section de l'information à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – OTICE).

Mme E. WHYTE GÓMEZ, *intervenante*, explique que le thème du débat général de la présente Assemblée, intitulé *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*, constitue un bon cadre pour examiner les progrès réalisés quant à la mise en œuvre de la résolution sur un monde exempt d'armes nucléaires. Les armes nucléaires existent, et leur impact potentiel est plusieurs milliers de fois supérieur à celui de l'armement qui avait été employé à Hiroshima et Nagasaki. De telles armes sont incompatibles avec la vie humaine, pourtant le risque qu'elles soient utilisées – risque découlant de décisions tant réfléchies que prises sur la base de mauvais calculs – est de plus en plus élevé. Les investissements dans l'armement, en particulier dans la modernisation des arsenaux nucléaires, privent de ressources le développement et la coopération internationaux. Les parlementaires doivent célébrer la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui a lieu le 26 septembre.

Les armes nucléaires constituent l'un des plus grands problèmes que connaît l'humanité. Les législations nationales doivent refléter les besoins des personnes. Il convient d'examiner si les humains ont la capacité de gérer la technologie qu'ils ont eux-mêmes élaborée. Un processus lancé en 2010 a abouti à l'adoption du TIAN en juillet 2017.

En 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa première résolution, qui était vouée à jeter les bases d'un monde exempt d'armes nucléaires. Soixante-trois ans plus tard, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des pays ayant renoncé complètement aux armes nucléaires. Et pourtant, si certains s'efforcent de réduire leurs stocks d'armes, d'autres continuent de développer leur arsenal. En dépit de l'augmentation du nombre de ratifications du TICE, l'établissement des normes a connu des revers, en particulier le retrait des principaux États dotés d'armes nucléaires du Traité FNI et de l'accord sur le nucléaire iranien. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour accélérer l'entrée en vigueur du TICE.

Certains fléaux humains, tels que l'esclavage, le colonialisme, l'apartheid et l'utilisation d'armes chimiques, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions ont été éradiqués de la société. Leur interdiction a été la première étape pour leur retirer toute légitimité et susciter des changements d'attitude – changements qui ont pris des décennies. Le TIAN énonce une interdiction stricte et complète de toute une gamme d'activités faisant partie du cycle de la vie des armes nucléaires. En ratifiant le TIAN, les États se sont engagés à ne pas mettre au point, mettre à l'essai, stocker, posséder, utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. L'adoption du TIAN a été une étape fondamentale, qui a permis à 122 États d'affirmer que les armes nucléaires n'étaient pas légitimes en termes de sécurité au XXI^e siècle.

Le TIAN comble un vide en droit international identifié par la Cour internationale de justice en 1996. Il exhorte les États dotés d'armes nucléaires à respecter certaines obligations légales, notamment démanteler et détruire leur arsenal nucléaire et éliminer ou reconverter irréversiblement toutes les installations liées aux armes nucléaires, sous le contrôle d'une autorité internationale compétente. Le TIAN a été spécifiquement relié au cadre juridique préexistant de caractère international. Il contient des dispositions novatrices sur l'assistance aux victimes et appelle à une coopération internationale.

La volonté politique, le dialogue et la coopération sont trois éléments indispensables pour parvenir à des accords sur les programmes de désarmement nucléaire. Des idées et des mesures novatrices accompagnées d'un leadership politique sont nécessaires pour mobiliser l'action en faveur de l'élimination des armes nucléaires. L'histoire montre que rien ne dure éternellement : la guerre nucléaire aura une fin. La question est de savoir si l'humanité peut maîtriser la technologie qu'elle a elle-même élaborée, ou si c'est la technologie qui éliminera son créateur. Il y a un choix à faire. Chaque effort est un pas dans la bonne direction. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le Traité entre en vigueur.

Mme E.G. TUDOR, *intervenante*, déclare que l'Assemblée de l'UIP, en particulier par l'intermédiaire de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, endosse depuis de nombreuses années un rôle de chef de file en adoptant des résolutions sur la non-prolifération des armes nucléaires et le désarmement nucléaire. Cette contribution aide à maintenir l'élan vers une interdiction des essais nucléaires au niveau mondial. Les parlements jouent un rôle clé en matière de contrôle des armes, de non-prolifération et de désarmement au niveau international, surtout par la ratification de traités internationaux et la promulgation de lois en vue de leur mise en œuvre. Les parlementaires expriment la volonté et les souhaits de leurs électeurs. Ils sont pratiquement les mieux placés pour promouvoir l'interdiction des essais nucléaires. Elle exhorte la communauté parlementaire mondiale à avoir le TICE à l'esprit à chaque fois que les questions du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires sont à l'examen.

L'OTICE œuvre sans relâche à l'universalisation du TICE. Le nombre de signatures s'élève à 184, dont 168 ratifications. Il s'agit de l'une des conventions sur le contrôle des armes les plus respectées de tous les temps. C'est un élément essentiel du cadre mondial de non-prolifération et de désarmement, sans lequel les essais nucléaires se seraient probablement poursuivis. Pourtant, le TICE n'est pas encore entré en vigueur. Huit pays énumérés dans l'Annexe II au Traité doivent encore le ratifier : Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Pakistan et République populaire démocratique de Corée. Alors que l'attention reste souvent braquée sur ces ratifications, chaque nouvelle signature est un pas en avant qui mérite d'être salué. L'OTICE poursuit ses travaux sur le renforcement de la confiance, l'éducation et la sensibilisation auprès des États visés à l'Annexe II en vue de créer un environnement les incitant à signer et à ratifier le Traité.

Le régime de vérification du TICE est transparent, efficace et non discriminatoire. Il est fondé sur trois piliers complémentaires : un système de surveillance international, qui recherche tout signe d'explosion expérimentale d'une arme nucléaire dans le monde, un centre international de données, qui collecte des données et élabore des produits à l'intention de tous les États signataires quasiment

en temps réel, et un processus d'inspection sur place. Alors que le système de suivi et le centre de données sont déjà en fonctionnement, les inspections sur place ne commenceront qu'une fois le TICE entré en vigueur.

Le régime de vérification est à l'œuvre dans le monde entier vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui représente un investissement de 1 milliard de dollars É.-U. Une fois terminé, il comprendra 337 installations de surveillance soutenues par une installation mondiale de communication et de traitement des données. Il a fourni des données fiables et précises en temps opportun aux États signataires à la suite de chaque essai nucléaire annoncé effectué par la République populaire démocratique de Corée – le seul pays à avoir procédé à un essai nucléaire au XXI^e siècle. Les données du régime de vérification sont aussi de plus en plus utiles à des fins civiles et scientifiques, comme les alertes au tsunami ou la surveillance du climat. Aucun État ne peut établir ou administrer un tel système à lui seul. De fréquents contacts avec la communauté scientifique, notamment dans le cadre de la conférence biennale Science et technologie, permettent à l'OTICE de rester à la pointe des connaissances scientifiques. L'Organisation se prépare également à l'entrée en vigueur en renforçant ses capacités d'inspection sur place. L'OTICE a récemment inauguré son centre permanent de formation et de soutien technologique.

La prochaine Conférence des parties chargée d'examiner le TNP (Conférence d'examen), qui a lieu tous les cinq ans, se tiendra en 2020. Elle sera l'occasion de faire le bilan des engagements mondiaux en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. La volonté d'aboutir à une interdiction totale des essais d'armes nucléaires est inscrite dans le préambule du TNP. Le TICE joue depuis longtemps un rôle fondamental dans l'examen du TNP. À mesure qu'approche la Conférence d'examen, l'heure n'est pas au pessimisme. Un des principaux objectifs doit être de préserver l'intégrité des institutions et des instruments déjà en place et de renforcer le niveau de confiance qui les entoure. Le TICE doit être renforcé par la Conférence d'examen, et les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. Alors que les capacités de l'OTICE ont déjà prouvé que beaucoup de progrès ont été réalisés, la complaisance n'est pas de mise. Le statu quo – cette situation où un certain degré de sécurité a été atteint grâce à un traité appliqué mais pas pleinement entré en vigueur – ne saurait se substituer à un engagement juridique mondial véritablement contraignant.

Débat

M. B. RAJIĆ (Slovénie) dit qu'un monde exempt d'armes nucléaires ne peut se bâtir que par un désarmement progressif et le respect du TNP. En dépit de son engagement en faveur de la non-prolifération nucléaire, le Gouvernement de la Slovénie n'a pas adhéré au TIAN, un traité qu'il n'estime pas conforme au TNP ou à la politique de dissuasion nucléaire de l'OTAN. Le Gouvernement de la Slovénie est résolu à maintenir les régimes internationaux efficaces de contrôle des armes, de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive, et il considère comme particulièrement regrettables les violations du Traité FNI et l'incapacité des parties à parvenir à un accord et à s'y conformer pleinement. La mise en œuvre de l'accord sur le nucléaire iranien est cruciale pour la non-prolifération nucléaire en général et pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient en particulier. Malgré le retrait des États-Unis, la République islamique d'Iran doit maintenir l'accord "en vie" en continuant de respecter ses engagements. Les parlements, en tant que législateurs, ont un rôle important à jouer dans le désarmement, et ils doivent garder à l'esprit leur responsabilité dans la préservation de la paix mondiale.

M. J. KRABAL (Assemblée parlementaire de la Francophonie – APF) explique que la paix est instable et ne saurait être considérée comme acquise. Il est indispensable de maintenir un dialogue constant. Le rôle des parlementaires à cet égard est crucial, et leur tâche est immense pour faire en sorte que l'histoire ne se répète pas. Les parlements doivent réaffirmer que la paix et la stabilité ne pourront être atteintes sans parvenir au préalable à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Ils doivent veiller à ce que les traités internationaux soient signés, ratifiés et mis en œuvre. Le manuel de l'UIP intitulé *Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires* peut fournir de précieux conseils en la matière. Alors que l'APF fait tout son possible pour promouvoir le désarmement, la communauté internationale dans son ensemble peut faire plus et doit être unie dans ses efforts pour transmettre les valeurs de paix et de souveraineté des États. Il faut promouvoir la signature et la ratification du TNP et veiller à ce que la non-prolifération ait lieu dans le cadre d'une approche multilingue. Les parlements doivent utiliser leur voix plurielle mais unie pour diffuser le message selon lequel la paix est la seule chose qui mérite d'être soutenue.

Mme S. LUCAS (Afrique du Sud) déclare que les dévastations humaines et écologiques causées par des décennies d'essais nucléaires sont bien connues et se font encore sentir. Les guerres, les violences et les persécutions, qui ont déraciné et déplacé 65 millions de personnes dans

le monde, doivent constituer des motivations suffisamment fortes pour bâtir un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud, en tant que signataire du TIAN, a volontairement démantelé son programme d'armement nucléaire et reste fermement convaincu que la seule solution au problème est l'élimination totale des armes nucléaires. Il est inacceptable qu'une poignée de pays conservent des arsenaux et des stocks d'armes nucléaires dans le cadre de leur stratégie de défense et de sécurité, tout en croyant que les autres pays sont à leur merci. L'explosion de ces armes, en particulier par des acteurs non étatiques, causerait un véritable désastre. En conséquence, tous les États doivent signer et ratifier le TIAN, et les parlements doivent légiférer et consacrer davantage de ressources au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. L'utilisation de milliards de dollars pour la construction d'armes et d'infrastructures militaires est absolument inacceptable quand, en parallèle, les menaces des changements climatiques, de la pauvreté, des inégalités et de l'injustice ne cessent de croître. L'Afrique du Sud continuera de faire un usage pacifique des technologies nucléaires à des fins de développement socio-économique. Il faut prêter attention à la situation des parlements qu'on empêche de ratifier les traités internationaux interdisant les armes nucléaires. Il convient de réfléchir à la manière de les aider et de les soutenir.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) explique que le Gouvernement de la Thaïlande est pleinement attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il fait tout son possible pour promouvoir et préserver la paix et la sécurité dans la région de l'Asie du Sud-Est, notamment par la mise en œuvre du Traité de Bangkok, qui vise à établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et offre un fondement juridique au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Bien que le TNP ait été la pierre angulaire du désarmement pendant 50 ans, des tensions accrues entre États mettent à mal sa pertinence. La communauté internationale doit unir ses efforts pour faire en sorte que le TNP soit mis en œuvre d'une manière globale et équilibrée. L'adoption du TIAN a été une étape cruciale. La Thaïlande est l'un des premiers États à l'avoir signé et ratifié. Le soutien des parlements sera crucial pour progresser dans la réalisation des objectifs du TIAN et favoriser son entrée en vigueur. L'Assemblée nationale de Thaïlande a adopté l'arsenal législatif nécessaire à la ratification du TICE.

M. A. KLIMOV (Fédération de Russie) estime que les préoccupations concernant la sécurité nucléaire sont bien justifiées. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a mis fin unilatéralement à l'accord sur le nucléaire iranien, prévoit de stocker des missiles dans l'espace, et cherche à se départir de ses engagements internationaux en matière de non-prolifération nucléaire. La Fédération de Russie, en tant qu'État doté d'armes nucléaires, souligne l'importance de respecter les traités sur le contrôle international des armes, le désarmement et la non-prolifération, et accorde une priorité particulière au respect du Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), conclu en 2010 entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. L'administration russe espère la poursuite du dialogue russo-américain sur le contrôle des armes, qui a repris à Genève en juillet 2019. La mise en œuvre du TNP demeure une priorité majeure pour la Fédération de Russie. Malgré l'adoption de 14 résolutions de l'UIP sur le désarmement nucléaire, les parlementaires doivent toujours appuyer les mesures visant à prévenir toute nouvelle escalade des tensions et la perte du contrôle sur les armes. La coopération entre toutes les parties prenantes est essentielle pour préserver une stabilité stratégique. Il n'y a aucune raison pour que les armes nucléaires ne puissent être retirées du territoire de tous les États. Des efforts diplomatiques efficaces doivent être déployés à cette fin.

M. A. AL-KINANI (Iraq) indique que le TIAN est le premier instrument juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires. Les États qui l'ont signé et ratifié sont fiers de leur geste. Chaque État doit respecter le Traité et rester attaché à sa mise en œuvre. Un soutien politique est nécessaire pour progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires. Le Moyen-Orient est dévasté par les guerres et les conflits. La communauté internationale doit, dans son ensemble, s'efforcer de parvenir à la paix par le désarmement.

Mme K. KARUNANIDHI (Inde) déclare que le Gouvernement de l'Inde reste attaché à un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement peut être réalisé par le biais d'un processus échelonné garanti par un engagement universel et un cadre multilatéral convenu. Un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires est nécessaire pour renforcer la confiance et réduire l'importance des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. La prolifération des armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matières, équipements et technologies connexes font peser en permanence une grave menace sur la sécurité internationale. En Inde, un solide régime national de contrôle des exportations a été mis en place pour prévenir et combattre la prolifération. La communauté internationale doit empêcher les terroristes et les acteurs non étatiques de se procurer

des armes de destruction massive. Dans cette optique, depuis 2002, l'Inde a déposé plusieurs résolutions sur la question, qui ont été adoptées par consensus à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Inde participe et adhère à plusieurs régimes multilatéraux de contrôle des exportations et coopère aux listes de contrôle du Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN). Elle se dit prête à entamer des négociations sur une convention générale relative aux armes nucléaires et appuie l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. La clé pour surmonter les menaces à la paix et à la sécurité mondiales est un multilatéralisme digne de ce nom.

M. M. AL MEHRZI (Émirats arabes unis) rappelle que plus de 70 ans se sont écoulés depuis la première utilisation d'armes nucléaires dans des guerres – utilisation dont l'impact sur l'environnement et l'humanité a été catastrophique. Tous les cadres pertinents doivent être utilisés pour faire en sorte qu'un terme soit mis à la prolifération de ces armes. Une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire nécessite de la transparence et l'adoption de politiques claires en matière de non-prolifération des armes nucléaires et de désarmement. Le Gouvernement des Émirats arabes unis considère qu'il est particulièrement important d'adhérer à des traités internationaux en la matière. En conséquence, il s'est engagé à garantir une totale transparence dans le cadre de son utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux lignes directrices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Un programme national de développement de l'énergie nucléaire comme source d'énergie propre est mis en œuvre en vue de satisfaire la demande d'énergie tout en réalisant les Objectifs de développement durable (ODD). Les parlements doivent conjuguer leurs efforts pour favoriser le désarmement et veiller à ce que l'énergie nucléaire ne soit employée qu'à des fins pacifiques.

M. Y. AOYAGI (Japon) estime que le TNP est le socle qui permettra de bâtir un système international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Lors de la Conférence des parties chargée d'examiner le TNP, qui se tiendra en 2020, le Japon prévoit d'organiser un dialogue de haut niveau sur le renforcement de la transparence et de la compréhension entre les États dotés d'armes nucléaires. L'efficacité du TNP doit être garantie. Le Gouvernement du Japon n'a pas participé aux négociations sur le TNP, ce qui a déçu beaucoup de Japonais. La politique diplomatique du Japon sur cette question a soulevé des doutes quant à son engagement vis-à-vis de l'élimination des armes nucléaires, alors qu'il est le seul pays à avoir subi les conséquences des bombes atomiques. Le rôle des parlementaires consiste aussi à mettre en question les politiques diplomatiques de leur gouvernement. Le Parlement du Japon est en grande partie favorable à l'abolition totale des armes nucléaires.

M. A. AL AMRI (Oman) indique que, si les pays qui possèdent des armes nucléaires se sentent protégés, le reste de la planète est menacée par l'existence même de ces armes. Oman, en tant qu'État partie au TNP, préconise un dialogue constructif comme unique moyen d'aller de l'avant. L'absence de dialogue ouvre la porte aux guerres dévastatrices. La communauté internationale doit utiliser toutes les instances à sa disposition pour unir ses efforts afin d'entamer des négociations directes, dans un esprit constructif. Les États qui continuent de développer leur arsenal nucléaire finiront par se trouver dans une situation de conflit. La seule solution est un monde exempt d'armes.

M. A.D. GHEORGHE (Roumanie) rappelle que, pendant la guerre froide, le monde a évité de justesse une catastrophe nucléaire. L'ensemble de l'humanité doit tendre vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires afin de garantir un avenir de paix. L'inexécution des instruments convenus sur le plan international en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires montre qu'il reste beaucoup à faire. La prolifération nucléaire demeure l'une des plus grandes menaces pesant sur la paix mondiale et la vie sur Terre. Il incombe aux parlementaires de jeter des ponts entre les nations pour élaborer une politique mondiale unifiée de non-prolifération nucléaire. La Roumanie demeure résolument engagée en faveur d'un véritable désarmement multilatéral, dans le cadre d'une coopération renforcée avec les États dotés d'armes nucléaires et au moyen d'un examen minutieux de l'environnement international de sécurité. Le TNP reste le meilleur outil pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être progressif et collectif et tendre vers le but ultime de la mise en œuvre pleine et entière de tous les traités et accords de non-prolifération. Une interdiction des essais nucléaires au niveau mondial est fondamentale. Les parlementaires doivent insister auprès de leur gouvernement et faire entendre leur voix à l'échelle internationale pour prôner un monde exempt d'armes nucléaires, construit sur le respect de l'éthique, du dialogue et de la coopération.

Mme A. SHKRUM (Ukraine) explique que la résolution adoptée par la Commission permanente en 2014 a été le premier appel lancé aux parlements pour promouvoir le désarmement nucléaire. Il est toujours préférable de prêcher par l'exemple, aussi l'Ukraine a-t-elle signé et ratifié le TICE et

renoncé de son plein gré à l'un des plus gros arsenaux nucléaires du monde, qui comprenait 176 missiles balistiques intercontinentaux et des bombardiers stratégiques capables de transporter des armes nucléaires, en échange de garanties de paix, de sécurité et d'intégrité territoriale offertes par d'autres États dotés d'armes nucléaires tels que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Depuis, l'un de ces États a envahi l'Ukraine et annexé la Crimée. Un tel mépris pour les accords internationaux n'encourage pas les autres États à renoncer à leurs armes. Les garanties de paix et de sécurité offertes dans le cadre d'accords multilatéraux doivent être respectées par la communauté internationale. Il convient de sanctionner les États qui violent ces accords.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) explique que, dans un souci de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires, le Zimbabwe participe activement à des forums internationaux et à des ateliers régionaux pour promouvoir la mise en œuvre de traités internationaux sur les armes chimiques, biologiques et nucléaires. Pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Gouvernement du Zimbabwe encourage les sept États africains qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE. Le fait que le Zimbabwe ait ratifié le TICE est la preuve de son attachement au désarmement nucléaire. Le Zimbabwe a participé à une réunion régionale à Dar es Salaam, qui prônait l'abolition totale de toutes les armes de destruction massive. Des pays d'Afrique orientale et australe, dont le Zimbabwe, demandent l'instauration d'un traité international interdisant la production de matières fissiles et autres dispositifs explosifs nucléaires.

M. S.A. ARBAB (Pakistan) informe que le Pakistan appelle de ses vœux l'universalisation du TNP. Dans l'esprit de l'article 6 du traité, le Pakistan a toujours poursuivi l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, qui serait défini dans le cadre de la Conférence du désarmement. Son Gouvernement a toujours appuyé le TICE et participe activement aux négociations en la matière. Le Pakistan a constamment prôné l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, il a émis une déclaration renonçant à l'acquisition ou à la fabrication d'armes nucléaires, et il a exhorté tous les États de la région à adhérer au TNP. Le Pakistan a également proposé d'organiser une conférence régionale sur la non-prolifération nucléaire. Toutefois, les efforts seront vains si les différends de longue date entre les nations ne sont pas résolus.

M. B. QASIM (Palestine) déclare que l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires est un objectif noble. La Palestine plaide pour un soutien en faveur de tous les accords et traités internationaux sur le désarmement nucléaire et l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La Palestine est particulièrement exposée puisqu'elle est occupée par un État doté d'armes nucléaires qui ne respecte pas le droit international. La mise en œuvre pleine et entière du TNP est indispensable.

M. M. ALBOAINAIN (Bahreïn) indique que les parlements ont un rôle vital à jouer pour libérer le monde des armes nucléaires. Le TICE et le TNP constituent la pierre angulaire des efforts de désarmement déployés par la communauté internationale. Les parlementaires jouent un rôle important en termes de coopération avec d'autres intervenants pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires. Bahreïn est partie à plusieurs accords et instruments internationaux relatifs au désarmement. Le fait que plusieurs États dotés d'armes nucléaires ne respectent pas leurs engagements est une source de préoccupation. La République islamique d'Iran doit procéder à son désarmement afin qu'une zone exempte d'armes nucléaires soit établie au Moyen-Orient. Il est particulièrement regrettable que des États cherchent encore des moyens de poursuivre leurs efforts d'armement nucléaire.

M. M.B.M. AL-AHBABI (Qatar) affirme que de plus en plus de pays cherchent à acquérir des armes nucléaires. La communauté internationale doit unir ses efforts pour contrecarrer cette tendance et bâtir un monde exempt de toute arme de destruction massive. La clé du désarmement est la prévention des conflits. En effet, les États se sentent plus en sécurité lorsqu'ils sont en possession d'armes. Il convient de déployer conjointement des efforts constructifs pour trouver une solution. La prolifération de ces armes se perpétue : si, à l'instar d'Israël, un État possède plus de 100 armes nucléaires, ses pays limitrophes chercheront également à en obtenir en guise de protection.

M. M. KAVAKEBIAN (République islamique d'Iran) affirme que le moyen le plus concret d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires est de respecter les dispositions du TNP. Appuyer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ouvrira la voie au reste du monde. Malheureusement, les progrès en la matière font cruellement défaut. Israël a l'audace de poursuivre son programme illégal d'armement nucléaire, avec le soutien des États-Unis d'Amérique, menaçant ainsi gravement non seulement d'autres États mais aussi la paix et la sécurité internationales. Israël détient un triste record en matière de crimes, et le fait qu'il possède des armes nucléaires constitue

une menace importante. Les décisions unilatérales prises par les États-Unis, telles que le retrait illégal du Plan d'action global commun, compromettent également la sécurité mondiale. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a interdit la fabrication, la possession et l'utilisation de tout type d'arme nucléaire et d'autres armes de destruction massive. Les parlementaires doivent promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires en nouant un dialogue multilatéral, en faisant connaître les dangers de ces armes et en vantant les mérites de leur élimination totale. Le Parlement de la République islamique d'Iran est disposé à coopérer en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires et de rendre le monde meilleur et plus sûr. Enfin, il exhorte Bahreïn à ne se lancer dans aucune politique qui viserait à couvrir la menace de l'arsenal nucléaire israélien.

M. M.E. CHARBONET MARTELL (Cuba) déclare que le peuple cubain est heureux de vivre dans la première zone densément peuplée du monde qui soit exempte d'armes nucléaires. Le désarmement ne saurait être soumis à conditions. La seule garantie que les armes nucléaires ne seront plus utilisées est leur élimination totale. L'application sélective et isolée de dispositions sur la non-prolifération ne sera pas efficace. Il est indispensable de mettre en œuvre des programmes de désarmement globaux et adaptés aux réalités actuelles. L'acquisition d'armes nucléaires détourne des ressources au détriment d'autres nécessités socio-économiques, telles que l'élimination de la pauvreté, l'éducation et les soins de santé.

Mme E. WHYTE GÓMEZ, *intervenante*, se félicite des demandes de reprise du dialogue. Ce dialogue doit être honnête et avoir lieu entre les pays dotés et non dotés d'armes nucléaires. Le rôle des parlements est essentiel. Il consiste non seulement à établir des normes nationales mais aussi à exercer une fonction de contrôle et à soutenir les approches multilatérales. Certains gouvernements reviennent sur leurs engagements. La communauté internationale doit réfléchir à des manières pacifiques de répondre au retrait des accords multilatéraux par certains États et de promouvoir le dialogue. Le TIAN est entièrement aligné sur les mécanismes de désarmement existants, notamment les obligations légales énoncées dans le TNP et le TICE.

Le MODÉRATEUR remercie tous les participants et les intervenantes invitées pour leur contribution au débat et les mesures qu'ils prennent pour mettre en œuvre la résolution de 2014. L'OTICE se réjouit à la perspective de poursuivre ses travaux avec la communauté parlementaire mondiale en vue de faire progresser le programme de désarmement.

Réunion-débat sur le thème *Criminalisation du blanchiment d'argent*

Le PRÉSIDENT informe que le Fonds monétaire international (FMI) estime qu'entre deux et cinq pour cent du PIB annuel mondial est généré par la criminalité, dont les plus grandes sources sont la fabrication et le trafic de drogue, le trafic d'armes, la traite des personnes, la corruption, la fraude, l'extorsion, les enlèvements et le vol. Le blanchiment d'argent a des conséquences sociales et économiques inimaginables : il renforce l'économie souterraine, compromet le système financier international et crée des problèmes en termes de crédibilité et de transparence. Cette pratique encourage également le crime car elle permet à des criminels d'utiliser et d'exploiter concrètement leurs fonds illégaux et de faire des bénéfices légitimes en réinvestissant leurs fonds illégaux dans des activités légitimes. Enfin, le blanchiment d'argent nuit au développement humain, à la sécurité internationale et aux économies nationales. Il sape l'intégrité des systèmes financiers, réduit les recettes fiscales de l'État et affaiblit le contrôle des gouvernements sur l'économie.

Deux orateurs principaux vont prendre la parole : Mme J. Jolic, Chef de l'unité États membres et voisins à la Division de la criminalité économique et de la coopération, Département de l'action contre la criminalité, Conseil de l'Europe, et M. A. Odat, Responsable de la Commission des affaires juridiques et Vice-Président du Conseil des droits de l'homme, Jordanie.

Mme J. JOLIC, *oratrice principale*, explique que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme international sont des problèmes majeurs pour les parlements du monde compte tenu de leur ampleur au niveau international et de leurs conséquences sur les sociétés. Des systèmes financiers sont détournés pour faire paraître légitimes des gains acquis de façon illégale. Une telle pratique ne peut être empêchée qu'à travers une coopération, qui nécessite une certaine harmonisation des cadres juridiques. Plusieurs normes et instruments internationaux traitant de divers aspects du crime organisé contiennent des dispositions sur la criminalisation du blanchiment d'argent.

Un examen rapide des législations nationales a fait ressortir des lacunes concernant les infractions principales énumérées dans la loi. La coopération s'avère difficile lorsque l'infraction principale est commise dans un pays et que le blanchiment a lieu dans un autre. Les législations divergent en ce qui concerne les éléments constitutifs d'un acte de blanchiment et les éléments de

preuve dudit acte. Dans certains pays, les affaires de blanchiment nécessitent une preuve de l'infraction principale pour pouvoir être jugées. Dans d'autres, une déclaration de culpabilité de ladite infraction est requise. Dans d'autres pays encore, il suffit qu'une procédure judiciaire soit lancée. Ces critères posent problème lorsque la juridiction dans laquelle le blanchiment a eu lieu requiert un procès pour l'infraction principale, alors que, dans la juridiction où ladite infraction a été commise, aucune procédure de ce type ne saurait être entamée. Dans les cas d'autoblanchiment, où l'auteur de l'infraction principale est également l'auteur du blanchiment, la tendance consiste à juger la première infraction plutôt que la deuxième. En l'espèce, l'absence de preuve de l'infraction principale empêche la tenue d'un procès et, par conséquent, empêche de juger l'affaire de blanchiment, même si des preuves de ce dernier crime existent.

Le caractère autonome du blanchiment d'argent est aussi une question particulièrement délicate. Certaines affaires telles que les "Panama Papers" et les infractions commises par Mossack Fonseca, une entreprise spécialisée dans le blanchiment, ont été très médiatisées. Des juridictions qui n'ont pas les moyens de poursuivre de telles entités se voient donc privées de la possibilité d'éliminer tout un secteur de prestataires de services de blanchiment. De nombreuses juridictions ne criminalisent pas la fourniture de conseils en matière de blanchiment. En l'absence de possibilité de juger l'auteur du blanchiment, il n'est pas non plus possible de juger le conseiller financier qui a fourni les instructions pour commettre l'infraction. De même, bon nombre de juridictions ne prévoient pas de poursuites à l'encontre des personnes morales, telles que Mossack Fonseca. En pareil cas, celles-ci sont jugées en tant que personnes physiques. Par ailleurs, les sanctions générales n'ont pas le même degré de sévérité dans toutes les juridictions. Même dans les juridictions où une bonne législation est en vigueur, la mise en œuvre dans la pratique peut poser problème.

En raison de ces difficultés juridiques, les poursuites relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme sont généralement peu nombreuses, de même que le nombre de condamnations. Les tribunaux ont tendance à ne pas faire usage de la preuve circonstancielle. Même lorsque les circonstances le permettent, l'appareil judiciaire ou le ministère public ont plutôt tendance à regarder si des poursuites ont été engagées pour les infractions principales avant de lancer des poursuites pour blanchiment d'argent. Les pays ont aussi tendance à ne pas déclencher de poursuites pour blanchiment à l'encontre des ressortissants étrangers. Les sanctions sont généralement légères et disproportionnées par rapport aux autres délits. La seule sanction imposée est l'emprisonnement, ce qui signifie par exemple qu'une fois sa peine purgée, une personne ayant été condamnée peut en toute légalité répondre à un appel d'offres pour un marché public au nom d'une entreprise, puis utiliser – parfois abusivement – des ressources publiques.

Les parlements n'ont pas qu'un rôle de législateur à jouer. Ils doivent se tenir informés de ces questions et suivre de plus près la situation dans leurs pays respectifs. De même, ils doivent examiner les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

M. A. ODAT, *orateur principal*, affirme que le blanchiment d'argent a des répercussions au-delà des frontières nationales. Le phénomène menace la sécurité des États et ne pourra être éradiqué qu'au moyen d'une approche coordonnée et collective. Il faut en finir avec l'impunité. Tous les auteurs doivent répondre de leurs actes. Les parlements ont un rôle à jouer, en établissant des cadres législatifs appropriés pour lutter contre ces crimes. Dans certains pays, la législation en la matière fait défaut, créant des vides juridiques empêchant de combattre le phénomène. Le blanchiment est un phénomène croissant, surtout en raison de l'augmentation des transactions financières électroniques. Il est souvent lié à d'autres crimes, comme le trafic de drogue, le trafic d'armes et la traite des êtres humains, et constitue une menace pour les économies nationales et l'économie mondiale.

Le blanchiment d'argent s'entend de tout acte ou procédure qui consiste à dissimuler, transférer ou modifier la nature ou l'identité d'un produit issu d'opérations délictueuses afin d'en dissimuler la source. Transférer des fonds en ayant connaissance du caractère illégal de leur origine, dissimuler des fonds illégaux ou des informations sur la façon dont ils ont été écoulés, ou utiliser des fonds en sachant qu'ils sont le produit d'infractions pénales sont autant d'actes constitutifs du délit de blanchiment d'argent. Il s'agit d'un type de criminalité mondiale organisée, qui a été facilitée par la liberté de circulation et les avancées technologiques.

En droit jordanien, le blanchiment est considéré comme un crime autonome par rapport à l'infraction dont il découle. Mais dans certaines juridictions, les deux infractions sont liées sur le plan juridique, ce qui peut créer des vides juridiques favorisant l'impunité. Les conséquences économiques, sociales et politiques du blanchiment sont importantes : l'économie formelle perd de grosses sommes d'argent, les taux de change sont affectés, et les marchés boursiers sont ébranlés. Le blanchiment d'argent déséquilibre la répartition des revenus et accentue l'écart entre riches et pauvres, ce qui ne fait qu'augmenter les dépenses des gouvernements. Les groupes pratiquant des opérations de blanchiment peuvent gagner du pouvoir et exercer une influence sur les décisions

politiques, ce qui risque de mettre à mal la sécurité et la stabilité. Sur le plan social, les conséquences telles que l'absence de justice et la répartition inégale des richesses auront de graves répercussions. Les efforts déployés sur le plan international pour mettre fin au crime organisé et au blanchiment d'argent doivent être bien coordonnés et avoir comme point de départ les infractions générales, en particulier le trafic de drogue. Une stratégie internationale coordonnée est indispensable, afin d'assurer une harmonisation des législations et éviter le chevauchement des efforts.

M. M. SULAIMAN (Malaisie) fait savoir qu'une loi anti-blanchiment est entrée en vigueur en Malaisie en 2001. Elle criminalise le blanchiment d'argent et permet de lever le secret bancaire dans les enquêtes criminelles impliquant plus de 150 infractions générales. Cette loi prévoit la possibilité de conduire des enquêtes et de geler, saisir et confisquer les produits de crimes graves et de transactions suspectes, ainsi que l'établissement de rapports, la tenue de registres et l'instauration d'une cellule de renseignement financier relevant de la banque centrale. En 2014, la banque centrale a présenté des amendements au Parlement. La loi modifiée a été rebaptisée *Loi de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les produits d'activités délictueuses*. Plusieurs tendances ont été identifiées en Malaisie, notamment l'utilisation des transactions en espèces comme moyen privilégié pour la réception, le transfert et les dépenses de produits illégaux, l'utilisation de comptes tiers pour déplacer des produits illicites d'activités criminelles et recevoir des fonds au nom de terroristes étrangers ou leur transférer des fonds, et l'utilisation des réseaux sociaux pour solliciter des fonds destinés à des terroristes étrangers. La lutte contre le blanchiment d'argent exige une coopération internationale, un renforcement des capacités et de meilleurs mécanismes de surveillance. Les faiblesses législatives et les lacunes dans la mise en œuvre doivent être analysées et corrigées.

Mme S. MUSTAFA (Bangladesh) informe qu'au Bangladesh, le blanchiment est érigé en infraction pénale en vertu de la loi sur la prévention du blanchiment d'argent, qui comprend des dispositions relatives à l'emprisonnement, au paiement d'amendes et à la confiscation des montants blanchis. Les infractions visées par cette loi sont jugées par des juges spécialisés. La commission anti-corruption, le département des enquêtes criminelles, le conseil national du revenu, la direction de l'environnement, la commission pour les échanges et la sécurité, et le département de lutte contre les stupéfiants sont autant d'instances participant aux enquêtes. Les enquêtes réalisées par le département des enquêtes criminelles portent sur des infractions principales impliquant le commerce illégal d'armes à feu et de stupéfiants, l'enlèvement et la traite de femmes et d'enfants, le marché noir et le financement du terrorisme. La police du Bangladesh coopère avec la cellule nationale du renseignement financier et a enregistré 395 affaires de blanchiment depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la prévention du blanchiment d'argent en 2012. Le Bangladesh coopère avec d'autres pays et des organisations internationales pour lutter contre le phénomène et rendre le monde plus sûr.

M. Z. OBRADOVIC (Serbie) explique que le Gouvernement de la Serbie a adopté une stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en 2008, dans l'objectif d'instaurer un système global pour combattre ces deux fléaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, 12 lois ont été adoptées, notamment sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Plusieurs modifications ont été apportées au code pénal. Des efforts importants ont été déployés pour promouvoir la coopération entre toutes les parties prenantes. Des réformes ont été lancées et de nouvelles institutions, telles que le conseil du jeu, ont été établies. L'administration pour la prévention du blanchiment d'argent, qui relève du Ministère des finances, joue un rôle important, tout comme le service du renseignement financier. Un projet particulier financé par l'Union européenne vise à mettre en œuvre les recommandations formulées par le comité MONEYVAL et à garantir la conformité avec les normes de l'Union européenne, par l'augmentation de la quantité et de la qualité des rapports sur des activités douteuses, le renforcement de l'action du service du renseignement financier, le renforcement des capacités de l'administration pour la prévention du blanchiment d'argent, et l'amélioration de la coopération entre l'administration et les contribuables, les pouvoirs publics et tous les autres intervenants. La nouvelle stratégie de la Serbie pour la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme devrait être adoptée avant fin 2019.

M. S. KIRANAND (Thaïlande) informe que le bureau de lutte contre le blanchiment d'argent de la Thaïlande est chargé de mettre en œuvre la législation et la réglementation nationales, conformément à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. La loi sur le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive prévoit que toute mise à jour de la liste consolidée du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les entités impliquées dans la prolifération des armes de destruction massive sera portée à la connaissance des autorités

thaïlandaises. Le bureau de lutte contre le blanchiment d'argent joue le rôle de coordonnateur principal avec d'autres intervenants dans la région pour évaluer les risques de blanchiment et de financement du terrorisme à l'échelle nationale ou internationale. L'utilisation des technologies de pointe, comme la technologie financière (et les cryptomonnaies), améliore l'efficacité des transactions financières mais ouvre également la voie aux abus financiers. Par conséquent, des réponses doivent être apportées sur les plans législatif et exécutif pour contrer les incidences des progrès technologiques. Les organismes de lutte contre le blanchiment d'argent doivent accorder l'attention voulue à l'évolution des technologies. L'UIP doit envisager d'intégrer les technologies financières à son programme de travail.

M. M.R. MOUSSA HABIB (Égypte) affirme que le blanchiment est un crime complexe qui nécessite une action internationale coordonnée. Le blanchiment d'argent affaiblit les PIB, affecte les taux de change et est étroitement lié au financement du terrorisme. Les autorités locales, régionales et internationales doivent conjuguer leurs efforts pour combattre ces deux formes de crime, qui posent un risque grave pour la sécurité internationale et les structures financières. En Égypte, des mesures législatives et de surveillance ont été prises pour lutter contre le blanchiment. Tous les parlements doivent prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre ce phénomène, en renforçant les capacités, en organisant des ateliers et en élaborant des lois. L'UIP doit s'employer à établir un modèle législatif sur lequel les parlements pourraient s'appuyer pour élaborer des lois nationales. Les gouvernements doivent renforcer la coopération, faciliter l'échange d'informations et améliorer la coordination entre les parties prenantes.

M. M.S. BENMASSOUD (Maroc) explique que, au Maroc, des efforts sont déployés pour combler les lacunes technologiques et les vides juridiques, qui ouvrent la voie au blanchiment d'argent – phénomène qui nuit à l'économie. Plusieurs lois ont été adoptées dans le respect des conventions et des accords internationaux sur la lutte contre les crimes financiers. Des lois nationales sont en vigueur pour lutter contre le terrorisme. La banque centrale marocaine a publié une circulaire à l'intention de toutes les banques sur l'importance de la diligence raisonnable, la connaissance de la clientèle, et l'évaluation et la classification des risques. Le blanchiment est érigé en infraction dans la loi. Les procédures relatives à la lutte contre le financement du terrorisme font l'objet de normes. Le Parlement du Maroc met tout en œuvre pour se tenir à jour de toutes les évolutions internationales en la matière.

M. Z. YU (Chine) fait savoir que la Chine applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis du blanchiment et qu'elle est partie à quatre instruments internationaux visant à lutter contre ce phénomène. La Chine est membre du Groupe d'action financière (GAFI) et a participé à l'établissement du Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent. Elle a promulgué une loi anti-blanchiment et a révisé la loi régissant la banque populaire de Chine afin de faire de la banque centrale le principal organisme de lutte contre le blanchiment. Un centre d'analyse anti-blanchiment a été créé. Un système juridique visant à prévenir le blanchiment a été établi, dans le cadre duquel plus de 300 infractions – toutes classées en amont de l'infraction de blanchiment – sont criminalisées. La dissimulation de fonds acquis illégalement par des crimes tels que le trafic de drogue, le trafic d'armes et la traite d'êtres humains est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Mme S. KARANLAJE (Inde) estime que les conséquences du blanchiment d'argent sont multiples et qu'elles ne connaissent pas de frontières. Les répercussions sur les plans économique, social et du développement sont importantes. En l'absence de mesures de lutte contre la criminalité financière et la corruption dans la vie publique, les ODD ne pourront pas être atteints. La communauté internationale doit donc unir ses efforts pour traiter ces fléaux dans une optique coordonnée. L'Inde a adopté une approche globale comprenant la ratification d'instruments internationaux, l'adoption de lois, et l'établissement d'un service d'investigation et d'un tribunal spécialisé. L'unité du renseignement financier de l'Inde est un organisme indépendant, qui relève du conseil d'intelligence économique et qui est dirigé par le Ministre des finances. La législation sur la prévention du blanchiment d'argent donne compétence à la direction chargée de l'application des lois pour mener des enquêtes dans des affaires impliquant des infractions de blanchiment. Les technologies de l'information et des outils d'analyse de données sont utilisés pour identifier les cas présentant un risque élevé. Le blanchiment est une menace mondiale qui ne saurait être contrée par une seule nation. Une coopération et une coordination fructueuses sont donc essentielles.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) explique que le Zimbabwe a adopté des lois sur la lutte contre le blanchiment et les produits de la criminalité en 2018. Le Zimbabwe est membre du Groupe anti-blanchiment d'Afrique orientale et australe (GABAOA), dont l'objectif est d'adopter et de mettre en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et les infractions

graves. En rejoignant le groupe, le Zimbabwe s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations du GAFI. Un groupe de travail national dirigé par l'unité du renseignement financier de la banque royale du Zimbabwe a été établi pour évaluer les transactions monétaires douteuses et procéder à des investigations. Des rapports publiés par le groupe de travail sont transmis aux instances nationales d'application des lois et distribué aux partenaires internationaux si nécessaire. Le groupe de travail national sollicite également des explications auprès des personnes affichant une fortune importante sans pouvoir en démontrer le caractère légal. Dans le cas où le suspect ne parvient pas à fournir de preuves satisfaisantes, les fonds soupçonnés d'être illégaux sont confisqués par l'État. En septembre 2019, dans le cadre de cette procédure, le Gouvernement du Zimbabwe a gelé plusieurs comptes bancaires soupçonnés d'être liés à des activités de blanchiment.

Mme H. MKHALIPHI (Afrique du Sud) affirme que la coopération multilatérale est indispensable pour lutter contre le blanchiment d'argent. En tant que membre du GAFI, l'Afrique du Sud subit le quatrième examen de l'intégration des recommandations du Groupe dans sa législation nationale. À la suite d'un débat parlementaire vigoureux et de consultations publiques, des examens effectués par le passé avaient donné lieu à des amendements législatifs visant à assurer la conformité de la loi sud-africaine sur le centre de renseignement financier aux normes fixées par le GAFI. L'examen actuel permettra d'asseoir l'efficacité de ces modifications. Le Parlement d'autres États à l'examen doit tenir compte des recommandations et des éventuelles lacunes législatives et de contrôle, qui peuvent nécessiter une intervention parlementaire. Seul le respect des engagements multilatéraux permettra aux gouvernements de mettre un terme au blanchiment d'argent et à ses répercussions politiques, économiques et sociales désastreuses.

Mme P. IKOUROU-YOKA (Congo) estime que le blanchiment plonge les sociétés dans l'insécurité, affaiblit les économies et freine le développement. Au Congo, le blanchiment d'argent n'est pas spécifiquement érigé en crime. À la place, des lois ont été adoptées sur la corruption et la fraude, ce qui marque une étape importante. Au niveau institutionnel, une commission nationale de lutte contre la corruption et la fraude a été établie. Les parlements sont appelés à renforcer les cadres juridiques et la coopération. Les parlementaires doivent intensifier leur contrôle et veiller à se tenir informés de toutes les situations propices au blanchiment. Des activités de renforcement des capacités et des formations sont donc essentielles. Le Gouvernement du Congo coopère avec la communauté internationale afin d'établir un cadre pour lutter contre le blanchiment et la corruption.

Mme H. FAYEZ (Bahreïn) informe que Bahreïn est doté depuis longtemps de lois anti-blanchiment et qu'il participe aux efforts de coopération déployés aux niveaux régional et international en la matière. En tant que membre du GAFI, Bahreïn déploie tous les efforts possibles pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe. Une commission nationale a été établie pour élaborer des politiques de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. Bahreïn a fait l'objet d'une évaluation et fait régulièrement rapport au FMI. Le terrorisme financé par les États doit aussi être pris en considération. Le régime israélien, par exemple, finance des organisations terroristes, et au Liban, des entreprises financent le Hezbollah. En 2017, la République islamique d'Iran a fait l'objet d'une enquête pour financement du terrorisme. Éliminer le terrorisme financé par les États contribuera de manière significative à rétablir la paix au Moyen-Orient.

M. A. WALLACE (Australie) demande si les lois types sur le blanchiment d'argent sont suffisamment adaptables à la multitude de juridictions existantes, et le cas échéant, comment l'UIP facilite la diffusion de ces lois. Il se demande si une campagne coordonnée de lutte contre le blanchiment est prévue, ou si les différentes juridictions sont trop différentes pour appliquer une approche véritablement coordonnée. Des casinos illégaux, aussi bien matériels que virtuels, sont utilisés par des blanchisseurs de capitaux dans le monde entier. Il souhaite savoir si des mécanismes existent dans le monde pour lutter contre le blanchiment d'argent dans les casinos.

M. C.C. MLOMBWA (Malawi) affirme que le blanchiment est un crime complexe de haut niveau. En 2016, une loi anti-blanchiment a été adoptée au Malawi suite à la découverte du fait que de très grosses sommes d'argent public étaient versées sur des comptes privés sans aucune prestation en retour. La loi prévoit la création d'un service de renseignement financier, mais des difficultés subsistent à cause d'un lamentable manque de volonté politique de mettre en œuvre la loi et de permettre le fonctionnement de ce service. Un bureau de lutte contre la corruption a été établi pour épauler le service de renseignement financier, mais les chefs des deux institutions ont été nommés par le pouvoir exécutif. Les plus hautes sphères du Gouvernement connaissent des niveaux élevés de criminalité, ce qui signifie que le service de renseignement financier et le bureau de lutte contre la corruption ne peuvent fonctionner efficacement en raison de l'ingérence politique.

M. P. DALLIER (France) informe que l'Assemblée nationale française œuvre à renforcer la législation sur le blanchiment d'argent. Pourtant, des problèmes persistent s'agissant des paradis fiscaux et de la nécessité de suivre les flux financiers. En Europe et ailleurs, certains États ne sont pas désireux de coopérer. Le meilleur moyen de faire en sorte que la législation soit véritablement appliquée est d'insister pour que ces États lèvent leur secret fiscal et coopèrent avec ceux qui souhaitent poursuivre les blanchisseurs d'argent. D'autres questions posent problème, comme la finance de l'ombre et les cryptomonnaies.

Mme J. JOLIC, *oratrice principale*, répond aux questions soulevées sur la diversité des juridictions et explique que les normes internationales revêtent une certaine souplesse. Les processus d'évaluation neutres utilisent généralement la pression par les pairs comme moyen d'encourager les États à renforcer leurs efforts. Les différences entre les systèmes législatifs et les modalités vis-à-vis des infractions principales contribuent à l'absence d'approche véritablement coordonnée. Il incombe à chaque État de décider comment légiférer, mais des dénominateurs communs doivent être trouvés sur les questions en suspens pour mettre en place une coordination. Les casinos, qu'ils soient virtuels ou matériels, doivent respecter certaines normes, y compris permettre d'identifier les personnes qui gagnent de l'argent et de tenir un registre des sommes supérieures à 10 000 euros ou 15 000 dollars É.-U. Des organes de supervision sont également nécessaires. Toutefois, le niveau de diligence raisonnable que les superviseurs de casino appliquent est variable. Si un casino en ligne n'est pas enregistré, la supervision est impossible. Les parlements doivent réfléchir à modifier les législations pour intégrer la monnaie virtuelle et les fournisseurs de services financiers virtuels. Des problèmes ont été déjà mis en lumière s'agissant de l'envoi et de la réception de ressources virtuelles. De même, dans le domaine de la finance de l'ombre, les contrôles posent problème.

M. A. ODAT, *orateur principal*, remercie tous les participants pour leur précieuse contribution au débat et les efforts déployés pour recenser les obstacles à la lutte contre le blanchiment, tels que l'absence d'une approche internationale véritablement coordonnée et le manque de clarté quant à la responsabilité des poursuites en cas de blanchiment à l'étranger. Chaque pays doit se doter d'un organe de contrôle qui jouera le rôle de point de contact dans la coopération internationale. Le blanchiment d'argent est un crime mondial qui ne peut être combattu que dans le cadre d'une approche coordonnée mondiale, où une autorité internationale de référence fournit des orientations. Les parlements peuvent envisager d'élaborer un instrument international contraignant pour lutter contre le blanchiment d'argent.

La séance est levée à 18 h 40.

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 11 h 10 sous la conduite de M. J. Echániz (Espagne), Président de la Commission.

Une vidéo sur les femmes, la paix et la sécurité est projetée.

Audition d'experts sur le thème *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*

Le PRÉSIDENT déclare que l'audition d'experts a pour but de mieux sensibiliser les Membres de l'UIP sur les interactions existant entre la crise climatique, la paix et la sécurité, la réduction des risques de catastrophes, l'aide humanitaire et le développement, en vue de préparer la prochaine résolution. La Commission pourra procéder à un échange de vues avec des acteurs clés de ces secteurs, identifier les phases concrètes à venir et présenter les bonnes pratiques. L'audition d'experts représente également une étape intermédiaire dans la procédure de rédaction de la résolution. Mme C. Roth (Allemagne) est rejointe par M. Y. Sow (Sénégal) et M. S. Samarasinghe (Sri Lanka) en tant que co-rapporteurs et ceux-ci vont intégrer dans la résolution les positions de la Commission. Le présent débat ne traitera pas du contenu de la résolution mais des concepts propres à celle-ci. La résolution sera formellement débattue au cours de la 142^e Assemblée de l'UIP. Le Président présente les intervenants.

M. D. MESSNER (Directeur de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine à l'Université des Nations Unies), *intervenant*, constate que les changements climatiques sont depuis longtemps perçus comme un problème environnemental, mais qu'ils sont également associés à des

risques de sécurité et à la déstabilisation. S'ils sont susceptibles d'unir la communauté internationale pour lutter contre une menace commune à toute l'humanité, ils peuvent également, si rien n'est fait, créer des divisions et engendrer une crise.

Les gaz à effet de serre jouent un rôle clé en matière de changements climatiques. Leurs émissions se sont considérablement accrues au cours de la révolution industrielle, entraînant un réchauffement de la planète et des changements fondamentaux du système terrestre. Ces évolutions ont des conséquences en matière de sécurité. Pour réduire les risques liés au climat, il convient de faire baisser les niveaux des émissions et de limiter l'élévation des températures mondiales à moins de 2 °C, comme cela est stipulé par l'Accord de Paris.

Les changements climatiques ont engendré des "constellations de conflits" susceptibles de déstabiliser les sociétés. Parmi ces "constellations", on peut citer les pénuries en produits alimentaires, les tensions liées à la question de l'eau, les événements climatiques extrêmes et les migrations. Les crises d'approvisionnement en eau, en particulier, pourraient s'aggraver et toucher des sous-régions entières. L'organisation de l'intervenant a identifié plusieurs zones à risque, en matière de sécurité liée au climat, dans le cas d'un réchauffement de 3 à 4 degrés. Ces zones se trouvant dans le monde entier, une réponse mondiale s'avère nécessaire. Pour beaucoup, ces zones correspondent à des États déjà en déliquescence qui seraient encore plus affaiblis en cas d'impact environnemental. En outre, le nombre d'États en déliquescence va probablement s'accroître. Cette situation est préoccupante car ces États sont souvent le point de départ de conflits.

Les changements climatiques se traduisent par diverses problématiques de sécurité. Premièrement, ils influent sur la sécurité des populations, par exemple en provoquant des pénuries en produits alimentaires ou en eau. Deuxièmement, cette menace peut engendrer un risque de sécurité réel en déstabilisant des pays et des sous-régions. Troisièmement, une telle dynamique peut s'étendre à d'autres pays, par exemple par le biais des migrations. Quatrièmement, les changements climatiques risquent d'engendrer des crises de distribution. En effet, les populations les plus touchées sont souvent celles qui génèrent le moins d'émissions et elles demanderont probablement réparation pour les pertes et dégradations. Cinquièmement, on assistera à un nouveau type de débat sur les droits de l'homme centré sur les risques climatiques mettant en cause les conditions de vie des populations, leur subsistance et leur dignité. Sixièmement, les changements climatiques solliciteront à l'excès le système de gouvernance mondiale. Il est donc essentiel de renforcer les capacités de réduction des risques au plan mondial et de s'assurer que le dérèglement climatique fait partie des priorités des décideurs.

La crise climatique et le réchauffement planétaire sont liés à des "points de non-retour" du système terrestre. Des écosystèmes entiers se transformeraient, voire même s'effondreraient, si les températures atteignaient un point de non-retour. Un réchauffement de 1,7 °C entraînerait, par exemple, la fonte de l'inlandsis groenlandais et une montée du niveau des mers de 7 mètres, ce qui transformerait totalement la géographie de la planète. C'est pour cette raison que l'Accord de Paris était particulièrement urgent.

Mme S. GEBREYES (Directrice de pays, Fédération luthérienne mondiale), *intervenante*, explique que son organisation s'occupe, en première ligne, des effets des changements climatiques sur les populations et les communautés en Éthiopie. Environ 70 à 75 pour cent de la population éthiopienne vit de l'agriculture. De nombreux moyens de subsistance sont donc perdus en raison de pluies de plus en plus imprévisibles et de sécheresses plus fréquentes et intenses. Cette situation pousse les gens vers des mécanismes négatifs d'adaptation, comme les déplacements et les migrations.

Les causes de l'insécurité en Éthiopie sont nombreuses, par exemple les sécheresses et les inondations provoquées par El Niño et La Niña. Bien que ces derniers soient des phénomènes naturels, ils survenaient auparavant tous les 8 à 10 ans mais se produisent maintenant une année sur deux. Les conflits représentent une autre cause d'insécurité. Des conflits localisés ont toujours existé suite aux rivalités entre communautés pour acquérir des ressources rares, comme l'eau et la terre. Toutefois, en 2017 et 2018, ces conflits ont dégénéré à des niveaux sans précédent dans le pays. Le lien entre le dérèglement climatique et les conflits ne doit pas être sous-estimé. Enfin, la situation est aggravée par certains co-déclencheurs, notamment la dégradation de l'environnement, les pressions socio-économiques et le développement des infrastructures.

Les éléments indiqués ci-dessus ont de nombreuses conséquences. Tout d'abord, les déplacements et les migrations se sont considérablement accrus. On trouve en Éthiopie 3,2 millions de personnes déplacées au sein même de ce pays et 900 000 réfugiés venus de pays voisins. Au total, on estime que 1,314 milliards de dollars É.-U. et 643,4 millions de dollars d'aide humanitaire sont respectivement nécessaires pour les Éthiopiens et les réfugiés. Deuxièmement, cette situation a dégradé l'économie. En dépit d'indicateurs macro-économiques relativement bons, le Gouvernement a consacré des ressources à la cause humanitaire, ce qui a paralysé la croissance économique et

entravé la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Troisièmement, des pertes et atteintes non économiques se sont produites, notamment une perte d'identité culturelle et l'effondrement du système de santé. Quatrièmement, certaines problématiques existent au sein de la dimension humanitaire elle-même. Non seulement il y a un déficit de financement mais l'aide humanitaire est également très cloisonnée. Les travailleurs humanitaires ne sont donc pas en mesure de lier le développement humanitaire à la synergie paix-sécurité.

L'Éthiopie supporte le poids des changements climatiques alors qu'elle a peu contribué aux émissions de gaz à effet de serre. Bien que le pays se soit engagé sur la voie d'une économie sobre en carbone, il aspire à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2025 sous l'effet d'une industrialisation rapide. La conjugaison de ces deux objectifs sera une entreprise d'envergure nécessitant l'aide de la communauté internationale. Pour l'Éthiopie, le dérèglement climatique est un problème actuel et beaucoup de personnes affrontent déjà des situations difficiles, comme l'insécurité alimentaire et les pénuries d'eau, même avec 1 °C de réchauffement planétaire.

La communauté internationale doit réagir de trois façons. Tout d'abord, elle doit assurer une assistance en faisant le lien entre, d'une part, l'aide humanitaire et le développement et, d'autre part, la synergie paix-sécurité. Elle doit ensuite accroître les financements relatifs à l'adaptation et au renforcement de la résilience ainsi qu'assurer une transition équitable vers les énergies renouvelables. Enfin, les législateurs doivent intensifier leur action sur la crise climatique et migratoire en votant et faisant appliquer des lois, en demandant des comptes au Gouvernement, en affectant des budgets, en améliorant la gouvernance et en créant des canaux de migration sûrs, réguliers et ordonnés.

Il n'existe actuellement aucun cadre juridiquement contraignant pour protéger les personnes déplacées dans leur propre pays et les migrants dans le contexte des changements climatiques.

M. G. GIRARDI (Chili), *intervenant*, déclare que la révolution numérique représente le défi le plus important en matière de politique et de démocratie, notamment dans le contexte des changements climatiques. Internet, par exemple, induit un modèle de consommation qui aggrave le réchauffement planétaire. En outre, certaines entreprises du secteur des technologies exercent un monopole sur la collecte des données et l'intelligence artificielle mais n'utilisent pas ces pratiques pour la paix, la sécurité et l'atténuation des effets du dérèglement climatique.

Bien que l'évolution du climat soit un phénomène naturel très ancien, le rythme des changements s'est accéléré ces dernières années en raison des activités humaines et le monde se retrouve dans l'incapacité de s'adapter. Il est essentiel de limiter le réchauffement à moins de 2 °C si l'on veut éviter des catastrophes comme les pénuries d'eau, la famine, les maladies et les migrations massives. Pour cela, les émissions mondiales ne doivent pas dépasser 450 ppm d'ici 2050. Pourtant, au rythme actuel, ces émissions atteindront 1 000 ppm et rendront le réchauffement irréversible. La Chine, les États-Unis et l'Inde, à eux seuls, génèrent 16,4 pour cent des émissions au plan mondial. Globalement, les émissions mondiales se sont accrues de 1,7 pour cent depuis 2007 et cette tendance se poursuit. L'Europe est la seule région où les émissions ont été réduites. Le modèle actuel de consommation n'est pas durable. La communauté internationale doit atteindre la neutralité carbone non en 2050, car ce serait trop tard, mais en 2030.

Le Chili espère mettre la science et la politique en adéquation au cours de la 25^e session de la Conférence des Parties (COP 25) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le pays est déjà en train de prendre des mesures à cet égard. Il a par exemple créé une commission parlementaire sur l'avenir de la science composée de membres du Parlement mais également de scientifiques et d'universitaires. Ces derniers peuvent d'ailleurs voter et soumettre des projets de lois dans le cadre de leur rôle au sein de la commission. En outre, un événement intitulé Congrès du futur est organisé chaque année au Chili afin de réunir des philosophes, des scientifiques et des parlementaires du monde entier en vue de débattre de questions importantes, notamment des changements climatiques.

La communauté internationale doit œuvrer de concert au développement de technologies pouvant produire des énergies renouvelables, par exemple de l'énergie solaire. Le désert d'Atacama dispose du potentiel nécessaire pour fournir de l'énergie à toute la planète, pour un faible coût. Un fonds mondial doit être mis en place afin de développer l'hydrogène comme source d'énergie du futur. L'énergie calorifique de l'hydrogène est en effet trois fois supérieure à celle du pétrole. Le rendement énergétique et l'usage efficient de l'eau représentent également d'importants vecteurs. Les pays doivent développer des technologies de dessalement de l'eau de mer de manière respectueuse de l'environnement. Il faut également reboiser 900 millions d'hectares de terre. Outre la transparence, le suivi et la mise en œuvre des politiques ci-dessus sont nécessaires. Les pays avancés doivent proposer aux pays pauvres des financements pour leur développement. Alors que les climato-sceptiques sont omniprésents, la communauté internationale doit collaborer pour répondre au réchauffement planétaire et non se replier sur des intérêts nationaux.

M. B. RAJIĆ (Slovénie) estime que les changements climatiques représentent un défi mondial urgent aux conséquences politiques, économiques et sociales. La dégradation de l'environnement et la crise climatique ont entraîné beaucoup plus de migrations que l'instabilité politique et les conflits armés. Une action immédiate est nécessaire en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'application effective et systématique de l'Accord de Paris conditionne la transition vers une économie et une société sobres en carbone. Il ne sera pas possible de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris et des ODD sans passer à un modèle d'économie circulaire, comme l'a fait la Slovénie. L'eau représente le principal indicateur des effets du réchauffement planétaire. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit davantage débattre des conséquences des perturbations de l'approvisionnement en eau sur la paix et la sécurité internationale. Les parlementaires ont un rôle important à jouer quant aux actions susmentionnées.

M. S. KEITEL (Chili) explique que les catastrophes naturelles peuvent entraîner d'énormes préjudices économiques, sociaux et environnementaux, notamment la destruction d'infrastructures, de la faune et de la flore ainsi que des pertes en vies humaines. Le pays de l'intervenant a adopté des dispositions légales relatives aux catastrophes naturelles, notamment la possibilité de déclarer l'état d'urgence. Cette disposition permet au Gouvernement de limiter certains droits en vue de protéger les populations et de garantir la sécurité du pays. Plusieurs situations au Chili ont nécessité l'état d'urgence suite à une catastrophe naturelle, par exemple après le tsunami et le tremblement de terre de 2010. Les forces armées ont alors pu rapidement rétablir l'ordre. Les pays sujets aux catastrophes naturelles doivent développer une politique et une législation adaptées. Le Chili peut servir d'exemple à ce titre.

M. J.B. CHUN (République de Corée) regrette que la communauté internationale et son propre pays aient ignoré la crise climatique. La République de Corée se trouve au septième rang mondial des pays émetteurs de dioxyde de carbone, avec des émissions en augmentation rapide au cours des dix dernières années. Il appelle le Gouvernement coréen à appliquer l'Accord de Paris. L'Assemblée nationale coréenne doit soutenir les engagements internationaux du Gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques. La crise climatique menace directement l'existence de tous les êtres humains.

M. S. MOHAI (Afrique du Sud) déclare que tous les pays doivent faire davantage d'efforts pour limiter les changements climatiques. Les parlements doivent renforcer leur contrôle afin de s'assurer que les engagements applicables au niveau national sont mis en œuvre. Les plus gros émetteurs doivent définir des politiques plus ambitieuses, conformes à l'Accord de Paris. Il n'est pas acceptable que ce soit de petits pays vulnérables qui s'engagent à éliminer leurs émissions alors que ce sont ces mêmes pays qui ont le moins contribué au dérèglement climatique. Une autre étape importante consiste à établir des priorités en matière de recherche. Les économies développées doivent également proposer des financements sûrs, prévisibles et durables aux pays en développement en vue de renforcer leurs capacités consacrées aux changements climatiques.

L'Afrique australe a été classée zone à risque en matière de changements climatiques car cette région va probablement devenir plus sèche et plus chaude même avec un réchauffement de moins de 1,5 °C. Le pays de l'intervenant respecte ses engagements envers l'Accord de Paris.

M. M. MOUSHOUTTAS (Chypre) constate que les changements climatiques ont accru la fréquence des catastrophes naturelles, par exemple des sécheresses extrêmes et des crues soudaines, et qu'ils ont entraîné des pressions financières majeures et de vastes crises humanitaires. Cette situation a provoqué des déplacements de populations et des conflits régionaux tout en mettant globalement en péril la paix et le développement. Les parlements nationaux ont un rôle central à jouer pour réduire les risques associés aux catastrophes naturelles. Ils doivent s'efforcer de mieux comprendre les liens entre le dérèglement climatique et la paix et la sécurité, adapter toutes les lois pertinentes et encourager la coopération nationale et internationale. Un cadre institutionnel mondial s'impose pour éviter et gérer les impacts environnementaux à court et long termes. Les parlements doivent s'assurer que les budgets nationaux font passer les questions d'environnement avant l'arsenal militaire. Une action collective est nécessaire en matière de développement durable car il s'agit d'un problème commun et d'une obligation partagée.

Mme W. SYIEM (Inde) explique que son pays a pris plusieurs mesures pour répondre aux changements climatiques. Le Gouvernement a par exemple mis en œuvre un plan national d'action visant à mieux comprendre les changements climatiques tout en appliquant une politique de développement durable. Il a également lancé un Fonds national d'adaptation aux changements climatiques et a interdit les déchets plastiques dans le complexe des bâtiments parlementaires.

Les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour répondre à la crise climatique. De par leurs fonctions législatives, représentatives et de contrôle, ils doivent élaborer et mettre en œuvre des lois et politiques appropriées. Ils sont également à même de savoir si les affectations budgétaires sont en adéquation avec les objectifs en matière de dérèglement climatique. Que ce soit au parlement ou dans les conférences régionales ou internationales, les parlementaires doivent aborder les questions relatives au réchauffement planétaire.

Elle demande l'opinion des experts sur la mise en relation des mesures d'adaptation avec celles de limitation.

Mme A. ALJASIM (Émirats arabes unis) estime que les parlements peuvent renforcer la paix et la sécurité en effectuant une analyse scrupuleuse du budget et en assurant le suivi de la mise en œuvre de la politique. La résolution doit proposer des moyens pour stimuler l'engagement parlementaire dans l'application de l'Accord de Paris. Il faut nommer des experts parlementaires en matière de changements climatiques et s'assurer que les parlements jouent un rôle clé dans la répartition des ressources. Un échange de bonnes pratiques et d'expériences s'impose, notamment entre experts et parlementaires. Le renforcement de la coopération entre les donateurs et les agences onusiennes est également nécessaire en vue d'aider les pays victimes de catastrophes naturelles. Les parlementaires doivent faire pression sur leur Gouvernement pour que celui-ci ratifie et mette en œuvre les instruments internationaux relatifs aux changements climatiques, notamment la CCNUCC et le Protocole de Kyoto. Les Émirats arabes unis ont adopté des plans d'action dans lesquels un équilibre est conservé entre la protection environnementale et le développement économique et social.

M. D. OCHIENG (Kenya) précise qu'il est primordial de réduire le nombre de catastrophes liées aux changements climatiques et de gérer ceux-ci. Bien que ce soit les pays les plus vulnérables qui en supportent surtout les conséquences, les changements climatiques représentent un risque de sécurité qui touche le monde entier. Il faut donc collaborer. Tous les organismes concernés par les changements climatiques doivent être bien pourvus en ressources et correctement financés. Les pays doivent développer leurs capacités humaines et technologiques, notamment en renforçant les institutions gouvernementales. Une action nationale s'avère particulièrement importante. Les responsables politiques doivent lancer des campagnes nationales, promouvoir des lois et politiques inspirant confiance et allouer des budgets pour lutter contre les changements climatiques. Il faut que les parlementaires prennent cette question à bras le corps en s'appuyant sur leurs fonctions représentatives, législatives et de contrôle.

M. W. MUTOMBA (Zimbabwe) constate que les changements climatiques représentent l'une des plus grandes menaces pour le développement mondial, les pays en développement étant les plus vulnérables. Comme l'a démontré le cyclone Idai, les changements climatiques bloquent le développement et posent un sérieux risque en matière de sécurité alimentaire et de capacités d'adaptation. Le Gouvernement du Zimbabwe a élaboré une stratégie nationale de réponse visant à intégrer la politique de lutte contre les changements climatiques dans les plans de développement aux niveaux national, provincial et du district. Il a également transformé le bureau chargé de ces questions pour en faire un service à part entière ayant pour but de créer une résilience aux changements climatiques. Un Cadre de rétablissement et de résilience du Zimbabwe (ZRRF) a également été mis en place en lien avec la Banque mondiale et des agences onusiennes. Le programme de financement vise à renforcer les capacités de rétablissement, à créer une coordination résiliente et à promouvoir la gestion et la limitation des risques de catastrophes.

M. A. AL-THAWADI (Bahreïn) explique que la Constitution du Bahreïn inclut des dispositions en faveur d'un équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement économique. Le Bahreïn a ratifié l'Accord de Paris et a intégré des mesures de limitation des risques dans tous ses plans nationaux d'action. Le pays a également réalisé des campagnes de sensibilisation dans les écoles et a impliqué de nombreux acteurs dans les travaux sur la préservation de l'environnement, notamment des agences onusiennes, la société civile et le milieu universitaire. Des organismes gouvernementaux ont également été créés pour assurer le suivi des questions relatives aux changements climatiques, par exemple le Conseil suprême pour l'environnement.

M. H.O. MOHAMED HASSANEIN (Égypte) déclare que les ODD ne peuvent être réalisés que si la communauté internationale collabore pour s'attaquer aux changements climatiques. Ceux-ci menacent la vie humaine, compromettent la disponibilité des ressources et entraînent des migrations et des déplacements. Certains groupes sont plus vulnérables que d'autres, par exemple les jeunes. Ceux-ci doivent absolument être protégés des effets de la crise climatique. Les pays doivent respecter les accords internationaux sur les changements climatiques, en particulier l'Accord de Paris.

Mme P. IKOUROU -YOKA (Congo) estime qu'il existe quantités de nouvelles menaces associées aux changements climatiques, comme les conflits, le manque de ressources, les changements subis par la faune et la flore ainsi que les migrations. Les leaders politiques ne doivent pas rester indifférents car les futures générations auront à subir les conséquences de cette crise. Il incombe aux parlementaires de s'assurer que les gouvernements respectent leurs engagements internationaux en matière de changements climatiques. Les parlementaires congolais ont placé ces questions au premier plan de leurs préoccupations. Parmi les actions réalisées, on peut citer la sensibilisation des populations et le contrôle régulier du Gouvernement. Le Président a également créé un fonds spécifique consacré à la gestion des changements climatiques. Le pays vient de découvrir plusieurs sites de tourbières, sur son territoire, permettant de réguler le climat.

Mme L. VASYLENKO (Ukraine) attire l'attention sur les menaces environnementales et celles liées au climat qui résultent des conflits armés. Au total, 7 pour cent du territoire ukrainien est occupé par la Russie, dont une grande partie est lourdement industrialisée et touchée par la guerre. Les activités liées aux combats ont empêché tout suivi environnemental dans une zone où se trouvent 4 500 sites industriels potentiellement dangereux. Des usines chimiques, des mines de charbon et des sites d'industries lourdes abandonnés ont provoqué une grave pollution du sol et de l'eau. Des villes et villages entiers sont donc privés d'eau potable pendant des mois. Les parties engagées dans les conflits armés profitent souvent des ressources naturelles pour prendre l'avantage militairement. C'est ce qui s'est passé en Ukraine où l'on a enregistré, l'année précédente, 89 cas d'empoisonnement délibéré de l'eau par des groupes militaires sous contrôle russe. Les parlements nationaux et la communauté internationale doivent s'assurer que les traités environnementaux incluent des dispositions permettant leur application en temps de guerre. Une mise en œuvre plus stricte du principe de responsabilité est également nécessaire au plan international pour les crimes commis contre l'environnement.

M. A. AL-KINANI (Iraq) déclare que les changements climatiques vont à l'encontre du développement et provoquent une instabilité et des conflits armés. Les pays doivent faire en sorte de limiter, voire même d'éviter, les changements climatiques. Une solution consiste à réduire les gaz à effet de serre. Des mesures politiques, économiques et humanitaires sont également nécessaires. Tous les acteurs concernés doivent définir un cadre institutionnel permettant d'accroître la sensibilisation et de promouvoir la résilience.

M. S. RAKHMANOV (Biélorus) explique que certains des plus gros pollueurs n'assument pas leurs responsabilités dans la crise climatique et réalisent des profits au détriment des populations. Le Biélorus coopère avec des organisations internationales sur la question des changements climatiques, par exemple avec l'ONU, et espère réduire de 35 pour cent ses émissions de gaz à effet de serre. Le pays possède de nombreuses forêts qui limitent les changements climatiques.

M. A. SUWANMONGKOL (Thaïlande) fait valoir que les changements climatiques sont associés à des risques, par exemple les conflits et la violence. Toutes les parties à la CCNUCC doivent examiner les méthodes d'application de l'Accord de Paris, seul accord proposant des solutions d'adaptation et de limitation. La Thaïlande s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de carbone. Elle joue également un rôle actif en matière de changements climatiques au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), région particulièrement vulnérable. Conformément à la Constitution thaïlandaise, le pays doit élaborer, d'ici 2020, sa première loi nationale sur les changements climatiques. Les parlementaires doivent exercer leur droit de contrôle pour garantir une mise en œuvre efficace de cette loi. Les parlements de l'ASEAN se sont engagés en faveur d'une coopération inter-régionale. Ils espèrent mettre sur pied une stratégie régionale permettant de renforcer la paix et la sécurité dans le contexte des changements climatiques.

M. A. WARE (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires - PNND)) estime que les changements climatiques et les armements nucléaires représentent une menace pour la paix, la sécurité et la survie de la civilisation. Parlements et gouvernements sont tenus de supprimer progressivement les budgets consacrés aux armements nucléaires et aux industries des combustibles fossiles en vue de les réaffecter en faveur de la paix, du désarmement et du climat, comme le préconise la campagne *Move the Nuclear Weapons Money* lancée lors de la 135^e Assemblée de l'UIP. Certaines banques, des fonds de pension, des villes et des gouvernements ont déjà adopté des politiques de sortie des combustibles fossiles et d'abandon des armements nucléaires, mais il reste à faire à cet égard.

M. S.A. ARBAB (Pakistan) estime que les changements climatiques menacent la prospérité et le développement. Si les pays peuvent agir au plan national, les conséquences des changements climatiques sont mondiales. Le Pakistan a pris de nombreuses mesures pour répondre à cette crise. Il a par exemple adopté une loi sur les changements climatiques et a créé un conseil spécifique sur cette question.

Les parlements doivent légiférer en matière de changements climatiques et renforcer le contrôle qu'ils exercent sur les engagements nationaux et internationaux. Ils doivent œuvrer en faveur d'une meilleure cohérence entre la législation nationale sur le climat et d'autres enjeux de société, par exemple la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes. Il faut sensibiliser les parlementaires et mettre en place un soutien transpartisan permettant de répondre aux risques climatiques. Enfin, les parlementaires doivent mieux mettre en valeur les bonnes pratiques et promouvoir les liens entre les législateurs et les organisations pertinentes de la société civile.

M. C.I. ZARATE (Philippines) estime que les problèmes environnementaux impliquent, de la part des gouvernements, une gestion proactive et une protection des ressources. Ces problèmes entravent cependant la capacité des gouvernements à cet égard car ils accentuent les pressions sur le développement socio-économique et accroissent les risques de conflits et de violence. Une meilleure compréhension s'impose quant au lien de causalité entre les changements climatiques et les conflits. Des recherches mieux ancrées localement sont nécessaires ainsi qu'une meilleure sensibilisation. La solution n'est pas d'accroître ou de protéger la production mais de mettre en place de meilleurs systèmes octroyant aux personnes vulnérables un accès juste et équitable aux ressources.

Mme M. SUBULWA (Zambie) constate que les changements climatiques ont compromis la croissance économique et le développement en Zambie. Des barrages et des fleuves se sont par exemple asséchés et la production d'énergie s'en est ressentie. La situation est d'autant plus problématique que la majorité de la population dépend des mines et de l'agriculture. Le Gouvernement de Zambie renforce les capacités du pays, par exemple en développant un dispositif d'alerte rapide et en procédant à de nouvelles plantations d'arbres. Un changement de cap a été réalisé en passant de l'agriculture pluviale à l'irrigation et à l'agriculture de conservation.

M. K. NABIZADE (Azerbaïdjan) explique que les systèmes d'approvisionnement en eau ont pâti non seulement des changements climatiques mais aussi de la croissance démographique, des transformations démographiques et de l'urbanisation. La moitié de la population mondiale vivra dans des zones soumises à des stress hydriques d'ici 2025. L'utilisation des eaux usées, les nutriments présents dans l'eau et l'énergie hydraulique deviennent des stratégies importantes pour répondre à ce problème. Les pays en développement recourent par exemple de plus en plus souvent aux eaux usées dans un but d'irrigation. Si cette stratégie présente des risques sanitaires en cas de mise en œuvre inappropriée, la gestion sûre de l'eau a eu bien des effets bénéfiques, par exemple une production alimentaire accrue. L'un des principaux objectifs de l'Azerbaïdjan est d'assurer partout un usage efficient et productif de l'eau. Le pays a signé de nombreuses conventions à cet égard. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour résoudre le problème de cette ressource. Elle doit en particulier aider les pays en développement à mettre en place une politique de protection de l'eau.

M. B. MERJANEH (République arabe syrienne) constate les changements climatiques et l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone. Malgré cela, les États-Unis se sont retirés de l'Accord de Paris et la Chine a refusé de réduire ses émissions au prétexte que les États-Unis ne faisaient pas de même. Des taxes à l'importation sont également imposées aux pays. La cause de cette situation est que le monde se livre à une course économique effrénée sans même penser au climat ou à l'humanité. Les accords de Bretton-Woods ne sont plus pertinents dans le monde actuel. Il faut mettre en place un nouveau système économique mondial qui mette l'accent sur les droits de l'homme, le développement, l'égalité, la justice et le respect de l'environnement, sans compromettre la paix et la sécurité.

M. D. MESSNER, *intervenant*, fait valoir que le monde n'est pas en bonne voie pour atteindre ses objectifs en matière de climat et que le temps presse. Trois actions s'avèrent nécessaires. Tout d'abord, il est essentiel d'intensifier les efforts de protection du climat et d'en finir avec les vieilles pratiques. Ensuite, une feuille de route à long terme serait utile pour œuvrer en faveur de la stabilité et de la sécurité, et éviter toute désorganisation. Enfin, la création d'un avenir attractif est aussi importante que le diagnostic de la crise et la protection du climat.

Mme S. GEBREYES, *intervenante*, constate que le monde ressent déjà les effets des changements climatiques. La génération actuelle est la dernière à pouvoir changer la donne. La communauté internationale doit se battre pour que le réchauffement planétaire reste inférieur à 1,5 °C.

M. G. GIRARDI, *intervenant*, déclare qu'il est peu probable que les engagements pris à Paris soient respectés. Les données actuelles montrent que le réchauffement planétaire risque de s'élever à 4 °C. Une adaptation est donc tout aussi nécessaire qu'une limitation. Cette situation va engendrer de nombreux problèmes de société et les plus pauvres seront les plus touchés. La collaboration et l'unité sont absolument nécessaires pour s'opposer aux plus gros émetteurs, comme les États-Unis et la Chine. Il incombe aux parlements de répondre aux changements climatiques même si des lobbies tentent de les influencer, notamment le secteur des combustibles fossiles. La génération actuelle a entre ses mains le destin de l'humanité. L'intervenant invite les parlementaires à participer à la COP 25. Le document final de la COP 25 ne doit pas simplement être une déclaration mais constituer un mécanisme à mettre en œuvre.

M. Y. SOW (Sénégal), *co-rapporteur*, estime qu'il est encourageant de constater que les parlementaires appellent à plus de débats sur le lien entre les changements climatiques et la sécurité en vue de renforcer les capacités en gestion des risques et résilience climatique. Il se félicite également des actions concrètes engagées par les parlements pour réduire les émissions. Il ajoute que la résolution doit être axée sur la paix et la sécurité plutôt que sur le développement durable. Il est essentiel de faire participer les jeunes à la préparation de la résolution, car ce sont eux qui sont les plus concernés par les changements climatiques.

Mme C. ROTH (Allemagne), *co-rapporteuse*, constate que les changements climatiques représentent un combat pour le monde entier. Ce phénomène ne concerne pas seulement l'avenir mais aussi le présent et il s'agit d'une question de vie ou de mort. La résolution est l'occasion de partager des connaissances sur les problèmes liés au climat. Parmi les thèmes de débat, on peut citer : la sécurité des populations, les droits de l'homme, les réfugiés, la justice climatique, les pertes et dégâts, l'appauvrissement de la biodiversité, la prévention et la mise en œuvre. Les jeunes et les femmes ont un rôle spécifique à jouer en matière de changements climatiques.

Divers

Le PRÉSIDENT déclare que le Bureau a décidé de consacrer à la résolution toutes les séances de la Commission, lors de la 142^e Assemblée de l'UIP.

La séance est levée à 13 h 25.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

SÉANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe), Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour
(C-II/141/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

**Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de
la 140^e Assemblée de l'UIP à Doha (avril 2019)**

Le compte rendu est approuvé.

Débat sur le thème *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*

La PRÉSIDENTE annonce que la première discussion de la Commission permanente portera sur le thème de sa prochaine résolution, intitulée *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*. Ce sujet sera présenté par trois experts, à savoir : M. Peder Jensen, Responsable du Secrétariat du Groupe international d'experts sur les ressources, qui abordera les notions d'utilisation efficace des ressources et d'économie circulaire dans le contexte de la consommation et de la production responsables, M. Jovan Kurbalija, Fondateur et Directeur de la DiploFoundation, qui reviendra sur la notion de numérisation et sur les liens qu'elle entretient avec les Objectifs de développement durable (ODD), et M. Daniel Spoiala, Gestionnaire principal de communauté du Groupe de travail Union européenne-Union africaine sur l'économie numérique, qui axera son intervention sur "le numérique pour le développement". Les trois co-rapporteurs sont également présents. Ils seront chargés de la rédaction du projet de résolution, qui fera l'objet d'un examen et de propositions d'amendement en janvier 2020. Ces amendements seront débattus et la Commission permanente mettra la dernière main à la résolution au cours de la 142^e Assemblée de l'UIP.

M. P. JENSEN, intervenant, estime que la hausse rapide de la population mondiale, associée à la répartition inégale des ressources de la planète, constitue un défi colossal. Un tiers des aliments actuellement produits dans le monde sont jetés et plus de la moitié des villes qui devraient être nécessaires d'ici la moitié du 21^e siècle restent à construire. Les changements climatiques représentent une menace critique, qui exige une riposte ferme et soutenue. La biodiversité de la terre diminue et le plastique s'infiltre partout dans l'environnement. La génération actuelle sera sans doute la première à mourir de causes liées à des choix de vie, et non plus de maladies infectieuses. Relever ces défis constitue donc un choix et une responsabilité collective.

Les ODD, symbole des aspirations de l'ensemble de la communauté mondiale, ne pourront être réalisés sans mobiliser des ressources. Le Groupe international d'experts sur les ressources a été créé pour informer l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement des tendances et des perspectives en matière de consommation des ressources. Le Groupe a rédigé un rapport intitulé *Natural Resources for the Future We Want*, qui contient des projections extrapolant les tendances actuelles jusqu'en 2060. Ce rapport sera actualisé tous les quatre ans dans le cadre du suivi des progrès réalisés. Il porte sur l'utilisation de quatre catégories de ressources : la biomasse, les combustibles fossiles, les métaux et les minéraux non métalliques.

La consommation des ressources a connu une hausse exponentielle, qui ne semble pas près de s'arrêter, tandis que la productivité décroît. Deux facteurs clés expliquent ce déséquilibre : les investissements à grande échelle consentis par les pays en développement pour développer leur infrastructure et le glissement de la production vers des pays gérant moins efficacement les ressources. Ces deux facteurs sont le fruit de la mondialisation et ils ne peuvent être atténués que grâce au partage de connaissances et au transfert de technologies dans le but de permettre une utilisation économe des ressources. Presque 90 pour cent des pertes de biodiversité et du stress

hydrique du monde sont la conséquence de l'extraction et de la transformation des ressources. Le mode d'utilisation des ressources est fondamental pour enrayer la détérioration de la biodiversité et du climat. Sous l'angle de la production, ce sont les économies émergentes qui utilisent le plus de ressources, mais du point de vue de la consommation, l'empreinte est plus grande dans les pays à revenus élevés, ce qui met en évidence les responsabilités différentes dans la résolution des difficultés liées à l'utilisation efficace des ressources.

Continuer à ce rythme provoquerait un doublement de la consommation de ressources d'ici 2060, avec l'intensification des conflits qui s'ensuivrait. Sans utilisation efficace des ressources et sans économie circulaire, il ne saurait y avoir de durabilité. La hausse de la consommation de ressources ne peut pas être arrêtée, mais elle peut être considérablement ralentie, tout comme l'émission de gaz à effet de serre, ce qui revêtira une importance cruciale pour respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le reboisement et la protection des plans d'eau doivent faire l'objet d'une attention particulière. Économiser les ressources et réduire la consommation présenterait l'avantage d'accroître la valeur des produits, ce qui serait bénéfique sur le plan économique.

Une analyse des mesures susceptibles de réduire les émissions de dioxyde de carbone résultant de la consommation de matériaux dans les pays membres de l'Union européenne a révélé que la mesure la plus efficace est le recyclage des matériaux. Viennent ensuite l'utilisation efficace des matériaux et les modèles d'économie circulaire. La réduction de la consommation de matériaux et du coût du transport engendrée par les modèles circulaires tels que le partage de véhicules entraîne une diminution des émissions de dioxyde de carbone provoquées par les matériaux pouvant aller jusqu'à 70 pour cent. Les politiques de maintien de la valeur ou de reconditionnement des produits arrivés à la fin de leur cycle de vie peuvent aussi se révéler extrêmement bénéfiques. Les produits en fin de vie contiennent fréquemment des pièces en bon état. Le démontage, la réparation, le recyclage et le reconditionnement pourraient permettre d'économiser 80 à 100 pour cent des intrants en nouveaux matériaux, ce qui réduirait la charge sur l'environnement et l'épuisement des ressources, tout en n'altérant pas la valeur. La traçabilité et l'infrastructure de données requises pour conserver les informations relatives à toutes les pièces détachées des produits sont de la plus haute importance pour faire fonctionner ces modèles. Les modèles circulaires urbains ont aussi fait l'objet d'études, notamment les parcs industriels en Chine, où les déchets recyclés font office de combustible. Ces modèles ont prouvé qu'ils pourraient permettre des économies importantes s'ils étaient déployés dans toutes les villes.

L'immobilisme n'est donc pas envisageable. Les politiques relatives à l'utilisation efficace des ressources et à l'économie circulaire, fondées sur le découplage, constituent les ingrédients fondamentaux d'une économie apte à réaliser les ODD. L'application de politiques appropriées réduira les inégalités sociales, atténuera les changements climatiques et accroîtra la croissance économique.

M. D. SPOIALA, *intervenant*, qui participe à la réunion par Skype, déclare que la politique du "numérique pour le développement" adoptée par l'Union européenne repose sur l'idée de mettre les outils numériques à profit pour réduire les besoins en ressources. Cette idée n'est pas nouvelle, elle remonte au Sommet mondial sur la société de l'information de 2005, qui évoquait les "TIC pour le développement" et portait plus particulièrement sur le recours à la technologie en agriculture pour optimiser l'utilisation de ressources telles que l'eau et réduire le gaspillage. Par le biais du numérique pour le développement, une réflexion est menée pour déterminer comment la mondialisation pourrait changer la vie des individus et comment l'Union européenne pourrait, plutôt que de proposer une aide au développement, entrer dans un partenariat économique avec les pays en développement dans le but de créer des emplois et de stimuler la croissance économique.

La stratégie du numérique pour le développement repose sur quatre grands piliers. Le premier consiste à proposer une connectivité à haut débit bon marché, tout particulièrement en Afrique, en mettant en œuvre divers moyens, parmi lesquels les investissements extérieurs et des prêts garantis permettant aux pays partenaires de déployer le haut débit. Le second concerne le renforcement des savoir-faire numériques, essentiels pour la compétitivité, par le biais d'un grand nombre de projets de soutien, notamment des projets impliquant les jeunes Africains. Le troisième pilier vise à soutenir la création d'entreprises numériques sur le continent africain en proposant des financements et des échanges de connaissances expliquant comment utiliser les solutions numériques et l'innovation pour changer la vie des populations et résoudre les problèmes locaux. Le dernier pilier, qui concerne les services électroniques, passe par l'instauration de systèmes d'e-gouvernance, qui permettront de relier les registres d'emploi entre eux, par la création de systèmes d'ID électronique et par le développement de la technologie SIM, notamment les systèmes de paiement mobiles. Des systèmes d'e-agriculture, d'e-santé et d'e-éducation sont aussi en train de voir le jour dans un cadre holistique, tous les aspects du développement étant reliés entre eux.

La numérisation est un outil qui peut servir des objectifs positifs ou négatifs. La manipulation politique par l'ingérence dans les élections et les tentatives pour influencer les électeurs et localiser les opposants politiques sont de nature à menacer la démocratie. L'Union européenne s'emploie donc, dans le cadre de sa politique extérieure, à faire appliquer dans tous pays qui sont ses partenaires des règles strictes et facilement opposables en matière de vie privée, ainsi qu'une approche fondée sur les droits de l'homme, notamment en veillant au respect du règlement général sur la protection des données 2016/679. Les discussions concernant la vie privée interviennent souvent trop tardivement et les orientations n'ont pas valeur exécutoire. Il faut promouvoir l'innovation, tout en veillant à protéger les droits des citoyens.

L'Union européenne a créé avec l'Union africaine un partenariat, qui a servi de cadre à l'élaboration d'un rapport proposant des mesures destinées à jeter un pont numérique concret entre les deux continents. L'avenir de l'Union européenne et celui de l'Afrique sont indissociables et ce partenariat sera renforcé dans les années qui viennent afin de permettre de collaborer dans des domaines prioritaires, notamment la numérisation et les changements climatiques.

M. J. KURBALIJA, *intervenant*, constate que de nombreux gouvernements et organisations internationales reconnaissent le lien entre numérisation, économie circulaire et environnement. L'Association Libra tient actuellement sa première réunion à Genève pour débattre de la nouvelle monnaie Libra proposée par Facebook, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre parmi les autorités financières du monde entier. Dans 10 pays, les problématiques entourant Uber soulèvent des protestations. Ce ne sont que deux des nombreuses questions impliquant des entreprises numériques qui font leur apparition sur l'ordre du jour parlementaire.

Les ODD n'ont pas uniquement trait au développement, mais aussi à la vie économique, sociale et politique générale des pays développés et en développement. La principale difficulté consiste à combler la brèche qui sépare ceux qui conçoivent la technologie du reste de l'humanité. Le degré de confusion et les dynamiques contradictoires entourant les questions numériques ne cessent de croître. Une prise de conscience géoéconomique et géopolitique est indispensable. En 2016, la Banque mondiale a publié un rapport évaluant les dividendes numériques de la société et leur répartition.

Le nombre de réunions d'information, d'auditions et de débats au cours desquels les parlementaires abordent l'avenir de la politique numérique ne cesse d'augmenter. Les parlements doivent faire des choix complexes concernant les technologies numériques, souvent sans avoir les informations ni la compréhension requises pour évaluer leur incidence. La géopolitique des données est particulièrement importante. La tendance est à la hausse du trafic de données, tout particulièrement en Afrique et en Asie. Bien que nombre des problématiques numériques soient mondiales, elles pourraient exercer une influence très nette à l'échelon national ou local, ce qui pose des difficultés majeures aux parlements.

La principale question consiste à déterminer qui sera chargé de répondre aux questions relatives à la politique numérique posées par les parlementaires, les citoyens, les entreprises et les gouvernements, notamment en matière de commerce électronique, qui reçoivent pour l'instant très peu de réponses. Parmi les grandes questions devant être abordées dans le cadre de la réflexion sur le numérique figurent les données et la vie privée, la technologie de la blockchain, l'identité numérique, la désinformation, l'intelligence artificielle, la cybercriminalité et le droit d'auteur. Pour la première fois, les entreprises les plus riches du monde ne vendent plus des services, mais nos données, qu'elles cèdent à des commerçants en échange d'espace publicitaire. Ce modèle d'affaires a créé des difficultés considérables en matière de taxation et de protection des consommateurs, entre autres. Il est donc essentiel d'assurer une bonne gouvernance des données, qui doit tenir compte de quatre grands aspects, à savoir l'économie, la sécurité, le droit et les droits de l'homme. L'avenir du travail constitue aussi une question politique et sociale d'envergure. Les expériences de cybermonnaie menées en Afrique ont donné de bons résultats, mais soulevé un grand nombre de questions concernant la vie privée et la protection des données. Dans le monde entier, les gouvernements tentent de mettre au point des systèmes d'identification numérique répondant aux besoins locaux, mais ces systèmes posent un grand nombre de problèmes.

Les ODD constituent le trait d'union reliant toutes les problématiques mentionnées. L'éthique, l'intelligence artificielle et l'automatisation poseront un grand nombre de difficultés à l'avenir. Il faudra que les parlements collaborent avec les entreprises et les milieux universitaires et qu'ils fassent preuve de souplesse pour relever les défis de demain.

Mme S.-M. DINICA (Roumanie), *co-rapporteuse*, demande quelles initiatives politiques pourraient permettre de résoudre le déséquilibre qui s'est créé entre les pays en développement, où la demande de ressources est la plus forte, et les pays développés, où la consommation domine.

M. P. MARIRU (Kenya), *co-rapporteur*, déclare que la remise en circulation des matériaux et l'utilisation efficace des matériaux et des produits doivent être abordées dans le contexte actuel des pays en développement concernant l'urbanisation, le développement de l'infrastructure et l'atténuation de la pauvreté. Au Kenya, la numérisation est mise au service du développement et de la promotion de l'accès aux services. Un système d'e-gouvernance a été créé pour donner accès à tous les services gouvernementaux en ligne et un système de services financiers mobiles (M-PESA) permettant de transférer de l'argent à partir d'un portable a été mis au point.

M. A. GRYFFROY (Belgique), *co-rapporteur*, citant Jeffrey Sachs, affirme que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont l'outil le plus puissant pour relever les grands défis mondiaux. Il demande à M. Kurbalija de revenir sur les liens existant entre l'environnement, l'économie circulaire et la numérisation.

M. P. JENSEN, *intervenant*, répond que deux facteurs expliquent le degré élevé de consommation de matériaux dans les économies émergentes : les gros investissements consentis pour créer une infrastructure susceptible de rivaliser avec celle des pays développés, ce qui constitue une progression naturelle du développement, et la délocalisation de la production dans les économies émergentes pour profiter du niveau plus bas des salaires. Le développement est donc tributaire de l'économie, ce qui entrave l'utilisation efficace des ressources. Le transfert de technologie est par conséquent indispensable pour garantir que les technologies de production efficaces suivent l'emploi. Les pays en développement devront veiller à ce que les normes environnementales soient respectées. La traçabilité des produits est importante à cet égard.

Frans Timmermans, désigné pour devenir le prochain Vice-Président exécutif de la Commission européenne en charge du Green Deal européen, a suggéré de taxer les produits importés en fonction du dioxyde de carbone libéré par leur fabrication, ce qui tiendrait compte des différences d'efficacité essentiellement liées aux disparités salariales. Les modalités d'introduction d'une telle taxe devraient être discutées par l'Organisation mondiale du commerce, mais le problème politique fondamental serait la traçabilité des différents éléments utilisés aux divers stades de la production.

Le transfert de technologie est un aspect important de l'expansion de l'infrastructure et il serait injuste de prétendre que la planète ne pourrait pas supporter l'incidence environnementale du développement que connaissent aujourd'hui les pays en développement alors que cette même évolution a déjà eu lieu dans les pays développés, à une époque où la planète était moins rudement mise à l'épreuve. La communauté mondiale porte la responsabilité collective d'apprendre des erreurs du passé et de protéger la planète, dont la croissance démographique a fait disparaître le pouvoir tampon naturel.

M. J. KURBALIJA, *intervenant*, explique qu'il existe un lien évident entre environnement et numérisation. En 2010 toutefois, Jeffrey Sachs saluait l'arrivée des TIC comme LA solution aux défis mondiaux. Au cours de ces neuf dernières années, tout particulièrement depuis la publication du rapport de la Banque mondiale sur les dividendes numériques, qui révélait que la numérisation n'avait pas été suivie d'une hausse de la productivité, la question de l'équité a été soulevée. Certains liens restent valables, notamment les technologies de la blockchain et des registres distribués et la traçabilité des chaînes de production. L'automatisation est aussi importante, car certains emplois disparaissent dans les pays en développement. Le numérique augmente aussi la consommation d'énergie et il a des conséquences sur les inégalités et l'inclusion. La provenance et la fiabilité des données doivent être examinées. À l'heure actuelle, cinq pour cent seulement des articles de Wikipédia sur l'Afrique sont rédigés par des Africains. La clarté est essentielle dans toutes les discussions.

Débat

M. S. PATRA (Inde) annonce que les ODD reflètent tout à fait le programme de développement du Gouvernement indien. Les ressources naturelles limitées du monde doivent être rationnellement et efficacement utilisées sans exercer une pression indue sur des ressources non renouvelables. Le système d'identification numérique indien appelé Aadhaar, qui donne toute satisfaction, constitue un pas en avant considérable en matière d'intégration de la numérisation et de réalisation des ODD. L'Inde s'efforce de trouver le juste équilibre entre les volets économiques, sociaux et environnementaux des ODD, tout en développant la connectivité numérique pour tous, en élargissant l'utilisation de sources d'énergie propres et renouvelables et en prenant des mesures visant à assurer l'accès à un logement, à l'assainissement et à l'éducation de base pour tous. Dans le cadre du programme Inde numérique, le Gouvernement a fait appel aux technologies numériques durables pour offrir aux citoyens indiens des services de gouvernance numérique bon marché et efficaces. Les

initiatives en faveur de la numérisation et de l'économie circulaire contribuent à un environnement plus propre, plus écologique et plus durable. Le Parlement indien a tenu de nombreuses discussions et participé à un grand nombre de manifestations nationales et régionales portant sur la réalisation des ODD. Les priorités nationales dans ce domaine sont l'intégration de la numérisation et de l'économie circulaire, en mettant l'accent sur la production et la consommation responsables, ainsi que la poursuite de l'innovation.

M. K. YAKURA (Japon) déclare que son parti a créé en 2015 un projet visant à recueillir les avis et à élaborer des propositions concernant la révision de la réglementation sur la réduction du gaspillage alimentaire, qui a permis l'adoption d'une nouvelle législation dans ce domaine. Une campagne nationale visant notamment à réduire le gaspillage alimentaire à l'étape de la production et à soutenir les banques alimentaires a été lancée. La mise à profit des TIC et de la numérisation pour optimiser la production et la consommation alimentaires fait également l'objet d'une réflexion. Plusieurs projets pilotes ont vu le jour pour réfléchir aux moyens de réduire le gaspillage alimentaire, y compris en limitant les excès de production agricole grâce à l'analyse des données météorologiques au moyen de l'intelligence artificielle. Un système numérique permettant d'annoncer les réductions de prix aux consommateurs par SMS lorsque les aliments vendus dans les magasins approchent de leur date d'expiration a été mis en fonction. Dans le cadre de la nouvelle législation sur la réduction du gaspillage alimentaire, les entreprises sont invitées à faire appel aux TIC pour réduire les pertes alimentaires, tout en augmentant leurs bénéfices et la rentabilité de leur main-d'œuvre. L'objectif consiste à réduire dans des proportions significatives le gaspillage alimentaire d'ici 2030 et de servir d'exemple à d'autres pays.

M. D. VELKOVSI (Macédoine du Nord) annonce que la Macédoine du Nord s'est dotée pour la période 2018-2027 d'une stratégie industrielle incluant un objectif stratégique consacré à promouvoir une industrie et une production écologiques. Cette approche prône des modèles de production et de consommation durables, économes en ressources et en énergie, non polluants et sûrs, visant à garantir une gestion responsable des produits tout au long de leur vie, en accordant la priorité aux petites et moyennes entreprises de l'industrie manufacturière. La stratégie porte principalement sur la sensibilisation et la formation à l'économie circulaire, à la production écologique, à la fabrication en circuit fermé, aux économies d'énergie et à la production propre. Une stratégie relative aux données ouvertes a été définie et une loi sur les documents électroniques, l'identification électronique et les services fiduciaires a été adoptée. Une stratégie nationale de développement durable a vu le jour et un conseil national du développement durable a été établi pour contrôler sa mise en œuvre. En tant que membre de ce conseil, l'intervenant plaide en faveur d'un cadre clair aidant le secteur manufacturier à relever les défis de la transition à une économie circulaire. Les parlementaires doivent légiférer pour stimuler les investissements dans la numérisation et l'économie circulaire.

M. B. RAJIĆ (Slovénie) signale que l'utilisation des ressources et de l'énergie ne cesse d'augmenter, les avancées technologiques n'étant pas suffisantes pour contrebalancer la hausse de la consommation. La transition à une économie circulaire à faible bilan carbone est une priorité pour la Slovénie, ce qui devra passer par un changement radical des modes de production et de consommation permettant une utilisation plus rationnelle des ressources dans le but de réduire le gaspillage et d'optimiser la gestion des déchets. Il est indispensable d'économiser l'énergie et de faire appel à des sources d'énergie renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'innovation en matière de transports est particulièrement importante dans ce contexte. Le Gouvernement de la Slovénie a présenté en 2017 son premier examen national volontaire relatif à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux Nations Unies. La Slovénie est en train d'établir un partenariat en matière d'économie verte, qui rassemble, entre autres, des représentants des pouvoirs publics, des acteurs économiques et des représentants des collectivités locales et de la société civile. Un décret relatif au respect de l'environnement dans la passation de marchés publics a été promulgué. La poursuite d'objectifs durables est une entreprise commune, qui ne pourra porter ses fruits que grâce à la collaboration. Les parlementaires, dont le rôle est fondamental, doivent agir sans tarder.

M. Z. YIN (Chine) explique que les autorités chinoises ont pris des mesures dans divers domaines pour mettre à profit les occasions offertes par la nouvelle évolution scientifique et technologique, notamment l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, les données massives et la robotique, dans le but de réaliser les ODD. Une loi sur le commerce électronique a été adoptée. Les pratiques manufacturières traditionnelles ont été transformées par la numérisation et l'automatisation, qui ont accru la qualité de la production. Dans le secteur des services, le commerce de détail en ligne représente désormais une part significative de la consommation au détail et offre un nombre important

d'emplois. Les consommateurs, pour leur part, sont plus de 200 millions à faire leurs achats et à s'éduquer en ligne. L'essor de l'économie numérique a joué un rôle de premier plan pour la réalisation des ODD. Il a permis aux membres vulnérables et isolés de la société de bénéficier des fruits du développement. Il leur a aussi donné un accès égal aux services financiers. Les autorités chinoises, qui considèrent les données comme une ressource clé, continueront à encourager cette évolution. Des efforts seront consentis pour réduire la pauvreté en comblant la brèche numérique.

M. A. HASHIM (Malaisie) souligne la corrélation positive existant entre production de déchets et revenu. Il apparaît de plus en plus clairement que la révolution numérique est le moteur de la transformation de la société. Si la population mondiale atteint les 9,6 milliards d'ici 2050 comme les prévisions le donnent à penser, il faudra l'équivalent de trois planètes pour fournir les ressources naturelles requises par le mode de vie actuel. Les technologies numériques sont le moteur des changements que la société doit instaurer pour réaliser les ODD, en particulier l'Objectif 12 relatif à la production et à la consommation responsables. La technologie présente un grand nombre d'avantages, mais la décarbonation et la constitution d'économies circulaires ne dépendent pas uniquement de la technologie. Un renversement radical des tendances actuelles devra intervenir. L'internet des objets, l'intelligence artificielle et la robotique pourraient permettre de piloter en temps réel la production et la consommation responsables sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, ce qui offrirait aux entreprises la possibilité de prendre de meilleures décisions. L'une des questions les plus pressantes en matière d'utilisation efficace des ressources concerne les livraisons du commerce électronique et le rendement élevé généré par les achats en ligne, nettement supérieur à celui des boutiques. Les avantages financiers de la production et de la consommation durables sont en général reconnus, mais leurs bienfaits sociaux restent pour une large part sous-estimés.

M. S. MOHAI (Afrique du Sud) déclare qu'aucune nation n'échappera à l'influence des changements climatiques. Les jeunes du monde entier exigent des mesures. La transition à une économie circulaire permettra de prendre des mesures décisives. Pour bâtir une économie circulaire, il faudra investir dans une infrastructure et une technologie de gestion des déchets adaptées. Une part importante des contributions à la protection de l'environnement exigées des entreprises privées devrait donc être réinvestie dans la constitution de cette infrastructure. Des incitations doivent être accordées aux entreprises, aux financeurs et à la société civile afin de maximiser les fruits de l'économie circulaire. L'économie circulaire de l'Afrique du Sud aurait beaucoup plus à offrir si une part plus importante des déchets était recyclée. Les carences en matière d'infrastructure entraînent l'enfouissement ou la mise en décharge de tonnes de déchets recyclables et valorisables. La réglementation et la tarification des sacs en plastique sont restées sans effet. Un programme de "bonnes actions en faveur de l'environnement" a été lancé pour faire évoluer l'attitude et le comportement du public en matière de gestion responsable des déchets et de propreté des quartiers. Des efforts sont aussi déployés pour accroître le recyclage des déchets, leur transformation en énergie et leur bonification. Des amendements sont apportés à la législation pour permettre à des acteurs indépendants de diriger des installations de traitement et de dépollution dans divers secteurs de la gestion des déchets.

M. S. KIRANAND (Thaïlande) annonce que la Thaïlande a adopté plusieurs politiques et plans visant à promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources, la réduction des déchets et de la pollution, ainsi que la production et la consommation durables. Le Gouvernement thaïlandais prône depuis longtemps déjà l'économie circulaire et un plan de passation de marchés publics intégrant des critères environnementaux a été adopté pour favoriser un mode de production et de consommation, ainsi que des services, respectueux de l'environnement. Une campagne visant à éliminer le plastique a aussi été lancée. Les entreprises thaïlandaises sont activement engagées en faveur du modèle de l'économie circulaire, avec le mode d'approvisionnement et la valorisation des ressources qui va de pair. La Thaïlande a adopté la politique 4.0 pour instaurer une économie fondée sur la valeur et axée sur l'innovation, la technologie et la créativité. Trois millions de personnes vivant dans des zones reculées ont bénéficié d'un programme visant à installer l'Internet à haut débit dans les villages, qui leur a donné accès aux connaissances et à l'information, ainsi qu'à l'économie numérique. La législation a été renforcée afin de promouvoir l'économie circulaire, notamment grâce à l'optimisation de la gestion des déchets, en particulier pour les déchets d'équipement électrique et électronique. Les parlements doivent être des agents actifs de la transition à une économie circulaire et encourager les citoyens à infléchir leur comportement de consommateurs. L'initiation à l'écologie et aux outils numériques doit être améliorée pour préparer le public aux défis de demain. Les transferts de technologie et de connaissances doivent être activement encouragés et les cadres juridiques nationaux doivent être conçus de façon à accélérer la progression vers l'économie circulaire dans le but de réaliser les ODD.

M. R. AL HASANI (Oman) déclare qu'Oman déploie des efforts visant à promouvoir l'innovation et à faire appel à la technologie pour améliorer l'efficacité de la production et de la consommation, dans le but de réaliser les ODD. Des progrès ont été réalisés du point de vue de l'infrastructure, en particulier pour ce qui est de l'optimisation du système de transport grâce aux nouvelles technologies, à la recherche scientifique et à l'innovation logistique. Un programme holistique visant à développer et rationaliser le secteur manufacturier est en place. Des efforts sont également consentis pour soutenir la transition aux énergies renouvelables, optimiser l'utilisation de l'eau et minimiser le gaspillage. Les progrès exigent un environnement propice à l'innovation et offrant aux entreprises des incitations à faire appel à des approches novatrices. Un centre national a été créé à Oman pour mener des recherches, superviser l'innovation et la production et veiller à ce que seules les technologies les plus récentes et à la pointe soient utilisées.

M. Q.A. DUONG (Viet Nam) explique que, grâce à sa stratégie nationale pour le développement durable, le Viet Nam s'efforce de favoriser une croissance économique respectueuse de l'environnement, de développer l'utilisation d'énergies propres et renouvelables, d'augmenter la durée de vie des produits en les fabriquant sur le territoire national, de réduire le recours à des matériaux toxiques et non recyclables, de développer le marché des matériaux recyclés, d'inciter les consommateurs à réduire, trier et recycler leurs déchets, de faire baisser le coût de la collecte des déchets et d'inciter les zones industrielles à troquer leurs sous-produits. Les parlements doivent veiller à ce que des politiques de recherche et d'innovation exhaustives couvrant les aspects sociaux, technologiques et commerciaux et tenant compte du rapport coût-bénéfice soient en place. Des efforts doivent être consentis pour sensibiliser les fabricants et le public à l'utilisation responsable des produits. Il faut soutenir la motivation à adopter des modèles d'économie circulaire, notamment en introduisant des taxes modulables sur la production. La coopération est essentielle pour encourager la transition à l'économie circulaire et optimiser l'utilisation des ressources. Il est également fondamental d'appliquer une politique destinée à stimuler l'innovation et le développement technologique, en particulier pour réduire la pollution et limiter l'incidence de la production et de la consommation sur l'environnement.

Mme R. ABUNAYAN (Arabie saoudite) rappelle que, ces dernières années, l'Arabie saoudite a connu une expansion agricole et industrielle, ainsi qu'une croissance démographique et une urbanisation rapides, ce qui lui pose des difficultés, notamment en matière de gestion des déchets. La perspective adoptée par l'Arabie saoudite en matière de ressources naturelles, de création d'emplois et de conversion des déchets en énergie donne la priorité au recyclage et à la revalorisation, ainsi qu'à l'optimisation de la récupération d'énergie. La vision 2030 de l'Arabie saoudite comprend des objectifs stratégiques visant à réduire tous les types de pollution, à protéger l'environnement et les paysages naturels et à promouvoir une urbanisation respectueuse sur le plan écologique. Divers projets destinés à améliorer le traitement des déchets ont vu le jour, parmi lesquels la création d'une société nationale chargée du recyclage, la mise à niveau des systèmes de gestion des déchets à l'échelle municipale et une initiative de recyclage des déchets alimentaires. Des résultats significatifs ont été enregistrés à l'échelon municipal. Des défis demeurent cependant, notamment en raison de l'augmentation de la quantité de déchets, de l'absence de conscience de l'environnement, de l'absence de tri des déchets et de la nécessité de mettre en place une meilleure coordination et une législation plus ferme. Des objectifs devraient être fixés pour augmenter la circularité et ouvrir des perspectives en matière de solutions numériques. Plus la politique mettra l'accent sur ces questions et meilleure sera la sensibilisation des fournisseurs et consommateurs à l'existence de ces nouveaux produits et services.

Mme A. MULDER (Pays-Bas) déclare que le Gouvernement néerlandais a l'intention de passer à une économie intégralement circulaire d'ici 2050. Des objectifs visant à améliorer l'efficacité de la production en minimisant le recours aux matières premières et en augmentant la durabilité des produits ont été fixés. Les Pays-Bas se sont dotés de programmes favorisant l'action, les connaissances, les interventions sociales et les investissements en faveur de l'économie circulaire. La mise en œuvre de ces programmes exige un suivi rapproché. Des changements majeurs devront intervenir dans la conception des produits afin de réduire le besoin de solutions matérielles. Les gouvernements devraient mettre leur pouvoir d'achat à profit et prendre des mesures budgétaires pour promouvoir le recyclage, la revalorisation, la réparation et le reconditionnement. Il faut adopter de nouvelles optiques en matière de consommation. À l'aéroport de Schiphol, par exemple, ce ne sont plus des lampes qui sont achetées, mais de la lumière, car les prestataires de services sont les mieux placés pour trouver un mode d'approvisionnement durable. L'économie circulaire contribuera dans une large mesure à faire baisser les émissions de dioxyde de carbone. Lors d'une récente réunion

interparlementaire, les parlements de plusieurs pays membres de l'Union européenne se sont engagés à réduire leurs émissions de dioxyde de carbone de plus de 40 pour cent d'ici 2030, afin de donner l'exemple au reste du monde. Ils ne pourront toutefois pas agir seuls. Toute la communauté mondiale doit se rallier à l'économie circulaire, et le plus vite sera le mieux.

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie) estime que l'économie circulaire est indispensable pour atteindre l'ODD 12 sur les modes de consommation et de production durables. Le recyclage, le refus des objets à usage unique, la réparation et la revalorisation, ainsi que le tri des déchets sont autant d'aspects de ces modes, dont certains faisaient autrefois partie de la vie quotidienne. La numérisation, qui donnera une dimension nouvelle aux projets économiques circulaires, rendra possible l'instauration de programmes de vélos en libre-service à l'échelle d'une ville entière, à l'instar du programme de Moscou. Dans le cadre d'une initiative technologique nationale visant à rendre le secteur de l'énergie plus respectueux de l'environnement, des projets pilotes ont été lancés par la Fédération de Russie dans le secteur de l'énergie pour tester des technologies telles que l'intelligence artificielle, l'internet des objets et la technologie de la blockchain. Un système de données interdépartemental relatif à la gestion des forêts et à l'industrie du bois est en cours d'élaboration. Il a pour objectif de rationaliser les schémas de production. La couverture de la technologie numérique est en train d'augmenter et des services en ligne tels que l'e-gouvernance verront bientôt le jour. L'économie circulaire exige d'optimiser tous les stades du cycle de vie de tous les produits. La gestion des déchets revêt donc une importance particulière. Des objectifs ont été fixés à l'échelle nationale pour améliorer le recyclage des déchets. Les individus doivent tous penser et agir à une échelle mondiale. Dans cette optique, les autorités russes ont mené à bien tous les préparatifs requis pour ratifier l'Accord de Paris.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) rappelle les progrès considérables accomplis par la Jordanie en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des lois protégeant l'environnement et la biodiversité et prévenant la cybercriminalité sont en place. Un projet de loi sur le recyclage des déchets solides est actuellement à l'étude du Parlement. Les énergies renouvelables sont indispensables pour adopter une technologie propre respectueuse de l'environnement et contribuant à l'économie verte. L'utilisation actuelle des ressources est déséquilibrée. Tous les pays ne consomment pas la même quantité de ressources et ne polluent pas de la même façon. Les plus gros émetteurs de dioxyde de carbone devraient contribuer de façon proportionnelle à la solution, comme le prévoit l'Accord de Paris. Les pays en développement doivent avoir accès à des technologies financièrement abordables. La numérisation est également étroitement liée au travail décent. La méfiance des populations à l'égard de la technologie persiste, car l'automatisation pourrait rimer avec le chômage. Des mesures doivent donc être prises pour créer des emplois et l'éducation doit viser à donner aux individus les moyens de répondre aux exigences du marché du travail actuel. Les parlementaires doivent veiller à ce que soit instauré le cadre législatif requis pour soutenir l'économie circulaire.

M. A. ALDEQBASI (Koweït) déplore que les efforts de la communauté mondiale et des différents pays n'atténuent pas les effets des changements climatiques dans la mesure requise par la planète. Les cadres juridiques internationaux actuels en matière de protection de l'environnement ne sont pas suffisants. Il est important, mais non suffisant, d'inviter les parlements à légiférer. Les pays souhaitent à juste titre préserver leurs intérêts nationaux. Des mesures doivent donc être prises pour veiller à ce que les entreprises multinationales et transnationales assument leurs responsabilités. La résolution que la Commission permanente s'apprête à adopter devrait donc inviter le secteur industriel à respecter ses obligations et les intérêts de la planète. Un contrôle rigoureux s'impose : les entreprises doivent être supervisées et tenues pour responsable par le biais de la fiscalité, entre autres mesures. Elles doivent contribuer à l'instauration d'un environnement propre pour les générations futures. La communauté mondiale doit s'unir pour réaliser les ODD. Ceux qui bafouent le droit international et sapent les efforts des gouvernements doivent répondre de leurs actes.

M. L.M. KHUMALO (Zimbabwe) déclare que le Gouvernement du Zimbabwe a créé un ministère à part entière consacré à la numérisation. Ce ministère est chargé de l'établissement de nouveaux services en ligne, de l'analyse des données météorologiques mondiales, de la création de services d'apprentissage et d'enseignement en ligne, ainsi que de commerce électronique et de services financiers en ligne pour soutenir les banques ayant des réserves en liquidités limitées. Le ministère, qui est en train d'élaborer un système de réglementation universel, coordonne ses activités avec le plan national de développement du Zimbabwe.

M. H. IDDRISU (Ghana) révèle que le Ghana consent des efforts considérables pour passer d'une économie informelle à une économie formelle et pour intégrer la technologie numérique à tous les domaines de la vie. Il ne faut pas oublier que l'Afrique a été la grande oubliée en matière de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux aspects du développement font appel à la technologie numérique mais la numérisation reste incomplète dans plusieurs pays africains. Il faut réfléchir à l'incidence de l'automatisation et de l'intelligence artificielle sur le marché du travail. L'UIP devrait s'efforcer de collaborer plus étroitement avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour mettre en commun les informations, les connaissances et les données relatives à cette problématique. Les pays où la production industrielle est élevée se moquent des conséquences écologiques de ces activités, dont les conséquences se font pourtant sentir à l'échelle mondiale. Il ne faut pas limiter la numérisation à la production et à la consommation, car elle a un rôle de premier plan à jouer dans la réalisation de nombreux ODD, par exemple dans le secteur de la santé. Les investissements visant à développer la numérisation sont en général le fait du secteur privé, mais les gouvernements sont responsables de la création d'un environnement porteur.

Mme A. KALMARI (Finlande) qualifie les commentaires concernant l'économie circulaire de particulièrement encourageants. Les entreprises doivent se montrer plus responsables et veiller à ce que leurs produits soient facilement recyclables, renouvelables et réutilisables. Le gaspillage de nourriture est impardonnable dans un monde où tous ne mangent pas à leur faim. La Finlande a adopté des objectifs ambitieux en matière d'environnement et les autorités finlandaises espèrent que d'autres pays l'imiteront. Les énergies renouvelables sont particulièrement importantes. Des mesures courageuses doivent être prises pour abandonner les combustibles fossiles et les économies en faisant usage. La proportion d'énergie renouvelable utilisée en Finlande a doublé et se situe actuellement à 40 pour cent. C'est un succès majeur pour un pays aussi froid. Des investissements significatifs ont été consentis pour rénover et améliorer le rendement énergétique des bâtiments. Le tri et le recyclage des déchets sont une évidence. Tout le monde devrait s'efforcer de léguer une planète propre aux générations futures.

M. P. JENSEN, *intervenant*, qualifie d'encourageants les efforts réalisés et les activités entreprises. Il convient que la meilleure façon de réduire la consommation de ressources est de revaloriser, réparer et reconditionner. Le recyclage des matériaux doit être une solution de dernier recours. Des efforts doivent être consentis pour rallonger la durée de vie des produits en réfléchissant aux normes qui s'y appliquent et à l'allongement de leur cycle de vie, la gestion des déchets intervenant en tout dernier. L'information sur le contenu de chaque produit est donc fondamentale. Les législateurs ont un rôle important à jouer sur ce plan. L'initiative relative au "droit à la réparation" prise par l'Union européenne est particulièrement intéressante, car la législation, en offrant la possibilité de réparer les produits, jouera en faveur d'un allongement de leur durée de vie.

M. J. KURBALIJA, *intervenant*, affirme que les ODD jettent un pont entre l'économie circulaire, l'environnement et le développement numérique, en donnant des cadres et des valeurs communs. Il se félicite des exemples d'initiatives partant de la base, notamment M-PESA en Afrique et Aadhaar en Inde. Les parlements devraient encourager de telles initiatives et veiller à ce que la sagesse, les idées et la créativité soient partagées par tous. Il faudrait que l'UIP stimule la coopération avec d'autres organisations pour rassembler des informations sur l'économie circulaire, l'environnement et la numérisation. L'interaction entre l'environnement, l'économie circulaire et la numérisation devra être explorée, ce qui exigera la définition de normes à l'échelon international. La résolution qu'adoptera la Commission permanente pourrait constituer un encouragement en ce sens.

Mme S.-M. DINICA (Roumanie), *co-rapporteuse*, note avec intérêt les propositions formulées et les exemples cités pour mettre la numérisation et l'économie circulaire au service de la protection de l'environnement. L'exemple des efforts de réduction du gaspillage alimentaire au Japon est particulièrement intéressant et le cadre législatif les sous-tendant revêt une importance cruciale. La participation de tous les partenaires s'impose et les parlements pourraient être directement impliqués dans les efforts de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'éducation est aussi indispensable. Les co-rapporteurs seraient intéressés à insérer dans le projet de résolution des propositions concrètes concernant la transition à une économie circulaire.

M. P. MARIRU (Kenya), *co-rapporteur*, remercie toutes les personnes ayant contribué à la discussion et précise qu'il a trouvé passionnante la présentation des stratégies mises en œuvre à l'échelle nationale, notamment pour ce qui est des marchés publics. Il convient qu'il faut tenir compte des différences de contexte entre les pays développés et en développement. Les partenariats sont

indispensables, non seulement entre pays développés et en développement, mais aussi entre secteur public et privé. Il faut des campagnes d'information, tant à l'intention du grand public que de l'industrie. Les mécanismes d'incitations et de sanctions visant à encourager la production et la consommation durables sont aussi importants. Le rôle des petites et des micro-entreprises ne doit par ailleurs pas être sous-estimé. Il faut fixer des cibles concrètes. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer en matière de législation et de réglementation.

M. A. GRYFFROY (Belgique), *co-rapporteur*, se félicite des témoignages et des déclarations présentés, tous très intéressants. Une optique commune à toute la société, partant de la base et reposant sur l'éducation est fondamentale. Le suivi et l'évaluation sont particulièrement importants pour mettre en évidence les résultats obtenus. L'innovation doit débiter au stade conceptuel, mais aussi être rationnelle du point de vue des coûts : faute d'être équilibrée, l'action en faveur de l'environnement échouera. Les technologies mobiles et en ligne interviennent dans tous les domaines de l'existence. L'application mobile iCow du Kenya est un excellent exemple de la mise à profit des technologies mobiles pour simplifier la vie des éleveurs et accroître leurs gains financiers en leur indiquant où acheter et vendre du bétail. Les avantages de ces technologies, qui sont évidents, accroissent la mobilisation autour des projets en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire.

Contribution parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2019 (COP 25)

La PRÉSIDENTE annonce que l'UIP organise une réunion parlementaire parallèle à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2019 (COP 25) dans le but de communiquer aux parlementaires des informations de première main sur les principales problématiques abordées à la Conférence. Un document final sera adopté. L'avant-projet a été élaboré par Guido Girardi, rapporteur désigné par le Sénat Chilien. Le projet a été affiché sur le site web de l'UIP pour qu'il puisse être consulté. La Commission permanente est invitée à faire connaître ses observations et ses idées pour peaufiner le texte avant qu'il ne soit présenté à la réunion parlementaire. Les propositions peuvent être soumises par écrit d'ici au 15 novembre 2019.

M. G. GIRARDI (Chili), *rapporteur*, estime que les changements climatiques constituent une question urgente, qui a d'ores et déjà des conséquences désastreuses dans le monde entier, non seulement sous la forme de catastrophes naturelles, mais aussi en raison du niveau généralement à la baisse des nappes phréatiques, qui exerce une influence significative sur la production alimentaire. Nombreux sont les pays qui ne respectent pas l'Accord de Paris. Si les tendances actuelles se poursuivent, la température de la planète augmentera de 2° C dans les 20 années à venir, ce qui provoquera une forte évaporation d'eau. Les chances de s'adapter à un tel changement sont minces. Il faut donc agir immédiatement.

Le recours aux données et à l'intelligence artificielle fait partie intégrante de la vie moderne et, pourtant, il pose des difficultés du point de vue démocratique et exige donc une gouvernance claire. Au Chili, la politique et la science ont été réunies au sein du Congrès de l'avenir, qui rassemble des représentants politiques et des experts du monde scientifique et universitaire, en partenariat avec la Fondation Nobel. La réunion parlementaire organisée dans le contexte de la COP 25 doit être l'occasion de faire savoir au monde que les parlements doivent s'allier au monde scientifique pour relever les défis de demain.

L'avant-projet de texte plaide en faveur d'une riposte rapide et réitère la volonté des parlementaires de mettre la science et les données concrètes au cœur de l'élaboration des politiques. Il reste des sceptiques vis-à-vis des changements climatiques, ce qui menace l'existence même de la vie sur terre. Le document final souligne également le rôle revenant à la démocratie parlementaire dans la lutte contre ces phénomènes. L'année 2050 est un horizon trop lointain pour réaliser un bilan carbone neutre, qui doit intervenir le plus rapidement possible. Même si ce bilan neutre était réalisé en 2030, il faudrait 50 à 100 ans pour que le climat revienne à la normale. Les sources d'énergie renouvelable sont cruciales et doivent être exploitées de toute urgence. Chaque pays a son propre avantage concurrentiel sur ce plan. Les emplois verts, les véhicules électriques, la réduction des déchets et l'économie circulaire sont tous essentiels. La préservation de l'eau et le reboisement sont aussi indispensables. Le reboisement aidera à bonifier les sols et offrira une multitude de possibilités à l'humanité.

Résoudre la crise climatique exigera des ressources. Il faut réfléchir à la possibilité de créer à l'échelon mondial un "fonds pour l'environnement" destiné à garantir la justice sociale et le droit au développement pour tous. L'éducation doit être améliorée, le droit au savoir garanti pour tous et la transparence assurée en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les accords portant sur le climat. Les parlements doivent veiller à tenir leur gouvernement pour responsable des décisions qu'il prend et l'amener à respecter ses engagements. La législation joue un rôle clé dans la préservation du climat. Les parlements doivent réglementer la consommation d'eau, le déboisement et le recours aux énergies renouvelables et légiférer pour accélérer le passage à une économie neutre en émissions de carbone, limiter l'usage du plastique et rendre le recyclage et la valorisation obligatoires. L'avenir est dans les mains des parlements, mais la politique continue à vivre dans le passé. La science et la politique doivent s'unir au nom du progrès.

Débat

Mme S. KARANLAJE (Inde) considère les changements climatiques comme la problématique mondiale la plus pressante. Les États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) doivent faire tout leur possible pour tenir les engagements pris en vertu de cette Convention. Les pays développés doivent soutenir les initiatives de lutte contre les changements climatiques des pays en développement. L'Inde, qui s'est fixé des cibles ambitieuses en matière de climat, parmi lesquelles la réduction significative des émissions de dioxyde de carbone, a adopté un plan national d'action sur les changements climatiques qui contient des dispositions relatives à la transition aux énergies renouvelables, à la promotion de l'habitat durable, à la gestion des réserves d'eau, à la préservation de l'écosystème himalayen, à la promotion de l'agriculture durable et au développement des connaissances stratégiques concernant les changements climatiques. Des initiatives pour planter des arbres et préserver les forêts ont été prises. Le Gouvernement accorde des subventions destinées à soutenir l'agriculture biologique, le traitement des déchets, le recyclage de l'eau, les voitures électriques, l'énergie solaire et la production hydroélectrique. Une initiative visant à éliminer le plastique à usage unique du sol indien a aussi été lancée. Les pays en développement sont confrontés au double défi de s'adapter à un climat en évolution tout en tentant de réaliser un développement durable. Les pays développés doivent donc prendre la tête de la lutte contre les changements climatiques et offrir leur soutien aux pays en développement. Les parlementaires doivent renforcer leur contrôle pour garantir que leur gouvernement remplisse les obligations internationales auxquelles il a souscrit. La délégation de l'intervenante présentera par écrit les amendements qu'elle propose d'apporter à l'avant-projet de document.

M. K. YAKURA (Japon) déclare que le développement durable ne peut être réalisé que dans un environnement mondial stable. Il est donc indispensable d'atteindre l'ODD 13 sur les mesures en faveur du climat pour être en mesure de réaliser tous les autres ODD. Les émissions de gaz à effet de serre continuent toutefois à augmenter. Les rapports les plus récents de l'Organisation météorologique mondiale révèlent que les températures recueillies à l'échelon mondial ces cinq dernières années sont les plus élevées jamais enregistrées. Les mesures qui doivent être immédiatement prises pour contrer ce phénomène ne doivent plus être considérées comme un coût, mais comme un investissement pour l'avenir de l'humanité. Le Japon s'est fixé l'objectif de devenir un pays au bilan carbone neutre et de réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre. En créant un cercle vertueux de respect de l'environnement et de croissance, le Japon jouera un rôle moteur dans le changement de paradigme de la politique environnementale. L'innovation est fondamentale pour la décarbonation. Il est possible de produire de l'électricité en remplaçant par de l'hydrogène les autres sources d'énergie. L'hydrogène est une énergie propre, peu coûteuse, portable et stockable. En valorisant l'énergie solaire et les autres types d'électricité excédentaire, il sera possible d'électrolyser l'eau pour produire de l'hydrogène sans émission de dioxyde de carbone. L'utilisation de l'hydrogène pour la production d'énergie contribuera de façon significative à l'instauration d'une société neutre du point de vue des émissions de carbone. La délégation japonaise présentera une proposition d'amendement de l'avant-projet de document visant à inclure une référence au recours à l'hydrogène, qui n'est pas mentionné dans le projet actuel.

Mme S. BOGOSAVLJEVIC BOSKOVIC (Serbie) craint que les changements climatiques n'aient des conséquences graves et d'une portée profonde pour la planète. La Serbie a donc pris diverses mesures visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et présenté en juin 2015 au Secrétariat de la CCNUCC ses contributions déterminées au niveau national concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Serbie est partie à l'Accord de Paris et le Parlement serbe est en train d'adapter la législation nationale serbe à cet instrument, notamment en préparant une nouvelle

loi sur les changements climatiques. La Serbie a connu, en 2012 et 2014 respectivement, une longue sécheresse et une période d'inondations ayant provoqué des dommages matériels se montant à 5 milliards d'euros. En novembre 2014, le Gouvernement serbe a créé le Conseil national des changements climatiques. La loi sur la réduction des gaz à effet de serre sera adoptée avant la fin de l'année 2019.

Mme S. REHMAN (Pakistan) rappelle que le Pakistan, situé en contre-bas des glaciers himalayens, qui fondent à un rythme accéléré, est considéré comme le septième pays le plus vulnérable du monde face à la crise des changements climatiques. La problématique climatique a généré des coûts d'environ 8 millions de dollars É.-U. en 10 ans, soit six pour cent du PIB annuel. La désertification est particulièrement préoccupante. Le Pakistan consent donc des efforts dans le domaine écologique pour peser en faveur d'une économie respectueuse de l'environnement, notamment en lançant des programmes de reboisement visant à donner des poumons verts aux villes et aux montagnes. L'incinération des résidus de cultures et le recours aux fours à briques diminuent et les émissions à grande échelle de l'industrie sont limitées dans le but de réduire le brouillard industriel, qui influe lourdement sur l'environnement et la santé. Le Pakistan, qui est l'un des pays ayant les taux d'émissions de gaz à effet de serre les plus bas, est victime d'une injustice climatique. Il accueille donc avec un soulagement particulier le nouvel élan qui se manifeste pour traduire les engagements en actes.

Le Pakistan a besoin de soutien pour investir dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelable. Des progrès ont été réalisés pour utiliser l'énergie solaire. Le Parlement du Pakistan a été le premier à dépendre uniquement de l'énergie solaire. Le plastique à usage unique a aussi été éliminé au Pakistan. Un groupe parlementaire portant sur les changements climatiques a été créé au Sénat. Il s'agit d'une structure bénévole se consacrant à améliorer la connaissance des changements climatiques et la confiance des partenaires. Deux provinces ont d'ores et déjà été déclarées exemptes de plastique. Il est essentiel de préserver le dialogue international pour comprendre les défis liés au climat. Le Pakistan, qui est le plus grand pays en voie d'urbanisation d'Asie du Sud, est victime de graves sécheresses et inondations, et se trouve confronté à une myriade de défis dans un monde pour l'instant resté dans le déni. Les dirigeants mondiaux doivent créer des forums de plaidoyer régional, car les changements climatiques ne s'arrêtent pas aux frontières et des efforts conjoints sont donc de mise. Les femmes souffrent proportionnellement beaucoup plus des changements climatiques et elles devraient donc être au cœur des initiatives visant à les enrayer. Le moment est venu de passer des clichés à l'action.

M. N.S. AL HAIDAR (Qatar), décrivant les efforts consentis par les autorités qatariennes pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques, explique que l'Émir a donné 100 millions de dollars É.-U. aux petits États insulaires en développement et à d'autres pays en développement pour qu'ils intensifient leurs efforts de lutte contre les changements climatiques et leurs effets. De gros efforts sont consentis dans le cadre des préparatifs de la Coupe du monde de football, qui aura lieu au Qatar en 2022, pour utiliser à grande échelle l'énergie solaire et limiter les émissions de dioxyde de carbone en faisant appel à des technologies de refroidissement économisant l'eau et l'énergie. Un objectif visant à faire passer la production d'énergie émanant de sources renouvelables du Qatar à 200 mégawatts par an dans les deux années à venir et de porter ensuite cette production à 500 mégawatts par an a été fixé. La préservation de l'environnement unique du Qatar bénéficie d'une attention particulière. Il faut trouver un équilibre à l'échelle mondiale entre les besoins de développement, qu'il faut satisfaire, et l'intensification des efforts internationaux pour enrayer les changements climatiques.

M. L.M. KHUMALO (Zimbabwe) annonce que le Zimbabwe considère 10 des ODD comme prioritaires, parmi lesquels l'ODD 13 sur les mesures en faveur du climat. Un comité interministériel a vu le jour pour amplifier les systèmes d'alerte relatifs aux changements climatiques. Le Zimbabwe a adhéré à l'Accord de Paris et, dans ce contexte, accéléré le recours aux sources d'énergie renouvelables, tant à des fins domestiques qu'industrielles. Le pays a souffert des conséquences des changements climatiques lorsqu'il a été touché par le cyclone Idai, qui a détruit l'infrastructure et provoqué le déplacement de plus de 52 000 personnes. La sécheresse est une problématique courante, qui a entraîné de lourdes pannes d'électricité et fait baisser le niveau des réserves d'eau, ce qui a ensuite réduit l'irrigation et nuit à la production agricole, provoquant de graves pénuries alimentaires.

M. G. GIRARDI (Chili), *rapporteur*, considère que la crise des changements climatiques exige des mesures urgentes et que la transition à une ère post-carbone doit intervenir le plus rapidement possible. Il faut tenir compte du fait que l'objectif de réduction du dioxyde de carbone contenu dans l'atmosphère à 50 parties par million d'ici 2050 devra être atteint dans le contexte d'une augmentation rapide de la population, laquelle aura besoin de nourriture et de vêtements. Agir comme si de rien n'était ne pourra que provoquer une hausse significative des émissions. Le monde se trouve donc confronté à un énorme défi énergétique car il est désormais devenu extrêmement urgent de réduire les émissions de carbone. L'innovation technologique doit par conséquent donner la priorité aux énergies renouvelables, l'énergie solaire en particulier. Il est essentiel de mettre en commun les ressources scientifiques grâce à la collaboration. Tout un chacun doit contribuer à atténuer les changements climatiques.

Les modèles de consommation d'énergie doivent évoluer. L'agriculture est l'un des secteurs les plus touchés par les changements climatiques, mais c'est aussi l'une des sources d'émissions. La nourriture et l'eau sont gaspillées. La disparition de la pollinisation par les insectes est une grave source de préoccupation. Les abeilles participent à la production de 30 pour cent de l'alimentation du monde. L'innovation est fondamentale. Le passage à l'utilisation de l'hydrogène est particulièrement important. Tous les parlements doivent fixer des objectifs communs à tous. Les plus éminents scientifiques que compte la planète seront présents à la COP 25. Leurs connaissances de pointe devront être mises à profit et toutes les occasions de dialogue devront être saisies. Des propositions précises découlant de preuves solides devront être avancées pour contrer la négation des changements climatiques et sauver le monde de la catastrophe.

La séance est levée à 12 h 35.

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE

(Après-Midi)

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe), Présidente de la Commission.

Élections au Bureau

La PRÉSIDENTE fait connaître les candidatures reçues pour les six sièges vacants au Bureau de la Commission permanente : pour le Groupe Asie-Pacifique, M. I. Sereewatthanawut (Thaïlande), pour achever le premier mandat de la Thaïlande jusqu'en avril 2020, et Mme Rehman (Pakistan), pour achever le premier mandat du Pakistan jusqu'en avril 2021 ; pour le Groupe Eurasie, M. R. Marian (République de Moldova), pour un mandat de deux ans ; et pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), Mme M. Carvalho (Brésil) et M. B. Scotland (Guyana), également pour un mandat de deux ans. La Présidente dit considérer que la Commission souhaite approuver ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE invite la Commission à approuver le plan de travail proposé par le Bureau pour la prochaine Assemblée, qui prévoit de consacrer toutes les séances de travail de la Commission à l'élaboration et à l'examen de la résolution.

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE ajoute qu'à l'issue d'un processus de consultation auquel le Bureau a contribué, le Comité exécutif a décidé, lors de la réunion qu'il a tenue le matin même, de rebaptiser la Commission, qui s'appellera dès lors la Commission permanente du développement durable.

Suivi de la résolution de l'UIP *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*

La PRÉSIDENTE fait savoir que la Commission examinera la manière dont les Membres de l'UIP ont donné suite à la résolution intitulée *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*, notamment grâce à de bonnes pratiques en matière d'engagement parlementaire. Elle présente les deux intervenantes qui, dans un premier temps, donneront des informations sur les principaux faits nouveaux survenus depuis 2014, année de l'adoption de la résolution, dans les domaines de la réduction des risques de

catastrophe et de la dynamique démographique, respectivement : Mme K. Madi, Directrice du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), et Mme A. Armitage, Directrice régionale pour l'Europe orientale et l'Asie centrale du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Mme K. MADI, *intervenante*, illustrant ses observations par un diaporama, dit que les catastrophes font des ravages de plus en plus graves, qui ont des conséquences néfastes pour la réduction de la pauvreté, l'économie mondiale et les progrès en matière de développement durable accomplis depuis des décennies, d'autant plus que les changements climatiques sont désormais un facteur aggravant des phénomènes météorologiques extrêmes. Les investissements dans la réduction des risques contribuent toutefois à prévenir les pertes dues aux catastrophes, tout en stimulant l'activité économique et en générant des avantages socio-économiques et environnementaux connexes. Les mesures prises pour s'attaquer aux causes profondes des risques latents favorisent par ailleurs la planification prospective, les investissements de capitaux à long terme et l'esprit d'entreprise. Le risque est néanmoins de plus en plus systémique, comme en témoignent les accidents technologiques déclenchés par des événements naturels, ou NaTech, qui ont des répercussions en cascade sur les milieux d'affaires, les infrastructures essentielles et les services de base, les voies d'approvisionnement et le commerce mondial. Pour réduire les risques, il est donc essentiel de renoncer à les gérer de façon déconnectée.

Sur les 28 actions recommandées dans la résolution de l'UIP, une a été réalisée (recommandation 15) et les 27 autres restent aussi urgentes et pertinentes que jamais en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe et la résilience. Il est donc gratifiant que les gouvernements et l'UIP participent aussi activement au programme de développement pour l'après-2015 et au cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Les divers accords qui sont étroitement liés et se renforcent mutuellement ayant vu le jour depuis lors, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, sont aussi pleinement conformes à la résolution de l'UIP. Prévoyant de nombreux indicateurs communs pour mesurer les progrès accomplis, ces accords reconnaissent que les risques doivent être pris en compte dans les domaines du développement, des changements climatiques et de l'aménagement urbain amélioré.

La résolution de l'UIP est en fait un élément essentiel du Cadre d'action de Sendai, qui préconise une approche inclusive de la réduction des risques de catastrophe axée sur la population et reconnaît le rôle crucial des parlementaires dans la réalisation de ses quatre priorités : mieux comprendre les risques de catastrophe, renforcer la gouvernance en la matière pour les gérer, investir dans la réduction de ces risques et améliorer la capacité d'intervention pour rendre efficaces les mesures prises et "reconstruire en mieux" durant les phases de redressement, de remise en état et de la reconstruction. Le Cadre de Sendai prévoit également sept objectifs mondiaux conçus pour mobiliser l'action visant à s'attaquer aux facteurs sous-jacents des risques de catastrophe tels que la dégradation de l'environnement, l'urbanisation rapide et la croissance démographique dans les zones exposées aux aléas naturels.

À ces fins, le Cadre de Sendai appelle les parlements à adopter ou à modifier les lois pertinentes, à prévoir les allocations budgétaires nécessaires et à demander des comptes aux gouvernements, dans le but de créer un environnement propice aux investissements qui permettra de réduire les risques de catastrophe, d'encourager le développement durable et de générer des avantages socio-économiques et environnementaux à long terme. En effet, les parlements peuvent jouer un rôle central lorsqu'il s'agit de rendre l'action nationale pour la réduction des risques de catastrophe plus inclusive et plus légitime, en appuyant une approche mobilisant la société dans son ensemble et en intégrant la gestion des risques dans les secteurs clés du développement. Grâce à leurs fonctions essentielles, à leur leadership et à leurs activités de plaidoyer, les parlements ont également un rôle particulièrement vital à jouer dans la réalisation de l'objectif e) du Cadre d'action de Sendai, celui d'augmenter nettement d'ici à 2020 le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe. En résumé, les mesures parlementaires visant à mettre en œuvre la résolution de l'UIP sont essentielles à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre d'action de Sendai, conformément aux conclusions des récents sommets et réunions de haut niveau de l'ONU visant à accélérer les progrès tout au long d'une décennie dédiée à l'action. L'intervenante dit se réjouir à la perspective de collaborer étroitement avec les Membres de l'UIP pour bâtir un avenir plus résilient.

Répondant aux questions de M. N. EVANS (Royaume-Uni) et d'un délégué du GHANA concernant, respectivement, l'impact sur la réduction des risques de catastrophe du manque général d'engagement en faveur de l'objectif prévoyant d'attribuer 0,7 pour cent du produit intérieur brut à l'aide publique au développement et le nombre de pays développés et en développement ayant atteint

l'objectif e) du Cadre de Sendai, l'intervenante se dit disposée à communiquer les informations pertinentes aux délégations intéressées, séparément. Des données complètes sont toutefois disponibles dans le dernier Bilan mondial de la réduction des risques de catastrophe, publié en 2019 et accessible sur le site web du UNDRR. Quatre-vingt-onze pays ont rendu compte, par l'intermédiaire du système de suivi du Cadre de Sendai en ligne, des progrès qu'ils ont accomplis vers la réalisation de cet objectif, même si, selon les informations disponibles, quelque 120 pays seraient en bonne voie pour y arriver. Des efforts concertés et coordonnés sont néanmoins nécessaires pour accélérer l'action au cours de la prochaine décennie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. C'est pourquoi l'intervenante exhorte les parlements à demander des comptes aux gouvernements en ce qui concerne leur engagement et le partage des responsabilités dans ce domaine.

Mme A. ARMITAGE, *intervenante*, illustrant elle aussi ses observations par un diaporama, dit que la façon de percevoir la population et l'environnement a évolué depuis l'adoption de la résolution de l'UIP qui porte sur les effets négatifs des dynamiques démographiques, notamment de la croissance démographique, sur l'environnement, les changements climatiques et les risques de catastrophe. Les efforts visant à ralentir cette croissance n'auront toutefois que peu ou pas d'effet sur les changements climatiques, l'utilisation des ressources ou l'empreinte humaine sur l'environnement, à moins d'adopter des modes de production et de consommation durables et de réduire considérablement les déchets. Les pays dont les taux de fécondité sont les plus faibles sont en fait responsables des niveaux d'émissions les plus élevés, alors que quasiment tous les pays dont les taux de fécondité sont les plus élevés ne produisent pratiquement pas d'émissions par habitant. L'affirmation selon laquelle la croissance démographique est l'un des principaux moteurs des changements climatiques doit être traitée avec scepticisme et, en outre, il faut toujours garder à l'esprit que les habitants des pays les plus pauvres sont ceux qui contribuent le moins aux changements climatiques mais qui sont les plus susceptibles d'en subir les effets.

La résolution de l'UIP appelle également à prendre en compte la santé de population et la santé sexuelle et génésique dans la réduction des risques de catastrophe, en accordant un rôle moteur aux acteurs du développement, ce qui correspond pleinement au mandat du FNUAP et qui est également prévu par le Cadre de Sendai. À cet égard, la solution réside dans les mesures visant à renforcer davantage la prévention des crises, la résilience, la capacité d'intervention et l'action rapide afin de réduire les niveaux typiques des besoins humanitaires, notamment compte tenu de la fréquence et de la gravité accrues des catastrophes naturelles provoquées par les changements climatiques. Les investissements dans la santé de la population et la santé sexuelle et génésique sont essentiels pour accroître la résilience au climat et aux catastrophes naturelles, pour lesquels le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a énoncé quatre angles d'attaque : des populations en bonne santé et autonomes ; des systèmes de santé résistants au climat ; des services et une protection pendant et avant les urgences ; des données démographiques, sanitaires et de genre qui permettront d'évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et d'agir en conséquence.

La résolution de l'UIP appelle en outre à améliorer les données et la cartographie, soit des domaines fortement prioritaires aux niveaux mondial, régional et national, y compris pour le FNUAP, en insistant sur les risques auxquels les populations vulnérables sont exposées afin de minimiser les catastrophes. À l'aide de son calculateur du dispositif minimum d'urgence (DMU) intégré, le FNUAP améliore les données en vue d'estimer les besoins essentiels des femmes et des filles dans les situations d'urgence et d'y répondre rapidement. Le FNUAP s'emploie également à fournir des données de recensement de haute qualité qui peuvent être largement diffusées et utilisées conjointement avec d'autres données géospatiales pour améliorer la capacité d'intervention en cas de catastrophe et la réduction des risques. Actuellement mis en œuvre dans de nombreux pays africains, son programme GRID3 (Geo Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development) se révèle prometteur à cet égard, combinant de multiples données recueillies grâce à des méthodes novatrices de télédétection et de systèmes d'information géographique pour faire des estimations concernant des populations locales, notamment dans des zones difficiles à atteindre ou touchées par des conflits. Une autre nouvelle initiative clef est la plate-forme de données démographiques du FNUAP sur le web, outil dynamique et interactif doté d'applications intégrées conçues pour améliorer l'évaluation des risques de catastrophe en vue, notamment, d'éclairer les politiques de réduction des risques et la budgétisation, et d'améliorer l'efficacité des interventions ciblées.

Les parlementaires peuvent renforcer davantage leur rôle dans la promotion d'un développement résilient face aux risques en œuvrant à l'élaboration de budgets pour la préparation aux situations d'urgence, les interventions et la réduction des risques de catastrophe tenant compte de la santé sexuelle et génésique, et mettant également l'accent sur les plans d'adaptation nationaux élaborés en vertu de l'Accord de Paris. Un autre domaine méritant l'appui du parlement a trait à la collecte et à l'utilisation de données démographiques meilleures et plus dynamiques grâce aux

nouvelles technologies et aux innovations. Le FNUAP se réjouit à la perspective de poursuivre son partenariat de longue date avec les parlementaires en collaborant avec l'UIP et l'UNDRR pour mettre davantage l'accent sur la résilience face aux risques dans tous les pays.

En réponse à une question de Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) sur la planification des risques dans des situations imprévisibles telles que celles auxquelles son pays est confronté dans le cadre des efforts qu'il déploie pour accueillir un nombre de réfugiés syriens difficile à prévoir, l'intervenante dit que la possibilité d'accéder rapidement à des données en temps réel est indispensable à une action rapide face aux événements imprévisibles. Les estimations de données générées par les outils dont elle a parlé peuvent servir de base à l'intensification de telles interventions, qui dépendent également d'une bonne planification de la résilience et d'un appui systémique.

Mme K. MADI, *intervenante*, convient que les données en temps réel sont essentielles pour comprendre les situations dans le nouveau paysage des risques qui est en constante évolution et qui est devenu plus complexe depuis l'adoption de la résolution de l'UIP. Une bonne gouvernance en matière de risques de catastrophe et un engagement à l'échelle de la société tout entière sont deux éléments indispensables de la résilience face aux risques et des interventions, qui exigent aussi de la solidarité et des efforts de coopération de la part de la communauté internationale.

La PRÉSIDENTE remercie les intervenantes de leurs exposés instructifs et invite les participants à faire part de leurs observations.

M. S. MAAROUF (République arabe syrienne) dit que la guerre et les actes de terrorisme infligés à son pays ont détruit son économie florissante et ont des conséquences néfastes pour ses habitants et leur accès à la nourriture, aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services. Conjuguées à l'insécurité et à l'absence de paix ambiantes, les sanctions économiques injustes infligées au pays entravent gravement les efforts qu'il déploie pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Il est temps que les parlements jouent leur rôle en sévissant contre les partisans du terrorisme et de la guerre.

M. S. ALMUTAWA (Émirats arabes unis) dit que son pays a élaboré des cadres juridiques, réglementaires et stratégiques pour la gestion des catastrophes, qui sont supervisés par une autorité nationale spécialisée. Il a en outre investi dans des infrastructures de haute qualité en vue de réduire les catastrophes et leur impact sur les plans socio-économique et environnemental. Il a construit la ville de Masdar, l'une des communautés urbaines les plus durables du monde, et s'efforce systématiquement d'atteindre les objectifs fixés dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Le pays accueillera par ailleurs la dixième session du Forum urbain mondial en 2020. La coopération est fondamentale pour faire face aux risques, qui représentent un défi qu'aucun pays n'est capable de relever seul.

M. I. SEREEWATTHANAWUT (Thaïlande) dit que, comme beaucoup d'autres pays, la Thaïlande est sur le point de devenir une société vieillissante, bien plus tôt que prévu. Elle a donc demandé aux pays de sa région d'élaborer des lois ou de renforcer leur législation pour protéger les personnes âgées et garantir leur droit, entre autres, à la dignité, à la sécurité et aux soins de santé, sans discrimination. Un autre défi est lié aux contraintes naturelles qui entravent les progrès vers la réalisation des ODD, comme l'illustrent, dans la région, les brouillards toxiques transfrontières qui persisteront si aucune alternative acceptable n'est trouvée à l'élimination par combustion des mauvaises herbes. Compte tenu de ces faits, l'objectif est d'allouer des ressources à la planification de la résilience, aux mesures destinées à garantir une bonne santé à la société vieillissante et à la recherche d'approches et de solutions rentables et écologiques face aux contraintes naturelles qui sont sources de problèmes.

Mme W. SYIEM (Inde) dit qu'en Inde, la fréquence et l'imprévisibilité des phénomènes météorologiques extrêmes ont aggravé les difficultés et les défis du pays, menaçant ses ressources naturelles limitées, entravant son développement et entraînant des pertes énormes en vies humaines et en biens. Le pays a donc renforcé sa capacité d'intervention en cas de catastrophe, intégré la réduction des risques de catastrophe dans son processus de développement, lancé un plan d'action national en huit points sur les changements climatiques et créé un fonds national d'appui aux mesures d'adaptation. Sa force nationale d'intervention en cas de catastrophe est la plus imposante au monde et son plan national de gestion des catastrophes est parfaitement conforme au Cadre de Sendai. Le Parlement indien s'est également employé activement à prendre des mesures correctives, préventives et autres concernant les changements climatiques, l'environnement, la pollution atmosphérique et les forêts.

Mme L. GUMEROVA (Fédération de Russie) dit que les ressources allouées par son pays pour la mise en œuvre de plans et de programmes ont été essentielles à leur réalisation. Les effets subséquents sur la protection de l'environnement ont été mis en évidence par des chiffres attestant d'une réduction de la pollution atmosphérique urbaine et de l'élimination des déchets solides grâce au recyclage. La restauration des forêts est en cours, appuyée par le déploiement de nouvelles technologies de surveillance de la déforestation, tandis que la nécessité d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles aux fins de promotion du développement durable a conduit à l'interdiction de la pêche au filet dérivant dans les eaux russes. Les meilleures pratiques doivent être partagées et imitées dans l'intérêt des progrès vers la réalisation des ODD, pour lesquels un financement ciblé adéquat est également essentiel. Pour sa part, la Fédération de Russie a déjà réalisé les ODD relatifs à la mortalité maternelle, néonatale et des moins de 5 ans.

M. H.Y. JOO (République de Corée) dit que la densité de la population et le taux d'urbanisation sont élevés dans son pays, qui offre donc essentiellement des logements dans des immeubles collectifs, ce qui présente un risque de graves dégâts et de pertes de vies lors des tremblements de terre. En 2016, le tremblement de terre le plus puissant jamais enregistré en République de Corée a remis en question la manière de concevoir la sécurité et mis en lumière la nécessité d'inclure les risques sismiques dans les plans nationaux de gestion des risques de catastrophe. À l'époque, la loi imposait déjà de poser des capteurs de vibrations dans les principales installations, mais depuis d'autres lois ont été adoptées en faveur des constructions parasismiques dans les zones avoisinant les failles actives. Notant que ces mesures dynamiques et préventives visent plus à protéger des vies qu'à prévoir des actions d'intervention, il s'est engagé à tout mettre en œuvre pour que soient élaborées des mesures législatives et politiques propres à assurer la sécurité publique.

M. S. MOHAI (Afrique du Sud) dit que son Parlement est intervenu pour accélérer le rythme des transferts de terres agricoles dans le cadre d'un programme de réforme agraire d'après-apartheid visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes concernant les questions foncières en leur garantissant un accès équitable aux terres et leur permettant de participer de manière productive dans les domaines de la propriété, de la sécurité alimentaire et de la réforme agricole. Le Parlement a également alloué des fonds adéquats à une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les allégations de corruption et de fraude impliquant l'État et d'accélérer le recouvrement des avoirs détournés. Une stratégie de lutte contre la corruption est en cours d'élaboration pour promouvoir la responsabilité publique et privée, et les services fiscaux s'emploient à éliminer les flux financiers illicites. Afin de mettre un terme à l'évasion fiscale, l'Afrique du Sud a également signé des accords bilatéraux sur la double imposition et l'échange de renseignements fiscaux avec divers pays considérés comme étant des paradis fiscaux.

M. M.R. MOUSSA HABIB (Égypte) dit que des millions de personnes sont poussées dans la pauvreté chaque année suite à des catastrophes. La gestion des risques est donc un élément clé du développement durable, et les parlementaires ont un rôle décisif à jouer. L'initiative Egypt Vision 2030 incarne une stratégie ambitieuse à long terme pour l'amélioration de la qualité de vie fondée sur les trois piliers – économique, social et environnemental – de la durabilité, afin d'éviter de compromettre le droit des générations futures à une vie meilleure. L'Égypte continue de jouer un rôle central dans les négociations sur les changements climatiques et son attachement à l'Accord de Paris est sans réserve. Le Parlement égyptien exerce un contrôle attentif sur les programmes nationaux relatifs à l'environnement et il a adopté des lois visant à promouvoir l'économie et l'investissement, à contrôler les marchés financiers et à modifier la législation sur les richesses minérales. Il collabore également avec les ministères à l'élaboration d'un budget pour la réduction des risques de catastrophe.

M. K. YAKURA (Japon) dit qu'aucun pays n'est à l'abri des catastrophes naturelles qui, au Japon et ailleurs dans la région de l'Asie et du Pacifique, frappent fréquemment et régulièrement, ravageant des vies et causant de lourds dégâts économiques. Fort de sa vaste expérience et de sa connaissance des catastrophes naturelles, le Japon est bien placé pour aider d'autres pays à concevoir des mesures visant à prévenir et à atténuer les effets des catastrophes, essentielles à la sécurité et au développement durable. Le Japon a ainsi appuyé des activités de prévention des catastrophes aux niveaux international et régional en mettant à disposition des informations et du personnel, des formations et diverses formes d'aide aux victimes. Pour renforcer la résilience, tous les pays doivent donner la priorité à la prévention des catastrophes et renforcer la gouvernance en la matière, notamment en allouant des ressources suffisantes, en intégrant la prévention des catastrophes dans l'élaboration des politiques, en assurant un contrôle approprié et en prenant d'autres mesures pertinentes. Les parlements doivent eux aussi jouer leur rôle en recommandant des mesures efficaces.

M. S. ALRAHMA (Bahreïn) dit que le développement durable est de plus en plus mis à mal par la croissance démographique rapide et l'urbanisation, ce qui a des incidences sur les ODD. La politique relative aux infrastructures urbaines doit donc veiller à ce que les bénéfices de l'expansion urbaine soient partagés, inclusifs et axés sur les groupes vulnérables, tout en garantissant un accès universel aux services sociaux. Partout dans le monde, les parlementaires ont la responsabilité de trouver des solutions législatives pour corriger le rythme insatisfaisant des progrès vers le développement durable, qui est en décalage avec la croissance démographique, et promouvoir la réalisation des ODD. Des efforts sont actuellement déployés pour faire face aux changements démographiques et à l'urbanisation à Bahreïn, où les parlementaires ont participé à l'élaboration de la stratégie économique nationale actuelle visant à améliorer le niveau de vie des citoyens.

Mme W. BANI MUSTAFA (Jordanie) dit qu'un centre national pour la sécurité et la gestion des crises a été créé en Jordanie, mais qu'une législation est nécessaire pour qu'il soit pleinement habilité à s'acquitter des fonctions escomptées, notamment en matière de coopération institutionnelle et de processus décisionnels fondés sur des données scientifiques. Par ailleurs, ayant subi les conséquences désastreuses de phénomènes météorologiques extrêmes provoqués par les changements climatiques, la Jordanie a récemment ouvert un centre de sauvetage en eau et en montagne afin d'éviter que de telles tragédies ne se reproduisent à l'avenir. La Jordanie revoit chaque année ses plans stratégiques compte tenu de l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne l'accueil des réfugiés syriens, pour lesquels elle ne dispose pas des ressources financières nécessaires et ne reçoit plus d'assistance internationale. Le pays s'efforce donc d'améliorer la qualité de ses données et de ses méthodes d'analyse, et de créer un environnement législatif plus favorable à la gestion des risques de catastrophe.

Mme G. JOURDA (France) dit qu'elle a été témoin, dans la région française dans laquelle elle vit, des conséquences dévastatrices des inondations, en particulier de leurs répercussions coûteuses sur les plans humain et économique. Le reste de la France est également vulnérable aux effets des changements climatiques, tels que la submersion des zones côtières du fait de l'élévation du niveau de la mer. Alors que les pouvoirs publics se mobilisent face aux catastrophes naturelles, le secteur privé reste inerte et ne parvient pas à protéger les personnes les plus pauvres de la société, qui ne peuvent pas s'offrir une assurance. Elle dit avoir donc lancé un examen national en vue de remédier à cette situation grâce à une réforme législative et à des mesures destinées à appuyer les efforts que déploient les représentants élus pour aider les communautés locales à risque. La résolution de l'UIP s'est révélée extrêmement utile pour améliorer la gestion des risques de catastrophe, ce qui suppose aussi, et c'est essentiel, une mise à jour régulière des systèmes mis en place pour faire face aux catastrophes imprévues.

M. R. EL HILAA (Maroc) dit qu'en plus de légiférer pour la réduction des risques de catastrophe, les parlements doivent veiller à ce qu'un budget soit alloué régulièrement pour la gestion des catastrophes imprévues.

La PRÉSIDENTE remercie les participants de leurs contributions et invite les intervenantes à faire leurs observations de conclusion.

Mme K. MADI, *intervenante*, dit que ce fut un privilège de prendre connaissance d'expériences aussi nombreuses et variées. Une parfaite compréhension des risques dans un environnement complexe et interconnecté est essentielle aux efforts nationaux déployés pour réduire les risques de catastrophe, notamment en ce qui concerne la budgétisation, et l'UNDRR est disposé à apporter son appui à cet égard. Elle convient de l'importance de la modernisation, qui souligne à son tour l'importance de faire participer l'ensemble de la société, y compris les jeunes, au processus de renforcement des capacités nationales et locales en vue de la réduction des risques. Il est essentiel de diriger et d'appuyer ce processus en collaboration avec les autorités locales pour faire en sorte que les stratégies se concrétisent et soient suivies d'effets, appuyées par les budgets nécessaires au niveau local. La participation et l'autonomisation du public, de même que les investissements dans les secteurs sociaux, renforcent l'aptitude à faire face à une situation d'urgence, les interventions et la résilience de manière à ne laisser personne de côté. L'accès aux informations pertinentes est essentiel pour renforcer la résilience urbaine, les solutions fondées sur la nature offrant une voie d'avenir essentielle. L'UNDRR se réjouit à la perspective de collaborer avec les Membres de l'UIP et se tient prêt à fournir des ressources qui permettront de faire progresser le programme de réduction des risques de catastrophe.

Mme A. ARMITAGE, *intervenante*, dit que ce fut un grand plaisir d'entendre des témoignages sincères sur les défis et les leçons tirées dans le cadre du sujet à l'étude. Une réduction efficace des risques de catastrophe repose en grande partie sur les données démographiques, permettant de repérer les zones vulnérables, et sera certainement facilitée par les nouveaux outils de production de données dont elle a parlé. Ces données sont tout aussi essentielles pour cerner les transitions démographiques en cours et planifier les mesures et les services en fonction des besoins qui en découlent. Au cours des préparatifs en vue du prochain Sommet de Nairobi sur la CIPD25, l'accent est mis sur le chevauchement entre les dynamiques démographiques, la riposte face aux catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques. Compte tenu de l'impact inégal des catastrophes et des changements climatiques sur les différents sous-groupes de population, il est important d'être conscient des caractéristiques variées des populations et des différences en matière de vulnérabilité. Le cadre normatif actuellement en place illustre bien les progrès d'ensemble réalisés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. Le FNUAP est lui aussi disposé à collaborer avec les parlementaires et les gouvernements pour veiller à ce que la préparation et la riposte à toutes les catastrophes soient adéquates, notamment en s'inspirant des meilleures pratiques mises en œuvre dans le monde entier.

La PRÉSIDENTE remercie les intervenantes d'avoir apporté des éclaircissements à la Commission sur leurs domaines de compétence et d'avoir offert aux Membres de l'UIP l'assistance de leurs organisations respectives dans ces domaines.

La séance est levée à 16 h 30.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de M. P. Katjavivi (Namibie), membre du Bureau de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour (C-IV/141/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 140^e Assemblée de l'UIP à Doha (avril 2019)

Le compte rendu est approuvé.

Réunion-débat : Respect du droit international dans le cadre de la Charte des Nations Unies et des autres résolutions pertinentes

Le PRÉSIDENT rappelle que le droit international est le système juridique qui régit les relations entre États, dans le but de prévenir les conflits entre nations et de faciliter le règlement pacifique des différends. La réunion-débat sera l'occasion de se demander si le régime d'application actuel, qui comprend les tribunaux internationaux et le Conseil de sécurité de l'ONU, suffit à assurer le respect du droit international. Les intervenants exposeront les mesures d'incitation mises en place pour encourager les pays à respecter le droit international et se demanderont si ces mesures pourraient être renforcées. Ils s'interrogeront sur la façon de rendre les sanctions de l'ONU plus efficaces et plus équitables. Enfin, un débat portera sur les enseignements à tirer de la gestion de conflits tels que celui des Balkans dans les années 1990. Le Président présente les intervenants.

M. T. BIERSTEKER (Institut de hautes études internationales et du développement, Genève), *intervenant*, annonce qu'il se propose de faire une présentation générale des sanctions de l'ONU. Ces sanctions, qui sont souvent utilisées, sont généralement peu appréciées. Selon le sentiment général, elles ne sont pas efficaces et portent préjudice à des personnes innocentes. Les sanctions ont néanmoins des effets dans certaines circonstances et le degré de préjudice varie en fonction de leur type. De manière paradoxale, on peut dire que les sanctions sont à la fois surutilisées et sous-utilisées.

Les sanctions sont des mesures de restriction d'ordre économique, diplomatique ou juridique qui sont prises pour atteindre des buts politiques spécifiques. Elles ont notamment pour objectif de forcer un acteur à changer de comportement. Elles visent alors à résoudre un conflit armé, à combattre le terrorisme, à lutter contre la prolifération des armes, à prévenir les violations des droits de l'homme ou à soutenir des dispositions transitoires. Elles peuvent aussi viser à réprimer un acteur dont il n'a pas été possible d'obtenir qu'il change de comportement. Enfin, elles servent à signaler le défaut d'acceptabilité normative d'un comportement donné.

Les sanctions ne sont jamais appliquées de manière isolée, mais en conjonction avec au moins une autre intervention politique, comme la médiation ou le recours à la force. Il faut utiliser plus d'un type de sanction pour obtenir des résultats. La combinaison classique allie le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes. On constate une énorme variété dans les types et la portée des sanctions. Certaines sont extrêmement ciblées et ne portent que sur une poignée d'individus. Les sanctions prises par l'ONU contre le Soudan, le Mali, la République centrafricaine et la Guinée-Bissau sont des mesures ciblées. D'autres sont extrêmement générales, ou globales, comme c'est le cas des sanctions en place actuellement contre la République populaire démocratique de Corée. Il existe aussi des régimes de sanctions qui combinent mesures ciblées et mesures générales.

Les premières sanctions prises par l'ONU remontent aux années 1960 et 1970. Elles concernaient la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud. Le recours aux sanctions a fortement augmenté après la guerre froide, s'est ralenti après les années 2000 pour connaître un nouveau pic au cours des dix dernières années. Dans un premier temps, les sanctions étaient plus globales, comme celles appliquées contre l'Iraq, Haïti et la Serbie dans les années 1990. Elles ont ensuite eu tendance à être plus ciblées, à quelques exceptions près : en Libye, par exemple, des sanctions générales ont été prises en 2011 dans les secteurs financier et énergétique.

Les sanctions aboutissent parfois aux résultats escomptés, mais assez rarement. Le régime de sanctions appliqué à la Libye en 1999 a, par exemple, été efficace. La Libye a changé de comportement vis-à-vis d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Il convient toutefois de noter que ce n'est pas l'application mais la suspension des sanctions qui a provoqué ce changement. Dans la plupart des cas, les sanctions sont inefficaces. Par exemple, au Rwanda, en 1994, elles n'ont pas été efficaces parce que trop tardives. Certaines sanctions sont trop limitées, comme celles appliquées au Soudan à l'encontre de quatre personnes seulement. Dans certains cas, les sanctions ont même aggravé la situation, comme en Haïti où le Gouvernement a intensifié ses violations des droits de l'homme en 1994 à la suite de sanctions. En moyenne, les sanctions de l'ONU sont efficaces 20 pour cent du temps. Quoi qu'il en soit, il est important de reconnaître que ces sanctions concernent les conflits les plus complexes du monde.

L'idée de sous-utilisation des sanctions est liée à la relation entre sanctions et médiation. Dans le cadre d'efforts de médiation, la menace de prise de sanctions ou la promesse de levée de sanctions peut inciter les parties à rejoindre les discussions et à conclure un accord de paix. L'effet interactif des sanctions combinées à d'autres mesures mériterait d'être mieux exploité.

Mme A. THEOLOGOU (Chypre), *intervenante*, déclare que le respect du droit international constitue l'un des principaux remparts des affaires internationales. Toute action de la communauté internationale visant à préserver la paix et la sécurité doit être conforme au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies. Dans la pratique, la situation s'avère néanmoins plus complexe. Les intérêts nationaux prévalent souvent sur les obligations internationales. De plus, on constate encore l'application d'un système de deux poids, deux mesures. Depuis la fin de la guerre froide, le Conseil de sécurité de l'ONU a eu du mal à remplir sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Et a été, de ce fait, de plus en plus remis en cause. Le système international a, néanmoins, joué un rôle essentiel dans la sécurité de tous les pays et doit être protégé.

À certaines occasions, la communauté internationale a été témoin de pratiques qui n'étaient pas conformes au droit international, les a tolérées, voire ouvertement soutenues, comme ce fut le cas pour Chypre. En effet, l'invasion et l'occupation de Chypre par la Turquie sont contraires à la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné, dans diverses résolutions, ce régime illégal, et a appelé au retrait des troupes turques. La communauté internationale a néanmoins continué à tolérer la situation.

La seule manière de défendre les valeurs de paix, de sécurité et de stabilité consiste à maintenir un engagement de respect du droit international qui ne fasse aucune exception. C'est le chaos qui guette lorsque la communauté internationale se fait plus accommodante. L'entreprise commune de la communauté internationale doit tendre vers la résolution des problèmes internationaux prolongés, comme au Moyen-Orient et à Chypre. Il est du devoir des parlementaires d'inciter les gouvernements à réaffirmer la suprématie du droit international.

M. F.H. NAEK (Pakistan), *intervenant*, souligne que le respect du droit international est une condition préalable à la sécurité, à la stabilité et au développement durable. Les droits de l'homme, pierre angulaire du droit international, sont protégés par différents traités, accords et coutumes. La Déclaration universelle des droits de l'homme est l'un des plus importants instruments de défense des droits de l'homme. Parmi les autres mécanismes mis en place pour garantir ces droits figurent le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, les organes conventionnels et les tribunaux des droits de l'homme, tels que la Cour internationale de justice. D'importantes complications surviennent lorsqu'un pays contrevient à un instrument des droits de l'homme.

L'occupation illégale du Cachemire par l'Inde est contraire au droit international. En effet l'Inde est partie au Pacte international des droits civils et politiques, lequel protège le droit à la vie et interdit toute forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant. Pourtant, les forces indiennes ont systématiquement violé les droits de l'homme des Cachemiris, notamment en les soumettant à la torture et au viol et en prenant des otages. L'inaction de la communauté internationale a mis des vies en danger au Cachemire. Elle a aussi remis en doute la légitimité de l'ONU en tant qu'organisation et sa capacité à appliquer ses résolutions et décisions.

La faiblesse de l'application du droit international s'explique par l'absence d'organes d'application. Le principal mécanisme d'application est le Conseil de sécurité de l'ONU qui a le pouvoir d'imposer des sanctions économiques, diplomatiques ou militaires. Néanmoins, les sanctions du Conseil comprenant l'intervention de forces armées n'ont jamais été mises en œuvre sous la forme envisagée par la Charte des Nations Unies. Celle-ci définit un système dans le cadre duquel les États membres s'engagent à mettre des forces armées à la disposition du Conseil de sécurité, sur son invitation. Ce système n'a jamais été mis en place. Le mécanisme se heurte à un autre problème, celui du droit de veto des cinq membres permanents, à cause duquel le Conseil de sécurité a été accusé d'être très peu représentatif et très peu démocratique. Les sanctions de l'ONU gagneraient en

efficacité si elles étaient adoptées avec tout le soutien possible de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité. Les sanctions devraient dépendre de la dynamique du conflit en cause. Elles n'ont pas de sens si les pays voisins continuent de fournir de l'argent, des armes, des mercenaires ou des opportunités commerciales aux individus, groupes ou pays qui font l'objet des sanctions.

Il est impératif de prévoir des mesures pour inciter au respect du droit international. À l'heure actuelle, l'obligation de respect des États souverains est subordonnée à leur consentement de s'y conformer. Un autre moyen consiste à prévenir les conflits, c'est-à-dire à intervenir avant que les tensions n'atteignent un point de rupture. Toutefois, dans la pratique, la prévention se heurte à toute une série de problèmes. Le Conseil de sécurité n'est pas bien équipé en la matière. Le déploiement de forces de maintien de la paix par mesure préventive pourrait avoir un rôle utile, protecteur et dissuasif.

M. A. ALJOWAILY (Ambassadeur d'Égypte en Serbie), *intervenant*, déclare que les régimes de sanctions doivent servir à renforcer la paix et la sécurité internationales. Les sanctions ne sont pas une fin en elles-mêmes mais bien le moyen de mener une politique pacifique. Il faudrait mettre en place un système clair et détaillé de levée des sanctions, en plus de celui de leur application. Dans l'exécution des sanctions, la communauté internationale doit faire une distinction claire entre autorités légitimes et parties illégales, qu'il convient de traiter différemment. Les sanctions ne doivent pas être politisées, sous peine de perdre leur crédibilité. Il est important de distinguer les sanctions multilatérales de l'ONU des sanctions unilatérales, les premières étant légitimes, au contraire des secondes.

Les parlementaires doivent être conscients des aspects pratiques de la mise en œuvre des sanctions. Premièrement, il est très difficile de réunir toutes les sanctions dans un texte fédérateur ou une liste-cadre. Même si les régimes de sanctions sont définis dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, ils peuvent être modifiés au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Deuxièmement, il existe, pour chaque régime de sanctions, des notices d'aide à l'application qui donnent des lignes directrices aux autorités nationales. Toutefois, ces notices sont rarement publiées dans une autre langue que l'anglais ou le français, et le langage utilisé est souvent ambigu. Elles sont, par conséquent, difficiles à transposer dans la législation nationale. Il est particulièrement important de veiller à la clarté des éventuelles exemptions aux sanctions, notamment pour motif médical ou religieux. Troisièmement, chaque régime de sanctions est doté d'un comité et d'un groupe d'experts chargés d'appuyer son application. Il est essentiel qu'une juste représentation géographique soit observée dans la composition de ces groupes d'experts. Quatrièmement, plusieurs régimes de sanctions sont parfois appliqués en parallèle les uns des autres sans qu'un mandat clair n'ait été établi par le Conseil de sécurité. Il est important que chaque ensemble de sanctions fasse l'objet d'un suivi séparé. Cinquièmement, tout régime de sanctions doit être "vivant", c'est-à-dire qu'il doit pouvoir s'adapter aux changements de son environnement.

L'intervenant rappelle enfin que l'Égypte, membre non permanent du Conseil de sécurité en 2016 et 2017, avait organisé une réunion des pays concernés par des sanctions. Il est en effet important d'écouter ces pays afin de perfectionner le mécanisme.

Mme I. DIMIC (Slovénie) déclare que le respect du droit international constitue l'une des pierres angulaires de la démocratie. La Slovénie défend fermement l'état de droit, en particulier le droit pénal international et la justice transitionnelle. Elle appuie les efforts déployés pour faire rendre des comptes à ceux qui se sont rendus coupables des crimes les plus graves et soutient les travaux des tribunaux internationaux comme la Cour pénale internationale (CPI). La Slovénie cherche à promouvoir la coopération entre la CPI et le Conseil de sécurité de l'ONU. Il est aussi important de maintenir une étroite coopération entre l'ONU et l'UIP, afin d'ajouter une dimension parlementaire aux processus mondiaux. La Slovénie contribue à l'état de droit en exécutant les jugements des tribunaux internationaux, tels que la Cour européenne des droits de l'homme, et elle attend des autres pays qu'ils en fassent autant. En leur qualité de législateurs, les parlementaires ont un rôle important à jouer en la matière. Le 130^e anniversaire de l'UIP fournit une excellente occasion de renforcer les engagements mondiaux de respect de l'état de droit.

M. A. TOUMI (Maroc) indique que le respect du droit international est le fondement de la prospérité, de la paix et de la sécurité dans le monde. Il demande pourquoi les sanctions ne sont appliquées que 20 pour cent du temps. Il note en outre que les sanctions visent généralement des pays en développement et souligne que les sanctions économiques ne sont plus décidées par les organisations multilatérales mais par des forums de pays comme le Groupe des 7 (G7) ou celui des 20 (G20). Ces décisions ont donc toutes les chances d'être influencées par les grandes puissances. De son point de vue, les organisations multilatérales doivent revenir au principe d'une voix par pays, car il n'est pas bon de donner plus de poids aux pays ayant un plus grand pouvoir économique. Il

pense également qu'il faut renforcer les liens entre l'UIP et l'ONU. L'UIP doit exercer des pressions pour être davantage associée aux processus décisionnels de l'ONU et veiller à une plus grande équité de ceux-ci.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) dit que les parlements ont trois rôles importants dans le respect du droit international. D'abord, ils approuvent les conventions et traités internationaux. Ensuite, ils font usage de leur fonction de contrôle pour veiller à ce que les gouvernements tiennent leurs engagements en matière de droit international. Enfin, ils veillent à la transposition dans le droit national des dispositions du droit international.

M. A. AL AMRI (Oman) déclare que les parlements doivent adopter des lois pour lutter contre les fléaux tels que les changements climatiques et la prolifération des armes de destruction massive. Les intervenants devraient proposer des recommandations de mesures visant à assurer le respect du droit international. L'application du droit est essentielle à la stabilité. Certains membres du Conseil de sécurité font usage de leur veto pour bloquer l'adoption de décisions. Il appuie, quant à lui, les plans de réformes de l'ONU, tout en estimant que tous les pays doivent être associés à ces plans.

La baronne HOOPER (Royaume-Uni) dit que les intervenants ont mis en lumière des lacunes qui subsistent dans l'application du droit international. Les nouvelles technologies et les possibilités de communication instantanée sont de gros avantages en termes de transparence. Elle estime qu'il incombe aux parlementaires de se préoccuper des moyens permettant d'assurer le respect des accords de l'ONU et de veiller au contrôle des sanctions. Les parlementaires britanniques ont la possibilité de débattre de ces questions et d'interroger les ministres concernés. Il y a aussi des commissions spécialisées et des groupes parlementaires interpartis qui peuvent interroger des experts, préparer des rapports et exercer des pressions sur le gouvernement. Elle se demande comment la communauté internationale pourrait réussir à appliquer des sanctions à l'encontre des individus responsables de mauvaises politiques plutôt qu'à l'encontre du pays tout entier, remarquant que les personnes qui souffrent le plus des sanctions sont souvent les plus pauvres dont l'innocence est totale.

M. Z. OBRADOVIC (Serbie) demande aux intervenants d'expliquer ce qui se passe quand il apparaît que les sanctions sont injustifiées. Des sanctions ont été imposées à la Serbie dans les années 1990 pour des actes d'agression commis pendant la guerre des Balkans. Ces sanctions ont par la suite été levées après que des tribunaux ont jugé qu'il n'y avait pas de preuves de telles agressions. La population serbe a, néanmoins, beaucoup souffert de ces sanctions. Il lui semble que les rapports de force entrent souvent en ligne de compte au moment de prendre la décision d'imposer des sanctions. Les pays de l'OTAN, qui savaient qu'ils agissaient en violation de la Charte des Nations Unies lorsqu'ils ont bombardé la Yougoslavie dans les années 1990, n'ont pourtant fait l'objet d'aucune sanction. Il faudrait que les tribunaux internationaux soient clairement chargés d'établir la responsabilité pénale des violations du droit international. Ils ne doivent pas être abusivement utilisés à des fins politiques ni rendre une justice sélective.

M. S. THAROOR (Inde) affirme que M. Naek a travesti les faits relatifs au Jammu-et-Cachemire. Il juge ironique et même absurde qu'un État qu'il tient responsable d'innombrables attaques terroristes transfrontalières sur le Jammu-et-Cachemire se prétende le champion du droit international et des droits de l'homme, et ajoute que l'Inde attendait mieux d'un forum de l'UIP. Le Pakistan a oublié ses propres obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, à savoir mettre un terme à son occupation illégale du Jammu-et-Cachemire. Il a tout aussi manifestement ignoré ses autres engagements au titre du droit international, fixés notamment par l'accord de Simla et la déclaration de Lahore.

Le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies est une obligation constitutionnelle en Inde. C'est la raison pour laquelle le Parlement de l'Inde a incorporé les règles et les résolutions des Nations Unies dans le droit national. L'Inde a toujours défendu la médiation pacifique dans les situations de conflit, ainsi que l'impartialité et l'absence d'arbitraire dans la résolution des différends. Par conséquent, elle estime que l'ONU doit continuer à améliorer ses capacités de maintien de la paix. L'Inde est le pays qui, au total, a mis le plus grand nombre de soldats à la disposition de l'ONU. Il est, de son point de vue, nécessaire de réformer la composition du Conseil de sécurité et son rôle dans les affaires internationales. Le fait que le Conseil de sécurité soit largement perçu comme peu représentatif n'est pas propice au respect du droit international. L'Inde est consciente de l'utilité de certaines sanctions ciblées, mais juge injustifiables les sanctions globales infligées à un État. Les sanctions globales frappent des innocents bien davantage que les dirigeants qu'elles visent.

Les parlements sont les organes nationaux les mieux placés pour prévenir les violations du droit international. Ils peuvent prévenir ces violations ou obtenir réparation en organisant des débats, en votant des lois, en favorisant l'éducation du public et en contrôlant les progrès accomplis par le gouvernement dans le respect des conventions et traités internationaux.

M. T. FUKUI (Japon) dit que l'économie numérique se développe à une vitesse remarquable, avec la promesse d'apporter l'innovation nécessaire pour développer les économies et résoudre les problèmes sociétaux. Ce développement s'accompagne aussi de préoccupations relatives à la vie privée. La question de la protection des données a commencé à se poser au fur et à mesure du recueil, du stockage et de l'utilisation d'énormes masses de données personnelles par différentes plateformes. Le protectionnisme des données restreint l'utilisation et la circulation des données. C'est la raison pour laquelle il juge important d'élaborer un cadre international visant à promouvoir la libre circulation des données tout en maintenant un juste équilibre entre les avantages et les problèmes potentiels. Lors du Sommet du G20 de 2019, les dirigeants mondiaux ont publié la Déclaration d'Osaka sur l'économie numérique qui appelle à la mise en place de règles internationales dans l'économie numérique, en particulier en ce qui concerne les flux de données et le commerce électronique. Au moment de formuler de telles règles, il est essentiel de veiller à la compréhension et à la coopération des citoyens. Il est, en outre, important que les parlementaires veillent à ce que ces règles soient équitables et favorables à un développement sociétal.

Mme F.MD. NORDIN (Malaisie) déclare que l'ONU est un instrument essentiel du maintien de la paix et de la sécurité. Il est donc important de renforcer la coopération entre l'ONU et l'UIP. La Malaisie est attachée au règlement pacifique des différends internationaux et au respect de ses obligations au titre du droit international. Le respect du droit international est lié à la diplomatie préventive. Il est en effet plus efficace de prévenir les conflits que d'y réagir après coup. L'application du droit international constitue un défi fondamental. Les sanctions présentent divers inconvénients : elles sont chères à appliquer, difficiles à coordonner et étant souvent inefficaces, elles permettent rarement d'atteindre les objectifs visés. L'idée que les sanctions constituent un outil de mise en œuvre supérieur est profondément ancrée dans le discours savant et la rhétorique publique. Pourtant, dans bien des cas, les sanctions ont pour véritable effet de saper l'application du droit international. Elle propose d'envisager d'autres solutions, comme les "récompenses réversibles", mécanisme par lequel une somme d'argent est proposée à la cible si elle se conforme à ses obligations. Ces récompenses réversibles pourraient d'abord être placées dans un fonds de mise en œuvre pour en assurer la crédibilité.

M. H.O. MOHAMED HASSANEIN (Égypte) déclare que les parlementaires doivent prendre conscience du système de deux poids, deux mesures qui est appliqué à l'échelle internationale, en particulier dans la région arabe, et le remettre en cause. On peut par exemple douter que la communauté mondiale se conforme au droit international dans des cas comme celui de la Palestine. La communauté mondiale n'a pas réussi à maintenir la souveraineté de certains États. Elle n'a pas non plus réussi à résoudre certains conflits par des moyens pacifiques. Il est donc essentiel de renforcer le droit international. Il convient aussi de renforcer la coopération entre l'ONU et l'UIP, et de consolider les capacités des Parlements membres de l'UIP. D'autres pays devraient reprendre l'initiative lancée par l'Égypte pendant que ce pays siégeait au Conseil de sécurité de l'ONU, afin de mettre en place un cadre international de lutte contre le terrorisme. Il faudrait également corriger les manques constatés dans la façon dont la communauté internationale traite d'autres questions, en particulier celles des droits de l'homme. L'Égypte réitère son engagement de respect du droit international.

M. M. KARAKAYA (Turquie) déclare que les allégations de Mme Theologou à propos de la prétendue occupation turque de Chypre sont sans fondements. Le problème de Chypre n'a rien à voir avec une occupation ou une invasion. Un partenariat a été établi entre les deux camps dans les années 1960, et l'île a été divisée en fonction de ce partenariat. En 1974, les Chypriotes grecs ont expulsé les Chypriotes turcs de ce partenariat, en violation de nombreux traités et principes relatifs aux droits de l'homme.

M. S. YANG (Cambodge) estime que l'ONU ne pousse pas assez loin ses efforts de médiation, de négociation et d'investigation avant d'imposer des sanctions. Les sanctions risquent d'amplifier les souffrances des citoyens et d'exacerber une situation déjà difficile, comme ce fut le cas au Cambodge. Il semble que la communauté internationale exerce une pression sur les petits pays pauvres et moins puissants pour les inciter à respecter le droit international et les droits de l'homme, mais qu'elle n'en fasse pas autant pour les grands pays riches et plus puissants. Il demande que M. Biersteker donne son avis sur les points qu'il vient de soulever.

M. K. BAYRAMOV (Azerbaïdjan) dit que l'ordre international du monde est ébranlé quand les décisions et les résolutions de l'ONU ne sont pas appliquées ou le sont de manière sélective. Les conséquences en sont nombreuses. On constate en particulier une rupture de la confiance, une baisse des interactions entre États et une augmentation des conflits et des tensions. L'Arménie continue, pourtant, d'ignorer ouvertement le droit international à propos du conflit au Haut-Karabakh qu'elle a mis à profit pour occuper 20 pour cent du territoire de l'Azerbaïdjan. L'Arménie a notamment violé quatre résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU adoptées en 1993 qui exigeaient un retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation arméniennes. L'article 25 de la Charte des Nations Unies dispose clairement que les États Membres de l'ONU doivent accepter et exécuter les décisions du Conseil de sécurité. La question se pose donc de savoir pourquoi le Conseil de sécurité ne prend pas de mesures contre des États qui, comme l'Arménie, violent ses propres résolutions. Il demande à M. Biersteker d'expliquer s'il s'agit d'un manque de volonté, d'un manque de détermination ou d'une inertie intentionnelle.

M. O. HAMAYEL (Palestine) déclare qu'il faut éviter le système des deux poids, deux mesures ainsi que le principe d'impunité dans la mise en œuvre du droit international. La communauté internationale ne devrait pas tolérer d'être prise en otage par les grandes puissances, en particulier celles qui disposent d'un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU. Il faut donc que les parlementaires se battent pour obtenir une réforme de l'ONU. Il estime, quant à lui, que les sanctions peuvent être efficaces si elles sont correctement appliquées.

Il demande à M. Biersteker ce qu'il faut faire lorsqu'un État viole systématiquement la Charte des Nations Unies et refuse de se conformer aux résolutions de l'ONU, par exemple en occupant un territoire et en se rendant coupable de meurtres. Il estime que les parlementaires devraient avoir clairement pour mandat de défendre le droit international, y compris dans le cas de la Palestine. Il pense que la violation du droit international devrait conduire à la remise en cause de l'appartenance aux organisations internationales des États qui s'en rendent coupables.

M. M. MELKUMYAN (Arménie), en réponse au représentant de l'Azerbaïdjan, explique que la population du Haut-Karabakh, qui est arménienne, a organisé un référendum après la dissolution de l'Union soviétique et voté pour l'indépendance par rapport à l'Azerbaïdjan. Durant les trente dernières années, des délégués d'Arménie et d'Azerbaïdjan ont tenté de régler cette question de manière pacifique au sein du groupe de Minsk créé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le représentant de l'Azerbaïdjan ne semble pas comprendre ce qu'est la démocratie.

M. T. BIERSTEKER, *intervenant*, se déclare frappé par le nombre de préoccupations qui viennent d'être exprimées en lien avec la justice, en particulier dans le contexte de conflits bilatéraux. En réponse au représentant du Maroc, il souhaite dissiper un malentendu. Ce n'est pas 20 pour cent des sanctions qui sont appliquées, mais plutôt 20 pour cent des sanctions qui s'avèrent efficaces, ayant un effet de coercition, de contrainte ou de signalement. Ces déterminations correspondent à des critères précis. Les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni, qui rédigent 90 pour cent des résolutions de l'ONU, ont de ce fait beaucoup de pouvoir et d'influence.

En réponse au représentant d'Oman, il souhaite faire deux recommandations quant à la manière d'assurer le respect du droit international. Premièrement, il faut que ceux qui appliquent les sanctions effectuent un suivi des éventuelles résolutions adoptées. Faute de suivi, les sanctions seront définies par les cibles et non par les personnes qui décident des mesures. Deuxièmement, il suggère que le Conseil de sécurité de l'ONU augmente le nombre de veto requis pour bloquer des mesures, en particulier en cas de génocide ou de crimes massifs contre l'humanité.

En réponse à la représentante britannique, il précise que, depuis les années 2000, davantage de sanctions sont appliquées à l'encontre d'individus. Dans ce cadre, la question se pose de savoir comment protéger les droits à une procédure équitable des individus visés par les sanctions. Il peut être envisagé de recourir à des mécanismes permettant de retirer des individus de la liste de sanctions si nécessaire. Il rappelle qu'il est bien plus facile d'appliquer des sanctions que de les lever et qu'il y a des exemples de sanctions qui sont restées en place pendant des années. C'est le Conseil de sécurité de l'ONU qui prend toutes les décisions en matière de sanctions. Cet aspect rejoint la question soulevée par le représentant serbe sur ce qu'il faut faire lorsque des sanctions sont sans fondement.

Comme le représentant de l'Inde, il pense qu'il est difficile de justifier des sanctions globales. C'est la raison pour laquelle, on a constaté une évolution massive vers des sanctions ciblées. Le problème de celles-ci consiste néanmoins à bien tenir le cap. L'aide des parlements peut être précieuse en la matière. Les gouvernements nationaux sont responsables de l'interprétation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, et les ministères sont responsables de leur application.

sur le territoire national. Néanmoins, ce sont des acteurs du secteur privé, comme les banques et les institutions financières, qui appliquent certains types de sanctions ciblées. De leur point de vue, il est moins coûteux d'imposer un blocage complet à un pays qu'à des individus.

En réponse au représentant du Cambodge, il précise que la question de savoir si l'ONU allait assez loin avant d'imposer des sanctions est très variable. L'ONU est souvent associée à des efforts de médiation avant l'application de sanctions, mais il y a des exceptions, comme dans le cas de la Libye. Il souligne qu'il est important d'envisager les interactions des sanctions avec d'autres mesures plutôt que de les considérer comme un instrument séparé. Pour répondre au représentant de l'Azerbaïdjan, il précise que l'absence de mesures prises par le Conseil de sécurité de l'ONU contre des États qui violent le droit international est une inertie intentionnelle. Certains États, parce qu'ils bénéficient d'une protection de membres permanents du Conseil de sécurité, ne sont pas condamnés et ne font pas l'objet de sanctions.

Mme A. THEOLOGOU, *intervenante*, affirme que le système de deux poids, deux mesures subsiste en matière d'application du droit international, qu'il s'agisse de Chypre, de l'Arménie, de l'ex-Yougoslavie ou de la Syrie. Des pays comme la Turquie se refusent obstinément à respecter l'état de droit, ce qui a des conséquences concrètes sur la vie des citoyens. Selon l'ONU, la République de Chypre est le seul pays reconnu sur le territoire en question. La Turquie a envahi Chypre en 1974 et récidive actuellement au nord de la Syrie. Elle rappelle que la Turquie a fait l'objet de sanctions à de nombreuses reprises. Si la communauté mondiale souhaite faire du monde un endroit plus pacifique, il est essentiel d'obtenir le respect du droit international.

M. F.H. NAEK, *intervenant*, déclare que les sanctions de l'ONU seraient plus efficaces si leur adoption bénéficiait d'un soutien maximal de la part de tous les membres du Conseil de sécurité. Les sanctions doivent tenir compte de la dynamique du conflit en cause. Elles requièrent une volonté politique et une certaine expertise. Les 193 États Membres de l'ONU sont tous responsables de la mise en œuvre des sanctions. Celles-ci n'ont pas de sens si les pays voisins continuent de fournir de l'argent, des armes, des mercenaires ou des opportunités commerciales aux groupes ou aux régimes qui font l'objet des sanctions. Alors qu'il est habilité à le faire, le Conseil de sécurité décide rarement de sanctions secondaires à l'encontre des États qui ne respectent pas les sanctions initiales.

Le Pakistan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. De fait, ce pays est lui-même une des grandes victimes du terrorisme puisqu'à cause de ce fléau il a subi la perte de milliers de civils, de militaires et de personnels d'exécution. Le Pakistan est déterminé à combattre le terrorisme et a déjà dépensé des milliards à cette entreprise. Il aspire à un règlement pacifique du problème du Jammu-et-Cachemire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Il faut recourir à un plébiscite libre, équitable et impartial pour résoudre ce problème. L'ONU devrait envoyer une mission dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde pour constater les faits.

M. A. ALJOWAILY, *intervenant*, déclare que les participants ont soulevé des préoccupations sur trois axes. On constate d'abord la nécessité d'une réforme de l'ensemble du système multilatéral afin de mieux résoudre les différends internationaux. L'ONU doit aussi restructurer ses institutions pour mieux servir le multilatéralisme. Enfin, on constate des lacunes sur le plan opérationnel, en ce qui concerne les groupes d'experts ou la langue des documents.

M. S. THAROOR (Inde) déclare que l'UIP ne doit pas être utilisée abusivement comme une plateforme permettant d'exposer les différends bilatéraux. Il est inadmissible qu'un intervenant qui aborde un différend privé ait l'occasion de s'exprimer à loisir sans droit de réponse de l'autre partie. Cette configuration a créé un déséquilibre peu propice au dialogue constructif. L'UIP doit choisir des intervenants impartiaux et non des personnes impliquées dans des polémiques.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il a pris bonne note des commentaires du représentant de l'Inde. Il ajoute qu'il ne sert à rien d'entrer dans une discussion qui ne fait qu'entretenir le désaccord. Ce serait contraire à l'objectif de la Commission.

Un représentant du PAKISTAN affirme que le représentant de l'Inde a proféré des accusations injustifiées. Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Jammu-et-Cachemire sont actives et en vigueur. Au titre de ces résolutions, le Jammu-et-Cachemire est une zone contestée dont l'avenir devrait être déterminé par le peuple, dans un plébiscite équitable, transparent et impartial. Il suggère que l'UIP envoie une mission exploratoire au Jammu-et-Cachemire et ajoute que cette région est dans une situation de blocage, avec un officier militaire pour neuf citoyens et des milliers de personnes souffrant de la faim. Il termine en disant que le représentant de l'Inde a une conception erronée du droit international et des droits de l'homme.

Réunion-débat : Le sondage de l'UIP de 2019 sur les relations entre les parlements et l'ONU

Le PRÉSIDENT dit que l'UIP a organisé un sondage sur les relations entre les parlements et l'ONU, dans le but de renforcer le rôle des parlements dans l'exécution des accords internationaux et d'aider les parlements à demander des comptes aux gouvernements sur les décisions qu'ils prennent à l'ONU, l'idée étant de rapprocher les citoyens de l'ONU par le biais de leurs représentants élus.

M. A. MOTTER (Secrétariat de l'UIP), *intervenant*, rappelle que la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a été créée dans le but de renforcer les relations entre les parlements nationaux et l'ONU. L'enquête montre qu'il y a encore du chemin à parcourir dans ce domaine. Ces relations comprennent deux volets. Le premier consiste à inclure les parlements, et donc les peuples, dans les processus décisionnels onusiens. Le second est lié au contrôle de l'action des gouvernements à l'ONU. Le sondage comprenait huit questions, dont cinq concernaient l'ensemble des Parlements membres de l'UIP et trois s'adressaient aux pays en développement où l'ONU a un bureau de pays.

Il précise que le taux de participation est un premier signe de dysfonctionnement. Sur les 179 Parlements membres de l'UIP, 50 seulement ont répondu à l'enquête. Il est important de réfléchir aux raisons de cette faible participation qui peut s'expliquer par un manque d'intérêt, l'absence de moyens ou de pouvoir de s'engager vis-à-vis de l'ONU. Les 50 parlements participants se répartissent également entre pays développés et pays en développement. Cette répartition signale pourtant aussi un problème : il semble en effet que le monde développé se sente davantage concerné par les relations avec l'ONU compte tenu du plus grand nombre de pays en développement dans le monde.

La première question du sondage portait sur le pouvoir du parlement de convoquer le représentant permanent auprès de l'ONU. Sur les 50 répondants, 37 parlements ont déclaré disposer de ce pouvoir, ce qui est encourageant. Toutefois, 8 seulement ont déjà fait usage de ce pouvoir. La deuxième question portait sur la participation de parlementaires aux délégations nationales auprès de l'ONU. Les réponses sont positives, 38 parlements ayant indiqué l'inclusion de parlementaires dans la délégation nationale. Toutefois, dans 32 pays, ces parlementaires sont préalablement sélectionnés par le Gouvernement et la présence de membres de l'opposition dans cette sélection n'apparaît pas clairement. Pour assurer une pleine représentation, la solution idéale serait de passer par les services du président de parlement ou du groupe interparlementaire, une solution retenue dans 18 parlements seulement. La troisième question portait sur cinq importants processus décisionnels de l'ONU menés en 2018. Les parlements devaient indiquer s'ils avaient reçu un rapport du gouvernement sur ces processus et s'il y avait eu un débat à ce sujet. L'un des plus importants de ces processus était la résolution de l'Assemblée générale intitulée *Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire*. Les réponses se sont avérées très décevantes. Dix parlements seulement ont reçu un rapport sur cette résolution et quatre ont tenu un débat. La quatrième question interrogeait les parlements sur leur connaissance de la position de leur gouvernement sur les processus de réforme de l'ONU. Les parlements devaient aussi indiquer s'ils avaient tenu un débat sur ce point. Une fois encore, les réponses ont été peu encourageantes puisque seulement 20 parlements ont déclaré avoir été tenus informés et six seulement ont tenu un débat. Dans la cinquième question, il s'agissait de savoir si les parlements avaient reçu un rapport sur les contributions financières du Gouvernement à l'ONU. Les parlements ont été 23 à répondre qu'ils avaient reçu un rapport tandis que la plupart d'entre eux ne savaient rien du financement de l'ONU.

Les trois questions finales ne concernaient que les pays en développement. La sixième portait sur le pouvoir des parlements de convoquer le Coordinateur résident de l'ONU dans leur pays. Le Coordinateur résident supervise l'exécution des programmes de l'ONU par le bureau de pays et il est l'interlocuteur direct du Gouvernement. Sur 28 parlements, 15 ont indiqué avoir le pouvoir de convoquer le Coordinateur résident, mais un seul pays a déclaré avoir déjà fait usage de ce pouvoir. La septième question portait sur les possibilités dont disposent les parlements de travailler avec l'ONU au renforcement des capacités parlementaires. Dix parlements ont indiqué disposer de telles possibilités, 18 ont déclaré ne pas en avoir. Ce résultat n'est pas nécessairement négatif, dans la mesure où d'autres entités extérieures à l'ONU appuient le travail des parlements. Il s'agit toutefois d'une indication supplémentaire de la faiblesse des relations entre les parlements nationaux et l'ONU. La dernière question portait sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lequel définit l'action de l'ONU dans chaque pays sur une période de quatre ans. Il était demandé aux parlements s'ils avaient la possibilité d'étudier la mise en œuvre du plan. Trois parlements seulement ont répondu positivement à cette question.

L'intervenant dégage deux conclusions générales du sondage. D'une part, les parlements sont généralement absents des grands processus de l'ONU. D'autre part, les parlements ne font pas pleinement usage de leur pouvoir de contrôle. Cette enquête est la première en son genre et sera renouvelée dans quelques années pour mesurer les progrès.

Le PRÉSIDENT dit que l'UIP continuera à travailler à l'amélioration des relations entre les parlements nationaux et l'ONU.

Mme M. KIENER NELLEN (parlementaire, Suisse), *intervenante*, précise que le Comité exécutif a tiré un certain nombre de conclusions du sondage : celui-ci révèle de sérieuses lacunes dans le contrôle parlementaire de l'ONU, lacunes qu'il convient de combler, les parlements sont très peu informés des activités de l'ONU, et le faible taux de réponse est décevant.

Elle souligne la nécessité d'un travail de coopération plus étroit entre les secrétaires généraux des parlements et les organes de l'UIP, notamment son Comité exécutif. En particulier, les secrétaires généraux des parlements doivent répondre de manière plus systématique aux enquêtes de l'UIP. Elle précise que M. P. Schwab, Président de l'Association des secrétaires généraux de parlements (ASGP), a proposé son aide à cet égard. De meilleurs taux de réponse ont été enregistrés par le passé pour des enquêtes sur des questions plus précises, comme les Objectifs de développement durable. Cela montre que les parlementaires sont bien mieux informés sur ces questions que sur les processus de l'ONU. Il faudrait rendre plus systématique la circulation des informations entre l'ONU et les parlements.

Les gouvernements sont nombreux à ne pas consulter le Parlement sur leurs travaux à l'ONU, y compris pour des questions aussi importantes que le rapport du pays au Conseil des droits de l'homme. Il faut que les parlements soient tenus informés des principaux processus de l'ONU par des sources extérieures, par l'ONU elle-même ou par l'UIP, l'idée étant de faire entendre l'avis des parlements de manière plus systématique et plus opportune, ce qui leur donnerait davantage d'influence.

Elle remarque qu'il est encore plus difficile aux partis d'opposition de participer aux délégations nationales auprès de l'ONU, précisant qu'elle ne serait pas étonnée qu'il y ait peu de parlementaires d'opposition dans les délégations des pays qui n'ont pas répondu au sondage.

Elle ajoute que l'année 2020 marquera une étape importante pour le renforcement de la participation des parlements aux travaux de l'ONU. Cette année sera en effet l'occasion de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement et de l'anniversaire de la Déclaration de Beijing. Ces deux événements donneront lieu à des résolutions qui rapprocheront les parlements des processus décisionnaires de l'ONU.

Elle rappelle l'aspect positif de la coopération sur la question du terrorisme et de l'extrémisme violent. L'UIP, forte d'une stratégie en phase avec celle de l'ONU sur cette question, a pu signer un protocole d'accord avec le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), un protocole d'accord qui sera particulièrement utile à l'engagement des parlementaires au niveau régional.

Le PRÉSIDENT signale que le Parlement namibien s'est réjoui de ce sondage tout en regrettant qu'aussi peu de parlements y aient répondu. Il ajoute qu'il ne faut pas se décourager. Ce sondage a mis en lumière des lacunes et permettra donc aux parlements d'apporter des améliorations. Il précise que le Parlement namibien fait partie des répondants. Même si, en Namibie, l'exécutif mène les discussions avec l'ONU, des parlementaires participent de temps en temps à la délégation nationale. Le pays a, par ailleurs, été chargé par l'Union africaine de conduire un groupe de pression sur la réforme de l'ONU. Le Chef de l'État a participé aux débats de l'Assemblée générale des Nations Unies et en a ensuite rendu compte au parlement. Le contrôle parlementaire des activités de l'ONU porte principalement sur la mise en œuvre de projets du Gouvernement appuyés par l'ONU. Le Parlement namibien entretient de très étroites relations de travail avec le bureau de pays de l'ONU. Le directeur du bureau du président du Parlement participe régulièrement aux travaux du Coordinateur résident de l'ONU et lui apporte ses conseils. Il a par exemple servi d'interlocuteur avec le comité chargé d'évaluer le cadre de programmation national pour la période 2019-2023.

Il conclut en disant qu'il convient de tirer des enseignements des résultats de l'enquête. Il recommande d'effectuer un sondage de suivi tous les deux ou trois ans pour évaluer les progrès et procéder à des améliorations. Le sondage a mis en lumière une grande variation du soutien qu'apportent les gouvernements à l'engagement des parlements auprès de l'ONU. Le Gouvernement namibien est, quant à lui, très favorable à cet engagement.

M. S. AL-MUTAWA (Émirats arabes unis) se félicite des efforts déployés par l'UIP pour renforcer les relations entre l'UIP, les parlements nationaux et l'ONU. Il salue tout particulièrement la signature du protocole d'accord entre l'UIP, le BLT et l'ONUDC, lequel constitue un cadre solide de renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et permettra d'affirmer le rôle des parlementaires à cet égard. Il évoque la nécessité de créer une base de données mondiale sur le terrorisme et l'extrémisme violent et de fédérer les efforts des parlements de la

planète. Il précise que des parlementaires figurent dans les délégations des Émirats arabes unis auprès de l'ONU et participent aux séminaires et aux ateliers qui s'y déroulent. Il estime essentiel de sensibiliser les populations locales à l'importance du renforcement des relations avec l'ONU. Il recommande que l'UIP organise des opérations conjointes avec l'ONU pour renforcer les capacités et partager les expériences. Il suggère aussi que l'UIP élabore un guide à l'intention des parlementaires sur la manière de renforcer leur rôle auprès de l'ONU, et mette en place un mécanisme visant à faciliter la circulation des informations entre les deux organisations.

M. F.H. NAEK (Pakistan) déclare qu'un engagement systématique des parlements nationaux auprès de l'ONU permettrait de renforcer la gouvernance mondiale, de combler certaines lacunes démocratiques des affaires intergouvernementales, d'appuyer la démocratie représentative et d'établir un lien plus fort entre l'ONU et le public à l'échelle mondiale. Il indique que le Gouvernement pakistanais est très favorable à l'implication des parlements à l'ONU.

Il rappelle les mots de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, qui a déclaré qu'il fallait à tout prix démocratiser la mondialisation avant que la mondialisation ne dénature la démocratie. De son point de vue, la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies est une étape indispensable de la réalisation d'un tel objectif. L'Assemblée générale des Nations Unies n'est pas représentative des peuples. Elle est généralement composée de diplomates nommés par les gouvernements. Au contraire, une Assemblée parlementaire des Nations Unies représenterait les citoyens du monde, et non les gouvernements. Il ne s'agit pas de rejeter l'Assemblée générale des Nations Unies mais de lui ajouter une dimension parlementaire. Il faudrait néanmoins que les sièges composant cette Assemblée parlementaire des Nations Unies soient pourvus de manière démocratique. Les États pourraient décider si ses membres doivent être issus des parlements nationaux ou être élus directement, l'élection directe de tous les membres étant l'objectif ultime. Cette assemblée pourrait, dans un premier temps, être un organe principalement consultatif, dont les droits et pouvoirs pourraient croître au fur et à mesure qu'elle gagnerait en légitimité, l'objectif étant que les représentants élus exercent une fonction parlementaire directe au niveau international. Il exhorte l'UIP à soutenir la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies.

M. A.A. DIALLO (Burkina Faso) juge inquiétants les résultats du sondage qui révèlent un énorme vide entre les parlements et le système des Nations Unies. Il suggère que l'UIP tire parti de ses travaux pour resserrer les liens entre les parlements et l'ONU. Il est important de créer une Organisation des Nations Unies au niveau des peuples plutôt qu'au niveau des États.

La baronne HOOPER (Royaume-Uni) dit que le sondage établit une très précieuse base de discussion. Elle aimerait que le Secrétariat révèle quel est le pays qui a répondu positivement à la sixième question. Elle déclare ne pas savoir qui a répondu au questionnaire pour le Royaume-Uni et ne pas savoir non plus si des questions ont été soulevées dans son pays à propos de la contribution au budget de l'ONU. Il incombe aux parlementaires de contrôler ce qui se passe à l'ONU. Elle espère, quant à elle, que son parlement portera davantage d'attention à ce qui se passe à l'ONU une fois le Brexit accompli. Elle estime que cette enquête doit devenir une activité régulière de la Commission.

M. A.A. DIALLO (Burkina Faso) indique que la Côte d'Ivoire est le seul pays d'Afrique de l'Ouest à avoir participé au sondage. Il estime que la Commission devrait attirer davantage l'attention sur ce type d'enquête. Son parlement aurait répondu s'il avait été informé.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il est important de mener des actions de sensibilisation à tous les forums africains, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le Parlement panafricain.

M. A. MOTTER, *intervenant*, précise que le représentant des Émirats arabes unis a raison de rappeler le protocole d'accord signé par l'UIP avec le BLT et l'ONUDC, dans le but de faciliter l'application des accords de l'ONU sur le terrorisme. Toutefois, si la signature de ce protocole marque un point positif, le sondage ne portait pas sur l'application des accords de l'ONU, mais plutôt sur la participation des parlements aux processus décisionnels de l'ONU.

Il précise qu'une Assemblée parlementaire des Nations Unies, telle que proposée par le représentant du Pakistan, ne serait pas réalisable pour diverses raisons. D'abord les gouvernements ne donneraient jamais leur accord. Ensuite, cela nécessiterait une réforme de la Charte des Nations Unies, et la sélection des membres poserait d'énormes problèmes. Enfin, il est impossible de garantir que les citoyens se sentiraient représentés au niveau mondial, alors que l'on constate déjà une forte déconnexion entre les citoyens et leurs représentants nationaux. Il reconnaît que la proposition est très attrayante en théorie, mais dans la réalité elle pose beaucoup de problèmes d'ordre juridique,

logistique et politique. L'UIP défend plutôt l'idée de faire bon usage de ce qui existe. Chaque pays dispose déjà d'un parlement national et d'un gouvernement national. L'ONU travaille surtout avec les gouvernements nationaux. Pour avancer, il convient donc de renforcer le contrôle parlementaire des activités des gouvernements à l'ONU. C'est tout à fait faisable puisque certains parlements le font déjà. La question de la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies a déjà fait l'objet de nombreuses discussions qui ont clairement débouché sur le constat d'une volonté insuffisante.

Mme P. TORSNEY (Secrétariat de l'UIP) rappelle qu'il existe dans chaque parlement national une personne ou un bureau chargé de recevoir les messages de l'UIP et d'y répondre. Le sondage dont il vient d'être question a aussi été expédié aux commissions parlementaires chargées des Nations Unies. En réponse à la représentante du Royaume-Uni, elle indique que c'est le Groupe interparlementaire britannique qui est responsable de la communication entre l'UIP et le Parlement du Royaume-Uni.

Elle souligne que les parlementaires doivent se montrer plus actifs dans le domaine des affaires des Nations Unies. Ils doivent inciter leur parlement à répondre aux messages de l'UIP. Ils doivent insister pour débattre des affaires des Nations Unies au parlement. Ils doivent exercer des pressions sur les gouvernements et les ambassadeurs pour que ceux-ci soutiennent les efforts déployés par l'UIP à l'ONU. L'UIP multiplie les efforts pour que les parlementaires participent aux processus de l'ONU en 2020, tels le 75^e anniversaire de l'ONU et l'élaboration d'importantes résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'action de l'UIP à cet égard serait, néanmoins, plus efficace avec l'aide des parlementaires. Elle regrette, par exemple, que les parlements aient été exclus de la préparation du document final du Forum politique de haut niveau de l'ONU 2019, malgré les énormes efforts de l'UIP en ce sens. Elle appelle les délégués à en parler avec leur ministre des Affaires étrangères et leur ambassadeur auprès de l'ONU.

Aperçu des principales activités relatives aux Nations Unies pour 2020

Mme P. TORSNEY (Secrétariat de l'UIP) annonce qu'il y aura beaucoup d'activités relatives à l'ONU en 2020. Des événements viendront célébrer le 75^e anniversaire de l'ONU. L'audition parlementaire annuelle aura lieu en février. Son sujet et sa date exacte n'ayant pas encore été fixés, l'UIP enverra prochainement un courrier aux parlements nationaux pour les en informer. Elle invite les parlementaires qui souhaitent y participer en tant que délégués à se rapprocher du président de leur parlement. En mai, l'Assemblée générale votera une nouvelle résolution sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP.

Élections au Bureau de la Commission permanente

Le PRÉSIDENT indique que la Commission a reçu les nominations suivantes pour les sièges vacants au Bureau : M. A. Gryffroy (Belgique), M. R. Peña Flores (Costa Rica) et Mme P. Tohmeena (Thaïlande).

Ces nominations sont approuvées.

La séance est levée à 17 h 55.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU DIMANCHE 13 OCTOBRE

La séance est ouverte à 10 h 45 sous la conduite de Mme S. Kihika (Kenya), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Élection de la Présidente de la 30^e session du Forum des femmes parlementaires

Conformément à la recommandation de Mme H. Al-Helaissi (Arabie saoudite) et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande), Mme G. Čomić, Vice-Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie, est élue par acclamation Présidente de la 30^e session du Forum des femmes parlementaires.

Mme G. Čomić (Serbie) prend la présidence.

Allocution de bienvenue

La PRÉSIDENTE se déclare honorée de conduire les travaux de la 30^e session du Forum des femmes parlementaires. L'UIP exerce une influence considérable dans le monde, en particulier sur la question du rôle des femmes. Les femmes parlementaires doivent s'interroger sur les évolutions qu'elles souhaitent pour l'avenir. Elles doivent s'appuyer sur les progrès réalisés par les précédentes générations de femmes et préparer le monde pour les générations futures. Les hommes doivent être considérés comme des alliés dans la lutte pour les droits des femmes. Les femmes restant minoritaires aux postes à responsabilité, aucun changement n'est possible sans le soutien des hommes.

Mme G. CUEVAS BARRON (Mexique), *Présidente de l'UIP*, constate que le Forum des femmes parlementaires représente l'un des principaux vecteurs d'énergie et de dynamisme au sein de l'UIP. Il faut mettre cette vitalité au service de la création de nouvelles opportunités pour les générations futures. Les Conventions de Genève, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Convention relative aux droits de l'enfant doivent être intégralement appliquées. La première mission du Forum doit être toutefois d'encourager la présence des femmes au sein des parlements. Alors qu'elles représentent la moitié de la population mondiale, elles n'occupent que 24 pour cent des sièges au parlement. Une meilleure participation des jeunes, surtout des jeunes femmes, est également essentielle. Les moins de 30 ans représentent plus de la moitié de la population mondiale mais seulement 2,2 pour cent des sièges au parlement. L'inclusion est un préalable à la démocratie.

L'UIP doit entreprendre une action claire et volontariste en matière d'égalité hommes-femmes, en particulier pour que plus de femmes accèdent au parlement. Cette démarche aidera 2,5 milliards de femmes et de filles victimes de lois qui les pénalisent. L'autonomisation des femmes ne sera possible que si elles bénéficient du plein exercice des droits de l'homme. L'UIP doit renouveler ses engagements, redoubler d'effort et définir une feuille de route claire en matière de droits des femmes.

Les femmes parlementaires doivent participer aux travaux de l'UIP. Elles doivent être présentes aux réunions avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) ainsi que lors des principales conférences d'ONU Femmes. L'objectif est d'apporter une dimension parlementaire à l'ONU mais également que les femmes soient leurs propres représentantes. La Présidente de l'UIP encourage les délégués à présenter leurs idées sur la manière de célébrer l'anniversaire de la Déclaration de Beijing.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Activités relatives à l'égalité des sexes

a) Rapport du Bureau des femmes parlementaires

Mme S.F. HOSSEINI (République islamique d'Iran) déclare qu'elle va rendre compte au Forum des travaux du Bureau des femmes parlementaires. Tout d'abord, le Bureau a décidé de marquer le 40^e anniversaire de la CEDEF à la 30^e session du Forum des femmes parlementaires en organisant une réunion-débat intitulée *Éliminer la discrimination dans la législation*. Ce débat va aborder la question de la levée des obstacles juridiques s'opposant au plein exercice des droits des femmes.

Deuxièmement, le Forum organisera un débat, sur le projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, intitulé *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Ce débat permettra au Forum de débattre des amendements à la résolution selon une perspective de genre.

Troisièmement, le Bureau a tenu une réunion conjointe avec le Bureau des jeunes parlementaires, lors de la 140^e Assemblée de l'UIP à Doha, qui a porté sur la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements. Les participants ont souligné le rôle des hommes et des jeunes en matière de diffusion des connaissances, de sensibilisation et pour une action parlementaire forte et efficace. Les échanges vont se poursuivre pendant le débat paritaire intitulé *#PasDansMonParlement : stratégies nationales et régionales* qui a lieu à la 141^e Assemblée. Le Bureau souhaite souligner qu'il incombe aux parlements d'en finir avec le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes. Il faut également susciter l'intérêt des hommes dans cette lutte.

Enfin, l'UIP lancera son document *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* lors de la présente Assemblée. Ces directives aident les parlements à définir et mettre en œuvre une réponse globale au sexisme et au harcèlement.

b) Rapport du Groupe de partenariat entre hommes et femmes

Mme A. AL-BASTI (Émirats arabes unis) annonce qu'elle va présenter le rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes. Ce Groupe a examiné la composition des délégations assistant à la 141^e Assemblée de l'UIP. Au total, 30,3 pour cent des parlementaires sont des femmes. Ce pourcentage est faible comparé au chiffre record de 32,9 pour cent réalisé en 2016. Le nombre de délégations non mixtes est cependant faible également. Sur les 138 délégations ayant plus de deux membres, seules 14 sont intégralement composées d'hommes.

Les travaux du Groupe ont des retombées positives mais il reste beaucoup à faire. Le Groupe a formulé des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP afin de disposer de sanctions plus sévères à l'encontre des délégations non mixtes. L'intervenante exhorte les délégués à soutenir ces amendements. Le Groupe a également débattu de l'importance des quotas de genre lors de la nomination à des postes à responsabilité à l'UIP. Les délégués doivent contrôler la composition de leur groupe géopolitique afin d'assurer une bonne répartition entre candidats et candidates. Autre mission importante du Groupe : convenir d'une feuille de route sur la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel, lors des Assemblées de l'UIP et d'autres réunions organisées. Enfin, le Groupe s'entretiendra avec des délégations parlementaires comportant peu de femmes. Ce sera l'occasion de réfléchir à la manière d'accroître la participation des femmes.

c) Informations sur les activités récentes de l'UIP en matière d'égalité des sexes

Mme Z. HILAL (Secrétariat de l'UIP), *Secrétaire du Forum*, constate que l'UIP joue un rôle actif dans la promotion de la CEDEF. Par exemple, l'UIP écrit régulièrement aux parlements afin de les exhorter à faire le point sur les progrès de leur pays vers la ratification et la mise en œuvre de la Convention. En outre, l'UIP et le Comité CEDEF ont publié une déclaration commune, intitulée *Leadership politique des femmes : atteindre la parité d'ici 2030*, afin de marquer le 40^e anniversaire de la CEDEF et la Journée internationale des femmes.

Parmi les autres activités entreprises par l'UIP, on peut citer la préparation du document *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements*. Il s'agit d'un outil fournissant aux parlements des conseils pratiques sur ce thème. L'UIP a également lancé sa nouvelle base de données parlementaires Parline, qui contient des informations sur les parlements dans le monde. Des informations manquent sur les forums de femmes ainsi que sur les organismes parlementaires spécialisés dans l'égalité hommes-femmes. Les délégués sont encouragés à fournir ces informations.

Contributions aux travaux de la 141^e Assemblée dans une perspective de genre

Mme C. ROTH (Allemagne) explique qu'elle a invité des femmes parlementaires à participer à une audition d'experts sur le thème *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Cette audition a permis de préparer une résolution devant être adoptée en avril 2020 par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Le but de cette résolution est de mieux faire connaître les implications de la crise climatique en matière de sécurité. Les femmes sont durement touchées par la crise climatique et leur contribution est donc nécessaire.

La PRÉSIDENTE précise que le point suivant à l'ordre du jour du Forum concerne un projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulé *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*.

Le Forum va se diviser en deux groupes pour aborder cette question. Le groupe en débattrait des méthodes pour s'assurer que la couverture sanitaire universelle répond aux besoins des femmes et des filles. Mme S.F. Hosseini (République islamique d'Iran) présidera ce groupe et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande) en sera la rapporteure. Le groupe deux s'intéressera aux moyens permettant de lever les barrières juridiques, sociales, économiques et financières afin que les femmes et les filles aient accès aux services médicaux. Mme S. Atallahjan (Canada) présidera ce groupe et Mme H. Al-Helaissi (Arabie saoudite) en sera la rapporteure. Le but de ce débat est d'examiner le projet de résolution selon une perspective de genre et de proposer des amendements.

M. Md.H. MILLAT (Bangladesh), *co-rapporteur du projet de résolution intitulé "Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé"*, précise que la couverture sanitaire universelle est un système grâce auquel l'ensemble de la population peut accéder à des services de qualité sans pour autant tomber dans la précarité financière. Bien que la couverture sanitaire universelle soit un droit de l'homme, la moitié au moins de la population mondiale n'y a pas accès. Certains groupes en particulier se heurtent à des obstacles pour accéder aux services médicaux, notamment les femmes. Celles-ci connaissent des difficultés étant donné leurs ressources financières limitées, leur moindre autonomie, leur faible pouvoir de décision et les restrictions quant à leur mobilité. En outre, comme beaucoup de femmes travaillent dans le secteur informel, elles ne bénéficient pas des mécanismes de protection sociale et leurs dépenses personnelles sont supérieures. Il n'est pas possible de réaliser la couverture sanitaire universelle sans répondre aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents.

La résolution place les femmes au cœur du dispositif de couverture sanitaire universelle et fait le constat préoccupant qu'elles n'ont pas toujours assez de ressources pour payer les soins médicaux essentiels. Elle fait spécifiquement référence au principe de non-discrimination. Elle souligne la nécessité de rendre les services médicaux primaires accessibles et abordables pour les femmes et d'autres groupes vulnérables. La résolution appelle également les parlements à réduire la mortalité chez les mères, les nouveau-nés et les enfants en renforçant les services médicaux relatifs à la santé sexuelle, procréative, à celle des mères, des nouveau-nés et des adolescents, en encourageant en particulier l'allaitement, la vaccination et les interventions permettant d'aider au développement des jeunes enfants. Un appel est lancé pour que les interventions sanitaires visant à protéger la santé sexuelle et procréative, surtout chez les adolescents, soient associées à des mesures préventives et éducatives. Dans ce contexte, il est particulièrement important de lutter contre le mariage des enfants, les grossesses précoces ou non désirées et la violence sexiste, notamment les mutilations génitales féminines. L'intervenant exhorte le Forum des femmes parlementaires à apporter sa contribution à cette résolution.

Mme M. CARVALHO (Brésil), *co-rapporteuse du projet de résolution intitulé "Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé"*, estime que la résolution servira à guider les parlements en matière de couverture sanitaire universelle. Le but est de faciliter l'accès à des services de qualité en mettant l'accent sur les soins médicaux primaires. Le Brésil dispose d'un système de santé ayant fait ses preuves mais beaucoup d'autres populations n'ont même pas accès à des services de base. Il faut faire mieux connaître ce problème au parlement. Les parlementaires doivent faire pression pour que des mesures soient prises dans des domaines comme la couverture vaccinale, le développement de la petite enfance et les maladies rares. La communauté internationale doit réaliser la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 pour que personne ne soit laissé de côté.

Le Forum se répartit en deux groupes.

La séance est suspendue à 11 h 45 pour reprendre à 14 h 35.

Réunion-débat sur le thème *Éliminer la discrimination dans la loi*

La PRÉSIDENTE déclare que l'année 2019 marque le 40^e anniversaire de la CEDEF, l'un des traités internationaux les plus largement ratifiés. En ratifiant cette Convention, les États se sont engagés à abolir les lois discriminatoires existantes pour en adopter de nouvelles qui encouragent l'égalité hommes-femmes. Les lois et conventions peuvent contribuer à éliminer les stéréotypes de genre. Aucun pays n'est véritablement parvenu à l'égalité des sexes et des milliards de femmes et de filles restent victimes d'une législation discriminatoire basée sur le genre.

La réunion-débat va permettre d'identifier des moyens pour lever les obstacles juridiques s'opposant au plein exercice des droits de l'homme pour les femmes et les filles. L'objectif est d'aider les parlements à faire de la CEDEF une réalité. Les parlementaires doivent réfléchir à leur contribution en vue de mettre un terme aux lois discriminatoires. Ils peuvent, par exemple, demander au

gouvernement d'examiner ou d'abroger les lois discriminatoires. Ils peuvent demander une audition ou un débat parlementaire, voire proposer un nouveau projet de loi en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles. La Présidente présente les intervenants : Mme H. Gbedemah, Présidente du Comité CEDEF, Mme A. Vadai, parlementaire hongroise, Présidente du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, M. M. Timbine, Vice-Président de l'Assemblée nationale du Mali, Mme A. El-Yassir, Directrice régionale de ONU Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale, et Mme J. Hunt, Directrice régionale de *Equality Now*.

Mme H. GBEDEMAH, *intervenante*, précise que le Comité CEDEF est un organe conventionnel de l'ONU chargé de mettre en œuvre la CEDEF et d'en assurer le suivi. Avec 189 États parties, la CEDEF est le seul traité international quasi-universel qui garantit totalement le plein exercice des droits de l'homme pour les femmes. C'est un vecteur de changement profond. La CEDEF traite non seulement de la question des droits de l'homme mais elle reconnaît également ceux-ci comme indispensables au développement. En dépit de la CEDEF, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les postes à responsabilité, qu'il s'agisse des gouvernements nationaux ou des autorités locales, au sein des parlements ou dans le secteur privé. Les États parties doivent réfléchir aux raisons de cette situation. Parmi les raisons potentielles, on peut citer le désintérêt, la réticence des femmes à se mettre en avant et l'idée reçue selon laquelle il y aurait un manque de femmes qualifiées.

Des progrès importants ont été réalisés depuis l'adoption de la CEDEF. Il reste cependant beaucoup à faire avant que la communauté internationale ne réalise une "égalité réelle" entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie. Il est essentiel de bien comprendre le sens de l'expression "égalité réelle". L'égalité réelle désigne un système éliminant toutes les formes de discrimination et permettant aux femmes de rivaliser avec les hommes et de participer sur un pied d'égalité avec eux. Un tel système ne considère pas l'égalité hommes-femmes sous l'angle de la neutralité ou du protectionnisme. Il corrige au contraire les fondements historiques et sociaux sur lesquels l'inégalité est basée. Il faut également comprendre le sens de l'expression "discrimination à l'égard des femmes". Les discriminations à l'égard des femmes correspondent à une idéologie sociale ou culturelle qui s'appuie sur des stéréotypes supposant l'infériorité d'un sexe et la supériorité d'un autre. Ces discriminations sont généralement associées à une action, qu'elle soit intentionnelle ou pas. Il en résulte des exclusions pour les femmes ou une restriction de leurs droits.

Le Comité CEDEF collabore avec l'UIP depuis de nombreuses années en vue de mettre un terme aux discriminations basées sur le genre. Lors de sa 45^e session, le Comité a publié une déclaration portant sur ses relations avec les parlementaires. Cette déclaration vise à renforcer le rôle des parlements dans le processus de ratification de la CEDEF. Malheureusement, la CEDEF est la convention sur les droits de l'homme qui suscite le plus grand nombre de réticences. Cela montre que, en dépit des nombreuses ratifications, l'engagement total de tous les États parties n'est pas assuré. Cette déclaration a également pour but de renforcer le rôle des parlements dans la mise en œuvre de la CEDEF et dans la préparation des rapports de pays. Une section est également consacrée aux relations du Comité avec l'UIP.

Sans la CEDEF, il n'y aurait aucun processus normatif préservant les droits des femmes. Ces droits en pâtiraient alors dans de nombreux domaines, notamment l'appartenance nationale, l'éducation, l'emploi, la santé et la famille. Un monde sans CEDEF serait une souffrance et le développement n'y aurait pas sa place.

Mme A. VADAI, *intervenante*, explique que le Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a répondu à la question de l'apatridie en soutien à la campagne *#Jappartiens* du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme définit le droit universel à la nationalité. Ainsi, chaque personne a le droit de bénéficier d'un lien juridique avec un État, notamment d'une protection de leurs droits civils et politiques. Plus de 10 millions d'hommes et de femmes dans le monde sont cependant apatrides et n'ont aucun sentiment d'appartenance. C'est l'une de ces personnes, Mme Maha Mamo, qui est devenue le symbole de la campagne *#Jappartiens* dont il est question ci-dessus. Elle est née au Liban, de parents syriens de confessions différentes, et est restée apatride pendant 29 ans. Elle vient d'obtenir la citoyenneté brésilienne.

L'une des principales causes de l'apatridie est la discrimination de genre et l'inégalité des lois sur la nationalité. Au total, 25 pays dans le monde pénalisent les femmes qui ne peuvent pas, de manière égale avec les hommes, transmettre leur nationalité à leurs propres enfants. En outre, 50 pays n'octroient pas aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en matière d'acquisition, de changement ou de maintien de la nationalité et pour transmettre leur nationalité à leur époux. Les personnes apatrides doivent affronter de nombreuses situations de violation et de privation des droits de l'homme. Par exemple, elles ne peuvent pas voyager, aller à l'école, posséder ou louer des biens,

travailler, se marier, voter et être enterrées. Cela les rend vulnérables aux problèmes économiques, à la séparation de leur famille, à la souffrance morale, à l'exploitation sexuelle, au mariage des enfants et à la traite des personnes.

Les parlementaires doivent examiner les lois sur la nationalité dans leur propre pays et amender les dispositions discriminatoires. Il faut qu'ils dénoncent l'apatridie et les discriminations basées sur le genre présentes dans la législation. Ils doivent s'inscrire à la campagne *#Jappartiens* et lire le Guide de l'UIP-HCR intitulé *Nationalité et apatridie*, qui présente les bonnes pratiques pour éviter l'apatridie.

M. M. TIMBINE, *intervenant*, déclare que la Constitution du Mali interdit toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La mise en œuvre de la Constitution se heurte toutefois à des difficultés et des discriminations se perpétuent du fait de certains facteurs. Tout d'abord, des obstacles socioculturels existent. Le Mali est une société patriarcale dans laquelle les femmes sont soumises aux hommes. Deuxièmement, des obstacles religieux sont également présents. Environ 95 pour cent de la population malienne est musulmane et certains aspects du Coran, comme la polygamie et les droits de succession injustes, contredisent la législation internationale. Troisièmement, beaucoup de femmes ne connaissent pas leurs droits. Pour la plupart, les femmes vivent dans des zones rurales et ne savent pas lire. Elles ne peuvent donc pas consulter les documents qui définissent leurs droits.

Le Mali a réalisé d'importantes avancées en matière d'élimination des discriminations à l'égard des femmes. Ces dernières s'impliquent de manière croissante dans la vie politique, le développement, le processus législatif et les hommes sont de plus en plus sensibilisés à la question du genre. Toutefois, d'autres progrès doivent être faits. L'éducation et la sensibilisation sont cruciales pour en finir avec les inégalités de genre. La communauté internationale, notamment les parlements, peut contribuer à cette démarche. La majorité des discriminations ne concerne pas la législation mais la vie quotidienne. Les parlementaires ne doivent donc pas se limiter aux lois. Leur vigilance doit être constante car les progrès réalisés peuvent être rapidement anéantis.

Mme A. EL-YASSIR, *intervenante*, estime que l'UIP est un partenaire essentiel d'ONU Femmes, en particulier pour sa stratégie multipartite *Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030*. L'abrogation des lois discriminatoires est une question urgente. Plus de 2,5 milliards de femmes et de filles dans le monde sont pénalisées par des lois discriminatoires. Dans 30 à 40 pays, les femmes, en tant que filles ou épouses, ne bénéficient pas de droits égaux de succession. Au total, 11 pays n'autorisent pas les femmes à avoir leur propre carte nationale d'identité et 18 pays les empêchent d'avoir un travail. Jusqu'à présent, aucun pays n'a intégré l'égalité hommes-femmes dans sa législation, même si beaucoup déclarent en avoir la volonté politique. En qualité de législateurs et de garants de la législation, les parlementaires sont les mieux placés pour susciter le changement. Ils peuvent réaliser certaines actions concrètes, par exemple procéder à un examen de la question du genre dans la législation et voter ou réformer des lois en vue d'en finir avec les discriminations. Ils peuvent allouer un budget adéquat à la mise en œuvre de réformes sensibles au genre et mener des actions suite aux recommandations du Comité CEDEF. En outre, ils peuvent demander des comptes au gouvernement quant à ses promesses d'élimination des discriminations basées sur le genre.

L'anniversaire de la CEDEF n'aurait pas de sens si la communauté internationale ne se mobilisait pas pour agir immédiatement. Les parlementaires doivent travailler en partenariat avec les bureaux d'ONU Femmes dans leurs pays respectifs. En unissant leurs forces, ils pourront obtenir des résultats sans précédent d'ici 2030. La réalisation de l'égalité hommes-femmes suppose la participation de personnes courageuses qui ne craignent pas de dire ce qu'elles pensent et sont prêtes à endurer des attaques personnelles et politiques. La réalisation de la parité dans les parlements permettra d'accélérer le processus vers l'égalité.

Mme J.A. HUNT, *intervenante*, explique que son organisation, *Equality Now*, a lancé des partenariats avec des organismes locaux, nationaux, régionaux et internationaux afin de protéger les droits des femmes et des filles dans le monde. L'engagement international est considérable en vue de mettre fin aux lois discriminatoires par le biais d'initiatives comme la CEDEF et les Objectifs de développement durable (ODD).

Tout gouvernement qui conserve des lois discriminatoires en matière de genre envoie un message clair selon lequel il n'accorde aucune importance aux femmes et aux filles. Il est inconcevable qu'une mère ne puisse pas transmettre sa nationalité à ses enfants alors qu'un père est en mesure de le faire. Ces lois n'existent que pour pénaliser les femmes afin qu'elles ne puissent pas s'épanouir pleinement.

Equality Now publie des rapports sur les lois discriminatoires en matière de genre dans le monde. Ces rapports traitent de toutes les facettes de la vie, notamment du mariage, de la violence et de la situation économique. L'évolution des lois discriminatoires en matière de genre permettra aux femmes d'être citoyennes à parts égales.

Dans plusieurs pays, une loi dispense les violeurs de sanction s'ils se marient avec leur victime. De telles lois condamnent les femmes à une vie de violence et les rabaisent au lieu de sanctionner les coupables. Des efforts sont toutefois entrepris en vue de changer ces lois. La Jordanie a récemment pu modifier une telle loi grâce à l'action d'une coalition multipartite. Cette coalition était constituée d'ONG, d'autres organisations et de femmes parlementaires de toute la région, chacun de ces acteurs ayant assumé un rôle spécifique dans cette démarche. Par exemple, la société civile a apporté son expertise du terrain et les parlementaires ont préconisé cette évolution au sein du Parlement. Des développements similaires se sont produits dans d'autres pays comme l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Cette expérience démontre qu'il est important de collaborer.

La PRÉSIDENTE déclare que 2020 représente une année importante pour l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes. Elle marque le 25^e anniversaire du Programme d'action de Beijing, le 20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, le 10^e anniversaire des Principes d'autonomisation des femmes et le cinquième anniversaire des ODD, notamment de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes. En dépit de ces engagements, aucun pays au monde n'a réalisé l'égalité des sexes. Les parlementaires ont un rôle critique à jouer pour répondre à cette question. Dans un projet collaboratif soutenu par l'organisme Julie Ann Wrigley Global Institute of Sustainability, l'UIP et d'autres partenaires, comme la Banque mondiale, ONU Femmes et le Council of Women World Leaders, ont préparé une série de courtes vidéos visant à mieux sensibiliser les parlementaires à la question de l'égalité des sexes et à mobiliser les énergies. Les parlementaires doivent donner leur avis sur ces vidéos.

L'une des vidéos est projetée.

Mme G. KARELOVA (Fédération de Russie) estime que le Forum des femmes parlementaires doit constituer une plate-forme de dialogue pour mettre un terme à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Bien que davantage d'efforts soient nécessaires, la Fédération de Russie a beaucoup fait pour promouvoir l'égalité des sexes. Elle a, par exemple, créé des lois et mis en œuvre une stratégie nationale concernant les femmes. En outre, le Conseil de la Fédération a mis sur pied une commission permanente de promotion des projets visant l'autonomisation des femmes. L'un de ces projets a pour but d'encourager l'accession des femmes à des postes à haute responsabilité.

Mme S.-M. DINICĂ (Roumanie) explique que toutes les évolutions législatives en Roumanie sont à l'initiative des femmes et des hommes. La Roumanie a mis en place une éducation à l'égalité des sexes dans le cursus scolaire et a contraint les autorités locales à allouer des fonds pour lutter contre les violences familiales, notamment pour la protection des victimes. Elle a instauré des sanctions légales contre le harcèlement dans la rue et elle a aggravé les sanctions contre toutes les formes de discrimination basées sur le genre. Une loi sur le registre des délinquants sexuels a également été votée. Cette loi permet de créer une base de données électronique recensant les auteurs de délits sexuels contre les enfants. Aux termes de cette loi, les coupables d'agressions sexuelles seront étroitement surveillés.

L'amélioration de la législation n'est qu'une première étape. La prochaine concerne le suivi. Il est essentiel de mieux faire connaître les lois, de les appliquer et de les suivre, d'allouer des budgets, d'évaluer les résultats et de proposer des amendements. Le Forum doit ultérieurement organiser une réunion sur la manière d'assurer le suivi de la législation sur l'égalité des sexes.

M. S. KIRANAND (Thaïlande) explique que la Thaïlande a voté une Loi sur l'égalité des sexes, en 2015, qui interdit les discriminations basées sur le genre à l'égard des hommes, des femmes et des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres (LGBT). La Loi sur la protection de la main-d'œuvre, quant à elle, vise à éliminer les différences entre hommes et femmes sur le lieu de travail. Elle interdit, par exemple, le harcèlement et les abus sexuels, et empêche les employeurs de licencier des femmes au motif de leur grossesse. Une impulsion a également été donnée pour répondre aux besoins des groupes vulnérables, par exemple les femmes incarcérées. Ainsi, les détenues enceintes peuvent accoucher dans un hôpital et non en prison. Enfin, le Parlement a créé une commission pour protéger les droits des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des handicapés, des groupes ethniques et des personnes LGBT.

Mme S. BOŽIĆ (Serbie) déclare qu'il faut protéger les femmes contre toutes les discriminations dans tous les domaines. La Serbie figure en bonne place en matière d'égalité hommes-femmes. On trouve 93 femmes à l'Assemblée nationale de Serbie. Le Parlement a une Présidente et huit

commissions parlementaires sont également présidées par une femme. La Serbie a voté des lois pour promouvoir la parité et lutter contre les discriminations. Un organe indépendant assure le respect de la législation. La lutte contre les violences à l'égard des femmes constitue également une priorité. Une campagne de sensibilisation est en cours pour faire mieux connaître leurs droits aux femmes et aux filles. Il faut s'assurer que les budgets soient sensibles au genre.

Mme R.M.J. ARENAS (Philippines) précise qu'il a fallu 15 ans aux Philippines pour voter une loi sur la santé procréative qui a été finalement promulguée en 2012. C'était l'un des textes législatifs les plus controversés de l'histoire du pays. Bien que cette loi soit imparfaite, cela a constitué une grande avancée étant donné la nature conflictuelle du sujet.

Les Philippines ont l'un des taux les plus élevés de grossesses chez les adolescentes en Asie du Sud-Est. Les autorités locales et les écoles doivent collaborer pour mettre en œuvre la loi sur la santé procréative. Il est particulièrement important de proposer une éducation accessible en matière de santé procréative. L'absence actuelle de suivi et de contrôle par les autorités locales entrave la totale application de cette loi. Le Président des Philippines vient de faire paraître un décret-loi pour répondre de toute urgence aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Le Congrès doit définir des directives et des normes pour évaluer la mise en œuvre de la loi.

Mme S.H. YOU (République de Corée) explique qu'elle s'est personnellement impliquée dans la lutte pour les droits des femmes dans son pays. Elle a, par exemple, contribué à la mise en place d'un quota de 30 pour cent de candidates aux élections dans son parti. Elle a également joué un rôle dans l'abolition du système patriarcal de registre familial dans son pays.

La République de Corée a pris de nombreuses mesures en faveur de l'égalité des sexes. Le gouvernement de Kim Dae-Jung a créé un Ministère de l'égalité des sexes et de la famille, et a mis en place une politique axée sur la condition féminine. Le gouvernement de Roh Moo-Hyun a jeté les bases d'un système de garde d'enfants gratuit et a encouragé les repas scolaires gratuits. Le gouvernement actuel de Moon Jae-In a accru la proportion de femmes au gouvernement pour la faire passer à 30 pour cent. En outre, une procureure joue un rôle déterminant, dans le cadre du mouvement #MeToo, pour faire connaître les problèmes de violence contre les femmes en Corée.

Mme L. LI (Chine) fait valoir que l'égalité hommes-femmes est inscrite dans la loi, notamment dans la Constitution. Les discriminations à l'égard des femmes sont interdites dans de nombreux domaines, par exemple sur le lieu de travail et au sein du mariage. Les femmes sont protégées des violences familiales. Il existe une égalité entre hommes et femmes en matière de propriété foncière. Globalement, les hommes et les femmes bénéficient d'une égalité des chances. Les femmes sont plus heureuses et plus en sécurité grâce à ces protections.

En Chine, les femmes participent activement à la vie politique, sociale et économique. Elles représentent 24,9 pour cent des parlementaires et 20,4 pour cent des membres du Parti communiste. Au total, 44 pour cent des personnes ayant un emploi sont des femmes. Les femmes représentent 33,7 pour cent des juges, 39 pour cent des scientifiques, 30 pour cent des entrepreneurs et 55 pour cent des créateurs de start-up Internet. Les femmes sont au cœur de la politique de développement de la Chine.

Mme N. BILANKULU (Afrique du Sud) déclare que, chaque jour, on estime qu'il y a 137 femmes dans le monde qui sont tuées par des membres de leur famille. Une action volontariste et immédiate est donc nécessaire pour protéger les femmes. Les parlements doivent mettre à profit leur fonction de contrôle pour venir à bout des discriminations basées sur le genre. Ils doivent examiner la législation nationale selon une perspective de genre et préconiser une campagne pour en finir avec les pratiques discriminatoires au sein des familles, des écoles et des communautés. Les parlements doivent mettre les hommes et les femmes sur un pied d'égalité.

L'Afrique du Sud a réformé sa législation afin d'éliminer toutes les formes de discrimination, notamment celles à l'égard des femmes et des filles. Elle a créé des institutions sensibles au genre, notamment le Ministère de la femme, de la jeunesse et des personnes handicapées ainsi que la Commission pour l'égalité des genres. Pour la première fois de son histoire, le pays a un gouvernement composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Le Gouvernement est également en train d'achever un projet de loi sur le mariage forcé et le mariage des enfants. Ayant déclaré que les violences sexistes représentaient un problème national, le Président a mis sur pied un plan d'urgence à mettre en œuvre dans les six mois. Ce plan comprend des mesures destinées à renforcer le système pénal, à accroître le soutien aux victimes et à promouvoir le statut socio-économique des femmes. Il existe également des plans qui prévoient de sévères sanctions contre les agresseurs, notamment des refus de libération conditionnelle et de libération sous caution.

Mme O. ATANIYAZOVA (Ouzbékistan) se félicite des progrès réalisés par l'Ouzbékistan en matière d'autonomisation des femmes dans tous les aspects de la vie. L'égalité entre hommes et femmes est garantie par la loi. Le Parlement a créé une commission sur les femmes présidée par le Vice-Premier Ministre. Le Sénat dispose d'une Présidente. Le Parlement a également voté plusieurs lois importantes, notamment une sur l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes et une sur la protection des femmes contre les violences. Néanmoins, les discriminations ne sont pas seulement une question juridique mais un problème de la vie quotidienne. L'Ouzbékistan ne demande qu'à organiser le Sommet des Présidentes de parlement.

Mme S. BAN (Cambodge) fait valoir que le Cambodge a pris de nombreuses mesures en faveur de l'égalité des sexes. Les femmes ont, par exemple, bénéficié d'un pouvoir de décision et d'un droit à l'éducation. Il faut davantage de femmes détenant de hautes responsabilités pour que des changements surviennent. Celles-ci serviront d'exemples aux jeunes filles. Le soutien des hommes s'impose pour faire progresser les droits des femmes. L'industrie, le gouvernement et la société civile doivent collaborer pour donner aux femmes des perspectives. Le Cambodge va continuer d'encourager l'égalité hommes-femmes en renforçant ses politiques et sa législation.

Mme I. ALWAZIR (Palestine) constate que les violences en Palestine sont un obstacle à l'égalité hommes-femmes. Le pays est néanmoins allé de l'avant en matière de droits des femmes. Il a travaillé d'arrache-pied pour adopter des lois équitables envers les femmes et les enfants. Il existe même une commission chargée de la conformité des lois nationales par rapport à la CEDEF. Le pays a également mis en place un quota de 30 pour cent de femmes au Conseil législatif palestinien. L'accès des femmes aux services médicaux s'améliore, en particulier dans le domaine de la santé procréative. Des efforts sont accomplis en faveur d'une détection précoce des cancers du sein et de l'utérus.

Mme S. ALIYEVA (Azerbaïdjan) estime que l'égalité hommes-femmes conditionne le développement, la démocratie, la tolérance et la justice sociale. C'est la cause profonde de nombreuses violations des droits de l'homme. L'Azerbaïdjan a inscrit l'égalité hommes-femmes dans sa Constitution et a interdit toutes les formes de discrimination. Le pays s'est engagé en faveur de la CEDEF. Il a mis en place de nouvelles lois sur l'égalité des sexes, notamment une loi qui interdit les violences familiales. Le Parlement a créé une commission chargée de la condition des femmes et des enfants, et il a tenu des auditions publiques auxquelles plus de 200 ONG ont participé. Il est essentiel que davantage de femmes occupent des postes à responsabilité. Il faut également venir en aide aux réfugiés, dont beaucoup sont des femmes et des enfants. L'autonomisation des femmes permettra un monde plus pacifique, prospère, sûr et équitable.

Mme K. KARUNANIDHI (Inde) précise que la Constitution indienne interdit les discriminations basées sur le genre et qu'elle accorde des droits civils, politiques, socio-économiques et culturels à chaque citoyen de la même manière. L'État a été contraint de garantir aux femmes l'égalité de salaire pour un travail égal et de les impliquer, sur un pied d'égalité, dans la gouvernance du pays. Au fil des ans, le Parlement s'est efforcé de traduire dans la réalité les idéaux de la Constitution. Il a voté de nombreuses lois protégeant les femmes dans divers domaines : discriminations sociales, violence, viol, mariage des enfants, dot, etc. Par exemple, la loi sur l'héritage permet maintenant aux filles de bénéficier de droits égaux à la propriété. En 1993, le gouvernement a amendé la Constitution afin de contraindre les autorités locales à réserver aux femmes un tiers des sièges. Grâce à cet amendement, un million de femmes sont actuellement élues dans des organes locaux. Parmi les autres mesures, on peut citer l'intégration de la budgétisation sensible au genre dans la législation, la politique et les programmes ainsi que la création d'une Commission nationale de la femme. L'Inde est également signataire de plusieurs conventions de l'ONU concernant les femmes et les filles. Les parlements sont de puissants vecteurs de changement, en particulier avec la participation des femmes. Si les femmes sont absentes des processus décisionnels, leurs demandes sont négligées.

Mme N. LESUUDA (Kenya) remarque que les femmes dans le monde se heurtent aux mêmes problèmes quand elles essaient d'accéder aux postes à responsabilité. Elles doivent persévérer pour que leur voix soit entendue. Les femmes parlementaires doivent également s'exprimer pour le compte de leurs électrices, en particulier pour les femmes vivant en milieu rural. Le Kenya a adopté plus de 20 lois interdisant les discriminations à l'égard des femmes, notamment des lois contre les violences familiales et les mutilations génitales féminines. Toutefois, l'application de ces lois s'avère difficile. Les parlementaires doivent demander des comptes à leur gouvernement en ce qui concerne ses engagements en matière d'égalité des sexes aux plans national, régional et international. Il est essentiel d'assurer l'indépendance des organes de contrôle, par exemple des médiateurs et des

institutions nationales chargés des droits de l'homme. Le Kenya a beaucoup œuvré pour que les femmes tentent d'accéder à des mandats électifs. Trois femmes sont actuellement gouverneurs et trois sont sénatrices.

Mme L. VASYLENKO (Ukraine) estime que les inégalités subsisteront dans le monde tant que les discriminations à l'égard des femmes et des filles persisteront. Le Parlement ukrainien a pris des mesures pour promouvoir une culture sensible au genre dans tout le pays. Avec le Gouvernement, il a adopté un programme social national sur l'égalité des chances et a mis en place une budgétisation sensible au genre.

En Ukraine, la lutte pour les droits des femmes est menée par une structure stratégique constituée d'organisations de la société civile travaillant avec et pour les femmes. Cette structure met systématiquement l'accent sur la nécessité de créer d'autres mécanismes de suivi et de contrôle en matière d'égalité hommes-femmes dans les territoires occupés et dans la Crimée annexée. Dans ces zones, les femmes subissent une forte discrimination. Beaucoup de femmes sont victimes de violences familiales et servent souvent de boucliers humains dans les affrontements. Elles font également face à une discrimination financière, par exemple la décision de mettre à la porte des enseignants d'ukrainien, de littérature et de culture ukrainiennes, dont beaucoup sont des femmes.

Mme Z. YILDIZ (Turquie) précise que la Turquie a adopté la CEDEF en 1985 et a soumis tous ses rapports au Comité CEDEF. Le pays a amendé sa législation afin de défendre le principe d'égalité hommes-femmes. Le Code civil a mis un terme aux discriminations sexistes et a placé les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes dans la famille et la société. Une nouvelle loi sur le travail interdit les discriminations basées sur le genre dans les relations employeurs-employé(e)s. Le Code pénal comprend des dispositions sur l'égalité hommes-femmes et les violences familiales.

Mme I. ALMLOHI (République arabe syrienne) reconnaît qu'elle ne comprend pas totalement la situation de Mme Maha Mamo et demande aux intervenants de la clarifier.

La représentante de la FÉDÉRATION DE RUSSIE, répondant à la représentante de l'Ukraine, précise que la Crimée est volontairement revenue dans le giron de la Fédération de Russie suite à un référendum. Il n'existe aucune discrimination basée sur le genre ou l'origine ethnique dans les régions en question.

Mme C. MIX (Chili) déplore que la société chilienne soit à prédominance masculine et patriarcale mais constate que l'égalité des sexes a fait des progrès en quelques décennies. En 2019, le Chili a amendé sa Constitution afin de reconnaître les droits des "personnes" et non des "hommes" uniquement. Il a également mis en place des quotas de femmes qui ont contribué à l'élection de 35 femmes au Parlement. Le Chili a légalisé le divorce en 2014 et accordé aux mères, en 2013, le droit d'ouvrir des comptes d'épargne pour leurs enfants. Ce n'est qu'en 2005 qu'une loi sur les violences familiales a été votée. Plus récemment, le féminicide et le harcèlement dans la rue ont été reconnus en tant qu'infractions pénales. Il existe également une loi permettant aux adolescentes enceintes de poursuivre leurs études. Une autre étape importante a été la dépénalisation de l'avortement dans certaines circonstances : si la vie de la femme est en danger, si le fœtus est non viable ou si la grossesse fait suite à un viol. Parmi les autres mesures, on peut citer la création du Ministère de la femme et de l'égalité de genre, et le vote d'une loi pour le droit des femmes à une vie sans violence.

Mme C.I. LÓPEZ CASTRO (Mexique) se félicite du nombre élevé de femmes dans la délégation mexicaine auprès de l'UIP et au Parlement mexicain. La Chambre des députés et le Sénat ont tous deux une présidente. Les femmes parlementaires ont activement proposé des lois pour l'égalité hommes-femmes. L'une de ces lois concerne l'inclusion sur le lieu de travail et une autre les violences obstétricales. Le Mexique est légalement tenu d'assurer la parité au sein des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ainsi qu'à tous les niveaux du gouvernement, à savoir aux plans fédéral, des États et municipal. Le pays vient d'approuver les congés parentaux dans les cas d'enfants atteints du cancer. Cette mesure s'avère particulièrement utile pour les femmes qui sont les principales personnes aidantes. Parmi les enjeux économiques clés du Mexique, on peut citer l'encouragement des femmes à trouver un emploi et la garantie d'une égalité des salaires.

Mme M. SUBULWA (Zambie) constate que les discriminations et les violences à l'égard des femmes sont omniprésentes dans la vie publique et privée, notamment au sein des parlements. La Zambie a adopté plusieurs lois pour promouvoir la parité. Parmi celles-ci, une loi encourageant l'égalité des chances en matière d'emploi, une loi sur l'équité et l'égalité hommes-femmes et une autre donnant aux femmes un accès égal à la terre. Le Code pénal interdit le viol des femmes et des filles.

Les violences lors des élections représentent un phénomène préoccupant en Zambie. Cela décourage les femmes d'occuper des postes politiques ou de voter et la représentation des femmes au Parlement en pâtit. Les parlementaires hommes et femmes en Zambie bénéficient de la liberté d'opinion. Les femmes sont représentées dans toutes les commissions parlementaires, notamment en tant que Présidentes ou Vice-Présidentes.

Mme M. ESPINALES (Nicaragua) déclare que le Nicaragua est signataire de la CEDEF et qu'il a traduit celle-ci dans ses lois nationales. Par exemple, le pays a voté une loi sur l'égalité des droits et des chances, une loi sur la violence à l'égard des femmes et une autre sur la protection de la famille. L'objectif est de créer un État providence pour les femmes. Le Parlement du Nicaragua est sensible au genre puisque 50 pour cent de ses membres sont des femmes. L'UIP doit apporter son soutien à la Convention de l'Organisation internationale du travail en ce qui concerne l'élimination des violences et du harcèlement dans le milieu professionnel. L'intervenante exhorte les pays à ratifier cette Convention.

Mme M. NDIAYE (Sénégal) précise que le Sénégal a réalisé des progrès en matière d'égalité hommes-femmes. Par exemple, les femmes ont maintenant le droit de transmettre leur nationalité à leurs enfants et le viol va bientôt être considéré comme une infraction pénale. Le pays a réalisé la parité dans plusieurs organes politiques, notamment l'Assemblée nationale. Toutefois, il faut plus de femmes dans le Gouvernement. Il est essentiel de lancer une campagne de sensibilisation dans les zones rurales afin d'éliminer les pesanteurs socio-économiques et religieuses à l'endroit des femmes. Ces dernières ont la même valeur intrinsèque que les hommes. Elles doivent être encouragées à participer activement à la vie politique et à ne pas rester en retrait.

Mme S. KOUTRA-KOUKOUMA (Chypre) estime que les délégués doivent s'engager en faveur des points soulevés dans la vidéo sur l'égalité hommes-femmes. Ils doivent poser des questions au sein de leur parlement, organiser des auditions et proposer de nouveaux projets de lois. La proposition la plus récente de l'intervenante concerne un projet de loi pénalisant les discours sexistes. Les anniversaires ayant lieu en 2020 sont l'occasion de définir un véritable plan d'action pour les femmes. Les parlementaires doivent agir, pas seulement parler.

Mme N. AL KHAROOSI (Oman) constate que, pour la plupart, les pays arabes se sont engagés en faveur de l'égalité des sexes. Les femmes et les hommes doivent bénéficier de droits égaux à l'héritage. La CEDEF ne mentionne pas le fait que l'indemnisation pour la mort accidentelle d'une femme est la moitié de celle d'un homme. Les rapports de pays sur la CEDEF doivent être examinés par le Parlement avant de les soumettre au Comité.

Mme E. ANYAKUN (Ouganda) déclare que les discriminations à l'égard des femmes restent une question centrale en Ouganda. Il faut y répondre pleinement. Bien que des lois existent, des personnalités culturelles et religieuses, exerçant une influence sur la société ougandaise, doivent également être impliquées. Le Gouvernement a mis en place une politique nationale d'égalité des sexes, une stratégie d'équité hommes-femmes pour la protection sociale et divers programmes d'intervention, par exemple le Programme pour l'entrepreneuriat des femmes en Ouganda. Il a également créé le Ministère du genre, du travail et des affaires sociales. Tous les projets doivent maintenant présenter un certificat selon lequel l'égalité hommes-femmes a été prise en compte avant que le Parlement n'approuve un budget.

Mme O. NAVAAN-YUNDEN (Mongolie) précise que la Mongolie a 13 femmes parlementaires, soit la plus forte proportion de son histoire. Le nombre de femmes au gouvernement reste toutefois faible avec une seule sur 13 ministres. Le pays de l'intervenante a mis en place un quota de 25 pour cent de femmes parlementaires mais ce quota devrait être supérieur. Les gens pensent généralement que les femmes ne sont pas capables d'entrer dans la vie politique. Les femmes politiques sont souvent critiquées en ligne, même sur des thèmes non liés à la politique, par exemple leur présentation. Il faut absolument faire évoluer l'opinion publique envers les femmes. Celles-ci représentent un vecteur de développement économique et politique. La législation et les procédures judiciaires ne sont pas suffisantes. Il faut agir.

Mme A. ASKAROVA (Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA)) estime que l'élimination des discriminations présentes dans la législation représente la première étape vers l'égalité hommes-femmes. L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit de l'homme mais un moyen de réaliser la paix, la prospérité et un progrès durable. L'intervenante encourage les pays à adopter la CEDEF. Le présent débat permet d'améliorer les mécanismes et les outils disponibles pour promouvoir les droits des femmes.

Mme H. GBEDEMAH, *intervenante*, fait valoir que l'égalité des sexes ne se limite pas à une question de législation. Toutefois, des lois sont nécessaires pour provoquer le changement. Il est clair que les pays ont mis en place des lois dans les domaines mentionnés par la CEDEF, par exemple l'accès à la terre, la santé procréative, les pratiques en matière d'emploi, la protection de l'enfance, l'enseignement, les quotas et la nationalité. L'intervenante remarque qu'il existe d'autres questions non traitées directement par la CEDEF, comme la crise climatique, les femmes réfugiées, les femmes handicapées, les violences lors des élections et les discours sexistes. Il existe de nombreux exemples positifs de mise en œuvre, par exemple la budgétisation sensible au genre. Le Comité CEDEF traite de questions culturelles et religieuses lors de ses interactions avec les États parties. La culture et la religion sont à la base des enjeux liés à l'égalité des sexes. La lutte pour l'égalité hommes-femmes ne sera pas aisée. Les défenseurs de cette cause doivent s'attendre à des retours en arrière et à des résistances. Il faut néanmoins poursuivre dans la bonne voie.

Mme A. VADAI, *intervenante*, constate qu'il reste beaucoup à faire en matière d'apatridie. Répondant à la représentante de la République arabe syrienne, l'intervenante précise que Mme Maha Mamo est le visage symbolisant la campagne *#Jappartiens* du HCR. Elle est née de parents syriens : un père chrétien et une mère musulmane. La législation syrienne ne reconnaissant pas les mariages interreligieux, ses parents se sont réfugiés au Liban. Mme Maha Mamo est donc née apatride. Il incombe aux parlementaires de s'assurer que les enfants se trouvant dans de telles situations puissent bénéficier de leurs droits fondamentaux.

M. M. TIMBINE, *intervenant*, estime que les hommes doivent être encouragés à prendre la parole dans les débats sur l'égalité des sexes. Chaque femme doit s'efforcer de mobiliser quatre personnes : son père, son mari, son frère et son fils. Il sera alors possible de gagner la lutte pour l'égalité hommes-femmes.

Mme A. EL-YASSIR, *intervenante*, constate que les différentes interventions ont permis de souligner la pertinence de l'égalité en droit. Les pays doivent abroger toutes les lois discriminatoires qui concernent directement ou indirectement les femmes et les filles. C'est une question de droits de l'homme. L'action des femmes en faveur du changement est importante. Toutefois, la responsabilité devant le changement n'est pas du ressort des femmes seules si les lois et les structures s'opposent à cette évolution. Les délégués se sont exprimés sur des questions mises en avant par ONU Femmes, par exemple l'égalité des salaires, les prestations de soins non rémunérées, les congés parentaux, la nationalité et la nécessité de demander des comptes aux auteurs de violences. Bien que des progrès aient été réalisés, il reste beaucoup à faire. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour réaliser l'égalité des sexes en droit.

Mme J. HUNT, *intervenante*, fait valoir que les lois sont le fondement des droits des femmes. Elle souhaite aborder trois points. Tout d'abord, il est essentiel de bien comprendre la notion d'égalité. Par exemple, l'égalité réelle ne consiste pas seulement à proposer aux femmes un congé de maternité rémunéré mais aussi d'en faire bénéficier les hommes de sorte que les familles aient le choix. La collaboration avec la société civile peut faciliter ces discussions. Deuxièmement, les femmes parlementaires subissent souvent des violences et des menaces, notamment de mort et de viol. Les parlementaires hommes et femmes doivent se montrer solidaires pour faire connaître et dénoncer ces comportements. Troisièmement, l'égalité des salaires inscrite dans la loi ne se traduit pas forcément par une égalité en pratique. Une piste pour avancer est de contraindre les entreprises à publier leurs informations sur les salaires des hommes et des femmes. Le public pourra alors demander des comptes aux entreprises.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

La PRÉSIDENTE déclare qu'il y a trois postes vacants au Bureau : un pour le Groupe Eurasie, un pour le Groupe africain et un pour le Groupe des Douze Plus.

Mme Z. HILAL (Secrétariat de l'UIP), *Secrétaire du Forum*, précise que le Secrétariat de l'UIP a reçu une nomination pour le Groupe des Douze Plus : Mme L. Vasylenko (Ukraine).

Cette nomination est approuvée.

La PRÉSIDENTE annonce que les postes restants seront pourvus dans un proche avenir.

Rapport des rapporteures des groupes de discussion

Mme A. TOLLEY (Nouvelle-Zélande) explique que le groupe un a débattu des méthodes pour s'assurer que la couverture sanitaire universelle répond aux besoins des femmes et des filles. Un total de 106 délégués ont participé (82 femmes et 24 hommes), dont 22 qui ont pris la parole.

Le groupe a examiné le fait que les femmes et les filles risquent tout particulièrement de ne pas bénéficier de l'ensemble des services médicaux essentiels bien qu'elles doivent supporter des coûts élevés. Il faut adapter les politiques relatives à la couverture sanitaire universelle afin de répondre aux besoins des femmes et des filles. Les régimes de couverture médicale sont bons mais pas suffisants pour les femmes qui travaillent dans les secteurs informels. Les enfants et les jeunes ont des besoins particuliers en matière médicale. Les femmes, les enfants, les adolescents, les personnes handicapées et les femmes âgées doivent bénéficier d'une protection financière spéciale pour les soins médicaux essentiels. Il est également important de protéger les migrants, les réfugiés et les personnes apatrides. Les femmes vivant dans des zones rurales ou distantes font face à des difficultés pour accéder localement aux services médicaux essentiels, surtout pendant la grossesse.

Il faut former les femmes en tant que professionnelles de la santé ou comme bénévoles. Les politiques relatives à la couverture sanitaire universelle doivent proposer des services fondamentaux, notamment l'accès à des méthodes sûres, efficaces, abordables, acceptables et modernes de planification familiale ainsi qu'une sensibilisation, une prévention et une détection précoce en ce qui concerne les cancers du sein et du col de l'utérus. Il faut également offrir un soutien aux jeunes filles pendant la puberté ainsi qu'aux victimes de violences familiales et sexuelles. Les femmes doivent pouvoir choisir les procédures médicales qui les concernent. Elles doivent être placées au cœur des processus de soins médicaux.

Mme H. AL-HELAISSI (Arabie saoudite) explique que le groupe deux s'est intéressé aux moyens permettant de lever les barrières juridiques, sociales, économiques et financières afin que les femmes et les filles aient accès aux services médicaux. Au total, 64 délégués ont participé (48 femmes et 16 hommes), dont 15 qui ont pris la parole.

La santé est la clé de l'éducation et de l'autonomisation économique des femmes et des filles. Toutefois, l'accès à la santé est souvent entravé par les discriminations basées sur le genre découlant de la législation ou des pratiques. Il est essentiel d'éliminer les nombreux obstacles s'opposant au droit à la santé pour les femmes. Les pays doivent mettre en œuvre des cadres juridiques robustes garantissant l'égalité des sexes. Il faut répondre aux violences sexistes et aux pratiques néfastes, comme les mariages précoces et les mutilations génitales féminines. La couverture sanitaire universelle doit adopter une perspective de genre. La budgétisation sensible au genre est un moyen de répondre aux besoins médicaux spécifiques des femmes et des filles. L'analyse des besoins en fonction du genre et les indicateurs de performances sensibles au genre sont donc des outils essentiels. Les délégués ont mis l'accent sur la santé sexuelle et procréative ainsi que sur les droits des femmes et des adolescentes. Il faut également accorder une attention particulière aux femmes se trouvant dans des situations vulnérables, par exemple celles qui vivent dans des zones rurales ou dans des contextes humanitaires, comme les conflits armés. En ouvrant les postes à responsabilité aux femmes, par exemple au sein des parlements, les politiques, les budgets et les lois liés à la santé seront plus susceptibles de prendre le genre en compte. En dépit de tout ce qui a déjà été réalisé, beaucoup de lacunes persistent. Le travail, la persévérance et la compréhension sont nécessaires de la part des hommes et des femmes occupant des postes à responsabilité.

Les comptes rendus sont adoptés.

La PRÉSIDENTE déclare que les rapporteures vont préparer les amendements à la résolution afin de les présenter à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Lieu et date de la 31^e session du Forum des femmes parlementaires (Genève, avril 2020)

La PRÉSIDENTE annonce que la 31^e session du Forum des femmes parlementaires se tiendra lors de la 142^e Assemblée de l'UIP, à Genève, en avril 2020.

La séance est levée à 17 h 25.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite M. M. Bouva (Suriname), Président du Bureau du Forum des jeunes parlementaires.

Mme G. CUEVAS BARRON (Mexique), *Présidente de l'UIP*, dit que dans le contexte de l'UIP, les jeunes ne sont pas l'avenir, mais le présent. Le Forum des jeunes parlementaires a un rôle actif et fait évoluer les choses. C'est en grande partie grâce aux travaux du Forum que la représentation des jeunes parlementaires augmente et un tel phénomène mérite d'être salué. Il faut féliciter les parlements qui encouragent les jeunes parlementaires. Alors qu'à l'UIP, la "jeunesse" est un terme qui désigne les personnes de moins de 45 ans, plus de la moitié de la population mondiale a aujourd'hui moins de 30 ans. Pourtant, 30 ans, c'est toujours l'âge minimum des candidats qui se présentent aux élections de 75 pour cent des chambres basses des parlements du monde entier.

En 2016, l'UIP et l'ONU ont organisé une campagne conjointe intitulée *Not Too Young to Run*. Il se peut qu'une autre campagne similaire soit menée dans le futur. Les jeunes sont parfaitement capables de prendre de bonnes décisions. Au Mexique, la Constitution ne prévoit pas d'âge minimum pour être élu. La Présidente dit qu'elle-même a été élue au Parlement à l'âge de 21 ans et exhorte donc tous les membres du Forum à offrir des chances aux générations plus jeunes. En tant que parlementaires et décideurs, ils doivent veiller à ce que la jeune génération actuelle et les générations futures aient plus d'opportunités que celles qui les ont précédées. Les jeunes sont inquiets face à une série de problèmes contemporains, tels que les changements climatiques, le développement, l'emploi, l'éducation et la numérisation et d'autres nouvelles technologies, dont les retombées sont impossibles à prévoir. Il faut préparer l'avenir de l'emploi, grâce à de nouveaux modèles d'éducation. Les jeunes parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans les processus décisionnels et législatifs au nom de ceux qui sont encore plus jeunes, protégeant ainsi les nouvelles générations et leur offrant un avenir meilleur. Le 130^e anniversaire de l'UIP doit être célébré avec un engagement renouvelé en faveur des jeunes parlementaires.

Le PRÉSIDENT dit que le Forum des jeunes parlementaires est fier de voir à la tête de l'UIP une Présidente jeune, progressiste et motivée, qui donne l'exemple à tous les membres de l'Organisation. Il donne à Mme G. Cuevas Barron l'assurance du soutien constant et permanent du Forum.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'UIP rappelle que la première résolution de l'UIP sur la participation des jeunes a été adoptée par la 122^e Assemblée de l'UIP en Thaïlande en 2010, marquant ainsi le début des activités en faveur de la jeunesse à l'UIP. C'est un plaisir de voir tant de jeunes parlementaires participer désormais aux Assemblées de l'UIP. Il tient à assurer le Forum de sa coopération et de son soutien constants et dit espérer que le 10^e anniversaire de ce mouvement pour la jeunesse sera célébré en 2020.

Le PRÉSIDENT dit que c'est sous la direction du Secrétaire général que l'UIP a accompli des progrès louables en vue de rajeunir ses structures et d'inclure les jeunes dans ses activités.

Adoption de l'ordre du jour (FYP/141/A.1.rev)

L'ordre du jour est adopté.

Élection d'un membre du Bureau issu du Groupe Asie-Pacifique

Le PRÉSIDENT annonce qu'un poste vacant au sein du Bureau est disponible pour une femme représentant le Groupe Asie-Pacifique. La candidature de Mme R. Nikhil Khadse (Inde) a été reçue. En l'absence d'objections, il considérera que le Bureau souhaite élire Mme Nikhil Khadse.

Il en est ainsi décidé.

Rapports des pays sur la représentation des jeunes

Mme E. AFANASIEVA (Fédération de Russie) fait savoir qu'en Fédération de Russie, dans l'esprit de la résolution adoptée en 2010, le plus jeune député a 21 ans et le plus jeune sénateur a 32 ans. Elle-même a été élue à l'âge de 26 ans. Des efforts ont été faits pour concevoir de nouveaux moyens d'interaction avec les jeunes, et en particulier pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Un programme de mentorat des femmes a été mis en place et un "Forum pour l'avenir" est organisé chaque année pour promouvoir la participation des jeunes aux affaires politiques et discuter des questions qui les concernent, telles qu'un mode de vie sain et l'environnement. L'accent est également mis sur la promotion de l'harmonie interethnique entre les jeunes.

M. S. PATRA (Inde) dit que l'Inde a l'une des populations les plus jeunes au monde. Ces dernières années, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la participation des jeunes à la vie politique, 12 pour cent des membres de la Lok Sabha ayant actuellement moins de 40 ans. La Constitution indienne fixe l'âge minimum du droit de vote à 18 ans. L'âge minimum pour se présenter aux élections à la Chambre basse est de 25 ans, et à celles à la Chambre haute de 35 ans. Dans le domaine de l'éducation, les élections d'étudiants dans les collèges et les universités permettent d'autonomiser les jeunes dans le système éducatif. La Commission électorale de l'Inde prévoit une sensibilisation systématique des électeurs et des initiatives de participation électorale, ce qui favorise l'autonomisation des jeunes. Les progrès réalisés dans la promotion de l'engagement politique des jeunes continueront d'être renforcés.

M. I. KHODJIEV (Ouzbékistan) affirme que le monde est confronté à des changements rapides et à des défis sans précédent, qui touchent les jeunes de manière disproportionnée. Les jeunes sont de plus en plus nombreux en Ouzbékistan : plus de 60 pour cent de la population sont âgés de moins de 30 ans, ce qui impose une responsabilité importante à l'État. Il faut trouver des moyens originaux de faire participer les jeunes à la vie publique. Une nouvelle loi sur la protection de la jeunesse a été adoptée et une commission de la jeunesse a été créée au sein de la chambre législative de l'Oliy Majlis. Cette commission est chargée de modifier la législation pour y inclure des dispositions relatives à la protection des jeunes, par exemple en matière de logement.

M. A. ZARIE (République arabe syrienne) dit qu'il a été élu au Parlement à l'âge de 28 ans. Les jeunes sont une source d'énergie, qu'il convient de cultiver. La guerre en République arabe syrienne a dépouillé les jeunes de leurs droits politiques, civils et économiques. Des régions entières ont été détruites, l'accès à l'éducation a été perdu et la situation économique est extrêmement difficile. Il est essentiel d'investir dans la jeune génération - les jeunes doivent être impliqués dans les affaires du pays.

M. H.O. MOHAMED HASSANEIN (Égypte) fait savoir qu'il a été élu au Parlement en 2015, à l'âge de 25 ans. L'élection d'une personne aussi jeune a été un événement inédit en Égypte. Le rôle de l'UIP est important lorsqu'il s'agit d'attirer l'attention sur des questions vitales d'intérêt mondial. Les jeunes sont une force indispensable au développement, à la paix et à la sécurité, mais pour exploiter leur potentiel, il faut constamment les éduquer et les sensibiliser afin de les doter des ressources et des compétences dont ils ont besoin. Le Gouvernement égyptien a fait des efforts importants pour renforcer la participation des jeunes à la vie politique. Un système de quotas a été mis en place pour la représentation des jeunes dans les conseils législatifs et désormais 31 pour cent des membres du Parlement sont de jeunes parlementaires. Une académie nationale pour le soutien à la jeunesse a été créée. Les jeunes générations doivent être associées à la prise de décisions. Les jeunes parlementaires doivent encourager les gouvernements à mettre en place des politiques inclusives, à reconnaître les droits des jeunes et à les faire participer aux processus décisionnels relatifs aux questions qui les concernent.

M. P. BAZEGO TEBUSELI (République démocratique du Congo) indique que la Constitution de la République démocratique du Congo fixe à 30 ans l'âge minimum pour se présenter aux élections à la Chambre haute du Parlement, et à 20 ans à celles à la Chambre basse. Les récentes élections sénatoriales ont relevé à 37 pour cent la proportion de jeunes sénateurs, ce qui représente un progrès considérable.

M. A. CHIBAYA (Zimbabwe) dit que pour participer activement et efficacement aux processus décisionnels, les jeunes doivent s'engager dans la vie politique dès leur plus jeune âge. Le Zimbabwe dispose d'un programme d'action préférentielle visant à garantir l'accès à l'éducation et les possibilités de participer à la vie économique, politique et autre. La politique nationale en faveur de la jeunesse fournit un cadre pour l'autonomisation des jeunes. Un parlement des enfants a été mis en place pour encourager l'engagement politique des jeunes.

M. B.G. TUNKARA (Gambie) dit que les dernières élections en Gambie ont abouti à une démocratie unifiée, forte d'un gouvernement de coalition et de nombreux nouveaux parlementaires. La Gambie a une population jeune, dont plus de 60 pour cent a moins de 25 ans. Les jeunes s'intéressent de plus en plus à la politique. M. Tunkara dit qu'âgé de 31 ans, il est le deuxième plus jeune parlementaire de Gambie. Depuis la fin de la dictature, qui a duré 22 ans, une réforme constitutionnelle est en cours et un groupe de jeunes a été créé pour défendre les intérêts de la jeunesse dans tout le pays et lui permettre de participer au processus de rédaction de la constitution. Le premier projet de la nouvelle constitution sera présenté au Parlement en novembre. Des efforts sont également déployés pour accroître la participation des femmes à la vie politique.

Mme S. BOZIC (Serbie) déclare que les jeunes sont l'avenir de chaque pays et de chaque nation. En Serbie, de nombreuses mesures ont été prises pour promouvoir la participation des jeunes à la vie politique. Un ministère dédié à la jeunesse a été créé et une loi sur la jeunesse a été promulguée en 2011, interdisant la discrimination à l'égard des jeunes et prévoyant l'adoption et la mise à jour régulière d'une stratégie nationale pour la jeunesse. Le Gouvernement serbe est déterminé à investir dans la jeunesse. C'est pourquoi il a créé un conseil consultatif des jeunes. Des bureaux de la jeunesse ont été créés au niveau local pour élaborer des politiques en faveur des jeunes, suivre l'application des plans d'action locaux pour la jeunesse, coopérer avec les partenaires et consulter les jeunes. Un fonds pour les jeunes talents accorde des bourses aux étudiants des écoles secondaires et des universités afin de favoriser leur développement professionnel. L'accroissement des possibilités d'emploi et de travail indépendant pour les jeunes est une priorité absolue. Les jeunes parlementaires doivent créer une nouvelle vision de la prospérité des jeunes, car l'avenir de la société est entre leurs mains.

Mme A. ALJASIM (Émirats arabes unis) dit que les jeunes du monde entier aspirent à une société meilleure, les jeunes prenant la tête du développement. La majorité des jeunes vivent dans les pays en développement et ne sont pas suffisamment impliqués dans la vie politique et les processus décisionnels. Les solutions aux défis contemporains, tels que le développement durable, les changements climatiques, la sécurité et les migrations, ne peuvent être trouvées sans la participation des jeunes, leur énergie et leur sens de l'innovation. Le Parlement des Émirats arabes unis croit fermement au rôle des jeunes dans les processus décisionnels pour l'avenir, et leur offre donc des opportunités importantes de développer leurs compétences en matière de leadership. Le Gouvernement des Émirats arabes unis compte cinq femmes ministres, dont l'âge moyen est de 38 ans. Des mesures ont également été prises pour promouvoir la participation des jeunes à la vie publique au niveau régional, se traduisant notamment par la création du Centre de la jeunesse arabe et l'octroi de bourses aux jeunes, qui visent à les encourager à œuvrer pour un avenir meilleur et à être fiers de leur culture.

M. A.P. DA SILVA (Timor Leste) dit qu'un groupe de jeunes parlementaires a été créé au sein du Parlement national du Timor Leste. L'appui du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP sera sollicité en vue de la rédaction de textes législatifs, du renforcement des capacités et de la planification budgétaire. Il est à espérer que le groupe contribuera à favoriser la participation des jeunes à la vie politique et ainsi à accroître le nombre de jeunes parlementaires au sein du Parlement national. Environ 80 pour cent de la population du Timor-Leste a moins de 45 ans, alors que 26 pour cent seulement des parlementaires appartiennent à ce groupe d'âge. Il faut donc redoubler d'efforts pour parvenir à la proportionnalité.

M. V. MUHAKWA (Rwanda) fait savoir que plus de 78 pour cent de la population du Rwanda a moins de 35 ans. Le Gouvernement a donc mis en œuvre une série de programmes pour l'autonomisation des jeunes. Une politique nationale de la jeunesse est en place depuis 2006, en vue de constituer une population en bonne santé, productive et active sur le plan économique et social. Le pays s'est également doté d'une stratégie sectorielle pour la jeunesse, liée aux stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté. Le Gouvernement rwandais a créé un Ministère de la jeunesse chargé de veiller à ce que les besoins des jeunes soient pris en compte dans les activités gouvernementales. Les jeunes Rwandais sont représentés à la Chambre basse du Parlement et à l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est. Une initiative intitulée YouthConnekt a été lancée en 2012, avec pour objectif de mettre en contact des jeunes de tout le Rwanda avec des entrepreneurs, des experts et des personnes influentes. Le programme YouthConnekt a été élargi au niveau régional et un Sommet YouthConnekt pour l'Afrique s'est tenu à Kigali en 2018.

M. O. ALTABTABAE (Koweït) fait observer que si tout le monde rêve d'un monde meilleur, très peu de ces rêves se réalisent. Tous les pays ont droit à mieux. Le racisme, la discrimination et la corruption sévissent partout dans le monde. Les jeunes ne doivent pas souffrir, car ils sont le

fondement des sociétés et doivent être soutenus. Ils ne peuvent pas devenir parlementaires uniquement sur la base de leurs rêves, car le succès est le fruit d'un travail acharné. Le Koweït a un parlement étudiant et une activité syndicale à l'Université nationale, pour encourager la participation des jeunes à la vie publique. Il présente un étudiant koweïtien qui accompagne la délégation du Koweït.

L'étudiant du KOWEÏT se dit heureux de représenter la jeunesse koweïtienne à la 141^e Assemblée de l'UIP, qui est pour lui l'occasion de trouver l'inspiration pour une future participation à la vie politique.

Mme C.I. López Castro (Mexique), membre du Bureau du Forum des jeunes parlementaires, prend la conduite de la séance.

M. J. SAKAJA (Kenya) dit que le Kenya a un jeune parlement qui compte 50 sénateurs de moins de 35 ans. Au total, le pays a adopté 18 lois, projets de loi et motions portant sur des questions relatives aux jeunes, notamment sur l'autorité nationale de l'emploi, qui vise à promouvoir l'emploi et les stages pour les jeunes. Le fait de priver les jeunes de leur droit de vote constitue l'une des plus grandes menaces pour la sécurité. Le Gouvernement kényan s'attache donc à autonomiser économiquement les jeunes désengagés et à leur offrir des opportunités d'emploi. Un programme de renforcement des capacités, sous forme de tutorat, a été lancé au sein de l'Association des jeunes parlementaires afin de donner aux jeunes parlementaires les moyens de s'acquitter de leurs fonctions parlementaires et d'optimiser leur impact. L'important n'est pas de savoir combien de jeunes sont élus au parlement, mais quelles sont leurs capacités lorsqu'ils prennent leurs fonctions et la qualité de leur leadership.

M. I. SEREEWATTHANAWUT (Thaïlande) dit que la démocratie constitutionnelle a été rétablie en Thaïlande après huit ans. À l'issue des élections, 25 pour cent des membres du Parlement thaïlandais sont de jeunes parlementaires, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale. Aussi bien le nombre de jeunes qui se sont présentés aux élections que le nombre d'élus témoignent de la confiance accordée à la jeune génération. Or, la confiance s'accompagne toujours d'attentes. Partout dans le monde, les citoyens cherchent de nouvelles idées auprès de nouveaux acteurs, voulant des représentants énergiques, intelligents et responsables, capables de relever les défis contemporains. Les jeunes parlementaires ont la responsabilité de veiller au bien-être des personnes qu'ils représentent. Ils doivent s'efforcer de garantir le plein respect du droit international et œuvrer main dans la main pour apporter la paix, le développement et la prospérité au monde.

Mme M. OSORU (Ouganda) dit que les jeunes parlementaires du monde entier sont les dirigeants non seulement de l'avenir, mais aussi du présent. Le Gouvernement ougandais a mis en place un projet de prêt à taux réduit dirigé par des jeunes pour les inciter à créer des entreprises. Un parlement des jeunes a été créé et des débats ont été organisés dans les écoles nationales pour donner aux jeunes une tribune où ils peuvent débattre de questions qui sont importantes pour eux et qui seront ensuite examinées par le Parlement. Des projets de loi portant spécifiquement sur les questions relatives à la jeunesse sont également en cours de rédaction. Les jeunes en marge de la vie politique ont aussi besoin d'un soutien : il faut réfléchir à la manière de faire entendre les opinions des jeunes désintéressés. Il faut s'attaquer aux causes profondes des obstacles à la participation des jeunes à la vie politique et donner aux jeunes les moyens de financer leurs campagnes politiques.

M. J. MOKHTAR (République islamique d'Iran) dit que la jeune génération a toujours été un moteur de changement dans le monde. Tous les efforts doivent être faits pour répondre aux besoins des jeunes, concrétiser leurs aspirations pour l'avenir et les doter des moyens nécessaires pour contribuer à la vie de la société. Il faut permettre aux jeunes de prendre le contrôle de la politique, de chercher des solutions novatrices aux défis contemporains et de participer à l'évolution de la société. Les jeunes doivent lutter contre la discrimination et défendre les intérêts et l'identité de leur pays. Les sanctions contre les pays ont un impact négatif sur la capacité des citoyens à construire un avenir meilleur. Les jeunes sont touchés de manière disproportionnée à cet égard. C'est dans cet esprit que le Parlement iranien s'efforce de légiférer pour améliorer les perspectives d'emploi de ses jeunes.

M. J. VILLANUEVA (Philippines) fait savoir qu'il a été élu à l'âge de 25 ans. Aux Philippines, une loi de réforme a été adoptée pour mettre en place un conseil de la jeunesse dynamique chargé de former les jeunes et de les doter des compétences nécessaires pour participer à la vie politique et de garantir la représentation des jeunes dans toutes les instances gouvernementales locales. Le chômage des jeunes est une préoccupation croissante. Le Parlement philippin a donc pris des mesures pour supprimer les frais de dossier pour les personnes qui cherchent un premier emploi.

L'éducation est la clé de la participation des jeunes à la vie de la société. L'accès universel à l'éducation est encouragé aux Philippines. Une législation a été promulguée pour garantir un enseignement supérieur gratuit et de bonne qualité pour certains modules universitaires, dont bénéficieront près de 1,5 million d'étudiants. Le financement de ces initiatives reste difficile, mais demeurera également une priorité.

Mme V.S.Y. WONG (Malaisie) dit qu'un changement politique important a eu lieu en Malaisie : une réduction considérable de l'âge minimum du droit de vote. L'âge minimum pour se présenter aux élections a également été ramené à 18 ans. La définition de la "jeunesse" a été révisée et ramenée à 30 ans et moins, afin de responsabiliser les jeunes. Des possibilités d'emploi sont offertes aux anciens jeunes délinquants et aux jeunes ayant des difficultés sociales, dans le cadre du projet Ruban jaune, qui vise à sensibiliser la population, à améliorer les systèmes de soutien aux anciens condamnés et à autonomiser les jeunes. En Malaisie, tout est mis en œuvre pour faire participer les jeunes aux processus décisionnels, en particulier ceux qui portent sur les questions qui les concernent.

Contribution aux travaux de la 141^e Assemblée de l'UIP

Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale

Mme Á. VADAI (Hongrie), *Présidente du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire*, présente les travaux de son Comité, qui a pour mandat de soutenir l'engagement parlementaire pour le respect du droit international humanitaire et les questions relatives à la protection des réfugiés. Le Comité collabore étroitement avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Comité se penche sur deux questions prioritaires : mettre fin à l'apatridie et faire respecter le droit international humanitaire. De nombreux éléments du droit international, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, stipulent clairement que toute personne doit avoir droit à une nationalité, à un sentiment d'identité, à la protection de l'État et à des droits civils et politiques fondamentaux. Pourtant, 10 millions de personnes sont toujours apatrides dans le monde. L'une des figures de proue de la Campagne #Jexiste du HCR pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 est Maha Mamo, fille d'un père syrien chrétien et d'une mère syrienne musulmane, née au Liban, qui est apatride depuis une trentaine d'années et a mené un combat ardu pour obtenir la citoyenneté brésilienne. Mme M. Mamo est devenue la porte-parole des apatrides.

Les apatrides ne peuvent ni voyager, ni aller à l'école, ni travailler, ni se marier, ni voter. Les parlementaires ont donc la responsabilité de permettre à ceux qui sont privés de leurs droits de se faire entendre. La discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne la confirmation de la nationalité est particulièrement grave et se manifeste dans 25 pays, tandis que 50 autres pays pratiquent une discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne leur droit de changer de nationalité ou de conférer la nationalité à un conjoint étranger. Dans trois pays, les hommes font l'objet d'une discrimination en matière de nationalité. L'élimination de la discrimination fondée sur le sexe en ce qui concerne la nationalité est inscrite dans plusieurs textes de droit international et dans neuf des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans l'examen de leur cadre juridique interne au regard des droits à la nationalité et à la citoyenneté, en vue de permettre aux apatrides de se faire entendre et de voter en leur accordant la citoyenneté. Les parlements doivent légiférer contre la discrimination et devraient tous souscrire à la campagne du HCR #Jexiste. L'UIP et le HCR ont collaboré à la publication d'un guide à l'intention des parlementaires sur la nationalité et l'apatridie, qui est un outil particulièrement utile.

Le Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a également célébré le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève. Ces conventions constituent un corpus unique de droit international qui protège tous les citoyens et garantit leurs droits dans les situations de conflit. Elles ont un impact majeur sur la vie quotidienne pendant les conflits, permettant aux blessés de passer les postes de contrôle, aux enfants de recevoir de la nourriture et aux détenus de contacter leur famille. Une volonté politique plus forte est nécessaire pour faire respecter le droit international humanitaire. Les violations doivent être dénoncées avec la plus grande fermeté. Le viol est de plus en plus utilisé comme une forme de crime de guerre dans les situations de conflit. La violence sexiste doit être combattue. Le respect de la dignité humaine en tout temps est plus important que jamais et particulièrement complexe compte tenu des difficultés croissantes à faire la différence entre civils et combattants, les acteurs non étatiques étant de plus en plus impliqués dans les conflits. L'intervenante demande à tous les jeunes parlementaires de célébrer les Conventions de Genève, de maintenir le respect du droit international humanitaire au premier plan de leurs préoccupations et de dénoncer toute violation.

*Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 :
le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*

M. K.A. EL-KARIM DARWISH (Égypte) dit que les statistiques montrent que 36 pour cent de la population mondiale et 37 pour cent de la population du Moyen-Orient sont privés d'une couverture sanitaire de base. Quelque 12 pour cent de la population mondiale consacrent plus de 10 pour cent du revenu de leur ménage aux soins de santé. L'UIP doit encourager les parlements nationaux à adopter le projet de résolution sur la couverture sanitaire universelle pour faire en sorte que chacun ait accès aux soins de santé sans se heurter à des difficultés financières. En Égypte, le Gouvernement a la volonté politique de fournir des soins de santé. Une série de mesures ont été prises pour garantir une couverture sanitaire sur l'ensemble du territoire égyptien. Des campagnes de lutte contre les maladies transmissibles sont en cours et une législation a été adoptée pour que tous les citoyens bénéficient d'une assurance maladie. La pauvreté et le manque d'éducation ont un impact sur la santé et doivent être pris en considération. Il faut donc s'efforcer d'améliorer le niveau de vie, de sensibiliser les jeunes aux questions de santé et de veiller à ce que des campagnes médiatiques soient menées pour lutter contre les risques.

M. A.D. GHEORGHE (Roumanie) déclare que le droit à la santé est un droit fondamental, lié au droit fondamental à la vie. La santé est une composante essentielle et transversale du développement durable. L'éducation et les connaissances en matière de santé sont essentielles pour la santé publique. Les systèmes de protection sociale et les systèmes juridiques doivent être renforcés pour promouvoir la santé, et des politiques environnementales efficaces sont essentielles pour garantir l'accès à l'eau potable. La biosécurité doit être renforcée pour prévenir les épidémies. Les parlementaires, en tant que gardiens de la souveraineté démocratique, sont la voix du peuple. Ils ont donc un rôle essentiel à jouer dans la promotion des liens entre le monde universitaire et l'exécutif, afin de garantir une prise de décisions fondée sur des données probantes pour toutes les questions liées à la santé. La sécurité mondiale doit être axée sur la promotion de la santé et la prévention des maladies.

Mme R.B. ITAMARI CHOQUE (État plurinational de Bolivie) fait savoir que le Gouvernement bolivien investit considérablement dans des programmes visant à garantir l'emploi, le logement, l'éducation et la santé. Un programme de développement productif est en place, qui encourage la participation des jeunes aux projets de développement. Des efforts considérables sont faits pour garantir l'autonomisation économique, des programmes de création d'emplois ont été mis en place et l'accès au financement et aux prêts est accordé pour permettre aux jeunes de créer leurs propres ressources et d'obtenir des investissements. Des logements sociaux sont fournis aux jeunes afin d'améliorer leur qualité de vie, en particulier s'agissant de ceux qui quittent les zones rurales pour les zones urbaines. Tout est mis en œuvre pour réduire la pauvreté et atteindre les ODD. Tous ces efforts sont intrinsèquement liés à un bon état de santé et à la réalisation de l'ODD 3.

Mme J. MIJATOVIC (Serbie) dit que la couverture sanitaire universelle est une priorité pour le Gouvernement serbe, notamment l'égalité d'accès à des soins de santé de bonne qualité pour tous. Les principales causes de décès en Serbie sont liées aux maladies non transmissibles, en particulier les accidents vasculaires cérébraux et le diabète de type 1. La Serbie a adopté une politique de santé publique axée sur la promotion de la santé, la prévention des maladies et l'allongement de l'espérance de vie de la population. Les parlementaires doivent être à l'écoute de leurs électeurs. En Serbie, en 2003, des problèmes ont été recensés en ce qui concerne l'accès aux soins de santé pour les enfants, les nouvelles mères et les femmes enceintes, suite à quoi la Présidente du Parlement serbe a proposé une nouvelle loi sur les soins de santé pour les nouvelles mères et les femmes enceintes, permettant à celles-ci d'avoir un accès illimité aux soins de santé, indépendamment de leurs cotisations au système national de sécurité sociale.

Mme G. KATUTA (Zambie) dit que le Gouvernement zambien s'emploie à parvenir à la couverture sanitaire universelle grâce à son plan national de santé. Une nouvelle législation sur les soins de santé a été promulguée en 2018 et le budget de la santé a été augmenté de 1,4 pour cent afin d'élargir la couverture. Plus de la moitié de ce budget est consacrée aux soins de santé primaires afin de garantir l'accès à ces soins, en particulier dans les zones rurales. Environ 650 emplois ont été créés dans le secteur de la santé et des centres de santé ont été ouverts dans tout le pays pour améliorer l'accès aux soins. Les frais de scolarité ont été réduits pour l'enseignement primaire et secondaire et pour les écoles d'infirmières.

M. D. IMBAGO JÁCOME (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant - PMNCH) déclare que le PMNCH se félicite des efforts déployés par le Forum des jeunes parlementaires en faveur de la couverture sanitaire universelle et de l'inclusion des femmes, des enfants et des adolescents au cœur de son programme. Les jeunes ont les capacités et les compétences requises pour jouer un rôle de premier plan dans les instances et les processus de prise de décisions, offrant une approche novatrice et importante face à des problèmes qui ont besoin d'une solution depuis longtemps. L'UIP occupe une position privilégiée pour offrir un cadre sûr aux jeunes parlementaires afin qu'ils puissent contribuer aux efforts visant à réaliser la couverture sanitaire universelle. Une attention particulière doit être accordée au 1,2 milliard d'adolescents dans le monde, dont neuf sur dix vivent dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, qui sont confrontés à de multiples obstacles pour accéder aux connaissances, à l'information et aux soins de santé dont ils ont besoin. Les parlements doivent veiller à ce que le droit des adolescents et des jeunes d'accéder aux services de santé soit garanti en toutes circonstances, sans discrimination. Ils doivent également veiller à ce que des fonds suffisants soient alloués à l'amélioration des services de santé là où ils sont le plus nécessaires, afin d'offrir des soins aux adolescents et aux jeunes en mettant l'accent sur les soins primaires. Les parlementaires du monde entier doivent veiller à ce que les jeunes participent véritablement aux processus décisionnels, garantissant ainsi de véritables partenariats et des possibilités de dialogue intergénérationnel, et augmentant les moyens qui permettent de s'attaquer efficacement aux problèmes troublant la vie des jeunes.

M. M. Bouva (Suriname), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, reprend la conduite de la séance.

Rapport et discussion sur le plan de travail et les activités du Forum (2019–2020)

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, rappelle que le Forum des jeunes parlementaires est le moteur des activités de l'UIP en faveur de la jeunesse. Depuis la précédente réunion du Forum à Doha dans le cadre de la 140^e Assemblée de l'UIP, le Forum de la jeunesse 2019 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) s'est tenu en présence de Mme R. Al Manthari (Oman), membre du Bureau du Forum, qui a apporté une perspective parlementaire aux délibérations. L'UIP a envoyé à tous les Parlements membres de l'UIP un dossier de communication sur la participation des jeunes pour les encourager à célébrer la Journée internationale de la jeunesse le 12 août. Une vaste campagne sociale sur la représentation des jeunes dans les parlements a été lancée dans les médias, comprenant des données, des graphiques et des messages de nature politique sur Twitter, Facebook et Instagram, à l'aide de l'hashtag #jeunesparlementaires. Une série d'entretiens avec de jeunes parlementaires, intitulée *Opinions*, a été lancée sur le site web de l'UIP. Une allocution du Président du Forum a également été publiée sur le site web de l'UIP et dans les médias sociaux.

La sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires s'est tenue en septembre 2019 au Paraguay et a réuni un grand nombre de jeunes parlementaires du monde entier, dont 40 pour cent de femmes. La Conférence a mis l'accent sur la réalisation des ODD et l'autonomisation des jeunes grâce au bien-être. Des séances de formation pratique ont été organisées sur le mentorat, le leadership et la communication, et ont toutes été très bien accueillies. Il est à espérer que ces sessions de formation deviendront une composante permanente de la Conférence mondiale. À cette fin, une enquête a été diffusée pour recueillir des suggestions de thèmes à aborder à l'avenir. Le Bureau du Forum a examiné la question et suggéré les thèmes des politiques pour la jeunesse et de l'égalité des sexes, ce dernier thème étant en rapport avec le 25^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

En ce qui concerne les activités à venir, le Future Policy Award pour les politiques d'autonomisation des jeunes sera décerné pendant l'Assemblée de l'UIP en cours. La Présidente de l'UIP et le Président du Forum ont été membres du jury pour ce prix. Enfin, le Secrétariat de l'UIP élabore la prochaine édition du rapport biennal sur la représentation des jeunes, qui doit être publié en 2020.

Mme R.B. ITAMARI CHOQUE (État plurinational de Bolivie) dit qu'il est particulièrement important que les jeunes parlementaires participent à des manifestations telles que la Conférence mondiale et le Forum de la jeunesse de l'ECOSOC. Parler des jeunes, c'est parler de l'avenir. Par définition, les jeunes parlementaires mènent leurs travaux du point de vue des jeunes. Les sessions de formation organisées pendant la Conférence au Paraguay ont été particulièrement utiles et doivent devenir une composante permanente de la Conférence mondiale.

M. S. PATRA (Inde) souligne que l'égalité des sexes dans les politiques pour la jeunesse est un sujet particulièrement important. Des sous-thèmes, tels que l'autonomisation, peuvent également être utiles pour les programmes de formation. L'Inde a de l'expérience à cet égard, puisqu'elle a adopté une approche ascendante, faisant appel à des groupes d'entraide qui travaillent aux niveaux des villages, des districts, des municipalités, des États et du pays. La gouvernance au niveau des villages est assortie de quotas pour la participation des femmes. Le Café du mentorat et le Pôle formation qui ont été programmés dans le cadre de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires sont d'excellentes initiatives et méritent d'être pérennisées. Il conviendrait d'envisager l'ajout d'un pôle innovation, qui permettrait aux jeunes parlementaires de se réunir pour échanger des idées et de bonnes pratiques du monde entier et favoriser la compréhension mutuelle.

M. H.O. MOHAMED HASSANEIN (Égypte) dit que l'on pourrait envisager de créer un pôle de formation pour les dirigeants de haut niveau. Tous les gouvernements doivent être encouragés à abaisser à 25 ans l'âge minimum requis pour se présenter aux élections. L'Égypte l'a fait en 2014. Actuellement, cinq parlementaires égyptiens sont âgés de moins de 30 ans et contribuent de manière positive aux travaux du Parlement égyptien.

Mme L. LI (Chine) fait savoir que pour le Gouvernement chinois la participation des jeunes à la vie politique est une priorité. La Chine compte à ce jour 52 jeunes députés, issus de tous les milieux, notamment des créateurs de start-up, des chefs de village, des artistes et des artisans. Les jeunes sont également encouragés à participer au Congrès du Parti communiste. Les ligues et fédérations de la jeunesse à différents niveaux rassemblent également des jeunes passionnés par la politique. Les jeunes parlementaires, en tant que représentants de la jeunesse, doivent œuvrer ensemble au niveau international pour partager leurs expériences, instaurer un respect mutuel et favoriser la coopération.

Mme C.I. LÓPEZ CASTRO (Mexique) affirme que la participation à la Conférence mondiale des jeunes parlementaires est particulièrement importante. Compte tenu de l'ampleur du débat sur la législation relative à la participation des jeunes à la vie politique et sur la mise en place de quotas à cet égard, il serait intéressant de connaître les progrès réalisés et les résultats obtenus à la prochaine Assemblée de l'UIP. Il faut réfléchir à la meilleure façon pour les jeunes parlementaires de maintenir le contact avec la prochaine génération, de se tenir au courant des questions qui les intéressent et de veiller à ce que leurs points de vue soient représentés. Au Mexique, l'âge minimum pour voter et se présenter aux élections a été ramené à 18 ans en ce qui concerne les élections municipales à Mexico.

Le PRÉSIDENT invite instamment tous les membres du Forum à participer à la prochaine Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui doit avoir lieu à Tbilissi (Géorgie).

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, rappelle aux participants qu'un atelier sur les quotas électoraux de femmes et de jeunes aura lieu le lendemain, et les encourage à y assister.

Préparatifs en vue de la 142^e Assemblée de l'UIP (avril 2020)

Le PRÉSIDENT annonce que le Forum devra nommer deux rapporteurs chargés d'établir des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes pour les thèmes des résolutions qui seront examinées à la 142^e Assemblée de l'UIP par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*, et par la Commission permanente du développement durable, *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*.

Conformément à son Règlement et à ses Modalités de travail, le Bureau du Forum désigne M. O. Al-Tabtabae (Koweït) comme rapporteur chargé d'établir un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes pour le thème de la paix et de la sécurité et des catastrophes liées au climat. Il charge Mme M. Tiendrébéogo (Burkina Faso) d'établir un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes pour le thème de la numérisation et de l'économie circulaire pour réaliser les ODD. En l'absence de toute remarque ou objection, le Président considérera que le Forum approuve ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Mme C. ROTH (Allemagne) annonce que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale prépare une résolution qui sera adoptée à la 142^e Assemblée de l'UIP sur le thème des catastrophes liées au climat et des conséquences humanitaires des changements climatiques, qui multiplient les conflits et les problèmes existants. En vue de cette résolution, une audition avec des experts éminents sera organisée pendant l'Assemblée en cours. Les opinions des jeunes doivent être entendues et l'oratrice encourage donc le plus grand nombre possible de jeunes parlementaires à y assister.

Débat sur les politiques en faveur des jeunes

Le PRÉSIDENT fait savoir que le Future Policy Award 2019 sera attribué aux politiques qui donnent aux jeunes les moyens d'agir grâce à des emplois décents et durables, et qui favorisent la participation civique et politique en faveur du développement durable et de la paix. L'UIP, le World Future Council et d'autres organisations ont œuvré ensemble pour recenser les politiques les plus efficaces au monde en matière d'autonomisation des jeunes. Les lauréats seront annoncés le mercredi 16 octobre à 15 heures lors d'un volet spécial de la 141^e Assemblée de l'UIP. Le Président exhorte tous les jeunes parlementaires à y assister.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, indique que la coopération de l'UIP avec le World Future Council, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'agissant du Future Policy Awards a permis de mener des recherches sur les politiques qui visent à autonomiser les jeunes dans le monde entier. L'UIP a saisi cette occasion pour faire le point sur les lois et les politiques appliquées dans le monde et se pencher sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre des politiques pour la jeunesse.

La participation des jeunes est la clé de l'efficacité de ces politiques. Les jeunes se heurtent à des obstacles spécifiques à leur participation à la vie politique, tels que la discrimination fondée sur l'âge lorsqu'ils se présentent à des élections, l'absence de réseaux et le manque de moyens financiers pour financer les campagnes politiques, ainsi que des obstacles culturels. Il faut donc garantir la marge de manœuvre et les mécanismes nécessaires à une participation inclusive des jeunes. Lorsque les jeunes participent à la vie politique, ils deviennent des agents actifs de leur propre développement d'une manière qui a des effets positifs sur la société dans son ensemble. Leur engagement permet non seulement d'élaborer de meilleures politiques, mais aussi de les autonomiser de manière plus générale et d'accroître leur participation à la vie politique. La campagne *Not Too Young to Run* au Nigéria a encouragé les jeunes à militer en faveur d'un abaissement de l'âge minimum requis pour se présenter aux élections. La campagne a été couronnée de succès, l'âge minimum ayant été abaissé en 2018, mais elle a continué de chercher à éliminer d'autres obstacles à la participation des jeunes, tels que les exigences de financement des campagnes. L'inclusion des jeunes de manière symbolique ne constitue pas une véritable participation des jeunes. Celle-ci exige qu'ils contribuent aux processus décisionnels sur un pied d'égalité avec les adultes. Le point de vue des jeunes doit être inclus dans les mesures sectorielles ainsi que dans les cadres politiques généraux.

Conformément aux Principes de Bakou, qui ont été adoptés lors du premier Forum mondial sur les politiques relatives à la jeunesse en 2014, les lois et politiques en faveur de la jeunesse doivent être : axées sur les droits – conçues et appliquées dans un cadre fondé sur les droits de l'homme, conformément aux engagements mondiaux et régionaux du pays concerné ; inclusives – garantissant l'égalité des chances à chaque jeune pour qu'il puisse réaliser pleinement son potentiel dans la vie ; participatives – conçues, élaborées, mises en œuvre, suivies et évaluées avec la participation effective des jeunes, et avec l'implication de toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux et dans tous les contextes ; sensibles au genre ; globales ; fondées sur des connaissances et des données factuelles – élaborées et régulièrement mises à jour, en fonction de la collecte, de l'analyse et de la diffusion d'informations quantitatives et qualitatives ; dotées de ressources suffisantes, transparentes et spécifiques pour la mise en œuvre ; et responsables et assorties d'un suivi et d'une évaluation réguliers.

Les lois et politiques ciblant les jeunes doivent être élaborées en partenariat avec les jeunes et d'autres parties prenantes dans le cadre d'un processus participatif. Les jeunes doivent donc être associés aux débats parlementaires et aux travaux des commissions. Des mécanismes parlementaires pour la participation des jeunes doivent être créés, tels que des commissions et des groupes de jeunes, et il faut établir un cadre inclusif pour la participation des jeunes, qui tienne compte notamment du sexe, de la race et de la religion. L'efficacité des politiques en faveur de la jeunesse doit être contrôlée et évaluée. Les parlements doivent demander des comptes aux

gouvernements pour s'assurer que les politiques en faveur de la jeunesse sont correctement mises en œuvre. Toute réforme législative doit faire l'objet d'une évaluation au regard de l'impact sur les jeunes et les parlements doivent utiliser leur fonction budgétaire pour veiller à ce que les politiques pour la jeunesse soient dotées de ressources suffisantes. Il convient de promouvoir l'utilisation de données ventilées par âge dans les institutions publiques et les services de recherche parlementaire. Enfin, l'utilisation de moyens numériques doit être encouragée, non seulement par et entre les jeunes parlementaires, mais aussi par le parlement lui-même en tant qu'institution.

L'UIP souhaite savoir si les jeunes parlementaires connaissent les Principes de Bakou, s'ils estiment qu'il est possible d'appliquer ces principes dans leur contexte national, comment les jeunes parlementaires peuvent appliquer les principes dans leurs travaux quotidiens, si les jeunes parlementaires ont été impliqués dans l'élaboration de leur cadre politique interne pour la jeunesse et quelles bonnes pratiques nationales ils peuvent faire connaître.

M. S. TYNKKYNNEN (Finlande) dit que le principal obstacle à l'accès des jeunes aux fonctions parlementaires est le manque de financement suffisant pour les campagnes électorales. La Finlande étudie actuellement un projet de loi qui plafonnerait le budget des campagnes à 50 000 euros pour les élections européennes, à 30 000 euros pour les élections législatives nationales et à 7 500 euros pour les élections municipales, afin d'éviter que certaines personnalités politiques n'utilisent des budgets exorbitants pour acheter leur entrée au Parlement.

M. F.J. HURTADO MIRA (Président, Communauté des jeunes démocrates d'Europe – DEMYC) explique que son organisation est attachée à la participation des jeunes à la vie politique. En Europe, il semble qu'il y ait une nouvelle tendance à ouvrir l'adhésion aux partis politiques aux jeunes. En conséquence, il y a beaucoup de jeunes parlementaires européens. Cette approche doit être encouragée dans le monde entier.

Divers

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux représentants de la Campagne 100 millions, de l'Union des étudiants d'Europe (ESU) et de l'Union panafricaine des étudiants (AASU) et les invite à prendre la parole devant le Forum.

Mme G. POTTON, *Chef du militantisme de la Campagne 100 millions*, dit qu'après avoir reçu le prix Nobel de la paix pour les efforts qu'il a déployés pendant des décennies en vue de mettre fin au travail des enfants, Kailash Satyarthi a reconnu qu'en dépit de tous les efforts et progrès réalisés en matière de politique et de législation, quelque 100 millions d'enfants restaient privés de justice. Reconnaissant que les jeunes sont les plus ardents défenseurs des droits de l'enfant, il a fondé la Campagne 100 millions, qui collabore avec des organisations représentant les jeunes, telles que les syndicats régionaux d'étudiants, pour faire en sorte que les jeunes soient libres, en sécurité et instruits.

Mme S. NAJID, *Représentante pour l'Afrique du Nord de l'AASU*, souligne que l'AASU est le plus grand mouvement étudiant en Afrique, représentant une vaste communauté intellectuelle, et qu'elle est présente dans 54 pays. L'Union se bat pour l'égalité d'accès à une éducation de qualité, y compris l'enseignement supérieur, et pour la protection des droits des étudiants. L'Union est dirigée exclusivement par des étudiants, au moyen d'un système de gouvernance démocratique. Ses priorités stratégiques comprennent : le droit à l'éducation, le renforcement des capacités, la parité des sexes, la démocratie et la bonne gouvernance, ainsi que la migration et la mobilité. L'Union a reçu un certificat de mérite des Nations Unies en 2000 et travaille avec plusieurs partenaires internationaux, dont l'Union africaine et la Commission européenne.

Mme M. DARMANIN, *Coordonnatrice des droits de l'homme et de la solidarité de l'ESU*, dit que l'ESU est une organisation qui chapeaute les organisations étudiantes de l'Union européenne et qui représente les intérêts sociaux, économiques, politiques et éducatifs des étudiants. Elle dit avoir été inspirée par le travail accompli par les jeunes parlementaires du monde entier pour autonomiser la jeunesse. Les jeunes doivent avoir la possibilité de se donner des moyens d'action. L'UIP doit donc continuer à ouvrir ses débats aux jeunes pour les aider à façonner l'avenir qu'ils souhaitent.

Le PRÉSIDENT remercie les trois représentants et dit qu'il existe de nombreux points communs entre les travaux du Forum et ceux de leurs institutions, notamment pour ce qui est de garantir les droits des jeunes et de veiller à ce qu'ils participent à l'élaboration des politiques qui concernent leur avenir. Il existe donc un terreau fertile pour une coopération plus durable à l'avenir.

Mme Z. HILAL, *Secrétaire du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP*, rappelle que de nombreux membres du Forum endossaient des responsabilités durant l'Assemblée en cours. Le Forum a pour but d'intégrer le point de vue des jeunes dans tous les aspects de l'Assemblée et des travaux de l'UIP. Elle encourage donc les jeunes parlementaires à s'intéresser aux postes vacants dans les bureaux des commissions et à présenter leur candidature.

Le PRÉSIDENT remercie tous les participants et déclare clos le Forum des jeunes parlementaires.

La séance est levée à 18 h 05.

Dialogue des Présidents de parlement sur la gouvernance

SÉANCE DU MARDI 15 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45, sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'UIP.

La PRÉSIDENTE explique que le Dialogue des Présidents de parlement se tient en vue de préparer la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement. L'idée est de définir les questions importantes et de mettre en commun les meilleures pratiques. Deux thèmes seront abordés : économie et développement, et sécurité et droits de l'homme.

M. J.F. Mudenda (Zimbabwe) prend la présidence.

Le PRÉSIDENT informe que les discussions porteront tout d'abord sur l'économie et le développement. Le rôle des parlements est de combler le fossé entre les nantis et les démunis. Le processus budgétaire peut permettre d'y parvenir. Le Gouvernement de son pays tient souvent des audiences publiques pour fixer les priorités budgétaires. Il est important de définir le budget en vue d'un développement intégré.

Il est également important d'effectuer des évaluations systématiques des projets de développement. Par exemple, les gouvernements doivent évaluer si les nouveaux hôpitaux possèdent du personnel qualifié et du matériel adéquat. Il est également nécessaire de veiller à ce que le développement soit durable. À cette fin, il est conseillé de produire les biens au niveau local plutôt que de les importer.

Les changements climatiques pèsent sur le développement économique, car ils sont à l'origine de phénomènes tels que les sécheresses. Son pays produit sa propre électricité grâce au fleuve Zambèze. Ainsi, à cause des sécheresses, de nombreux secteurs, comme le secteur minier et l'agriculture, sont privés d'électricité. Des mesures d'atténuation doivent être mises en place. L'économie numérique pourra contribuer à augmenter les niveaux de vie, surtout celui des personnes vivant en zone rurale.

Les parlements doivent exercer un contrôle rigoureux du pouvoir exécutif sur deux volets. Premièrement, ils doivent examiner dans quelle mesure les politiques publiques influent sur l'économie. Deuxièmement, ils doivent surveiller et évaluer l'impact du budget sur la matrice nationale de développement. En particulier, ils doivent lutter contre les flux financiers illicites et s'assurer que le Gouvernement respecte les budgets alloués.

M. D. SYLLOURIS (Chypre) indique que son pays a mis sur pied six parlements parallèles, qui traitent chacun d'une question spécifique. Ces questions sont les suivantes : recherche, innovation et e-gouvernance, culture et éducation, environnement, écologie, durabilité et santé, citoyens et société, parlement des enfants, et parlement de la jeunesse. Chaque parlement parallèle conduit des travaux dans un domaine précis et présente des solutions au Parlement national. L'idée est de développer une relation interactive entre la société et le Parlement. Son pays a également créé une "maison des citoyens", où les gens peuvent se rendre pour suivre les travaux du Parlement.

M. J. CLARKEN (Directeur général d'Oxfam Irlande et Directeur exécutif d'Oxfam International) déclare que le monde subit une crise mondiale des inégalités. Les 26 personnes les plus riches détiennent autant de richesses que les 3,8 milliards de personnes les plus pauvres du monde. De nombreuses personnes dans les pays en développement comme dans les pays développés contribuent de manière significative à la croissance économique mais ne profitent pas de ses retombées. De fait, bon nombre d'entre elles travaillent dans des conditions terribles, 80 heures par semaine, et sont maltraitées par leurs employeurs.

Les inégalités ont un impact profond sur les sociétés. Elles ont sapé la confiance et provoqué la colère des peuples, entraînant des montées alarmantes de fascisme, de racisme et de sexisme. Les inégalités sont également liées à un rétrécissement de l'espace démocratique. L'opulence extrême donne aux gens la possibilité d'acheter les élections, d'agir en toute impunité, d'influencer les médias et de faire pression pour que soient adoptées des lois servant leurs propres intérêts.

Les inégalités extrêmes ne sont pourtant pas une fatalité. La communauté internationale pourra mettre fin aux inégalités de trois manières : verser aux gens un revenu de subsistance, investir dans les services publics, tels que l'éducation et la santé, et s'attaquer à la fraude fiscale. Il est également nécessaire de coopérer sur des questions telles que les réformes fiscales mondiales, les technologies

et les perturbations écologiques. Il est important de promouvoir des idéaux qui correspondent à la vraie vie des gens. Par exemple, les indicateurs de succès devraient prendre en compte le bien-être des citoyens plutôt que simplement le PIB. Les modèles commerciaux devraient être structurés plus équitablement, de sorte que le pouvoir et les valeurs soient partagés. De même, les entreprises devraient fonctionner en totalité à l'énergie renouvelable, payer leur juste part d'impôts et verser un salaire minimum à tous les travailleurs le long de la chaîne d'approvisionnement.

M. C. CHAUVEL (Responsable du département Institutions et processus inclusifs, Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD) informe que le PNUD a mené des recherches en collaboration avec le Pew Research Centre sur le contrat social. Les conclusions indiquent que les populations à travers le monde – dans les pays avancés, émergents et en développement – considèrent l'écart entre les riches et les pauvres comme un problème important ou relativement important. L'une des plus grandes craintes des gens concerne l'automatisation, plus précisément le fait que les ordinateurs remplacent les humains dans leurs fonctions professionnelles. Il est à craindre que l'automatisation conduise à une plus grande insécurité économique et à une augmentation des inégalités. En outre, bon nombre de personnes ne croient plus que leurs enfants auront une meilleure vie que la leur. Ces personnes sont plus susceptibles de perdre confiance dans les institutions démocratiques et de se tourner vers des solutions démagogiques.

Les Présidents de parlement peuvent changer les choses en exerçant un pouvoir de persuasion. Ils peuvent accroître les connaissances des parlementaires sur les Objectifs de développement durable (ODD). En particulier, les parlementaires doivent être encouragés à harmoniser les considérations économiques, sociales et environnementales. Les Présidents de parlement peuvent jouer un rôle de chef de file pour faciliter l'échange de connaissances entre les parlements. Ils doivent établir des plans de connaissances à l'intention des parlementaires. Les présidents des principales commissions parlementaires doivent se réunir régulièrement pour dégager les tendances. Il est également nécessaire de rétablir la foi dans les institutions démocratiques en interagissant avec la société civile par l'intermédiaire des parlements de jeunes, des instances communautaires et d'autres cadres parallèles. Les procédures parlementaires doivent toujours être à jour et en phase avec les priorités nationales. Les méthodes de travail doivent être sensibles au genre et accessibles aux personnes handicapées.

M. O. BIRLA (Inde) indique que le Parlement indien a pris de nombreuses mesures pour améliorer le développement économique. Par exemple, il a introduit une taxe nationale unique sur les biens et les services, qui regroupe les taxes dans 27 juridictions d'État et par là même simplifie le système de collecte. Il a également adopté un projet de loi visant à maintenir les normes relatives aux salaires. L'Inde est disposée à coopérer en créant des entreprises à l'étranger. Ces entreprises pourront contribuer à améliorer le marché du travail local et à promouvoir la production locale. Plusieurs commissions parlementaires sont dirigées par de hauts parlementaires chargés d'adapter les budgets aux besoins de la société. Parmi les autres initiatives, on compte l'électrification de tous les villages et des avancées en matière d'approvisionnement en eau. L'Inde a également réalisé des progrès importants en matière de commerce électronique et dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Mme M.N. MENSAH-WILLIAMS (Namibie) explique que les Présidents de parlement contrôlent la façon dont l'argent est dépensé dans le domaine du développement. Ils doivent avoir les capacités de prendre les bonnes décisions et de fixer les priorités appropriées. Le développement ne concerne pas uniquement l'économie mais également d'autres questions telles que le genre, l'éducation et la santé. Par exemple, en Afrique, de nombreuses filles ont cessé d'aller à l'école faute de protections hygiéniques. Les projets de développement doivent apporter des solutions à ces problèmes. Les parlementaires doivent exercer leur fonction de contrôle du Gouvernement. Il est particulièrement important de suivre la réalisation des engagements pris par le Gouvernement à l'égard des questions internationales, telles que le terrorisme. Les parlements peuvent améliorer le commerce international en participant aux travaux d'organisations multilatérales, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'UIP. Dans l'ensemble, il est important de prendre soin de la population, par exemple, en versant un revenu minimum et en donnant aux femmes les moyens de participer à la vie politique.

Mme S.S. CHAUDHURY (Bangladesh) estime que la croissance économique à elle seule ne suffit pas à lutter contre les inégalités. Les parlementaires doivent s'attaquer à leurs causes. Les personnes les plus touchées par les inégalités sont les personnes vulnérables, dont les femmes. La majorité des personnes vivant dans la précarité sont des femmes. Il n'est pas possible de s'attaquer aux inégalités sans réfléchir à la féminisation de la pauvreté. Les parlementaires doivent élaborer des

politiques fiscales, des lois fiscales et des cadres économiques plus efficaces pour mettre fin aux inégalités. En particulier, de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés sont indispensables. Il convient de veiller à ce que la croissance économique soit inclusive et permette de créer des emplois.

Mme C. GOTANI HARA (Malawi) affirme que les pays en développement font face à plusieurs défis supplémentaires. Premièrement, les partenaires du développement et les donateurs présentent souvent des priorités différentes des priorités nationales. Résultat, les pays en développement finissent par traiter des questions non prioritaires uniquement pour obtenir des financements. Deuxièmement, les parlementaires n'ont pas toujours l'expertise nécessaire pour étudier minutieusement le budget. Troisièmement, les parlements ne sont pas indépendants sur le plan financier. Cela signifie qu'ils doivent demander des fonds à l'exécutif pour passer au crible ses actions. Les partenaires du développement, tels que le PNUD, doivent fournir des ressources non seulement à l'exécutif mais aussi au parlement. Les parlements seront alors mieux équipés pour remplir leur fonction de contrôle.

Mme R.A. KADAGA (Ouganda) informe que le Parlement de l'Ouganda lutte avec acharnement pour un salaire minimum. Le Ministre du genre fait peser une pression particulière sur le Gouvernement. Chaque ministère de l'Ouganda est tenu de présenter un plan d'action relatif aux communautés minoritaires et un plan d'action sur le genre et l'équité. De même, toutes les politiques doivent être évaluées en fonction de leurs incidences sur les droits de l'homme. Les parlementaires ne possèdent actuellement pas l'expertise nécessaire pour évaluer la fiscalité et son impact sur la société. Elle espère pouvoir dispenser des formations en la matière.

M. A. AL MAHMOUD (Qatar) précise que les principaux obstacles au développement sont les dictatures, les inégalités, l'analphabétisme, le sectarisme et l'absence de pluralisme. L'instabilité économique mondiale augmente au vu de facteurs tels que le Brexit et la guerre commerciale entre les États-Unis d'Amérique et la Chine. Pour remédier aux problèmes, il est important de renforcer le rôle des femmes et la démocratie. Les parlementaires doivent accorder une attention particulière aux jeunes, notamment dans les pays en développement, qui doivent avoir accès à l'emploi et à l'éducation. Le PNUD doit aider les pays, aux niveaux local et régional, à mettre en œuvre les ODD. Dans l'ensemble, les parlements doivent contribuer au bien-être des personnes et à la protection de l'environnement. Les parlements doivent non seulement adopter des lois et attribuer des budgets, mais également exercer un contrôle.

M. C. LEEKPAI (Thaïlande) dit que toutes les sociétés doivent affronter le problème des inégalités, en particulier des inégalités économiques. Les parlementaires ont la responsabilité de faire connaître les griefs du peuple au Gouvernement et de passer le budget au crible. Toutefois, ils ne peuvent pas mettre en œuvre de projets sans la collaboration du Gouvernement. Pendant son mandat de premier ministre, il a pris des mesures visant à réduire les inégalités. Par exemple, il a créé un fonds pour aider les enfants défavorisés à accéder à l'éducation et introduit un système de santé gratuit pour les personnes pauvres. Il est également important de réduire la corruption et de promouvoir une gouvernance efficace et sincère, notamment en matière financière. Il n'a pas atteint l'égalité économique mais garantit le principe d'égalité devant la loi.

Le PRÉSIDENT annonce que les participants vont discuter du deuxième thème : sécurité et droits de l'homme, qui sera présenté par M. S. Tharoor (ancien Secrétaire général adjoint de l'ONU et parlementaire indien) et M. M. Miedico (Conseiller spécial du Secrétaire général adjoint, Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme).

Les discussions insistent sur le fait que l'ONU est fermement résolue à nouer un dialogue avec les parlementaires en matière de lutte contre le terrorisme et que la dichotomie entre sécurité et droits de l'homme ne saurait être envisagée. La lutte contre le terrorisme ne peut être efficace et durable que si les droits de l'homme de chacun sont garantis. L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce : "Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne". Les objectifs et les initiatives en matière de sécurité ne doivent jamais être utilisés pour porter atteinte aux droits de l'homme. Répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme exige un engagement fort des parlements, notamment en termes de contrôle et de surveillance. L'état de droit doit toujours prévaloir.

Les efforts visant à prévenir les attaques terroristes ont montré que les forces de sécurité avaient besoin d'outils pour être efficaces. Le démantèlement des complots terroristes exige des lois définissant l'intervention du système de justice pénale et des institutions de sécurité. La criminalisation des actes doit se faire dans les règles et de manière à maintenir la liberté d'expression.

Les droits des victimes doivent être protégés afin de leur éviter un double préjudice. C'est précisément ce vers quoi tend le programme conjoint UIP-ONU – offrir aux parlementaires la possibilité d'échanger les bonnes pratiques, d'être novateurs et de trouver un juste équilibre.

Si l'on souhaite élaborer des réponses pérennes face au terrorisme, il convient de déployer de vastes efforts de prévention visant à s'attaquer aux causes profondes (par exemple, le manque d'intégration et de développement, le chômage). Il convient de promouvoir les idées de tolérance et de dialogue interreligieux. Comme l'a dit la lauréate du prix Nobel de la paix Malala Yousafzai : "Avec des armes, on peut tuer des terroristes. Avec l'éducation, on peut tuer le terrorisme." La résilience des communautés doit également être renforcée. Les parlementaires représentent ces communautés et font entendre leur voix à l'ONU, d'où l'importance du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui peut compter sur le leadership fort des Émirats arabes unis et maintenant de l'Autriche.

Les participants soulignent également l'importance d'adopter une vision plus large de la sécurité. Ils envisagent en effet d'élargir le concept à la notion de sécurité humaine, qui inclut la protection des personnes contre l'insécurité quotidienne liée à la pauvreté, aux maladies, à la violence, etc. Là encore, dans ce combat, la volonté politique est fondamentale. Les parlementaires doivent relever le défi en restant vigilants et en contrôlant efficacement l'action gouvernementale, en jetant des ponts et en facilitant le dialogue et en se rapprochant des citoyens tout en resserrant les liens avec eux.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème *Priorité à l'humanité : les Conventions de Genève et la protection des personnes dans le cadre de conflits armés depuis 70 ans*

MERCREDI 16 OCTOBRE

(Matin)

La séance publique du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire est ouverte à 11 h 40 sous la conduite de Mme A. Vadai (Hongrie), Présidente du Comité.

La PRÉSIDENTE souhaite la bienvenue à tous les participants et indique que l'année 2019 marque le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève, qui constituent le socle du droit international humanitaire (DIH). Cette commémoration est l'occasion de mettre en lumière le pouvoir protecteur du DIH et la nécessité absolue d'agir lorsque des violations surviennent. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) constate chaque jour les résultats obtenus grâce au DIH. Cela peut aller de blessés autorisés à passer des points de contrôle à des enfants qui reçoivent de la nourriture dont ils ont terriblement besoin, en passant par des détenus autorisés à envoyer des messages à leur famille. Ces cas démontrent qu'il est possible de respecter le DIH et que sa mise en œuvre fait toute la différence. Le DIH reconnaît l'humanité des êtres humains, et ce, même dans les circonstances les plus inhumaines.

M. B. CHARLIER (Conseiller juridique, CICR), *intervenant*, rappelle que les Conventions de Genève ont été adoptées en 1949, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Jusqu'alors, les instruments internationaux ne protégeaient que les militaires blessés et laissés sur le champ de bataille. Le CICR a donc proposé l'adoption d'un traité spécialement dédié à la protection des civils en temps de conflits armés. Les Conventions de Genève cherchent également à accorder une protection dans le cadre des conflits armés non internationaux. L'idée de contraindre les États à prendre en considération les victimes de conflits survenant au sein de leur propre territoire s'est avérée particulièrement importante pour les organisations humanitaires et pour les États. Les quatre Conventions de Genève contiennent toutes un article commun (article 3) qui s'applique aux conflits armés non internationaux.

Les quatre Conventions de Genève ont été adoptées en 1949, en vue d'assurer, pendant tout conflit : 1) la protection du personnel militaire sur le terrain ; 2) la protection du personnel militaire en mer ; 3) la protection des prisonniers de guerre ; et 4) la protection des civils. Il est particulièrement remarquable que ces quatre traités majeurs aient été adoptés si peu de temps après un événement d'une ampleur telle que la Seconde Guerre mondiale. Ces Conventions sont apolitiques, elles n'interdisent pas de déployer des efforts visant à battre l'ennemi. Le DIH accepte par là même nombre de choses qui seraient tout simplement impensables en temps de paix. Aucune règle n'interdit aux soldats de tuer d'autres soldats pendant les combats. Il est également légitime de capturer et de détenir des soldats ennemis, cela ne relève pas de la procédure judiciaire. Le DIH reconnaît également l'existence de dommages collatéraux, admettant, dans des conditions extrêmement précises, que des civils peuvent être tués ou blessés. Le DIH diffère donc très largement du droit applicable à la sécurité et à la paix internationales. Il ne fait pas de distinction entre ceux qui ont "raison" et ceux qui ont "tort", mais reconnaît plutôt que, dans la mesure où la guerre est une réalité inéluctable, ceux qui n'y prennent pas part, quels qu'ils soient, méritent une protection. Les règles du DIH sont fondamentales et en appellent au bon sens de l'humanité.

Les parlements ont un rôle particulier à jouer dans l'amélioration de l'application du DIH. Les Conventions de Genève ont été universellement ratifiées, mais elles sont loin d'être universellement mises en œuvre et respectées. Les parlements doivent donc assurer la ratification de tous les autres traités liés au DIH, adopter des lois de mise en œuvre au niveau national de sorte à traduire ces instruments dans la réalité et superviser le respect par les États de leurs obligations. Cela passe, entre autres, par l'intégration du DIH dans la formation des forces de sécurité et de défense, par la garantie du respect des obligations en matière de transfert d'armes et par l'exercice d'une diligence raisonnable. Le rôle budgétaire des parlements est également particulièrement important et doit servir à garantir que les intervenants humanitaires ont les moyens de s'acquitter de leurs obligations.

Mme J. LUSENGE (Présidente, Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral (SOFEPADI)), *intervenante*, déclare que son pays d'origine, la République démocratique du Congo, est en proie à des conflits depuis de nombreuses années. La population a subi des massacres, des

civils sont réduits en esclavage, des enfants sont victimes de violences et recrutés pour participer aux conflits en tant qu'enfants soldats. Ceux qui détiennent le pouvoir et qui s'approprient les ressources du pays ont tout intérêt à ce que la population reste pauvre, opprimée et maltraitée. Le nombre de groupes armés est en augmentation, ce qui rend l'application du DIH particulièrement difficile. Il est donc nécessaire de sensibiliser le public au DIH de sorte à en favoriser une meilleure compréhension, en particulier au sein des groupes rebelles. Les dirigeants et les parlementaires doivent contribuer à de telles mesures de sensibilisation. Bien trop souvent, les autorités des États parties à des instruments de DIH n'estiment pas nécessaire de s'y intéresser. Pourtant, il est indispensable d'allouer du temps à la formation consacrée à ces instruments et il convient de mener des campagnes de sensibilisation au DIH dans les écoles, spécialement dans les zones où les enfants sont susceptibles d'être recrutés pour participer au conflit.

Ayant visité des camps de femmes déplacées, elle a rencontré de nombreuses victimes des conflits, notamment une jeune fille, contrainte de jouer le rôle de mère pour ses frères et sœurs, après avoir été témoin du meurtre brutal de sa mère à coup de machette, un enfant qui avait été extrait de l'utérus de sa mère à coup de machette et les femmes d'un village qui avaient toutes été violées, torturées et terrorisées par des rebelles. Elle s'est entretenue avec une jeune fille qui avait été réduite à l'état d'esclave sexuelle après avoir perdu ses parents et ses frères dans une attaque brutale menée contre son village. Le père de la jeune fille avait été abattu alors qu'il tentait de protéger sa femme et sa fille, après quoi sa mère avait été violée et tuée, ses frères avaient été assassinés et leurs corps jetés dans la maison familiale, qui avait ensuite été incendiée sous ses yeux. Il est crucial de sensibiliser le public aux Conventions de Genève, même dans des endroits où cela ne semble pas pertinent à l'heure actuelle. On ne peut pas prédire l'avenir.

Il faut intensifier la coopération internationale et régionale. Des efforts plus importants doivent être déployés pour traduire les criminels en justice et mettre un terme à l'impunité. Les milices qui se cachent dans les pays voisins doivent être arrêtées et traduites en justice. Il faut envoyer un message fort selon lequel la violence à l'égard des civils n'est pas acceptable. Le commerce des armes contribue grandement au problème. Il faut donc faire barrage aux pays qui autorisent et facilitent la vente illicite d'armes. La coopération est essentielle pour prévenir la violence et la brutalité.

Mme D. RUIZ VERDUZCO (Directrice du programme Initiatives de la société civile de la Commission internationale pour les personnes disparues), *intervenante*, précise que la Commission internationale pour les personnes disparues est une organisation intergouvernementale récente, hors du système des Nations Unies, dont le Siège se trouve à La Haye. En 2018, lors du Forum de Paris sur la paix, la Commission a présenté sa feuille de route visant à régler les cas de personnes disparues, sur la base de son expérience dans les Balkans occidentaux. Régler les cas de personnes disparues implique : un cadre légal et institutionnel solide reposant sur la coopération et la clarté des mandats, la participation des familles et l'engagement de la société civile, le recours à la science et aux techniques de pointe, notamment le traitement des données et la criminalistique, et la coopération internationale.

Nul n'est à l'abri du problème des personnes disparues : tous les pays sont susceptibles d'être touchés par une catastrophe naturelle, une catastrophe due à l'homme à l'instar d'un crash d'avion ou du naufrage d'un bateau, la migration, le crime organisé ou des conflits dans lesquels les morts sont enterrés dans des fosses communes. La négligence de l'État peut aussi aboutir à une disparition. On constate une augmentation du nombre d'affaires criminelles ordinaires concernant des femmes ou des victimes issues des minorités qui ne font pas l'objet d'une enquête approfondie. Dans les cas de violences généralisées, les corps peuvent s'entasser dans les morgues et l'identification des victimes peut devenir problématique. La question des personnes disparues n'affecte pas seulement les victimes elles-mêmes, mais aussi leurs proches, qui les recherchent. Dans les cas de conflits armés, la majorité des personnes disparues sont des hommes, ce qui implique que la majorité des personnes qui les recherchent et qui vivent avec le poids des personnes disparues sont des femmes. Même lorsque ce sont des femmes qui sont portées disparues, ce sont aussi des femmes qui ont tendance à les rechercher. La question des personnes disparues a donc une forte dimension de genre.

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ratifiée par 62 États seulement, se consacre exclusivement à la disparition forcée. Son champ d'application et sa portée sont donc limités. Cependant, les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels reconnaissent le désarroi et les souffrances causés par la disparition et exigent des États ou de toute autre partie belligérante qu'ils fournissent des informations visant à permettre au CICR de contribuer à restaurer les liens familiaux. Dans les cas où la disparition survient hors des conflits armés ou lorsque les États refusent de coopérer dans le cadre du DIH, les droits de l'homme entrent en jeu.

Le cadre des droits de l'homme exige des États qu'ils offrent des recours effectifs visant à prêter attention à la perte de vie humaine, de dignité ou de sécurité. Les droits de l'homme requièrent que toutes les personnes disparues soient traitées de manière équitable et endiguent par là même la tendance consistant à donner plus d'importance à certaines victimes qu'à d'autres. Les familles des personnes disparues sont non seulement traitées comme des victimes, mais aussi comme des titulaires de droits, le plus important étant le droit à une enquête efficace. Les droits des familles comprennent le droit de se mobiliser, la liberté d'expression et le droit de participer aux efforts de recherche. Cependant, la sphère de mobilisation de la société civile tend à se rétrécir.

L'impact sur la famille de la personne disparue est particulièrement important. Les membres de la famille qui ressentent une grande anxiété et ne sont pas en mesure de travailler ne perçoivent donc plus leur salaire. Pourtant, les pensions et les assurances ne peuvent être réclamées eu égard à des personnes disparues, dans la mesure où elles ne sont pas reconnues comme mortes. Il n'est pas possible de se remarier et il peut s'avérer difficile de conserver la garde des enfants. Les titres de propriété ne peuvent être transférés. Les implications médicales, psychosociales et financières pour les membres de la famille de personnes disparues sont dès lors significatives. Si le secours et l'aide que les agences humanitaires sont susceptibles d'apporter pour alléger ces souffrances sont considérables, l'État doit néanmoins garantir la protection et la réparation.

La Commission internationale pour les personnes disparues a pu aider les pays de la région des Balkans occidentaux, où 40 000 personnes ont disparu en raison du conflit. Grâce à la coopération des cinq États de la région, 70 pour cent des personnes disparues ont pu être identifiées. Un engagement régional a été pris en 2018 en vue de poursuivre les recherches de ceux qui manquent toujours à l'appel. Plusieurs pays d'Amérique latine ont mis en place des commissions consacrées aux personnes disparues. En Iraq, une législation a été adoptée pour régler la question des personnes disparues, confier un mandat spécifique aux institutions de recherche et apporter réparation. Un processus de coopération a également été lancé entre plusieurs pays de la région méditerranéenne de sorte à identifier les migrants qui débarquent sur les côtes méditerranéennes, en particulier en Italie, en Grèce et à Chypre, dont les familles doivent être informées.

Le DIH a été le premier corps de droit à exiger des parties belligérantes qu'elles partagent des informations au sujet des personnes disparues. Sa mise en œuvre continue est essentielle. Il a joué un rôle significatif dans la garantie du droit à la justice. Les violations graves des Conventions de Genève, susceptibles de donner lieu à des disparitions, doivent faire l'objet d'une enquête consciencieuse et approfondie. Le DIH reconnaît que les États ne peuvent pas déléguer leur responsabilité et doivent continuer à utiliser les droits de l'homme à dessein de respecter leurs obligations. Les parlementaires ont un rôle particulier à jouer dans les discussions portant sur les personnes disparues et peuvent doter les États des pouvoirs nécessaires pour répondre à la situation. Ils doivent ratifier les instruments internationaux pertinents et garantir la mise en œuvre des Conventions de Genève afin de s'assurer que les crimes de guerre, les génocides et les crimes contre l'humanité sont incorporés dans les Codes pénaux. Ils doivent également garantir l'allocation d'un budget adéquat aux efforts visant à régler la situation des personnes disparues.

Débat

M. Z. OBRADOVIC (Serbie) affirme que l'absence d'application universelle des Conventions de Genève a des conséquences humanitaires dévastatrices, comme en témoignent les situations en République arabe syrienne, au Yémen et dans de nombreux autres États. La Serbie a été bombardée en 1999 et 400 000 missiles ont été largués au cours des raids aériens. Les bombes ont touché 25 000 maisons et ont dévasté des écoles et des crèches, en violation du DIH. Le Gouvernement de la Serbie est particulièrement résolu à régler les cas de personnes disparues, convaincu que cela peut contribuer à renforcer les relations interétatiques dans la région des Balkans occidentaux.

Mme A. TALABANI (Iraq) signale qu'en Iraq, de nombreux crimes ont été commis sous le précédent régime, pendant l'occupation des États-Unis et par Daech. Beaucoup de gens, en particulier des minorités, ont été déplacés de force et privés de leurs libertés fondamentales. Des femmes yézidiennes, turkmènes et chrétiennes ont été réduites en esclavage. Elle s'enquiert de ce qui peut être fait pour assurer le respect des Conventions de Genève lorsque les conflits surviennent entre milices armées au sein même d'un État, plutôt qu'entre plusieurs armées nationales. Les forces de résistance irakiennes ne répondent pas à la définition d'une armée régulière telle que visée dans les Conventions de Genève. Leurs activités ont plutôt tendance à relever de la définition du terrorisme et à être examinées au titre du Code pénal. Dans de telles circonstances, elle se demande comment les Conventions de Genève peuvent être mises en œuvre. Le Parlement irakien a préparé une législation visant à contrecarrer les actions de tels groupes, mais s'interroge sur la manière d'en assurer la conformité avec les Conventions de Genève.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) suggère que la ratification des traités de DIH n'est pas une garantie de mise en œuvre. Les parlements doivent s'assurer qu'il existe une législation interne incriminant les violations du DIH. Des sessions de formation et de sensibilisation du public devraient être menées. Le DIH doit être traduit dans toutes les langues de sorte à garantir la compréhension la plus large possible de ses dispositions. Conformément à leur rôle de contrôle, il incombe aux parlements de demander aux gouvernements de rendre des comptes et de s'assurer qu'un budget suffisant est alloué aux intervenants humanitaires. Il est également nécessaire de former et de sensibiliser les militaires. Un groupe parlementaire pourrait aussi être établi pour contrôler la mise en œuvre du DIH.

Un représentant d'AZERBAÏDJAN remarque que les Conventions de Genève sont des documents uniques. Malgré une ratification universelle, l'objectif premier des parties belligérantes dans un conflit armé est de gagner et de tuer le plus grand nombre d'ennemis possible. L'humanité passe en second. Le refus de rapatrier ou d'échanger des prisonniers de guerre entre des pays constitue une violation du DIH. Dans le cadre du conflit qui oppose l'Azerbaïdjan à l'Arménie au sujet du Haut-Karabakh, deux civils ont été capturés il y a cinq ans par les forces militaires arméniennes. Malgré la pression exercée par la communauté internationale et le CICR, le Gouvernement de l'Arménie refuse de les rapatrier en Azerbaïdjan. Il s'interroge sur la manière de remédier à une telle inapplication du DIH et comment les parlementaires peuvent se montrer plus actifs dans la promotion et la défense de sa mise en œuvre.

M. S. MIRUHO MUGOROZI (République démocratique du Congo) rapporte que plusieurs tueries de masse ont eu lieu en République démocratique du Congo. Il en a lui-même été victime, ce qui l'a motivé à devenir un sénateur et un représentant du peuple. Le monde semble ne plus prêter attention à la situation en République démocratique du Congo, comme s'il était incapable de voir les tueries. Il ne connaît ni son vrai nom ni son âge, ses parents ayant été tués sous ses yeux alors qu'il n'était qu'un enfant. Il est impératif d'adopter des lois visant à prévenir de tels massacres et de sensibiliser le public à la question. La République démocratique du Congo a beaucoup à offrir en termes de ressources. Les multinationales qui exercent leurs activités sur son territoire doivent le faire dans le cadre d'opérations commerciales régulières, au lieu de piller les richesses du pays comme elles le font actuellement.

Mme M. NDIAYE (Sénégal) estime que des conflits voient le jour dans le monde entier, mais que la situation en Afrique, et particulièrement en République démocratique du Congo, est exceptionnellement difficile. Il est indispensable de sensibiliser le public et de le former au DIH. Les pays africains sont en proie à des conflits portant sur les ressources minérales naturelles. Les peuples d'Afrique veulent vivre en paix, dans un monde plus sûr. Elle demande comment les États qui n'appliquent pas les Conventions de Genève sont amenés à répondre de leurs actes.

M. S. ALKHATHLAN (Arabie saoudite) suggère que les parlementaires ont une énorme responsabilité pour ce qui est de garantir le respect du DIH. Les États ont accepté les Conventions de Genève, pourtant ils ne les appliquent pas correctement. Le manque de volonté politique à cet égard constitue un obstacle majeur. L'absence de mécanisme de suivi des traités concernant les Conventions de Genève est également problématique. Il se demande si le temps n'est pas venu d'amender les Conventions de Genève et s'il existe une quelconque marge de manœuvre permettant de mettre en place un mécanisme de suivi. Il faudrait envisager la rédaction d'une nouvelle convention concernant les personnes disparues et s'interroger quant à savoir si un tel traité relèverait du DIH ou des droits de l'homme.

M. H. HOVHANNISYAN (Arménie) affirme qu'il convient de porter une attention particulière à la possibilité de remédier au défaut d'application universelle des Conventions de Genève. L'UIP doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour les faire connaître au sein de ses Parlements membres. Il s'enquiert de la manière dont le DIH peut être appliqué dans des situations de tension interétatiques que l'on ne peut qualifier ni de conflit ni de situation de paix, à l'instar de la situation du Haut-Karabakh où, en 2016 des civils yézidis ont été décapités. Il souhaite également savoir si le DIH s'applique à des civils tuant du personnel militaire dans des situations qui ne sont pas constitutives d'un conflit.

M. R. MWEWA (Zambie) demande une clarification au sujet de quels pays voisins sont considérés comme soutenant la cruauté et le conflit en République démocratique du Congo et si une commission nationale a été mise en place dans ce pays pour les personnes disparues.

La PRÉSIDENTE déclare qu'il ressort clairement des présentes discussions que le DIH est un sujet très sensible. Elle invite le Comité à envisager de continuer à organiser des manifestations parallèles sur le sujet lors de futures Assemblées de l'UIP afin de poursuivre les discussions. Les parlementaires doivent favoriser le dialogue. Les Membres de l'UIP doivent utiliser tous les forums de l'UIP pour dialoguer et venir à bout des malentendus.

M. B. CHARLIER, *intervenant*, remercie tous les participants d'avoir partagé leurs expériences, qui démontrent la pertinence constante du DIH. Le Guide à l'usage des parlementaires sur le Droit international humanitaire, publié conjointement par l'UIP et le CICR, répond à de nombreuses questions soulevées lors de la présente discussion, notamment les circonstances dans lesquelles les Conventions de Genève s'appliquent, leur rôle, le concept de dommage collatéral et leur application eu égard aux groupes armés non étatiques et aux groupes terroristes. Des atrocités de grande ampleur sont commises dans le monde entier, mais le DIH s'applique en réalité dans de nombreux cas. L'attention tend à se porter uniquement sur les situations dans lesquelles il ne s'applique pas. Le respect du DIH continue à sauver de nombreuses vies et protège beaucoup de gens. Quant à savoir s'il convient d'amender le DIH, le droit en lui-même ne doit pas être réinventé. Il convient de trouver de nouvelles manières de le mettre en œuvre. La volonté politique est essentielle à cet égard.

Mme J. LUSENGE, *intervenante*, convient que la volonté politique est essentielle. Il est impératif que les parlementaires travaillent avec les gouvernements afin d'assurer le respect du DIH. La clé consiste en une supervision et une action du parlement en dehors des contraintes partisans. Les parlementaires doivent exprimer la voix de ceux dont il convient de défendre les droits. Ils ne doivent pas être contraints par les partis politiques et doivent absolument se prononcer contre toute violation du DIH. Ils doivent demander à leur gouvernement de rendre des comptes et boycotter les multinationales qui soutiennent les conflits et les insurrections.

En ce qui concerne les pays voisins de la République démocratique du Congo qui soutiennent le conflit, les rapports de l'ONU évoquent le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, qui y ont envoyé des combattants. Les jeunes sont contraints de s'entretuer, sous peine de mort. Tous les États doivent respecter leurs engagements au titre du DIH. La République démocratique du Congo ne dispose d'aucune commission pour les personnes disparues. L'on espère que le changement politique amorcé permettra d'établir l'état de droit et de redonner sa dignité au peuple congolais. Il est inacceptable que les gens soient exploités par les dirigeants de leur État. Les déplacements forcés sont inacceptables. La brutalité persistante en Afrique centrale, en République arabe syrienne et au Yémen est inacceptable. Quel que soit la guerre ou le conflit, les abus de pouvoir visant à exterminer le peuple sont inacceptables. Une telle inhumanité est inconcevable. Il incombe aux parlements de s'acquitter de leur rôle de contrôle et de demander aux gouvernements de rendre des comptes afin de permettre au peuple de vivre dans la dignité.

Mme D. RUIZ VERDUZCO, *intervenante*, remercie le représentant de la République démocratique du Congo d'avoir partagé son expérience personnelle. Il n'est pas nécessaire d'adopter de nouveaux traités. La Commission internationale pour les personnes disparues dispose du cadre légal nécessaire pour lui accorder la personnalité juridique et lui permettre de fonctionner. Par ailleurs, la législation internationale existante en matière de personnes disparues est suffisante pour garantir les droits à la justice et à la réparation de ces dernières et de leur famille. Une action est requise au niveau national afin de garantir le respect de ces droits. La Commission internationale pour les personnes disparues se dit prête à aider tout État qui recherche des solutions au niveau national dans l'optique de résoudre la question des personnes disparues. Les Balkans occidentaux sont un excellent exemple de mesures prises pour les retrouver. L'absence de possibilités pour les générations futures de continuer à rechercher leurs proches ne pourrait aboutir qu'à une division accrue de la société et à un conflit perpétuel. Traiter la question des personnes disparues contribue donc à construire et à maintenir la paix. Les principes des droits de l'homme universels existants doivent donc s'appliquer.

La PRÉSIDENTE remercie tous les invités et les participants. Elle appelle tous les Parlements membres de l'UIP à consulter le site web du CICR, à se tenir informés des travaux du Comité chargé de promouvoir le respect du DIH de l'UIP et à prendre part à ses futures activités. Chaque groupe géopolitique compte deux membres au sein de ce Comité qui sont faciles à aborder et peuvent être consultés si un point suscite des inquiétudes. La Présidente se tient elle-même à disposition des Parlements membres s'ils souhaitent soulever des questions ou des préoccupations eu égard au DIH. La législation requise est en vigueur. Nous devons maintenant avoir la volonté politique de la mettre en œuvre le cas échéant et, en fin de compte, de construire un monde exempt de conflit, dans lequel le DIH n'a plus d'utilité.

La séance est levée à 13 h 10.

Débat paritaire

#PasDansMonParlement : stratégies nationales et régionales

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre), Modératrice.

La MODÉRATRICE indique que la violence, le harcèlement sexuel et le sexisme constituent des violations des droits de l'homme, des discriminations et l'expression négative de stéréotypes qui entravent l'égalité effective des sexes. Le présent débat paritaire porte sur de tels abus et les comportements stéréotypés sur le lieu de travail, en particulier dans les parlements. Ce débat s'intitule #PasDansMonParlement et porte le même nom qu'une campagne lancée par la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) dans l'optique de mobiliser les parlements en vue de mettre un terme au sexisme et à la violence dans leurs institutions. Ces discussions auront pour objet de proposer des solutions. Elles seront l'occasion d'examiner les stratégies parlementaires nationales et régionales et de partager des exemples concrets de mesures. Ces discussions insisteront également sur la manière dont les assemblées parlementaires régionales sont susceptibles de jouer un rôle de catalyseur dans la création d'un environnement parlementaire exempt de sexisme, de harcèlement sexuel et de violence.

Le Forum des femmes parlementaires de l'UIP a organisé ce débat paritaire à dessein d'encourager le dialogue entre les femmes et les hommes sur des questions d'intérêt commun. La participation active des hommes est essentielle à la création d'un environnement sûr pour tout le monde au parlement. Ce débat impliquera autant de femmes que d'hommes. La modératrice présente les intervenants et souhaite la bienvenue à la Présidente de l'UIP.

Mme G. CUEVAS BARRON (Mexique), Présidente de l'UIP, précise que deux études menées par l'UIP en 2016 et 2018 ont révélé l'étendue du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements. L'étude de 2016 avait une portée mondiale couvrant les femmes parlementaires de 39 pays. L'étude de 2018 était organisée conjointement avec l'APCE et se concentrait sur les femmes parlementaires et le personnel parlementaire féminin en Europe. Ces deux études ont montré que le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes se manifestent dans les parlements du monde entier, quelle que soit la région. Les règles de la politique ayant été créées par des hommes, il est indispensable de les modifier.

L'étude globale de 2016 a montré que 82 pour cent des femmes parlementaires ayant participé à cette étude avaient subi de la violence psychologique, 25 pour cent de la violence physique et 20 pour cent avaient été harcelées sexuellement. L'étude européenne de 2018 a montré que 58 pour cent des femmes parlementaires ayant participé à cette étude avaient été la cible d'attaques en ligne. De même, 40 pour cent des membres du personnel parlementaire féminin interrogés dans le cadre de l'étude européenne de 2018 avaient été harcelés sexuellement, rapportant que les auteurs de ces actes étaient des parlementaires de sexe masculin dans 69 pour cent des cas. La violence et le harcèlement sexuels, particulièrement à l'égard des femmes, sévissent sur les lieux de travail du monde entier, aucun n'est à l'abri de ce problème. Ces comportements portent atteinte à la dignité, à la sécurité et à la santé psychologique et physique des personnes et créent un climat de travail nocif, préjudiciable et dangereux. Les parlements ne sont pas épargnés. L'UIP continuera à recueillir et à analyser des données par l'intermédiaire de projets de recherche menés dans différentes régions du monde. Parallèlement, il est nécessaire de se consacrer à la recherche de solutions visant à changer cette réalité. Les femmes et les hommes sont tous les deux des éléments fondamentaux de la solution.

Les *Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* paraîtront le 25 novembre 2019, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ces Lignes directrices offrent des conseils sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre des politiques globales, inclusives et sensibles au genre et prévoient également un mécanisme de traitement des plaintes. C'est grâce à de telles politiques que les parlements seront en mesure de démontrer leur volonté d'assurer la sécurité et la santé de leurs employés. Les parlements ont activement participé à l'établissement de ces Lignes directrices. D'importantes consultations ont également été engagées avec des experts.

La première étape consiste à reconnaître qu'il y a un problème dans les parlements. Toutes les femmes ont le droit de travailler dans un environnement exempt de harcèlement et de violence sexuels. Elle encourage vivement les parlementaires à appliquer ces Lignes directrices dans leurs parlements respectifs.

Mme Z. HILAL (Secrétaire du Forum des femmes parlementaires, UIP) affirme que les Lignes directrices représentent un outil visant à aider les parlements à agir contre toutes les formes de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes dans les parlements. Elles se divisent en trois étapes fondamentales. La première consiste à mobiliser pour agir. Pour ce faire, il est important d'examiner les défis et les difficultés qu'implique la lutte contre le sexisme dans les parlements. Parmi ces difficultés, on compte la politisation de la question et la culture de tolérance des comportements sexistes profondément ancrées qui expliquent les réticences à établir des mécanismes de traitement des plaintes. Les Lignes directrices mettent en avant des conditions préalables visant à susciter une large volonté politique et encouragent les parlements à mettre en place des groupes de travail en la matière. La mise en place de ces groupes de travail doit garantir le caractère inclusif, ils doivent tenir compte de l'ensemble des intérêts en jeu. Il doit s'agir de groupes multipartites et paritaires représentant toutes les catégories de personnes travaillant au parlement. L'une des premières tâches de ces groupes de travail sera d'examiner le cadre légal, les politiques et les mécanismes de traitement des plaintes existants. Il est par ailleurs nécessaire de recueillir des données sur les comportements sexistes et la violence fondée sur le genre. Ces données sont indispensables pour s'assurer d'un soutien politique, évaluer la situation et déterminer les mesures appropriées.

La deuxième étape consiste à consacrer les normes dans une politique, ce qui implique que les parlements déterminent la nature de la politique qu'ils souhaitent mettre en place. À titre d'exemple, les parlements devront se demander s'ils souhaitent amender un code de déontologie existant ou mettre au point une politique spécifique. Cette dernière approche est vivement recommandée. Il est également possible de rédiger d'un plan d'action. Il importe de garder à l'esprit que la nature de la politique aura un impact sur son efficacité. Quel que soit leur choix à cet égard, les parlements doivent impérativement intégrer certaines clauses essentielles dans cette politique. Par exemple, elle doit clairement faire état de son objectif de tolérance zéro quant au sexisme, au harcèlement et à la violence à l'égard des femmes. Elle doit présenter les rôles et responsabilités des différents secteurs du parlement. Elle doit indiquer le budget nécessaire à sa mise en œuvre, clairement définir son champ d'application et contenir des dispositions consacrées à son suivi et à son évaluation. Il est en outre primordial de mettre en avant des définitions et des exemples de comportements prohibés. Cette politique doit établir un mécanisme de traitement des plaintes solide, indépendant, inclusif, confidentiel, responsable et réactif. Toutes les enquêtes doivent être minutieuses, impartiales et exhaustives. Enfin, la politique doit prévoir des moyens de recours et de réparation ainsi que des sanctions disciplinaires.

La troisième étape a trait à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la politique choisie. Les Lignes directrices donnent des conseils sur la meilleure manière de la mettre en œuvre. Il importe d'en assurer la publicité. Elle ne doit pas avoir pour seul objet de sanctionner, mais aussi d'apporter un certain soutien. Dès lors, il convient de dispenser des formations à cet égard. De même, les services de conseil sont extrêmement importants. Il pourrait aussi s'avérer nécessaire de changer la culture globale du lieu de travail.

Mme L. MAURY PASQUIER (Présidente de l'APCE), *intervenante*, ajoute qu'il est crucial de donner suite aux résultats de ces études. En matière de lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes, les parlements se doivent d'être exemplaires. C'est la raison pour laquelle l'APCE a lancé la campagne *#PasDansMonParlement*. Si la communauté internationale souhaite faire évoluer les mentalités et établir de nouveaux cadres juridiques, il est indispensable d'attirer l'attention sur ce phénomène.

Le Conseil de l'Europe a lui-même adopté un certain nombre de mesures visant à lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes. Il a notamment attiré l'attention sur le sujet lors de nombreuses conférences internationales, à l'instar du deuxième Forum féminin eurasiatique et de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme. Il organisera également la Conférence européenne des Présidents de Parlement, au cours de laquelle un débat s'ouvrira sur le rôle des parlements nationaux dans la lutte contre le harcèlement et les discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires.

La campagne a eu un impact significatif tant sur l'APCE que sur les parlements nationaux. À titre d'exemple, c'est grâce à cette campagne que l'APCE s'est lancée dans une révision de son code de conduite et qu'elle a commencé à travailler sur un manuel relatif à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence

domestique. Un certain nombre d'évolutions sont également intervenues dans plusieurs pays européens. En Suisse, une importante manifestation a été organisée pour exiger un changement en matière de violence fondée sur le genre. Par ailleurs, le nombre de femmes candidates aux élections fédérales suisses a augmenté de manière significative. Le Parlement du Royaume-Uni a publié deux enquêtes indépendantes sur le harcèlement au sein de la Chambre des communes et de la Chambre des Lords. De même, le Parlement autrichien a mis au point un mécanisme offrant des services de conseil aux victimes de harcèlement.

La prise de conscience du phénomène ne cesse de s'intensifier, mais le travail est loin d'être terminé. Plus de femmes doivent être élues si l'on veut changer la dynamique au sein des parlements. Il importe tout particulièrement de promouvoir la participation des femmes au sein des partis politiques et dans les campagnes électorales. Dans le cadre de sa campagne, l'APCE continuera à œuvrer en faveur d'un changement législatif par l'intermédiaire de ses réseaux et commissions parlementaires. Les parlementaires doivent faire connaître cette campagne au sein de leur parlement et l'adapter à leur propre contexte.

M. B. IDI GADO (Secrétaire général de l'Union parlementaire africaine (UPA)), *intervenant*, précise que l'UPA est résolue à assurer l'égalité, la liberté, la justice et la démocratie. En conséquence, elle s'unit à l'UIP dans la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes. Les chiffres montrent que moins de 25 pour cent des parlementaires du monde entier sont des femmes. De plus, une femme sur deux fait l'objet de comportements irrespectueux et dégradants. Il n'est pas suffisant de reconnaître le problème, la communauté internationale doit agir en vue de le résoudre. Si de nombreux efforts sont actuellement déployés, un travail supplémentaire est nécessaire. Les parlementaires doivent examiner les pratiques et les instruments en vigueur et les amender en conséquence. L'amélioration des cadres juridiques et institutionnels constitue une autre mesure nécessaire. Il est par ailleurs indispensable que les organisations parlementaires promeuvent la coopération et offrent une assistance technique. Cependant, l'étape la plus importante consiste à faire évoluer les mentalités. Ces dernières sont au cœur des comportements à l'égard des femmes. Les parlementaires peuvent contribuer à faire évoluer les mentalités en démontant les stéréotypes tant collectivement qu'individuellement. Une mise en œuvre effective des sanctions peut aussi constituer une réponse appropriée.

Mme S. KIHKA (Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP), *intervenante*, déclare que le sexisme, le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes existent partout, quelle que soit la région. Parmi les difficultés auxquelles les femmes parlementaires doivent faire face figure la peur de signaler les incidents. Lorsqu'elles le signalent, il est courant que les femmes parlementaires qui ont été victimes de harcèlement sexuel en soient tenues pour responsables ou soient renvoyées à leur statut de victime. Elles sont perçues comme étant faibles, incapables de se défendre ou de faire leur travail. Par exemple, au Kenya, une femme parlementaire a perdu son siège après avoir signalé un incident de harcèlement sexuel. Parallèlement, une autre femme parlementaire a été contrainte de s'excuser après avoir été giflée par un gouverneur. Il est important de faire comprendre que les abus sexuels sont la faute de leurs auteurs et non de la victime. Le manque de mécanismes confidentiels de traitement des plaintes dissuade les femmes de signaler les incidents. Même lorsqu'elles les signalent, la procédure est chronophage et les enquêteurs sont souvent peu enclins à condamner les personnes responsables. Des efforts de renforcement des capacités sont requis pour garantir que les enquêteurs comprennent ce qui est en jeu.

Malgré la situation catastrophique, les femmes parlementaires deviennent plus fortes. Au Kenya, elles ont organisé une manifestation et ont boycotté une réunion plénière essentielle, privant ainsi le Parlement du quorum, jusqu'à ce que les parlementaires prennent le problème du sexisme au sérieux. Parmi les mesures prises par le Parlement du Kenya, on recense l'extension du champ d'application de la loi sur les infractions à caractère sexuel de sorte à recouvrir un plus grand nombre d'incidents. En outre, le Parlement rédige actuellement une politique visant à renforcer les mécanismes de signalement. C'est néanmoins la mauvaise application de ces lois et politiques qui pose le plus gros problème. Pour des raisons hiérarchiques, le personnel parlementaire féminin est exposé à des difficultés encore plus importantes que les femmes parlementaires pour ce qui est du signalement des incidents d'abus sexuel. Il convient de renforcer les capacités des femmes afin qu'elles sachent comment réagir dans des situations d'abus. S'ils ambitionnent de faire évoluer les mentalités, il est également indispensable que les parlements sensibilisent le public à ce qui est acceptable et à ce qui ne l'est pas. Enfin, les réseaux sociaux sont devenus un nouveau moyen de terroriser les femmes.

M. M. HAMLYN (Directeur stratégique, équipe des affaires internes, Chambre des communes, Royaume-Uni), *intervenant*, fait valoir que, pour s'attaquer au problème du harcèlement sexuel, il importe d'impliquer tout le monde au sein du parlement, y compris les parlementaires, le personnel parlementaire et les visiteurs. En 2017, la Chambre des communes du Royaume-Uni s'est retrouvée sous les feux des projecteurs par suite d'allégations de harcèlement commis par des parlementaires. En conséquence, les dirigeants de partis ont mis en place un groupe de travail réunissant tous les partis. En réponse aux recommandations de ce groupe, la Chambre des communes a mis au point un nouveau code de conduite et un mécanisme de traitement des plaintes appelé Independent Complaints and Grievance Scheme (mécanisme de traitement des plaintes et doléances). Toutefois, ce mécanisme ne concernait que les cas récents.

Parallèlement, la BBC a diffusé un reportage retentissant présentant en détail des faits de harcèlement systématique, principalement subis par du personnel parlementaire féminin de la part d'hommes parlementaires. Le personnel indiquait ne posséder aucun recours dans le système existant, la direction et les parlementaires répugnant à agir. De ce fait, une ancienne juge a mené une enquête indépendante au sujet du harcèlement du personnel de la Chambre des communes. Son rapport décrivait une culture de déférence, de soumission, de tolérance et de silence qui a permis au harcèlement moral et sexuel de prospérer. Ce rapport contenait trois recommandations. Premièrement, la Chambre doit suspendre les politiques existantes. Deuxièmement, le nouveau mécanisme de traitement des plaintes et doléances doit s'étendre aux allégations plus anciennes. Troisièmement, il est nécessaire d'établir une procédure totalement indépendante de traitement des plaintes. Elle n'est à l'heure actuelle pas pleinement indépendante dans la mesure où elle implique toujours des parlementaires.

La Chambre des communes a pris un certain nombre de mesures depuis la publication de cette enquête. Le mécanisme de traitement des plaintes et doléances sera bientôt ouvert aux anciennes affaires. La Chambre a également suspendu les anciennes politiques discréditées. Elle a mis en place des services indépendants de conseil au sujet des inconduites sexuelles et de signalement du harcèlement qui sont totalement confidentiels et assurés par des entreprises extérieures au parlement. Des efforts considérables ont en outre été déployés en faveur d'une meilleure formation, notamment grâce à un programme intitulé "*Valuing Everyone*" (Apprécier tout le monde). Ce programme obligatoire pour tous les membres du personnel sera suivi par les nouveaux membres du Parlement dès leur intégration.

La principale difficulté a été d'établir une procédure de traitement des plaintes totalement indépendante. Traditionnellement, le Parlement avait le privilège de déterminer ses propres règles et de juger ses propres membres. Les cas de harcèlement sexuel relevaient de la compétence du Commissaire parlementaire chargé du respect des règles de la Chambre, qui présentait en dernier ressort son rapport à une commission parlementaire spécialisée. Il ne peut y avoir de confiance dans la procédure tant que les parlementaires en font partie. Des efforts sont actuellement déployés en vue d'améliorer l'indépendance de la procédure de traitement des plaintes.

Mme B. FRESKO-ROLFO (Monaco) se félicite de voir des hommes prendre part à ce débat et assumer leurs responsabilités aux côtés des femmes dans la lutte contre le sexisme, le harcèlement sexuel et la violence. Tous les travaux devront s'appuyer sur des chiffres et des données. Il faudra dès lors mener régulièrement des études consacrées à la violence fondée sur le genre.

M. D. MULUNDA (Zambie) fait savoir que son pays met tout en œuvre pour s'assurer que les femmes disposent de droits, d'avantages et d'occasions équivalents à ceux des hommes, y compris en matière d'emploi. Le pays a promulgué plusieurs lois visant à protéger les femmes de toutes formes de harcèlement, à l'instar de la loi contre la violence fondée sur le genre. Au titre du Code pénal, toute personne qui se rend coupable de harcèlement d'une jeune fille de moins de 16 ans encourt une peine maximale de 25 ans d'emprisonnement. Il existe également une loi établissant une unité de soutien aux victimes au sein de la police zambienne. Certaines catégories de femmes sont particulièrement vulnérables, notamment les veuves.

Mme S. KARANLAJE (Inde) explique que les femmes représentent presque la moitié de la population totale de l'Inde et qu'elles jouent un rôle majeur en matière de promotion de la démocratie. La Constitution indienne assure leur protection dans tous les domaines. Le Parlement indien a adopté plusieurs lois visant à promouvoir la participation des femmes dans la vie sociale, économique et politique. Plusieurs autres plans tendent à protéger les femmes contre toutes sortes de violence et de discrimination.

Dans sa circonscription, les femmes sont les chefs de famille. Ce sont elles qui prennent les décisions concernant l'éducation, la santé, les besoins quotidiens et le mariage de leurs enfants. Les filles ont également le droit d'hériter. Il s'agit d'un système matriarcal.

Au fil des ans, la représentation des femmes parlementaires est passée de 24 à 78 au Lok Sabha (Chambre du peuple) et de 15 à 26 au Rajya Sabha (Conseil des États). Par suite d'amendements constitutionnels intervenus en 1993, un tiers de tous les sièges disponibles dans les organes ruraux et locaux ont été réservés aux femmes. Une vingtaine d'états indiens ont ensuite adopté leur propre législation dans l'optique d'augmenter le nombre de sièges réservés pour atteindre la moitié. En Inde, les femmes parlementaires peuvent prendre part aux délibérations parlementaires sans discrimination.

Lord DHOLAKIA (Royaume-Uni) salue le fait que les Lignes directrices contiennent des bonnes pratiques adoptées par différents pays. Il importe tout particulièrement de s'engager en faveur des femmes au niveau local, dans la mesure où de nombreuses carrières politiques commencent à cet échelon, ainsi qu'au sein des partis politiques.

Il se réjouit des politiques mises en place par la Chambre des communes du Royaume-Uni. Le problème n'a pas seulement trait aux comportements individuels, mais bien à l'ensemble de la culture institutionnelle. Il se dit satisfait du fait que la procédure de traitement des plaintes au sein du Parlement du Royaume-Uni ne sera plus uniquement l'affaire des parlementaires, mais impliquera également des experts indépendants.

Le discours représente l'un des éléments fondamentaux de la lutte contre la violence fondée sur le genre. Les parlements ne peuvent pas tolérer les discours d'incitation à la haine, y compris émanant des membres les plus haut placés de l'institution. De nombreux parlementaires britanniques reçoivent du courrier haineux.

Tout parlement qui ne respecte pas les Lignes directrices devrait rendre des comptes et outre le respect de ces Lignes directrices, chaque Parlement membre de l'UIP qui assiste aux Assemblées doit faire une déclaration explicite en matière d'égalité des sexes. Il y a par ailleurs des besoins supplémentaires en termes d'éducation, de formation et de bien-être. Si l'on veut augmenter la participation des femmes au parlement, elles doivent partir du même point que les hommes. Il est indispensable de disposer de législations solides, mais elles ne sont pas suffisantes. Il est également crucial de faire évoluer les mentalités. Il faudra contrôler régulièrement toutes les politiques afin de connaître leurs effets sur les femmes.

Mme S. ANDERSEN (Islande) remarque que son pays a un bilan positif en matière d'égalité des sexes, mais continue néanmoins à s'inquiéter du sexisme dans les parlements. L'Islande a récemment accueilli la première grande conférence internationale consacrée à l'impact de la violence fondée sur le genre, du harcèlement et de la discrimination. Par ailleurs, le pays prépare actuellement un questionnaire à l'attention des femmes parlementaires et du personnel parlementaire féminin. Ce questionnaire s'inspire des études menées par l'UIP. Cela montre que les pays n'ont pas besoin de réinventer la roue, mais peuvent se contenter d'utiliser les outils mis à leur disposition par l'UIP.

Mme H. FAYEZ (Bahreïn) indique qu'elle n'a jamais entendu parler d'aucun cas de harcèlement au sein de l'Assemblée nationale du Bahreïn. Néanmoins, un certain nombre de règlements et de politiques sont en vigueur, y compris un code de conduite et le Code pénal. Les intervenants doivent préciser d'où vient le problème et comment il a commencé. De son point de vue, l'origine du problème se trouve en dehors du parlement, par exemple, dans le système éducatif ou dans la société dans son ensemble. Les intervenants doivent également préciser comment les parlements peuvent mettre en œuvre les lois qu'ils adoptent.

Mme S. SIRIVEJCHAPUN (Thaïlande) affirme que la Cour constitutionnelle et les organes indépendants de Thaïlande sont chargés d'édicter les normes éthiques des institutions thaïlandaises, y compris de la Chambre des représentants et du Sénat. Ces normes interdisent clairement tous les actes de harcèlement sexuel. En outre, un nouveau code de déontologie qui sera applicable aux deux chambres est en cours d'élaboration. Les auteurs de harcèlement sexuel font l'objet de sanctions exemplaires. Elle recommande à l'UIP d'envoyer des questionnaires aux parlements tous les ans dans l'optique d'évaluer la mise en œuvre des Lignes directrices.

Mme L. GOGO (Kenya) précise que les études menées par l'UIP se sont penchées sur la situation des femmes au parlement. Cependant, il est également important de considérer la violence à l'égard des femmes parlementaires au sein du foyer. Ce qui se passe au travail reflète souvent ce qui se passe à la maison.

Mme S. BOZIC (Serbie) précise que les parlements doivent adopter des lois qui assurent une meilleure visibilité aux femmes dans leurs institutions. La Serbie a introduit des quotas, s'assurant que 30 pour cent des candidats figurant sur les listes électorales sont des femmes. Toutefois, l'objectif devrait être de dépasser les 40 pour cent de femmes dans les parlements.

Mme M.M. CHINOMONA (Zimbabwe) explique que les femmes parlementaires doivent se serrer les coudes dans la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence. Les parlementaires doivent s'encourager les uns les autres à parler. À l'heure actuelle, les hommes parlementaires ont tendance à chahuter leurs collègues féminines, en conséquence de quoi elles ne sentent pas à leur place. Il est crucial de créer un environnement propice au signalement d'incidents. Enfin, les parlementaires doivent soulever la question dans les médias de sorte à sensibiliser le public. Ces derniers ont le pouvoir de promouvoir une culture exempte de violence, mais également de perpétuer les stéréotypes blessants et de renforcer le cycle de la violence.

Mme L. MAURY PASQUIER, *intervenante*, insiste sur le besoin de mener des études supplémentaires dans d'autres pays et régions. Cela permettra aux parlements de recueillir des informations et d'apporter des réponses en conséquence. Elles seront également l'occasion d'évoquer le problème et de soulever des questions.

M. B. IDI GADO, *intervenant*, estime qu'il est important de mener une telle étude en Afrique. L'UPA est prête à apporter son aide à cet égard.

Mme S. KIHKA, *intervenante*, annonce que l'UIP et l'UPA mèneront une étude conjointe sur le continent africain. L'expérience des parlements africains pourrait s'avérer différente de celle des parlements européens. À terme, l'UIP mènera des études sur tous les continents. Si l'on veut que les femmes jouent un rôle plus important en politique, il faut qu'elles soient en mesure de travailler sans avoir peur de subir du harcèlement. Il est important de partager les bonnes pratiques.

M. M. HAMLYN, *intervenant*, dit qu'il est vital de créer une atmosphère propice au dépôt de plainte. Si tous étaient convaincus que les plaintes étaient traitées de manière appropriée, il serait possible de mettre un terme à la culture du harcèlement.

La MODÉRATRICE incite les parlementaires à transmettre les Lignes directrices aux parlements nationaux et à y adhérer avant le prochain débat paritaire.

La séance est levée à 10 h 45.

Atelier sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : réalisations et défis 30 ans après son adoption

SÉANCE DU MARDI 15 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 40 sous la conduite de M. U. Lechte (Allemagne).

Le PRÉSIDENT déclare que l'atelier qui s'ouvre s'inscrit dans le cadre du 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, traité des droits de l'homme le plus ratifié au monde. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, chargé de superviser la mise en œuvre de la Convention, est au premier plan des efforts nationaux visant à promouvoir les droits de l'enfant. Malgré les progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour remplir les objectifs fixés par la Convention. Les enfants continuent à être victimes de la violence, du travail forcé et de la traite, entre autres injustices. La migration des enfants est particulièrement préoccupante. En 2016, 12 millions d'enfants étaient réfugiés ou demandeurs d'asile et 23 millions d'entre eux avaient été déplacés à l'intérieur de leur pays. L'atelier portera sur un certain nombre de questions, parmi lesquelles l'incidence concrète de la Convention sur la vie des enfants, les modalités permettant d'évaluer la Convention 30 ans après son adoption et les défis à relever pour l'avenir. Le Président invite plusieurs intervenants de haut niveau à présenter leurs observations liminaires.

Mme M. GOJKOVIĆ, Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie, déclare que l'ex-Yougoslavie a été l'un des premiers pays au monde à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. La communauté internationale doit réexaminer les mesures prises à ce jour pour protéger les droits de l'enfant et s'attaquer aux difficultés qui restent à résoudre. Des centaines de millions d'enfants vivent dans la misère ou subissent la violence. Plus de 260 millions d'enfants ne vont pas à l'école et 650 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans. Un enfant sur quatre dans le monde ne peut pas vivre une enfance heureuse et sûre. Les enfants les plus vulnérables sont ceux qui vivent dans les zones de conflit et ceux qui ont été déplacés. En dépit des progrès réalisés concernant les droits de l'enfant, il est évident que tout n'est pas réglé. L'UIP doit prendre une part plus active dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), y compris en ce qui concerne la protection de l'enfance.

La Serbie a pris un grand nombre de mesures visant à protéger les enfants. Elle accorde une attention particulière aux groupes vulnérables que sont les enfants handicapés et souffrant de maladies mentales, les enfants roms et les enfants migrants. Des personnalités célèbres participent aussi à la sensibilisation à la cause des enfants, notamment M. G. Bregović, qui a été nommé Coordonnateur régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale. L'Assemblée nationale serbe a créé une commission chargée des droits de l'enfant, qui est présidée par la Présidente de l'Assemblée. Le Gouvernement a également l'intention de proposer un projet de loi sur les droits de l'enfant et de nommer un Défenseur des enfants. Ces mesures protégeront les enfants de la violence, des abus et de la négligence, y compris sur Internet. Les parlementaires, la société civile et les personnalités célèbres ont le devoir de promouvoir les droits de l'enfant.

Mme G. CUEVAS BARRON, Présidente de l'UIP, rappelle que la Convention relative aux droits de l'enfant est l'un des instruments internationaux les plus ratifiés de la planète. La situation des enfants dans le monde révèle toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire. Les enfants et les adolescents ne peuvent pas voter. Les politiques adoptées par les responsables leur accordent donc en général peu de place. Il ne devrait toutefois pas s'agir de politique, mais d'être humains, surtout lorsque les personnes les plus vulnérables sont concernées. Il revient aux parlementaires de faire évoluer la réalité actuelle. Ils doivent aider tous les enfants ayant besoin de protection, notamment les enfants migrants et réfugiés, les enfants déplacés internes et ceux qui subissent la violence. Certains enfants ne sont même pas en sécurité dans leur propre famille.

Un catalogue de droits inscrit dans une constitution et un instrument international ne suffisent pas. Les parlementaires doivent traduire ces droits en lois nationales et en politiques publiques. Ils doivent aussi veiller à ce que le financement nécessaire soit disponible. Au Mexique, elle a collaboré avec des commissions des droits de l'enfant et l'Organisation Save the Children pour instaurer un mécanisme de protection de l'enfance global. Elle a fait pression sur le Gouvernement pour qu'il affecte un budget à cette cause plus rapidement que prévu. Ce n'est pas un travail facile et il exige beaucoup d'efforts à l'échelon national. Les responsables politiques doivent s'unir autour d'une cause aussi importante que les droits des enfants. Les enfants ne sont pas l'avenir, mais le présent. Les parlementaires doivent trouver des solutions aux problèmes et aux inquiétudes des enfants.

Le PRÉSIDENT annonce que l'atelier rédigera une déclaration, qui sera présentée à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP et adoptée par l'Assemblée et présente les intervenants.

Mme A. KHAN (Directrice du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale), *intervenante*, rappelle que la communauté internationale célèbre le 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. La Convention a établi un cadre juridique commun pour la protection et la promotion des droits de l'enfant. Elle a été à l'origine de changements pour les enfants de presque tous les pays du monde. La communauté internationale a agi en élaborant des programmes nationaux, en favorisant la création de Défenseurs des enfants, en infléchissant les crédits budgétaires et en prenant des mesures destinées à faire progresser la survie et le développement des enfants. De ce fait, la vie de millions d'enfants a été améliorée. Depuis 1990, la mortalité infantile a diminué de plus de 50 pour cent. Le nombre d'enfants sous-alimentés a pratiquement été divisé par deux et le nombre d'enfants fréquentant un établissement scolaire est plus élevé que jamais. Cette réussite est dans une large mesure à mettre au crédit des parlementaires. Toutefois, trop d'enfants sont encore laissés-pour-compte, parmi lesquels les plus vulnérables d'entre eux, à savoir les enfants handicapés, les enfants réfugiés et migrants et les enfants vivant dans des zones de conflit. Bien trop souvent, ces enfants sont des filles.

Il existe un lien entre la Convention relative aux droits de l'enfant et les ODD. La Convention fixe les normes de réalisation des droits de l'enfant, tandis que les ODD définissent des cibles socio-économiques. Il est possible d'améliorer le sort des enfants qui en ont besoin en mettant en œuvre les ODD à l'échelle nationale grâce aux politiques, aux lois et aux budgets. Beaucoup d'enfants ne peuvent pour l'instant pas voter, mais ils seront les électeurs de demain. Les instruments tels que la Convention relative aux droits de l'enfant ne constituent pas des options politiques facultatives, mais des obligations légales existantes. Non seulement il est juridiquement obligatoire de promouvoir les droits des enfants, mais c'est aussi une responsabilité morale collective.

Comparé au monde de 1989, date à laquelle la Convention a été adoptée, le monde de 2019 est confronté à un grand nombre de nouveaux défis, parmi lesquels les changements climatiques, l'urbanisation rapide, la hausse des migrations et la numérisation. Cette évolution exerce une influence directe sur les droits des enfants. L'anniversaire de la Convention offre l'occasion de dresser un bilan des progrès, mais aussi de les accélérer. En 2019, la Convention relative aux droits de l'enfant reste d'une grande actualité. Les enfants et les jeunes gens eux-mêmes font entendre leur voix et réclament des mesures, notamment en matière de changements climatiques. La responsabilité de cette action incombe aux parlementaires. Ce faisant, ils doivent inclure la perspective des enfants et des jeunes. Toute politique doit reposer sur des données améliorées, coordonnées, récentes et fiables. Les politiques en faveur des enfants doivent être assorties de ressources, d'investissements et de budgets suffisants pour garantir leur mise en œuvre et leur pérennité. Lorsque les gouvernements investissent dans la cause des enfants, les sociétés sont plus pacifiques et prospères.

Il apparaît aussi clairement que les menaces pesant sur les droits des enfants sont trop importantes pour que l'UNICEF ou un gouvernement seul puisse en venir à bout. L'UIP a un rôle de premier plan à jouer en matière de coopération régionale et de dialogue entre les nations, qu'elle doit encourager, y compris en ce qui concerne les droits de l'enfant. Les gouvernements doivent renouveler leur engagement à l'égard des droits de l'enfant en signant un pacte mondial sur ce sujet.

M. G. BREGOVIĆ (musicien et Coordonnateur régional de l'UNICEF), *intervenant*, estime que l'anniversaire de la Convention constitue l'occasion rêvée pour réfléchir aux progrès accomplis en matière de droits des enfants. Il permet toutefois aussi de prendre conscience que les droits de millions d'enfants continuent à être violés. L'expérience vécue au cours de l'enfance exerce une influence profonde sur le reste de la vie des individus.

À bien des égards, la vie des enfants d'Europe et d'Asie centrale est nettement meilleure qu'autrefois. Depuis 1990, le nombre d'enfants qui décèdent avant leur cinquième anniversaire a été divisé par deux. Le nombre d'enfants ne fréquentant pas l'école également. Une large part de ces succès est à attribuer aux importants changements politiques adoptés par les parlements et les gouvernements. Ces réussites ne sont toutefois pas suffisantes.

La mission que M. Bregović accomplira pour l'UNICEF portera prioritairement sur la défense des enfants les plus vulnérables. Selon les estimations, au moins 75 pour cent des enfants porteurs d'un handicap vivant en Europe centrale et orientale et en Asie centrale n'ont pas accès à une éducation inclusive de qualité. La vaste majorité d'entre eux subissent des discriminations et sont mis à l'écart de la vie de la communauté. Les enfants roms restent eux aussi l'un des groupes les plus vulnérables de la région. Ils courent davantage de risques de naître avec un petit poids de naissance, de ne pas être déclarés à leur naissance, de ne pas recevoir toutes les vaccinations et de quitter précocement l'école. Des millions d'enfants sont aussi sur les routes. La majorité d'entre eux fuient la

violence, la misère ou les conflits, ce qui les prive d'éducation, de soins de santé, voire d'un abri. De nouveaux défis ont également émergé, notamment Internet et les changements climatiques.

M. Bregović incite les parlementaires à renouveler leur engagement à l'égard des droits de l'enfant, tout particulièrement les plus vulnérables d'entre eux.

Mme A. KHAN, *intervenante*, souligne l'extrême actualité de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui symbolise l'engagement pris par les gouvernements, la société civile et les institutions internationales en matière de droits de l'enfant, y compris les enfants migrants et réfugiés. Il est essentiel de dresser le bilan des progrès enregistrés concernant certains points clés de la Convention. Les enfants constituent un tiers seulement de la population mondiale, mais représentent la moitié des réfugiés du monde. Presque 50 millions d'enfants ont quitté leur pays en migrant ou en étant déplacés et plus de 28 millions d'enfants ont fui la violence et l'insécurité. Depuis 2014, presque 450 000 enfants migrants et réfugiés ont fait l'éprouvant voyage jusqu'à l'Europe. Un tiers de ces enfants sont seuls, non accompagnés ou séparés de leur famille.

Le monde arrive à un moment crucial. Les parlementaires devraient inciter leur gouvernement à mettre en œuvre le programme d'action en six points de l'UNICEF. Ce programme a pour objectif de protéger les enfants qui se déplacent de la violence, des abus et de l'exploitation, de mettre un terme à la détention des enfants migrants, de préserver l'unité familiale et de donner une personnalité juridique aux enfants. Il garantira également que tous les enfants migrants, réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur pays auront accès à l'éducation, aux soins médicaux et à d'autres services de qualité. Enfin, ce programme en appelle à la communauté internationale pour qu'elle s'attaque aux causes sous-jacentes de la migration, mais aussi qu'elle prenne des mesures pour lutter contre la xénophobie et la discrimination. Il est crucial de faire participer les jeunes eux-mêmes à la formulation des politiques.

Mme A.D. MORGANE KANOUTÉ (parlementaire, Sénégal), *intervenante*, déclare qu'au Sénégal, les enfants sont confrontés à de nombreux problèmes, parmi lesquels la mendicité et les mutilations génitales, deux pratiques enracinées dans la culture et les traditions de la société. Les enfants subissent également des abus sexuels, problématique autrefois considérée comme tabou. L'apatridie pose une autre difficulté. Tous les enfants ne sont pas déclarés à leur naissance, ce qui les empêche ensuite d'aller à l'école. Certains enfants vivent avec des parents affectés de troubles mentaux, tandis que d'autres souffrent de handicaps et de maladies telles que l'autisme.

De nombreuses organisations, parmi lesquelles des groupes de femmes, ont pris des initiatives pour aider les enfants. Elles ont par exemple organisé une grande manifestation dans la capitale et dans d'autres régions. Leur engagement a débouché sur la présentation d'un nouveau projet de loi criminalisant le viol, notamment le viol d'enfants. Les femmes parlementaires et les femmes de la société civile se sont aussi battues en faveur d'une nouvelle loi sur la nationalité permettant pour la première fois aux enfants d'hériter de la nationalité de leur mère. Des efforts ont aussi été consentis pour élaborer un Code de l'enfance qui viendrait compléter le Code de la famille. Malgré les progrès enregistrés, des entraves continuent à exister. La mise en œuvre de la législation et des mesures de répression qui en découlent manquent par exemple d'efficacité, en grande partie pour des raisons socioculturelles. En outre, les enfants victimes de viol bénéficient rarement du soutien dont ils ont besoin.

Le viol et le meurtre de jeunes filles a récemment soulevé un tollé dans la société, ce qui a renforcé la détermination des femmes à faire en sorte que de tels événements ne puissent plus jamais se reproduire. Il faudrait que les organisations internationales collaborent avec des organisations locales, mieux placées pour intervenir dans ce type de situation.

M. C. LUMINA (membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU), *intervenante*, précise que les progrès réalisés grâce à la Convention suscitent des divergences de vues. De façon générale, le Comité estime que la Convention a contribué de façon significative à améliorer la vie des enfants. Cette amélioration s'est fait sentir dans trois grands domaines. En premier lieu, la Convention a favorisé l'adoption de lois et de politiques nationales, ainsi que la création d'institutions veillant au respect des droits de l'enfant. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants les plus vulnérables, par exemple dans les cas d'exploitation du travail, de traite et de mariage d'enfants. Ensuite, elle a établi un cadre permettant aux gouvernements de renforcer les investissements qu'ils consentent en faveur du respect des droits de l'enfant. Enfin, elle a contribué à autonomiser les enfants en leur permettant de prendre de façon croissante leur propre vie en main. Mais les progrès réalisés ne doivent pas nous faire oublier le chemin qui reste à parcourir. Par exemple, la mise en œuvre des engagements pris en vertu de la Convention demeure lacunaire et les ressources affectées à leur mise en œuvre sont insuffisantes. De ce fait, les enfants restent exposés à certaines violations, tout particulièrement dans le contexte migratoire. En outre, la Convention est assortie de trois protocoles facultatifs portant sur la vente d'enfants, sur l'implication d'enfants dans les conflits armés et sur une procédure de

présentation de communications. Le taux de ratification de ces protocoles facultatifs est faible, ce qui a nui à la pleine réalisation des droits de l'enfant. Il encourage les parlementaires à inciter leur gouvernement à ratifier les protocoles.

La migration des enfants est un phénomène courant dans toutes les régions du monde. Le Comité a adressé aux États parties à la Convention des observations générales expliquant comment intégrer au mieux certains aspects de la Convention dans le cas des enfants migrants. En septembre 2012, le Comité a aussi consacré une journée entière de débat aux droits des enfants migrants. Quatre facteurs sont particulièrement préoccupants. En premier lieu, les cadres juridiques et institutionnels nationaux protégeant efficacement les enfants migrants sont rares et, même lorsqu'ils existent, leur mise en œuvre laisse à désirer. Ensuite, les enfants migrants n'ont pas un accès suffisant aux services de base que sont les soins de santé, l'éducation et l'enregistrement des naissances. Par ailleurs, la rétention administrative des enfants migrants est désormais pratique courante. Enfin, les ressources consacrées à la protection des enfants migrants sont insuffisantes. Par conséquent, le Comité a régulièrement invité les États parties à instaurer des mécanismes de protection des enfants migrants solides reposant sur le principe de la non-discrimination.

Les parlements peuvent jouer un rôle fondamental dans la réalisation des droits de l'enfant. En premier lieu, ils peuvent mettre leur fonction législative au service de l'adoption de lois nationales traduisant les engagements pris en vertu de la Convention en obligations nationales. La législation nationale doit respecter les droits de l'enfant. En second lieu, les parlements peuvent améliorer le respect de la Convention par leur gouvernement en exerçant leur fonction de contrôle, par exemple en créant des commissions parlementaires chargées des droits de l'enfant. En troisième lieu, ils doivent veiller à ce que les affectations budgétaires soient suffisantes. Ratifier un instrument n'est pas suffisant. Les États doivent affecter les ressources requises pour assurer la mise en œuvre efficace des engagements qu'ils ont pris. En quatrième lieu, les parlementaires doivent sensibiliser les citoyens qu'ils représentent aux engagements pris par les États en matière de droits de l'enfant.

Mme S. AQTASH (enfant réfugiée), *intervenante*, raconte qu'elle a quitté l'Afghanistan quatre ans plus tôt, laissant derrière elle son foyer, son école et ses amis. Elle considère toutefois qu'elle a eu de la chance. Elle a un toit au-dessus de la tête, fréquente l'école et s'est fait de nouveaux amis. Sa famille est en outre engagée dans une procédure juridique. D'autres enfants dans sa situation n'ont pas eu la même chance. Elle avait peur de quitter sa maison, mais elle risquait sa vie dans son pays d'origine. Sortir de la maison était devenu dangereux, surtout pour une fille. Le voyage pour arriver en Serbie a été long et dangereux. Elle a souffert de la faim et de la soif tout au long du trajet et a dû vivre aux côtés d'inconnus. Sa situation s'est améliorée en Serbie, mais le voyage n'est pas fini. Il faudra encore des années avant que sa famille ne puisse avoir un logement qu'elle puisse considérer comme sa maison.

Elle veut continuer à rêver. En Serbie, ses créations artistiques ont été exposées à trois reprises. Elle a aussi pris des cours de langue, de commerce et d'informatique. Elle espère finir l'école et écrire des livres qui seront une source d'inspiration pour d'autres. Elle veut se sentir libre et en sécurité. Les filles sont plus fortes que ce que les gens imaginent. La guerre et le déplacement lui ont volé cinq années de vie. Ils lui ont toutefois aussi appris à défendre ses droits malgré son jeune âge. Les responsables politiques doivent se rappeler ses paroles lorsqu'ils élaboreront des lois et prendront des décisions qui peuvent influencer sur le cours de son existence et de celle d'autres personnes.

Mme J. BESODIĆ (Directrice du Programme pivot sur les migrations et les déplacements dans les Balkans de Save the Children), *intervenante*, annonce que Save the Children fête son 100^e anniversaire. L'objectif initial de ce mouvement était d'organiser des secours d'urgence, mais aussi de trouver des solutions plus durables pour mettre un terme aux souffrances endurées par les enfants. C'est la fondatrice du mouvement qui est à l'origine de la Déclaration des droits de l'enfant, document dont s'est inspirée la Convention. En 2030, Save the Children a pour objectif qu'aucun enfant ne meure plus de causes évitables. Le mouvement souhaite également que tous les enfants puissent bénéficier de possibilités d'apprentissage et de protection.

L'intervenante s'apprête à relater l'expérience des enfants migrants dans les Balkans, mais cette expérience est révélatrice de ce qui se passe dans d'autres régions. Entre janvier et septembre 2019, presque 50 000 réfugiés et migrants sont arrivés dans les Balkans. Les pays de la région se sont efforcés d'offrir une assistance adéquate, notamment aux enfants vulnérables tels que les enfants non accompagnés. La Bosnie-Herzégovine n'a par exemple pu offrir un logement qu'à la moitié des 7 000 migrants et réfugiés sur son sol.

Les données recueillies sur les divers itinéraires de transit ne correspondent pas d'un pays à l'autre. Il apparaît donc clairement que les chiffres relatifs aux réfugiés et aux migrants sont fortement sous-estimés. De nombreux migrants et réfugiés sont par conséquent invisibles, ce qui leur fait courir des risques encore plus élevés. Les gens s'en remettent aux trafiquants et aux passeurs, s'exposant

aux abus. Tous les pays ne collectent pas de données ventilées sur les enfants, surtout ventilées par âge. Ces données sont pourtant importantes pour la planification des interventions. Il est également rare que les programmes reposent sur des données. Le phénomène migratoire est très varié dans la région et les besoins évoluent donc souvent. Des données fiables sont indispensables pour veiller à ce que les programmes s'adaptent à ces fluctuations.

Il relève de la responsabilité des parlementaires d'instaurer des changements durables. Les opérations de secours seules n'y suffiront pas. Il faut que toutes les nations se lancent dans un effort collectif. En outre, les États doivent respecter les engagements pris en vertu du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Mme Besodić souligne l'importance des données, des ressources et des investissements, ainsi que de la reddition de comptes et du contrôle. Il est essentiel de garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant aux frontières, mais aussi à l'intérieur des territoires nationaux.

Mme M. DARMANIN (Coordinatrice pour les droits de l'homme et la solidarité de l'Union des étudiants d'Europe, Campagne 100 millions), *intervenante*, rappelle le grand nombre de lois et politiques en vigueur pour promouvoir les droits de l'enfant aux échelons international, régional et national. Il est donc frustrant de constater que des centaines de millions d'enfants sont encore aujourd'hui exploités pour leur travail, vivent dans des zones de conflit ou n'ont pas accès à l'éducation. Un grand nombre de pays ne réussiront pas à atteindre les ODD, tout particulièrement ceux qui sont en rapport avec les enfants et les jeunes. Il est important de se poser la question de savoir pourquoi, étant donné que nous disposons des moyens, des ressources et des connaissances requis pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme que subissent les enfants. L'absence de volonté politique et de contrôle de l'affectation des budgets et des ressources figure au nombre des raisons plausibles.

Les décisions des responsables politiques ont contribué à marginaliser les enfants pour des raisons qui ne les concernent en rien. Rien ne justifie qu'un représentant élu perpétue une optique alimentant le nationalisme extrême, l'intolérance et la division. Les jeunes et leurs représentants doivent pouvoir réclamer qu'on leur rende compte de toutes les politiques, toutes les promesses et tous les engagements. Il reste néanmoins beaucoup de chemin à parcourir pour inclure les jeunes dans la vie politique. Les jeunes de moins de 30 ans représentent plus de la moitié de la population du monde, mais moins de deux pour cent des parlementaires. Il est essentiel d'investir dans les capacités des jeunes pour garantir leur participation authentique et durable.

L'Union des étudiants d'Europe plaide en faveur de systèmes éducatifs de qualité développant la diversité et offrant à tout un chacun des perspectives inclusives et équitables. C'est la force du système éducatif qui fait celle de l'économie et de la démocratie nationales. Il est indispensable d'améliorer la structure interne des systèmes éducatifs, mais aussi de s'attaquer aux injustices à divers niveaux marginalisant certains groupes et les privant d'éducation. Telle est la raison pour laquelle l'Union des étudiants d'Europe a uni ses forces à celles d'autres représentants régionaux des étudiants du monde entier dans le cadre de la Campagne 100 millions, qui plaide en faveur d'un monde dans lequel les jeunes seraient libres, protégés et éduqués. Pour réaliser un changement réellement durable, il faudra renforcer l'engagement et les moyens d'action collectifs de la base. Les collectivités doivent être en première ligne des efforts visant à réaliser les droits de l'enfant. Les progrès sont possibles si la communauté internationale prend rapidement des mesures collectives. La protection des droits de l'enfant est un choix politique.

Mme A. GERKENS (Pays-Bas) estime que les abus sexuels d'enfants en ligne sont un sujet tabou qu'il faut aborder. La législation des différents pays du monde comporte des lacunes qui entravent la lutte contre ce phénomène. Même en occident, les enfants ne sont plus en sécurité à cause d'Internet. Les nouvelles lignes directrices relatives à la mise en œuvre du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants mettent explicitement l'accent sur la question des abus sexuels subis par les enfants. Elle proposera une résolution sur ce sujet à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. Elle invite instamment les parlementaires à réviser leur propre législation. Il ne faut pas avoir peur d'aborder le sujet, car ce silence fait souffrir beaucoup d'enfants.

Mme I. ALWAZIR (Palestine) rappelle que le Conseil législatif palestinien a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Les enfants représentent 53 pour cent de la population palestinienne. Nombreux sont les Palestiniens, y compris des enfants, dont les droits de l'homme ont été violés. La puissance occupante a tué des milliers d'enfants ou les a jetés en prison dans des conditions inhumaines. Elle a utilisé la force contre les enfants de façon disproportionnée. Les Nations Unies devraient accorder une protection internationale au peuple palestinien et veiller à ce qu'Israël réponde de ses crimes.

Mme J. SALMAN (Bahreïn) estime important de combler le fossé séparant la législation de la réalité. Le Bahreïn est l'un des fers de lance des efforts visant à améliorer la législation en faveur des droits de l'enfant. Le Parlement de Mme Salman débatera prochainement d'une loi sur les mesures juridiques de correction concernant les enfants, afin de les protéger des mauvais traitements, y compris si ce sont leurs propres parents qui les leur infligent. Les contrevenants à la loi devront répondre de leurs actes. Le pays de Mme Salman espère également créer un centre pour les droits de l'enfant et plusieurs tribunaux pour mineurs, qui recruteront des experts en psychologie pédiatrique pour venir en aide aux enfants ayant maille à partir avec la loi.

Mme E. OLIVERA (Chili) déclare que les enfants restent exposés à des abus dans son pays. Elle a elle-même été violée dans son enfance. Ce sont de telles expériences qui l'ont incitée à s'engager dans la vie politique. Elle ne ménage pas ses efforts pour lutter contre les violences subies par les enfants, notamment les abus sexuels. Le Chili a récemment adopté deux lois. La première régit l'enregistrement des entretiens avec des enfants afin de veiller à ce qu'ils ne soient pas revictimisés. La seconde a aboli le délai de prescription de 10 années seulement imposé aux personnes de plus de 18 ans pour dénoncer des abus subis dans l'enfance.

Mme A.D. MERGANE KANOUTÉ, *intervenante*, estime que la discussion a prouvé que tous les pays sont le théâtre de violations des droits de l'enfant. Avec la détermination et la volonté politique voulues, il est possible d'instaurer des changements positifs.

Mme A. KHAN, *intervenante*, déclare que les rôles législatif, budgétaire et de contrôle des parlementaires joueront un rôle fondamental dans la réalisation des engagements pris en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le défi permanent consiste à veiller à ce que les engagements législatifs soient suivis d'une mise en œuvre effective. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de l'exploitation et des abus sexuels, qu'ils soient physiques ou en ligne. Il est indispensable de disposer d'un système judiciaire ferme et bien établi, fondé sur une justice réparatrice, passant par une police formée et des enquêteurs chargés d'interroger les témoins. Les responsables politiques doivent dialoguer avec les jeunes lors de l'élaboration des lois et des systèmes. C'est leur voix qui permettra aux milieux politiques de créer une société au service de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais l'action collective instaurera le changement.

M. C. LUMINA, *intervenant*, précise que chaque État partie est tenu de soumettre un rapport dans les deux années suivant la ratification de la Convention, puis à intervalles réguliers de cinq ans. Ce sont ces rapports qui permettent au Comité des droits de l'enfant de suivre les progrès réalisés. Au terme de son examen du rapport, le Comité remet toujours aux États parties des observations finales. Les parlements doivent veiller à la mise en œuvre de ces observations en demandant des comptes à leur gouvernement.

Mme J. BESODIĆ, *intervenante*, prie les parlementaires de veiller à intégrer la perspective des enfants dans toutes les lois et les politiques. La perspective des enfants doit être prise en considération, non seulement dans le contexte des lois et des politiques les concernant, mais bien pour toutes les lois et les politiques. Il est important de recueillir des données fiables et de se fonder sur ces dernières pour agir.

Mme M. DARMANIN, *intervenante*, estime que les lois doivent être mieux appliquées et que les affectations budgétaires doivent être augmentées. Une fraction des dépenses militaires mondiales pourrait combler le déficit de financement de l'éducation. Elle invite instamment les parlementaires à continuer à ouvrir leurs débats aux jeunes, qui doivent exiger que les parlementaires leur rendent des comptes.

La séance est levée à 18 h 25.

Atelier sur l'Objectif de développement durable 8 : Atteindre le plein emploi productif et assurer un travail décent pour tous : le défi économique de notre époque

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la conduite de Mme G. Cuevas Barron, Présidente de l'UIP.

La PRÉSIDENTE ouvre l'atelier sur l'Objectif de développement durable (ODD) 8 (travail décent et croissance économique) en faisant remarquer que l'UIP a pour mission d'examiner toutes les questions pertinentes pour les parlementaires et surtout pour les personnes qu'ils représentent. L'Organisation a donc décidé de se consacrer davantage aux questions économiques. En effet, l'économie mondiale ne s'est pas encore complètement remise de la crise financière de 2008 et devrait connaître un ralentissement. Il est difficile de prédire dans quelle mesure le marché du travail sera influencé à long terme par les nouvelles technologies et l'automatisation, qui ont déjà un impact sur l'emploi. Face à cet avenir incertain, la législation du travail ainsi que les intérêts et les droits des travailleurs ont été projetés sur le devant de la scène. Les parlements doivent se consacrer avec la plus grande énergie aux questions liées à l'ODD 8, notamment en examinant de près les lois du travail en vigueur dans leurs pays respectifs. Dans ses efforts pour renforcer son action dans le secteur de l'économie, l'UIP est impatiente de tirer des enseignements des expériences de ses Membres relatives à la législation du travail et à la création d'emplois.

Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande), animatrice de la première réunion-débat, prend la présidence.

Réunion-débat 1 : Plein emploi : le défi de la création d'emplois au XXI^e siècle

L'ANIMATRICE présente les intervenants qui feront des exposés sur la question du plein emploi : Mme S. Dasgupta, Chef du Service des politiques de l'emploi et du marché du travail au sein du Département des politiques de l'emploi de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Mme A. Byhovskaya, Confédération syndicale internationale (CSI) et conseillère politique principale à la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), M. J. Sakaja, Président de la Commission du travail et des affaires sociales du Sénat du Kenya, et M. A. Gryffroy, membre du Sénat belge et de la Commission de l'économie, du travail, de l'économie sociale, de l'innovation et de la politique scientifique du Parlement flamand. Les intervenants sont invités à prendre la parole.

Mme S. DASGUPTA, *intervenante*, dit que la question de base est de savoir si le plein emploi et des emplois décents pour tous sont réellement possibles. La croissance ne menant pas systématiquement à la création d'emplois, des politiques doivent être mises en œuvre pour stimuler l'emploi. La question qui se pose dès lors est la suivante : faut-il augmenter la demande agrégée selon la formule de Keynes, ou l'offre crée-t-elle sa propre demande, ce qui exige que l'on mette l'accent sur le développement des compétences ? Depuis la crise financière de 2008, la croissance économique mondiale est stable, mais elle n'est jamais revenue à ses niveaux antérieurs. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit en effet une croissance économique mondiale de seulement 3 pour cent. Dans la plupart des pays du monde, la dette publique augmente, tandis que les investissements stagnent dans l'économie réelle et sont plutôt dirigés vers des gains spéculatifs. La guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine se poursuit, et le nombre de travailleurs migrants a explosé ces cinq dernières années. Les inégalités, qui ont un impact négatif notoire sur la croissance et l'emploi, sont grandes et persistantes au sein des pays et des groupes sociaux, mais aussi entre les zones rurales et les zones urbaines.

Pour ce qui est de la situation actuelle du marché du travail dans le monde, le défi consiste à veiller à ce que le nombre de nouveaux emplois progresse au même rythme que la croissance de la population en âge de travailler. Cela dit, le plein emploi productif a aussi des impératifs qualitatifs, à savoir des emplois décents, des salaires appropriés pour tous et le respect des droits du travail. Les activités indépendantes, qui n'offrent pas de sécurité, se multiplient avec l'essor de l'économie à la tâche au sein de laquelle les jeunes sont très nombreux à travailler. Par ailleurs, les travailleurs ne

jouissent pas équitablement des fruits de la croissance de la productivité, et leurs salaires n'augmentent donc pas en conséquence. La négociation collective a reculé dans de nombreux pays, tandis que dans les pays émergents, la quantité et la qualité des emplois sont préoccupantes, notamment au regard du nombre de jeunes inactifs qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires. En outre, des disparités entre les sexes persistent en matière d'emplois, de salaires et d'activités domestiques non rémunérées, les femmes gagnant en moyenne 20 pour cent de moins que les hommes.

Les changements technologiques, démographiques et environnementaux détermineront l'avenir des emplois. Pour ce qui est des changements technologiques, l'un des défis à relever sera de gérer leur impact sur les emplois – les technologies auront pour effet soit de créer, soit de supprimer des emplois – et de réglementer les nouvelles formes de travail qu'ils feront naître. L'évolution démographique engendrera quant à elle des difficultés liées au vieillissement de la population et à ses répercussions sur les systèmes de protection sociale. Il faudra aussi compter avec une concentration croissante de la population active en Asie et en Afrique et veiller à la création d'un nombre suffisant d'emplois de qualité sur ces continents. Pour ce qui est des changements environnementaux, les effets du passage à une production durable restent ambigus. Il faudra tenir compte, dans l'élaboration des politiques, de la transition d'un schéma de vie séparé en trois étapes, à savoir l'éducation, le travail et la retraite, vers un nouveau parcours de vie composé de plusieurs phases impliquant différents scénarios professionnels. Par ailleurs, l'économie domestique devrait compter davantage d'emplois rémunérés ; il faudra donc se pencher sur les moyens de rendre ces emplois plus décents.

S'agissant de l'avenir de l'emploi, les changements technologiques auront pour effet tant de créer que de supprimer des emplois, et ce même dans les pays en développement, lesquels subiront le contrecoup du phénomène de la relocalisation de la production. Les secteurs les plus touchés devraient être ceux de l'industrie, de la construction, de l'hôtellerie, de la restauration, et du commerce de gros et de détail. Les emplois dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé et de l'aide sociale, en revanche, seront beaucoup moins menacés. Par ailleurs, les responsables politiques doivent envisager des moyens de remplacer les emplois routiniers occupés par des travailleurs moins formés et moins rémunérés, car ces emplois sont voués à disparaître. L'évolution des emplois nécessite en effet de nouvelles formes de gouvernance du marché du travail ainsi qu'une transition vers les nombreuses opportunités d'emplois verts qui devraient voir le jour dans le secteur des énergies renouvelables et dans l'économie circulaire. On ne sait toutefois pas exactement quel sera le mode de développement des pays pauvres à cet égard. Des emplois seront également créés dans les domaines des soins, des services et du numérique, bien que dans ce dernier secteur, ils pourraient être rapidement rendus obsolètes.

Des stratégies pour l'emploi globales et approfondies sont donc nécessaires au niveau national pour promouvoir des politiques macro-économiques, industrielles et salariales cohérentes, appuyées par des normes du travail et un investissement vert visant à créer un cercle vertueux. La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, qui a été adoptée récemment, met en avant la nécessité de se réorienter vers une croissance centrée sur l'humain et soutenue par des politiques économiques et sociales favorisant l'emploi, et de redynamiser le contrat social en faveur de la justice sociale. Elle encourage donc l'investissement dans les capacités humaines, les institutions et le travail décent et durable. L'action énergique, rapide et engagée des parlementaires est primordiale pour la réalisation de l'ODD 8.

Mme A. BYHOVSKAYA, *intervenante*, entamant son exposé, relève que les changements technologiques auxquels nous assistons en permanence entraveront, dans les années à venir, la création d'emplois de qualité. Même si les chiffres relatifs à l'emploi annoncent souvent un scénario catastrophe, les décideurs politiques et les législateurs doivent tenir compte du fait que ces chiffres sont souvent exagérés et inactuels. Il n'en reste pas moins que les travailleurs moyennement qualifiés seront les plus durement touchés par l'automatisation, même s'ils se réjouiront certainement des possibilités qui leur seront offertes d'accomplir des tâches non routinières plus intéressantes et plus gratifiantes. Certains employeurs sont toutefois peu enclins à investir dans la formation et l'apprentissage en cours d'emploi qui sont nécessaires pour que les travailleurs puissent surmonter les difficultés liées aux changements technologiques. D'autres ont mis en œuvre des mesures au profit de leurs employés telles que les comptes personnels de formation et les congés pour formation professionnelle, même si les employés ont systématiquement besoin d'une indemnisation pour pouvoir se reconverter. Les changements technologiques créent des difficultés majeures en matière d'emploi en particulier dans les économies émergentes et les pays en développement déjà aux prises avec le problème du chômage des jeunes.

D'autre part, les changements technologiques se concentrent dans les pays chargés de conduire ces changements en investissant lourdement dans la recherche et le développement technologiques. Aussi, les politiques industrielles des autres pays doivent viser à renforcer les

secteurs technologiques et leurs liens avec l'économie verte. Toutefois, les investissements publics dans le domaine des technologies sont malheureusement très faibles dans certaines régions du monde, et celles-ci ne jettent donc pas les bases de la mobilité de l'emploi au même rythme que les autres.

Un autre enjeu lié à la diffusion des technologies concerne la multiplication des segments des chaînes de valeur mondiales. En raison de cette segmentation supplémentaire, les entreprises qui opèrent de manière transfrontalière ne respectent pas toujours les normes du travail et les salaires minimums en vigueur dans les pays hôtes qui participent à la chaîne de valeur. De plus, les changements organisationnels dans le secteur manufacturier ainsi que l'émergence de formes d'emploi non standard, comme le travail de plateforme, doivent être pris en compte. On estime que jusqu'à 5 pour cent du produit intérieur brut (PIB) devront être utilisés pour couvrir les besoins de formation et de protection sociale qui résulteront de la numérisation et de la transition vers une économie verte. Il faudra assurément prévoir davantage d'investissements publics dans l'infrastructure technologique afin de créer des emplois et de nouvelles opportunités professionnelles pour les travailleurs.

M. J. SAKAJA, *intervenant*, entame son exposé qui donnera la perspective d'un pays en développement sur le sujet. Il déclare que la création d'emplois est essentielle pour lutter contre le taux de chômage et de sous-emploi élevé parmi les électeurs comme ceux qu'il représente. L'élaboration des politiques et des lois doit tenir compte des réalités dans de nombreux pays en développement, où des millions de jeunes laissés pour compte, désengagés et sans emploi représentent une menace bien plus grave que le terrorisme. Il faut faire de ce défi une opportunité, et ce d'autant plus que ce sont précisément les jeunes qui créent les technologies, dont l'évolution est en effet rapide. Les compétences technologiques s'appliquent à différentes catégories d'emplois et permettent ainsi aux industries créatives de résister aux bouleversements économiques mondiaux.

Ayant décidé avec ses collègues parlementaires de remédier au manque d'opportunités économiques dont sont victimes les jeunes Kényans, M. Sakaja a été l'instigateur d'une législation prévoyant qu'un tiers des possibilités d'accès aux marchés publics soient réservées aux jeunes, aux femmes et aux handicapés. D'autre part, les allègements et les subsides fiscaux visent à encourager le secteur privé à créer des emplois que le secteur public ne pourrait jamais proposer. L'intervenant a également déposé un projet de loi qui a abouti à l'établissement d'une autorité nationale chargée de l'emploi, laquelle réunit toutes les parties concernées en vue d'aligner régulièrement les programmes d'enseignement sur les besoins du marché du travail. Par ailleurs, les jeunes ont la possibilité de faire des stages et de développer leurs compétences relationnelles pour s'adapter aux changements en cours.

Le fait que la population active en Afrique équivaldra bientôt à celles de la Chine et de l'Inde réunies doit être considéré comme une opportunité d'internationaliser les jeunes en les formant à des emplois qui contribuent à l'économie mondiale. Si ce défi n'est pas relevé, les jeunes seront incités à migrer dans les pays développés, alors qu'ils doivent être considérés comme les garants de la postérité dans leurs propres pays. L'économie verte offrira de nombreuses opportunités professionnelles, comme c'est le cas dans le secteur des énergies renouvelables et notamment de l'énergie géothermique au Kenya. Il faut relever toutefois que les pays en développement portent un fardeau anormalement important par rapport à leur contribution aux changements climatiques. L'intervenant serait heureux d'exposer la législation relative à l'emploi qui a porté ses fruits au Kenya et qui pourrait également servir à d'autres pays en développement.

M. A. GRYFFROY, *intervenant*, entame à son tour sa présentation en relevant que l'Union européenne vise le plein emploi d'ici à 2025 et qu'elle doit donc apprendre des erreurs commises dans le passé, comme la promulgation de lois trop rigides pour protéger les droits des travailleurs. En effet, en raison de différences dans les législations de pays européens voisins, des personnes obtiennent des emplois plus facilement que d'autres possédant pourtant les mêmes compétences.

Par conséquent, quatre domaines et actions doivent être considérés comme prioritaires. Premièrement, une plus grande flexibilité est nécessaire et des mesures doivent être prises pour convaincre les syndicats de cet impératif en vue d'atteindre le plein emploi. Deuxièmement, des lois doivent être promulguées pour éliminer toute menace posée par l'intelligence artificielle, afin de garantir l'égalité des chances sur le marché du travail. Troisièmement, une politique de migration de la main d'œuvre doit être élaborée à la lumière des besoins en matière d'emploi. Et enfin, l'apprentissage tout au long de la vie doit être considéré comme essentiel pour que les travailleurs puissent passer d'un type d'emploi à un autre – un investissement qui induit par ailleurs moins de frais que le chômage. D'une manière générale, un ensemble de mesures doivent être prises pour couvrir tous les groupes cibles, y compris les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les handicapés et les migrants, ces mesures devant être à la fois strictes et flexibles.

L'ANIMATRICE remercie les intervenants pour leurs exposés. Elle ajoute que le plein emploi n'est pas toujours réalisé de la même manière car le point de départ n'est pas partout le même. Elle donne l'exemple de son pays, qui doit compter avec une quatrième génération de personnes qui n'ont jamais travaillé. Réaliser le plein emploi ne signifie donc pas seulement créer des emplois. Il s'agit aussi de soutenir les habitudes de travail des individus ainsi qu'au sein des structures familiales. Elle donne la parole aux participants qui souhaiteraient poser des questions ou formuler des observations au sujet des exposés des intervenants.

M. S. PATRA (Inde) déplore que le chômage des jeunes reste un problème majeur dans son pays malgré les nombreux programmes de formation et de reconversion qui leur sont destinés. Il souhaite donc recevoir des suggestions d'initiatives politiques spécifiques qui pourraient aider son pays à gérer la question de l'offre et de la demande d'emploi.

Mme S. DASGUPTA, *intervenante*, répond que les jeunes qui ne parviennent pas à trouver un travail après s'être formés et requalifiés connaissent parfois une frustration sans précédent. En Inde, le taux de chômage a augmenté car le pays n'a pas réussi à créer des emplois dans une économie en expansion axée sur des industries se livrant à la spéculation. Pourtant, le secteur manufacturier est très vaste et offre de nombreuses opportunités. Les économies émergentes doivent donc mettre en place, au niveau macroéconomique, des politiques industrielles favorables à l'emploi, qui ont des chances de réussir et qui permettront de réaliser le plein emploi. En Inde, le programme national Mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi dans les zones rurales pourrait être développé en vue d'améliorer les emplois et les salaires aux niveaux inférieurs, en particulier ceux des femmes. L'important secteur agro-alimentaire doit être exploité, en particulier si des mesures sont prises pour formaliser les travailleurs qui exercent des activités informelles non pas par choix mais en raison d'un manque d'opportunités dans l'économie formelle. D'autres solutions envisageables consistent notamment à investir dans les start-ups, à accorder aux jeunes des financements à des conditions de faveur et à introduire des mesures d'incitation fiscale pour certaines industries.

M. A. CISSÉ (Mali) estime que le chômage des jeunes offre un terreau fertile pour le recrutement de djihadistes. C'est le cas dans les pays du Sahel, y compris au Mali. Il se demande ce que les décideurs politiques peuvent faire pour empêcher l'engrenage de ce recrutement de jeunes dans des groupes terroristes qui sèment le chaos dans sa région et au-delà.

M. J. SAKAJA, *intervenant*, explique qu'il est important d'associer les jeunes à la vie politique afin de leur donner le sentiment d'identité et d'inclusion qui les rendra moins vulnérables vis-à-vis du recrutement par des groupes terroristes. Au Kenya, l'organisation d'activités culturelles et sportives pour les jeunes ainsi que la création d'un fonds visant à leur offrir davantage de débouchés économiques ont été utiles à cet égard.

M. P. BAZEGO TEBUSELI (République démocratique du Congo) dit que son pays est aux prises avec un ensemble de problèmes internes très complexes aux niveaux politique et de la sécurité, dont certains ont été provoqués par les activités des groupes armés. Dans ce contexte, il est difficile pour la République démocratique du Congo de prendre en compte les suggestions faites pour régler les problèmes liés au plein emploi et à la création d'emplois.

L'ANIMATRICE fait observer que la situation de la République démocratique du Congo met en avant la nécessité de tenir compte des contingences locales dans les débats mondiaux. Le plein emploi et la création d'emplois ne constituent effectivement pas le principal sujet de préoccupation dans les contextes où la sécurité est un défi quotidien.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) dit que l'on ne peut être sûr que l'ODD 8 soit réellement réalisable à l'horizon 2030 compte tenu de l'impact des avancées technologiques sur la création de nouveaux emplois pour les populations en croissance. Il se demande également comment tirer le meilleur parti de l'éducation pour qu'elle porte ses fruits et comment faire rimer croissance économique avec création d'emplois.

M. A. MOTTER (Secrétariat de l'UIP) se demande pourquoi une réduction progressive de la semaine de travail est si rarement proposée en tant que solution politique à la question du plein emploi. Une telle mesure permettrait de répartir le travail disponible, d'améliorer la qualité de vie des travailleurs et de faciliter la transition vers une économie verte.

Mme A. BYHOVSKAYA, *intervenante*, signale, en réponse aux observations formulées, que la création d'emplois n'est pas intrinsèquement liée à la croissance économique. Il s'agit plutôt d'élaborer des politiques industrielles, entre autres, qui stimulent les capacités de différents secteurs à créer des emplois. Il faudra également se pencher sur les gains de productivité et sur la façon dont la croissance est répartie, partagée et mise au profit de la création d'emplois. De nombreuses grandes entreprises conservant leurs actifs financiers, il est difficile d'évaluer la croissance du PIB et d'en tirer des estimations chiffrées de la situation de l'emploi.

D'une manière générale, la réalisation de l'ODD 8 d'ici à 2030 sera probablement compliquée, et ce notamment en raison de la présence d'autres problèmes tels que le désengagement des jeunes, qui exige une approche nouvelle. En outre, il est important de préserver la qualité de l'emploi en empêchant un nouveau dérapage vers des emplois informels et vers l'imposition de conditions de travail flexibles qui désavantagent les revenus des ménages. S'agissant de la réduction progressive des heures de travail, cette mesure est plus facilement réalisable dans les pays développés, dont certains ont déjà introduit la possibilité de travailler quatre jours par semaine ou mis en place des conventions collectives selon lesquelles des travailleurs acceptent une réduction de salaire en échange d'heures pour se former ou se consacrer aux tâches familiales.

Mme S. DASGUPTA, *intervenante*, affirme qu'il est possible de créer des emplois même en l'absence de croissance économique, et ce au moyen de la redistribution. C'est le cas notamment dans les pays développés, où des semaines de travail plus courtes sont possibles grâce au partage du travail. Dans de nombreux pays en développement toutefois, et en particulier en Afrique, la croissance économique est un facteur indispensable de la création d'emplois. L'intervenante continue cependant de penser que l'ODD pourra être réalisé d'ici à 2030 si les efforts sont résolument tournés vers cet objectif.

M. A. GRYFFROY, *intervenant*, fait remarquer que les pays dotés d'un système de protection sociale efficace ont un taux de chômage plus bas. Toutefois, les emplois du secteur public sont financés sur le budget public, et ce financement doit être évalué en fonction de la valeur économique nette du pays afin d'éviter un endettement. Les pays dont l'économie privée est en croissance et dans lesquels un plus grand nombre d'emplois sont créés dans le secteur privé peuvent allouer davantage de fonds publics à la protection sociale.

M. J. SAKAJA, *intervenant*, dit que le débat a mis en lumière des situations fortement contrastées dans les différentes régions du monde. Le concept de la semaine de travail réduite, par exemple, est inconcevable dans des pays comme le Kenya, où il n'y a pas assez d'emplois. Aussi, une compilation spécialisée des stratégies potentiellement efficaces dans différents pays serait utile pour les législateurs. En période d'excédent, il est prudent de réserver les allocations aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'au secteur privé afin de protéger les groupes vulnérables et les demandeurs d'emploi, et ce indépendamment de l'état de l'économie. La création d'emplois est indéniablement un enjeu mondial, comme l'attestent les récentes attaques xénophobes perpétrées par des Sud-Africains sur d'autres ressortissants africains qu'ils accusaient de voler leurs emplois. Ces attaques ont mis en lumière ce que nous réserve l'avenir si nous n'agissons pas de concert pour créer des emplois et progresser vers la réalisation de l'ODD 8.

L'ANIMATRICE remercie les intervenants et les participants pour leurs contributions au débat.

Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie), animatrice de la seconde réunion-débat, prend la présidence.

Réunion-débat 2 : Emplois décents : nécessité d'une législation du travail volontariste et d'autres politiques sociales

L'ANIMATRICE annonce que deux intervenants de la première séance contribueront également au deuxième débat sur des emplois décents, à savoir Mme S. Dasgupta et Mme A. Byhovskaya, aux côtés de M. T. Mansmann, membre du Bundestag allemand, de sa Commission du travail et des affaires sociales, et de sa Commission de la coopération économique et du développement, et de M. S. Patra, membre du Conseil des États de l'Inde. Les intervenants sont invités à prendre la parole.

Mme S. DASGUPTA, *intervenante*, entame son exposé en déclarant que des emplois décents sont des emplois productifs qui génèrent des revenus suffisants pour vivre dans la dignité. Les parlementaires apportent une contribution essentielle à la réalisation de cet objectif en légiférant pour protéger les travailleurs et promouvoir les emplois et notamment en prévoyant des politiques de l'emploi dans la loi. Le cadre normatif de l'OIT, qui sous-tend une grande partie de la législation du

travail en vigueur dans le monde, comprend huit conventions fondamentales relatives à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination en matière d'emploi, à la liberté de constituer des associations et de s'y affilier, et au droit de négociation collective. À ce jour, 146 États membres de l'OIT ont adhéré à ces huit conventions et sont donc tenus de rendre des comptes sur la mise en œuvre de chacune d'entre elles.

La technologie est l'un des principaux nouveaux domaines pour lesquels une législation et une gouvernance du travail doivent être mises en place. Dans l'économie des plateformes par exemple, où la relation entre employeurs et employés est ambiguë, le principal défi consiste à veiller à ce que les travailleurs aient accès à la protection et aux prestations sociales. Une autre question exigeant des cadres juridique et politique appropriés et pour laquelle l'OIT a élaboré une norme du travail est le passage, pour certains travailleurs, de l'économie informelle à l'économie formelle, notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies pour simplifier et faciliter cette transition.

Il est également important d'éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine du travail, et ce grâce à des lois prévoyant notamment le droit à un congé de paternité, l'égalité salariale et la protection de la maternité. L'OIT a adopté récemment une convention phare visant à mettre un terme à la violence et au harcèlement au travail, laquelle, une fois entrée en vigueur, devra être appuyée par des lois nationales.

Mme A. BYHOVSKAYA, *intervenante*, entamant à son tour son exposé, dit qu'indépendamment des changements et des évolutions, la protection et la promotion des droits des travailleurs doivent toujours rester primordiales. Toutefois, ce n'est malheureusement pas le cas dans bon nombre de pays. Bien qu'elle n'occupe qu'une petite partie de la main d'œuvre, l'économie des plateformes remet en question la relation de travail. Elle est basée sur des modèles d'affaires orientés vers une réduction des coûts de la main d'œuvre et vers des opérations transfrontalières qui permettent aux entreprises de ne pas être soumises à la juridiction des pays hôtes. En l'absence de mesures politiques, des entreprises n'opérant pas sur des plateformes peuvent facilement reprendre ce modèle économique. Si des travailleurs des plateformes exerçant des emplois à la demande dans des secteurs traditionnels remportent des batailles judiciaires concernant leur droit de bénéficier des droits du travail, la situation n'est pas aussi simple pour les personnes qui travaillent à domicile via Internet. Des législations doivent donc être élaborées pour réglementer l'économie des plateformes dans son ensemble et pour garantir des conditions équitables pour les entreprises traditionnelles qui souffrent d'un désavantage concurrentiel du fait qu'elles offrent des emplois permanents.

L'intervenante mentionne d'autres solutions possibles, notamment le fait de garantir aux travailleurs le droit de prétendre à une relation de travail avec un employeur sur la base du nombre d'heures travaillées par rapport au seuil délimitant le temps plein et le temps partiel, la mise en place d'inspections du travail supplémentaires et de mesures propres à renforcer leur efficacité, et l'introduction de planchers salariaux. Par ailleurs, les travailleurs doivent être encouragés à ne pas passer sous silence les cas de discrimination et de mauvais traitements sur le lieu de travail, que des technologies de surveillance pourraient également déceler. Enfin, la technologie de la chaîne de blocs peut également servir à promouvoir la transparence tout au long des chaînes de valeur mondiales. Les législateurs peuvent contribuer pour beaucoup aux mesures prises pour assurer des emplois décents en faisant œuvre de sensibilisation sur toutes ces questions.

M. T. MANSMANN, *intervenant*, entame sa présentation en déclarant que la possibilité de travailler et de percevoir un revenu indépendant est à la fois une nécessité et un privilège. Il convient donc de créer les conditions, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, pour permettre à chacun de mener une vie autodéterminée. De nombreux enseignements pourraient être tirés du modèle que son pays, l'Allemagne, a mis en œuvre pour surmonter ses problèmes, tels que le chômage et en particulier le chômage des jeunes, dont les taux sont aujourd'hui très bas. Seul un marché du travail flexible permet aux travailleurs peu qualifiés de faire leurs preuves et aux entreprises de mettre les travailleurs à l'essai tout en prenant le moins de risques possible, avec le but ultime de promouvoir les synergies entre travailleurs et entreprises. L'éducation est à la fois un élément indispensable et le problème social de notre époque. En Allemagne, le système d'éducation et de formation professionnelle associe la théorie à la pratique, offrant ainsi aux étudiants la possibilité d'être formés principalement sur poste mais aussi hors poste. Grâce à cet équilibre entre pratique et théorie, les étudiants sont hautement qualifiés lorsqu'ils achèvent leurs formations et ils réussissent ainsi brillamment sur le marché du travail.

Seul un compromis collectif permettra de réaliser une croissance rapide et durable. Ce principe s'applique également au libre-échange mondial, qui crée des défis sans précédent. Ce commerce ne se fait pas forcément au détriment des travailleurs ; au contraire, il leur donne la possibilité de tirer le maximum de leur propre créativité. Le libre-échange exige des règles, lesquelles sont établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en sa qualité d'enclave de négociation. Pour ce qui est

de la lutte entre le prolétariat et la bourgeoisie, il s'agit d'un vestige du passé qu'il faut oublier. L'élan positif qui porte la tendance économique mondiale favorable doit être maintenu en renforçant vigoureusement les synergies entre les travailleurs et les employeurs et en évitant une implication trop zélée des gouvernements. Pour aller de l'avant sur cette voie, il faudra examiner comment les bonnes pratiques des différents pays pourront être reproduites efficacement ailleurs.

M. S. PATRA, *intervenant*, entamant à son tour sa présentation, dit que les jeunes représentent plus de la moitié de la population dans son pays, l'Inde, où le manque de ressources financières alourdit encore le défi immense de la création d'emplois pour ces millions de jeunes. Néanmoins, le désir de relever ce défi reste fort dans le pays. Après que l'Inde est devenue une démocratie libre, ses lois du travail – dont un grand nombre remontaient à l'époque précoloniale – ont fait l'objet d'un regroupement qui a duré pendant des décennies. Englobant quatre lois majeures, un code des salaires a été récemment promulgué en vue de fixer un salaire minimum, de garantir la sécurité sociale, de rehausser la responsabilité de l'employeur et de simplifier les procédures de recours pour les travailleurs. En outre, un code pour la sécurité et la santé au travail reprenant quelque 40 lois des périodes pré- et postcoloniales sera prochainement promulgué.

L'Inde a d'énormes besoins en ressources. Avec la loi nationale Mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi dans les zones rurales, le Gouvernement a été chargé d'offrir au moins 100 jours de travail rémunéré par an à des millions de travailleurs agricoles pauvres du pays. Afin d'éviter que des intermédiaires ne se servent au passage, les salaires sont payés par virement bancaire direct au moyen de l'Aadhaar, un code d'identification unique composé de 12 chiffres. L'intervenant mentionne également une autre initiative financière – connue sous le nom de Mudra Yojana – qui a été lancée en Inde pour accorder des prêts de faible montant aux petites entreprises et aux micro-entreprises afin qu'elles puissent générer et assurer des emplois.

L'ANIMATRICE remercie les intervenants pour leurs exposés enrichissants et invite les participants à formuler des observations sur les questions soulevées.

M. J. SAKAJA (Kenya), se référant au programme national Mahatma Gandhi sur la garantie de l'emploi dans les zones rurales, souhaiterait connaître le coût annuel de ce programme, les critères de sélection de ses bénéficiaires, leur rémunération pour la période prévue de 100 jours et le type de travail qu'ils réalisent. Il se demande également si le programme en question prévoit des dispositions pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour en bénéficier, notamment les habitants des villes.

M. S. PATRA, *intervenant*, répond que ce programme unique en son genre a pour objectif de renforcer la participation utile des communautés rurales et de remédier au problème du travail caché dans le secteur agricole. Les bénéficiaires du programme sont sélectionnés sur la base de la hauteur de leur revenu par rapport au seuil de pauvreté national, qui est fixé par une commission de planification. Toutes les personnes qui remplissent les conditions requises sont automatiquement sélectionnées. C'est pourquoi quelque 120 millions de personnes, représentant 20 pour cent de la population active, bénéficient dans tous les cas de ce programme. Un mécanisme de gouvernance à trois niveaux – connu sous le nom de "Panchayati Raj system" (système de gouvernement des panchayats) – offre des emplois aux bénéficiaires dans des projets de construction de ressources durables, tels que des routes, des canaux et des écoles, dans leurs régions. Des fonds fédéraux et étatiques sont affectés au programme aux niveaux des villages, des communes et des districts. Les bénéficiaires perçoivent ainsi une rémunération et bénéficient de plusieurs prestations telles que des subventions alimentaires sur présentation de leur carte Aadhaar sur laquelle figure leur numéro d'identification personnel. Des informations détaillées sur le programme sont disponibles sur le site web qui lui est consacré.

En réponse à une autre question posée par un participant sur ce que font les bénéficiaires du programme après leurs 100 jours de travail garanti, l'intervenant dit que la majorité d'entre eux exercent des activités agricoles saisonnières deux fois par an et participent donc au programme pendant les périodes hors saison. Il ajoute que l'objectif à long terme est d'augmenter le nombre de jours de travail garanti à 200, si les ressources disponibles le permettent.

L'ANIMATRICE relève que ce programme est un remarquable exemple d'une action concrète prise en faveur des citoyens, visant à la fois à rehausser leur dignité grâce au travail et à empêcher la migration en zone urbaine et les problèmes occasionnés par ce phénomène.

M. F. COSTA (Andorre) dit que chaque pays a ses propres enjeux liés au travail. Son pays est confronté à la difficulté de garantir des salaires décents pour tous, bien que des lois existent pour éliminer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Il se demande comment les autres pays abordent ce problème.

Mme S. DASGUPTA, *intervenante*, indique que le Rapport mondial sur les salaires 2018/19 braque les projecteurs sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Or, cet écart n'est pas seulement lié à l'éducation. Dans la plupart des cas, on ignore si d'autres facteurs comme la discrimination ou les normes sociales sont à l'origine des inégalités salariales. Il faudra que les mentalités changent radicalement si l'on veut remédier à ce problème. Tant que les tâches familiales non rémunérées des femmes ne seront pas valorisées, leur travail dans d'autres domaines continuera d'être sous-estimé. Et pourtant, le principe du salaire égal pour un travail égal n'est pas toujours appliqué.

L'ANIMATRICE, rappelant un proverbe selon lequel les femmes portent la moitié des responsabilités mais ne détiennent pas la moitié du pouvoir, relève que personne ne se porterait volontaire pour un emploi non rémunéré 365 jours par an, ce qui est pourtant le cas du travail de mère.

Mme A. BYHOVSKAYA, *intervenante*, explique que pour combler l'écart salarial femmes-hommes, il convient tout d'abord de s'attaquer au problème de l'emploi dans l'économie informelle, qui occupe de nombreuses femmes. D'autre part, les femmes ayant terminé leurs études supérieures – un niveau où elles sont meilleures et plus nombreuses que les hommes – ne gagnent toujours pas autant que les hommes à travail égal. Toutefois, des entreprises sont désormais obligées de révéler les écarts de rémunération entre leurs employés hommes et femmes, et il faut espérer que la présence d'un plus grand nombre de femmes à des postes de responsabilité, y compris dans le secteur public, promouvra l'avancement professionnel et la progression de salaire d'autres femmes. Il faudra par ailleurs augmenter le nombre d'emplois dans le domaine des soins de manière à ce que les femmes s'occupant des membres de leur famille puissent accéder au marché du travail. Enfin, les politiques relatives aux congés maternité, paternité et parental devront également être réexaminées.

M. A. MOTTER (Secrétariat de l'UIP) s'interroge sur les causes de la baisse de la négociation collective et de la syndicalisation, qui sont les processus grâce auxquels les normes en matière de travail et de salaires sont traditionnellement établies. Il se demande quelles mesures pourraient être prises pour inverser cette tendance de manière à assurer une approche participative permettant aux travailleurs de se syndiquer et revendiquer ainsi leurs droits.

M. S. PATRA, *intervenante*, explique qu'en Inde, la plupart des syndicats sont soutenus ou pris en charge par des partis politiques. Aussi, les changements d'orientation adoptés par ces partis ont un impact sur le syndicalisme et sur les syndicats eux-mêmes, dont certains ont ainsi graduellement perdu de leur influence.

Mme S. DASGUPTA, *intervenante*, convient que le lien entre syndicats et partis politiques peut être problématique et relève que le syndicalisme a toujours occupé une place moins importante dans les pays en développement, où les nombreux travailleurs de l'économie informelle ne sont jamais syndicalisés. Il convient de renforcer sensiblement les efforts, en particulier dans les zones rurales, pour encourager la syndicalisation, dont le taux est assurément en baisse. Il faudra aussi trouver des moyens de coopérer avec les grandes sociétés qui exercent une très forte influence sur les États. Face aux grandes inégalités de richesse et de pouvoir qui règnent aujourd'hui dans le monde, les enjeux liés au travail et à la justice sociale doivent être abordés sous un angle différent.

Mme A. BYHOVSKAYA, *intervenante*, ajoute que la non-syndicalisation touche aussi les indépendants, que les lois relatives à la concurrence empêchent en réalité de se syndiquer et de participer à la négociation collective. Cette situation doit être examinée. Les partis politiques se sont désintéressés de pans de leur électorat traditionnellement représentés par les syndicats. Il convient donc de soutenir les mouvements syndicaux indépendants, qui représentent les travailleurs et non les intérêts des partis politiques. Les syndicats se mobilisent pour que les travailleurs puissent se syndiquer dans de nouveaux secteurs, notamment dans l'économie des plateformes, mais aussi pour promouvoir les droits des travailleurs dans les grandes sociétés et pour encourager la formation. Aussi, les syndicats s'emploient à diversifier leurs activités et, par là-même, à accroître le cercle de leurs adhérents. En Europe, les syndicats n'ont pas participé autant que les employeurs aux débats d'orientation concernant l'avenir des emplois dans l'économie numérique. La participation des travailleurs aux processus politiques doit donc être renforcée en incluant des représentants de la population active suffisamment tôt dans ces débats. Tel n'est pas encore le cas et cela constitue une autre cause de la chute du pouvoir des syndicats.

M. T. MANSMANN, *intervenant*, signale que le nombre de syndicalisés a également diminué en Allemagne, bien que de manière toute relative. Cette réalité déconcertante s'explique peut-être par le fait que les travailleurs bénéficient de conventions salariales satisfaisantes et qu'ils ne ressentent donc pas le besoin de se syndicaliser. Ce comportement témoigne toutefois d'un manque de solidarité et d'altruisme qui caractérise peut-être davantage les travailleurs dans les pays développés. Un autre facteur de la baisse de la syndicalisation est à n'en pas douter la tendance croissante des travailleurs à rejoindre le secteur informel, une évolution préoccupante que les décideurs politiques et les législateurs ne manqueront pas de suivre.

L'ANIMATRICE remercie les intervenants et les participants pour leurs intéressantes contributions au débat.

La séance est levée à 12 h 10.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE

(Après-midi)

La séance est ouverte à 17 h 10, sous la conduite de Mme M. Gojković (Serbie), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale* (A/141/3-DR)

La PRÉSIDENTE dit que le débat général a été productif, avec plus de 100 interventions effectuées par de nombreux Parlements membres et organisations partenaires. L'Assemblée est saisie du projet de document final du débat général, la Déclaration de Belgrade (A/141/3-DR), qui vise à reprendre les messages clés des délibérations et à identifier des voies d'action parlementaire spécifiques et de coopération internationale pour renforcer le droit international.

M. M. GRUJIC (Serbie), présentant la Déclaration de Belgrade, déclare espérer qu'elle servira de feuille de route parlementaire pour le renforcement du droit international. Pendant le débat, les participants ont souligné leur attachement à des institutions multilatérales fortes et efficaces ayant l'ONU en leur centre. Dans la Déclaration, les signataires dénoncent toute action non conforme au droit international et s'engagent à œuvrer ensemble à l'avènement d'un monde meilleur. Le débat a permis d'identifier des voies d'action parlementaire pour façonner et mettre en œuvre le droit international. Ces voies sont énumérées dans la Déclaration. Par exemple : organiser des débats sur les instruments internationaux dès les premières étapes de leur négociation ; transposer le droit international en droit interne et superviser son application ; et donner précocement l'alerte en cas de risques de conflit, prendre des mesures pour éviter toute escalade et créer des possibilités de dialogue et de coopération. La Déclaration de Belgrade ne contient pas nécessairement d'idées ou de propositions radicalement nouvelles. Elle affirme néanmoins le rôle crucial joué par les parlements dans la protection et la promotion du droit international, en collaborant aux niveaux régional et international pour réclamer des comptes aux gouvernements et bâtir un monde meilleur, plus pacifique et plus stable pour tous.

La 141^e Assemblée de l'UIP fait sien le projet de Déclaration de Belgrade.

Point 4 de l'ordre du jour

Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme) (A/141/4-DR)

Mme A. GERKENS (Pays-Bas), *rapporteuse de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, présente le projet de résolution intitulé *Atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, tel qu'il figure dans le document A/141/4-DR, et précise que le texte a été établi par les co-rapporteurs du Bangladesh, du Brésil et de la Suisse, avec les conseils techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le projet de résolution inclut la réserve exprimée par la délégation de l'Inde sur l'alinéa 8. La Commission permanente a eu des échanges constructifs et a convenu que la couverture sanitaire universelle constitue un aspect essentiel des Objectifs de développement durable (ODD), qui se situe au cœur même du concept "Ne laisser personne de côté", et a adopté la résolution par consensus. La couverture sanitaire universelle doit répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens, en concevant et proposant des services de santé axés sur les personnes qui tiennent compte des différences entre hommes et femmes et qui soient fondés sur les droits.

La résolution souligne le rôle clé joué par les parlements concernant la mise en place de cadres politiques et juridiques, l'allocation de budgets conséquents pour la santé et la promotion de soins de santé de qualité pour tous. Elle met également l'accent sur la nécessité d'inclure la santé sexuelle et génésique dans la couverture universelle. La résolution demande aux parlements de veiller à l'application non seulement de la résolution mais aussi de la déclaration issue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle.

La résolution est adoptée par consensus.

Allocution du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé

Le Dr T.A. GHEBREYESUS (Directeur général de l'OMS), saluant l'adoption de la résolution, explique que la santé est un choix politique, point qui a été reconnu par les dirigeants du monde lorsqu'ils ont approuvé la Déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019. La Déclaration a permis de rassembler les gouvernements autour d'une vision unifiée d'un monde dans lequel chacun peut avoir accès aux services de santé dont il a besoin sans se heurter à des difficultés financières. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour traduire cet engagement politique en résultats concrets dans la vie des citoyens. Beaucoup reste à faire : selon les projections fondées sur les tendances actuelles, jusqu'à cinq milliards de personnes n'auront pas accès aux services de santé essentiels d'ici 2030. Même lorsque ces services sont disponibles, leur utilisation peut avoir des conséquences financières désastreuses. Chaque année, les dépenses de santé plongent 930 millions de personnes dans une situation catastrophique. Ce problème constitue non seulement un risque pour la santé des personnes, mais a aussi une incidence négative sur la sécurité et la prospérité à travers le monde.

La faiblesse des systèmes de santé constitue un terreau fertile pour la propagation des maladies infectieuses. Une épidémie dans un pays peut rapidement devenir une pandémie mondiale. Le manque d'accès à des soins de santé abordables et de qualité est également un frein à la croissance économique, avec pour effet de maintenir les personnes dans le cycle de la pauvreté, d'affaiblir la productivité et d'anéantir tout espoir. La couverture sanitaire universelle n'est donc pas seulement un impératif moral, mais aussi un impératif de sécurité, un impératif économique. Chaque année, près de 10 pour cent du PIB mondial est consacré à la santé. Les parlementaires sont les gardiens de ces investissements et ils ont pour responsabilité de veiller à ce que suffisamment d'argent soit consacré à la santé au niveau national.

La résolution adoptée par l'Assemblée est exhaustive et repose sur l'idée fondamentale que la santé est un droit humain et non un privilège. L'accent mis sur l'équité et la nécessité d'assurer l'accès aux services essentiels à destination des femmes, des enfants, des adolescents et des autres groupes vulnérables, notamment en matière de santé sexuelle et génésique, est particulièrement apprécié. L'accent mis sur les soins de santé primaires est également important. Tous les pays doivent passer d'une approche axée sur la gestion des maladies à une approche axée sur la prévention des maladies et la promotion de la santé. La résolution appelle également les parlements à veiller à l'application du Règlement sanitaire international (2005) pour pouvoir prévenir les situations d'urgence, les détecter et y faire face.

Alors que les parlements s'efforcent de mettre en œuvre la résolution, l'OMS leur demande de continuer à apporter leur soutien dans quatre domaines clés : légiférer en faveur de la couverture sanitaire universelle afin de définir un mandat légal concernant l'accès aux services de santé et la protection financière ; investir dans la couverture sanitaire universelle en allouant des fonds publics aux services et produits de santé, en particulier les soins de santé primaires ; permettre la mise en place de la couverture sanitaire universelle en créant une plateforme de coopération multisectorielle afin de réunir les parties prenantes et d'établir les conditions favorables au développement de la santé ; et créer des mécanismes de responsabilisation concernant la couverture sanitaire universelle en mettant en place des institutions efficaces et transparentes et en favorisant un véritable dialogue avec la société civile pour faire en sorte que les engagements politiques ne restent pas lettre morte.

Remerciant les co-rapporteurs et le Président de la Commission permanente, l'orateur déclare que l'adoption de la résolution est le résultat de nombreux mois de travail et de coopération. L'OMS demeure déterminée à travailler avec tous les pays pour faire du droit à la santé non seulement l'objet d'un projet ou d'une résolution, mais bien une réalité quotidienne pour chacun aux quatre coins du globe.

Déclaration à l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant
(A/141/3-Dec)

Mme A. GERKENS (Pays-Bas), *rapporteuse de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*, déclare vouloir attirer l'attention de l'Assemblée sur la Déclaration destinée à marquer le 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est issue de l'atelier annuel de l'UIP sur la Convention relative aux droits de l'enfant et qui a été officiellement approuvée par la Commission permanente.

L'Assemblée fait sienne la Déclaration.

Projection d'une vidéo retraçant les temps forts d'une visite de terrain, organisée conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dans un foyer qui s'occupe essentiellement d'enfants handicapés. La visite a été l'occasion pour les participants de découvrir les réformes en cours en Serbie pour améliorer l'aide sociale à l'enfance.

Point 5 de l'ordre du jour

Rapports des Commissions permanentes

a) *Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*

M. J.I. ECHÁNIZ (Espagne), *Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*, présentant le rapport sur les travaux de la Commission permanente lors de la présente Assemblée, indique que pendant sa session, la Commission permanente a tenu une réunion-débat sur les suites données à la résolution de 2014 intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*. La Commission a pris connaissance des progrès et des reculs en matière de non-prolifération nucléaire depuis 2014. Les délégués ont souligné la nécessité d'instaurer la confiance et de favoriser le dialogue pour progresser vers un monde dénucléarisé, et ont rappelé les bénéfices qu'offre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La seconde réunion-débat avait pour thème *La criminalisation du blanchiment d'argent*. Deux experts ont expliqué l'importance d'utiliser des cadres juridiques harmonisés et des approches collaboratives pour lutter contre le blanchiment d'argent, qui est un crime transfrontalier. Les délégués ont présenté les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent adoptées par leur parlement. Ils ont souligné la nécessité de continuer à renforcer la législation et de suivre les derniers développements, notant que les progrès technologiques offrent de nouveaux moyens de contourner la loi.

Lors d'une audition d'experts sur le thème *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*, la Commission permanente a écouté trois experts qui ont convenu que les changements climatiques constituent une menace pour la sécurité humaine. Ils peuvent tout aussi bien accentuer les lignes de division dans les relations internationales, en déclenchant des conflits liés à la répartition de l'eau et de la terre ou à la gestion des migrations, comme unir la communauté internationale dans la recherche de solutions. Les résultats de l'audition viendront alimenter le projet de résolution qui sera préparé pour examen par la Commission permanente à la 142^e Assemblée de l'UIP. Le Bureau de la Commission permanente s'est réuni et a décidé que l'intégralité de la session de la Commission à la 142^e Assemblée devrait être consacrée à la négociation de sa prochaine résolution. Le Bureau a également pris note d'une invitation à organiser un voyage d'étude en Jordanie.

L'Assemblée prend note du rapport.

b) *Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*

Mme T.V. MUZENDA (Zimbabwe), *Présidente de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*, présente le rapport de la Commission permanente. La Commission permanente a tenu deux réunions, au cours desquelles elle a débattu du sujet de sa prochaine résolution : *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*. Les participants ont souligné l'importance de voter des lois qui permettent de favoriser l'économie circulaire et de s'assurer que les politiques reposent sur des données factuelles. La commission a examiné l'avant-projet de document final de la réunion parlementaire qui se tiendra pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25) le 2 décembre 2019.

À sa deuxième séance, la Commission permanente a examiné les suites données à sa résolution de 2014 intitulée *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*. Les participants ont souligné la nécessité d'élaborer des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, et aussi de disposer de meilleures données et cartes, comme condition préalable essentielle à la préparation et à l'intervention en cas de catastrophe. Enfin, des élections ont été organisées pour pourvoir les postes vacants au Bureau de la Commission permanente, et un plan de travail a été adopté pour la 142^e Assemblée de l'UIP, au cours de laquelle la totalité de la session de Commission sera consacrée à la rédaction de la résolution.

L'Assemblée prend note du rapport.

c) *Commission permanente des Affaires des Nations Unies*

M. P. KATJAVIVI (Namibie), *membre du Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies*, présentant le rapport des travaux de la Commission permanente, dit que la Commission permanente a examiné la question de savoir si les sanctions sont un outil utile pour faire respecter le droit international. Les participants ont noté que l'efficacité des sanctions dépend du moment de leur application et de leur portée. Les seules sanctions légitimes sont celles imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU, mais comme la composition du Conseil de sécurité ne reflète pas l'équilibre géopolitique actuel des pouvoirs, les décisions relatives à l'imposition de sanctions ne reflètent pas nécessairement la volonté de la communauté internationale. La Commission permanente convient que les sanctions ne devraient être envisagées qu'après avoir épuisé tous les outils de la diplomatie.

Le deuxième débat de la Commission permanente a porté sur les conclusions de la première enquête de l'UIP sur les relations entre les parlements et les Nations Unies. Malheureusement, les résultats de l'enquête ont été décevants, principalement en raison du très faible taux de participation. On ignore encore si la faible participation est due à un manque d'intérêt ou de capacité. La Commission permanente a convenu que des efforts doivent être entrepris pour faire entendre la voix des parlements à l'ONU, car la voix des parlementaires inclut les opinions de l'opposition et représente donc un spectre plus large que le seul point de vue du gouvernement. Trois membres ont été élus au Bureau de la Commission permanente.

L'Assemblée prend note du rapport.

Point 6 de l'ordre du jour

Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 143^e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs
(A/141/6-R.1)

La PRÉSIDENTE annonce que, comme indiqué dans le document A/141/6-R.1, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme se propose d'examiner, dans le cadre de sa prochaine résolution, le thème d'étude suivant : *Législation mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*. Les co-rapporteurs seront Mme A. Gerkens (Pays-Bas), Mme J. Oduol (Kenya) et un membre de la délégation de la Thaïlande, qui doit encore être désigné. S'il n'y a pas de commentaires ou d'objections, la Présidente considérera que l'Assemblée approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
(A/141/7-P.1)

La PRÉSIDENTE annonce que des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, tels qu'ils figurent dans le document A/141/7-P.1, ont été proposés par le Groupe du partenariat entre hommes et femmes afin de favoriser l'équilibre entre les sexes dans les délégations aux Assemblées de l'UIP, en renforçant les sanctions à l'encontre des délégations non mixtes et en promouvant les délégations qui respectent l'équilibre entre les sexes. La proposition a été discutée par le Conseil directeur et est soumise à l'Assemblée pour approbation. S'il n'y a pas de commentaires ou d'objections, la Présidente considérera que l'Assemblée souhaite adopter les amendements proposés.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de l'Assemblée

M. I. KHODJIEV (Ouzbékistan), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie, remercie le Parlement hôte de sa générosité et félicite l'UIP pour le succès de sa 141^e Assemblée. Les discussions ont été variées et intéressantes ; le Groupe Eurasie salue en particulier la réaffirmation de l'engagement en faveur d'un dialogue constructif et de la recherche de solutions communes aux problèmes contemporains. Les parlements peuvent et doivent jouer un rôle important dans la résolution des problèmes.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe), s'exprimant au nom du Groupe africain, remercie chaleureusement le Gouvernement et l'Assemblée nationale de Serbie pour leur généreuse hospitalité. Le Groupe africain a particulièrement soutenu le débat sur le point d'urgence ; les changements climatiques constituent une menace importante pour l'humanité et exigent une action urgente et collective. L'orateur demande à tous les parlements de s'approprier la résolution adoptée et de veiller à la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il exprime le soutien du Groupe africain à l'UIP et la volonté du Groupe de favoriser le respect du droit international par la diplomatie parlementaire.

M. A. ABDEL AAL (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe arabe, remercie chaleureusement le Parlement de Serbie pour l'organisation de l'Assemblée. Il appelle à la neutralité dans la conduite des travaux de l'Assemblée de l'UIP, soulignant que le non-respect de la neutralité pourrait compromettre la mission de l'UIP. Il invite les Parlements membres de l'UIP à relire la Charte des Nations Unies et à revoir les décisions relatives à la situation au Yémen et au droit international, et à veiller à ce qu'elles soient respectées et appliquées. La Présidente et le Secrétaire général de l'UIP doivent veiller à faire respecter le principe de neutralité.

M. H.A. KHAN (Pakistan), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, remercie l'Assemblée nationale de Serbie et sa Présidente d'avoir accueilli la 141^e Assemblée de l'UIP à Belgrade. L'Assemblée a été l'occasion d'aborder nombre de questions et problèmes importants. Le Groupe Asie-Pacifique a pu débattre d'un grand nombre de points, dont le plus important a été l'élection du Comité exécutif. Le Groupe s'est efforcé de respecter l'équilibre entre les sexes dans les nominations aux différents comités. L'orateur exprime sa gratitude à la Présidente de l'UIP pour son soutien et ses conseils assidus et félicite le Parlement des Philippines d'avoir assumé la présidence du Groupe Asie-Pacifique. Enfin, il rend hommage au Secrétariat de l'UIP pour le soutien qu'il apporte à l'Assemblée nationale du Pakistan dans la conduite des affaires du Groupe Asie-Pacifique.

Mme D. SOLÓRZANO (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), remercie l'Assemblée nationale de Serbie pour l'hospitalité et l'organisation dont elle a fait preuve en accueillant l'Assemblée, et remercie le personnel technique qui a contribué au bon déroulement de l'événement. Des questions importantes ont été discutées et des décisions ont été prises. La démocratie est menacée et ne saurait exister sans les parlements. Les parlementaires doivent s'acquitter de leur devoir de protéger les citoyens qu'ils représentent. L'oratrice exprime le soutien de son Groupe à la Présidente de l'UIP, qui est une excellente ambassadrice de la région de l'Amérique latine. Les fonctions de la présidence de l'UIP doivent être respectées. Elle réitère l'engagement du Groupe en faveur de la liberté, de la paix et de la sécurité mondiales, ainsi que de la défense des droits de l'homme et de la démocratie parlementaire.

M. D. PACHECO (Portugal), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, souligne que le Groupe a participé activement aux travaux de l'Assemblée en se réunissant tous les jours pour débattre des questions inscrites à l'ordre du jour et examiner les candidatures aux organes et comités. Le Groupe soutient pleinement la Déclaration de Belgrade et, soucieux de ne laisser personne de côté, a organisé, pendant l'Assemblée, un séminaire sur les droits de l'homme des membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer et intersexe (LGBTQI). L'orateur remercie la Présidente de l'UIP pour son soutien constant, ainsi que l'Assemblée nationale de Serbie pour la générosité dont elle a fait preuve en accueillant et en organisant l'Assemblée.

Mme G. CUEVAS BARRON, *Présidente de l'UIP*, remercie l'Assemblée nationale de Serbie et sa Présidente, qui a cru à l'esprit de l'UIP et a assuré le succès d'une Assemblée exempte de sanctions et à laquelle tous les parlementaires ont pu participer. L'Assemblée nationale de Serbie a fait preuve d'une hospitalité exceptionnelle. L'Assemblée a été productive. Les débats ont porté sur le droit international, les rôles et responsabilités des parlements et l'importance de la coopération régionale. L'UIP et son Secrétariat s'efforceront toujours de travailler en conformité avec les Statuts et

le Règlement de l'Organisation, et dans le plein respect des lois et normes internationales. L'UIP est profondément attachée aux processus démocratiques, et ses organes et comités prennent des décisions en toute transparence.

L'oratrice remercie tous les organismes nationaux et régionaux qui ont contribué aux célébrations du 130^e anniversaire de l'Organisation. Les parlements doivent toujours s'efforcer de défendre les principes démocratiques et de faire respecter les droits de l'homme. L'Assemblée a adopté des résolutions et des déclarations importantes qui doivent être traduites en actes. La santé doit pouvoir être accessible à chacun, et pas seulement à une élite. Les femmes et les jeunes doivent être équitablement représentés dans les processus de prise de décision et leurs voix doivent être entendues.

Les Commissions permanentes ont apporté une contribution importante aux travaux de l'Assemblée, tout comme les ateliers spécialisés organisés avec les partenaires. Le droit international humanitaire est un axe de travail important de l'Organisation. Les parlements doivent parler au nom des réfugiés et des migrants, qui sont les personnes les plus vulnérables au sein de la société, dont les besoins ne sont pas toujours pris en compte dans la législation et qui n'ont pas accès au droit de vote. L'importance de protéger les droits des enfants a également été soulignée.

L'oratrice se dit préoccupée par la situation en Équateur, au Salvador et au Pérou, où l'institution parlementaire est remise en question. L'UIP continuera de suivre la situation de près. Tout sera mis en œuvre pour promouvoir un dialogue ouvert et rechercher des solutions efficaces. L'oratrice demande aux autorités et à toutes les parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour que soient défendus les droits des parlementaires. Les parlements sont au cœur de la démocratie et devraient pouvoir travailler sans subir d'ingérence.

Elle remercie toutes les personnes qui ont œuvré ces 130 dernières années pour faire de l'UIP une organisation forte et résolue, et réitère sa gratitude à l'Assemblée nationale de Serbie pour sa générosité en accueillant la 141^e Assemblée de l'UIP.

La PRÉSIDENTE remercie tous les participants pour leur engagement actif et leurs contributions aux travaux de l'Assemblée. L'Assemblée nationale de Serbie est fière d'avoir accueilli l'Assemblée, qui a attiré un nombre exceptionnel de participants, avec plus de 2 000 délégués présents. L'oratrice se félicite de l'adoption de la Déclaration de Belgrade et remercie tous les participants pour leurs contributions au débat général. Le choix du point d'urgence témoigne de l'importance d'agir directement sur les changements climatiques, et la résolution sur la couverture sanitaire universelle souligne le rôle clé des parlements pour garantir le respect du droit à la santé. Les célébrations du 130^e anniversaire de l'UIP ont été une bonne occasion de souligner l'importance d'entretenir la coopération interparlementaire et de renforcer la confiance entre les pays. D'autres anniversaires importants ont été célébrés et de nombreuses réunions-débats ont été organisées, avec la participation d'éminents experts. Les conclusions de ces réunions-débats serviront de base aux futurs dialogues et activités des parlements. Ces conclusions ne sont que le début des futurs travaux, et l'étape de la mise en œuvre sera cruciale. La Serbie continuera de collaborer avec l'UIP et s'efforcera de mettre en œuvre la Déclaration de Belgrade et de poursuivre les travaux de l'UIP.

Mme D. MUKABALISA (Rwanda) remercie l'UIP et ses Parlements membres d'avoir confié au Parlement rwandais l'accueil de la 143^e Assemblée de l'UIP, et déclare que le terrible génocide rwandais ne sera pas au centre de l'événement. La sécurité a été rétablie, les institutions nationales ont été renforcées et le Rwanda est devenu le pays avec la plus forte croissance selon l'indice de développement humain des Nations Unies. Les infrastructures sont en cours de construction, des liens avec l'économie mondiale sont en train d'être établis et le tourisme se développe en tant qu'industrie de premier plan. Les installations nécessaires sont prêtes pour accueillir l'Assemblée. Tous les participants pourront obtenir un visa à leur arrivée et tout sera mis en œuvre pour assurer le succès de l'Assemblée. L'oratrice remercie l'UIP et l'Assemblée nationale de Serbie, et se réjouit d'accueillir l'UIP et ses Parlements membres à Kigali.

Projection d'une vidéo qui présente les attraits de Kigali et invite tous les Parlements membres de l'UIP à participer à la 143^e Assemblée de l'UIP.

La Présidente déclare close la 141^e Assemblée de l'UIP.

Déclaration de Belgrade

Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale

*que la 141^e Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Nous, Membres des parlements de plus de 140 pays et de 25 organisations parlementaires régionales et autres, réunis à Belgrade (Serbie), pour la 141^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), célébrons son 130^e anniversaire, soutenons son attachement à la paix et soulignons que le droit international est l'assise d'un ordre mondial pacifique fondé sur la solidarité et la coopération.

Nous appuyons fermement les Buts et principes énoncés dans les Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies et reconnaissons que l'établissement d'un monde meilleur pour nos peuples passe nécessairement par un ordre international fondé sur l'état de droit.

Nous marquons notre soutien à des institutions multilatérales fortes et efficaces, avec un rôle central de l'ONU, conçues pour apporter des solutions aux problèmes communs, régler les différends entre États, demander des comptes en cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, combattre l'impunité et vérifier que les États respectent leurs engagements internationaux. Nous apportons également notre soutien à la coopération régionale qui contribue à renforcer l'ordre juridique international et favorise la pleine mise en œuvre de nos engagements communs.

Le monde est aujourd'hui le théâtre de graves manquements au droit international humanitaire, ainsi que de violations répétées des règles de base, des principes et des préceptes fondamentaux du droit international, s'agissant notamment du respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, du non-recours à la menace d'emploi de la force ou à la force elle-même, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et du devoir des États d'appliquer le droit international des droits de l'homme. Le non-respect des accords sur le climat, le commerce ou le désarmement constitue également une violation du droit international qui a de vastes répercussions sur le développement, le bien-être et la sécurité planétaire.

Nous déplorons toute action non conforme au droit international et nous faisons front commun pour favoriser et promouvoir les changements qui permettront l'avènement d'un monde meilleur, garantissant à nos peuples la possibilité de mener leur vie à l'abri du besoin et de la peur.

Notre débat a mis en lumière plusieurs voies d'action parlementaire en lien avec la conception et l'application du droit international, et par voie de conséquence avec le renforcement de l'apport de la coopération régionale.

Conception et application du droit international

Il incombe, en dernier ressort, aux parlements de voter les lois pertinentes et d'en assurer l'application. Le droit non contraignant et le droit coutumier peuvent contribuer à la conception de normes internationales et au renforcement d'un ordre international prévisible et fondé sur des règles. Au vu de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle, les parlements doivent faire preuve d'une plus grande souplesse dans la transposition des traités internationaux et des autres instruments juridiquement contraignants dans leurs systèmes juridiques et politiques et dans leurs réalités nationales.

En tant que parlements et parlementaires, nous devons :

- au niveau national, organiser des débats parlementaires sur les traités, les conventions et les autres instruments juridiquement contraignants dès les premières étapes de leur négociation et viser à garantir un examen parlementaire plus approfondi du mandat national dans la négociation de ce type d'instruments ;
- veiller à la transposition du droit international dans la législation nationale et à l'application de celle-ci par l'élaboration de politiques et de programmes efficaces, fondés sur des données probantes, par l'octroi des budgets nécessaires, et le contrôle rigoureux de leur application effective ;
- selon que de besoin, entreprendre des réformes législatives et constitutionnelles visant à garantir l'établissement de cadres juridiques qui permettent d'incorporer le droit international dans la législation nationale de manière souple (transposition systématique) et efficace (notamment par l'attribution d'une plus haute priorité) ;

- prévoir un examen régulier de la mise en œuvre nationale des engagements internationaux, notamment en ce qui concerne l'examen et la rédaction des rapports nationaux à soumettre aux organes créés en vertu d'instruments internationaux ;
- envisager la création de commissions parlementaires *ad hoc* chargées de contrôler systématiquement la compatibilité de la législation nationale avec le droit international ;
- suivre les grands processus mondiaux et insuffler une perspective parlementaire au mandat national de négociation, notamment en veillant à ce qu'avant de prendre de nouveaux engagements internationaux, le parlement ait eu l'occasion de donner son point de vue (notamment par le biais de rapports parlementaires) ;
- donner précocement l'alerte en cas de risques de conflit à l'échelle locale ou nationale et prendre des mesures pour éviter toute escalade, créer des possibilités de dialogue et de coopération et veiller à ce que l'État assume dûment les obligations qui lui incombent en vertu du droit international s'agissant du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris le nettoyage ethnique et toute autre violation flagrante du droit international des droits de l'homme ;
- déployer tous les efforts possibles pour garantir l'indépendance du système judiciaire et adopter des lois, des politiques et des budgets visant à renforcer la capacité des tribunaux nationaux à statuer sur des affaires incluant des normes de droit international ;
- favoriser la prise de conscience du public et l'engagement sociétal à l'appui du droit international et veiller à ce que le droit des droits de l'homme et le droit humanitaire figurent dans les programmes de toutes les institutions d'enseignement ;
- travailler en collaboration avec des organisations de la société civile et les encourager à contribuer, par le biais des processus parlementaires, au renforcement et au respect du droit international.

Obtenir des résultats dans les domaines prioritaires

Tout en reconnaissant la grande diversité des instruments internationaux auxquels nos pays ont adhéré au fil des ans, nous avons recensé un certain nombre de domaines prioritaires qui requièrent une attention urgente de notre part. Les actions à mener sont notamment les suivantes :

- s'attaquer énergiquement à l'urgence climatique, ratifier et mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques et réaliser les Objectifs de développement durable ;
- respecter et promouvoir résolument le droit international des droits de l'homme, ainsi que le droit international humanitaire et le droit pénal international ;
- renouveler solennellement notre engagement, à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, à appliquer pleinement ses dispositions et celles de ses protocoles facultatifs ;
- redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation politique des femmes, conformément aux dispositions du Programme d'action de Beijing et de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, et prendre d'urgence des mesures pour appliquer pleinement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - en commençant à l'échelle de nos propres parlements ;
- renforcer le respect du droit international humanitaire et faciliter l'action humanitaire par des normes pertinentes et un financement efficace, tandis que l'on fête le 70^e anniversaire des Conventions de Genève ;
- veiller à ce que les forces militaires et de sécurité reçoivent une formation adéquate en droit international humanitaire et à ce qu'elles répondent de leurs actes ;
- tenir nos engagements dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et garantir l'abolition des armes de destruction massive ;
- soutenir les efforts internationaux visant à éliminer progressivement les armes nucléaires, en particulier en s'engageant explicitement en faveur du principe "Pas de première frappe", en réduisant le nombre d'armes nucléaires en état d'alerte avancée et de celles déployées sur le terrain, et en diminuant le nombre d'ogives nucléaires existantes, qui sont plus que suffisantes pour détruire plusieurs fois la planète ;
- veiller à la ratification et à l'application effective au niveau national des instruments du droit international humanitaire et des traités relatifs aux droits de l'homme, étape essentielle pour garantir que les personnes ayant droit à une protection en bénéficient effectivement ;
- mettre en place une infrastructure institutionnelle efficace pour veiller au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment en créant des institutions nationales des droits de l'homme et en renforçant la coopération entre ces institutions et nos parlements respectifs ;

- veiller à ce que les opinions des jeunes soient entendues au cours des processus décisionnels, notamment en créant les plates-formes nécessaires et en adoptant des mesures concrètes en faveur de la participation des jeunes ;
- lutter contre l'impunité des crimes internationaux, y compris grâce à la coopération avec les tribunaux internationaux et la Cour pénale internationale, conformément à la législation interne.

La contribution de la coopération régionale

La coopération régionale est un élément essentiel pour renforcer l'ordre juridique international, contribuer au règlement pacifique des différends et promouvoir une paix durable. Après des siècles de conflits sanglants, ayant atteint leur apogée avec la Seconde Guerre mondiale, qui a fait plus de 80 millions de morts, d'anciens adversaires ont créé, en Europe, une Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui est devenue l'Union européenne et qui compte aujourd'hui une population de 520 millions de citoyens, jouissant de la liberté, de la paix et de la prospérité comme jamais auparavant. La coopération régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes a donné naissance au Traité de Tlatelolco de 1967 qui, pour la première fois dans l'histoire, a fait d'un continent entier une zone exempte d'armes nucléaires. En Afrique, la coopération régionale et sous-régionale, orchestrée tout particulièrement par l'Union africaine, a été un moteur de stabilité politique et de développement économique. La plupart des organisations régionales sont dotées d'assemblées et d'unions parlementaires correspondantes qui complètent les composantes intergouvernementales et visent à promouvoir une meilleure compréhension et davantage de coopération au sein des régions et entre elles.

Nous entendons renforcer davantage la contribution de la coopération régionale au droit international, notamment :

- en appuyant activement les initiatives régionales qui visent à promouvoir le dialogue politique et les projets communs susceptibles de favoriser la confiance et la compréhension ;
- en utilisant les outils offerts par la diplomatie parlementaire pour s'attaquer aux problèmes non résolus et aider à jeter des ponts en temps de crise ;
- en recensant et en diffusant les bonnes pratiques en matière de coopération régionale et en formulant des propositions d'actions conjointes concrètes ;
- en mettant en place, au sein de nos organisations parlementaires régionales respectives, des mécanismes pour aider à surveiller la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux ;
- en évaluant et en renforçant les mécanismes de transparence et de responsabilisation au niveau des organisations régionales et mondiales ;
- en établissant des partenariats stratégiques aux niveaux régional et sous-régional pour renforcer le respect des valeurs et normes universelles, tout en tenant également compte des spécificités régionales ;
- en diffusant les bonnes pratiques et en renforçant le dialogue et la coopération entre les organisations parlementaires régionales et notre organisation mondiale, l'UIP ;
- en soutenant l'UIP, qui est l'organisation faîtière mondiale des organisations parlementaires, dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer la cohérence et l'efficacité de la coopération interparlementaire, notamment dans le contexte des préparatifs de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui se tiendra en 2020.

Déclaration à l'occasion du 30^e anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

*que la 141^e Assemblée de l'UIP a fait sienne
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Reconnaissant que, depuis son adoption il y a 30 ans, la Convention relative aux droits de l'enfant (la Convention) a permis d'améliorer la vie de millions d'enfants ; que les Objectifs de développement durable (ODD) et la Convention sont inextricablement liés et qu'ils se renforcent mutuellement ; que le XXI^e siècle a apporté son lot de nouveaux défis ; et qu'il est nécessaire et urgent d'accélérer les progrès et d'intensifier les mesures pour veiller à ce que chaque enfant jouisse de tous ses droits, nous, parlementaires, réitérons notre engagement de :

- défendre et protéger les droits et principes directeurs inscrits dans la Convention, notamment la protection contre toutes formes de discrimination, le fait que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions qui concernent les enfants, le droit inhérent à la vie de tout enfant, la survie et le développement de l'enfant, ainsi que son droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, ses opinions étant dûment prises en considération ;
- veiller à ce que nos pays respectifs obtiennent et allouent des ressources adéquates pour que tous les enfants, y compris les enfants réfugiés, migrants et déplacés à l'intérieur de leur propre pays, aient accès aux services de santé et à l'éducation, et à ce qu'ils soient protégés contre toute forme de violence, de mauvais traitements, de négligence et d'exploitation ;
- œuvrer pour la protection de tous les enfants, y compris les enfants réfugiés et migrants, contre toute forme de violence, d'exploitation et de mauvais traitements, et mettre à profit notre influence sur l'opinion publique pour briser le silence sur les tabous et pour faire changer les comportements, traditions et pratiques susceptibles de nuire aux enfants ;
- veiller à ce que les cadres de suivi nationaux des ODD prennent en compte des indicateurs axés sur les enfants ;
- aider les enfants à connaître leurs droits et les ODD et à agir dans ces domaines, notamment dans les écoles et par la voie de processus participatifs.

Par la présente, nous convenons que l'adoption de mesures concrètes et assorties d'échéances en vue de la pleine mise en œuvre de la Convention dans nos contextes nationaux, notamment au moyen de politiques, de lois et de budgets, constitue l'investissement le plus judicieux et le plus efficace que nous puissions faire pour réaliser les engagements du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – pour les enfants et les jeunes, et pour la paix, la sécurité humaine et le développement durable.

Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé

Résolution adoptée par consensus par la 141^e Assemblée
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

La 141^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que, comme l'affirme la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), "la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale", et que le droit à la santé est protégé par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que par d'autres instruments internationaux largement ratifiés, comme la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées,

rappelant également la résolution de 2012 de l'UIP intitulée *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* et l'additif de 2017 à cette résolution, et se félicitant des efforts déployés aux niveaux national et international pour promouvoir le droit à la santé pour tous,

soulignant que les gouvernements du monde ont inscrit la réalisation de la couverture sanitaire universelle (CSU) parmi les cibles des Objectifs de développement durable (ODD) (en particulier dans la cible 8 de l'Objectif 3), et saluant la mise en place de mécanismes de coordination tels que le Plan d'action mondial pour permettre à chacun de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, mais aussi de plateformes multipartites, notamment CSU2030,

saluant la Déclaration politique adoptée lors de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle tenue à l'occasion de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et rappelant les engagements et objectifs importants énoncés dans le domaine du financement pour le développement concernant les gouvernements du monde entier dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba,

consciente du rôle important joué par les parlements et les parlementaires dans la promotion de la CSU, et de la nécessité d'établir une véritable collaboration avec les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, le monde universitaire, le secteur privé et toutes les parties intéressées en vue d'instaurer la CSU,

notant que, bien que d'importants progrès aient été accomplis concernant l'instauration de la CSU, la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé dont elle a besoin, que 100 millions de personnes sont plongées chaque année dans l'extrême pauvreté en raison de dépenses de santé et que 800 millions de personnes consacrent au moins 10 pour cent du budget de leur ménage aux soins de santé,

notant également que, par CSU on entend les politiques et programmes de santé nationaux grâce auxquels toutes les personnes et toutes les communautés ont accès à l'ensemble des services de santé essentiels, disponibles, accessibles, acceptables, abordables et de bonne qualité couvrant aussi bien la promotion de la santé que la prévention, les diagnostics, les traitements, la rééducation et les soins palliatifs, au moment nécessaire, dispensés de façon respectueuse et équitable, sans que les personnes concernées ne se retrouvent dans une situation économique difficile,

reconnaissant que les services doivent être dispensés dans des conditions d'égalité et sans aucune discrimination, et que chacun doit pouvoir bénéficier de la CSU, en particulier les personnes vulnérables, désavantagées, stigmatisées ou marginalisées et les enfants, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes handicapées (et particulièrement les femmes et les enfants), les personnes atteintes de maladies rares ou négligées,

* La délégation de l'Inde a exprimé une réserve sur les mots "peuples autochtones" à l'alinéa 8 du préambule.

les migrants, les réfugiés, les personnes en déplacement, les populations rurales, et particulièrement les femmes rurales, ainsi que les personnes souffrant de troubles mentaux ou de pathologies préexistantes, et notant en particulier que l'impact est aggravé lorsqu'une personne souffre de formes multiples ou croisées de discrimination,

constatant avec inquiétude que les femmes, les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les personnes handicapées sont les plus touchés par la maladie et les décès évitables, et qu'ils disposent souvent de ressources financières limitées pour s'acquitter des frais de soins de santé essentiels, ce qui les expose à un désavantage économique et à un risque accru de pauvreté,

notant avec préoccupation qu'en règle générale les femmes assument une part plus importante des dépenses de santé que les hommes, ce qui s'explique par certaines limitations ou l'absence de couverture au titre de la CSU des services qui sont propres aux femmes, tels que ceux liés à la santé génésique et à la santé maternelle,

considérant que les soins de santé primaires, y compris les campagnes de vaccination, constituent l'approche la plus inclusive et la plus efficace pour améliorer la santé physique et mentale et le bien-être des personnes, et que ces soins de santé sont également la pierre angulaire d'un système de santé durable à même de soutenir la CSU, et saluant l'engagement intergouvernemental pris dans la Déclaration d'Astana de 2018 en vue de renforcer les systèmes de soins de santé primaires, étape essentielle pour atteindre les ODD,

insistant sur l'importance de fournir des services de santé centrés sur la personne, équitables, bien dotés en ressources, accessibles, intégrés et dispensés par une main-d'œuvre qualifiée, d'assurer la sécurité des patients et de prodiguer des soins de qualité, en tant que mesures essentielles de la gouvernance des systèmes de santé, pour donner les moyens aux personnes d'améliorer et de préserver leur santé,

notant l'importance d'un engagement et de progrès constants dans la mise en œuvre du projet Ressources humaines pour la santé : stratégie mondiale à l'horizon 2030 de l'OMS, de même que la mise en œuvre des conclusions de la Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, pour répondre aux besoins en ressources humaines en tant que fondement de systèmes de santé solides et fondement de la réalisation de la CSU,

soulignant la dimension constitutionnelle du droit à la santé et l'importance d'allouer des pourcentages et des parts spécifiques des budgets nationaux à la santé, qui est la pierre angulaire du développement durable et global,

soulignant également qu'investir dans la CSU revient à investir dans le capital humain, avec pour effet de créer de l'emploi, de stimuler la croissance et de réduire les inégalités, notamment les inégalités entre les sexes, et rappelant l'importance d'assurer un financement durable et adéquat au secteur de la santé,

sachant que, pour progresser vers l'instauration de la CSU, il faut aussi s'attaquer aux déterminants politiques, sociaux, économiques, environnementaux et climatiques de la santé,

notant que la recrudescence des situations d'urgence complexes entrave l'instauration de la CSU et qu'il est primordial d'adopter des approches coordonnées et inclusives par le biais de la coopération nationale et internationale, conformément à l'impératif humanitaire et aux principes humanitaires, en vue de préserver la CSU dans les situations d'urgence,

se déclarant préoccupée par le nombre croissant de réfugiés dans le monde, compte tenu du fait que la prestation de soins de santé aux réfugiés peut représenter un lourd fardeau pour les pays hôtes, dont certains en accueillent des millions, et reconnaissant qu'il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour leur assurer une CSU,

consciente des liens qui existent entre la sécurité sanitaire mondiale et la CSU, et de la nécessité de continuer à fournir des soins de santé essentiels dans les situations d'urgence et de fragilité, particulièrement en ce qui concerne les femmes dans des situations de conflit armé, déterminée à agir pour prévenir les épidémies et la propagation des maladies en incitant et en aidant les pays à se conformer au Règlement sanitaire international (2005), et aussi déterminée à renforcer leurs capacités essentielles respectives dans le domaine de la santé publique pour pouvoir prévenir les risques sanitaires publics, en particulier dans des situations d'urgence, les détecter et y faire face,

estimant que l'instauration de la CSU joue un rôle intrinsèque pour assurer le bien-être de tous et à permettre à chacun de vivre en bonne santé à tout âge et que cela exige un engagement politique fort et soutenu à tous les niveaux,

1. *réaffirme* que l'allocation d'un maximum de ressources disponibles à l'instauration progressive de la CSU est possible et réalisable pour tous les pays, même dans les contextes difficiles, et demande aux parlements et aux parlementaires de prendre toutes les mesures juridiques et politiques applicables pour aider leurs gouvernements respectifs à réaliser l'objectif de CSU d'ici 2030 et pour assurer des services de santé de qualité, abordables et accessibles ;
2. *exhorte* les parlements à mettre en place un cadre juridique solide pour la CSU, à assurer la mise en œuvre effective de la législation sur la CSU dans les faits, et à veiller à ce que le droit de chacun à la santé et aux soins médicaux publics soit garanti à tous sans distinction, en droit comme en pratique ;
3. *exhorte également* les gouvernements à collaborer étroitement avec leur parlement national, avec le soutien de l'UIP pour sensibiliser davantage les parlements et les parlementaires à la CSU et les associer pleinement au processus, de manière à maintenir le soutien politique nécessaire à l'instauration de la CSU à l'horizon 2030 ;
4. *exhorte en outre* les parlements à travailler à ce que l'instauration de la CSU figure désormais dans les plans et politiques nationales de développement, la santé étant à la fois un préalable et un facteur de développement durable pour les pays ;
5. *demande* aux gouvernements de veiller à ce que les politiques et programmes nationaux de santé soient sensibles au genre, reposent sur des résultats, respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris les principes du respect de l'autonomie et du consentement éclairé, et soient élaborés à l'aide d'un processus inclusif et participatif, et exhorte les parlements à lever les obstacles juridiques ou autres qui entravent l'accès aux services de santé, notamment en renforçant les soins de santé primaires et les ressources humaines, entre autres en soutenant des formations professionnelles en alternance ou duales ;
6. *demande également* que soient assurées en priorité la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services de soins de santé primaires à un coût abordable, notamment les services essentiels à destination des femmes, des enfants, des adolescents et des groupes dans des situations de vulnérabilité, en particulier par la promotion de politiques qui reconnaissent et soutiennent le travail des prestataires de santé communautaires, dont la plupart sont des femmes, afin qu'ils puissent assurer efficacement les services de santé essentiels, notamment dans les zones rurales ;
7. *encourage* les gouvernements à mettre en œuvre des programmes de prévention et d'éducation afin que leurs citoyens aient de meilleures connaissances en matière de santé et afin de traiter des problèmes comportementaux qui peuvent avoir une incidence sur la santé, comme la consommation d'alcool et de tabac, la santé et la sécurité au travail, l'obésité et les infections sexuellement transmissibles ;
8. *exhorte* les États à inclure les soins palliatifs et le soulagement de la douleur dans leurs services de soins de santé primaires, afin de répondre à une large demande des citoyens, qui souhaitent être accompagnés dans la fin de leur vie dans la dignité et avec le moins de douleur possible ;
9. *demande* aux parlements de renforcer les systèmes de santé afin de réduire la morbidité et la mortalité maternelles, néonatales, juvéniles et adolescentes en renforçant les services de santé sexuelle et génésique et les services de santé et de nutrition de la mère, du nouveau-né et de l'adolescent, en promouvant en particulier l'allaitement maternel, les campagnes systématiques de vaccination et les interventions de développement de la petite enfance, ainsi qu'en fournissant des informations sur la gamme la plus large possible de méthodes modernes de planning familial sûres, efficaces, abordables et acceptables, et en facilitant l'accès à celles-ci ;

10. *exhorte* les parlements à s'assurer que les interventions effectuées par les acteurs de la santé pour protéger la santé sexuelle et génésique, ainsi que les droits y afférents, notamment chez les adolescents, soient associées à des mesures de promotion, de détection précoce, préventives et éducatives, mises en place par les autres secteurs, en particulier pour ce qui a trait à la promotion de l'égalité des sexes et à la lutte contre le mariage précoce et forcé, le mariage d'enfants, les grossesses précoces et non désirées et la violence sexiste, notamment les mutilations génitales féminines et d'autres formes de violence sexiste ;
11. *exhorte également* les parlements à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé, y compris la prévention et le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus, du cancer du sein et du VIH-sida, ainsi que la sensibilisation à ces pathologies, et la fourniture de soutien et de services aux jeunes filles pendant leur puberté, ainsi qu'un soutien et des services adaptés aux victimes de violence sexiste ;
12. *demande* aux parlements de veiller à ce que les politiques nationales visant à mettre en œuvre la CSU combattent la malnutrition sous toutes ses formes, en accordant une attention particulière aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes et allaitantes et des enfants pendant les 1 000 premiers jours ;
13. *demande également* aux parlements de promouvoir et de favoriser l'accès à des médicaments, dispositifs médicaux, moyens de contraception, vaccins, diagnostics et autres moyens techniques indispensables, sûrs, efficaces et de qualité à un coût abordable, sans discrimination, de lutter contre les médicaments contrefaits ou falsifiés et de soutenir l'innovation et la recherche-développement sur les médicaments et vaccins destinés à lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
14. *exhorte* les parlements à promouvoir les programmes de vaccination de leurs gouvernements respectifs en tant que mesure préventive la plus efficace contre les maladies infectieuses, et à adopter des mesures qui renforceront la réglementation en matière de sécurité des patients lors des essais cliniques de nouveaux vaccins pour apaiser les craintes du public face à la vaccination ;
15. *souligne* la nécessité de faciliter l'accès des personnes handicapées ou souffrant de troubles physiques et mentaux chroniques à un diagnostic précoce, à un accompagnement, à l'information sanitaire de qualité et à des services de santé abordables, et de renforcer les efforts visant à autonomiser et à intégrer ces personnes ;
16. *encourage* le recours aux partenariats pour instaurer la CSU en mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, et invite les parlements à sensibiliser les citoyens à la CSU et à associer les communautés et tous les acteurs intéressés à l'élaboration de plans et stratégies qui répondent véritablement à leurs besoins ;
17. *souligne* la nécessité d'aborder de façon systématique les questions relatives au genre, à l'équité et aux droits de l'homme dans les processus de budgétisation, de planification et de prise de décision en matière de santé, la participation éclairée des personnes et des collectivités, en particulier des femmes, et les systèmes d'information sanitaire qui génèrent des données fiables sur les besoins en matière de santé afin de favoriser des choix politiques judicieux ;
18. *exhorte* les parlements à tout faire pour que soient mis en place des indicateurs nationaux solides et des données ventilées permettant de mesurer les progrès vers l'instauration de la CSU, et demande l'établissement de rapports réguliers et l'utilisation précise de données ventilées afin d'éliminer la discrimination fondée sur le genre dans l'application de la CSU ;
19. *demande* aux parlements de prendre en considération le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et d'allouer des ressources suffisantes pour instaurer progressivement la CSU en assurant un financement durable de la santé, en augmentant les budgets si nécessaire et en prenant des mesures visant à promouvoir l'efficacité, l'équité, la qualité, la maîtrise des coûts et une base de financement stable, en tenant compte de l'objectif minimum nominal fixé par l'OMS pour les ressources intérieures, qui équivaut à 5 pour cent du PIB ;

20. *exhorte* les États à allouer davantage de ressources pour le recrutement de nouveaux médecins et de personnel de santé, en prenant des mesures positives dans les instances internationales compétentes afin d'alléger les contraintes budgétaires trop fortes appliquées au cours de la dernière décennie ;
21. *demande* aux parlements de veiller à l'adéquation entre formation des ressources humaines et équipement des structures sanitaires en matériel de qualité fiable, afin de combler le fossé observé parfois entre ressources humaines et infrastructures sanitaires adéquates ;
22. *demande également* aux parlements de mettre en place une protection financière afin de réduire les paiements directs pour les services de santé et d'éliminer les obstacles financiers qui entravent l'accès à la santé ;
23. *prie* les parlements des pays développés qui fournissent une aide publique au développement d'accroître cette aide dans le domaine de la santé, y compris pour la recherche-développement, en rappelant aux pays développés leur engagement, au titre de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, de consacrer au moins 0,7 pour cent de leur RIB à l'aide publique au développement, et exhorte les parlements à s'assurer que les gouvernements et les partenaires financiers internationaux alignent leur soutien financier sur les systèmes, plans et priorités de santé qui visent l'instauration de la CSU dans les pays bénéficiaires ;
24. *demande* aux parlements d'utiliser toutes les fonctions parlementaires génériques pour réclamer des comptes à leurs gouvernements nationaux respectifs sur les engagements pris en vue d'une mise en œuvre efficace de la CSU, de surveiller l'impact des politiques et programmes en lien avec la CSU et d'encourager les gouvernements à prendre des mesures correctives si nécessaire, et exhorte les parlements à mettre en place des mécanismes pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la présente résolution ;
25. *souligne* le potentiel de transformation que recèlent les innovations technologiques en matière de santé et les nouveaux modèles de soins de santé pour accélérer les progrès vers la réalisation de la CSU, notamment dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ;
26. *demande* aux pouvoirs publics, et en particulier aux établissements de santé, d'observer des normes éthiques strictes en matière de soins, et, parallèlement aux autres entités nationales et internationales, d'assurer la continuité des services de soins de santé et des traitements pour les victimes des situations de conflit armé, dans des contextes fragiles ou dans des situations d'urgence sanitaire ou autres, comme les catastrophes naturelles ;
27. *demande instamment* aux États et à toutes les parties à un conflit armé d'assurer des soins de santé et de mettre en place des mesures efficaces pour prévenir et réprimer, en temps de conflit armé, les actes de violence, les attaques et les menaces dirigés contre le personnel médical et les agents humanitaires dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, contre leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que contre les centres de santé, les hôpitaux et les autres installations médicales, les écoles et centres de formation, conformément aux Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels et à la résolution 2286 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la protection sanitaire dans les conflits armés, sachant que ces attaques réduisent à néant les efforts de modernisation des systèmes sanitaires ;
28. *demande* aux autorités compétentes de la communauté internationale de créer un mécanisme efficace permettant à tous les pays de partager la responsabilité commune de fournir aux réfugiés des services de santé adéquats et d'assurer la CSU aux réfugiés dans la mesure du possible ;
29. *demande également* aux parlements de prendre toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité sanitaire mondiale en prévenant la propagation des maladies et en organisant d'autres activités de santé publique, notamment des campagnes systématiques de vaccination, de même qu'en renforçant les systèmes de surveillance et d'intervention, et aussi de défendre l'application du Règlement sanitaire international (2005) et l'affectation de ressources appropriées pour amener les pays à respecter leurs obligations et à combler les graves lacunes dans leurs capacités essentielles respectives en matière de santé publique, de façon à assurer les activités de prévention, de détection et d'intervention face aux risques de santé publique ;

30. *demande instamment* que la résistance aux antibiotiques soit incluse en tant qu'indicateur mondial ou objectif intermédiaire dans les ODD, en reconnaissant que la résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue une menace grave et urgente pour la santé mondiale, et que les mesures destinées à lutter contre cette résistance constituent un maillon essentiel pour protéger la santé humaine et assurer l'accès aux médicaments nécessaires, appelle à mettre intégralement en œuvre les recommandations du Groupe interinstitutions de coordination, et invite les institutions tripartites et le Programme des Nations Unies pour l'environnement à renforcer les activités dans le domaine de la RAM, et notamment à aider les pays à appliquer leurs plans nationaux d'action ;
31. *exhorte* les parlements à s'attaquer aux déterminants politiques, sociaux, économiques, environnementaux et climatiques de la santé, qui sont des catalyseurs et conditions indispensables du développement durable, et à promouvoir une approche multisectorielle de la santé ;
32. *prie* les parlements de faciliter et de soutenir l'apprentissage et la mise en commun des données d'expérience, des bonnes pratiques, des difficultés et des enseignements en lien avec la CSU entre les Parlements membres de l'UIP et leurs parlementaires ;
33. *prie également* les institutions du système des Nations Unies, en particulier l'OMS, d'apporter aux pays un appui coordonné et multiforme pour permettre l'instauration de la CSU, de collaborer pour suivre la réalisation de la CSU, car l'OMS a pour mandat d'évaluer les indicateurs de santé, et de renforcer la capacité des parlements et des parlementaires à élaborer et suivre les politiques nationales relatives à la CSU par la mise en place de systèmes de soins de santé solides et évolutifs ;
34. *prie en outre* les parlements et les parlementaires d'inciter les États à mettre en œuvre les recommandations issues des rencontres sur l'instauration de la CSU, notamment celles de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle tenue en septembre 2019, et demande à l'UIP de mettre à la disposition de ses Membres tous les outils nécessaires au suivi et à l'évaluation de ces recommandations.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

*dont a pris acte la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réunie à deux reprises, les 15 et 16 octobre 2019, sous la conduite de son Président, M. J.I. Echániz (Espagne).

Le 15 octobre, la Commission a examiné deux points de son ordre du jour : le suivi de la mise en œuvre de la résolution de 2014 intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements* et la question de la criminalisation du blanchiment d'argent.

Réunion-débat sur la mise en œuvre et le suivi de la résolution de 2014 intitulée *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*

Les membres de la Commission ont visionné une vidéo sur le Séminaire régional à l'intention des parlements du Pacifique sur l'application de la résolution 1540 (2009) du Conseil de sécurité de l'ONU, organisé à Wellington en septembre 2019 par l'UIP et la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande. Le Président a rappelé que le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1540 était l'une des recommandations émises dans la résolution de l'UIP de 2014 à l'examen. En œuvrant dans ce sens, les parlementaires peuvent en effet agir vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président a présenté le modérateur de séance, M. A. Ware (Coordonnateur mondial du forum Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement – PNND). M. Ware a rappelé l'objet de la résolution et le rôle fondamental des parlements et des parlementaires pour réduire les risques nucléaires et établir un cadre législatif et politique permettant d'instaurer un monde sans armes nucléaires. Il a évoqué le Plan d'action parlementaire pour la réduction des risques nucléaires et la campagne *Move the nuclear weapons money*, qui prônent la réduction des budgets consacrés aux armes nucléaires, la fin des investissements dans l'armement nucléaire et la réaffectation de ces budgets et investissements à la protection du climat et au développement durable. Il a également fait le point sur l'évolution des politiques en matière nucléaire depuis 2014, notamment concernant l'érosion du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI). Il a ensuite présenté les deux intervenants : Mme E. Whyte Gómez (Ambassadrice, Représentante permanente de la République du Costa Rica auprès de l'Office des Nations Unies à Genève), qui a présidé la Conférence de l'ONU au cours de laquelle a été négocié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et Mme E.G. Tudor (Chef de la Section de l'information à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – OTICE).

Les intervenants ont fait des exposés liminaires sur les objectifs, buts et progrès des traités en question. Il est extrêmement important de disposer d'un cadre juridique mondial et de normes et règles internationales. La direction politique, le dialogue et la coopération sont trois éléments indispensables pour parvenir à des accords sur les programmes de désarmement. En tant que législateurs, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans la ratification des instruments internationaux et dans la mise en place d'initiatives juridiques. Pour que les traités entrent en vigueur, toutes les parties concernées doivent faire preuve de bonne volonté. En tant que représentants du peuple, les parlementaires ont été invités à prendre des mesures pour sensibiliser à cette question en s'appuyant sur les médias et la société civile, mais aussi en dialoguant avec d'autres parlements et groupements parlementaires.

Plus précisément, Mme Whyte Gómez a déclaré que les parlementaires doivent contribuer à résoudre les problèmes du quotidien et aussi agir sur les grandes questions mondiales, comme les armes nucléaires, qui sont incompatibles avec la vie humaine. Certains fléaux humains, comme l'esclavage ou le colonialisme, ont été corrigés après des décennies et des siècles grâce à l'instauration d'interdictions et à l'évolution des mentalités. Ces changements ont pris du temps, mais ils ont été rendus possibles par la volonté politique. Mme Tudor a félicité l'UIP et la Commission permanente d'avoir promu l'entrée en vigueur du TICE et a appelé les parlementaires à garder le traité à l'esprit et à en diffuser le message, notamment dans les huit pays restants de l'Annexe II. Le TICE doit entrer en vigueur d'urgence, car c'est l'élément le plus concret et le plus crédible pour bâtir un cadre solide et

durable en vue d'atteindre l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. L'intervenante a informé les participants des derniers développements concernant le TICE et a présenté le régime de vérification transparent, efficace et non discriminatoire qui fonctionne dans le monde entier et qui repose sur un Système de surveillance international (SSI) capable de détecter toute explosion nucléaire.

Dix-huit intervenants ont pris la parole pour exposer les mesures parlementaires prises pour mettre en œuvre la résolution de l'UIP de 2014. L'accent a été mis sur la nécessité de dialoguer, de renforcer la confiance, de résoudre les conflits et de respecter le droit afin de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Les difficultés rencontrées dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires ont été abordées. L'importance des travaux collectifs sur le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques a également été évoquée.

Réunion-débat sur la criminalisation du blanchiment d'argent

Le Président a présenté le sujet en rappelant que le blanchiment d'argent a des conséquences économiques et sociales considérables. Cette pratique nuit au développement humain, à la sécurité internationale et aux économies nationales. Les stratégies nationales de lutte contre le blanchiment d'argent doivent tenir compte de la nature mondiale du problème et se concentrer sur les lois pénales qui interdisent le blanchiment d'argent, les peines applicables aux personnes condamnées, les mécanismes de confiscation et de saisie, ainsi que sur les lois qui permettraient d'assurer une coopération internationale en matière de partage d'informations, d'extradition et d'entraide judiciaire. Le Président a ensuite présenté les experts : Mme J. Jolic (Chef d'unité à la Division de la criminalité économique et de la coopération du Conseil de l'Europe) et M. A. Odat (parlementaire, Responsable de la Commission des affaires juridiques et Vice-Président du Conseil des droits de l'homme, Jordanie).

Les experts ont souligné la nécessité de coopérer pour harmoniser les cadres juridiques et remédier aux lacunes dans la législation de base. L'un des principaux problèmes concerne l'écart entre la définition et la criminalisation des infractions principales. Un système de coopération transnationale devrait être prévu lorsque des infractions principales sont commises dans un pays et que le blanchiment a lieu dans un autre pays. Les États doivent trouver des dénominateurs communs sur les questions en suspens.

Mme J. Jolic a expliqué qu'en matière de blanchiment d'argent, de nombreuses juridictions ne peuvent poursuivre que les personnes physiques et non les personnes morales, ce qui pose problème. Dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le parlement n'a pas qu'un rôle de législateur à jouer. Il doit suivre de plus près ce qui se passe dans le pays et aussi l'action du gouvernement. Il doit se montrer plus actif en matière de contrôle parlementaire et de suivi de l'action du gouvernement concernant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. M. Odat a expliqué que l'impact du blanchiment d'argent ne s'arrête pas aux frontières et qu'il s'agit d'un crime souvent lié à d'autres crimes comme le trafic de drogue, la traite des êtres humains et le trafic d'armes. Des cadres juridiques permettant de combler les lacunes existantes dans la lutte contre ces crimes doivent être adoptés.

Quinze intervenants ont pris la parole. La plupart ont présenté les dispositions des lois anti-blanchiment en vigueur dans leur pays et évoqué les difficultés rencontrées. De nouveaux cadres législatifs sont nécessaires pour lutter contre les nouvelles techniques utilisées par les blanchisseurs d'argent pour commettre leurs crimes. La coopération parlementaire doit être renforcée dans ce domaine. Plusieurs questions ont été abordées, notamment les casinos illégaux, les comptes offshore, le secret fiscal, la finance de l'ombre, la cryptomonnaie, la monnaie virtuelle et les fournisseurs de services virtuels. Ces questions doivent être traitées et la législation doit être modifiée en conséquence.

Audition d'experts sur le thème *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*

Le 16 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*, qui donnera lieu à une résolution devant être adoptée à la 142^e Assemblée de l'UIP.

L'audition s'est ouverte avec les déclarations de trois experts : M. D. Messner (Directeur de l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies – UNU-EHS), Mme S. Gebreyes (Directrice de pays à la Fédération luthérienne mondiale – FLM) et M. G. Girardi (sénateur et Président de la Commission de l'environnement et des biens nationaux, Chili).

M. D. Messner a souligné que, jusqu'à présent, les changements climatiques étaient interprétés comme un problème environnemental, alors qu'il est désormais établi qu'il s'agit aussi d'un problème de sécurité qui déstabilise les sociétés. Avec un réchauffement de la planète de 3 à 4° C, de nombreuses régions du monde connaîtraient des pénuries d'eau et les pays seraient en proie à de graves problèmes de sécurité. Les changements climatiques entraîneraient une hausse du nombre d'États défaillants, ce qui serait source de conflits. Du point de vue de la sécurité, les effets des changements climatiques – pénuries d'eau et problèmes alimentaires, par exemple – auraient d'abord des répercussions sur la sécurité humaine, ce qui peut déstabiliser les pays et les sous-régions et provoquer des conflits entre pays. Les changements climatiques pourraient compromettre l'ordre international. Pour éviter un tel scénario, il faut apporter une réponse mondiale : les changements climatiques peuvent faire naître une force unificatrice et rassembler tous les pays dans la lutte contre cette menace. La protection du climat doit être renforcée et des feuilles de route à long terme doivent être établies pour éviter les perturbations et assurer un avenir durable pour les pays.

Mme S. Gebreyes a fait le point sur la situation humanitaire en Éthiopie. L'imprévisibilité croissante des précipitations et la fréquence et l'intensité des sécheresses ont un impact dévastateur sur les communautés rurales et privent les agriculteurs et les éleveurs de leurs mécanismes de survie. Ne pouvant renforcer leur résilience, ils sont obligés de se déplacer et de migrer. La concurrence entre communautés pour l'utilisation des maigres ressources a atteint une ampleur sans précédent dans le pays. Dans ce contexte, les organisations humanitaires s'efforcent de fournir l'aide nécessaire, d'autant plus que le financement humanitaire ne finance que les activités vitales et ne permet souvent pas aux acteurs humanitaires de relier les différentes dimensions de la crise, à savoir les aspects humanitaires, de développement et de paix/sécurité. Un financement plus souple permettrait de mettre en place des activités de relèvement rapide et de renforcement de la résilience pour aider les ménages et les communautés touchés à mieux bâtir et à établir la cohésion sociale. Les pays en développement ont besoin d'être soutenus, notamment sur les plans financier et technique, pour s'adapter aux changements climatiques. Un cadre juridique contraignant devrait être élaboré pour protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

M. G. Girardi a défini les changements climatiques comme un défi majeur qui conduit le monde à l'aube d'une nouvelle ère et d'une nouvelle civilisation. Les changements survenus dans le passé ont entraîné des évolutions rapides. Aujourd'hui, tout va vite et les sociétés connaissent des bouleversements. Peu à peu, les institutions vont perdre de leur force, surtout face à la collecte de données et à l'intelligence artificielle. Les grandes plateformes qui recueillent des données et utilisent l'intelligence artificielle ne sont pas nécessairement intéressées par la promotion de la paix et la lutte contre les changements climatiques. L'évolution du réchauffement climatique et l'avenir de la démocratie dépendront de la façon dont la technologie sera gérée. Les émissions de carbone doivent être réduites, alors que le modèle de consommation actuel ne fait que les accroître. La COP25 permettra d'aligner les données scientifiques et les décisions politiques. Au Chili, par exemple, le Congrès du futur réunit des philosophes, des scientifiques et des parlementaires pour discuter de questions importantes. Le pays dispose également d'une commission parlementaire sur les sciences du futur, composé de parlementaires, de scientifiques et d'universitaires qui peuvent voter et présenter des propositions de loi.

Après les présentations des experts, 22 intervenants ont pris la parole. La nécessité de coopérer et de mettre en œuvre l'Accord de Paris et le Programme 2030 est revenue de façon récurrente dans les interventions. Plusieurs parlementaires ont cité des exemples de pratiques au niveau des pays, comme la transition vers une économie circulaire, le recours à l'état d'urgence, le contrôle régulier de l'action gouvernementale dans la mise en œuvre des décisions relatives au climat, le renforcement des capacités des services compétents et la création de systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse. Dans leur rôle budgétaire, les parlementaires doivent consacrer des ressources à la lutte contre les changements climatiques plutôt qu'aux questions militaires. Les délégations sont convenues que l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience devrait être renforcé, encouragé et mis en valeur pour pouvoir apporter une réponse législative cohérente face aux changements climatiques dans tous les domaines et mettre en œuvre les engagements nationaux. Toutes les initiatives précitées permettront de tisser des liens solides entre les parties prenantes.

En guise de conclusion, les deux co-rapporteurs ont fait part de leur point de vue sur la question et ont remercié les experts et les différents intervenants de leur avoir donné matière à réflexion. Ils ont convenu que le rôle des femmes et la place des jeunes ne doivent pas être oubliés et que le lien entre climat et sécurité doit demeurer au cœur des préoccupations. La génération actuelle est la dernière à pouvoir agir sur ces questions. Il n'y a pas de planète B et nous n'avons pas de temps à perdre pour intensifier la lutte commune.

Le rapport sur les travaux de la Commission a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance, le 17 octobre, par le Président de la Commission permanente, M. J.I. Echániz (Espagne).

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 15 octobre 2019, sous la conduite de son Président, M. J.I. Echániz (Espagne). Sur ses 18 membres, 11 étaient présents.

Lors de la réunion, le Bureau a examiné son plan de travail. Il a été décidé de consacrer les séances de la 142^e Assemblée à la négociation de la résolution. S'agissant des activités futures entre deux Assemblées, le Bureau a pris note d'une invitation à organiser une visite d'étude et une réunion du Bureau en Jordanie. Les membres du Bureau du Pakistan et de l'Ukraine ont fait savoir qu'ils seraient intéressés pour organiser de telles visites d'étude pour le Bureau dans leur propre parlement. Les membres du Bureau ont également été informés de la tenue prochaine de la Semaine de la paix de Genève, prévue du 4 au 8 novembre 2019. Les propositions ont été approuvées par la Commission permanente à la fin de sa dernière séance plénière le 17 octobre.

Les élections se sont tenues le 15 octobre 2019. Le Groupe des Douze Plus a proposé M. P. Dallier (France) et le Groupe arabe a proposé M. M. Al-Ahbab (Qatar) pour pourvoir les postes vacants. Ces deux candidatures ont été approuvées.

Rapport de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

*dont a pris acte la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

La Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce s'est réunie les 14 et 16 octobre. Le débat s'est tenu sous la conduite de la Présidente de la Commission, Mme V. Muzenda Tsitsi (Zimbabwe).

Débat sur le thème *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*

Le débat était organisé sur le thème de la prochaine résolution de la Commission permanente qui devrait être adoptée à la 142^e Assemblée. Le but du débat était de donner aux membres de la Commission l'occasion de faire connaître leur point de vue sur les solutions susceptibles de généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et de formuler des propositions d'initiatives parlementaires de nature à figurer dans la résolution.

Le thème et les principales questions à aborder et à examiner ont été présentés par des spécialistes de l'économie circulaire et de la numérisation : M. P. Jensen, Responsable du Secrétariat du Groupe international d'experts sur les ressources ; M. J. Kurbalija, Directeur fondateur de DiploFoundation ; et M. D. Spoiala, Gestionnaire principal de communauté pour le Groupe de travail UE-UA sur l'économie numérique. Ils ont souligné que les ressources sont actuellement utilisées à un rythme insoutenable, entraînant une dégradation de l'environnement, une perte de biodiversité et un risque accru de conflit, pour ne citer que quelques conséquences. Le monde doit emprunter une voie plus durable, en réduisant l'utilisation des ressources et en accroissant leur efficacité.

La numérisation et l'intelligence artificielle peuvent contribuer à résoudre ces problèmes. L'initiative UE-Afrique pour la numérisation au service du développement (D4D) facilite les transferts de technologies pour aider les pays en développement à combler leurs lacunes en matière de développement. Néanmoins, les questions liées à la protection des données et de la vie privée demeurent dans une large mesure non réglementées et requièrent une attention urgente de la part des parlements du monde entier. Les ODD créent des passerelles entre les différents sujets qu'ils abordent et devraient être mieux mis à profit dans l'élaboration des politiques à tous les niveaux, compte tenu en particulier du fait que la numérisation n'a pas encore permis d'aboutir à une plus grande équité et égalité.

Au total, 18 délégués ont pris la parole pour donner leur avis, formuler des observations et faire part des bonnes pratiques mises en place par leurs pays pour promouvoir l'économie circulaire et la numérisation. Les participants ont insisté sur l'idée que les parlements doivent faire bon usage de leur fonction législative pour renforcer les cadres pertinents. S'agissant de l'économie circulaire, il convient d'adopter au plus vite des lois encourageant la réutilisation et la réparation, tandis que le recyclage ne devrait être considéré qu'en dernier recours. Les parlements doivent également insister sur la nécessité de livrer des données et des informations de meilleure qualité sur des questions telles que la numérisation, l'économie circulaire et les ODD et aussi sur le besoin d'établir des normes claires.

À l'issue du débat, les co-rapporteurs, M. A. Gryffroy (Belgique), M. P. Mariru (Kenya) et Mme S. Dinică (Roumanie), ont rappelé les liens importants qui existent entre ces questions et ont souligné la nécessité d'échanger les bonnes pratiques et les données d'expérience. Ils travailleront à l'élaboration d'un projet de résolution, en y incorporant les contributions issues du débat.

Contribution parlementaire à la Conférence 2019 des Nations Unies sur les changements climatiques

Les membres de la Commission ont examiné l'avant-projet de document final de la réunion parlementaire qui se tiendra le 2 décembre à Santiago du Chili à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25). La séance a débuté par un exposé du Rapporteur de la réunion parlementaire de Santiago, M. G. Girardi (Chili).

M. Girardi a souligné la nécessité d'agir rapidement et le fait que la COP 25 pourrait être la dernière opportunité pour les gouvernements de progresser sur la question des changements climatiques. L'avant-projet de document final insiste sur la nécessité de placer la science au cœur de l'élaboration des politiques à tous les niveaux et dans tous les débats parlementaires. Le multilatéralisme et la diplomatie parlementaire ont un rôle important à jouer pour assurer la coopération entre les pays et faire progresser la lutte contre les changements climatiques. M. Girardi a estimé que l'élaboration des politiques et les prises de décision s'effectuent toujours selon les normes du siècle dernier, soulignant qu'elles doivent être tournées vers l'avenir et tenir compte des besoins des générations futures. Il a présenté aux membres de la Commission l'initiative Congreso Futuro mise en place au Chili ainsi que les activités menées dans le cadre de ce projet pour promouvoir une gouvernance tournée vers l'avenir.

Au total, cinq délégations ont pris la parole au cours du débat. Elles ont souligné le fait que les changements climatiques sont effectivement reconnus comme une urgence dans leur pays et que les parlements prennent des mesures pour soutenir les plans gouvernementaux par des lois. Il est de plus en plus admis que les changements climatiques ont une forte incidence négative sur la santé, l'agriculture, les catastrophes et d'autres domaines, coûtant chaque année aux pays une part substantielle de leur PIB.

Après avoir répondu aux questions des délégués, M. Girardi a remercié l'ensemble des délégués pour leurs contributions au projet de document final et les a invités à transmettre leurs amendements par écrit. Le projet révisé de document final sera communiqué à tous les délégués fin novembre 2019 via le site web de l'UIP.

Suites données à la résolution de l'UIP intitulée *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles*

La réunion-débat a bénéficié des contributions des experts suivants : Mme K. Madi, Directrice du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), et Mme A. Armitage, Directrice régionale pour l'Europe orientale et l'Asie centrale du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

Mme Madi a indiqué aux membres de la Commission que les catastrophes coûtent chaque année 520 milliards de dollars E.-U. à l'économie mondiale et que les changements climatiques ont joué un rôle dans le doublement du nombre de catastrophes au cours de la dernière décennie. La résolution de l'UIP énonçait 28 recommandations, dont 27 demeurent valables et étroitement liées au Cadre de Sendai. Mme Madi a exhorté les parlementaires à promouvoir l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe axées sur les personnes. À ce jour, 91 pays seulement ont fait savoir à l'ONU qu'ils disposaient de tels mécanismes.

Mme Armitage a souligné que, d'après les données disponibles, ralentir la croissance démographique n'est pas la solution pour enrayer les changements climatiques ou réduire l'utilisation des ressources et l'empreinte humaine sur l'environnement. Ce qu'il faut, c'est mettre en place des modes de production et de consommation durables et réduire considérablement les déchets. La résolution de l'UIP prônait la prise en compte des facteurs démographiques et de la santé sexuelle et génésique dans la réduction des risques de catastrophe, domaine dans lequel des progrès notables ont été accomplis. La résolution lançait également un appel pressant pour collecter de meilleures données et améliorer la cartographie, ce qui constitue en effet une condition préalable essentielle pour aider les personnes à éviter les risques et réduire au minimum les risques de catastrophe. Cette dimension a largement été prise en compte à l'échelle mondiale ainsi que par les pays et le FNUAP.

Au cours du débat qui a suivi, 13 délégués ont pris la parole. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer le financement des programmes de réduction des risques de catastrophe par le biais des ressources nationales et de l'aide publique au développement. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que de nombreux donateurs ne respectent pas leurs engagements et que, de ce fait, les communautés des pays en développement continuent de payer un lourd tribut lors des catastrophes. Les mouvements de population ont considérablement réduit la capacité des pays à se préparer et à réagir de manière adéquate aux catastrophes, en particulier dans les zones de conflit. La mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques entre les pays s'avère hautement bénéfique et utile, notamment dans un contexte où les changements climatiques s'accroissent et où l'impact des catastrophes ne cesse de s'aggraver.

Élections au Bureau, plan de travail de la 142^e Assemblée de l'UIP et questions diverses

La Commission a élu les nouveaux membres du Bureau ci-après : Mme M. Carvalho (Brésil) et M. B. Scotland (Guyana) du GRULAC ; M. R. Marian (République de Moldova) du Groupe Eurasie ; ainsi que M. I. Sereewatthanawut (Thaïlande) et Mme S. Rehman (Pakistan) du Groupe Asie-Pacifique. Les représentants de la région Asie-Pacifique achèveront le mandat de leurs pays respectifs au Bureau.

La Commission a approuvé la proposition du Bureau de consacrer les séances de la 142^e Assemblée de l'UIP à la rédaction de la résolution.

La Commission a été informée de la décision du Comité exécutif de la renommer Commission permanente du développement durable. Cette décision fait suite à un processus de consultation auquel le Bureau de la Commission a été associé.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont a pris acte la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

Le Président et la Vice-Présidente de la Commission ayant été tous les deux empêchés, M. P. Katjavivi (Namibie) a conduit la session en tant que membre le plus ancien du Bureau de la Commission.

L'ordre du jour et les comptes rendus analytiques de la session précédente (140^e Assemblée de l'UIP, Doha) ont été adoptés. M. Katjavivi a ensuite lancé le premier débat intitulé *Respect du droit international dans le cadre de la Charte des Nations Unies et des autres résolutions pertinentes*.

M. T. Biersteker (Professeur, Institut de hautes études internationales et du développement), M. A. Aljowaily (Ambassadeur d'Égypte en Serbie), Mme A. Theologou (Chypre), et M. F.H. Naek (Pakistan) ont participé à la réunion-débat. Trente-huit délégations étaient présentes et 15 intervenants ont pris la parole.

La réunion-débat a porté principalement sur la question de savoir si les sanctions étaient un instrument utile pour faire respecter le droit international. Les participants se sont penchés sur des organes essentiels du droit international comme le Conseil de sécurité de l'ONU et des tribunaux internationaux tels que la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice.

Les participants ont d'abord évoqué les raisons pour lesquelles des sanctions internationales peuvent être imposées (exhortation à un changement de comportement, restriction du champ d'action d'un gouvernement ou simplement prévention d'un comportement illégal), ainsi que les types de sanctions appliquées (économiques ou militaires, ciblées ou globales). Ils ont ensuite relevé que les sanctions n'étaient efficaces que dans environ 20 pour cent des cas dans lesquels elles sont appliquées et qu'elles avaient souvent pour effet d'empirer la situation. L'efficacité des sanctions dépend en partie du moment où elles sont mises en œuvre et de leur portée dans chaque situation spécifique. Les participants ont reconnu que les seules sanctions légitimes au regard du droit international étaient celles imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Outre leur efficacité, le principal autre sujet de préoccupation en lien avec les sanctions est le risque de politisation. De la même façon que le Conseil de sécurité ne reflète pas, par ses membres et sa composition, l'équilibre des forces géopolitiques du XXI^e siècle, la décision d'imposer des sanctions ne reflète pas nécessairement la volonté de la communauté internationale. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité peuvent faire valoir leur droit de veto pour bloquer la mise en œuvre de sanctions à leur encontre ou à l'encontre de leurs alliés les plus proches, ce qui explique en partie pourquoi seules les nations plus faibles se sont vu imposer des sanctions. Cette pratique engendre un traitement inégal qui remet en cause le régime des sanctions dans son ensemble.

Le régime des sanctions reste néanmoins l'un des rares moyens – si l'on évite le recours à la force ou la menace d'y recourir – d'imposer le respect du droit international. Dans la mesure où les sanctions internationales peuvent avoir l'effet désiré, les gouvernements et les parlements doivent renforcer leurs moyens d'appliquer ces sanctions par le biais de leurs juridictions respectives. De nombreux dispositifs administratifs et légaux doivent être mis en place dans chaque pays pour que les sanctions puissent être appliquées de manière efficace, que toutes les lacunes soient comblées et que ceux qui violent la loi soient systématiquement traduits en justice.

Les sanctions ne doivent pas être statiques : elles doivent toujours être adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain (sur le modèle d'un "régime vivant"). En fragilisant les acteurs qui violent le droit international ou les droits de l'homme, les sanctions ciblées sont presque toujours plus efficaces que les sanctions globales, qui nuisent arbitrairement à l'ensemble d'un pays. Le recours aux sanctions ne doit être envisagé qu'une fois que tous les moyens offerts par la diplomatie ont été épuisés.

Le débat a été soutenu et animé, certains participants ayant soulevé des questions bilatérales spécifiques à leur pays.

La deuxième réunion-débat de la session a porté sur les résultats du sondage mené par l'UIP en 2019 sur les relations entre les parlements et les Nations Unies. M. A. Motter (Conseiller principal pour les questions économiques et sociales, UIP) a présenté les résultats de cette première évaluation de la mesure dans laquelle les parlements peuvent influencer sur les processus décisionnels de l'ONU et

contrôler les positions de leurs gouvernements à l'ONU. Mme M. Kiener Nellen (Suisse, membre du Comité exécutif de l'UIP) était la principale oratrice. M. Katjavivi a fait part de ses observations avant de donner la parole aux autres participants, qui ont pu exprimer leurs points de vue ou poser des questions. Treize délégations sont restées dans la salle pour participer à cette réunion-débat, mais seulement quatre intervenants ont pris la parole.

Les résultats du sondage ont été considérés comme assez décevants. Ils ont été présentés à la Commission en sa qualité d'organe de l'UIP chargé d'ouvrir les portes de l'ONU aux parlements nationaux. L'élément le plus préoccupant a été le taux de participation : sur les 179 Parlements membres de l'UIP, seulement 50 ont répondu au sondage. Les participants ont tenté de s'expliquer ce taux de participation aussi faible : de nombreux parlements n'auraient-ils aucun intérêt pour les processus de l'ONU ou n'avaient-ils simplement pas les moyens de remplir le formulaire ?

Dans les grandes lignes, le sondage a permis de faire les constats suivants :

- il existe un important décalage entre le pouvoir qu'ont les parlements de surveiller les affaires des Nations Unies et leurs moyens ou leur volonté politique d'exercer réellement ce pouvoir ;
- la plupart des parlements ne connaissent pas bien les processus majeurs de négociation et de réforme de l'ONU ;
- la participation des parlements aux réunions de l'ONU peut être moins efficace que souhaité si les parlementaires sont soumis au contrôle des gouvernements ;
- de nombreux parlements n'ont pas de vue d'ensemble des allocations budgétaires de leur pays au système des Nations Unies ;
- d'une manière générale, la relation entre les parlements et le système des Nations Unies est précaire.

Se référant à une réunion du Comité exécutif de l'UIP ayant eu lieu plus tôt dans la journée et lors de laquelle le sondage avait été examiné, Mme M. Kiener Nellen a indiqué que le sondage avait révélé un vide important dans la relation entre les parlements et les Nations Unies, mais aussi une probable faiblesse des services parlementaires internes chargés de participer à ce type de sondage en concertation avec les parlementaires. Qui plus est, il est probable que les parlements ont plus d'intérêt à participer à des sondages relatifs à des questions politiques plus substantielles (les ODD, par exemple) qu'à des questions de procédure, comme la relation institutionnelle avec l'ONU.

Si l'on veut obtenir un meilleur taux de participation aux prochaines enquêtes qui seront menées, il faudra s'assurer la participation de l'Association des Secrétaires généraux des parlements (ASGP). Les résultats de l'enquête doivent être portés à la connaissance de l'UIP dans son ensemble, du Comité exécutif aux Commissions permanentes et groupes géopolitiques. La proposition de reconduire ce sondage particulier sur l'engagement parlementaire vis-à-vis de l'ONU tous les deux ou trois ans afin d'évaluer les progrès accomplis au fil du temps, a reçu un accueil favorable.

Comme l'a formulé l'un des participants, "nous avons besoin d'une ONU des peuples, non des États". L'UIP doit poursuivre ses efforts de relayer les points de vue des parlementaires auprès des Nations Unies afin de faire pendant aux positions limitées des gouvernements en place, qui ne reflètent pas la perspective des partis de l'opposition.

En réponse à la question de l'un des participants sur la proposition d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies, que d'aucuns considèrent comme un moyen de contrôle et de participation aux processus de l'ONU plus puissant, il a été relevé que les gouvernements "propriétaires" de l'ONU n'accepteraient jamais d'être soumis à l'ingérence et à la surveillance d'un tel organe. De plus, les modalités qui régiraient la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies sont loin d'être claires. L'approche de l'UIP, qui consiste à tirer parti des structures existantes en renforçant le poids des parlements nationaux dans les processus internationaux, est la seule viable.

À l'issue de la deuxième réunion-débat, la Secrétaire de la Commission, Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies), a annoncé les deux prochains grands processus de l'UIP à l'ONU : une nouvelle résolution de l'Assemblée générale sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, qui devrait être adoptée vers mai 2020, et le Sommet prévu en septembre à l'occasion du 75^e anniversaire de l'ONU. Tous les parlements seront appelés à soutenir ces processus en temps voulu.

M. Katjavivi a annoncé trois candidatures pour pourvoir les postes vacants du Bureau de la Commission : M. A. Gryffroy (Belgique), M. R. Peña Flores (Costa Rica) et Mme P. Tohmeena (Thaïlande). Les candidatures ont été approuvées par acclamation.

M. Katjavivi a ensuite clos la réunion.

Lutte contre les changements climatiques**Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Inde
pour l'inscription d'un point d'urgence****R é s u l t a t s**

Voix positives	809	Total des voix positives et négatives .	1 173
Voix négatives	364	Majorité des deux tiers.....	782
Abstentions	191		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		France		18		Ouganda		Absent	
Afrique du Sud	17			Gabon	11			Ouzbékistan		Absent	
Albanie		Absent		Gambie		Absent		Pakistan			21
Algérie	16			Géorgie		Absent		Palestine		11	
Allemagne		19		Ghana	7		7	Panama		Absent	
Andorre		Absent		Grèce		13		Paraguay	10		
Angola	14			Guatemala		Absent		Pays-Bas		13	
Arabie saoudite			14	Guinée		Absent		Pérou	14		
Argentine		Absent		Guinée équatoriale	11			Philippines	20		
Arménie			10	Guyana		Absent		Pologne			15
Australie		14		Haïti		Absent		Portugal		10	
Autriche		12		Hongrie			13	Qatar	11		
Azerbaïdjan	12			Inde	23			Rép. arabe syrienne			13
Bahreïn	11			Indonésie	22			République centrafricaine	12		
Bangladesh	20			Iran (Rép. islam. d')	19			Rép. de Corée		Absent	
Bélarus		Absent		Iraq		15		Rép. de Moldova		Absent	
Belgique		13		Irlande		Absent		Rép. dém. du Congo		Absent	
Bénin		Absent		Islande		10		Rép. dém. pop. lao		Absent	
Bhoutan	10			Italie		17		République tchèque		13	
Bolivie (État plurinational de)	12			Japon	20			Roumanie			14
Bosnie-Herzégovine		Absent		Jordanie		12		Royaume-Uni		18	
Brésil	22			Kazakhstan	10			Rwanda	12		
Bulgarie		Absent		Kenya	15			Saint-Marin	10		
Burkina Faso	13			Koweït		Absent		Sénégal		Absent	
Burundi	12			Lesotho		Absent		Serbie	12		
Cabo Verde	10			Lettonie		11		Seychelles	10		
Cambodge	13			Liechtenstein		8		Sierra Leone		Absent	
Cameroun		Absent		Lituanie		11		Singapour	12		
Canada		15		Macédoine du Nord		Absent		Slovaquie		Absent	
Chili	10		3	Madagascar		Absent		Slovénie			11
Chine	23			Malaisie	14			Somalie	13		
Chypre		10		Malawi		Absent		Sri Lanka		Absent	
Congo		Absent		Maldives		Absent		Suède		13	
Costa Rica	10			Mali		Absent		Suisse		12	
Côte d'Ivoire		Absent		Malte		Absent		Suriname	10		
Croatie		Absent		Maroc	13			Thaïlande	18		
Cuba		Absent		Mexique	20			Timor-Leste	10		
Danemark		12		Micronésie (États fédérés de)	8			Tonga	8		
Djibouti		Absent		Monaco		10		Tunisie		Absent	
Égypte		19		Mongolie		Absent		Turkménistan	12		
El Salvador	12			Monténégro		Absent		Turquie	19		
Émirats arabes unis	11			Myanmar	17			Ukraine	10		7
Espagne			15	Namibie	11			Uruguay	11		
Estonie			11	Népal		Absent		Venezuela (Rép. bolivarienne du)			15
Eswatini		Absent		Nicaragua	8			Viet Nam	19		
Éthiopie		Absent		Niger	13			Yémen			11
Fédération de Russie	20			Nigéria	20			Zambie	13		
Fidji		Absent		Norvège		12		Zimbabwe	13		
Finlande		12		Nouvelle-Zélande		11					
				Oman			11				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Protection des populations et sécurité internationale : demander l'arrêt de l'offensive turque en Syrie

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Égypte pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

Voix positives 677 Total des voix positives et négatives . 750
Voix négatives 73 Majorité des deux tiers..... 500
Abstentions 614

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		France	18			Ouganda		Absent	
Afrique du Sud			17	Gabon	11			Ouzbékistan		Absent	
Albanie		Absent		Gambie		Absent		Pakistan		21	
Algérie			16	Géorgie		Absent		Palestine	11		
Allemagne	19			Ghana	14			Panama		Absent	
Andorre		Absent		Grèce	13			Paraguay			10
Angola			14	Guatemala		Absent		Pays-Bas	13		
Arabie saoudite	14			Guinée		Absent		Pérou			14
Argentine		Absent		Guinée équatoriale			11	Philippines			20
Arménie	10			Guyana		Absent		Pologne	10		5
Australie	14			Haïti		Absent		Portugal	10		
Autriche	12			Hongrie	13			Qatar			11
Azerbaïdjan		12		Inde			23	Rép. arabe syrienne	13		
Bahreïn	11			Indonésie	22			République centrafricaine	12		
Bangladesh			20	Iran (Rép. islam. d')	19			Rép. de Corée		Absent	
Bélarus		Absent		Iraq	15			Rép. de Moldova		Absent	
Belgique	13			Irlande		Absent		Rép. dém. du Congo		Absent	
Bénin		Absent		Islande	10			Rép. dém. pop. lao		Absent	
Bhoutan			10	Italie	17			République tchèque	13		
Bolivie (État plurinational de)			12	Japon			20	Roumanie	14		
Bosnie-Herzégovine		Absent		Jordanie	12			Royaume-Uni	18		
Brésil			22	Kazakhstan			10	Rwanda			12
Bulgarie		Absent		Kenya			15	Saint-Marin	10		
Burkina Faso			13	Koweït		Absent		Sénégal		Absent	
Burundi			12	Lesotho		Absent		Serbie			12
Cabo Verde			10	Lettonie	11			Seychelles			10
Cambodge			13	Liechtenstein	8			Sierra Leone		Absent	
Cameroun		Absent		Lituanie	11			Singapour			12
Canada	15			Macédoine du Nord		Absent		Slovaquie		Absent	
Chili	3	3	7	Madagascar		Absent		Slovénie	11		
Chine			23	Malaisie			14	Somalie			13
Chypre	10			Malawi		Absent		Sri Lanka		Absent	
Congo		Absent		Maldives		Absent		Suède	13		
Costa Rica			10	Mali		Absent		Suisse	12		
Côte d'Ivoire		Absent		Malte		Absent		Suriname			10
Croatie		Absent		Maroc	13			Thaïlande			18
Cuba		Absent		Mexique	20			Timor-Leste	10		
Danemark	12			Micronésie (États fédérés de)			8	Tonga			8
Djibouti		Absent		Monaco	10			Tunisie		Absent	
Égypte	19			Mongolie		Absent		Turkménistan			12
El Salvador			12	Monténégro		Absent		Turquie	2	17	
Émirats arabes unis	11			Myanmar			17	Ukraine	7		10
Espagne	15			Namibie			11	Uruguay			11
Estonie	11			Népal		Absent		Venezuela (Rép. bolivarienne du)	15		
Eswatini		Absent		Nicaragua			8	Viet Nam			19
Éthiopie		Absent		Niger			13	Yémen	11		
Fédération de Russie			20	Nigéria		20		Zambie			13
Fidji		Absent		Norvège	12			Zimbabwe			13
Finlande	12			Nouvelle-Zélande	11						
				Oman	11						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Le double langage des pays occidentaux dans la lutte contre le terrorisme, en particulier en ce qui concerne le règlement du conflit en Syrie

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Turquie pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	156	Total des voix positives et négatives	646
Voix négatives	490	Majorité des deux tiers	431
Abstentions	718		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		France		18		Ouganda		Absent	
Afrique du Sud			17	Gabon			11	Ouzbékistan		Absent	
Albanie		Absent		Gambie		Absent		Pakistan	21		
Algérie			16	Géorgie		Absent		Palestine		11	
Allemagne		19		Ghana			14	Panama		Absent	
Andorre		Absent		Grèce		13		Paraguay			10
Angola			14	Guatemala		Absent		Pays-Bas		13	
Arabie saoudite		14		Guinée		Absent		Pérou			14
Argentine		Absent		Guinée équatoriale			11	Philippines			20
Arménie		10		Guyana		Absent		Pologne	5		10
Australie		14		Haïti		Absent		Portugal		10	
Autriche		12		Hongrie		13		Qatar			11
Azerbaïdjan	12			Inde			23	Rép. arabe syrienne		13	
Bahreïn		11		Indonésie	22			République centrafricaine			12
Bangladesh			20	Iran (Rép. islam. d')		19		Rép. de Corée		Absent	
Bélarus		Absent		Iraq		15		Rép. de Moldova		Absent	
Belgique		13		Irlande		Absent		Rép. dém. du Congo		Absent	
Bénin		Absent		Islande		10		Rép. dém. pop. lao		Absent	
Bhoutan			10	Italie		17		République tchèque		13	
Bolivie (État plurinational de)			12	Japon			20	Roumanie		14	
Bosnie-Herzégovine		Absent		Jordanie		12		Royaume-Uni		18	
Brésil			22	Kazakhstan			10	Rwanda			12
Bulgarie		Absent		Kenya			15	Saint-Marin			10
Burkina Faso			13	Koweït		Absent		Sénégal		Absent	
Burundi			12	Lesotho		Absent		Serbie			12
Cabo Verde			10	Lettonie		11		Seychelles			10
Cambodge			13	Liechtenstein		8		Sierra Leone		Absent	
Cameroun		Absent		Lituanie		11		Singapour			12
Canada		15		Macédoine du Nord		Absent		Slovaquie		Absent	
Chili		6	7	Madagascar		Absent		Slovénie		11	
Chine	23			Malaisie	14			Somalie			13
Chypre		10		Malawi		Absent		Sri Lanka		Absent	
Congo		Absent		Maldives		Absent		Suède		13	
Costa Rica			10	Mali		Absent		Suisse		12	
Côte d'Ivoire		Absent		Malte		Absent		Suriname			10
Croatie		Absent		Maroc			13	Thaïlande			18
Cuba		Absent		Mexique			20	Timor-Leste			10
Danemark		12		Micronésie (États fédérés de)			8	Tonga			8
Djibouti		Absent		Monaco		10		Tunisie		Absent	
Égypte		19		Mongolie		Absent		Turkménistan			12
El Salvador			12	Monténégro		Absent		Turquie	19		
Émirats arabes unis			11	Myanmar			17	Ukraine			17
Espagne		15		Namibie			11	Uruguay			11
Estonie			11	Népal		Absent		Venezuela (Rép. bolivarienne du)			15
Eswatini		Absent		Nicaragua			8	Viet Nam			19
Éthiopie		Absent		Niger			13	Yémen			11
Fédération de Russie	20			Nigéria	20			Zambie			13
Fidji		Absent		Norvège		12		Zimbabwe			13
Finlande		12		Nouvelle-Zélande		11					
				Oman			11				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Appel urgent au rétablissement d'un ordre démocratique représentatif et au respect des principes démocratiques au Pérou

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Pérou pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	174	Total des voix positives et négatives .	593
Voix négatives	419	Majorité des deux tiers	395
Abstentions	771		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan		Absent		France		18		Ouganda		Absent	
Afrique du Sud			17	Gabon			11	Ouzbékistan		Absent	
Albanie		Absent		Gambie		Absent		Pakistan			21
Algérie			16	Géorgie		Absent		Palestine		11	
Allemagne		19		Ghana	10		4	Panama		Absent	
Andorre		Absent		Grèce		13		Paraguay	10		
Angola			14	Guatemala		Absent		Pays-Bas		13	
Arabie saoudite		14		Guinée		Absent		Pérou	14		
Argentine		Absent		Guinée équatoriale			11	Philippines	20		
Arménie			10	Guyana		Absent		Pologne			15
Australie		14		Haïti		Absent		Portugal		10	
Autriche		12		Hongrie		13		Qatar			11
Azerbaïdjan			12	Inde			23	Rép. arabe syrienne			13
Bahreïn			11	Indonésie			22	République centrafricaine			12
Bangladesh			20	Iran (Rép. islam. d')			19	Rép. de Corée		Absent	
Bélarus		Absent		Iraq		15		Rép. de Moldova		Absent	
Belgique		13		Irlande		Absent		Rép. dém. du Congo		Absent	
Bénin		Absent		Islande		10		Rép. dém. pop. lao		Absent	
Bhoutan			10	Italie		17		République tchèque		13	
Bolivie (État plurinational de)			12	Japon			20	Roumanie		14	
Bosnie-Herzégovine		Absent		Jordanie		12		Royaume-Uni		18	
Brésil	22			Kazakhstan			10	Rwanda			12
Bulgarie		Absent		Kenya			15	Saint-Marin			10
Burkina Faso			13	Koweït		Absent		Sénégal		Absent	
Burundi			12	Lesotho		Absent		Serbie			12
Cabo Verde			10	Lettonie		11		Seychelles			10
Cambodge			13	Liechtenstein		8		Sierra Leone		Absent	
Cameroun		Absent		Lituanie		11		Singapour			12
Canada		15		Macédoine du Nord		Absent		Slovaquie		Absent	
Chili	13			Madagascar		Absent		Slovénie		11	
Chine			23	Malaisie			14	Somalie			13
Chypre		10		Malawi		Absent		Sri Lanka		Absent	
Congo		Absent		Maldives		Absent		Suède		13	
Costa Rica	10			Mali		Absent		Suisse			12
Côte d'Ivoire		Absent		Malte		Absent		Suriname	10		
Croatie		Absent		Maroc			13	Thaïlande			18
Cuba		Absent		Mexique	10		10	Timor-Leste			10
Danemark		12		Micronésie (États fédérés de)	8			Tonga			8
Djibouti		Absent		Monaco		10		Tunisie		Absent	
Égypte		19		Mongolie		Absent		Turkménistan			12
El Salvador	12			Monténégro		Absent		Turquie			19
Émirats arabes unis			11	Myanmar			17	Ukraine			17
Espagne		15		Namibie			11	Uruguay			11
Estonie			11	Népal		Absent		Venezuela (Rép. bolivarienne du)	15		
Eswatini		Absent		Nicaragua			8	Viet Nam			19
Éthiopie		Absent		Niger			13	Yémen			11
Fédération de Russie			20	Nigéria	20			Zambie			13
Fidji		Absent		Norvège		12		Zimbabwe			13
Finlande		12		Nouvelle-Zélande		11					
				Oman			11				

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Lutte contre les changements climatiques

Résolution adoptée à l'unanimité par la 141^e Assemblée de l'UIP (Belgrade, 16 octobre 2019)

La 141^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

consciente du rôle et de l'importance de la gouvernance démocratique pour la paix et le développement, qui trouvent un écho dans les objectifs et la mission de l'UIP, organisation mondiale qui compte 179 Parlements membres, et rappelant les engagements sur les changements climatiques pris par l'UIP à ses 139^e et 140^e Assemblées,

reconnaissant que le réchauffement climatique d'origine anthropique est l'un des principaux défis auxquels la communauté mondiale est confrontée à l'heure actuelle,

rappelant les engagements pris par la communauté internationale dans le cadre de l'Accord de Paris, qui s'appuie sur la coopération internationale antérieure s'agissant des diverses facettes des changements climatiques dans le cadre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de l'Action 21, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), du Protocole de Kyoto, des Accords de Cancun, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, des Résultats de Varsovie, des Orientations de Samoa, du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Plan d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

rappelant également l'engagement pris par les Parties à la CCNUCC de relever le défi que pose le réchauffement climatique sur la base de l'équité, du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives,

notant que l'Accord de Paris reconnaît que les modes de vie, de consommation et de production durables, les États parties développés montrant la voie, jouent un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques,

rappelant que l'Accord de Paris souligne l'importance de garantir l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans, et la protection de la biodiversité, reconnue par certaines cultures comme étant la Terre nourricière, et l'importance pour certains du concept de "justice climatique",

rappelant également l'engagement pris au titre de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, étant donné que cela permettrait de réduire sensiblement les risques et les effets des changements climatiques,

reconnaissant les implications de divers rapports, qui sont fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles, selon lesquelles les conséquences d'un réchauffement de la planète, même limité à 1,5 °C, risquent d'être considérables, graves et destructrices, mais pourraient être considérablement atténuées par une action immédiate et ciblée, une collaboration internationale dynamique et une coopération s'appuyant sur des processus multilatéraux,

rappelant que la priorité absolue des pays en développement reste leur avancée rapide sur la voie du développement durable destinée à garantir le bien-être de la majorité de la population mondiale, conformément à l'engagement de l'Accord de Paris de réaliser le développement durable,

se félicitant des travaux menés par l'Équipe spéciale de Marrakech sur les modes de vie durables et d'autres groupements régionaux qui s'intéressent à la consommation et à la production durables,

saluant les efforts et les initiatives de ces communautés locales, des milieux d'affaires et financiers, des institutions universitaires et de recherche, des enfants et des jeunes, des médias et des gouvernements visant à promouvoir un mélange novateur de modes de vie traditionnels et modernes durables aux niveaux individuel et collectif, réalisés en guise de contributions à la vie sur la planète,

rappelant l'engagement pris par l'UIP dans la Déclaration de Hanoï de 2015 de faire progresser les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et de veiller à ce que les parlements tiennent les gouvernements responsables de la mise en œuvre de mesures efficaces qui permettront d'atteindre les Objectifs, sans laisser personne de côté,

1. *exhorte* toutes les Parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris dans la lettre et dans l'esprit, et à investir résolument et rapidement dans l'atténuation et l'adaptation, conformément en outre aux dispositions de la CCNUCC et à celles des protocoles et accords qui relèvent de son champ d'action ;
2. *exhorte également* les pays à prendre des mesures d'atténuation énergiques et efficaces, conformément à l'Accord de Paris, qui permettraient d'atteindre les objectifs relatifs à la température, et note, entre autres, que tout déficit d'atténuation alourdirait considérablement le fardeau de l'adaptation des communautés, populations, régions et pays vulnérables ;
3. *demande* aux pays développés qui sont Parties à l'Accord de Paris de s'acquitter, dans la lettre et dans l'esprit, de leurs engagements au titre de la Convention pour fournir aux pays en développement une assistance financière, technologique et de renforcement des capacités ;
4. *souligne* que les pays en développement doivent prendre d'urgence des mesures d'adaptation pour préserver et renforcer leurs ressources naturelles, qui sont à la base des moyens de subsistance et du bien-être de millions de personnes ;
5. *exhorte* toutes les Parties à avancer rapidement vers la mise en œuvre effective du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices ;
6. *demande* aux parlements nationaux d'exhorter leurs gouvernements à jouer un rôle de premier plan s'agissant de mesures efficaces en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de mener des activités de sensibilisation et de dispenser une éducation solide sur les causes et les effets des changements climatiques, ainsi que d'encourager activement l'adoption de modes de vie durables ainsi que des modes de consommation et de production durables ;
7. *demande également* aux parlements nationaux d'exhorter leurs gouvernements, conformément au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour 2015-2030, à appuyer la mise en place de mécanismes nationaux de résilience exhaustifs, à renforcer les mesures de prévention et de réduction des risques de catastrophe, à améliorer la préparation aux catastrophes aux fins de ripostes efficaces et à investir dans des mesures de réduction des risques et la résilience sociale en cas de catastrophe, notamment en ce qui concerne la désertification, la déforestation, les tempêtes de sable et les inondations massives ;
8. *appelle* tous les parlementaires à collaborer avec leurs gouvernements, main dans la main avec toutes les parties prenantes, afin de mettre en œuvre l'Accord de Paris en s'orientant vers une mise en œuvre rapide des ODD, contribuant par là même à renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, et invite en particulier tous les parlementaires à aller à la rencontre des jeunes afin de les écouter et de trouver des solutions pour lutter contre les changements climatiques, et de nouer un dialogue avec la jeune génération ;
9. *appelle fermement* à réorienter et à améliorer sensiblement l'assistance financière, technologique et de renforcement des capacités accordée aux pays en développement afin qu'elle serve à l'adaptation plutôt qu'à l'atténuation.

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

*Adoptés par le Conseil directeur de l'UIP à sa 205^e session
et par la 141^e Assemblée de l'UIP
(Belgrade, 17 octobre 2019)*

a) Statuts

Modification de l'Article 10.4 comme suit :

10.4 L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à ~~trois~~ **deux** sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne.

Modification de l'Article 15.2c) comme suit :

15.2c) Toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à ~~trois~~ **deux** sessions consécutives de l'Assemblée dispose d'un minimum de huit voix (au lieu de dix pour les délégations à composition mixte) lors des votes de l'Assemblée de l'Union interparlementaire. Pour les délégations ayant droit à un certain nombre de voix supplémentaires, le calcul global est effectué en partant de huit voix au lieu de dix.

b) Règlement du Conseil directeur

Modification de l'Article 1.2 comme suit :

1.2 Chaque Membre de l'UIP est représenté au Conseil directeur par trois parlementaires, sous réserve que sa représentation compte des hommes et des femmes. Les délégations exclusivement masculines ou féminines sont limitées à ~~deux~~ **un** membres.

LIST OF PARTICIPANTS ***LISTE DES PARTICIPANTS***

Ms./Mme Maja Gojković

Speaker of the National Assembly of Serbia
Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie

Ms./Mme Gabriela Cuevas Barron

President of the Inter-Parliamentary Union
Présidente de l'Union interparlementaire

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES**AFGHANISTAN**

RAHMANI, Mir Rahman (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the House of the People (Ind)
NHZTYAR, Abdullatif (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the House of Elders Chair of the Committee for Cultural Affairs
ELHAM KHALILI, Khadija (Mrs.)	Member of the House of the People Deputy Chair of the Commission on Health, Sports and Youth (Ind)
IBRAHIM ZADA, Ghulam Abbas (Mr.)	Member of the House of the People Deputy Chair of the Commission on Natural Resources, Environment, Water and Energy and Land Administration (Ind)
MOHAMMAD RAHIM, Mohammad Mirza (Mr.)	Member of the House of the People Member Commission on Health, Sports and Youth (Ind)
SHARIF, Sahera (Ms.)	Member of the House of the People Commission on Natural Resources, Environment, Water and Energy (Ind)
HANIFI, M.Hanif Kahn (Mr.)	Member of the House of Elders Complaints Hearing Committee
HAYAT, Nawaz Sharif (Mr.)	Member of the House of Elders Telecommunications Committee
WAKILY, Mohammad Qais (Mr.)	Member of the House of Elders Complaints Hearing Committee
ARYUBI, Abdul Qader (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of the People
NASARY, Abdul Muqtader (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of Elders
FATAH, Abdul Wasi (Mr.)	Chairperson of the Legislative Directorate, House of Elders
BAYAZIDI, Fakhruddin (Mr.) Secretary of the Group	Chief of Protocol, House of the People
HASSAS, Pamiir (Mr.) Secretary of the Group	Director of Relations to the IPU, House of the People
KARIMI, Abdul Hadi (Mr.)	Secretary to the Speaker, House of the People
SAHAK, Qudratullah (Mr.)	Advisor to the Speaker, House of the People
NISARI, Qabool Ahmad (Mr.)	Assistant for the Speaker of the Upper House House of Elders
SAMSOOR, Ahmad Malik (Mr.) Secretary	
JAMALI, Ahmad Zemay (Mr.) Secretary	
(Ind: Independent / Indépendant)	

ALBANIA – ALBANIE

HYSI, Vasilika (Mrs.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of Parliament
GJYLAMETI, Blerina (Ms.)	Member of Parliament (PS) Parliamentary Committee on Economy and Finance
ULQINI, Musa (Mr.)	Member of Parliament (PS) Committee on European Integration
ROSHI, Enver (Mr.)	Member of Parliament, Chairman of the Committee on Health, Labour and Social Affairs
LITA, Korab (Mr.)	Member of Parliament Parliamentary Committee on European Integration
GJONCAJ, Genci (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Albanian Parliament
GOLI, Genci (Mr.)	Secretary of the Albanian Parliament
BOCKA, Ilir (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
SHAQIRI, Anita (Mrs.) Diplomat	

(PS: Socialist Party of Albania / Parti socialiste albanais)

ALGERIA – ALGÉRIE

CHENINE, Slimane (M.) Chef de la délégation	Président de l'Assemblée populaire nationale
BENBADIS, Fawzia (Mme)	Membre du Conseil de la Nation
BOUZEKRI, Hamid (M.)	Membre du Conseil de la Nation
KHARCHI, Ahmed (M.)	Membre du Conseil de la Nation
CHIHEB, Seddik (M.)	Membre de l'Assemblée populaire nationale
LABIDI, Nadia (Mme)	Membre de l'Assemblée populaire nationale
MOHAMED, Djellab (M.) Membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce	Membre de l'Assemblée populaire nationale
BENZIADA, Mounia (Mme) Secrétaire	Cadre administratif, Conseil de la Nation
DADA, Mohamed Drissi (M.) Secrétaire général	Secrétaire Général, Conseil de la Nation
SALEM, Salah (M.) Secrétaire général, Membre de l'ASGP	Secrétaire Général, Assemblée populaire nationale
HICHEM, Haddad (M.)	Directeur du protocole du Président de l'Assemblée populaire nationale
SI BACHIR, Noureddine (M.) Secrétaire de la délégation	Chargé d'études et de synthèse Assemblée populaire nationale
CHEBCHOUB, Abdelhamid (M.) Ambassadeur/Représentant permanent	
ABDELLAOUI, Laid (M.) Diplomate	

ANDORRA – ANDORRE

PALMITJAVILA, Meritxell (Mme) Chef de la délégation	Vice-Présidente du Conseil général (DA)
COSTA, Ferran (M.)	Membre du Conseil général (PLA) Président de la Commission de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports
NAUDI, Carles (M.)	Commission des finances et du budget Membre du Conseil général (CC) Commission des finances et du budget Commission des affaires étrangères
VELA, Susanna (Mme)	Membre du Conseil général (PS) Commission de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports Commission de la santé
RICH, Eulàlia (Mme) Secrétaire de la délégation	Secrétaire des commissions, Conseil général
(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)	
(PLA: Liberal Party / Parti Libéral)	
(CC: Committed Citizens / Citoyens engagés)	
(PS: Social Democratic Party / Parti Social-démocrate)	

ANGOLA

VALENTE, Idalina (Ms.) Member of the Executive Committee and of the Bureau of Women Parliamentarians Leader of the delegation	Member of the National Assembly (MPLA)
DANDA, Raul (Mr.)	Member of the National Assembly (UNITA)
PELINGANGA, Isabel (Ms.)	Member of the National Assembly (MPLA)
BARRICA, Nildeice (Ms.)	Adviser, National Assembly
(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)	
(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)	

ARGENTINA – ARGENTINE

PINEDO, Federico (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation
Member of the Committee on the Human Rights of
Parliamentarians

CREXELL, Carmen Lucila (Ms.)
Member of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights
ROZAS, Angel (Mr.)

URTUBEY, Rodolfo (Mr.)

CINCUNEGUI, Juan de Dios (Mr.)
Member of the ASGP
POGORILES, Carlos David (Mr.)
Adviser
TUNESSI, Juan Pedro (Mr.)
Secretary of the Group
Member of the ASGP
CHERNIAK, Carlos (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

(FP: Frente Pro)

(MPN: Neuquino Popular Movement / Mouvement populaire Neuquino)

(BUCR: Bloque Unión Cívica Radical)

(PJ: Justicialist Party / Parti justicialiste)

President pro tempore of the Senate (FP)
Committee on Foreign Affairs and Worship
Deputy chair of the Standing Committee on Monitoring
of Public-Private Partnership Contracts
President of the Senate
Member of the Senate (MPN)
Committee on Foreign Affairs and Worship
General Legislation Committee
Member of the Senate (BUCR)
Constitutional Affairs Committee
Federal Coparticipation Committee
Member of the Senate (PJ)
Chair of the Committee on Monitoring and
Implementation of the Criminal Procedural Code of the
Nation
Constitutional Affairs Committee
Director General of Parliamentary Diplomacy,
International Cooperation and Workshop
Adviser to Senator Angel Rozas, Senate

Parliamentary Secretary, Senate

ARMENIA – ARMÉNIE

MIRZOYAN, Ararat (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation
GRIGORYAN, Srbuhi (Ms.)
Bureau of the Committee on Peace
and International Security
BOSHYAN, Arman (Mr.)
Bureau of the Committee on Sustainable Development,
Finance and Trade
HOVHANNISYAN, Hovhannes (Mr.)
Bureau of the Committee to Promote Respect for
International Humanitarian Law
KARAPETYAN, Anna (Ms.)
MELKUMYAN, Mikayel (Mr.)
Bureau of the Committee on United Nations Affairs

MAKUNTS, Lilit (Ms.)
ISAYAN, Shake (Ms.)
Bureau of the Committee on Democracy and
Human Rights
GALSTYAN, Tigran (Mr.)
Member of the ASGP
HOVHANNISYAN, Artak (Mr.)
ISRAELIAN, Arman (Mr.)

MELIKSETYAN, Samvel (Mr.)
GHAZARYAN, Zabela (Ms.)
Secretary of the Group
KOSTANYAN, Vahan (Mr.)
VARDANYAN, Armen (Mr.)

Speaker of the National Assembly (CC)

Member of the National Assembly (BA)
Standing Committee of Health Care and Social Affairs

Member of the National Assembly (CC)
Standing Committee on Health Care and Social Affairs

Member of the National Assembly (CC)
Deputy Chairman of the Standing Committee on
Science, Education, Culture, Diaspora, Youth and Sport
Member of the National Assembly
Member of the National Assembly (PAP)
Chairman of the Standing Committee on Regional and
Eurasian Affairs
Member of the National Assembly (CC)
Member of the National Assembly (PAP)
Standing Committee on the Defence of Human Rights
and Public Affairs
Secretary General, National Assembly

Head of the Protocol Department, National Assembly
Head of the Foreign Relations Department, National
Assembly
Deputy Chief of Staff, National Assembly
Senior Specialist of the Foreign Relations department,
National Assembly
Adviser to the Speaker of the National Assembly
Assistant to the President of Parliament, National
Assembly

(CC: Civil Contract / Contrat civil)

(BA: Bright Armenia)

(PAP: Prosperous Armenia Party / Parti arménien de la prospérité)

AUSTRALIA – AUSTRALIE

WICKS, Lucy (Ms.) Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives (LPA)
O'NEILL, Deborah (Ms.)	Member of the Senate (ALP)
HILL, Julian (Mr.)	Member of the House of Representatives (ALP)
WALLACE, Andrew (Mr.)	Member of the House of Representatives (LPA)
MATULICK, Toni (Ms.) Delegation Secretary	Director, Procedure and Research, Senate
STEWART, Ruth (Ms.) Ambassador/Permanent Representative	

(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)

(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)

AUSTRIA – AUTRICHE

SOBOTKA, Wolfgang (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Council (ÖVP)
BAYR, Petra (Ms.) Advisory Group on Health	Member of the National Council (SPÖ)
GRAF, Martin (Mr.)	Member of the National Council (FPÖ)
LOPATKA, Reinhold (Mr.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Extreme Violence	Member of the National Council (ÖVP)
WINTONIAK, Alexis (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, National Council
BRENNER, Brigitte (Ms.) Adviser to the Group	Head of EU- and International Services, National Council
RUND, Petra (Ms.) Adviser to the Group	Head of International Relations Department, National Council
VELBERG, Sophie (Ms.) Secretary of the Group	International Relations Officer, National Council
BEDNARIK, Andrea (Ms.)	Protocol Officer, National Council
KORCZAK, Florian (Mr.)	Foreign Policy Adviser to the Speaker, National Council
GABRIEL, Anna (Ms.)	Adviser to the Speaker, National Council
HAINDL, Markus (Mr.)	Press Secretary to the Speaker, National Council

(ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire)

(SPÖ: Austrian Social Democratic Party / Parti social-démocrate autrichien)

(FPÖ: Austrian Freedom Party / Parti de la liberté)

AZERBAIJAN – AZERBAÏDJAN

ALASGAROV, Valeh (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Chairman of the Natural resources, Energy and Ecology
ALIYEVA, Sona (Ms.)	Member of the National Assembly (YA)
BAYRAMOV, Kamran (Mr.)	Member of the National Assembly (YA) Regional Affairs Committee
ISMAYILOV, Shahin (Mr.)	Member of the National Assembly (YA) Youth and Sport Committee
NABIZADE, Kamran (Mr.)	Member of the National Assembly Deputy Chair of the Committee on Natural Resources, Energy and Ecology / Youth and Sport Committee
DZAFAROV, Ajdin (Mr.)	Member of the National Assembly
MAMEDOVA, Zahra (Ms.) Secretary of the Group	Head Advisor of International Relations Department, National Assembly
HASANOV, Eldar (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	

(YA: New Azerbaijan Party / Nouveau parti de l'Azerbaïdjan)

BAHRAIN – BAHREÏN

ZAINAL, Fawzia (Ms.) Leader of the Delegation	Speaker of the Council of Representatives
FAYEZ, Hala (Ms.)	Second Deputy Speaker of the Shura Council
FAKHRO, Jamal (Mr.)	Deputy Speaker of the Shura Council
ALRAHMA, Sadiq (Mr.)	Member of the Shura Council
SALMAN, Jameela (Ms.)	Member of the Shura Council
ABBAS, Fatima (Ms.)	Member of the Council of Representatives
	Chair of the Committee on Woman and Child
ALTHAWADI, Abdullah (Mr.)	Member of the Council of Representatives
	Chair of the Committee on Human Rights
ALBOAINAIN, Mohamed (Mr.)	Member of the Council of Representatives
	Head of committee of the Committee of Foreign Affairs, Defence and National Security
	Secretary General of the Council of Representatives
ABUNAJMA, Rashed (Mr.) Member of the ASGP	
ADWAN, Haifa (Ms.)	Head of Media Department, Council of Representatives
ALENEZI, Hanadi (Ms.) Secretary to the Delegation	Parliamentary Relations Development Specialist, Council of Representatives
ALQATTAF, Ameerah (Ms.) Secretary to the Delegation	Head of Parliamentary Relations Development Department, Council of Representatives
MOOSA, Salman (Mr.)	Protocol Specialist, Council of Representatives
ALSHUROOQI, Nabeel (Mr.)	Director of Presidential Affairs

BANGLADESH

CHAUDHURY, Shirin Sharmin (Ms.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of Parliament (AL) Chairman of the Business Advisory Committee Chairman of the Committee on Petitions Chairman of the Standing Committee on Rules of Procedure
RABBI, Fazle (Mr.)	Deputy Speaker of Parliament (AL) Chairman of the Library Committee Business Advisory Committee Committee on Petitions
CHOWDHURY, Noor E Alam (Mr.)	Member of Parliament, Chief Whip (AL) Chairman of the House Committee Business Advisory Committee Standing Committee on Rules of Procedure
AL MAHMOOD SWAPON, Abu Sayeed (Mr.)	Member of Parliament, Whip (AL) Standing Committee on Public Accounts
AHMED, Tofail (Mr.)	Member of Parliament (AL) Chairman of the Standing Committee on Ministry of Commerce Business Advisory Committee Standing Committee on Rules of Procedure
HOSSAIN, Md. Amir (Mr.)	Member of Parliament (AL) Chairman of the Standing Committee on Ministry of Industries Business Advisory Committee Standing Committee on Rules of Procedure
MILLAT, Md. Habibe (Mr.) President of the IPU Advisory Group on Health	Member of Parliament (AL) Standing Committee on Ministry of Foreign Affairs Standing Committee on Ministry of Science and Technology
BABEL, Fahmi Gulandaz (Mr.)	Member of Parliament (AL) Standing Committee on Ministry of Posts
MURSHEDY, Abdus Salam (Mr.)	Member of Parliament (AL) Standing Committee on Ministry of Youth and Sports Standing Committee on Ministry of Local Government, Rural development and Cooperatives
RAHMAN, Pir Fazlur (Mr.)	Member of Parliament (JP) Standing Committee on Ministry of Home Affairs

MUSTAFA, Suborna (Ms.)

Member of Parliament (AL)

JAHAN, Shabnam (Ms.)

Standing Committee on Ministry of Cultural Affairs

Adviser

Member of Parliament

KHAN, Zafar Ahmed (Mr.)

Senior Secretary, Parliament

Secretary of the Group, Member of the ASGP

NURUZZAMAN, Md (Mr.)

Additional Secretary, Parliament

MAHMOOD, Md. Tarique (Mr.)

Director, Public Relations, Parliament

CHOWDHURY, Md. Toufiq-E-Leahi (Mr.)

Deputy Secretary & APS to the Speaker, Parliament

ASHRAF, Md Ali (Mr.)

Deputy Secretary, Parliament

ZILANE, Abdul Quader (Mr.)

Deputy Secretary & PS to the Chief Whip, Parliament

ABSER, Md Nurul (Mr.)

Assistant Director, Parliament

ISLAM, Md Taufiqul (Mr.)

APS to the the Deputy Speaker, Parliament

SIKDER, Abdus Sobhan (Mr.)

Ambassador/Permanent Representative

(AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)

(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

BELARUS - BÉLARUS

RAKHMANOV, Sergey (Mr.)

Member of the Council of the Republic

Vice-President of the Standing Committee on Peace
and International Security, Leader of the DelegationChairman of the Standing Committee for Foreign Affairs
and National Security**BELGIUM – BELGIQUE**

GRYFFROY, Andries (Mr.)

Member of the Senate (N-VA)

President of the Group, Leader of the Delegation

Transversal Matters - Powers of the Regions

LACROIX, Christophe (Mr.)

Member of the House of Representatives (PS)

National Defence Committee

Economy, Consumer protection and Digital Agenda

Foreign Affairs Committee

Deputy Secretary General, House of Representatives

DEBOUTTE, Reinhilde (Ms.)

Member of the ASGP

Deputy Director, House of Representatives

PELEMAN, Martin (Mr.)

Deputy Secretary of the Group

VERCAMMEN, Peter (Mr.)

Senior Adviser, Senate

Secretary of the Group

ADAM, Koen (Mr.)

Ambassador/Permanent Representative

(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)

(PS: Parti Socialiste / Socialist Party)

BENIN - BÉNIN

VLAVONOU, Louis (M.)

Président de l'Assemblée nationale (UP)

Président du Groupe, Chef de la délégation

KOUWANOU, Mathias (M.)

Membre de l'Assemblée nationale

SOSSOU, Dakpè (M.)

Membre de l'Assemblée nationale

VIDJINGNINO, Fiace (M.)

Chef du Service de la communication

Secrétaire du Groupe

Assemblée nationale

LOKOUN, Ange (M.)

Aide de camp

(UP: Progressive Union / Union Progressiste)

BHUTAN – BHOUTAN

DORJI, Tashi (Mr.)

Chairman of the National Council

Leader of the Delegation

WANGDI, Tshencho (Mr.)

Deputy Speaker of the National Assembly (DNT)

Legislative Committee

Member of the National Council

Natural Resources and Environment Committee

RAI, Tirtha Man (Mr.)

RAI, Anand (Mr.)	Member of the National Council
WANGMO, Tashi (Ms.)	Deputy Chairperson of the Economic Affairs Committee
	Member of the National Council
TENZIN, Ugen (Mr.)	Good Governance Committee
	Member of the National Assembly (DNT)
WANGDI, Dorji (Mr.)	Social and Cultural Committee
	Member of the National Assembly (DPT)
	Chairperson of the House Committee
	Economic and Finance Committee
	Good Governance Committee
WANGCHUK, Karma (Mr.)	Member of the National Assembly (DPT)
	Legislative Committee
	Social and Cultural Committee
TSHERING, Chenchu (Mr.)	Secretary General, National Council
Member of the ASGP	
DUBA, Duba (Mr.)	Director, National Assembly
Member of the ASGP	
PRADHAN, Janakman (Mr.)	
Secretary to the delegation	
(DNT: Druk Nyamrup Tshogpa)	
(DPT: Druk Phunsum Tshogpa)	

BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) – BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

GUZMÁN GÓMEZ, Beatriz Flora (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
ITAMARI CHOQUE, Ruth Betsaida (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
MENDOZA FERNÁNDEZ, Edith (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
Bureau of Women Parliamentarians	
ZABALA MONTENEGRO, Mery Elina (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (UD)
Bureau of the Standing Committee on	
United Nations Affairs	
(MAS-IPSP: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)	
(UD: Democratic Unity / Unité démocratique)	

BOSNIA AND HERZEGOVINA - BOSNIE-HERZÉGOVINE

RADMANOVIĆ, Nebojša (Mr.)	Deputy Speaker of the House of Representatives
Leader of the Delegation	(SNSD)
ŠPIRIĆ, Nikola (Mr.)	Deputy Speaker of the House of Peoples (SNSD)
Leader of the Delegation	
LEPER, Dženana (Ms.)	Department for International Affairs, House of Peoples
Secretary of the Group	
ŽUŽA, Zoran (Mr.)	Department for Press, House of Peoples
ŽIVKOVIĆ, Gordana (Mr.)	Secretary of House of People, House of Peoples
MOČEVIĆ, Neda (Ms.)	Chief of Cabinet
(SNSD: Alliance of Independent Social Democrats / Parti social-démocrate indépendant)	

BRAZIL – BRÉSIL

LINS, Átila (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (PP)
Member of the Executive Committee	President of the Committee on National Integration,
Leader of the Delegation	Regional Development and the Amazon
CUNHA, Sergio (Mr.)	Member of the Federal Senate (PSD)
ANASTASIA, Antônio (Mr.)	Deputy Speaker of the Senate
SILVESTRE, Irajá (Mr.)	Member of the Federal Senate (SDP)
	Committee on social affairs
	Commission on Economic Affairs
CAJADO, Claudio (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (PP)
	Committee on Foreign Relations and National Defence
CARVALHO, Mariana (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (PSDB)
Rapporteur of the Standing Committee on Democracy	
and Human Rights to the 141 st Assembly	
PORTO, Joaquim Passarinho (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (SDP)
ROCHA, Jose (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (PL)

BACLEAR, João Carlos (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies
BUENO, Rubens (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies
VERDE, Cleber (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies
NASCIMENTIO, Gilberto (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies
Adviser	
CAMPOS, Jefferson (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies
Adviser	
CAETANO, João Pedro (Mr.)	Deputy Secretary General, Federal Senate
Member of the ASGP	
CONTREIRAS DE ALMEIDA, Sergio (Mr.)	Director General, Chamber of Deputies
Member of the ASGP	
KASSMAYER, Karin (Ms.)	Federal Senate
Adviser, Member of the ASGP	
ARAUJO, Silvia (Ms.)	Coordinator, Federal Senate
BARBOSA, Eduardo (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)	
(PSD: Social Democratic Party (PSD) / Parti social-démocrate)	
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)	
(PSDB: Brazilian Social Democratic Party / Parti social-démocrate brésilien)	
(PL: Liberal Party / Parti libéral)	

BULGARIA – BULGARIE

GLAVCHEV, Dimitar (Mr.)	Member of the National Assembly (GERB)
Leader of the Delegation	Foreign Policy Committee
	Committee on Budget and Finance
MIHAYLOV, Georgi (Mr.)	Member of the National Assembly (BSP)
	Healthcare Committee
	Foreign Policy Committee
	Secretary General, National Assembly
KARASLAVOVA, Stefana (Ms.)	
Member of the ASGP	
ALEXANDROVA, Stefka (Ms.)	State Expert, International Relations and Protocol,
Administrative Secretary to the delegation	National Assembly
VLAYKOV, Radko (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
(GERB: Citizens for European Development of Bulgaria Party / Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie)	
(BSP: Bulgarian Socialist Party / Parti socialiste bulgare)	

BURKINA FASO

ILBOUDOU-THIOMBIANO, Elise (Mme)	Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
Chef de la délégation	
OUATTARA, Lassina (Mr.)	Membre de l'Assemblée nationale (MPP)
DIALLO, Ahmed Aziz (Mr.)	Membre de l'Assemblée nationale (PDS/METBA)
BAKYONO, Bienvenue (Mr.)	Membre de l'Assemblée nationale (MPP)
NOMBRE, Alphonse (Mr.)	Membre de l'Assemblée nationale (CDP)
ABGA, Armand (Mr.)	Membre de l'Assemblée nationale (UPC)
TAPSOBA, Tibo Jean Paul (Mr.)	Membre de l'Assemblée nationale (MPP)
OUEDRAOGO, Ousmane (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (CDP)
TIENDREBEOGO, Mamata (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (MPP)
ZOROME, Rakièta (Mme)	Secrétaire générale, Assemblée nationale
Membre de l'ASGP	
BAGUIAN, Mikail (M.)	Conseiller technique, Assemblée nationale
Conseiller politique	
TRAORE, Karamoko Jean Marie (M.)	Directeur de la diplomatie parlementaire
	Assemblée nationale
TOE, Fidel (M.)	
Conseiller	
OUBDA, Karim (M.)	
Conseiller	
(MPP: People's Movement for Progress / Mouvement du peuple pour le progrès)	
(PDS/METBA: Party for Democracy and Socialism-Builders' Party / Parti pour la démocratie et le Socialisme-Parti des Bâtisseurs)	
(CDP: Congress for Democracy and Progress / Congrès pour la démocratie et le progrès)	
(UPC: Union for Progress and Change / Union pour le progrès et le changement)	

BURUNDI

NYABENDA, Pascal (Mr.) Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
NIYONGABO, Anicet (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Vice-President of the Senate
BIKORIMANA, Norbert (Mr.)	Member of the Senate
MANAYANJE, Kionie (Mr.)	Member of the Senate
KUBWIMANA, Usiel (Mr.)	Member of the National Assembly
NTAGAHORAHO, Jeanne Marie (Ms.)	Member of the National Assembly
TUYAGA, Anicet (Mr.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly
RWABAHUNGU, Marc (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
NIYONZIMA, Renovat (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
KAREKEZI, Jean (Mr.)	Secretary, National Assembly
HAVYARIMANA, Venuste (Mr.)	Secretary, National Assembly
HAKIZIMANA, Pascal (Mr.)	Adviser, National Assembly
HABONIMANA, Jean Baptiste (Mr.)	Adviser, Senate
MUNYANEZA, Oscar (Mr.)	Adviser, National Assembly
NDAYISENGA, Richard (Mr.)	Adviser, National Assembly
NICIMPAYE, Jean Nepos (Mr.)	Chief Protocol, National Assembly
SINZINKAYO, Gilbert (Mr.) Secretary	Adviser, National Assembly

CABO VERDE

CORREIA, Austelino Tavares (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (MPD)
COSTA, Isa (Ms.)	Member of the National Assembly (MPD) Committee on Economics, Environment and Territorial Planning
ÉVORA, Walter (Mr.)	Member of the National Assembly (PAICV) Committee on Constitutional Affairs, Human Rights, Security and Reform of the State
GRAÇA, Francisco Assis (Mr.) Secretary of the Group	Technician, National Assembly

(MPD: Movement for Democracy / Mouvement pour la démocratie)

(PAICV: African Party for the Independence of Cabo Verde / Parti africain pour l'indépendance du Cabo Verde)

CAMBODIA – CAMBODGE

KHUON, Sudary (Ms.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly
CHHEANG, Vun (Mr.)	Member of the National Assembly Chair of the Committee on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media
YANG, Sem (Mr.)	Member of the Senate Chair of the Committee on Human Rights, Complaint Reception, Investigation
CHHIT, Kimyeat (Mr.)	Member of the Senate Vice-Chair of the Committee on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media
BAN, Sreymom (Ms.)	Member of the National Assembly Vice-Chair of the Committee on Education, Youth, Sport, Cult, Religious Affairs, Culture and Tourism
SOK, Sokan (Mr.)	Member of the National Assembly Vice Chair of the Committee on Public Works, Transports, Telecommunication, Posts, Industry and Mines
OUM, Sarith (Mr.) Member of the ASGP	Adviser, Senate

SRUN, Dara (Mr.)
Member of the ASGP
KHUON, Vilavann (Ms.)
CHHEANG, Vannarith (Mr.)
CHHIM, Sothkun (Mr.)
KIM, Sochetra (Mr.)
HEANG, Thul (Mr.)

SOK, Pisey (Mr.)
Secretary to the delegation
KOY, Malayvireak (Mr.)
LY, Chanrainsey (Mr.)
VANN, Nimol (Ms.)

KANG, Lychhou (Mr.)
TE, Leina (Ms.)
TEN, Vasna (Mr.)
OUK, Rida (Ms.)
KHIEU, Rithya (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative
DJORDJEVIC, Milosh (Mr.)
Staff

Deputy Secretary General, National Assembly

Advisor, National Assembly
Advisor, National Assembly
Assistant, Senate
Assistant, Senate
Director of International Relations Department
National Assembly
Deputy Director of the International Relations
Department, National Assembly
Assistant, Senate
Assistant, National Assembly
Deputy Chief of the Multilateral Relations Office,
National Assembly
Assistant, National Assembly
Assistant, National Assembly
Assistant, National Assembly
Assistant, National Assembly

CAMEROON – CAMEROUN

KEGNE MAFONG ÉPSE FOTSO, Josephine (Mme)
NGAYAP, Pierre Flanbeau (M.)
OUMOU EPSE AHIDJO, Koultchoumi (Mme)
VINCENT DE PAUL, Emah Etoundi (M.)
ABDOULLAYE, Daouda (M.)
Membre de l'ASGP
INDJECK, Daniel (M.)
Conseiller
MVONDO, Médard (M.)
Secrétaire administratif

Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
Membre de l'Assemblée nationale
Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
Secrétaire général, Assemblée nationale

Représentant de la présidence de la République
Assemblée nationale
Directeur de l'Administration générale
Assemblée nationale

(RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)

CANADA

ATAULLAHJAN, Salma (Ms.)
President of the Middle East Questions Committee,
Bureau of Women Parliamentarians
Leader of the Delegation

DAWSON, Dennis (Mr.)

RAVALIA, Mohamed Iqbal (Mr.)

SAINT-GERMAIN, Raymonde (Ms.)

ROBERT, Charles (Mr.)
Member of the Executive Committee of the ASGP
ETHIER, Céline (Ms.)
Secretary of the Group
MCTAGGART, Scott (Mr.)
Advisor of the Group

Member of the Senate (CPC)
Deputy Chair of the Standing Committee on Human
Rights
Standing Committee on Foreign Affairs and International
Trade
Standing Committee on National Finance
Member of the Senate (IL)
Standing Senate Committee on Foreign Affairs and
International Trade
Deputy Chair of the Standing Senate Committee on
Transport and Communications
Member of the Senate (ISG)
Standing Committee on Social Affairs, Science and
Technology
Member of the Senate (ISG)
Standing Senate Committee on Foreign Affairs and
International Trade
Standing Senate Committee on Internal Economy,
Budgets and Administration
Clerk of the House of Commons

(CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)

(IL: Independent Liberal / Libéral indépendant)

(ISG: Independent Senators Group / Groupe des Sénateurs indépendants)

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

VIGNER, Henri Mylla (M.)

Chef de la délégation

AZIZA ALIME, Soumaïne (Mme)

KOMBO-YAYA, Dieudonné (M.)

Conseiller du Groupe

Troisième Vice-Président de l'Assemblée nationale

Membre de l'Assemblée nationale

Commission de la défense

Conseiller diplomatique du Président de
l'Assemblée nationale**CHILE – CHILI**

FLORES, Iván (Mr.)

Second Vice President of GRULAC

Leader of the delegation

GIRARDI, Guido (Mr.)

LETELIER, Juan Pablo (Mr.)

COLOMA, Juan Antonio (Mr.)

KEITEL, Sebastian (Mr.)

MIX, Claudia (Ms.)

OLIVERA, Erika (Ms.)

GUZMAN, Raúl (Mr.)

Member of the ASGP

LANDEROS, Miguel (Mr.)

Member of the ASGP

OSES, Juan (Mr.)

PEILLARD, Jacqueline (Ms.)

FLORES, Gerardo (Mr.)

Secretary

FONTECILLA, Mariano (Mr.)

Diplomatic Adviser

Speaker of the Chamber of Deputies (PDC)

President of the Internal Regime and Administration
Committee

Member of the Senate (PPD)

President of the Environment and National Assets

Committee / Health Committee

Member of the Senate (PS)

President of the Treasury Committee

Member of the Chamber of Deputies (UDI)

Constitution, Legislation and Justice Committee

President of the Education

Science Technology Committee

Member of the Chamber of Deputies (PEP)

Sport and Recreation Committee

Family and Senior Adult Committee

Member of the Chamber of Deputies (Com)

Human Rights and Native Peoples Committee

Committee on Social Development, Overcoming Poverty
and Planning

Member of the Chamber of Deputies (Ind)

Committee on Housing, Urban Development and
National Assets

Sports and Recreation Committee

General Secretary of the Senate

General Secretary, Chamber of Deputies

Sub Director of the Directorate of International
Relations, Senate

Director International Affairs of the Chamber of Deputies

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(PPD: Party for Democracy / Parti pour la démocratie)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(UDI: Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)

(PEP: Political Evolution Party / Parti de l'évolution politique)

(Com: Comunes)

(FRV-Ind: Social Green Regionalist Federation - Independent / Fédération régionaliste sociale et verts - Indépendant)

(Ind: Independent / Indépendant)

CHINA – CHINE

CHEN, Guomin (Mr.)

Member of Executive Committee

Leader of the Delegation

MINGJIN, Hao (Mr.)

CHEN, Fuli (Mr.)

Member of the National People's Congress

Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee

Vice Chairman of National People's Congress of China

Member of the National People's Congress

Foreign Affairs Committee

LI, Li (Ms.)	Member of the National People's Congress
YIN, Zhongqing (Mr.)	Member of the National People's Congress Vice Chairman of the Financial and Economic Affairs Committee
YU, Zhigang (Mr.)	Member of the National People's Congress Constitution and Law Affairs Committee National People's Congress
QI, Tian (Mr.) Secretary	
OU, Ge (Mr.) Secretary	National People's Congress
HU, Luyao (Mr.) Secretary	National People's Congress
SHEN, Zheyi (Mr.) Secretary	National People's Congress
SU, Ziting (Mr.) Secretary	National People's Congress
XIA, Xianjun (Ms.) Secretary	National People's Congress
WEI, Xing (Mr.) Secretary of the Group	National People's Congress
WANG, Yu (Mr.) Secretary	National People's Congress
XU, Yu (Mr.) Secretary	National People's Congress

CONGO

IKOUROU-YOKA née ANGANDI, Pauline (Mme) Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	Membre du Sénat (PCT) Secrétaire de la Commission de la santé, des affaires sociales, de la famille, du genre et du développement durable Conseiller juridique du Premier Secrétaire du Sénat
GOMA, Léandre (M.) Secrétaire administratif du Groupe (PCT: Congolese Workers Party / Parti congolais du travail)	

COSTA RICA

PENA FLORES, Rodolfo (Mr.) Leader of the delegation	Member of the Legislative Assembly
--	------------------------------------

CÔTE D'IVOIRE

OUATTARA, Siaka (M.) Vice-Président du Groupe, Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Commission des affaires générales et institutionnelles
KOUAKOU, Kouassi Jean Marie (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (PDCI/RDA) Commission des affaires générales et institutionnelles
KOUASSI, Koffi Kra Paulin (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (PDCI/RDA) Commission des affaires générales et institutionnelles
(RHDP: Rally of Houphouetists for Democracy and Peace / Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix) (PDCI/RDA: Democratic Party of Côte d'Ivoire / Parti Démocratique de Côte d'Ivoire)	

CROATIA – CROATIE

DUJIC, Sasa (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Croatian Parliament (SDP) Committee on the Economy, Tourism Committee
MAKSIMČUK, Ljubica (Ms.)	Member of the Croatian Parliament (HDZ) Committee on Maritime Affairs, Transportation Gender Equality Committee
JOSIĆ, Željka (Ms.) VUKAS, Stjepan (Mr.) Secretary of Group	Member of the Croatian Parliament Advisor, Croatian Parliament
BAKOTA, Gordan (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate) (HDZ: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)	

CUBA

MARI MACHADO, Ana María (Ms.)
Leader of the Delegation
CHARBONET MARTELL, Miguel Enrique (Mr.)

LUNA MORALES, Estela Cristina (Ms.)
Advisory Group on Health
FERRER GÓMEZ, María Yolanda (Ms.)
Member of the Executive Committee
Bureau of Women Parliamentarians
MORA GONZÁLEZ, Jesús Rafael (Mr.)
Secretary of the Group
TRISTÁ DEL TODO, Gustavo (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative
REYES RICARDO, Mayra (Ms.)
Diplomat
STOJANKIC, Natalija (Ms.)
Staff

Deputy Speaker of the National Assembly of
the People's Power (CPC)
Member of the National Assembly of the People's Power
(CPC) / Education Committee
Member of the National Assembly of the People's Power
(CPC) / Health and Sports Committee
Member of the National Assembly of the People's Power
Chair of the Foreign Affairs Committee

Officer, National Assembly of the People's Power

(CPC: Communist Party of Cuba / Parti communiste cubain)

CYPRUS – CHYPRE

SYLLOURIS, Demetris (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation
NEOFYTOS, Averof (Mr.)

Speaker of the House of Representatives (Allileggii)

Member of the House of Representatives (DISY)
House Standing Committee on Financial and Budgetary
Affairs

KOUTRA-KOUKOUMA, Skevi (Ms.)
Bureau of Women Parliamentarians

Member of the House of Representatives (AKEL)
Chairperson of the House Standing Committee on
Refugees-Enclaved, Missing
Adversely Affected Persons

MOUSHOUTTAS, Marinos (Mr.)

Member of the House of Representatives (DIKO)
Deputy Chairperson of the House Standing Committee
on Financial and Budgetary Affairs
House Standing Committee on Energy, Trade, Industry
and Tourism

House Standing Committee on Labour, Welfare and
Social Insurance

THEOLOGOU, Anna (Ms.)
Bureau of the Committee on UN Affairs

Member of the House of Representatives (Ind)
House Standing Committee on Development Plans and
Public Expenditure Control
Secretary General, House of Representatives

SOCRATOUS, Socrates (Mr.)
Member of the ASGP

Senior International Relations Officer

CHRISTOU, Avgousta (Ms.)

House of Representatives

Secretary to the delegation

International Relations Officer

PERSIANI, Elena (Ms.)

House of Representatives

Secretary to the delegation

ELIADES, Constantinos (Mr.)

Ambassador/Permanent Representative

(Allileggii: Solidarity Movement / Mouvement Solidarité)

(AKEL: Progressive Party of the Working People / Parti progressiste des masses laborieuses)

(DIKO: Democratic Party (DIKO) / Parti démocrate)

(DISY: Democratic Rally Party (DISY) / Rassemblement démocratique)

(Ind: Independent / Indépendant)

CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

VONDRÁČEK, Radek (Mr.)
Leader of the delegation
KOLIBA, Peter (Mr.)

Speaker of the Chamber of Deputies

Member of the Senate (ANO 2011)

Vice-Chair of the Committee on Health and Social Policy

Member of the Senate (Ind)

Vice-Chair of the Com. on Regional Development

Public Administration and Environment

NYTRA, Zdenek (Mr.)

LEVOVÁ, Jana (Ms.)

Member of the Chamber of Deputies (SPD)
Vice-Chair of the Committee on Constitutional
and Legal Affairs
Secretary General, Chamber of Deputies

MORÁVEK, Jan (Mr.)

Member of the ASGP

SÍLEŠOVÁ, Jaroslava (Mrs.)

KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina (Ms.)

Secretary of the Group

TUČKOVÁ, Alena (Mrs.)

Secretary of the Group

SECHTER, Jan (Mr.)

GAJDUŠEK, Marek (Mr.)

ŠIŠPERA, Ondřej (Mr.)

Security Officer

KUCHTA, Tomáš (Mr.)

Ambassador/Permanent Representative

Director of the Office of the Speaker

Adviser to the Speaker

Protocol

(ANO 2011: ANO 2011)

(Ind: Independent / Indépendant)

(SPD: Freedom and Direct Democracy / Liberté et démocratie directe)

(Piráti: Pirate Party / Parti pirate)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

BADIBANGA NTITA, Samy (M.)

Président du Groupe, Chef de la délégation

BALAMAGE N'KOLO, Boniface (M.)

BAZEGO TEBUSELI, Papy (M.)

MIRUHO MUGOROZI, Stephane (M.)

NIKOMBA SABANGU, Madeleine (Mme)

MANARA LINGA, Didi (M.)

MBUKU LAKA, Boris (M.)

Vice-Président du Sénat (UDPS)

Vice-Président de l'Assemblée nationale

Membre du Sénat (MLC)

Membre du Sénat (PPRD)

Membre du Sénat (Ind)

Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)

Comité des droits de l'Homme

Membre de l'Assemblée nationale (ARC)

Commission économique, financière et
du contrôle budgétaire

Secrétaire général, Assemblée nationale

NGUVULU KHOJI, Jean (M.)

Membre de l'ASGP

KALE LOBOBI, Prosper Papy (M.)

KABANGU DIBA-NSESE, Francois (M.)

Secrétaire du Groupe

KANIKA SUMBAYI, Philibert (M.)

Secrétaire administratif

MITONGA ZONGWE, Isidore (M.)

Assistant du Vice-Président de l'Assemblée nationale

Conseiller Coordonnateur du Bureau d'études du Sénat

Secrétaire administratif / Section nationale UIP/RDC,
Assemblée nationaleConseiller Diplomatique du Premier Vice-Président
du SénatChargé des missions du Premier Vice-Président
du SénatAssistant particulier de la Présidente de l'Assemblée
nationale

DAMBANA SUNGU, Adrien (M.)

IKAMBA BOSOSOLA, Popol (M.)

MUKU LUNGU, Benjamin (M.)

Secrétaire

MALIWOSO, Mangbeza (M.)

Agent de sécurité

TSHINGA AHUKA, Paul Emile (M.)

Ambassadeur/Représentant permanent

(PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy / Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie)

(UDPS: Union for Democracy and Social Progress / Union pour la Démocratie et le Progrès social)

(MLC: Movement for the Liberation of Congo / Mouvement de Libération du Congo)

(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)

(Ind: Independent / Indépendant)

DENMARK – DANEMARK

SOENDERGAARD, Soeren (Mr.)

Leader of the Delegation

Member of The Danish Parliament (RGA)

Cultural Affairs Committee

European Affairs Committee

BLIXT, Liselott (Ms.)	Member of The Danish Parliament (DPP) Gender Equality Committee
OLLDAG, Kathrine (Ms.)	Health and Senior Citizen's Committee Member of The Danish Parliament (SLP) Fiscal Affairs Committee Rural Districts and Islands Committee
SCHMIDT, Hans Christian (Mr.)	Member of the The Danish Parliament (PL) Vice chairman of the Transport and Housing Committee Cultural Affairs Committee
VALENTIN, Kim (Mr.)	Member of the The Danish Parliament (PL) Cultural Affairs Committee European Affairs Committee Deputy Secretary General, The Danish Parliament
JENSEN, Torben (Mr.) Member of the ASGP	
LARSON, Claudius (Mr.)	Higher Executive Officer, Danish Parliament
RIIS, Peter (Mr.) Secretary	International Consultant, Danish Parliament
HOUGAARD, Anders Christian (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(RGA: The Red-Green Alliance / Unité-Alliance rouge-verte) (DPP: Danish People's Party / Parti populaire danois) (SLP: Social Liberal Party / Parti social libéral) (PL: Liberal Party / Parti libéral)	

DJIBOUTI

ALI HOUMED, Mohamed (M.) Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale
BOULHAN HOUSSEIN, Neima (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale
MOHAMED DAOUD, Ali (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
OMAR MOHAMED, Hassan (M.)	Membre de l'Assemblée nationale Commission des finances
ROBLEH ABDILLAHIEH, Ahmed (M.)	Membre de l'Assemblée nationale
IBRAHIM IDIRSS, Abdoukader (M.)	Directeur de procédure législative, Assemblée nationale
MOHAMED AHMED, Idriss (M.)	Directeur de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale

DOMINICAN REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMIN, Graciela (Mrs.) Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights, Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies (PRD) Standing Committee on Human Rights Standing Committee on Justice
SUÁREZ, Victor (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies Justice Committee / Public Ministry Committee

EGYPT – ÉGYPTE

ABDEL AAL, Ali (Mr.) Member of the Executive Committee High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives
EL-KARIM DARWISH, Karim Abd (Mr.)	Member of the House of Representatives Chair of the Foreign Affairs Committee Member of the House of Representatives
ABDELMALEK IBRAHIM, Margret Azer (Ms.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Representatives
MOHAMED HASSANEIN, Hassan Omar (Mr.)	Member of the House of Representatives
MOSTAFA ELWANY, Rania Amr (Ms.)	Member of the House of Representatives
MOUSSA HABIB, Mahmoud Rashad (Mr.)	Member of the House of Representatives
FAWZI, Mahmoud (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General
EL-DIN NAGY, Alaa (Mr.)	Speaker's Office Manager, House of Representatives
NASR EL-DIN, Yassin (Mr.)	Head of the Protocol Department, House of Representatives

EL MAGHRABY, Mohamed (Mr.)
Security Officer
ALJOWAILY, Amr (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative
ABDELRAHMAN, Zeinab (Ms.)
Staff

EL SALVADOR

QUIJANO, Norman (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Legislative Assembly (ARENA) President of the Political Committee Finance and Budget Special Committee Health Committee
URBINA, Yanci Guadalupe (Ms.)	Deputy Speaker of the Legislative Assembly (FMLN) President of the Treasury and Special Budget Committee
MERINO, Francisco (Mr.) High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Legislative Assembly (PCN) Financial Committee Financial and Budget Special Committee Education and Cultural Committee
ÁVILA AVILES, Rodrigo (Mr.)	Member of the Legislative Assembly (ARENA) Public Security and Fight Against Drugs Committee Treasury and Special Budget Committee

(ARENA: National Republican Alliance / Alliance nationale républicaine)

(FMLN: Farabundo Marti National Liberation Front / Front de libération nationale Farabundo Marti)

(PCN: National Conciliation Party / Parti de conciliation nationale)

EQUATORIAL GUINEA - GUINÉE ÉQUATORIALE

NTUGU NSA, Atanasio-Ela (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Senate (PDGE)
OBONO EDJANG, Silvia-Paloma (Ms.)	Member of the Senate (PDGE)
TAMARITE CASTAÑO, Crescencio (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (PDGE)
TOMO NGUEMA, María-pelagia Abeso (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies (PDGE)
EKUA ESONO ABE, Bienvenido (Mr.) Secretary of the Group	Secretary General, Chamber of Deputies
MAYE OBIANG, Victorino-Nka (Mr.)	Secretary General, Senate

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti Démocratique de Guinée Equatoriale)

ESTONIA – ESTONIE

KOKK, Aivar (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Member of the Estonian Parliament Chairman of finance committee of the Finance Committee State Budget Control Select Committee (Isamaa)
HELME, Helle-Moonika (Mrs.)	Member of the Estonian Parliament (EKRE) Cultural Affairs Committee
KIVIMÄGI, Toomas (Mr.)	Member of the Estonian Parliament (RP) Deputy Chairman of the Legal Affairs Committee
TUUS-LAUL, Marika (Ms.)	Member of the Estonian Parliament (ECeP) Social Affairs Committee
TAMP, Marju (Ms.) Adviser to the delegation	Adviser in Foreign Relations Department Estonian Parliament

(Isamaa: Isamaa Party / Parti Isamaa)

(EKRE: Conservative People's Party of Estonia / Parti populaire conservateur)

(RP: Estonian Reform Party / Parti de la réforme)

(ECeP: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

ESWATINI

MAVIMBELA, Petros (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the House of Assembly IPU Committee Finance Committee Agriculture Committee
BUJELA, Nokunceda (Ms.)	Member of the House of Assembly IPU Committee

DLAMINI, Mduduzi (Mr.)

Member of the House of Assembly
Chairperson of the IPU Local CommitteeSHABANGU, Treasure (Mr.)
Secretary to the delegation

Committee Secretary/ Clerk, House of Assembly

ETHIOPIA – ÉTHIOPIEIBRAHIM, Keria (Ms.)
Leader of the Delegation

Speaker of the House of the Federation (EPRDF)

AYENEW, Worku (Mr.)

Member of the House of the Federation (EPRDF)

GONDA, Hailu (Mr.)

Member of the House of the Federation (EPRDF)

ALAKO, Hiwot Hailu (Mr.)

Member of Parliament

SHOA, Kebede (Mr.)

Secretary, House of the Federation

Member of the ASGP

GISLASSIE, Gebru (Mr.)

Adviser

YENENH, Raimond (Mr.)

Adviser

(EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Éthiopie)

FIJI – FIDJI

NAILATIKAU, Ratu Epeli (Mr.)

Speaker of Parliament

Leader of the Delegation

RADRODRO, Salote Caraqeti (Ms.)

Member of Parliament (Soldelpa)

SUDHAKAR, Ashneel (Mr.)

Member of Parliament (FF)

EMBERSON, Jeanette Tanari (Ms.)

Deputy Secretary General to Parliament

TUDONU, Sefanaia Navuda (Mr.)

Executive Adviser to the Speaker

(Soldelpa: Social Democratic Liberal Party / Parti libéral social-démocrate)

(FF: Fiji First / Les Fidji d'abord)

FINLAND – FINLANDE

JÄRVINEN, Heli (Ms.)

Member of Parliament (G)

President of the Group, Leader of the Delegation

KALMARI, Anne (Ms.)

Member of Parliament (CP)

TANUS, Sari (Ms.)

Member of Parliament (PDC)

TYNKKYNEN, Sebastian (Mr.)

Member of Parliament (PS)

HUTTUNEN, Marja (Ms.)

Assistant for the International Affairs, Parliament

Secretary of the Group

VUOSIO, Teemu (Mr.)

Secretary for the International Affairs, Parliament

Secretary of the Group

(G: The Greens / Les Verts)

(CP: Centre Party / Parti du Centre)

(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(PS: The Finns Party / Parti des Finlandais)

FRANCE

JULIEN-LAFERRIERE, Hubert (M.)

Membre de l'Assemblée nationale (REM)

Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient,

Commission des affaires étrangères

Chef de la délégation

DALLIER, Philippe (M.)

Vice-Président du Sénat (R)

Membre de la Commission des finances

JOURDA, Gisèle (Mme)

Membre du Sénat (PS)

Commission des affaires étrangères, de la défense et
des forces armées

MARIE, Didier (M.)

Membre du Sénat (PS)

Bureau de la Commission permanente de
la démocratie et des droits de l'homme

Commission des lois

DEL PICCHIA, Robert (M.)

Membre du Sénat (R)

Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte
contre le terrorisme et l'extrémisme violentVice-Président de la Commission des affaires
étrangères, de la défense et des forces armées

JANVIER, Caroline (Mme)

Membre de l'Assemblée nationale (REM)

Commission des affaires sociales

LARIVE, Michel (M.)

PARK, Zivka (Mme)

PALLEZ, Christophe (M.)

Membre du Comité exécutif de l'ASGP

SCHROEDT-GIRARD, Jean-Louis (M.)

Membre de l'ASGP

EIFERMANN, Didier (M.)

Secrétaire exécutif du Groupe

PREUVOT, Perrine (Mme)

Secrétaire administrative de l'ASGP

BOURASSÉ, Philippe (M.)

Secrétaire exécutif du Groupe

VELASCO, Karine (Mme)

Secrétaire administrative de l'ASGP

FALCONI, Jean-Louis (M.)

Ambassadeur/Représentant permanent

(REM: The Republic on the Move / La République en Marche)

(R: The Republicans / Les Républicains)

(PS: Socialist Party / Parti Socialiste)

(FI: La France insoumise)

Membre de l'Assemblée nationale (FI)

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Membre de l'Assemblée nationale (REM)

Commission du développement durable et de

l'aménagement du territoire

Secrétaire général de la Questure, Assemblée nationale

Secrétaire général du Sénat

Conseiller, Assemblée nationale

Administratrice des services, Assemblée nationale

Conseiller, Sénat

Conseillère, Assemblée nationale

GABON

MOULENGUI MOUELE NGWAMASSANA

Sophie (Mme)

ONDO METOGHO, Emmanuel Claude (M.)

NZE BEKALE, Emmanuel (M.)

BEKALLE AKWE, Henry (M.)

FOUTI, Fratelly (M.)

KENGUEL, Michel Edouard (M.)

Membre de l'ASGP

SOUMOUNA, Edmond (M.)

Secrétaire du Groupe

ROSSATANGA, Lygie (Mme)

(PDG: Gabonese Democratic Party / Parti démocratique gabonais)

(DEM: The democrats / Les démocrates)

Membre du Sénat (PDG)

Commission des lois, des affaires administratives et
des droits de l'hommeCommission des finances, du budget et de la
comptabilité publique

Deuxième Vice-Président du Sénat (PDG)

Membre, Commission des finances

Membre du Sénat (PDG)

Président, Commission des affaires économiques,
de la production et des échanges

Membre de l'Assemblée nationale (PDG)

Commission des lois, des affaires administratives
et des droits de l'hommeCommission des finances, du budget et
de la comptabilité publique

Membre de l'Assemblée nationale (DEM)

Commission des lois, des affaires administratives et
des droits de l'hommeCommission des finances, du budget et
de la comptabilité publique

Secrétaire général du Sénat

Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

Directrice des relations interparlementaires, Sénat

GAMBIA (THE) – GAMBIE

SANNEH, Momodou L.K. (Mr.)

Leader of the Delegation

SAMUSA, Ma Janko (Mr.)

Deputy Speaker of the National Assembly (UDP)

Chairperson of the Committee on Defence & Security

Standing Committee on Health, Women, Children &

Refugee, Disaster & Humanitarian Relief

Member of the National Assembly (NCP)

Committee on Privileges & Ethics

Committee on Monitor the Implementation of
Government Projects

TUNKARA, Billay G. (Mr.)	Member of the National Assembly (UDP) Committee on Foreign Affairs Committee on Local Government & Lands Ombudsman and IEC
SECKA SALLAH, Ndey Yassin (Ms.)	Member of the National Assembly (PD) Committee on Health, Women, Children, Refugee, Disaster & Humanitarian Relief Assembly Standing Committee
NYASSI, Musa Amul (Mr.)	Member of the National Assembly (APRC) Chairperson of the Committee on Local Government & Lands, Ombudsman & IEC Committee on Agriculture & Rural Development Editor, National Assembly
MBOWE, Mamat (Mr.) Secretary to Delegation SALLAH, Matarr (Mr.) Adviser	National Assembly

(UDP: United Democratic Party / Parti démocrate uni)
(NCP: National Convension Party / Parti national de la conversion)
(PD: Nominated Member - Geo-Political Constituency Representing Persons with Disability (Visually Impaired))
(APRC: Alliance for Patriotic Reorientation and Construction / Alliance patriotique pour la réorientation et la construction)

GEORGIA – GÉORGIE

VOLSKI, George (Mr.) Leader of the Delegation MIKANADZE, Givi (Mr.) Member of the ASGP BROKISHVILI, Irakli (Mr.) Secretary to the Delegation NANOBASHVILI, Ioseb (Mr.) Ambassadeur/Représentant permanent	Deputy Speaker of Parliament (GD-DG) Secretary General, Parliament Chief Specialist, International Relations Department, Parliament
--	--

(GD-DG: Georgian Dream - Democratic Georgia / Rêve géorgien - Géorgie démocratique)

GERMANY – ALLEMAGNE

ROTH, Claudia (Ms.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the German Bundestag (Bündnis90/Die Grünen) Subcommittee on Cultural and Education Policy Abroad Vice-President of the Council of Elders
BEYER, Peter (Mr.)	Member of the German Bundestag (CDU/CSU) Committee on Foreign Affairs Subcommittee on the United Nations, International Organisations and Globalisation Parliamentary Assembly of the Council of Europe
FREITAG, Dagmar (Ms.)	Member of the German Bundestag (SPD) Chairwoman of the Sports Committee Committee on Foreign Affairs NATO Parliamentary Assembly
HERDT, Waldemar (Mr.)	Member of the German Bundestag (AfD) Committee on Foreign Affairs Committee on Human Rights and Humanitarian Aid Subcommittee on Civilian Crisis Prevention and Networked Security
MANSMANN, Till (Mr.)	Member of the German Bundestag (FDP) Committee on Labour and Social Affairs Committee on Economic Cooperation and Development
LECHTE, Ulrich (Mr.)	Member of the German Bundestag (FDP) Chairman of the Subcommittee on the United Nations, International Organisations and Globalisation Committee on Foreign Affairs
MÜLLER, Lorenz (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General for International Affairs and Director-General for Research and External Relations, German Bundestag

ZÁDOR, Katalin (Ms.)
Secretary to the Delegation
TEPASSE, Nicole (Ms.)
Secretary to the Delegation
BRAMMER, Claudia (Ms.)
MAHDJOUBI, Ali (Mr.)
HEILAND, Anne-Lena (Ms.)
GLOSSNER, Andreas (Mr.)
Diplomat
PIETSCH, Michael Christian (Mr.)
Diplomat

International Parliamentary Assemblies Department,
German Bundestag
Division of International Parliamentary Assemblies,
German Bundestag
Assistant to the delegation, German Bundestag
Office of the Deputy Speaker, German Bundestag
Office of the Deputy Speaker, German Bundestag

(Bündnis90/Die Grünen: Green Party / Les Verts)

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)

(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(AfD: Alternative for Germany / Alternative pour l'Allemagne)

(FDP: Free Democratic Party / Parti libéral démocrate)

GHANA

OQUAYE, Micheal Aaron (Mr.)
Leader of the Delegation

Speaker of Parliament (NPP)
Chairman of the Standing Orders Committee
Chairman of the Committee on Selection

IBRAHIM, Ahmed (Mr.)

Member of Parliament (NDC)
Local Government Committee
Business Committee

BOATENG, Ama Pomaa (Ms.)
Committee on Middle East Questions

Communication Committee
Member of Parliament (NPP)
Gender & Children Committee
Communication Committee
Committee on Selection

IDDRISU, Haruna (Mr.)

Member of Parliament (NDC)
Vice Chairperson of the special Budget Committee
Business Committee

KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr.)

Appointment Committee
Member of Parliament (NPP)
Chairman of the Special Budget Committee
Chairman of the House Committee
Chairman of the Business Committee

NYINDAM, Matthew (Mr.)

Member of Parliament (NPP)
Finance Committee
Food and Agriculture and Cocoa Affairs Committee
Business Committee

MENSAH, Abena Durowaa (Ms.)

Member of Parliament (NPP)
Vice Chairperson of the Committee on Gender and
Children

NSIAH, Cyril Kwabena Oteng (Mr.)

Committee on Foreign Affairs
AG. Clerk to Parliament

Member of the ASGP

GOMBILLA, Ibrahim (Mr.)

Deputy Clerk, Committee, Parliamentary Relations &
Protocol & Public Affairs, Parliament

Member of the ASGP

PARRY, Grace Asaah (Mr.)

Deputy Director, Speaker's Secretariat, Parliament

(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)

GREECE – GRÈCE

KEFALOGIANNI, Olga (Ms.)
Head of the Delegation

Member of the Hellenic Parliament (ND)
Standing Committee on National Defence and Foreign
Affairs, the Standing Committee on Production and Trade
Permanent Committee on Institutions and Transparency
Committee on European Affairs
Committee on Defence Programs and Contracts

GKIKAS, Stefanos (Mr.)	Member of the Hellenic Parliament (ND) Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs Special Standing Committee on Armament Programs and Contracts Committee on Parliament's Finances
GIOGIAKAS, Vassileios (Mr.)	Member of the Hellenic Parliament (ND) Standing Committee on Social Affairs Standing Committee on Production and Trade Special Permanent Committee of the Regions
MOUZALAS, Ioannis (Mr.)	Member of the Hellenic Parliament (SYRIZA) Standing Committee on National Defence and Foreign Affairs Special Permanent Committee on Equipment Programs and Contracts
MYLONAKIS, Georgios (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Hellenic Parliament, Hellenic Parliament
KARTSAKLI, Aikaterini (Ms.)	Head of the International Organization Section, Hellenic Parliament
PAPADOPOULOU, Thaleia (Ms.) KOUTSOUKOU, Vasiliki (Mrs.) Assistant to the Head of the delegation DIACOFOTAKIS, Yorgos (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	Secretary, Hellenic Parliament
(ND: New Democracy / Nouvelle démocratie) (SYRIZA: Coalition of the Radical Left / Coalition de la gauche radicale)	

GUATEMALA

GARCIA GUDIEL, Hugo Fernando (Mr.)	Member of the Congress of the Republic (Ind) Public Finances Committee Foreign Affairs Committee
HERNANDEZ FRANCO, Javier Alfonso (Mr.)	Member of the Congress of the Republic (FCN) Public Finances Committee Legislation Committee
ROJAS ESPINO, Anibal Estuardo (Mr.)	Member of the Congress of the Republic (VCV)
(Ind: Independent) (FCN: Frente de Convergencia Nacional) (VCV: Vision con Valores)	

GUINEA – GUINÉE

FOFANA, Luceny (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale (RPG) Deuxième vice-président du Bureau
(RPG: Rally of the Guinean People - Rainbow / Rassemblement du Peuple de Guinée - Arc en ciel)	

GUYANA

SCOTLAND, Barton (Mr.) President of the Group Leader of the Delegation	Speaker of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana Chairman of the Parliamentary Management Committee, the Assembly Committee Clerk of the National Assembly, Parliament of the Co-operative Republic of Guyana
ISAACS, Sherlock (Mr.)	Personal Assistant to the Speaker, Parliament of the Co-operative Republic of Guyana
ADAMS, Dellon (Ms.)	

HAITI - HAÏTI

FOURCAND, Richard Hervé (M.) GILOT, Jean Rony (M.) Membre de l'ASGP	Membre du Sénat Secrétaire général du Sénat
---	--

HUNGARY – HONGRIE

BALLA, Mihály (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Member of the National Assembly (FIDESz) Vice-Chair of the Foreign Affairs Committee
BARTOS, Mónika (Ms.)	Member of the National Assembly (FIDESz) Committee on Legislation Committee on Foreign Affairs
STEINMETZ, Ádám (Mr.)	Member of the National Assembly (Jobbik) Committee on Legislation, Committee on Agriculture
GURMAI, Zita (Ms.)	Member of the National Assembly (MSZP) Committee on Foreign Affairs
VADAI, Ágnes (Ms.) Chair of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the National Assembly (DK) Vice Chair of the Committee on Defence and Law Enforcement
SCHMUCK, Erzsébet (Ms.)	Member of the National Assembly (LMP) Chairman of the Committee on Sustainable Development
KOCSIS-CAKE, Olivio (Mr.)	Member of the National Assembly (P) Vice Chairman of the Committee on Immunity Director General, National Assembly
SUCH, György (Mr.) Advisor to the Group, Member of the ASGP	
SOMFAINÉ ÁDÁM, Katalin (Ms.) Secretary of the Group	Head of IPU Office, Directorate for Foreign Relations, National Assembly
PINTÉR, Attila (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise) (Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie) (MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois) (DK: Democratic Coalition / Coalition démocratique) (LMP: Politics can be different / Faire de la politique autrement) (P: Párbeszéd)	

ICELAND – ISLANDE

ANDERSEN, Sigridur (Ms.) Leader of the Delegation	Member of Parliament (IP) Chair of the Foreign Affairs Committee
GUNNLAUGSSON, Sigmundur Davíð (Mr.)	Member of Parliament (CP) Economic Affairs and Trade Committee
ÁGÚSTSSON, Ágúst Ólafur (Mr.)	Member of Parliament (SDA) Second Deputy Chairman of the Budget Committee Deputy Secretary General, Parliament
MAGNUSSON, Thorsteinn (Mr.) Member of the ASGP	
BANG, Arna Gerður (Ms.) Secretary of the Group	Adviser, Parliament
(IP: Independence Party / Parti de l'indépendance) (CP: Centre Party / Parti du Centre) (SDA: The Social Democratic Alliance / Alliance sociale démocratique)	

INDIA – INDE

BIRLA, Om (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the House of the People
THAROOR, Shashi (Mr.)	Member of the House of the People
KARUNANIDHI, Kanimozhi (Ms.)	Member of the House of the People
SYIEM, Wansuk (Ms.)	Member of the Council of States
SHYAL, Bharatiben Dhirubhai (Mr.)	Member of the House of the People
KARANLAJE, Shobha (Ms.)	Member of the Council of States
VERMA, Ram Kumar (Mr.)	Member of the Council of States
PATRA, Sasmit (Mr.)	Member of the Council of States
SHRIVASTAVA, Snehlata (Ms.) Member of the ASGP	Secretary General, House of the People
VERMA, Desh Deepak (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Council of States
KOUL, Prabhat Chandra (Mr.) Secretary to the Delegation	Joint Secretary, House of the People

GUPTA, Naresh Chandra (Mr.)
KANDPAL, Yatindra Mohan (Mr.)
KUMAR, Pawan (Mr.)
RAMANA, Lingala Venkata (Mr.)
SINGH, Yogendra (Mr.)
SINGH, Bhupendra (Mr.)

OSD to the Speaker, House of the People
Director, House of the People
Director, Council of States
Additional Director, House of the People
Under Secretary, House of the People
Assistant Protocol Officer, Council of States

INDONESIA – INDONÉSIE

SYAMSUDDIN, Aziz (Mr.)
Leader of the Delegation
ZON, Fadli (Mr.)

Deputy Speaker of the House of Representatives

Deputy Speaker of the House of Representatives
(Gerindra)

Chair of the GOPAC

BATUBARA, Juliari Peter (Mr.)
ADITYA, Willy (Mr.)
BADAWI, Fathan Subchi (Mr.)
ERIZAL, Jon (Mr.)
QOMARIEL ARIFIN, Nurul (Ms.)
HARRIS, Damayanti (Mrs.)
Member of the ASGP
RETNOASTUTI, Endah (Ms.)
Executive Director, Member of the ASGP
HARYANTI (Ms.)
Secretary to the Delegation
PRASETYO, Hery (Mr.)
Secretary to the Delegation
ABDRIRROHMAN, Insan (Mr.)
Secretary to the Head of the delegation
ARIEF, Muhammad (Mr.)
Adviser to the Head of the Delegation
PURBA, Robert Juheng (Mr.)
Member of the ASGP
SARTOMO (Mr.)
Member of the ASGP
WIDIANI, Miranti (Ms.)
Secretary of the ASGP delegation
TANSIL, Yuliana (Ms.)
Interpreter
REFLUSMEN Jr., Reza (Mr.)
Adviser
WIDYA YUDHA, Mochamad Chandra (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative
ORLIC, Suzana (Ms.)
Staff

Member of the House of Representatives
Member of the House of Representatives
Member of the House of Representatives
Member of the House of Representatives
Member of the House of Representatives
Deputy Secretary General, House of Representatives

Head of Bureau, House of Representatives

Parliamentary Staff, House of Representatives

(Gerindra: Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

ARDESHIR LARIJANI, Ali (Mr.)
Leader of the Delegation
JALALI, Kazem (Mr.)
Vice-President of the Executive Committee
HOSSEINI, Seyedeh Fatemeh (Ms.)
President of the Group, Bureau of Women
Parliamentarians, Member of Committee to Promote
Respect for IHL
GOODARZI, Masoud (Mr.)

KAVAKEBIAN, Mostafa (Mr.)

ZAHEDI, Mohammad Mehdi (Mr.)

Speaker of the Islamic Parliament of Iran
Cultural Affairs Committee
Member of the Islamic Parliament of Iran
National Security and Foreign Policy Committee
Member of the Islamic Parliament of Iran
Economic Affairs Committee

Member of the Islamic Parliament of Iran
National Security and Foreign Policy Committee
Member of the Islamic Parliament of Iran
National Security and Foreign Policy Committee
Member of the Islamic Parliament of Iran
Chair of the Education and Research Committee

MOKHTAR, Jalil (Mr.)

KOUSEH QARAVI, Shahram (Mr.)

NOURI GHEZELJEH, Gholamreza (Mr.)
Member of the ASGP

AMIRI ZADEH, Bahram (Mr.)

DASTGHEIB, Seyed Ahmadreza (Mr.)
AMIR ABDOLLAHIAN, Hossein (Mr.)

JABERI ANSARI, Sadegh Hossein (Mr.)

YASREBI, Seyed Mohammad (Mr.)

ESMAEILPOUR, Hamed (Mr.)
HOSSEINI, Amirhossein (Mr.)

BANIASADZADEH, Mojtaba (Mr.)

ABDOLLAHI, Mahmoud (Mr.)

AGHAMOHAMMADI, Zahra (Ms.)

RANJBAR MOHAMMADI, Pantea (Ms.)

MOLLA ABDOLLAHI, Hossein (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

KADER MEER WAYES, Sherko (Mr.)

Leader of the Delegation

AL-KINANI, Ahmed (Mr.)

AL-SHALAN, Oday (Mr.)

ALKHIRBIT, Abdullah (Mr.)

Bureau of the Standing Committee on Trade and
Sustainable Development

AL ITHAWI, Yahya (Mr.)

MOHAMMED ABED, Forat (Mr.)

TALABANI, Alaa (Ms.)

Permanent Committee for Democracy and
Human Rights

ISMAIL, Serwan (Mr.)

AL-SAEEDI, Mohammed (Mr.)

MOHAMED, Fawzi (Mr.)

AL-LAMY, Hussam (Mr.)

Diplomat

KAMIL, Mustafa (Mr.)

Staff

O'DONOVAN, Denis (Mr.)

Leader of the Delegation

O'MAHONY, John (Mr.)

RUANE, Lynn (Ms.)

HORKAN, Gerald (Mr.)

PRINGLE, Thomas (Mr.)

Member of the Islamic Parliament of Iran
Social Affairs CommitteeMember of the Islamic Parliament of Iran
Development Committee

Secretary General of the Islamic Parliament of Iran

Senior Adviser to the Speaker of the Islamic Parliament
of Iran

Advisor to the Speaker, Islamic Parliament of Iran

Special Assistant to the Speaker of the Islamic
Parliament of IranDeputy for Iranian Expatriates and Parliamentary Affairs,
Ministry of Foreign AffairsGeneral Director of Protocol Department, Islamic
Parliament of Iran

Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs

Head of Department of International Political
Organizations AffairsDirector of International Conference Department, Islamic
Parliament of IranSenior Expert of Department of International Political
Organizations AffairsSenior Expert of Department of International Political
Organizations AffairsSenior Expert of Department of Protocol, Islamic
Parliament of Iran**IRAQ**

Member of the Council of Representatives

Chairman of the Foreign Relations Committee

Member of the Council of Representatives

Member of the Council of Representatives

Member of the Council of Representatives

Foreign Relations Committee

Member of the Council of Representatives

Member of the House of Representatives

Member of the Council of Representatives

Foreign Relations Committee

Secretary General, Council of Representatives

Manager of departments of International Relations,
Council of RepresentativesManager of departments of International Relations,
Council of Representatives**IRELAND – IRLANDE**

Speaker of the Senate (FF)

Chair of the Committee on Procedures & Privileges
(Seanad Éireann)

Member of the Senate (FG)

Committee on Transport Tourism and Sport

Member of the Senate (Ind)

Committee on Education and Skills

Member of the Senate (Seanad Éireann)

Member of the House of Representatives (Ind)

Committee on Climate Action

HART, Aisling (Ms.)

Staff

HAMILTON, John (Mr.)

Staff

GUNN, Elaine (Ms.)

Staff

(FF: Fianna Fáil)

(FG: Fine Gael)

(Ind: Independent / Indépendant)

ITALY – ITALIE

CASINI, Pier Ferdinando (Mr.)

President of the Group, IPU Honorary President,

Leader of the Delegation

PAGANO, Alessandro (Mr.)

Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights

MIGLIORE, Gennaro (Mr.)

Counter-Terrorism Group

QUARTAPELLE PROCOPIO, Lia (Ms.)

Group of Facilitators for Cyprus

SORBELLO, Roberto (Mr.)

Secretary General of the Group

RADONI, Susanna (Ms.)

Secretary of the Italian IPU Group

LASORSA, Antonella (Ms.)

Interpreter

OLMEDA, Claudio (Mr.)

Interpreter

LO CASCIO, Carlo (Mr.)

Ambassador/Permanent Representative

(Svp-Patt-UV: Autonomie (Svp-Patt, Uv) / Autonomies / Autonomies)

(L-SP: Lega-Salvini Premier / League / Ligue)

(IV: Italia Viva)

(PD: Partito Democratico / Democratic Party / Parti Démocrate)

Member of the Senate (Svp-Patt-UV)

Foreign Affairs Committee

Member of the Chamber of Deputies (L-SP)

Finance Committee

Member of the Chamber of Deputies (IV)

Foreign Affairs Committee

Member of the Chamber of Deputies (PD)

Foreign Affairs Committee

Adviser, Chamber of Deputies

Official, Protocol, Chamber of Deputies

Chamber of Deputies

Senate

JAPAN – JAPON

FUKUI, Teru (Mr.)

Leader of the Delegation

FUJISUE, Kenzo (Mr.)

Member of the House of Representatives (LDP)

Standing Committee on Education, Culture, Sports,
Science and Technology

Member of the House of Councillors (LDP)

Committee on Financial Affairs

Committee on Oversight of Administration

Special Committee on Political Ethics and Election
SystemSpecial Committee on Regional Revitalization and
Consumer Affairs

KAMIKAWA, Yoko (Ms.)

Member of the House of Representatives (LDP)

Standing Committee on Education, Culture, Sports,
Science and Technology

Commission on the Constitution

AOYAGI, Yoichiro (Mr.)

Member of the House of Representatives (CDP)

Director of the Standing Committee on Audit and
Oversight of AdministrationDirector of the Special Committee on Promotion of
Science and Technology, and Innovation

YAKURA, Katsuo (Mr.)

Member of the House of Councillors (K)

Committee on Oversight of Administration

Director of the Special Committee on Disasters

Adviser, House of Representatives

TAIE, Yuichiro (Mr.)

Secretary of the Group

NISHIKOBE, Natsuko (Ms.)

Secretary of the Group

Adviser, House of Representatives

YOSHIKUMI, Ikuko (Ms.) Secretary of the Group	Adviser, House of Representatives
NISHIHARA, Narumi (Ms.) Secretary of the Group	Adviser, House of Representatives
TOGAWA, Hiroyuki (Mr.) Secretary of the Group	Adviser, House of Councillors
ONO, Chihiro (Ms.) Secretary of the Group	Adviser, House of Councillors
ITO, Akari (Ms.) Secretary of the Group	Adviser, House of Councillors
MARUYAMA, Junichi (Mr.) Ambassadeur/Représentant permanent	
(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)	
(CDP: The Constitutional Democratic Party of Japan)	
(K: Komeito / Komei)	

JORDAN – JORDANIE

AL TARAWNEH, Atif (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives
ALNAJJAR, Moh'd (Mr.)	Member of the Senate
BARHAM, Kamal (Mr.)	Member of the Senate
BAKKAR, Khaled (Mr.)	Member of the House of Representatives
BANI MUSTAFA, Wafa (Ms.)	Member of the House of Representatives
ODAT, Abdelminem (Mr.)	Member of the House of Representatives
SARAIH, Raja (Mr.)	Member of the House of Representatives
ADWAN, Firas (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, House of Representatives
AKAILEH, Hamzeh (Mr.)	Advisor, House of Representatives
ALWAKED, Abdelrahim (Mr.)	Advisor, House of Representatives
MAJALI, Ayman (Mr.)	Advisor, House of Representatives
NAZZAL, Ala'a (Ms.)	Advisor, House of Representatives
MASHAKBEH, Adnan (Mr.)	Advisor, Senate
NEIMAT, Husam (Mr.)	Advisor, House of Representatives

KAZAKHSTAN

NIGMATULIN, Nurlan (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the Mazhilis (Nur Otan)
SHAKIROV, Askar (Mr.) Participant to Standing Committee on Democracy and Human Rights	Deputy Speaker of the Senate (Nur Otan)
YERMAN, Mukhtar (Mr.) Participant to Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Mazhilis (Nur Otan)
KAZBEKOVA, Meruyert (Ms.)	Chairman of the Committee on International Affairs, Defence and Security
OMARBEKOVA, Zhuldyz (Ms.)	Member of the Mazhilis (Ak Zhol)
MAMRAYEV, Beibit (Mr.)	Member of the Mazhilis (Nur Otan)
OLEINIK, Vassily (Mr.)	Member of the Mazhilis (Nur Otan)
SULTANOV, Erik (Mr.)	Member of the Mazhilis (Nur Otan)
ALTAYEV, Nurzhan (Mr.)	Member of the Mazhilis (Nur Otan)
BEKBANOVA, Zhanar (Ms.)	Deputy Secretary General of the Mazhilis
BOTABAYEVA, Botagoz (Ms.)	Deputy Head of the International Affairs and Protocol Department, Mazhilis
KASSYMBEKOV, Talgat (Mr./M.)	Head of the International Affairs and Protocol Department, Mazhilis
MAKHAYEV, Dastan (Mr.)	Deputy Secretary General, Mazhilis
MEDEUBAY, Darkhan (Mr.)	Deputy Secretary General, Mazhilis
UZBEKOVA, Ainur (Ms.)	Advisor
SYZDYKBEKOV, Gabit (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
(Nur Otan: People's Democratic Party "Nur Otan" / Parti populaire et démocratique "Nur Otan")	
(Ak Zhol: Democratic Party of Kazakhstan «Ak Zhol» / Parti démocratique 'Ak Zhol')	

KENYA

LUSAKA, Kenneth (Mr.) Member of the Executive Committee, Leader of the Delegation	Speaker of the Senate Chairperson of the Senate Business Committee
MARIRU, Patrick (Mr.) Co-Rapporteur, Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Deputy Speaker of the National Assembly (JP) Sessional Committee on Procedure and House Rules Sessional Committee on Delegated Legislation
KIHIKA, Susan (Ms.) President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate (JP) Business Committee Standing Committee on Justice, Legal Affairs and Human Rights Standing Committee on National Security, Defence and Foreign Relations
LOKORIO, Petronila (Ms.)	Member of the Senate (ANC) Standing Committee on Labour and Social Welfare Standing Committee on Health
SAKAJA, Johnson (Mr.)	Member of the Senate (JP) Chairperson of the Standing Committee on Labour and Social Welfare Vice-Chairperson of the Standing Committee on National Security, Defence and Foreign Relations
GOGO, Lilian (Ms.)	Member of the National Assembly (ODM) Departmental Committee on Defence and Foreign Relations Sessional Committee on Parliamentary Broadcasting and Library
LESUUDA, Naisula (Ms.)	Member of the National Assembly (JP) Chairperson of the Sessional Committee on Regional Integration Budget and Appropriations Committee
ODUOL, Jacqueline (Ms.)	Member of the National Assembly (ODM) National Cohesion and Equal Opportunities Committee Departmental Committee on Sports, Culture and Tourism
OCHIENG, David (Mr.)	Member of the National Assembly (MDC) Departmental Committee on Health
MWANGI, Benjamin (Mr.) Adviser	Member of Parliament, National Assembly
SIALAI, Michael (Mr.) Member of the ASGP	Clerk of the National Assembly
KIOKO, Serah (Ms.) Member of the ASGP	Deputy Clerk, National Assembly
ALI, Mohamed (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Clerk, Senate, Senate
KINYUA, Caroline (Ms.) Secretary of the Group	Senior Clerk Assistant, Senate
MGHANGA, Innocent (Mr.) Secretary of the Group	Clerk Assistant I, Senate
IMBO, Victor (Mr.) Secretary of the Group	Clerk Assistant I, National Assembly
NJOROGE NDUNGU, David (Mr.)	Assistant to Sen. Sakaja
KISAMA, Madeline (Ms.) Adviser	Speaker's Office, Senate
MOGERE, Zakayo (Mr.)	Deputy Director, Legislative and Procedural Services, Senate
BOSIRE, Eric (Mr.)	Principal ICT Officer, Senate
MUTULU, Francis (Mr.)	Media Relations Officer, National Assembly
SWALEH MWACHIDAGAYA, Mohamed (Mr.) Diplomat	

(JP: Jubilee Party / Parti Jubilee)

(ODM: Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)

(MDC: Movement for Democratic Change / Mouvement pour le changement démocratique)

(ANC: Amani National Congress / Congrès national Amani)

KUWAIT – KOWEÏT

AL-GHANIM, Marzouq (Mr.) President of the Group	Speaker of the National Assembly
ALDEQBASI, Ali (Mr.)	Member of the National Assembly
AL-DALAL, Mohammed (Mr.)	Committee on Public Utilities
ALHASHIM, Safaa (Ms.)	Member of the National Assembly
Bureau of the Committee on United Nations Affairs	Member of the National Assembly
ALNUSF, Rakan (Mr.)	Member of the National Assembly
ALSUBAIE, Alhumaidi (Mr.)	Member of the National Assembly
ALROWAIE, Oudah (Mr.)	Committee on Legislation and Legal Affairs
ALTABTABAE, Omar (Mr.)	Member of the National Assembly
ALKANDARI, Allam (Mr.)	Member of the National Assembly
Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
ALANEZI, Mishal (Mr.)	Director of the Inter-Parliamentary Organization
ALMOTAWWA, Amal (Ms.)	Department, National Assembly
FARDAN, Amer (Mr.)	Director of the Media Department, National Assembly
ALSAEID, Mohammad (Mr.)	Director, National Assembly
ALAJMI, Mobarak (Mr.)	Director of the Secretary General's Office, National Assembly
ALDOWAIHI, Nasser (Mr.)	Head Section of Protocol, National Assembly
ALHARBAN, Talal (Mr.)	Head of the Media Section, National Assembly
ALKANDARI, Othman (Mr.)	Head of the IPU Affairs Section, National Assembly
ALAWADHI, Abdullah (Mr.)	Head Section - VIP Protocol Section, National Assembly
ALZAMIL, Hissa (Ms.)	Head of the International Affairs Section, Speaker's Office, National Assembly
ALMONEEFI, Jamal (Mr.)	Head Section of Arab and Islamic Parliamentary Unions, National Assembly
ALBEHBEHANI, Ahmad (Mr.)	Protocol, Speaker's Office, National Assembly
ALALI, Sahar (Mr.)	Political Researcher, Inter-Parliamentary Organization
ALMUTAWA, Bader (Mr.)	Department, National Assembly
ANWAR, Sabri (Mr.)	Adviser, National Assembly
ALYASEEN, Mohammed (Mr.)	Adviser, National Assembly
Adviser	Adviser, National Assembly
ASHKANANI, Hussain (Mr.)	Adviser, National Assembly
BOHAMDI, Ahmad (Mr.)	Secretary, National Assembly
SHESHTARI, Bader (Mr.)	Secretary, National Assembly
ALSUBAIE, Sara (Ms.)	Political Researcher - Inter-Parliamentary Organization
ALSOBAIE, Meslet (Mr.)	Department, National Assembly
ALNESEF, Jasem (Mr.)	Secretary, National Assembly
ALSANAD, Muhammed (Mr.)	Section Head - SG office, National Assembly
ALMUOUSHARJI, Saed (Mr.)	Protocol, National Assembly
ABDULSAMAD, Yousef (Mr.)	Secretary or adviser, National Assembly
Ambassador/Permanent Representative	

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

BOUTTANAVONG, Bounpone (Mr.)	Deputy Speaker of the National Assembly
Leader of the Delegation	
THEPHACHANH, Viengthavisone (Mr.)	Member of the National Assembly
YIAPAOHER, Manivanh (Ms.)	Vice-chairman of the Committee of Foreign Affairs
	Member of the National Assembly
	Vice-chairperson of the Committee of Social and Cultural Affairs
ANOTHAY, Khemphone (Mr.)	Director General of Inter-Parliamentary Relations
	Department, National Assembly
KEOLA, Anyphet (Ms.)	Officer of Inter-Parliamentary Relations Department, National Assembly
PHONGSA, Anousak (Mr.)	Secretary to the Vice-President of the National Assembly

SIVANNA, Thansamay (Mr.)
Diplomat
KEORODOM, Nilandone (Mr.)
Diplomat

LATVIA – LETTONIE

DAUDZE, Gundars (Mr.)
President of the Group, Leader of the delegation

TEIRUMNIEKS, Edmunds (Mr.)

RAFELDE, Lelde (Ms.)

Member of the ASGP

PAURA, Sandra (Ms.)

Secretary of the Group

Member of Parliament (ZZS)

Legal Affairs Committee

Secretary of the Parliamentary Inquiry Committee

Member of Parliament (NA)

Social and Employment Matters Committee

Secretary of the Sustainable Development Committee

Secretary General, Parliament

Head of the Interparliamentary Relations Bureau,
Parliament

(ZZS: Union of Farmers and Greens / Union des Verts et des paysans)

(NA: National Alliance / Alliance nationale)

LESOTHO

THEKO, Khoabane Solomon (Mr.)

Leader of the Delegation

MOSENENE, Kemiso Pascalis (Mr.)

MOLETE, Selete (Mr.)

Member of the ASGP

MAKHAPHA, Mabokang Violet (Ms.)

Secretary of the Group

(ABC: All Basotho Convention)

Member of the Senate

Legislation Committee

Member of the Senate (ABC)

HIV & AIDS Committee

Clerk to the Senate

Principal Legal Officer, Senate

LIBYA – LIBYE

SALIM, Fouzi (Mr.)

Leader of the Delegation

HOMA, Ihmed (Mr.)

AMER, Abdullah (Mr.)

NASEB, Abdelbast (Mr.)

First Deputy Speaker of the House of Representatives

Second Deputy Speaker of the House of
Representatives

Assistant, House of Representatives

Assistant, House of Representatives

LIECHTENSTEIN

WOHLWEND, Mario (Mr.)

Leader of the Delegation

HASLER, Johannes (Mr.)

WACHTER, Gabriele (Ms.)

Secretary of the Group

Member of the Diet (VU)

Member of the Diet (FBP)

Secretary, Diet

(FBP: Progressive Peoples Party / Parti des citoyens progressistes)

(VU: Patriotic Union / Union patriotique)

LITHUANIA – LITUANIE

BUROKIENE, Guoda (Ms.)

Leader of the Delegation

JARUTIS, Jonas (Mr.)

RAUDONIENE, Daiva (Ms.)

Member of the ASGP

BIELINIENE, Audrone (Ms.)

Secretary of the delegation

(LVZS: Lithuanian Peasant and Green Union / Union populaire des paysans de Lituanie)

Member of Parliament (LVZS)

Chair of the Committee on State Administration and
Local Authorities

Member of Parliament (LVZS)

National Security Committee

EU Affairs Committee

Secretary General of Seimas

Senior adviser, Parliament

MADAGASCAR

RABENIRINA, Jean Jacques (M.)
Chef de la délégation

BERNANDO, Germain Berton Ndrianasy (M.)
RAFENOMANANTSOA, Tsirimaharo Ny Aina (Mme)
RAHARIMAMPIONONA, Raharimampionona (Mme)
RASOLOMANANA, Beby Olivier (M.)
RANDRIAMAHAFANJARY, Calvin (M.)
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

(IRD: Isika Rehetra Miaraka amin'i Andry Rajoelina)
(MDM: Mouvement pour la démocratie à Madagascar)
(GPR: Groupe des parlementaires républicains)

Vice-Président de l'Assemblée nationale (IRD)
Membre de la Commission du développement durable,
du financement et du commerce
Membre de l'Assemblée nationale (MDM)
Membre de l'Assemblée nationale (IRD)
Membre de l'Assemblée nationale (GPR)
Membre de l'Assemblée nationale (IRD)
Secrétaire général, Assemblée nationale

MALAWI

GOTANI HARA, Catherine (Ms.)
Leader of the Delegation
CHAMBO, Benedicto (Mr.)
JOLOBALA, Esther (Ms.)
KAPICHIRA MUSSA, Misolo (Mr.)
MLOMBWA, Claude Clement (Mr.)
KALEMBA, Fiona (Ms.)
Member of the ASGP
MWENYEHELI, Jeffrey (Mr.)
Secretary to the delegation

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)
(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)
(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)

Speaker of the National Assembly (MCP)

Member of the National Assembly (DPP)
Member of the National Assembly (UDF)
Member of the National Assembly (UDF)
Member of the National Assembly (MCP)
Clerk of Parliament, National Assembly

Assistant Clerk of Parliament, National Assembly

MALAYSIA – MALAISIE

SYED NOH, Syed Ibrahim (Mr.)
Treasurer of the Group, Leader of the Delegation
MD. NORDIN, Fahariyah (Ms.)
HASHIM, Awang (Mr.)
SULAIMAN, Ma'mun (Mr.)

WONG, Vivian Shir Yee (Ms.)
IBHARIM, Nurul Fadhilah (Ms.)
Secretary to the delegation
NIK MOHD KAMIL, Nik Ardy Arman (Mr.)
Diplomat

(AoH - PJP: The Alliance of Hope - People's Justice Party / L'alliance de l'espoir - Parti de la justice du peuple)
(BN - UNMO: National Front - United Malays National Organization /Front national - Organisation malaisienne nationale unie)
(PAS: Pan-Malaysian Islamic Party / Parti islamique pan-malaisien)
(WARISAN: Sabah Heritage Party / Parti Warisan Sabah)
(AoH - DAP: The Alliance of Hope - Democratic Action Party / L'alliance de l'espoir - Parti de l'action démocratique)

Member of the House of Representatives (AoH - PJP)
Special Select Committee on Major Public Appointment
Member of the Senate (BN - UNMO)
Member of the House of Representatives (PAS)
Member of the House of Representatives (WARISAN)
Member Special Select Committee on Rights and
Gender Equality
Member of the House of Representatives (AoH - DAP)
Assistant Secretary, International Relations and Protocol
Division, House of Representatives

MALDIVES

AZIM, Ali (Mr.)
Leader of the Delegation

HUSSAIN, Hisaan (Ms.)

RIYAZ, Abdulla (Mr.)

SHAREEF, Adam (Mr.)

Member of the People's Majlis (MDP)
Deputy Chair of the Secondary Legislation Committee
Security Services Committee
Member of the People's Majlis (MDP)
Judiciary Committee
Decentralization Committee
Member of the People's Majlis
Deputy Chair of the Public Accounts Committee (JP)
Security Services Committee
Budget Analysis Committee
Member of the People's Majlis (PNC)
Security Services Committee
Ethics, Immunities and Privileges Committee
Government Oversight Committee

NIUSHA, Fathimath (Ms.)

Member of the ASGP

BADHREE, Zuyyina (Ms.)

Administrative Secretary of IPU Maldives Branch

Secretary General, People's Majlis

Director, Foreign Relations, People's Majlis

(MDP: Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives)

(JP: Jumhooree Party / Parti Jumhooree)

(PNC: People's National Congress / Congrès national populaire)

MALI

CISSE, Amadou (M.)

Leader of the Delegation

DRAME, Maimouna (Mme)

Membre de l'Assemblée Nationale (VRD)

Commission des travaux publics

Membre de l'Assemblée Nationale (RPM)

Commission travail et emploi

TIMBINE, Moussa (M.)

Président délégué du Groupe

SIDIBE, Modibo (M.)

Secrétaire de Groupe, Membre de l'ASGP

Membre de l'Assemblée Nationale (RPM)

Commission des lois

Secrétaire Général, Assemblée Nationale

(VRD: Republican and Democratic Vigilance / Vigilance Républicaine et Démocratique)

(RPM: Rally for Mali / Rassemblement pour le Mali)

MALTA – MALTE

GALEA, Mario (Mr.)

Leader of the Delegation

VELLA, Andre (Mr.)

Secretary of the Group

Member of the House of Representatives (PN)

Manager II (Research), House of Representatives

(PN: Partit Nazzjonalista)

MEXICO – MEXIQUE

ROJAS HERNÁNDEZ, Laura Angélica (Ms.)

Leader of the delegation

JARA CRUZ, Salomón (Mr.)

MARTÍNEZ GARCÍA, Verónica (Mrs.)

Speaker of the Chamber of Deputies (PAN)

Vice-President of the Senate

Member of the Senate (PRI)

Committee on Economics

Committee on Public Security

Youth and Sports Committee

REYNOSO SÁNCHEZ, Alejandra Noemí (Ms.)

Member of the Senate (PAN)

Committee on Foreign Affairs

Committee on Economy

Committee on Environment, Natural Resources and Climate Change

NUÑEZ CERÓN, Saraí (Ms.)

Member of the Chamber of Deputies (PAN)

Committee on Foreign Affairs

Committee on Sports

LÓPEZ CASTRO, Cynthia Iliana (Ms.)

Member of the Chamber of Deputies (PRI)

Committee on Education

Committee on Social Development

Committee on Gender Equality

VILLEGAS ARREOLA, Alfredo (Mr.)

HERNÁNDEZ VALLEJO, José María (Mr.)

Member of the Chamber of Deputies

Head of International Affairs and Parliamentary Relations Unit, Chamber of Deputies

GARCÍA BLANCO, Marco Antonio (Mr.)

Ambassador/Permanent Representative

(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)

(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) - MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)

SIMINA, Wesley W. (Mr.)

President of the Group, Leader of the Delegation

Speaker of the Congress

Committee on Education

Judiciary and Governmental Operations Committee

Transportation and Communications Committee

NETH, Dion G. (Mr.)	Member of the Congress Committee on External Affairs Chairman of the Committee on Resources and Development Committee on Ways and Means
PALIK, Aren B. (Mr.)	Member of the Congress Vice Chairman of the Committee on Education Committee on Health and Social Affairs Vice Chairman of the Committee on Resources and Development
ROMOLOW, Robson U. (Mr.)	Member of the Congress Committee on External Affairs Chairman of the Committee on Judiciary and Governmental Operations Committee on Ways and Means
URUSEMAL, Joseph J. (Mr.)	Member of the Congress Chairman of the Committee on Education Health and Social Affairs Committee Ways and Means Committee Assistant PIO, Congress
CHOOOR, Andy P. (Mr.) Secretary of the Group	
DANG, Tung-lam (Mr.) Adviser to the Group	Legislative Counsel, Congress

MONACO

NOTARI, Fabrice (M.) Chef de la délégation, Chef de la délégation	Membre du Conseil national (PM)
FRESKO-ROLFO, Béatrice (Mme)	Membre du Conseil national (HM)
PELLEGRIN, Victoria (Mme) Secrétaire de la délégation	Chargée des affaires internationales, Conseil national
(PM: Primo! Monaco as Priority / Primo ! Priorité Monaco)	
(HM: Monaco Horizon / Horizon Monaco)	

MONGOLIA – MONGOLIE

NAVAAN-YUNDEN, Oyundari (Ms.) Bureau of the Committee on Peace and International Security, Leader of the Delegation	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural) (MPP)
BATSUKH, Saranchimeg (Ms.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural) (MPP)
NYAM-OSOR, Uchral (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural) (MPP)
BAASANKHUU, Oktyabri (Mr.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural) (MPP)
BOLD, Luvsanvandan (Mr.)	Member of the Ulsiin Ih Hural (State Great Hural) (RCUC)
MARUUSH, Batbold (Mr.) BATBAYAR, Zeneemyadar (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	Advisor, Secretariat of Ulsiin Ih Hural (State Great Hural),
(MPP: Mongolian People's Party / Parti populaire mongole)	
(RCUC: Righteous Citizens United Coalition)	

MONTENEGRO – MONTÉNÉGR

BRAJOVIC, Ivan (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of Parliament (SD)
LALICIC, Jovanka (Ms.)	Member of Parliament (DPS) Legislative Committee Committee on Political System, Judiciary and Administration
NIKOLIC, Milos (Mr.)	Member of Parliament (DPS) Committee on International Relations and Emigrants Legislative Committee Committee on Political System, Judiciary and Administration

NUMANOVIC, Suad (Mr.)

Member of Parliament (DPS)
Chairman of the Committee on Health, Labour and
Social Welfare
Committee on Human Rights and Freedoms
Secretary General of the Parliament of Montenegro

JOVICEVIC, Aleksandar (Mr.)

Member of the ASGP

KOVACEVIC, Jovana (Ms.)

Member of the ASGP

DAVIDOVIC, Jelena (Ms.)

KRIVOKAPIC, Tatjana (Ms.)

Head of the Secretary General Office, Parliament of
Montenegro

Adviser to the Speaker of the Parliament

Main Adviser to the Speaker of the Parliament

MARAS, Marija (Ms.)

Secretary to the delegation

(SD: Social Democrats of Montenegro / Parti social-démocrate du Monténégro)

(DPS: Democratic Party of Socialists / Parti démocratique socialiste)

MOROCCO – MAROC

TOUIZI, Ahmed (M.)

Vice-Président de la Chambre des Conseillers (PAM)

Bureau de la Commission de la démocratie
et des droits de l'homme, Chef de la délégation

BENMASSOUD, Mohamed Salem (M.)

Membre de la Chambre des Conseillers (PI)

EL IDRISSE, Driss El Azami (M.)

Membre de la Chambre des représentants (PJD)

EL HILAA, Rahhou (M.)

Membre de la Chambre des représentants (PAM)

Bureau de la Commission permanente du
développement durable, du financement et du
commerce

LAZREK, Nourddine (M.)

Membre de la Chambre des représentants (UC)

TOUMI, Ahmed (M.)

Membre de la Chambre des représentants (PI)

Bureau de la Commission permanente des affaires des
Nations Unies

CHEIKHI, Nabil (M.)

Membre de la Chambre des Conseillers (PJD)

EL KHADI, Najib (M.)

Secrétaire général, Chambre des représentants

Vice-Président de l'ASGP

SATRAOUY, Said (M.)

Chef de la Division des relations internationales et
de la coopération, Chambre des Représentants

Secrétaire administratif du Groupe

Chef de la Division de la communication

ANTRA, Mustafa (M.)

BENNANI, Nahid (Mme)

Conseillère, Chambre des Conseillers

Conseillère

BELHAJ, Amine (M.)

Ambassadeur/Représentant permanent

(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité)

(PI: Istiqlal Party / Parti Istiqlal)

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)

(UC: Constitutional Union / Union constitutionnelle)

MYANMAR

WIN, Than (Mr.)

Member of the House of Nationalities (NLD)

Leader of the Delegation

Chairperson of the International Relations, Parliamentary
Friendships and Cooperation Committee
Chairperson of the Joint Committee on Inter-
Parliamentary Union

HTUN, Myat Thida (Ms.)

Member of the House of Nationalities (NLD)

Government's Guarantees, Pledges and Undertaking
Vetting CommitteeNon-Governmental Organizations and International Non-
governmental Organizations Committee

AUNG, Myo Zaw (Mr.)

Member of the House of Representatives (NLD)

International Relations Committee

Joint Committee on Inter-Parliamentary Union

LYNN, Hla Thida (Ms.)

Diplomat

AUNG, Lin Htet (Mr.)
Diplomat

(NLD: National League for Democracy / League nationale pour la démocratie)

NAMIBIA – NAMIBIE

KATJAVIVI, Peter (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (SWAPO) Chairperson of the IPU; Standing Committee on Standing Rules and Orders and Internal Arrangements; Standing Committee on Privileges
MENSAH-WILLIAMS, Margaret Natalie (Ms.) President of the Group	Speaker of the National Council (SWAPO) Chairperson of the Standing Rules and Orders Committee Chairperson of the Privileges and Immunities Committee
BOOIS, Dawid (Mr.)	Member of the National Council (SWAPO) Member Standing Rules and Orders Committee
DIENDA, Elma (Ms.)	Member of the National Assembly (PDM) Member Committee on Human Resources and Community Development Public Accounts Committee on Gender Equality, Social Development and Family Affairs
SIBUNGO, Heather (Ms.)	Member of the National Assembly Chairperson of the Human Resources and Community Development Standing Committee on Economics Secretariat, National Assembly
KANDETU, Lydia (Ms.) Secretary, Member of the ASGP	
MUTONGA, Albius (Mr.) Advisor	Secretariat, National Assembly
SANZILA, George (Mr.) TJITENDERO, Ripuree (Ms.)	Chief Researcher, National Assembly Personal Assistant to the Speaker of the National Assembly Director of General Services, National Council
INDOMBO, Lydia (Ms.) Member of the ASGP	
NAKUTWIMA, Mirjam N (Ms.) NAMISEB, Tousy (Mr.) Member of the ASGP	Personal Assistant to the Chairperson, National Council Secretary to the National Council
SHALI, Auguste Tegelela (Ms.) Secretary of the Group	Parliamentary Clerk, National Council

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

(PDM: Popular Democratic Movement / Mouvement démocratique populaire)

NEPAL - NÉPAL

TIMILSINA, Ganesh Prasad (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
BHATTARAI, Khim Lal (Mr.)	Member of the National Assembly
NAZE, Ruhi (Ms.)	Member of the National Assembly
SHARMA, Indu Kumari (Ms.)	Member of the National Assembly
TIMALSENA, Dev Prasad (Mr.)	Member of the National Assembly
PANDEY, Badri Prasad (Mr.)	Member of the National Assembly
BHATTARAI, Manohar Prasad (Mr.) Member of the ASGP	General Secretary, Federal Parliament
PHUYAL, Rajendra (Mr.)	Secretary, National Assembly,

NETHERLANDS - PAYS-BAS

ATSMA, Joop (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Senate (CDA)
GERKENS, Arda (Ms.) Vice-president of the Committee on Democracy and Human Rights	First Deputy Speaker of the Senate (PS)
GEERDINK, Paulien (Ms.)	Member of the Senate (VVD)

MULDER, Agnes (Ms.) Bureau of the Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Member of the House of Representatives (CDA)
NEHMELMAN, Remco (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Senate
BERCK, René (Mr.) Member of the ASGP	Deputy Secretary General, House of Representatives
BAKKER-DE JONG, Femmy (Ms.) Secretary to the delegation	House of Representatives
FONCK, Tim (Mr.)	Staff, Senate

(CDA: Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)

(PS: Socialist Party / Parti socialiste)

(VVD: People's Party for Freedom and Democracy / Parti populaire pour la liberté et la démocratie)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

TOLLEY, Anne (Ms.) Second Vice-President of the Bureau of Women, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives (NP) Member of the Business Committee Deputy chairperson of the Officers of Parliament
CARTER, David (Mr.)	Member of the House of Representatives (NP) Finance and Expenditure Committee Privileges Committee
MCANULTY, Kieran (Mr.)	Member of the House of Representatives (L) Primary Production Committee
GOLDSMITH, Paul (Mr.)	Member of the House of Representatives (NP) Economic Development, Science and Innovation Committee
DELANEY, Ruth (Ms.) Secretary of Group, Member of the ASGP	Parliamentary Officer (Parliamentary Relations), House of Representatives

(NP: National Party / Parti national)

(L: Labour Party / Parti du travail)

NICARAGUA

ESPINALES, Maritza (Ms.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (FSLN) Member Committee on Education, Culture, Sports and Social Media
--	--

(FSLN: Frente Sandinista de Liberación Nacional /)

NIGER

IRO, Sani (M.) Chef de la délégation	Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale (PNDS) Commission des Affaires générales et institutionnelles
MAHAMADOU A., Alkassoum (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (MPR Jamhouria) Commission de la défense et de la sécurité
HABIBOU, Aminatou (Mme)	Membre de l'Assemblée nationale (PNDS) Commission du développement rural et de l'Environnement
MAIZOUMBOU, Laoual Amadou (M.) Vice-Président du Groupe	Membre de l'Assemblée nationale (MNSD) Commission des affaires économiques et du plan
MAMADOU, Boulou (M.)	Membre de l'Assemblée nationale Commission des affaires économiques et du plan (CDS)
SALEY, Mahamane (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (PNDS) Commission des affaires sociales et culturelles
NOUHOUE, Daoudou (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (AMEN-AMIN) Commission des finances et du budget
SOUMANA, Hassane (M.)	Membre de l'Assemblée nationale (FA-Lumana) Commission des affaires économiques et du plan
HASSANE, Ganda (M.) Conseiller technique du Groupe	Conseiller technique de commission, Assemblée nationale
MOSSI, Moussa (M.) Conseiller du Groupe	Directeur de cabinet adjoint du Président, Assemblée nationale

(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme)

(MPR Jamhouria: Patriotic Movement for the Republic / Mouvement patriotique pour la République)

(MNSD: National Movement for the Development Society / Mouvement National pour la Société de Développement)
(AMEN-AMIN: Alliance of Movements for the Emergence of Niger / Alliance des mouvements pour l'émergence du Niger)
(FA-Lumana: MODEN/FA-Lumana – Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine)
(CDS: Convention Démocratique et Sociale)

NIGERIA - NIGÉRIA

AHMED, Idris (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives (APC) Chairman of the ECOWAS Parliament and Constitutional Review
AHMAD IBRAHIM, Lawan (Mr.) FRANCIS EZENWA, Enyewuchi (Mr.)	Speaker of the Senate (APC) Member of the Senate
GODIYA, Akwashiki (Mr.)	Vice Chairman of the State and Local Government Member of the Senate
KABIRU BARKIA, Abdullahi (Mr.)	Vice Chairman of the Media and Public Affairs Member of the Senate
OKOJI ROSE, Dr. Oko (Ms.)	Vice Chairman of the Labour & Productivity Member of the Senate
FULATA, Abubakar Hassan (Mr.)	Chairman of the Trade and Investment Member of the House of Representatives (APC)
IBRAHIM BUKAR ABBA, Khadija (Ms.)	Chairman of the Rules and Businesses Committee Member of the House of Representatives (APC)
ADEKUNLE ADEOLA, Alabi (Mr.)	Chair of the North East Development Commission Member of the House of Representatives
TUKUR IDRIS, Amiruddin (Mr.) ZAKARIYAU MOHAMMAD, Galadima (Mr.)	Ad hoc Committee on Young Parliamentarians, Committee on Inter-Parliamentary Relations Member of the House of Representatives (APC) Member of the House of Representatives (APC)
AYEWOH, Nelson Ibhaguezege (Mr.) Secretary of the ASGP Group	Chairman, member of the Inter-Parliamentary Relations, Adhoc Committee on Power Clerk of Senate
ASHIEKAA, Christopher Vershima (Mr.) Secretary to the Clerk to the National Assembly	Director, Department of Monitoring, Evaluation and Compliance
ALFA SALISU, Abdulrahman-Na'ibi (Mr.) Secretary to the Chairman House Committee on Inter-Parliamentary Relations	Clerk, Committee on Inter-Parliamentary Relations, House of Representatives
JOSEPH ORU, Oru (Mr.) Secretary of the ASGP Group	Secretary, Directorate of Inter-Parl. Relations & Protocol
OLATUNJI BABATUNDE, Bello (Mr.) Secretary to the Delegation	Deputy Director, IPU Desk & Committee Clerk, Young Parliamentarians
SHEHU, Umar (Mr.) Secretary of the Group and to the delegation	
UMAR DANLADI, Zainab (Ms.)	ACLO IPU Desk

(APC: All Progressive Congress / Congrès progressiste)

(PDP: Peoples Democratic Party / Parti démocratique populaire)

NORTH MACEDONIA - MACÉDOINE DU NORD

XHAFERI, Talat (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Assembly of the Republic (DUI) Chair of the Committee on Constitutional Issues
NIKOLOVA, Juliana (Ms.)	Member of the Assembly of the Republic (LDP) Committee on European Issues Committee on Education, Science and Sport Foreign Policy Committee
SHAQIRI, Agim (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (DUI) Deputy-Chair of the Committee on Economy Committee on Labour and Social Policy Committee on Rules of Procedure, Mandatory - Immunity Issues
VELKOVSKI, Dime (Mr.)	Member of the Assembly of the Republic (SDSM) Finances and Budget Committee Committee on Agriculture, Forestry and Water Resources Management Committee on Transport, Communications and Environment

STEVANANDJIJA, Dimitar (Mr.)

Member of the Assembly of the Republic (VMRO-DPME)
Deputy Chair of the Committee on Agriculture, Forestry
and Water Resources Management
Committee on Constitutional Issues
Committee on Elections and Appointment Issues
Secretary General, Assembly of the Republic

IVANOVA, Cvetanka (Ms.)

Member of the ASGP

BAJRAMI, Vjollca (Ms.)

Special Associate of the President, Assembly of the
Republic

OGNENOVSKA, Biljana (Ms.)

Secretary to the Delegation

SELMANI, Ilir (Mr.)

PANKOVSKA, Bojana (Mrs.)

Head of Division, Assembly of the Republic

Chief of Cabinet of the Speaker, Assembly of the Republic
Head of Unit – Special Associate on Protocol Activities and
Organization.

POPOVSKI, Aleksandar (Mr.)

Ambassadeur/Représentant permanent

(DUI: Democratic Union for Integration / Union démocratique pour l'intégration)

(SDSM: Social Democratic Union of Macedonia / Union social-démocrate de Macédoine)

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)

(VMRO-DPME: VMRO-Democratic Party for Macedonian National Unity / VMRO-Parti démocratique pour l'unité nationale de Macédoine)

NORWAY – NORVEGE

LEIRSTEIN, Ulf Isak (Mr.)

Leader of the Delegation

WOLD, Morten (Mr.)

Member of Parliament

Sub-Committee on Scrutiny and Constitutional Affairs

Deputy Speaker of Parliament (PP)

Member Sub-Committee on Family and Cultural Affairs

AGDESTEIN, Elin Rodum (Ms.)

Member of Parliament (C)

Sub-Committee on Finance and Economic Affairs

ARNSTAD, Marit (Ms.)

Member of Parliament (CP)

Sub-Committee on Education and Research

TRELLEVIK, Ove Bernt (Mr.)

Member of Parliament (C)

Sub-Committee on Local Government and Public
Administration

AUKRUST, Åsmund (Mr.)

Member of Parliament (L)

Sub-Committee on Energy and the Environment
Parliament

FRASER, Thomas (Mr.)

Secretary to the delegation

GABRIELSEN, Trond (Mr.)

Secretary to the delegation

STOCK, Lisbeth Merete (Ms.)

Secretary to the delegation

GJELSTAD, Jørn (Mr.)

Ambassador/Permanent Representative

Head of Section, Parliament

Adviser, Parliament

(PP: Progress Party / Parti progressiste)

(C: Conservative Party / Parti Conservateur)

(CP: Centre Party / Parti du Centre)

(L: Labour Party / Parti du travail)

OMAN

AL-GHASSANI, Mohammed (Mr.)

Leader of the Delegation

AL KHAROOSI, Naashiah (Ms.)

AL MANTHARI, Rayya (Ms.)

AL AMRI, Abdullah (Mr.)

Bureau of the Standing Committee on UN Affairs

AL HASANI, Rashed (Mr.)

AL HADDABI, Ahmed (Mr.)

AL HAJRI, Maryam (Ms.)

AL MAHROUQI, Ali (Mr.)

Member of the ASGP

AL UWAISI, Aiman (Mr.)

Deputy Speaker of the Shura Council

Member of the State Council

Member of the State Council

Member of the Shura Council

Member of the Shura Council

Member of the Shura Council

Social Studies Expert, State Council

Secretary General, Shura Council

Secretary, Shura Council

PAKISTAN

KAISER, Asad (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation
RABBANI, Mian Raza (Mr.)

NAEK, Farooq Hamid (Mr.)
Bureau of the Standing Committee on UN Affairs
DURRANI, Shahzaib (Mr.)

IMAM, Syed Fakhar (Mr.)
ARBAB, Sher Ali (Mr.)
KHAN, Haider Ali (Mr.)
MARRI, Shazia (Ms.)
MENGAL, Muhammad Akhtar (Mr.)
TIWANA, Malik Ehsanullah (Mr.)
CHEEMA Nisar Ahmad (Mr.)
AZIZ, Mohsin (Mr.)
Adviser
REHMAN, Sherry (Ms.)
Adviser
ANWAR, Muhammad (Mr.)
Member of the ASGP
HUSSAIN, Tahir (Mr.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
CHAUDHRY, Waseem Iqbal (Mr.)
Advisor to the delegation
MAJEED, Muhammad Asad (Mr.)
ALI, Muhammad (Mr.)
JAVAI, Shaukat (Mr.)
SHAKIR, Sabeeha (Ms.)
HASHMI, Syed Shamoon (Mr.)

MEHMOOD, Arif (Mr.)
KHAN, Shehryar Akbar (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

(PTI: Pakistan Tehreek-e-Insaf / Pakistan Tehreek-e-Insaf)

(PPPP: Pakistan Peoples Party Parliamentarians / Parlementaires du Parti du peuple pakistanais)

(PML-N: Pakistan Muslim League (Nawaz) / Ligue musulmane pakistanaise (Nawaz))

(BNP: Balochistan National Party / Parti national Balochistan)

Speaker of the National Assembly (PTI)
Président de l'Assemblée nationale
Member of the Senate (PPPP)
Delegated Legislation and Devolution
Rules of Procedure and Privileges
Member of the Senate (PPPP)
Finance, Revenues and Economic Affairs
Member of the Senate (PML-N)
Chairman of the Planning Development and Reforms
Member of the National Assembly (PTI)
Member of the National Assembly (PTI)
Member of the National Assembly (PTI)
Member of the National Assembly (PPPP)
Member of the National Assembly (BNP)
Member of the National Assembly (PTI)
Member of the National Assembly
Member of the Senate

Member of the Senate

Secretary General, Senate

Secretary General, National Assembly

Director General (International & Public Relations), National Assembly
Deputy Director
Assistant Director, International Relations
Joint Secretary, Senate
Assistant Director
Joint Secretary (International & Public Relations), National Assembly
Assistant Director (PR), National Assembly Secretariat

PALESTINE

ALAHMAD, Azzam (Mr.)
Committee on Middle East Questions, Leader of the Delegation

ALWAZIR, Intisar (Ms.)

HAMAYEL, Omar (Mr.)

KHADER, Qais (Mr.)

KHRAISHI, Ibrahim (Mr.)

QASIM, Bilal (Mr.)

KHRISHI, Ibrahim (Mr.)
Member of the ASGP
FOQAHA, Hatem (Mr.)
SULAIMAN, Bashar (Mr.)
Secretary of the Group

Member of the Palestinian National Council (F)
Political Affairs Committee

Member of the Palestinian National Council (F)
Committee on Social Affairs
Member of the Palestinian National Council (F)
Committee on Economic Affairs
Member of the Palestinian National Council (DFLP)
Political Committee
Member of the Palestinian National Council (F)
Political Affairs Committee
Member of the Palestinian National Council (PLF)
Social Affairs Committee

Secretary General, Palestinian National Council

Advisor, Palestinian National Council
Director General of Inter-Parliamentary Relations,
Palestinian National Council

NABHAN, Mohammed (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

(F: Fatah)

(PLF: Palestine Liberation Front / Front de libération de la Palestine)

(DFLP: Democratic Front for the Liberation of Palestine / Front démocratique pour la libération de la Palestine)

PANAMA

VALLARINO, Marylin (Ms.)
Leader of the Delegation
SELLHORN, Michelle (Ms.)
VALLARINO, Massiel (Ms.)

Member of the National Assembly

Adviser

Adviser

PARAGUAY

LLANO, Blas (Mr.)
Vice-President of GRULAC

Speaker of the Senate (PLRA)

(PLRA: Partido Liberal Radical Autentico)

PERU – PÉROU

BETETA RUBÍN, Karina Julisa (Ms.)
Leader of the Delegation

Member of the Congress of the Republic (FP)
First Vice-President of the General Committee
First Vice-President of the Standing Committee
Member Justice and Human Rights Committee
Member of the Congress of the Republic (FP)
Committee on National Defence, Internal Order,
Alternative Development and Fight against Drugs
External Affairs Committee
Member of the Congress of the Republic (FP)

ALCORTA SUERO, María Lourdes (Ms.)

BARTRA BARRIGA, Rosa (Mrs.)
Bureau of the Standing Committee on Democracy
and Human Rights

(FP: Popular Force / Force populaire)

PHILIPPINES

SOTTO III, Vicente (Mr.)
Leader of the Delegation
RECTO, Ralph (Mr.)
ZUBIRI, Juan Miguel (Mr.)
DRILON, Franklin (Mr.)
LACSON, Panfilo (Mr.)
BINAY, Maria Lourdes Nancy (Ms.)
VILLANUEVA, Joel (Mr.)
HERNANDEZ, Ferdinand L. (Mr.)
ARENAS, Rose Marie J. (Ms.)
ESCUDERO, Evelina G. (Ms.)
ZARATE, Carlos Isagani (Mr.)
ANGARA, Juan Edgardo (Mr./ M.)
Adviser
GATCHALIAN, Sherwin (Mr.)
Adviser
VILLARICA, Myra Marie (Ms.)
Member of the ASGP
AMORIN, David Robert (Mr.)
Member of the ASGP
DE GUZMAN JR., Antonio (Mr.)
Secretary of the Group

Speaker of the Senate

Deputy Speaker of the Senate

Member of the Senate

Member of the Senate

Member of the Senate

Member of the Senate

Member of the Senate

Deputy Speaker of the House of Representatives

Deputy Speaker of the House of Representatives

Deputy Speaker of the House of Representatives

Member of the House of Representatives

Member of the Senate

Member of the Senate

Secretary of the Senate, Senate

Deputy Secretary General, House of Representatives

Director General, Office of International Relations and
Protocol, Senate

AYSON, Esperanza (Ms.)
Deputy Secretary of the Group
ALANO, Corazon (Ms.)
Secretary to the delegation

Deputy Director General, Office of International
Relations and Protocol, Senate
House of Representatives

SANTOS, Rosemarie (Ms.)
Secretary to the delegation
DE CHAVEZ, Cesar (Mr.)
SABARRE, Raymund (Mr.)
Technical Assistant
BUENDIA JR., Efen (Mr.)
Technical Assistant
JUMERAS, Riza (Ms.)
Protocol Officer and Delegation Secretary
SO, Maria Elena (Ms.)
GALAROSA, Marielle Milagrosa (Ms.)
LOCSIN, Joel (Mr.)
MACAPAYAG, Neliza (Ms.)
PANGANIBAN, Michelson (Mr.)
JIMENEZ, Aren (Ms.)

FONTANILLA-LUCINARIO, Marian (Ms.)

DALISAY, Marlo (Mr.)
PORCALLA, Samuel Ceazar (Mr.)

YAP, Carleen Angelica (Ms.)
DE DIOS, Cherry (Ms.)

VILLANO-MILLERA, Sheela (Ms.)
Technical Staff of Senate President Sotto
SOTTO, Beverly Anne (Ms.)
Technical Staff of Senate President Sotto
SALAZAR, Cesar (Mr.)
SERRANO-CALUAG, Czarina Grace (Ms.)

PANGILINAN, Maria Fe (Ms.)
Ambassadeur/Représentant permanent

House of Representatives

Director for Protocol Service, Senate
Assistant Director for International Relations Service, Senate
Supervising Legislative Staff Officer I, Office of International Relations and Protocol, Senate
Legislative Staff Officer V, Office of International Relations and Protocol, Senate
Technical Assistant to Deputy Speaker Arenas
Technical Assistant to Deputy Speaker Escudero
Director V, Office of Senator Lacson
Chief-of-Staff of Senator Zubiri
Legislative Staff Officer IV, Office of Senator Binay
Legislative Staff Officer V, Office of the Senate Secretary
Supervising Legislative Staff Officer I, Office of Senate President Sotto
Chief Political Affairs Officer, Office of Senator Lacson
Supervising Legislative Staff Officer II, Office of Senator Binay
Legislative Staff Officer III, Office of Senator Binay
Legislative Staff Officer IV, Office of the Senate Secretary
Legislative Staff Head, Office of Senate President Sotto

Legislative Staff Officer V, Office of Senate President Sotto
Legislative Staff Head, Office of Senator Lacson
Director for Policy and Legislation, Office of Senator Drilon

POLAND – POLOGNE

SEWERYNSKI, Michal (Mr.)
Leader of the Delegation
DOWHAN, Robert (Mr.)
DLUGI, Grzegorz (Mr.)
GRUBA, Wojciech (Mr.)
Secretary of the Group
JASKIEWICZ, Natalia (Ms.)
Substitute Member of the ASGP
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms.)
Substitute Member of the ASGP
WOJCIK, Agata (Ms.)
ORZECZOWSKA, Ida (Ms.)
Diplomat
KINDZIUK, Andrzej (Mr.)
Diplomat

(PiS: Law and Justice / Droit et justice)
(PO: Civic Platform / Plate-forme civique)
(K15: Kukiz'15)

Deputy Speaker of the Senate (PiS)

Member of the Senate (PO)
Member of the Sejm(K15)
Sejm

Vice-Director Bureau of International Relations, Sejm

Director of the Analysis and Documentation Office, Senate
Adviser, Senate

PORTUGAL

ARAÚJO, José Manuel (Mr.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP
SANTOS, Suzana (Ms.)
Secretary of the Group

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

Deputy Secretary General, Assembly of the Republic

Adviser of the International Relations and Cooperation Division Department, Assembly of the Republic

QATAR

AL MAHMOUD, Ahmed Bin Abdulla Bin Zaid (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the Shura Council
AL-MANSOORI, Reem Bint Mohammed (Ms.)	Member of the Shura Council
ALKHATER, Yousef Bin Rashed (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-HAIDAR, Nasser Sulaiman (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-AHBABI, Mohammed Bin Mahdi (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-HENZAB, Mohammed Bin Ali (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-KHAYARIN, Fahad Mubarak (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, Shura Council
AL-SHAHWANI, Mesfer Hemaïd (Mr.)	Director, Shura Council
AL-MAJED, Abdulreda (Mr.)	Secretay, Shura Council
BOUCHKOUJ, Nouredine (Mr.)	Adviser, Shura Council
BUZWEIR, Fahad (Mr.)	Secretary, Shura Council
AL-MANSOURI, Meteb Arazzak (Mr.)	Secretary, Shura Council
AL-QADI, Abderrahmane (Mr.)	Secretary, Shura Council
AL-NOUBI, Ahmed Awad (Mr.)	Secretary, Shura Council
AL-HAMMADI, Hamad (Mr.)	Secretary, Shura Council
AL-MASLAMANI, Rashid (Mr.)	Secretary, Shura Council
AL-FADALA, Mohamed (Mr.)	Secretary, Shura Council
ALSAYED, Yousef (Mr.)	Secretary, Shura Council
AL EMADI, Abdulla (Mr.)	Secretary, Shura Council
ASHKANANI, Ahmad (Mr.)	Secretary, Shura Council
AL THANI, Sheikhmubarak Bin Fahad (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE

MOON, Hee-sang (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
CHUN, Jung Bae (Mr.)	Member of the National Assembly Foreign Affairs and Unification Committee
WON, Hye Young (Mr.)	Member of the National Assembly (DPK) Foreign Affairs and Unification Committee
JOO, Ho Young (Mr.)	Member of the National Assembly (LKP) National Policy Committee
LEE, Myoung Su (Mr.)	Member of the National Assembly (LKP) Health and Welfare Committee
YOU, Seung Hee (Ms.)	Member of the National Assembly (DPK) Strategy and Finance Committee
CHOI, Woon Youl (Mr.)	Member of the National Assembly (DPK) National Policy Committee
KIM, Jong Seok (Mr.) Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly (LKP) National Policy Committee
LEE, Dong Sup (Mr.)	Member of the National Assembly (BP) House Steering Committee
YOO, Ihn Tae (Mr.) Head of the ASGP Delegation, Member of the ASGP	Secretary General of the National Assembly
LEE, Kye Sung (Mr.)	Senior Secretary to the Speaker, National Assembly
CHOI, Nam Keun (Mr.) Member of the ASGP	Executive Assistant to the Secretary General, National Assembly
HAN, Choong Hee (Mr.)	Ambassadorial Advisor to the Speaker for Foreign Affairs, National Assembly
JEONG, Joon Hee (Mr.)	Special Assistant to the Speaker for Unification, National Assembly
PARK, Hee Seok (Mr.)	Director General of the International Affairs and Protocol Bureau, National Assembly
JEONG, Joon Hee (Mr.)	Special Assistant to the Speaker for Unification, National Assembly
JU, Seong Hoon (Mr.)	Director of the Protocol Division, National Assembly
CHEONG, Chi Eun (Ms.)	Director of the Inter-Parliamentary Division, National Assembly

BAE, Man Ho (Mr.)	Secretary to the Speaker, National Assembly
SHIN, Jung Seob (Mr.)	Deputy Director of the European and African Affairs Division, National Assembly
SHIN, Seung Woo (Mr.)	Deputy Director of the Protocol Division, National Assembly
HAN, Min Soo (Mr.)	Spokesman of the National Assembly, National Assembly
LEE, Han Seong (Mr.)	Deputy Director of the Inter-Parliamentary Division, National Assembly
RYU, Dae Hyun (Mr.)	Secretary to the Speaker, National Assembly
JEONG, So Young (Ms.)	Protocol Officer
Interpreter	
IM, So (Ms.)	Protocol Officer
Interpreter	
CHO, Seo Yeon (Ms.)	Protocol Officer
Interpreter	
CHOE, Chan Kyoung (Ms.)	International Cooperation Officer, National Assembly
CHUNG, Yeon Hwa (Ms.)	Program Coordinator, National Assembly
	Coordonnateur de programme, Assemblée nationale
KIM, Hae Jin (Ms.)	Program Officer, National Assembly
JANG, Seung Hun (Mr.)	Program Coordinator, National Assembly
SHIN, Dae Yong (Mr.)	Program Coordinator, National Assembly
LIM, Kyu Eun(karen) (Ms.)	Program Officer, National Assembly
LEE, Ji Yoon (Ms.)	Secretary to the Speaker, National Assembly
CHOE, Hyoung-Chan (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
(DPK: Democratic Party of Korea / Parti démocratique coréen)	
(LKP: Liberty Korea Party / Parti de la liberté)	
(BP: Bareunmirae Party / Parti Bareunmirae)	

REPUBLIC OF MOLDOVA - RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

BOLOGAN, Victor (Mr.)	Member of Parliament (PSRM)
Leader of the Delegation	Committee on Culture, Education, Research, Youth, Sports and Mass Media
MALCOCI, Cristina (Ms.)	Chief Consultant, Inter-Parliamentary Relations Unit,
Secretary of the Group	Directorate for Foreign Affairs, Parliament
(PSRM: Party of Socialists / Parti des socialistes)	

ROMANIA – ROUMANIE

DINICĂ, Silvia-Monica (Ms.)	Member of the Senate (USR)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	Committee for Economic Affairs, Industries and Services
Leader of the Delegation	Committee for Information Technologies and Communications
ADNAGI, Slavoliub (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (NM)
	Committee for Industries and Services
GHERMAN, Dumitru (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (SDP)
	Committee for Industries and Services
POPA, Florin (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (SDP)
	Committee for Environment and Ecological Balance
GHEORGHE, Andrei Daniel (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies (NLP)
	Committee for Economic Policy, Reform and Privatisation
DUMITRESCU, Cristina (Ms.)	Director, External Multilateral Relations Directorate, Senate
Secretary of the Group	Parliamentary Adviser, General Directorate for Foreign Affairs and Protocol, Chamber of Deputies
BÂGNEANU, Ioana (Ms.)	
Secretary of the Group	
POPA, Oana-Cristina (Ms.)	
Ambassador	

(USR: Save Romania Union / Union Sauvez la Roumanie)
(NM: National Minorities / Minorités nationales)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(NLP: National Liberal Party / Parti libéral national)

RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE

MATVIYENKO, Valentina (Ms.) Leader of the Delegation	Speaker of the Council of the Federation
TOLSTOY, Petr (Mr.) Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the State Duma (UR)
KARELOVA, Galina (Ms.) GAVRILOV, Sergei (Mr.) Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Deputy Speaker of the Council of the Federation Member of the State Duma (CP) Chairman of the Committee on Development of Civil Society
KOSACHEV, Konstantin (Mr.) Member of the Executive Committee	Member of the Council of the Federation Chairman of the Foreign Affairs Committee
PRIMAKOV, Evgeniy (Mr.)	Member of the State Duma (UR) Committee on International Affairs
SLUTSKIY, Leonid (Mr.)	Member of the State Duma (LDP) Chairman of the Committee on International Affairs
VTORYGINA, Elena (Ms.) Bureau of Women Parliamentarian, Committee to Promote Respect for IHL	Member of the State Duma (UR) Deputy Chairperson of the Committee on Family, Women and Children Affairs
AFANASIEVA, Elena (Ms.)	Member of the Council of the Federation Committee on Constitutional Legislation and State Building
GUMEROVA, Liliia (Ms.) Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade, Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Council of the Federation Chair of the Science, Education and Culture Committee
KLIMOV, Andrei (Mr.)	Member of the Council of the Federation Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee
RIAZANSKII, Valerii (Mr.) Adviser	Member of the Council of the Federation Chair of the Committee on Social Policy
GOLOV, Gennadii (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General of the Federation Council
GOROKHOVA, Valeria (Ms.)	Director of International Relations, Council of the Federation
MARIASHEVA, Iuliia (Ms.)	Chief of Protocol, Deputy Head of the International Relations Department of the Council of the Federation
KOZLOV, Ivan (Mr.)	Deputy Director of International Relations Department, Council of the Federation
SHCHERBATKINA, Mariia (Ms.)	Deputy Head of Office, Council of the Federation
KARSEKA, Sergei (Mr.) Secretary of the Group	Deputy Head of Department on Interparliamentary Cooperation, State Duma
BESSCHETNOV, Vladimir (Mr.)	Head of the Security service of the Council of the Federation
KHAPALOVA, Ksenia (Ms.)	Deputy Head of the Financial and Economic Department of the Council of the Federation
KOLODIN, Yakov (Mr.)	Counsellor of the International Relations Department of the Council of the Federation
ALEKSEEV, Aleksandr (Mr.)	Assistant to the Chair of the Council of the Federation
GAMBASHIDZE, Iliya (Mr.) Secretary of the Group	Assistant to Mr. P. Tolstoy, State Duma
FOLOMEEVA, Olga (Ms.) Secretary to the delegation, Member of the ASGP	Deputy Head of the Division of International Organizations, International Relations Department, Council of the Federation
STAVITSKY, Valery (Mr.) Secretary of the Group	Senior Consultant of the Department on Interparliamentary Cooperation, State Duma
UDALOVA, Nataliia (Ms.)	Head of the secretariat of the Chair of the Council of the Federation
ZHOLOBOVA, Maria (Ms.) Secretary of the Group	Senior counsellor International Relations Department, Council of the Federation
RYBNIKOV, Aleksei (Mr.)	Senior specialist-expert of the International Relations Department of the Council of the Federation
PARUZIN, Nikolai (Mr.)	Head of the International Relations Department of the Council of the Federation

FOMENKO, Aleksandr (Mr.)	Advisor of International Relations Department, Council of the Federation
BABICH, Irina (Ms.)	Adviser of the Foreign Affairs Committee, Council of the Federation
Secretary of the Group	
ZHUKOVA, Inna (Ms.)	Consultant of the International Relations Department of the Council of the Federation
TARASOVA, Nadezhda (Ms.)	Assistant to the Chair of the Council of the Federation
ZOLOTOREVA, Irina (Ms.)	Senior counsellor International Relations Department, Council of the Federation
Secretary of the Group	
DJAVADOV, Tural (Mr.)	Expert, Ministry of Foreign Affairs
SAVICH-TERESCHENKO, Inessa (Ms.)	Referent of the Department of Information and Media of the Council of the Federation
PELIEVA, Zarina (Ms.)	Council of the Federation
interpreter, Member of the ASGP	
BOTSAN-KHARCHENKO, Aleksandr (Mr.)	
Ambassador/Permanent Representative	
(UR: United Russia / Russie unifiée)	
(CP: Communist Party / Parti communiste)	
(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)	

RWANDA

MUKABALISA, Donatille (Ms.)	Speaker of the Chamber of Deputies
Leader of the Delegation	
MURUMUNAWABO, Cecile (Ms.)	Member of the Chamber of Deputies
MUHAKWA, Valence (Mr.)	Member of the Chamber of Deputies
HABIMANA, Augustin (Mr.)	Director General in charge of Parliamentary Affairs, Chamber of Deputies
Member of the ASGP	
NZABONIMANA, Guillaume Serge (Mr.)	Advisor to the Speaker, Chamber of Deputies
GATETE, Oswald (Mr.)	Officer in Charge of Protocol, Chamber of Deputies
Secretary of Group	
MUNYANEZA, Jackson (Mr.)	Secretary to the Speaker, Chamber of Deputies
BAGWANEZA, Lydia (Ms.)	Private Secretary to the Speaker, Chamber of Deputies

SAN MARINO - SAINT-MARIN

MONTEMAGGI, Marica (Ms.)	Member of the Great and General Council (C10)
Leader of the Delegation	
LONFERNINI, Teodoro (Mr.)	Member of the Great and General Council (PDCS)
VALENTINI, Mara (Ms.)	Member of the Great and General Council (RF)

(C10: Civico10 /)

(RF: Future Republic / Future République)

(PDCS: Christian Democratic Party of San Marino / Parti chrétien-démocrate saint-marinais)

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

ALSHEIKH, Abdullah (Mr.)	Speaker of the Shura Council
Leader of the Delegation	
ABUNAYAN, Raeda (Ms.)	Member of the Shura Council
ALBADI, Fahad (Mr.)	Member of the Shura Council
AL-HELAISSI, Hoda (Ms.)	Member of the Shura Council
ALKHATHLAN, Saleh (Mr.)	Member of the Shura Council
Committee to Promote Respect for IHL	
ALHAIZAN, Mohammed (Mr.)	Member of the Shura Council
ALMETAIRI, Mohammed (Mr.)	Secretary General, Shura Council
Member of the ASGP	
ALMANSOUR, Khalid (Mr.)	Shura Council
Adviser	
ALMUBARAK, Khalid (Mr.)	Secretary, Shura Council
ALQUBLAN, Ibrahim (Mr.)	Secretary, Shura Council
ALSHAHRANI, Ahmed (Mr.)	Protocol, Shura Council
ALSAEED, Anas (Mr.)	Shura Council
Secretary of the Group	
ALMARSHAD, Saad (Mr.)	Protocol

HUBROM, Akram (Mr.)
Adviser
MOMENAH, Hani (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

Adviser, Consultative Council

SENEGAL - SÉNÉGAL

GADIAGA, Hamady (M.)
Président délégué du Groupe
MERGANE KANOUTÉ, Adjii Diarra (Mme)
Membre ex-officio du Bureau des femmes
parlementaires
NDIAYE, Mariama (Mme)
SARR, Woraye (Mme)
SOW, Yoro (M.)
CISSE, Baye Niass (M.)
Secrétaire du Groupe

Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Membre de l'Assemblée nationale (LD)
Membre de l'Assemblée nationale (BBY)
Secrétaire général adjoint, Assemblée nationale

(BBY: Benno Bokk Yaakaar)

(LD: Freedom and Democracy / Liberté et Démocratie)

SERBIA – SERBIE

ORLIC, Vladimir (Mr.)
Leader of the Delegation

Member of the National Assembly (SNS)
Chairman of the Stabilisation and Association
Parliamentary Committee
Committee on Education, Science, Technological
Development and the Information Society
Committee on Spatial Planning, Transport, Infrastructure
and Telecommunications

COMIC, Gordana (Ms.)

Deputy Speaker of the National Assembly (PD)
Deputy Chairperson of the Committee on Constitutional
and Legislative Issues
European Integration Committee
Committee on the Rights of the Child
Deputy Speaker of the National Assembly (SDPS)
Committee on the Rights of the Child
Committee on the Economy, Regional Development,
Trade, Tourism and Energy
Committee on Finance, State Budget and Control of
Public Spending

PETROVIC, Mira (Ms.)
BOZIC, Sandra (Ms.)

Member of the National Assembly (PUPS)
Member of the National Assembly (SNS)
Committee on the Rights of the Child
Committee on Labour, Social Issues, Social Inclusion
and Poverty Reduction
Health and Family Committee

BOGOSAVLJEVIC BOSKOVIC, Snezana (Ms.)

Member of the National Assembly (SPS)
Culture and Information Committee
Environmental Protection Committee
Member of the National Assembly (Ind)
European Integration Committee
Foreign Affairs Committee

GRUJIC, Mladen (Mr.)
Member of the Executive Committee

Member of the National Assembly (PD)
Committee on Education, Science, Technological
Development and the Information Society
Foreign Affairs Committee

JERKOV, Aleksandra (Ms.)
President of the Committee on Human Right of
Parliamentarians

European Integration Committee
Member of the National Assembly (SNS)
Committee on the Economy, Regional Development,
Trade, Tourism and Energy
Committee on Kosovo-Metohija
Committee on the Rights of the Child

MIJATOVIC, Jelena (Ms.)

MIJATOVIC, Milorad (Mr.)	Member of the National Assembly (SDPS) Foreign Affairs Committee Security Services Control Committee Committee on Finance, State Budget and Control of Public Spending
RASKOVIC IVIC, Sanda (Ms.)	Member of the National Assembly (PP) Foreign Affairs Committee Committee on the Diaspora and Serbs in the Region Committee on Kosovo-Metohija
OBRADOVIC, Zarko (Mr.)	Member of the National Assembly (SPS) Chairman of the Foreign Affairs Department Committee on Education, Science, Technological Development and the Information Society Member of the National Assembly
ARSIC, Veroliub (Mr.) Adviser	
SMILJANIC, Srdjan (Mr.) Member of the ASGP	Secretary General, National Assembly
MARINKOVIC, Branko (Mr.) KUKOLJ, Dario (Mr.) VUJOVIC, Radoslav (Mr.) BLAGOJEVIC, Stanko (Mr.) Advisor to the Cabinet of the Speaker	Deputy Secretary General, National Assembly Assistant Secretary General, National Assembly Assistant Secretary General, National Assembly Head of the Foreign Affairs Department, National Assembly
DJURASINOVIC RADOJEVIC, Dragana (Ms.) Secretary to the Delegation	Senior Advisor, Foreign Affairs Department, National Assembly
JEREMIC, Marjana (Ms.)	Advisor to the Cabinet of the Speaker, National Assembly
GEKIC, Olga (Ms.)	Advisor to the Cabinet of the Speaker, National Assembly
ZLATANOVIC, Dejan (Mr.) Ambassadeur/Représentant permanent	
DJURDJEVIC, Milos (Mr.) Diplomat	
(SNS: Serbian Progressive Party / Parti progressiste serbe) (PD: Democratic Party / Parti démocrate) (SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social-démocrate serbe) (SPS: Socialist Party of Serbia / Parti socialiste serbe) (PUPS: Party of United Pensioners of Serbia / Parti des retraités unis de Serbie) (PP: People's Party / Parti populaire) (Ind: Independent / Indépendant)	

SEYCHELLES

PREA, Nicholas (Mr.)	Speaker of the National Assembly (LDS) Chairperson of the Reform and Modernisation Committee
DELETOURDIE, Jany (Ms.)	Member of the National Assembly (LDS) Committee on Women Parliamentarians Anti-Victimisation Committee
WILLIAM, Waven (Mr.)	Member of the National Assembly (PP) International Affairs Committee Deputy Clerk, National Assembly
ISAAC, Tania (Ms.) Secretary to the delegation, Member of the ASGP	
(LDS: Seychelles Democratic Alliance / Union démocratique seychelloise) (PP: People's Party / Parti populaire)	

SIERRA LEONE

BUNDU, Abass Chernor (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of Parliament (SLPP)
SONGA, Wuyatta (Ms.) TARAWALLY, Paran Umar (Mr.)	Member of Parliament(SLPP) Member of Parliament Committee on Appointments, Committee on Selection Parliamentary Service Commission

TUNIS, Sidie Mohamed (Mr.)

Member of Parliament (SLPP)
Committee on Appointments
Committee on Selection
Parliamentary Service Commission
Clerk of Committees, ParliamentKAMARA, Alie (Mr.)
Secretary of the Group

(SLPP: Sierra Leone Peoples Party / Parti populaire de la Sierra Leone)

SINGAPORE – SINGAPOUR

FOO, Foo Mee Har (Ms.)

Leader of the Delegation

CHONG, Chong Kee Hiong (Mr.)

DENNIS TAN, Dennis Tan Lip Fong (Mr.)

Member of Parliament (PAP)
Chairman of the Estimates Committee
Member of Parliament (PAP)
Member of Parliament (WPS)
Public Petitions Committee
Head Specialist, Language Department, Parliament

ARUMUGUM, Palaniappan (Mr.)

(PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)

(WPS: Workers' Party / Parti des travailleurs)

SLOVAKIA – SLOVAQUIE

DANKO, Andrej (Mr.)

President of the Group, Leader of the Delegation

PAŠKA, Jaroslav (Mr.)

ANDRASSYOVÁ, Katarína (Ms.)

PRIPUTEN, Juraj (Mr.)

ŠIMONČIKOVA, Dominika (Ms.)

KOSTELNÍK, Tomáš (Mr.)

GAŠPAR, Peder (Mr.)

FODORA, Peder (Mr.)

REPČEKOVÁ, Dagmar (Ms.)

Ambassador/Permanent Representative

Speaker of the National Council (SNS)
Président du Conseil national
Member of Parliament
Advisor
Advisor to the Speaker of the National Council
Advisor
Advisor
Advisor
Advisor

(SNS: Slovenská národná strana)

SLOVENIA – SLOVENIE

ŽIDAN, Dejan (Mr.)

Leader of the Delegation

Speaker of the National Assembly (SD)
Chair of the Council of the President of the National Assembly
Constitutional Commission
Member of the National Assembly (SD)
Chair of the Committee on Foreign Affairs
Defence Committee
Committee on Culture

NEMEC, Matjaž (Mr.)

Member of the National Assembly (PMC)
Chair of the Committee on Education, Science, Sport and Youth

RAJIĆ, Branislav (Mr.)

Committee on Foreign Policy

Committee on Culture

DIMIC, Iva (Ms.)

Member of the National Assembly (NSi)
Chair of the Commission for Relations with Slovenes in Neighbouring and Other Countries
Committee on Health
Committee on Agriculture, Forestry and Food
Secretary General, National Assembly

ZORE TAVČAR, Uršula (Ms.)

Member of the ASGP

GRAŠIČ, Neva (Ms.)

PANDEV, Tanja (Ms.)

Secretary of the Group

KOBI ŠMID, Staša (Ms.)

Asdvser of the President of the National Assembly,
Head of Section for International Relations, Protocol and Translation, National AssemblyAdviser in the Section of the International Relations,
Protocol and Translation of the National Assembly

CMEREKAR, Tadej (Mr.)

Protocol Adviser of the President of the National Assembly

BIBER, Marta (Ms.)

National Assembly

PETEK, Milan (Mr.)

National Assembly

USENIK, Zlatko (Mr.)
TOMAŽIČ, Alen (Mr.)
RADEJ, Alenka (Ms.)
JARC, Iztok (Mr.)

National Assembly
National Assembly
National Assembly

Ambassadeur/Représentant permanent

(SD: Social Democrats / Démocrates sociaux)

(PMC: Party of Modern Centre / Parti du centre moderne)

(NSi: New Slovenia-Christian Democrats / Nouvelle Slovénie - Parti chrétien-démocrate)

SOMALIA – SOMALIE

JAMA, Ali Ahmed, (Mr.)
Leader of the Delegation
ABDO MAH, Farah (Mr.)

Member of the House of the People
Chairman of the Infrastructure Committee
Member of the House of the People
Telecommunication and Post committee

FADUMMO FARAH, Ibrahim (Ms.)

Member of the House of the People
Immunity and Discipline Committee

MOHAMED AHMED, Mohamed (Mr.)

Member of the House of the People
Foreign Affairs and International Cooperation Committee

SAID MOHAMED, Mohamuud (Mr.)

Member of the House of the People
Constitution Review Committee

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

MODISE, Thandi (Ms.)
President of the Group, Leader of the Delegation
LUCAS, Sylvia (Ms.)
NTOMBELA, Madala Louis (Mr.)
BOROTO, Mmatlala (Ms.)

Speaker of the National Council of Provinces (ANC)

Deputy Speaker of the National Assembly (ANC)
Member of the National Council of Provinces (ANC)
Deputy Speaker of the National Council of Provinces (ANC)

MOHAI, Seiso (Mr.)
BILANKULU, Nkhensani (Ms.)
MKHALIPHI, Hlengiwe
LOTRIET, Annelie (Ms.)
TYAWA, Penelope (Ms.)

Member of the National Assembly (ANC)
Member of the National Assembly (ANC)
Member of the National Assembly (EFF)
Member of the National Council of Provinces (DA)
Acting Secretary to Parliament, National Council of Provinces

Secretary of the Group, Member of the ASGP
MVULANE, Sebolelo (Ms.)

Office Manager
International Relations and Protocol Division

MUNDELL, Ian (Mr.)
Protocol Liaison Officer
NGOAKO, Rakgale (Mr.)
CHWARO, Sindisa (Ms.)
Makhabane, siMON (Mr.)
LEIBRANDT-LOXTON, Natalie Esmeralda (Mr.)

Content Specialist, Office of the Speaker
Personal Assistant, Office of the Speaker
Executive Secretary, Office of the Speaker
Researcher, International Relations and Protocol Division, National Council of Provinces
Researcher, International Relations and Protocol Division, National Council of Provinces
Media/Communication to the Speaker

MONNAKGOTLA, Roseline Mpho (Mr.)

WOLELA, Manelsi (Mr.)

(ANC: African National Congress / Congrès national africain)

(EFF: Economic Freedom Fighters

(DA: Democratic Alliance / Gauche démocratique)

SPAIN – ESPAGNE

ECHANIZ, José Ignacio (Mr.)
President of the Group, Leader of the Delegation
HERNANDEZ, Susana (Ms.)
SÁNCHEZ, Victor (Mr.)
GUTIÉRREZ, Carlos (Mr.)
CAVERO, Manuel (Mr.)
Member of the ASGP
BOYRA, Helena (Ms.)
Secretary of the Group

Member of the Congress of Deputies (PP)

Member of the Senate (PSOE)
Member of Parliament
Member of Parliament
Secretary General, Senate

Adviser, Congress of Deputies

(PP: People's Party / Parti populaire)

(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)

SRI LANKA

SAMARASINGHE, Mahinda (Mr.)
Leader of the delegation

Member of Parliament (UPFA)
Committee of Selection
Committee on Parliamentary Business
Ministerial Consultative Committee on Foreign Affairs
Secretary General, Parliament

DASANAYAKE, Dhammika (Mr.)
Secretary of the Group, Member of the ASGP

(UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance populaire unifiée pour la liberté)

SURINAME

BOUVA, Melvin (Mr.)
Leader of the Delegation

Deputy Speaker of the National Assembly (NDP)

BEE, Marinus (Mr.)
SAMIDIN, Shrie (Ms.)
OEDIT, Dino (Mr.)
Member of the ASGP

Member of the National Assembly (ABOP)
Member of the National Assembly (NDP)
Deputy Secretary General, National Assembly

(NDP: National Democratic Party / Parti national démocratique)

(ABOP: General Liberation and Development Party / Parti général de la libération et du développement)

SWEDEN – SUÈDE

WIDEGREN, Cecilia (Ms.)
Leader of the Delegation
HEINDORFF, Ulrika (Ms.)

Member of Parliament (M)
Committee on Foreign Affairs
Member of Parliament (M)
Committee on Health and Welfare
Member of Parliament (SD)
Committee on Labour

KARLSSON, Mattias (Mr.)

Member of Parliament (SDP)
Committee on Transport and Communications
Member of Parliament (SDP)
Committee on Foreign Affairs
International Adviser, Parliament

LINDBERG, Teres (Ms.)
Deputy Head of the Delegation
THORELL, Olle (Mr.)

SONDÉN, Björn (Mr.)
Acting Secretary to the delegation
NILSSON, Emelie (Ms.)
Deputy Secretary to the Delegation
LUNDIN, Jan (Mr.)
Ambassadeur/Représentant permanent
WAERN, Joachim (Mr.)
Diplomat
BIBEROVIC, Hana (Ms.)
Staff
SCHÖTTLE, Felix (Mr.)
Staff

International Adviser, Parliament

(M: Moderate Party / Parti modéré)

(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(SD: The Sweden Democrats / Les démocrates suédois)

SWITZERLAND – SUISSE

CARONI, Andrea (M.)
Président du Groupe, Comité des droits de l'homme des
parlementaires, Chef de la délégation

Membre du Conseil des Etats (FDP/PLR)

LOHR, Christian (M.)
Président adjoint du Groupe

Membre du Conseil national (CVP/PDC)

KIENER NELLEN, Margret (Mme)
Membre du Comité exécutif, Présidente du
Sous-comité des finances, Vice-Présidente du
Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte
contre le terrorisme et l'extrémisme violent, Bureau
des Femmes parlementaires, Comité directeur des
Douze Plus

Membre du Conseil national (PS)
Présidente de la Délégation auprès de l'Assemblée
parlementaire de l'OSCE

MÜRI, Felix (M.)	Membre du Conseil national (SVP/UDC) Vice-Président de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie Membre du Conseil national (FDP/PLR)
WEHRLI, Laurent (M.) Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, Comité directeur des Douze Plus	
SCHWAB, Philippe (M.) Président de l'ASGP	Secrétaire général de l'Assemblée fédérale
EQUEY, Jérémie (M.) Secrétaire du Groupe et de la délégation	Relations internationales
GNÄGI, Anna Lea (Mme) Secrétaire adjointe du Groupe et de la délégation	Relations internationales
(FDP/PLR: The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)	
(CVP/PDC: Christian Democratic People's Party / Parti démocrate-chrétien)	
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)	
(SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)	

SYRIAN ARAB REPUBLIC - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

ANZOUR, Najdat (Mr.) Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the People's Assembly (Ind)
ALABOUD, Khaled (Mr.) MERJANEH, Boutros (Mr.)	Member of the People's Assembly (SUP) Member of the People's Assembly (Ind) Chair of the Arab and Foreign Affairs Committee
ALKHATEEB, Sameer (Mr.)	Member of the People's Assembly (BAP) Education and Scientific Research Committee
ALMLOHI, Inas (Ms.)	Member of the People's Assembly (SSNP) Constitutional and Legislative Committee
MAAROUF, Saleh (Mr.)	Member of the People's Assembly (BAP) Constitutional and Legislative Committee
ZARIE, Anas (Mr.)	Member of the People's Assembly (Ind) Education and Scientific Research Committee
DURRA, Nour (Ms.)	Member of the People's Assembly (BAP) Social Affairs Committee
ALDAHER, Khaled (Mr.)	Member of the People's Assembly (BAP) National Security Committee
DIAB, Abdul Azim (Mr.) Secretary of the Group	Director of P.R., People's Assembly
ZRAIK, Ghayd (Ms.) Diplomat	
SAAB, Othman (Mr.) Diplomat	
HABBASH, Habbash (Mr.) Diplomat	
(Ind: Independent / Indépendant)	
(SUP: Socialist Unionist Party / Parti socialiste unioniste)	
(BAP: Baath Arab Party / Parti Baath arabe)	
(SSNP: Syrian Social Nationalist Party / Parti social nationaliste syrien)	

THAILAND – THAILANDE

LEEKPAI, Chuan (Mr.) Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives (DP) President of the National Assembly
PHETPANOMPORN, Sarawut (Mr.)	Member of the House of Representatives (PTP) Chairperson of the Standing Committee on Foreign Affairs
KRAIRIKSH, Pikulkeaw (Ms.)	Member of the Senate Chairperson of the Standing Committee on Foreign Affairs
SIRIVEJCHAPUN, Suwannee (Ms.) Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate First Vice-Chairperson of the Standing Committee on Legal, Justice and Police Affairs

SUWANMONGKOL, Anusart (Mr.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security
SEREEWATTHANAWUT, Issara (Mr.)

KULSETTHASITH, Nateepat (Ms.)

KIRANAND, Santi (Mr.)

PIENVEJ, Sorasak (Mr.)
Member of the ASGP
PHETCHAREON, Pornpith (Ms.)
Member of the ASGP
MUNGKANDI, Wiwat (Mr.)
Advisor to the Leader of the Delegation
INTAVICHEIN, Siripa (Ms.)
Assistant Secretary to the Leader of the Delegation
TAIPIBOONSUK, Steejit (Ms.)
Secretary of the Group

BAMRUNGPON, Tanukom (Mr.)
Assistant Secretary to the Delegation

THONGSAMRIT, Pilanthana (Ms.)
Assistant Secretary to the Delegation
Secrétaire assistante de la délégation

CHANSUWAN, Ataporn (Mr.)
Assistant Secretary to the Delegation

MONJAMLANG, Prajak (Mr.)
Assistant Secretary to the Delegation

ISSARIYAPRUET, Pattrapong (Mr.)
Interpreter

UDOMSIN, Koson (Mr.)
Assistant Secretary to the Delegation

SIKKHABANDIT, Phinissorn (Ms.)
KHANTANIT, Russdy (Mr.)
RAKSAPOLMUANG, Pathomporn (Ms.)
YAEMWONG, Winai (Mr.)
LIMSOMBOON, Chailert (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative

(DP: Democrat Party / Parti démocrate)
(PTP: Pheu Thai Party / Parti Pheu Thai)
(FFP: Future Forward Party)
(PP: Palangpracharath Party / Parti Palangpracharath)

Member of the Senate
Standing Committee on Foreign Affairs

Member of the House of Representatives (DP)
Third Vice Chairperson of the Standing Committee on Monetary Affairs, Finance, Financial Institutions and Financial Market
Member of the House of Representatives (FFP)
Fourth Vice-Chairperson of the Standing Committee on Monetary Affairs, Finance, Financial Institutions and Financial Market
Member of the House of Representatives (PP)
Standing Committee on Monetary Affairs, Finance, Financial Institutions and Financial Market
Secretary General of the House of Representatives

Deputy Secretary General of the House of Representatives, House of Representatives
Advisor to the Speaker of the House of Representatives, House of Representatives
Assistant Secretary to the Speaker of the House of Representatives, House of Representatives
Director of the Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives, House of Representatives
Director of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, House of Representatives
Foreign Affairs Officer (Senior Professional Level), Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives
Legal Officer (Senior Professional Level), Office of the Speaker of the House of Representatives, Secretariat of the House of Representatives
Foreign Affairs Officer (Professional Level), Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives
Foreign Affairs Officer (Practitioner Level), English Division, Bureau of Foreign Languages, Secretariat of the House of Representatives
Foreign Affairs Officer (Practitioner Level), Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives, House of Representatives
Foreign Relations Officer, House of Representatives
Foreign Relations Officer, House of Representatives
Legal Officer, House of Representatives

TIMOR-LESTE

MARQUES LEMOS MARTINS, Veneranda Eurico (Ms.)
Leader of the Delegation

DA SILVA, Abel Pires (Mr.)

Member of the National Parliament (CNRT)
Health and Education Commission Social Security and Gender Equality
Member of the National Parliament (PLP)
President Infrastructure Commission

DIAS XIMENES, David (Mr.)	Member of the National Parliament (FRETILIN)
RANGEL DA CRUZ, Maria Angelica (Ms.)	Committee on Foreign Affairs, Defence and Security
DA COSTA, Helder (Mr.)	Member of the National Parliament (FRETILIN)
Member of the ASGP	Public Finance Committee
ALVES DA COSTA, Luis Nascimento De Jesus (Mr.)	Secretary General
Member of the ASGP	National Parliament
DASILVA, Izilda (Ms.)	Protocol, National Parliament
GONZAGA VIDIGAL, Maria Isabel (Ms.)	Chief Cabinet of International Relations, National
Member of the ASGP	Parliament
MANUEL SOARES, Pinto Cardoso (Mr.)	Advisor to the President National Parliament
Advisor to the ASGP	

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)

(PLP: People's Liberation Party / Parti de libération populaire)

(FRETILIN: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)

TONGA

FAKAFANUA, Lord (Mr.)	Speaker of the Legislative Assembly
Leader of the Delegation	Chairperson/member of the Ex-officio Member of all
	Parliamentary Committees
GUTTENBEIL, Gloria (Ms.)	Chief Clerk of the Legislative Assembly of Tonga,
Member of the ASGP	Legislative Assembly

TUNISIA – TUNISIE

BENSOUF, Mohamed (M.)	Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple
Bureau de la Commission permanente des	(NT)
affaires des Nations Unies, Chef de la délégation	
(NT: Nidaa Tounes)	

TURKEY – TURQUIE

ŞENTOP, Mustafa (Mr.)	Speaker of the Grand National Assembly of Turkey
Leader of the delegation	
KAVAKCI KAN, Ravza (Ms.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey
President of the Group	(PJD)
EMIR, Murat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey
	(CHP)
ARSLAN, Ednan (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey
	(CHP)
ANDICAN, A. Ahat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey (İP)
KARAKAYA, Mevlut (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey
	(MHP)
SATIROGLU, Nevzat (Mr.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey
	(PJD)
YILDIZ, Zeynep (Ms.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey
	(PJD)
OZSOY, Hisyar (Mr.)	Member of Parliament, Grand National Assembly of
	Turkey
POLAT DUZGUN, Arife (Ms.)	Member of the Grand National Assembly of Turkey
Adviser	(PJD)
KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr.)	Secretary General, Grand National Assembly of Turkey
Member of the ASGP	
KOCAK, Konur Alp (Mr.)	Deputy Director, Grand National Assembly of Turkey
Member of the ASGP	
KURT, Necip Fazil (Mr.)	First Counsellor of the Speaker & Director of Foreign
	Relations and Protocol Department
DANIK, Ecem (Ms.)	Legislative Expert, Grand National Assembly of Turkey
YILMAZ, İbrahim (Mr.)	Legislative Expert, Grand National Assembly of Turkey
Member of the ASGP	
GÜNER, Mümtaz (Mr.)	Grand National Assembly of Turkey
AKTAŞ, Bekir (Mr.)	Private Secretariat
TORUN UZUN, Isra (Ms.)	Secretariat

BILGIC, Tanju (Mr.)
Ambassador/Permanent Representative
TURKOVIC, Nina (Ms.)
Staff
KOCAK, Melike (Ms.)
Staff
KOCAK, Murat (Mr./M.Staff

(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)
(CHP: Republican People's Party / Parti populaire républicain)
(IP: İyi Parti)
(MHP: Nationalist Movement Party / Parti d'action nationaliste)

TURKMENISTAN

MAMMEDOV, Resulberdi (Mr.)	Member of the Assembly
Leader of the Delegation	Chairman of the Committee on Legislation and its Standards
GELDIYEV, Kerimguly (Mr.)	Member of the Assembly
	Committee on International and Inter-Parliamentary Relations

(DPT: Democratic Party of Turkmenistan / Parti démocratique du Turkménistan)

UGANDA – OUGANDA

KADAGA, Rebecca Alitwala (Ms.)	Speaker of Parliament (NRM)
President of the Group	
ANYAKUN, Esther (Ms.)	Member of Parliament (NRM)
	Foreign Affairs Committee
AKAMBA, Paul (Mr.)	Member of Parliament
Vice-President of Standing Committee on United Nations Affairs	Legal Committee (Ind)
KABAGYENI, Rose (Ms.)	Member of Parliament (NRM)
	Agriculture Committee
SSEBAGGALA, Abdulatif (Mr.)	Member of Parliament (Ind)
Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Foreign Affairs Committee
MUGUME, Roland (Mr.)	Member of Parliament (FDC)
	Natural Resources Committee
OSORU, Mourine (Ms.)	Member of Parliament (NRM)
	Gender Committee
	Clerk to Parliament, Parliament
KIBIRIGE, Jane (Ms.)	
Member of the ASGP	
WABWIRE, Paul (Mr.)	Deputy Clerk, Parliamentary Affairs, Parliament
Member of the ASGP	
NASSALI, Mariam (Ms.)	Principal Clerk Assistant, Parliament
KAGANZI, Martha (Ms.)	Principal Clerk Assistant, Parliament
Secretary of the Group	
BUSIKU, Peter (Mr.)	Principal Private Secretary to the Speaker, Parliament
KARAMAGI, Edison (Mr.)	Senior Economist, Parliament
Advisor	
KANGO, Jonathan (Mr.)	IT Officer, Parliament
MUHINDO, Yusuf (Mr.)	Assistant Editor of the Hansard, Parliament
Advisor	
WATERA, Josephine (Ms.)	Assistant Director, Parliament
Advisor	

(NRM: National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)
(Ind: Independent / Indépendant)
(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)

UKRAINE

RUDENKO, Olga (Ms.)	Member of the Verkhovna Rada
Leader of the Delegation	Committee on Foreign Policy and Inter-Parliamentary Cooperation

SHKRUM, Alona (Mrs.)
Bureau of the Standing Committee on Peace and
International Security
SHPENOV, Dmytro (Mr.)

VASYLENKO, Lesia (Ms.)

FURMAN, Oleksandr (Mr.)
Secretary
MOSOLOV, Yuri (Mr.)
Deputy Secretary

Member of the Verkhovna Rada (BP)
Chairwoman of the Committee on State Building,
Regional Policy and Local Self-Government
Member of the Verkhovna Rada
Legal Policy Committee
Member of the Verkhovna Rada
Budget Committee
First Deputy Director, Inter-Parliamentary Relations
Office, Verkhovna Rada
Deputy Director, Secretariat of the Committee on
Foreign Policy and Inter-Parliamentary Cooperation,
Verkhovna Rada

(BP: Batkivschyna Party / Parti Batkivshyna)

UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS

AL QUBAISI, Amal (Ms.)
President of the Group, Leader of the Delegation

ALHAI, Jamal (Mr.)

ALBASTI, Afra (Ms.)

First Vice-President of the Bureau of Women
Parliamentarians

ALJASIM, Alya (Ms.)

Bureau of the Committee on Peace and International
Security

ALMUTAWA, Mr. Saeed (Mr.)

ALDHABAHI, Faisal (Mr.)

JASIM, Ali (Mr.)

Standing Committee on Peace and
International Security

AL MEHRZI, Dr. Mohammed (Mr.)

Committee on Middle East Questions

ALDHAHRI, Ahmed (Mr.)

Member of the ASGP

AL-NAJAR, Abdulrahman (Mr.)

AL-SHEHHI, Salama (Ms.)

ALABDOOLI, Mohammed (Mr.)

ALAQILI, Ahmed (Mr.)

ABBOUD, Sami (Mr.)

ADAM, Khulood (Ms.)

AL-MANSOORI, Mohammed (Mr.)

ALHADABI, Amal (Ms.)

Member of the ASGP

ELNAEIMY, Yasser (Mr.)

GHAOUI, Patricia (Ms.)

HMOUD, Mamduh (Mr.)

ALSHAMSI, Hind (Ms.)

ALLMAZROOEI, Masood (Mr.)

ALMARZOOQI, Tareq (Mr.)

ALSHEHHI, Abdulrahman (Mr.)

ALZAABI, Maryam (Ms.)

ALDHAHERI, Mubarak (Mr./M.)

Ambassador/Permanent Representative

ALDARMAKI, Ibrahim (Mr.)

Diplomat

Speaker of the Federal National Council

Member of the Federal National Council

Member of the Federal National Council

Member of the Federal National Council

Member of the Federal National Council

Member of the Federal National Council

Member of the Federal National Council

Member of the Federal National Council

Secretary General of Federal National Council,

Head of Media Department, Federal National Council
Protocol, Federal National Council

Media, Federal National Council

Chief Specialist International Relations, Federal National
Council

Media, Federal National Council

International Relations Specialist, Federal National
Council

Members Affairs Manager, Federal National Council

Assistant Secretary General for Parliamentary
Communication, Federal National Council

Media Adviser, Federal National Council

Senior Coordinator, Federal National Council

Senior Media Specialist, Federal National Council

Parliamentary Communication Executive, Federal
National Council

Head of Protocol, Federal National Council

Manager - Office of the Speaker, Federal National
Council

Director of the Parliamentary Division Department,
Federal National Council

International Relations Specialist, Federal National
Council

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

WHITTINGDALE, John (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Member of the House of Commons (C)
DHOLAKIA, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords (Lib Dems)
HOOOPER, Gloria (Baroness)	Member of the House of Lords (C)
SCOTT, Rosalind (Baroness)	Member of the House of Lords (Lib Dems)
CAMERON, Lisa (Ms.)	Member of the House of Commons (SNP)
EVANS, Nigel (Mr.)	Member of the House of Commons (C)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	
JONES, Graham (Mr.)	Member of the House of Commons (L)
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr.)	Member of the House of Commons (C)
EDWARDS, Rhiannon (Ms.)	International Project Manager BGIPU
HAMLYN, Matthew (Mr.)	Strategic Director Chamber Business Team, House of Commons
Member of the ASGP	Director of BGIPU, House of Commons
NIMMO, Rick (Mr.)	Deputy Director BGIPU
REES, Dominique (Ms.)	Reading Clerk, Director of Corporate Services, and Clerk of the Overseas Office, House of Lords
VAUGHAN, Jake (Mr.)	International Project Manager
Member of the ASGP	
NASH, Lucy (Ms.)	
(C: Conservative / Parti conservateur)	
(L: Labour / Parti travailliste)	
(SNP: Scottish National Party / Parti national écossais)	
(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)	

URUGUAY

EGUILUZ, Cecilia (Ms.) Leader of the Delegation	First Vice-President of the House of Representatives President of the Permanent Committee on Human Rights
NOVALES, Gonzalo (Mr.)	Member of the House of Representatives (NP) President of the National Defence Committee
GALVALISI, Carina (Ms.)	Head of International Relations, House of Representatives
Secretary of the Group and Secretariat of GRULAC	
(NP: National Party / Parti national)	

UZBEKISTAN – OUZBEKISTAN

SAIDOV, Akmal (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the Legislative Chamber (MT) Chairman of the Committee on Democratic Institutions and NGOs
ATANIYAZOVA, Oral (Ms.)	Member of the Senate Member of the Committee on International Relations, Foreign Economic Relations, Foreign Investment and Tourism
KHODJIEV, Ibromkhim (Mr.)	Member of the Legislative Chamber (ULDP) Member of the Committee on Democratic Institutions and NGOs
LAPASOV, Ulugbek (Mr.) Ambassador/Permanent Representative	
TOSHMATOV, Eldiyor Toshmatov (Mr.) Diplomat	
(MT: Democratic Party "Milliy Ticlanish")	
(ULDP: "Uzbekistan Liberal Democratic Party")	

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) – VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

SOLÓRZANO, Delsa (Ms.) Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the Delegation	Member of the National Assembly President of the Committee of Internal Affairs (NT)
RONDEROS, Oscar (Mr.)	Member of the National Assembly (PAD)
RODRÍGUEZ, Nosliow (Mr.) Adviser	
VIVAS, Dario (Mr.) Advisor	

VIET NAM

TONG, Thi Phong (Ms.) President of the Group, Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (CPV)
NGUYEN, Van Giau (Mr.) Vice President of IPU	Member of the National Assembly (CPV) Chairman of the Foreign Affairs Committee
DUONG, Quoc Anh (Mr.)	Member of the National Assembly (CPV) Vice Chairman of the Committee on Economy
LE, Thu Ha (Ms.)	Member of the National Assembly (CPV) Committee on Foreign Affairs
DON, Tuan Phong (Mr.)	Member of the National Assembly (CPV) Committee on Foreign Affairs
QUANG, Van Huong (Mr.)	Member of the National Assembly (CPV) Council on Minorities' Affairs
CAO, Manh Linh (Mr.) Secretary to the Leader	Deputy Director of the General Affairs Department, National Assembly
NGUYEN, Thi Hoai Thu (Ms.)	Deputy Director of the Protocol Department, National Assembly
DUC TRUNG, Ly (Mr.)	Deputy Director, Interpretation and Translation Center, MOFA
TRAN, Kim Chi (Ms.)	Head of Division, Department of Foreign Affairs, National Assembly
NGUYEN, Thi Quynh (Ms.)	Officer, Department of Foreign Affairs, National Assembly

(CPV: Communist Party of Vietnam / Parti communiste vietnamien)

YEMEN - YÉMEN

ALBARKANI, Sultan (Mr.) Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives (GPC)
AL-SHADADI, Mohamed (Mr.)	Deputy Speaker of the House of Representatives (GPC)
AL-MAQTARI, Abdullah (Mr.)	Member of the House of Representatives (DNP)
AL-DOBAI, Najeeb (Mr.)	Member of the House of Representatives (IP)
AL-NAOMANI, Abdullah (Mr.)	Member of the House of Representatives (NSP)
AL-QOBATY, Mohammed (Mr.)	Member of the House of Representatives (YSP)
AL-ZEKRI, Zakarya (Mr.)	Member of the House of Representatives (GPC)
BIN-MADI, Mabkhout (Mr.)	Member of the House of Representatives (GPC)
AL-SHARABI, Ahmed (Mr.)	Secretary, House of Representatives
ZUHRA, Ameen (Mr.)	Secretary, House of Representatives

(GPC: General People's Congress / Congrès général du peuple)

(DNP: Democratic Nasserist Party / Parti démocratique Nassérien)

(IP: Islah Party)

(NSP: National Solidarity Party / Parti national de la solidarité)

(YSP: Yemeni Socialist Party / Parti socialiste yéménite)

ZAMBIA – ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr.) President of the Group, Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly
KATUTA, Given (Ms.)	Member of the National Assembly (FDD) Transport, Works and Supply Committee Cabinet Affairs Committee
CHANDA, Jonas (Mr.)	Member of the National Assembly (PF) Health, Community Development and Social Services and Standing Orders Committee
MULUNDA, Darius (Mr.)	Member of the National Assembly (UPND) Government Assurances and Local Government
MWEWA, Roger (Mr.) Committee to Promote Respect for IHL	Member of the National Assembly (PF) Cabinet Affairs Committee Chairman of the Committee on Media, Information, Communication, Technologies
SUBULWA, Mbololwa (Ms.)	Member of the National Assembly (Ind) Budget and Standing Orders
MBEWE, Cecilian Nsenduluka (Ms.) Secretary of the Group, Member of the ASGP	Clerk of the National Assembly, National Assembly

CHELU, John (Mr.)	Official, National Assembly
BWALYA, Barnabas (Mr.)	Adviser, National Assembly
KAWIMBE, Stephen (Mr.)	Adviser, National Assembly
MUKUKA, Michael (Mr.)	Principal Clerk (Information Communication Technology), National Assembly
Member of the ASGP	
Membre de l'ASGP	
MONGA, Pauline (Ms.)	Adviser, National Assembly
MUSONDA, Chongo (Mr.)	Official, National Assembly

(FDD: Forum for Democracy and Development / Forum pour la démocratie et le développement)

(PF: Patriotic Front / Front patriotique)

(UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)

(Ind: Independent / Indépendant)

ZIMBABWE

MUDENDA, Jacob Francis (Mr.)	Speaker of the National Assembly (ZANU/PF)
Leader of the Delegation	
CHINOMONA, Mabel Memory (Ms.)	Speaker of the Senate
KHUMALO, Lucas Mtshane (Mr.)	Member of the Senate
MUZENDA TSITSI, Veronica (Ms.)	Member of the Senate (ZANU/PF)
Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	
CHIBAYA, Amos (Mr.)	Member of the National Assembly (MDC-A)
MAVENYENGWA, Robson (Mr.)	Member of the National Assembly (ZANU/PF)
MUTOMBA, William (Mr.)	Member of the National Assembly (ZANU/PF)
CHOKUDA, Kennedy Mugove (Mr.)	Clerk to Parliament, National Assembly
Member of the ASGP	
MARIMO, Ndamuka (Mr.)	Director in the Clerk's Office, National Assembly
Member of the ASGP	
NYAMAHOWA, Frank Mike (Mr.)	Director in the Speaker's Office
GUVI, Califinos (Mr.)	Director, Senate President's Office, Senate
CHISANGO, Rumbidzai Pamela (Ms.)	Principal External Relations Officer, National Assembly
MUSHANDINGA, Martha (Ms.)	Principal Executive Assistant, National Assembly
SIBANDA, Robert (Mr.)	National Assembly
CHIFAMBA, Simeon (Mr.)	Senate
Security Aide to the President	

(ZANU/PF: Zimbabwe African National Union - Patriotic Front / Union nationale africaine - Front patriotique du Zimbabwe)

(MDC-TA: Movement for Democratic Change (A) / Mouvement pour un changement démocratique)

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIÉS**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

ALSULAMI, Mishal (Mr.)	Speaker
President of the Group, Leader of the Delegation	
ALSULAIMI, Khamis (Mr.)	Member
MISBAH, Hasan (Mr.)	Member
TALAAT, Hossam (Mr.)	Director of protocol, Cabinet of the President of the Arab Parliament

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF LA FRANCOPHONIE
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

KRABAL, Jacques (M.)	Membre, Secrétaire général parlementaire
Chef de la délégation	
FRASSA, Christophe-André (M.)	Député, Président de la commission politique de l'APF
EZA, Mireille (Mme)	Directrice du programme numérique Noria APF
GABOURY, Laurence (Mme)	Conseillère, chargée de la commission politique de l'APF
LECI, Fatmir (M.)	Conseiller, Chargé du réseau des femmes parlementaires
DOOSTERLINCK, Krystel (Mme)	Assistante parlementaire

**EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE EST-AFRICAINE**

NGOGA, Karoli Martin (Mr.)	Speaker
Leader of the Delegation	Chairperson of the the EALA Commission
MWASA MUSAMALI, Paul (Mr.)	Member
	Legal, Rules and Privileges Committee
	Communication, Trade and Investments Committee
ADEN, Abdikadir Omar (Mr.)	Member
	Chairperson of the General Purpose Committee
	Accounts Committee
NSAVYIMANA, Sophie (Ms.)	Member
	Agriculture, Tourism and Natural Resources Committee
	Communication, Trade and Investments Committee
RUOT DUOP, Kim Gai (Mr.)	Member
	Legal, Rules and Privileges Committee
	General Purpose Committee
MADETE, Kenneth Namboga (Mr.)	Secretary General
Member of the ASGP	
OBATRE LUMUMBA, Alex (Mr.)	Deputy Secretary General
Member of the ASGP	
BOBI ODIKO, Terah (Mr.)	Senior Public Relations Officer
AMODING, Priscilla (Ms.)	Senior Administrative Assistant to the Speaker
CHANGWA TUHOYE, Emiliana (Ms.)	Senior Personal Secretary to the Secretary General
Member of the ASGP	
NGELEJA KADONYA, Charles (Mr.)	Principal Clerk Assistant
Member of the ASGP	
MANZI, Victor (Mr.)	Clerk Assistant and Secretary of the Delegation

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE
COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (CIS)
ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS**

BAYRAMOV, Kamran (Mr.)	Member of the Committee of the Milli Mejlis of the Azerbaijan Republic on Regional Affairs
KOBITSKII, Dmitriy (Mr.)	Secretary General
JAFAROV, Aydin (Mr.)	Deputy Secretary General

**LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT (PARLATINO)
PARLEMENT DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES**

SERRANO SALGADO, José R. (Mr.)
Alternate President, Leader of the Delegation
FERRER GÓMEZ, Maria Yolanda (Ms.)

Member (AP)
Member of the Cuban Parliament

CASTILLO G., Elias A. (Mr.)
Executive Secretary

Commission of Public Infrastructure and Channel Affairs

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

PEREIRA DIAS, Orlando (M.)
Chef de la délégation

Quatrième Vice-Président du Parlement

TUNIS, Sidie Mohamed (M.)

Membre, Vice-Président de la Commission de la santé et des services sociaux

BENAO-SAKAND'E, Kaboulé Reine Bertille (Mme) (Mr.)

Membre
Présidente de la Commission du genre, de la promotion de la femme et de la protection sociale

NJAI, Fatoumata (Mme)

Membre, Première Rapporteuse de la Commission de la communication et technologie de l'information

TRAORE, Moussa M'pe Alfred (Mr.)
ODUCHE, Maryrose Ebele (Mme)

Chargé principal des affaires parlementaires
Assistante protocole

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC COOPERATION/PABSEC
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE DE LA MER NOIRE**

BECIC, Igor (Mr.)
Leader of the Delegation
HAJIYEV, Asaf (Mr.)

Member
Chairman of the Security Services Control Committee
Secretary General

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

MAURY PASQUIER, Liliane (Ms.)
Leader of the Delegation
RUOTANEN, Marja (Ms.)
KOPAČI-DI MICHELE, Liri (Mr.)

Speaker
Director of Human Dignity and Equality
Head of the Secretariat, Committee on Equality and Non-Discrimination
Deputy Head of the President's Private Office
Collaborateur personnel de la Présidente de l'APCE

**WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION (WAEMU)
UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

AKA AMANAN, Véronique (Mme)
Présidente du Groupe, Chef de la délégation
KOHOUÉ, Adrien Hognon (M.)
Secrétaire du Groupe, Membre de l'ASGP

Présidente
Secrétaire général permanent

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)**

CASTAÑEDA SEPULVEDA, Rodrigo Antonio (Mr.), Head of FAO Delegation

INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION (ILO)**BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)**

DASGUPTA, Sukti (Ms.), Chief, Employment and Labour Market Policies Branch, Employment Policy Department

SCHAPIRA-FELDERHOFF, Kirsten-Maria (Ms.), Senior Specialist for Standards and Human Rights, Relations with Intergovernmental Organizations

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)**PARTENARIAT POUR LA SANTÉ DE LA MÈRE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT**

BUSTREO, Flavia (Ms.), Chair of Governance and Nomination Committee

IMBAGO JÁCOME, David (Mr.), Adolescents and Youth Constituency Board Member

ROCCO, Cecilia (Ms.), Assistant Governance and Nomination Committee

TOURE, Kadidiatou (Ms.), Technical Officer

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)**PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA**

N'DAW, Béchir (Mr.), Senior Adviser, Political Partnerships Director, External and Donor Relations Department

UN OFFICE SERBIA

MICULESCU, Simona-Mirela (Ms.), Representative of the UN Secretary General, Head of UN Office Belgrade

BESEDIC, Dennis (Mr.), Deputy Head

MARKOVIC, Milan (Mr.), Head of the Human Rights Team

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)**

CHAUVEL, Charles (Mr.), Global Lead, Inclusive Processes and Institutions

SEESAC, Dragan Bozanic (Mr.)

LEDENICAN, Biljana (Ms.), Portfolio Manager for Parliamentary Development, Belgrade Office

UNITED NATIONS OFFICE FOR DISASTER RISK REDUCTION (UNDRR)**BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**

HOUGHTON, Sarah (Ms.), Programme Officer

MADI, Kirsí (Ms.), Director

UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)**FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**

ANNAMUHAMEDOVA, Aynabat (Ms.), UNFPA Representative a.i. Bosnia and Herzegovina Country Director a.i. for Serbia and North Macedonia, Director a.i. Kosovo

ARMITAGE, Alanna (Ms.), Regional Director, EECA Region

SOVIC, Nevena (Ms.), SRH and Youth Programme Analyst, Head of Office a.i., UNFPA Serbia Country Office

FERRO, Monica (Ms.), Director, UNFPA Geneva Office

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)**HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**

PAVEY, Safak (Mr.)

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE**

DE DOMINICIS, Regina (Ms.), Belgrade Office

LEONARDI, Severine (Ms.), Belgrade Office

KHAN, Afshan (Ms.), Regional Director for Europe and Central Asia

MILANOVIC, Jadranka (Ms.), Communication Officer

UNITED NATIONS OFFICE OF COUNTER-TERRORISM (UNOCT)**NATIONS UNIES - BUREAU DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

LANCHENKO, Olga (Ms.), Programme Manager

MIEDICO, Mauro (Mr.), UN Counter-Terrorism Office

**UNITED NATIONS ENTITY FOR GENDER EQUALITY AND EMPOWERMENT OF WOMEN (UN WOMEN)
ENTITÉ DES NATIONS UNIES POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES
(ONU FEMMES)**

EL-YASSIR, Alia (Ms.), UN Women ECA Regional Director
BALLINGTON, Julie (Ms.)

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)**

GHEBREYESUS, Tedros Adhanom (Mr.), Director-General
SILBERSCHMIDT, Gaudenz (Mr.), Director for Partnerships and Non State Actors
ASKEW, Ian (Mr.), Director Reproductive Health and Research
SCOLARO, Elisa (Ms.), Partnerships Officer, Parliamentary Engagement

**ORGANISATION FOR THE PROHIBITION OF CHEMICAL WEAPONS (OPCW)
ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAC)**

SUKASAM, Kesrat (Mr.), Head, Implementation Support Branch, International Cooperation and Assistance Division
RIVERA, Sharon (Ms.), Implementation Officer – Legal, Implementation Support Branch, International Cooperation and Assistance Division

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)**

SOSA RAVELLO, Sebastian (Mr.), Resident Representative in Serbia

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (IOM)
ORGANISATION INTERNATIONALE DES MIGRATIONS (OIM)**

CALDERON, Jaime (Mr.), Regional Migration Health Adviser

**COMPREHENSIVE NUCLEAR TEST BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)
ORGANISATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES**

TUDOR, Elizabeth Gillian (Ms.), Chief, Public Information Section
YANG, Xiaodong (Mr.), Chief, Legal Services Section

**AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

IDI GADO, Boubacar (Mr.), Secretary General
CHEROUATI, Samir (Mr.), Director

**ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**

AL SHAWABKEH, Fayez (Mr.), Secretary General
NIHAWI, Samir (Mr.), Director of Parliamentary Relations

**ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

MAJIDI, Mohammad Reza (Mr.), Secretary General
GHASHGHAHI, Mehdi (Mr.), Executive Deputy of APA General Secretariat
HASHEMI, Seyed Javad (Mr.), Director of International Affairs

COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)

DAVIES, Emily (Ms.), Head of the Secretary General's Office

**CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB
MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL**

SAID, Mokadem (Mr.), Secrétaire Général

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)

FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)

KAKOBA, Onyango (Mr.), Secretary General
KAMAU, Winnie (Ms.), Program Manager

**GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION (GOPAC)**

ZON, Fadli (Mr.), Chair

**INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY ON ORTHODOXY (IAO)
ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ORTHODOXIE (AIO)**

SARAKIOTIS, Ioannis (Mr.), Member
MYGDALIS, Konstantinos (Mr.), Advisor
TRPCHEVSKI, Goran (Mr.), Assistant/Interpreter

**PANAFRICAN PARLIAMENT
PARLEMENT PANAFRICAIN**

BOURAS, Djamel (Mr.), Troisième Vice-Président
KONE, Aboubacar Sidiki (Mr.), Député Membre, Président de la Commission des relations internationales
MPOUEL BALA, Dominique Sandrine (Ms.), Chargée de la mobilisation des ressources

**PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NONPROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)
PARLEMENTAIRES POUR LA NON PROLIFÉRATION NUCLEAIRE ET LE DESARMEMENT (PNDN)**

WARE, Alyn (Mr.) Global Coordinator

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE**

QASEM, Belal (Mr.), Vice-President

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

TSERETELI, George (Mr.), President
MONTELLA, Roberto (Mr.), Secretary General
PAGANI, Francesco (Mr.), Chief Political Advisor
KOLTCHANOV, Stéphanie (Ms.), Election Officer

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCQUE**

ASKAROVA, Aynura (Ms.), Member of Parliament of the Kyrgyz Republic
HASANOV, Emin (Mr.), Secretary of the Commission
KAZIMOVA, Suzanna (Ms.), Specialist
MAMAIUSUPOV, Altynbek (Mr.), Secretary General

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BÉLARUS ET DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

BOZHENOV, Sergey (Mr.), Member of the Committee
LEIKAUSKAS, Audrius (Mr.), Head of the Department
RAKHMANOV, Sergey (Mr.), Chairman of the Committee
SHUMYANTSEV, Alexander (Mr.), Head of the Department
STRELCHENKO, Sergey (Mr.), Secretary General of the Assembly

**PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)**

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr.), Deputy Secretary General
NIASS, Mouhamed Khouraiichi (Mr.), Secretary General
SABRI, Soheila (Ms.), Director of Protocol

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ (SADC)**

SEKGOMA, Boemo (Mrs.), Secretary General
MUNGANDI, Yapoka (Ms.), Director
KARUUOMBE, Barney (Mr.), Manager, Parliamentary Capacity Development
LILUNGWE, Agnes (Ms.), Personal Assistant to the Secretary General
WINDWAAI, Ronald (Mr.), Webmaster

**GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

BOULE, Scott (Mr.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs

LIBERAL INTERNATIONAL

MACKAY, Gordon (Mr.), Secretary General
TIOULONG, Saumura (Ms.), Party Representative
CHARBEL, Kevin (Mr.), Climate Justice Programme Officer
BOTTA, Long (Mr.)

SOCIALIST INTERNATIONAL

AYALA, Luis (Mr.), Secretary General
PERRY, Latifa (Ms.), Coordinator

**INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)**

CARBONNIER, Gilles (Mr.), Vice President of the International Committee of the Red Cross
CHARLIER, Benjamin (Mr.), Legal adviser
STIJACIC, Jelena (Ms.), Head of the Regional Delegation - ICRC

**INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES (IFRC)
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

MILADINOVIC, Lubomir (Mr.), Secretary General of the Red Cross of Serbia
MUKHAMADIEV, Davron (Mr.), Regional Health and Care Coordinator

INTERNATIONAL IDEA

MURPHY, Jonathan (Mr.), Head of Programme, Inter Pares-Parliaments in Partnership
BEECKMANS, Ruth (Ms.)

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE
141ST ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITÉS SPÉCIAUX PRENANT PART À DES ACTIVITÉS PRÉVUES À L'OCCASION
DE LA 141^E ASSEMBLÉE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

Assembly

BRAHIMI, Lakhdar (Mr.), Founding Member, The Elders
VALOVAYA, Tatiana (Ms.), Director-General, United Nations Office at Geneva
CLARKEN, Jim (Mr.), CEO of Oxfam Ireland and Executive Director of Oxfam International
LAJČÁK, Miroslav (Mr.), Chairperson-in-Office, OSCE
POSPELOV, Sergey (Mr.), Executive Secretary of PA CSTO
UMAKHANOV, Umakhan (Mr.), PA CSTO

Standing Committee on Peace and International Security

WHYTE GOMEZ, Elayne (Ms.), Ambassador, Permanent Representative of Costa Rica
MESSNER, Dirk (Mr.), Director, United Nations University, Institute for Environment and Human Security
GEBREYES, Sophie (Ms.), Country Representative, The Lutheran World Federation
JOLIC, Jelena (Ms.), Head of Unit in the Council of Europe Action against Crime Department

Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade

JENSEN, Peder (Mr.), Head of Secretariat for the International Resource Panel
KURBALIJA, Jovan (Mr.), Founding Director of DiploFoundation

Standing Committee on United Nations Affairs

BIERSTEKER, Thomas (Mr.), Graduate Institute Geneva
FALCONI, Jean Louis (Mr.), Ambassador of France to Serbia

Committee to promote respect for International Humanitarian Law

LUSENGE, Julienne (Ms.), SOFEPAD

Advisory Group on Health

KARLSSON, Ulrika (Ms.), Special Advisor on Health to the IPU

Forum of Women Parliamentarians

ELLIS, Amanda (Ms.), Executive Director Hawaii & Asia-Pacific ASU Julie Ann Wrigley Global Institute of Sustainability
TERRELL, Cynthia (Ms.), Founder and Executive Director, RepresentWomen
DUTKIEWICZ, Marianne (Ms.), Women's Rights Lawyer and Policy Analyst

Committee on Middle East Questions

BONA, Maurizio (Mr.), Expert, CERN

Workshop on SDG 8

BYHOVSKAYA, Anna (Ms.), International Trade Union Confederation (ITUC)

Workshop on the Convention on the Rights of the Child

LUMINA, Cephass (M.), UNCRC
HURTADO MIRA, Francisco Javier (Mr.), President of the Democrat Youth Community of Europe (DEMYC)
DARMANIN, Martina (Ms.), Human Rights and Solidarity Coordinator in the Executive Committee of the European Students Union

Workshop on gender and youth quotas

HUNT Jacqueline Andréa (Ms.), Director of Europe/Eurasia, Equality Now
GBEDEMAH, Hilary (Ms.), Chair of the CEDAW Committee;
RUIZ VERDUZCO, Deborah (Ms.), Head of the Civil Society Initiatives Department, International Commission on Missing Persons (ICMP)
SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ, Snežana (Ms.), Council of Europe

GLOSSARY / GLOSSAIRE**English****Titles/Functions:**

Speaker of Parliament
President of the Group

Adviser
Chair/Chairman/Chairperson
Clerk
Deputy Speaker
Head
Leader of the Delegation
Officer
Researcher
Secretary of the Group/delegation
Spokesman

Parliaments:

House of Commons
House of Representatives
National Assembly
People's Representatives

Parliamentary Committees:

Abroad
Agreements
Broadcasting
Building
Citizenship
Complaint Reception
Computer Science
Cross-cutting Issues
Directive Board
Elderly
Fishery
Food
Foreign Affairs
Freedoms
Funding
Gender Equality
Growth
Health/Healthcare
Heritage
Home Affairs
Housing
Human Rights
Intelligence
Investigation/Inquiry
Joint Committee
Labour/Work
Law
Legal
Local Self-government
Missing, Adversely Affected Persons
Oversight
People with Disabilities
Physical Planning, Land Use Planning, Country
Planning
Public Expenditure
Public Works
Rehabilitation
Social Welfare
Standing Committee
Standing Orders/Rules
State Device
Sustainable Development
Trade

Français**Titres/Fonctions:**

Président du Parlement
Président(e) du Groupe

Conseiller
Président(e)
Secrétaire général/Greffier
Vice-Président(e)
Chef
Chef de la délégation
Fonctionnaire
Chercheur
Secrétaire du Groupe/ de la délégation
Porte-parole

Parlements :

Chambre des Communes
Chambre des représentants
Assemblée nationale
Représentants du peuple

Commissions parlementaires :

A l'étranger
Approbations
Radiodiffusion
Bâtiment
Citoyenneté
Instruction des plaintes
Informatique
Matières transversales
Comité directeur
Aînés
Pêche
Alimentation
Affaires étrangères
Libertés
Financement
Égalité entre les sexes
Croissance
Santé
Patrimoine
Affaires internes
Logement
Droits de l'homme
Renseignement
Enquête
Comité mixte
Travail
Lois
Juridique
Autonomie locale
Personnes disparues ou lésées
Surveillance
Personnes handicapées
Aménagement du territoire

Dépenses publiques
Travaux publics
Réinsertion
Protection sociale
Comité permanent
Règlement
Dispositif étatique
Développement durable
Commerce

Training
Truth
Underprivileged
Ways and Means
Wildlife
Women, Children and Youth
IPU Committees:
Advisory Group on Health
Bureau of Women Parliamentarians
Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Committee on Middle East Questions
Committee to Promote Respect for International
Humanitarian Law (IHL)
Executive Committee
Forum of Young Parliamentarians
Gender Partnership Group
Group of Facilitators for Cyprus
Standing Committee on Peace and International
Security
Standing Committee on Sustainable Development,
Finance and Trade
Standing Committee on Democracy and Human
Rights
Standing Committee on UN Affairs

Formation
Vérité
Défavorisés
Voies et moyens
Faune
Les femmes, les enfants et les jeunes
Commissions et Comités de l'UIP :
Groupe consultatif sur la santé
Bureau des femmes parlementaires
Comité des droits de l'homme des parlementaires
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
Comité chargé de promouvoir le respect du droit
international humanitaire (DIH)
Comité exécutif
Forum des jeunes parlementaires
Groupe du partenariat entre hommes et femmes
Groupe de facilitateurs concernant Chypre
Commission permanente de la paix et de la sécurité
internationale
Commission permanente du développement durable, du
financement et du commerce
Commission permanente de la démocratie et des droits
de l'homme
Commission permanente des Affaires des Nations Unies